THE UNIVERSITY
OF ILLINOIS
LIBRARY
325.344
H19h
v.1

Return this book on or before the
Latest Date stamped below.

University of Illinois Library

APR 29 1957
NOV 12 1986
DEC 13 1989
NOV 15 1989

L161—H41

GABRIEL HANOTAUX
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

ALFRED MARTINEAU
PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE

HISTOIRE DES COLONIES FRANÇAISES

ET DE

L'EXPANSION DE LA FRANCE DANS LE MONDE

TOME I

INTRODUCTION GÉNÉRALE

PAR

GABRIEL HANOTAUX
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

L'AMÉRIQUE

PAR

CH. DE LA RONCIÈRE
CONSERVATEUR A LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

JOANNÈS TRAMOND
PROFESSEUR A L'ÉCOLE NAVALE

ÉMILE LAUVRIÈRE
PROFESSEUR AU LYCÉE LOUIS-LE-GRAND

ILLUSTRATIONS EN COULEURS DE CH. SANLAVILLE
ILLUSTRATIONS EN NOIR DE G. RIPART

PARIS

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE NATIONALE

LIBRAIRIE PLON
LES PETITS-FILS DE PLON ET NOURRIT

8, rue Garancière — 6e

HISTOIRE

DES

COLONIES FRANÇAISES

ET DE

L'EXPANSION DE LA FRANCE DANS LE MONDE

GABRIEL HANOTAUX
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

ALFRED MARTINEAU
PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE

HISTOIRE DES COLONIES FRANÇAISES

ET DE

L'EXPANSION DE LA FRANCE DANS LE MONDE

TOME I

INTRODUCTION GÉNÉRALE

PAR

GABRIEL HANOTAUX
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

L'AMÉRIQUE

PAR

CH. DE LA RONCIÈRE
CONSERVATEUR A LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

JOANNÈS TRAMOND
PROFESSEUR A L'ÉCOLE NAVALE

ÉMILE LAUVRIÈRE
PROFESSEUR AU LYCÉE LOUIS-LE-GRAND

ILLUSTRATIONS EN COULEURS DE CH. SANLAVILLE
ILLUSTRATIONS EN NOIR DE G. RIPART

PARIS

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE NATIONALE

LIBRAIRIE PLON
LES PETITS-FILS DE PLON ET NOURRIT

8, rue Garancière — 6e

Copyright 1929 by Librairie Plon.
Droits de reproduction et de traduction réservés pour tous pays.

H15h
v. 1

INTRODUCTION GÉNÉRALE

L'EXPANSION CIVILISATRICE DE LA FRANCE DANS LE MONDE

PAR

GABRIEL HANOTAUX

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

814655

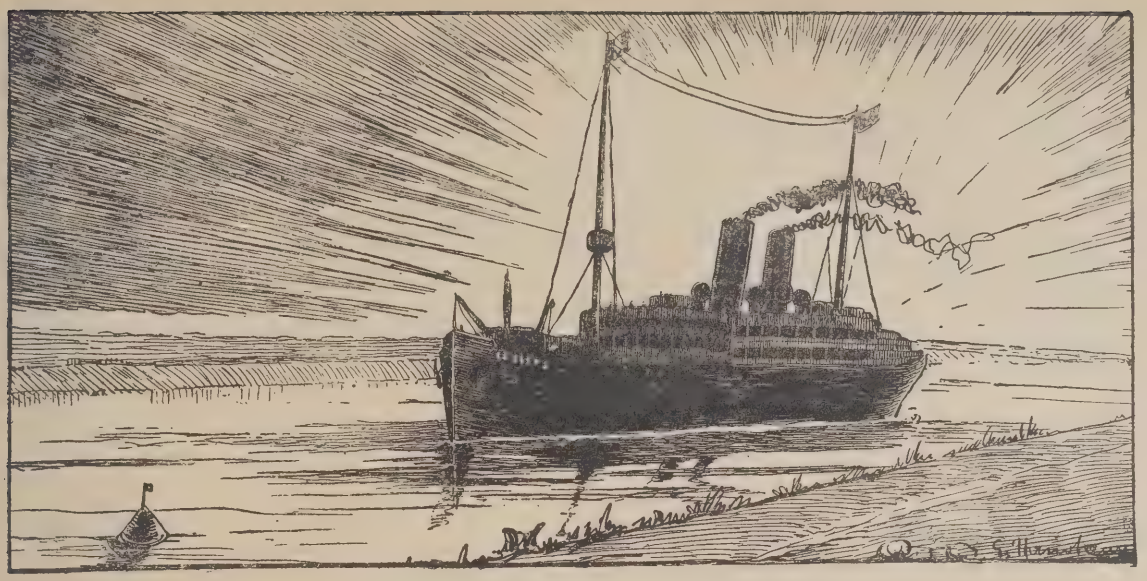

LE CANAL DE SUEZ

INTRODUCTION

L'EXPANSION CIVILISATRICE DE LA FRANCE DANS LE MONDE

L'Histoire de France n'est complète, vraiment, que si elle s'achève par une Histoire de la colonisation française et de l'expansion française dans le monde. La France a toujours cherché à se répandre au dehors. Ce faisant, elle a suivi, au cours des âges, non un instinct égoïste, ni même un appétit de conquêtes, mais un besoin singulier de connaître les hommes et l'univers, de se propager, de fonder, de créer. Son naturel sociable tend à élargir sans cesse le cercle de la famille et à multiplier les foyers ; la sympathie qui rayonne d'elle et qu'elle obtient en retour, lui fait chercher des contacts affectueux, des auditoires bienveillants, des adolescences de peuples à former : ce sont ses missionnaires qui remplissent sa mission.

On dit la race casanière : elle adore l'aventure ; on lui reproche d'ignorer la géographie : elle n'a cessé de parcourir et de transformer la face de la terre ; le canal de Suez et le canal de Panama, la mobilisation du Sahara, c'est de la géographie,

peut-être? On lui refuse l'aptitude colonisatrice; or, elle a répandu, auprès et au loin, la plus magnifique semence de peuples : les monuments et les œuvres — *opus francigenum* — témoignent de son autorité amicale dans le monde entier : en Angleterre et en Syrie, en Sicile et en Grèce, au Canada et au Cap, à Washington et à Saïgon, sur les îles et les isthmes de tous les océans. « Il y a donc des Français partout, » dit un soldat. (BALZAC, *la Duchesse de Langeais.*)

CHAPITRE PREMIER

LES PREMIÈRES EXPANSIONS FRANÇAISES DES ORIGINES A FRANÇOIS Ier

L'expansion préhistorique et légendaire. — L'évangélisation de l'Europe par l'expansion gallo-franque. — Antiquité de la politique d'expansion française. Son caractère et ses difficultés. — Premières expansions de sécurité. En Espagne et en Portugal. — Fixation des invasions normandes. Conquête de l'Angleterre. — Évangélisation des pays du Nord. — L'expansion française et la « contre-civilisation » en Méditerranée et en Orient. — Les croisades. — Les « colonies » de Terre Sainte, de Syrie, d'Orient, de Grèce. — L'organisation méditerranéenne contre l'Islam. — Les liens qui ne se rompent pas : le commerce; la religion et les missions. — Fin de la guerre de Cent ans. Le roi réalisateur. Louis XI reprend la tradition de l'expansion colonisatrice et civilisatrice. — Les ordres religieux, les missions, les écoles en Orient. — Les Ordres mendiants et l'expansion chrétienne au delà de la Méditerranée.

Les raisons de cette vocation naturelle de la France ont été dites cent fois : on a tiré argument de sa situation au centre du monde connu des anciens et au bord de l'Océan des découvertes modernes : la mer baigne ses trois faces; la massive Afrique s'étale devant elle; les îles et les archipels, de rochers en rochers et de découvertes en découvertes, attirent ses navigateurs. Ses populations originaires, venues d'on ne sait où, parlent le sanscrit et disent *Dieu* et *père* dans les langues de la mystérieuse Asie.

Nos hommes des Eyzies ont suivi le renne vers le Nord; de nouveaux essaims les ont remplacés. Voici les Ibères et les Ligures; les Cimbres et les Teutons, les Belges et les Celtes. Voici les Phéniciens, les Grecs, les Sarrasins d'Afrique et les

Maures d'Espagne. Tout ce monde, en perpétuel mouvement, vient jusqu'à nous, multiplie nos parentés et nous rend commensaux de tous les rivages.

L'EXPANSION PRÉHISTORIQUE ET LÉGENDAIRE L'ancêtre des explorations du Nord est notre Marseillais Pythéas. Vers le Sud, l'Hercule Gaulois a suivi le Danube, franchi le Bosphore, imposé la « pierre noire » à l'Asie. Le *torques* gaulois coiffait de sa double corne les mercenaires de Ramsès Meïamoun ; des Cénomans ont franchi les Alpes, et le bûcher de notre Hercule flamba au sommet de la Turbie ; ces guerriers anonymes ont colonisé la Cisalpine, aînée de toutes les colonies gauloises. La Gaule fit largesse au monde du génie de Virgile et du génie de Tite-Live.

Au cours de leurs errances, les Gaulois ont brûlé Rome et pillé le temple de Delphes. Plus tard Rome s'est fait d'eux des auxiliaires : la légion de l'*Alouette* combattit pour elle chez les Parthes. L'on ne sait si, faute de l'Empire gaulois, l'Empire romain aurait duré. L'aventure celtique est partout où le monde s'ouvre, partout où l'humanité bouge, partout où elle s'éveille.

La parole du Christ eut un écho immédiat sur les bords du golfe de Lyon. Nos vieilles églises provençales appartiennent à l'Unité méditerranéenne ; mais déjà elles essaiment au loin, la France étant le pays du monde le mieux préparé à l'Universel. De saint Pothin et de saint Irénée aux églises d'Asie le dialogue s'engage et Lérins groupe Asiates et Normands. Nouvelle propagande, et d'un tel avenir !

L'ÉVANGÉLISATION DE L'EUROPE PAR L'EXPANSION GALLO-FRANQUE Saint Patrice, apôtre de l'Islande, est un neveu de notre saint Martin ; c'est Tours qui enseigne Dublin. Saint Augustin vient de Rome en Angleterre. De là, les Alcuin, les Boniface vont vers l'Allemagne qui, six et même dix siècles après Jésus-Christ (et plus longtemps encore) en restait au culte des arbres, au Valhala d'Odin. Il faut que ce monde attardé se dégèle au souffle de la tiédeur latine et gauloise pour que la loi divine le pénètre et le féconde.

Voici que commence le travail mystérieux de la formation de l'Europe, sel de la terre, où la Providence met la main, faisant elle-même le choix et le mélange des éléments.

L'antiquité grecque et romaine a fait faillite : elle n'a pas su arracher à son Olympe libertin ni dégager, des promenades suspectes du Portique, une morale saine et populaire. Dieu a envoyé son fils pour dire la parole nouvelle.

Mais, cette parole, qui la transmettra? Par quelles intelligences secrètes, quels entretiens intimes, quelles prédications souterraines, quels exemples respectés et quels martyres vénérés, se propagera-t-elle dans l'immense univers inattentif? Où se rencontreront les évangélisateurs et les catéchumènes? Dans les écoles? Dans les ateliers, dans les compagnonnages, pèlerinages?... On ne sait pas au juste comment les choses se sont passées pour aller si vite. Ces effusions de l'âme, ces communications sublimes ne s'affichent pas : elles montent sourdement du cœur. « Un paysan de la Grande-Bretagne, Coedmon, était tellement borné que, lorsqu'il assistait, les jours de fête, à l'un de ces banquets où c'est l'usage de chanter à tour de rôle, il se levait de table quand il voyait la harpe approcher de lui et regagnait sa demeure, incapable d'improviser comme les autres. Un soir que la harpe l'avait mis en fuite, il eut, dans l'étable où il était à garder les bestiaux, une vision : « Chante-moi quelque chose? — Je ne peux, dit-il, et c'est même pour cela que j'ai quitté la salle et me suis retiré ici parce que je ne sais pas chanter. — Cependant il faut que tu chantes. — Que chanterai-je donc? — Chante l'origine des choses. » Et il chanta des vers excellents. Conduit à l'abbesse Hilda, Coedmon fit l'admiration de tous, prit l'habit religieux et mourut comme un saint. » Voilà l'inspiration méditerranéenne qui s'insinue et comme elle pénètre à l'improviste ces terres et ces esprits incultes ! (1).

Mais il faut que l'effort soit soutenu pendant des siècles ; cette procédure de la contre-pénétration pacifique, de l'expansion par la propagande est celle que la France, à peine constituée, oppose (chose véritablement frappante) au fait brutal des invasions germaniques. A peine le Rhin franchi, les tribus allemandes — conquérantes, mais aussitôt « conquises » — se sont épuisées par leur élan même ; elles n'avaient pas su se constituer, sur leur propre territoire, en unité permanente ; leurs tribus divisées s'étaient attardées en une anarchie barbare tandis qu'ailleurs leurs bandes déracinées se pliaient vite aux mœurs gallo-romaines.

Et voici que, par un admirable retour de l'histoire, c'est la France qui va se saisir de l'Allemagne et la conquérir par l'offensive des lumières et de la parole évangélique. Dès l'époque mérovingienne et aux temps de la dynastie carlovingienne, cette grande entreprise de civilisation et, le mot a été employé très justement, de « colonisation », — a été menée de front par les émissaires occidentaux en Belgique, en Rhénanie, puis en Norique, en Bavière, en Suisse (Saint-Gall) et jusque sur le Danube.

(1) BÈDE, *Histoire ecclésiastique*, dans JUSSERAND, *Histoire littéraire du peuple anglais*, t. I, p. 72.

Cette entreprise n'est pas due au hasard ; elle est le résultat d'un plan concerté par les rois de la Seine et de la Meuse. Observons ce fait considérable que les Germains, installés en cette Gaule devenue France, sont les premiers à se retourner contre leurs propres origines ; le Tolbiac de Clovis, les campagnes de Charlemagne sont des victoires contre-germaniques, des victoires de barrage gagnées par des hommes conscients de la cause supérieure qu'ils servent, et la politique « française » consistera désormais à instruire pour ne pas être saccagé, à civiliser pour ne pas être décivilisé. La procédure de contre-civilisation est un abcès de fixation qui assainit la barbarie et la rend assimilable.

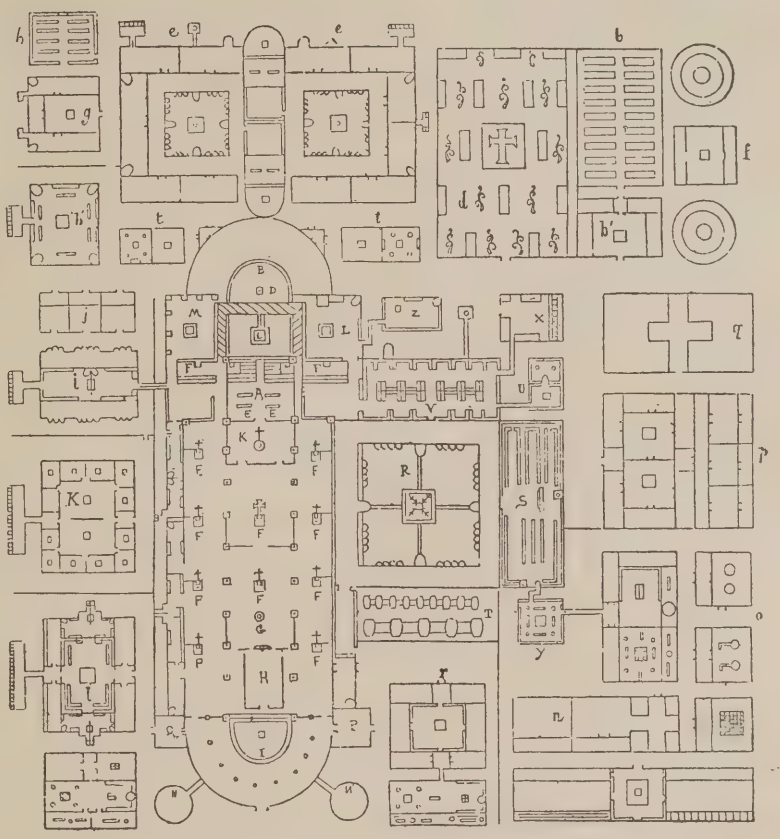

PLAN DE L'ABBAYE DE SAINT-GALL EN SUISSE

Exécutée vers 820 sur les plans de l'abbé Gozbert, d'après un dessin d'Eginhard. (D'après Viollet-le-Duc).

La forme de colonisation de cette époque est, comme on le sait, l'établissement des églises et des diocèses, la fondation des abbayes et des couvents. Or, l'énumération des créations de cette nature en territoire belge ou allemand par les Gallo-Francs du cinquième au dixième siècle et au delà, est d'une éloquence, par elle seule, si pressante qu'il n'y a rien à y ajouter : peu à peu l'Allemagne occidentale et même centrale s'inscrit dans les cadres de cette invasion ecclésiastique, attestée par les listes des premiers évêques et des fondateurs de monastères. Les lois des Alamands sont rédigées par une assemblée législative française. L'auteur allemand le plus autorisé en cette matière constate, non sans quelque humeur, cette emprise de la Gaule-France sur la Germanie : « L'infiltration de la civilisation française en

Allemagne, écrit Fr. Höher, dans son *Histoire de la civilisation des Allemands au Moyen Age* (t. II, p. 80 et suiv.), fut, pour les Allemands, un grand bienfait. Le contact des Gallo-Romains disputeurs, arrogants et d'esprit fort développé, les amena à l'idée d'inciter ceux-ci à perfectionner, d'après les modèles gaulois, leurs institutions primitives. » On peut se demander où l'auteur a pris que les pieux évêques et fondateurs d'ordre, dont on recevait la leçon, fussent de ce caractère « arrogant et disputeur ». Quoi qu'il en soit, l'historien français auquel nous empruntons cette citation, précise en ces termes le caractère de l'influence française au delà du Rhin : « Aucun domaine de la civilisation allemande qui ne se ramène à une première source française. Pour la plupart d'entre eux, la France a été et la fondatrice et la restauratrice à plusieurs moments de dépérissement, et, d'une façon permanente, l'inspiratrice, la mère-nourrice, la source où l'on a constamment puisé de nouveaux éléments de vie... L'Allemagne emboîte toujours le pas à la France à la distance de cinquante à cent cinquante ans » (1).

Antiquité de la politique d'expansion française. — Son caractère et ses difficultés Avant de quitter ces lointaines origines de l'expansion française, il est de l'essence de notre sujet de relever un fait qui résulte de la nature des choses, mais qui n'a pas retenu, jusqu'ici, toute l'attention de l'histoire, c'est à savoir que, dès lors, il y a, dans la tradition de la monarchie française, un plan concerté en vue de cette expansion à forme civilisatrice et religieuse. C'est ainsi que, dès l'époque mérovingienne, on signale, comme initiateurs de la mission des moines de Luxeuil en Allemagne, les rois de France Théodebert et Clotaire II, « dont les moines ne sont que les instruments (2). » Ces missions ont un caractère véritablement « colonial » et on a été frappé de certaines particularités qui les rapprochent des missions postérieures en Afrique, au Congo, etc.

De même à la fin du Moyen Age, les agents qui partaient avec mission officielle, pour l'exploration des nouveaux mondes, agissaient *en vertu d'ordres secrets* que le chef de l'expédition seul connaissait (3).

(1) Raoul Chétard, *la Civilisation française en Allemagne. Moyen Age*, 1900, in-8°. — Voir ce qui est dit plus loin sur la forme politique de l'Allemagne actuelle, empruntée à la République parlementaire française, p. XLVI.

(2) Hanck, *Kirchengeschichte*, t. I, p. 306. Cité par Chétard, p. 123. — Toutes ces positions ont été élucidées dans les ouvrages de M. L. Reynaud, *Histoire générale de l'influence française en Allemagne* (1914), et *Origines de l'influence française en Allemagne*.

(3) V. de La Roncière, *Histoire de la Marine*, t. IV. — On verra plus loin comment cette tradition d'État se retrouve dans la période des croisades.

Donc une tradition, aussi ancienne que l'histoire de France elle-même, existait qui, soit pour des raisons de sécurité, soit en vertu d'un besoin instinctif de propagande, portait la France hors d'elle-même en vue d'entraîner à sa suite les peuples attardés.

Cependant, au moment où le royaume, à peine sorti de ses langes, prend cette position de défense et de contre-civilisation à l'égard de ses voisins de l'Est, un autre péril le menace qui ne vient plus de la terre, mais de la mer : les invasions normandes. Avant d'indiquer les mesures prises pour parer à ce nouveau danger apparu, il est nécessaire de rappeler les difficultés que la géographie et l'histoire imposent à un pays qui, par sa situation même, se trouve être le passage et le « pont » prédestiné aux marches alternatives du Midi vers le Nord et du Nord vers le Midi.

La France aux trois portes est, en effet, menacée sur ses diverses frontières alternativement : il faut qu'elle coure, sans cesse, à Calais, à Metz, à Nice, à Toulouse. Ainsi son histoire est un perpétuel balancement. A peine a-t-elle quitté le rivage pour se porter au loin que l'alarme métropolitaine la rappelle ; à peine a-t-elle tracé une ligne frontière qu'il faut remuer la terre d'un boulevard ; à peine a-t-elle pris le vent d'une Odyssée, qu'Ithaque la réclame. Il y a donc lieu, pour comprendre ce qui va suivre, de penser toujours aux difficultés inhérentes à cette histoire mouvante, en perpétuel et nécessaire va-et-vient.

C'est être très mal renseigné sur elle que de la croire toute fantaisie, caprice, folie de curiosité et d'aventure : la race est, au fond, très raisonnable. Même au temps de sa jeunesse, la France a toujours agi après mûre réflexion : là où elle va, elle veut. Le secret des décisions d'État est rarement venu jusqu'à nous ; de telles résolutions ne laissent guère de témoignages écrits ; mais les faits parlent : partout où la France a passé, elle a organisé ; et cela ne se fait ni sans méthode ni sans deniers ; elle a labouré profondément le sol des entreprises avant d'y semer, et les racines qu'elle a jetées sont si profondes qu'elles nourrissent encore de leur suc des arbres puissants et dont les fruits n'ont pas perdu tout à fait la saveur originaire.

Luchaire dit, en parlant des croisades : « Voilà la France en marche ! » Plus justement, il eût pu dire : « Voilà la France à l'œuvre ! » Si on ne le prend pas de ce biais, le véritable caractère de l'activité française au dehors échappe. Ces hommes d'État, ces chefs, ces soldats, ces foules même n'ont pas travaillé uniquement pour fournir des sujets à l'Arioste ou au Tasse : ils agissaient par nécessité de vie, par calcul et par plan concerté, ils obéissaient à une idée générale. La sagesse mûrissait leurs desseins.

A la chute de la dynastie carlovingienne, la France était déjà formée, — la première des grandes nations européennes. Sans être unie, elle était agglomérée aux mains d'une aristocratie puissante, née du sol qui, par la localisation du pouvoir, tirait des peuples tout ce qu'une action immédiate et stricte peut en obtenir. Ces souverainetés féodales, puissantes dans leurs étroites limites, avaient multiplié les centres de civilisation sur toutes les parties du territoire : Rouen, Dijon, Blois, Tours, Poitiers, Angoulême, Toulouse, Bourges. Le tout constituait, sous la lointaine suzeraineté du roi de Paris, une sorte de confédération qui fait penser à la Grèce des amphictyonies et aux républiques italiennes, celles-ci à peu de chose près contemporaines. Aucun système politique, peut-être, n'a exercé sur le pays une action plus forte et plus féconde : pas une motte de terre sans rendement.

Cependant on gardait, dans cette division proportionnée, le sens de la coordination des efforts et le mythe traditionnel de l'unité gauloise et française. L'idée du roi suzerain personnifiant cette unité ne s'effaça jamais, de même que l'idée du Dieu unique planait sur ce grand tout solidaire, la Chrétienté.

De cette remarquable organisation encadrant de vigoureuses tribus humaines, il résulta une tension extraordinaire des facultés créatrices, une volonté et un bonheur d'œuvres et de production qui n'ont pas été dépassés : « C'est dans ce temps, au sortir de la noire nuit du dixième siècle, dit Bédier, que s'épanouissent, en France, les formes classiques du système féodal et de la chevalerie. C'est dans ce même temps que se créent les grandes foires, que se développe la vogue des pèlerinages ; c'est au cours du onzième siècle que, pour la première fois, la France essaime au loin (1). »

Ajoutons que c'est l'heure où la poésie des voyages et des pèlerinages inspire les chansons de geste, où l'élan de la piété, guidé par un admirable calcul des forces, élève les cathédrales et invente la voûte, l'heure où l'Université de Paris attire la jeunesse du monde, où la dialectique du divin élève l'édifice des *Sommes*, où la leçon morale du Christ dessine la figure angélique du roi saint Louis. « Cette France du onzième et du douzième siècle, comme l'Athènes de Périclès, a créé pour tous les peuples, » dit Mâle. France « terre majour » ! « France l'absolue ! » Une conviction animait tous les esprits, c'est qu'une mission était donnée à la France : « exhausser chrestienté, » c'est-à-dire honorer et enrichir la civilisation chrétienne, latine. On a décrit cent fois l'âge de la chevalerie et la haute morale qu'il répandit dans le monde et dont toute l'Europe du Moyen Age lui fut tributaire. Cette époque

(1) Bédier, dans *Histoire de la Nation française : Littérature*, t. I, p. 205, 210.

est une apogée de l'expansion française dans ce qu'elle pouvait avoir de plus important et de plus honorable, les mœurs. Quel regret de ne pouvoir s'arrêter à ce catéchisme de l'honneur résumé dans les vers célèbres d'Eustache Deschamps :

Humble cœur ait, toujours doit travailler
Et poursuivre faits de chevalerie,
Guerre loyale, être grand voyagier,
Tournois suivre et jouter pour sa mie.
Il doit à tout honneur tendre,
Pour qu'on ne puisse en lui blâme reprendre,
Ni lâcheté en ses œuvres trouver
Et, entre tous, se doit tenir le moindre :
Ainsi se doit chevalier gouverner.

De tels sentiments ne se perdaient pas en paroles : nous ne sommes pas à un âge délibérant ; cette humanité française, toute resserrée entre Manche et Pyrénées et qui a la garde du dépôt sacré, se sait entourée d'ennemis : au Nord, les Normands, en Italie et en Espagne, même en Provence, les Sarrasins ou Maures ; plus loin, en Orient, les Turcs ; sans compter ces Germains si proches dont on n'a pas oublié les atroces passages, et sans parler encore, de cet empire byzantin dégénéré et suspect.

Premières expansions de sécurité. En Espagne et Portugal

Le premier problème qui se pose est celui de la sécurité. Tenir l'adversaire à distance et l'éloigner du foyer d'où rayonne la flamme, puis s'élargir et s'organiser contre lui, telle est l'urgente et constante nécessité.

Des renseignements précis sur les ambitions menaçantes sont rapportés par les voyageurs, les pèlerins, les missionnaires. Rome ne s'y trompe pas ; avisée par ses moines et ses légats elle conseille la vigilance, entretient la surveillance et prépare la résistance en cas d'offensive soudaine. De puissants coups de sonde sont donnés par les expéditions particulières : les courses en Espagne et en Portugal, rapidement menées par les gens de notre Normandie (Toéni), par les Poitevins (Guy-Geoffroy), les Bourguignons (l'abbé de Cluny et ses moines), les Champenois (Eble comte de Roucy) et par d'autres, ce Henri dont viendra une dynastie portugaise, ce Raymond, ancêtre d'une dynastie de Castille-et-Léon, prennent toutes les précautions utiles du côté de la péninsule qui sera toujours, pour la politique française, la première inquiétude quand il s'agit de sécurité. Les chefs des conseils militaires, ces états-majors au nasal d'acier, ont donc agi par là d'abord, puisque c'est de là qu'est venue la menace la plus terrible après les invasions

germaniques, celle qu'a refoulée Charles le Marteau. Maintenant, Roland est couché avec ses preux en travers de la brèche ; son nom la garde : on peut respirer (1).

FIXATION DES INVASIONS NORMANDES. CONQUÊTE DE L'ANGLETERRE. ÉVANGÉLISATION DES PAYS DU NORD. Ou, plutôt, il est permis de se tourner du côté d'où vient le péril le plus urgent, celui qui arrive non plus du Midi, mais du Nord, non plus de la montagne, mais de la mer, d'autant plus pressant que le roi de Paris, le roi de l'unité, est indirectement menacé : ces grandes fournées d'hommes blancs et blonds surgissant de la mer, en quête d'aventures et de pillage, qui ne rencontrent pas une île, pas un rivage sans dire : « Ceci n'est à personne, donc c'est à moi, » cette thalassocratie redoutable des Vikings, des rapaces aux soudaines apparitions, il faut les mater, une bonne fois.

ÉGLISE DE LINCOLN (ANGLETERRE)
Construite en 1227 par un architecte venu de Blois.

N'est-ce pas chose curieuse que le procédé employé contre eux ne fait que répéter celui qui a réussi contre les invasions germaniques : fixer, d'abord, certaines tribus d'avant-garde, comme on avait fait des Goths, des Burgondes, des Francs, et puis les retourner contre les contingents attardés qui les suivent. Ainsi les plus audacieux et les plus dangereux sont séduits et *convertis* (c'est le mot juste) par la cession qui leur est faite d'une ample part de la terre et de la civilisation françaises ; ils sont définitivement

(1) « Durant plus de deux cents ans, de 1018 à 1250, les expéditions françaises en Espagne ne cessèrent presque de se succéder. Il y en eut plus de trente ; et c'est grâce à cette aide héroïque et persévérante que l'Espagne arriva à se libérer du joug musulman. » BOISSONADE, *Du nouveau sur la chanson de Roland*, p. 83.

établis sur les bords de la Seine ; et, maintenant, les voilà prêts à se retourner et à faire barrière, comme l'avaient fait Clovis et les Carlovingiens, contre ceux qui peuvent survenir des mers dont ils sont eux-mêmes descendus. Il leur appartient d'établir, de l'autre côté de la Manche, un solide bastion de défense et de mettre fin, ainsi, à cette plaie atroce qu'avaient été pendant plusieurs siècles, les invasions normandes. On les y aidera.

La France prête la main à la contre-offensive de Guillaume le Bâtard ; les gens de la tapisserie de Bayeux empilent sur leurs nefs la force organisée de cette vieille Gaule romaine et, tous ensemble, traversant la Manche comme avaient fait les légions de César, ils créent cette étonnante colonie anglo-normande qui, rien que par son implantation sur un poste avancé et isolé, mettra le point final aux incursions des nomades maritimes. Le sens profond et profondément colonisateur de cette entreprise a été quelque peu voilé par la longueur des dissensions qui s'ensuivirent et par les événements planétaires qui en furent l'ultime conséquence. Mais, ici encore, les faits parlent. La volonté de déterminer dans le Nord un « abcès de fixation » en vue de garantir la sécurité européenne, ne peut faire doute pour qui considère le caractère de l'expédition, son succès et son développement ultérieur. Un historien aussi averti que consciencieux dit : « Ils mettent la force énorme et le vouloir indomptable dont ils disposent au service d'une cause : *l'infusion des idées latines et françaises dans le peuple anglo-saxon et le rattachement de l'Angleterre aux civilisations du Midi* (1). » Le but que la religion n'avait fait qu'entrevoir, la politique et la guerre l'atteignent. Jusqu'au quatorzième siècle, la pensée française, les mœurs françaises, la langue française, le droit français sont ceux de l'Angleterre ; jusqu'à la fin du Moyen Age et à la veille de la Réforme, ces liens de parenté subsistent : les rois de Londres n'ont jamais renoncé à l'héritage de Paris et de Rouen. Et l'Angleterre ne s'est « séparée » finalement, que quand on l'a « séparée ». Plus tard, les colonies d'Amérique ont rompu avec la métropole au bout de deux siècles : or, la membrane qui unissait l'Angleterre à la Normandie n'a été coupée qu'après cinq cents ans. Belle histoire à reprendre ! Libre et magnifique épanouissement, fleur et fruit savoureux de la plus singulière des entreprises « d'expansion civilisatrice » !

Ce n'est pas tout. La contre-offensive destinée à barrer, une fois pour toutes, la « descente » des populations baltiques, s'est enfoncée dans des terres plus

(1) JUSSERAND, *op. cit.*, t. I, p. 112.

lointaines et jusqu'aux régions boréales ; le mal est traqué jusque dans sa racine : Dès 822, l'archevêque de Reims Ebbo a été envoyé en mission civilisatrice au royaume de Danemark par Louis le Débonnaire. Le moine picard Anschaire devient l'apôtre du Danemark. Évêque de Hambourg, il a juridiction sur le Danemark, la Suède, la Norvège, le Groenland, l'Islande, et partout lui et les siens sèment la bonne parole. Une fille de Jaroslaw le Grand, le Charlemagne russe, épouse, comme on sait, notre roi Henri Ier. C'est un neveu de cette reine qui construisit l'admirable cathédrale de Trondhjem, inspirée directement de l'art français ; la cathédrale de Bayeux, la Trinité de Caen revivent, pour ainsi dire, à Stavanger et à Hamar. Saint Bernard exerce en Danemark une influence pareille à celle qu'il exerce sur le Portugal. On s'épuiserait à énumérer les noms et les œuvres qui se multiplient aux pays du Nord. La cathédrale d'Upsal est dessinée, en 1287, par un Français, Étienne de Bonneuil, sur le modèle de Notre-Dame-de-Paris. Ces fortes attaches religieuses tiendront jusqu'à la Réforme. Et elles ne s'oublieront jamais : le commerce, la culture classique, les intérêts politiques, entretiendront sans relâche de si vénérables traditions (1).

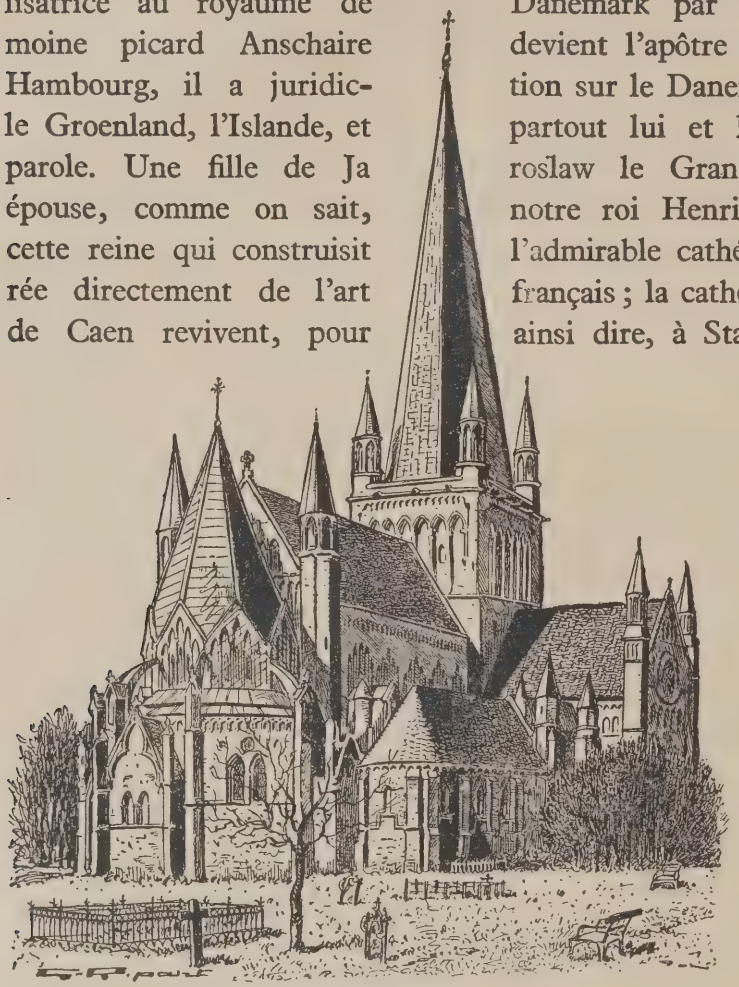

CATHÉDRALE DE TRONDHJEM (NORVÈGE)
Œuvre inspirée de la cathédrale de Bayeux.

Résumons : l'offensive vers le Nord, même si la « Nouvelle France » d'outre-Manche se retourne contre la vieille France, a créé des intérêts communs ; un idéal analogue se poursuit. L'Europe est fondée.

(1) Pour l'exposé complet et la bibliographie du sujet, voir l'excellent ouvrage de Louis DELAVAUD *Les Français dans le Nord*. Rouen, Cagniard, 1911, in-4°.

L'EXPANSION FRANÇAISE ET LA CONTRE-CIVILISATION EN MÉDITERRANÉE ET EN ORIENT

Mais, d'autres affaires appellent les défenseurs du noyau chrétien : et voilà qu'ils doivent se retourner vers ce Midi, vers cet Orient d'où montent les orages.

Les avertissements n'avaient pas manqué et les calculs pas davantage : pas un fils de bonne mère qui d'un voyage n'eût fait un pèlerinage, qui n'ait su que cette Méditerranée rayonnante sous le soleil et toute ponctuée d'îles invitant au plaisir, ne fût aussi captieuse à la défense, qu'audacieuse à l'attaque : elle reviendra sans cesse à l'assaut si on ne la prévient pas et si on ne porte pas l'offensive sur les terres où Mahom prépare ses fourbes. Nul de ces pèlerins, aussi soucieux de la gloire du Christ que curieux de ses propres affaires, qui ne le sût d'expérience et qui n'eût pesé le pour et le contre d'une entreprise qui protégerait à jamais les rivages français contre la plaie barbaresque, non sans assurer à leurs défenseurs des terres splendides et des cieux incomparables. Pensez-vous qu'un Foulques Nerra, comte de Blois, très grand personnage féodal et l'égal du roi de Paris, se soit fait traîner sur la claie au tombeau du Christ pour ne pas regarder autour de lui, et qu'en mourant, il n'ait pas laissé quelques conseils profitables à des fils dignes de lui? Et si son fils, le Réchin (le « querelleur »), n'a pas eu le temps de mettre à profit le conseil héréditaire, pensez-vous qu'il ne l'ait pas transmis soigneusement à ses fils, puisque, à la fin, le petit-fils, Foulques V, s'est embarqué à l'heure opportune pour la Palestine et y a épousé Mélisante, fille de Baudoin II, roi de Jérusalem, de telle sorte que le deuxième successeur du pèlerin à la claie est devenu roi en Terre Sainte, laissant son comté d'Anjou à Geoffroy Plantagenet son fils aîné et la couronne adventice de Jérusalem à son fils puîné, Baudoin III? Il ne faut pas croire ces féodaux plus naïfs qu'ils n'étaient. Gaigneurs, il leur faut des profits certains et de solides établissements. Ils ne « marchent » pas seulement, ils « œuvrent ». La France, en les lâchant de par le monde, accomplit sa tâche sérieuse de colonisatrice et de civilisatrice : au Nord, elle a fixé les Normands; au Midi, elle va fixer l'invasion musulmane.

L'histoire de nos Normands en Italie méridionale rend tout extrêmement clair : dans son origine, elle paraît due au hasard; exactement, elle naît d'un pèlerinage. Mais, ce n'est pas en vain qu'à la seconde génération, l'affaire, jugée avantageuse, passe aux mains de Guiscard l'*Avisé*. Le nom dit tout. Les fils de Tancrède de Hauteville ont jugé d'un coup d'œil ces races abâtardies de la Grande Grèce qui invoquent leur secours contre les Sarrasins, et la faible défense qu'elles opposent à leurs agresseurs. On ne demande pas mieux que de leur venir en aide : « Leur

cause est notre cause... Nous sommes la milice du Christ. Nous portons tous son signe. Les Sarrasins sont ses ennemis, et les nôtres. » Les nouveaux venus se portent au premier rang, font tête partout, foncent sur les Sarrasins qu'ils battent à Mileto ; mais, aussi vite, se retournent contre la papauté qui s'alarme de ces collaborations exigeantes. L'armée pontificale est battue à son tour, et l'on finit par s'arranger. Un établissement durable est fondé ; de là, on rayonne sur la Sicile, où les Maures sont soumis ; sur la Tunisie — avant saint Louis ; sur Malte — avant Bonaparte ; sur Constantinople — avant Baudoin de Flandre. Nos gens dominent l'Adriatique, l'Archipel, le Péloponèse ; on les trouve à Thèbes, à Corinthe, aussi roides contre l'empereur d'Allemagne que contre l'empereur de Bysance ; ils organisent cette pointe de la botte et le triangle sicilien en avant-postes contre l'Orient. Au cœur de la Méditerranée, une féodalité *royale* d'un type achevé s'installe sur ces bords lumineux ; organisateurs et bâtisseurs, ils imposent la flèche du Nord au fronton grec et à la coupole orientale. Un Roger II, dans ses jardins parfumés de Monréale, accapare les trois héritages et dicte les lois de la conciliation méditerranéenne que l'avenir s'épuisera à retrouver ; nos Normands, pleins de génie, préparent l'avenir qui appellera, en ces lieux, le long des siècles, tant de familles françaises, les Angevins, les Valois, les Bourbons, les Murat, les Bourbons encore. Allez voir ces rois couchés sous le porphyre à Palerme et reconnaissez comme la France fut grande quand elle conservait, par le génie et le sang du moindre de ses cadets de famille, à la Chrétienté et à la Civilisation, l'Empire de la Méditerranée.

LES CROISADES Naples et Palerme ne sont que des postes d'écoute : Mahom réside plus loin ; pour se libérer de sa terrifiante approche, il faut l'attaquer dans sa force, en Palestine, en Syrie, en Asie Mineure, en Égypte, en Tunisie. Constantinople n'est qu'un boulevard ruiné ; il faut le caler de toute la force de l'Occident. Pour cette campagne aux longues veilles, aux marches épuisantes et aux effroyables sacrifices, ce sera encore la France qui donnera le branle et qui portera le plus lourd du fardeau. Des papes français ont prêché la croisade, des foules françaises ont suivi Pierre l'Ermite et ont blanchi de leurs ossements tous les chemins de l'Europe. Mais des organisateurs de premier ordre ont monté la grande machine militaire, mobilisé dans les banques italiennes, à Rome, à Florence, à Gênes, l'argent indispensable, envoyé des émissaires chargés d'étudier les routes, de connaître les passages, de fixer les gîtes d'étapes, comme nous l'avons fait plus tard à Madagascar, en Abyssinie, en Afrique centrale

quand il fallut établir en ces lointaines contrées l'autorité française (1). Ces hommes anciens ont prévu jusqu'aux hôpitaux et aux rapatriements ; ils ont commandé, persévéré, abouti. Demandez à un général expérimenté, au général Gouraud, au général Weygand, quel serait, aujourd'hui même, avec les moyens modernes et contre un ennemi divisé, l'effort et le risque d'une offensive en Asie ; songeant à celle qui eut pour but l'Arménie à la fin de la grande guerre, il vous fera le tableau de la dépense, du risque et de l'imprévisible ; il demandera du temps et de l'argent, beaucoup d'argent... Or, à cette époque, malgré des difficultés autrement grandes, le but a été atteint, le Saint-Sépulcre délivré, une colonie latine a été plantée au cœur de l'adversaire, et ce clou l'a *fixé*.

LES « COLONIES » DE TERRE SAINTE, DE SYRIE, D'ORIENT, DE GRÈCE

L'histoire des établissements français en Orient, la figure des châteaux forts aux tours carrées se découpant sur les hauteurs de l'Oronte, l'émotion d'une chapelle gothique à demi ruinée au cœur du Péloponèse, notre temps les a retrouvés après un long oubli. Le pape Honorius III disait déjà : « Une Nouvelle France naît en Orient. » Et, en effet, « un roi français maître de Jérusalem, un Baudoin de Flandre, empereur de Constantinople, un Lusignan seigneur de Chypre, un Boniface de Montferrat, roi de Salonique, un Geoffroy de Villehardouin, neveu du chroniqueur, prince d'Achaïe, des ducs à Athènes et à Naxos, des comtes à Thèbes et à Céphalonie, l'institution politique complétée par l'institution religieuse : en Palestine, un patriarche, quatre archevêques, onze évêques, nos bénédictins à Josaphat, nos augustins au Saint-Sépulcre, et cette création unique, originale, ces moines-soldats, ordres de l'Hôpital et du Temple de Jérusalem ; dans

(1) Sur les itinéraires militaires, *étudiés d'avance*, « qui peuvent être comparés aux reconnaissances militaires qui se font aujourd'hui par nos états-majors », et, aussi, en ce qui concerne les renseignements recueillis méthodiquement, et d'avance, sur les forces de l'ennemi, sur les points stratégiques qu'elles occupaient, voir REY, *les Colonies franques de Syrie aux douzième et treizième siècles* : « Reconnaissances et renseignements militaires, » p. 138 ; notamment, p. 141, le texte de l'un de ces documents dressé en vue de la troisième croisade (1290). — Au sujet du caractère réfléchi de ces expéditions et de ces établissements français en Orient, même au onzième siècle, voir le même ouvrage, p. 2 : « En étudiant les traces laissées par la domination latine en Orient on est étonné de trouver une organisation politique conçue avec autant de force que d'habileté... La noblesse franque fixée en Syrie était généralement beaucoup plus lettrée, plus sage et plus prévoyante qu'on ne l'a cru jusqu'à ce jour. »

Il survivait encore quelque chose de cet esprit d'organisation, en vue de la conquête de l'Orient par une sorte de croisade économique, dans le livre fameux de Marin SANUTO, publié par BONGARS dans ses *Gesta Dei per Francos* et intitulé : *Liber secretorum fidelium crucis*, rédigé au début du quatorzième siècle par un Vénitien qui avait fait jusqu'à cinq voyages en Palestine et en Arménie. Le projet n'aboutit pas. V. FLEURY, *Histoire ecclésiastique*, t. XVIII. Discours préliminaires.

l'ancien Empire grec, un patriarche à Constantinople et quatre métropoles à Salonique, Athènes, Corinthe, Nicosie. Châteaux forts, monastères, cathédrales, Tyr ou Sébaste, Saint-Sépulcre ou Bethléem qui font encore aujourd'hui l'admiration du monde, rappellent enfin nos monuments. On voit ce que la France importa d'elle-même et du latinisme en Orient. Premier aspect de la conquête : elle reproduit. Voici l'autre : elle utilise, comme elle assimile. Détachés de la mère patrie, sans l'oublier d'ailleurs, les nouveaux États aspirent à durer, à se développer par eux-mêmes, par l'union intime et pacifique de tous leurs éléments (1). »

FAÇADE DU SAINT-SÉPULCRE (JÉRUSALEM)
Construit par Godefroy de Bouillon.

Qu'il s'agisse ici, non seulement d'expansion mais d'une véritable colonisation, c'est-à-dire d'une installation durable et créatrice, cela ne fait nul doute ; n'aurions-nous pas des textes par centaines que celui-ci, émanant du chroniqueur Foucher de Chartres, et écrit trente ans après la conquête, suffirait : « Considérez et réfléchissez en vous-même de quelle manière et en quel temps Dieu a transporté l'Occident en Orient. Celui qui était Latin ou Franc est devenu ici Galiléen ou Palestinien ; celui qui habitait à Chartres ou à Reims se voit citoyen de Tyr ou d'Antioche ; nous avons déjà oublié les lieux de notre naissance ; déjà ils sont inconnus à plusieurs d'entre nous ou du moins ils n'en entendent plus parler.

(1) IMBART DE LA TOUR, *Histoire de la Nation française : Histoire politique*, t. I, p. 399.

Tel possède en ce pays des maisons et des serviteurs qui lui appartiennent comme par droit d'héritage. Tel autre a épousé une femme qui n'est pas une compatriote, mais une Syrienne, une Arménienne, ou même une Sarrasine qui a reçu la grâce du baptême... Ils parlent diverses langues et sont déjà parvenus tous à s'entendre ; les idiomes les plus différents sont maintenant connus à l'une et à l'autre nation, et la confiance rapproche les races les plus éloignées. Il a été écrit, en effet : « Le lion et le bœuf mangent au même râtelier. »

Et si l'on veut reconnaître la raison principale de ces succès inouïs, au cœur de l'Islam, raison qui restera la même le long des siècles et qui perpétuera l'union très spéciale qui régna toujours entre les Francs de France et le monde de l'Islam, malgré le discord latent des races et des religions, on la trouverait exprimée avec une singulière précision par l'écrivain arabe : « Un des malheurs qui affligent les musulmans, écrit Ibn Djobaïr, c'est qu'ils ont toujours à se plaindre, sous leur propre gouvernement, des injustices de leurs chefs et qu'ils n'ont qu'à se louer de la conduite des Francs, *en la justice de qui on peut se fier.* » Justice, telle est l'arme puissante de la conquête. La France apportait la justice comme Christophe Colomb disait, de lui-même, qu'il était le « porteur du Christ » (1).

L'ORGANISATION MÉDITERRANÉENNE CONTRE L'ISLAM Nous n'avons pas relevé les autres grands faits de l'expansion française et anglo-normande semés, en quelque sorte, dans toute l'histoire du haut Moyen Age ; les relations de nos ports, Rouen, Dieppe avec Gênes, Venise, la Ligue Hanséatique, la prise de Lisbonne en 1147 par des navires venus de la mer du Nord, celle de Cadix en 1188 par une flotte normande, les exploits des Hervé le Francopoule, Robert Crespin et Roussel de Bailleul dans l'Empire byzantin dès le onzième siècle, de telle sorte que le nom de ces « Francs », dont un contemporain proclame la grandeur, remplit de terreur tout l'Orient : *Normanni possident Apuliam, devincere Siciliam, propugnant Constantinopolim, ingerunt metum Babyloni; Anglia terra se coram pedibus læta prosternit* (2).

Il ne s'agit pas, en effet, de faire ici l'histoire, qui demanderait des volumes, de

(1) Ces deux textes empruntés, l'un aux *Historiens occidentaux des Croisades*, t. III, p. 468, et l'autre, Ibn Djobaïr, aux *Historiens arabes des croisades*, t. III, p. 447, sont cités tous deux dans l'intéressant ouvrage de M. J. LONGNON, *Les Français d'Outre-Mer au Moyen Age* (Perrin), p. 114.

(2) *Récits de Byzance et des Croisades*, par G. SCHLUMBERGER. — V. les autres ouvrages du regretté et charmant écrivain : *Renaud de Chatillon, Campagnes du roi Amaury Ier de Jérusalem en Egypte*, etc., etc.

ces royautés et principautés qui « fixèrent » l'acharnement séculaire des Asiates et qui, par contre, firent remonter la civilisation à ses origines en rendant à Jérusalem ce que le monde avait reçu de la ville sainte. Dans toute l'Asie antérieure et sur tous les rivages méditerranéens, la France a maintenu, pendant tout le Moyen Age, une autorité de salut assurant l'unité chrétienne contre l'Islam, c'est-à-dire contre la conquête et contre la dévastation. L'heure est venue de faire rentrer dans l'histoire (et on y travaille fort justement à l'heure où j'écris)

LE KRAK DES CHEVALIERS (SYRIE MÉRIDIONALE)

la notion de cette « plus grande France » qui fut, du onzième au quinzième siècle, une sorte de première image de la « France-Europe » de Louis XIV et de Napoléon Ier.

Le résultat immédiat des croisades (nous en verrons les suites) est l'organisation, par la France du Moyen Age, d'une Méditerranée chrétienne se glissant dans la ruine de l'Empire byzantin, et c'est un des plus grands faits de l'histoire. La pénétration pacifique ou militaire, chrétienne, française, féodale, va fort loin dans les terres : on la retrouve en Arménie, en Perse, en Abyssinie. Les « Francs », épars en tous lieux accessibles, soutinrent ce qu'il restait de la civilisation antique en Orient en attendant de l'absorber. Que de trésors ignorés et de conquistadors méconnus ! Des Francs partout : Catalacon, allant soulever les troupes contre l'empereur Michel Stratiotique au profit d'Isaac Comnène, en rencontre deux légions campées près de Nicomédie ; dans la bataille livrée au pied du mont Sophon, de nombreux Francs combattaient pour Michel Stratio-

tique sous les ordres de leur compatriote le prince Randolphe, etc., etc. (1).

Ces Samorys féodaux, qui parfois fondent des dynasties durables, d'un caractère extrêmement original, qui ne rompaient jamais avec leur pays d'origine et se recrutaient toujours — chefs et soldats — en terre française, s'établirent successivement ou simultanément en Portugal, en Castille, en Aragon, en Catalogne, en Provence, dans toute l'Italie méridionale, entourant et dominant Rome ; dans le Despotat de Roumanie, dominant toute la côte Adriatique ; en Grèce, en Eubée, en Morée, dominant l'Empire latin de Constantinople ; en Asie Mineure, à Rhodes, à Chypre, en Arménie, au comté d'Edesse dominant l'Euphrate et la Mésopotamie ; à Antioche et à Damas, à Jérusalem et dans l'Outre-Jourdain, dominant le désert arabique presque jusqu'au Sinaï (2). Cependant, la Hongrie est l'héritage d'une famille française, — ces Angevins qui, comme saint Louis, ont hérité de leurs origines espagnoles, l'âme des luttes ancestrales et l'esprit qui va devenir celui des grands navigateurs et découvreurs du globe. Saint Louis lui-même se porte en Égypte, y appelant Bonaparte, et meurt à Carthage y attendant Jules Ferry.

Les documents qui établissent cette œuvre de civilisation persévérante auraient disparu qu'il resterait les monuments de l'art et l'esprit lui-même. Les cathédrales et les châteaux forts, les chansons de geste et les chants populaires, les routes et les noms de lieux ou de familles témoignent de ce que fut cet héritage. La France prit là ses contacts durables avec l'Orient, en reçut une première intelligence de ses peuples avec un premier art de les manier et de vivre parmi eux sur le pied d'une mutuelle tolérance. Comme il arrive souvent, de la guerre naquit une estime réciproque. La pacification future de l'Afrique du Nord et de l'Asie antérieure trouve là sa véritable origine et si, un jour, l'Égypte doit renaître, ce sera par Champollion et par Lesseps, qui ont recueilli la tradition des grands services communs et de la volonté civilisatrice supérieure ; si, un jour, la Syrie doit prendre un essor rappelant sa splendeur effacée, c'est que l'amitié de la France la guidera, l'encouragera, l'entraînera.

Il arriva, cependant, que, vers la fin du Moyen Age, par l'une de ces circonstances historiques auxquelles l'histoire de France comme toutes les histoires séculaires est soumise, l'entreprise orientale périclita. Deux causes majeures en décidèrent : la lutte pour l'hégémonie mondiale s'engage entre la France et sa voisine d'Angleterre, et c'est la « guerre de Cent ans » ; à peine la paix est-elle rétablie et

(1) Gustave SCHLUMBERGER, *Récits de Byzance*, t. II, p. 76.
(2) V. le volume de J. LONGNON, *Les Français d'Outre-Mer au Moyen Age*.

l'unité française assurée que la découverte de l'Amérique impose aux puissances civilisées de nouvelles tâches et de nouvelles rivalités à l'Occident.

LES LIENS QUI NE SE ROMPENT PAS: LE COMMERCE. — LA RELIGION ET LES MISSIONS

Cependant si, dans ce long temps de négligence des choses de l'Orient, le fil se relâche, si, politiquement et militairement, la thalassocratie française en Méditerranée se dissout, le fil n'est pas coupé : deux attaches subsistent et elles tiendront jusqu'à l'heure où l'œuvre de reconstitution et de restauration pourra être reprise sur les anciennes données gardées avec soin dans le secret de l'État : d'une part le commerce entretient les contacts et les sympathies par les échanges ; d'autre part l'expansion civilisatrice est maintenue par les ordres religieux et les missions.

L'histoire du commerce français en Orient au Moyen Age est des plus intéressantes et des moins connues. C'est que le commerce, comme la politique, a son secret et qui ne se découvre pas aisément. Les affaires craignent la concurrence et ceux qui les manient ont un doigt sur la bouche. Qu'on en croie quelqu'un qui a vu ces choses de près, il n'en est pas de plus délicate, de plus couverte. Aucun commerçant n'a jamais dévoilé, pas plus pour le fisc que pour l'histoire, les procédés de sa fabrication, ni les listes de sa clientèle. Laissons les professeurs se satisfaire de ce qu'on leur montre : leur science qui ne sait que ce qui s'écrit, ignore le fond. Ce que firent ces Juifs du Moyen Age, intermédiaires naturels entre les deux mondes, qui le saura jamais ? Qui élucidera le problème historique de ces « Caorsins », dont l'entreprise couvrit deux siècles et dont le nom même est une énigme ? Qui retrouvera les comptes de cette ville de Lattes, l'un des plus puissants *emporia* du Moyen Age et dont il ne reste rien ? Qui racontera le jeu ambigu de ces échanges commerciaux au double langage, mi-partie arabe, mi-partie chrétien, et qu'attestent l'existence des « besants sarracénats » ? Qui indiquera les raisons de la grandeur et de la disparition d'Amalfi ou d'Ampurias ; et, pour donner un exemple précis, qui déterminera les moyens d'action d'un Jacques Cœur lequel accumula, par le commerce de l'Orient, des centaines de millions, de quoi arbitrer la querelle de la France et de l'Angleterre et fournir la matière d'un drame judiciaire non moins extraordinaire et non moins énigmatique que celui des Templiers ?

Il faut donc se contenter du fait connu, c'est à savoir que le commerce du monde avec, pour but lointain, la Chine ou Cathay, aboutissait, par la Méditerranée, aux villes d'Italie, à Marseille, à Montpellier, à Barcelone et que, de là, il rayonnait, par la France, sur l'Europe septentrionale. Peut-on un témoignage plus

vivant que celui de Benjamin de Tudèle qui visita Montpellier vers 1170 et dont le récit pourrait être illustré par Giovanni Bellini : « C'est un lieu très favorable au commerce, écrit-il, où viennent trafiquer en foule les chrétiens et les Sarrasins, où affluent les Arabes de Gharb, des marchands de Lombardie, du royaume de la Grande Rome, de toutes les parties de l'Égypte, de la Gaule, de l'Espagne, de l'Angleterre, où l'on entend parler toutes les langues. » Le luxe du Moyen Age vient de Byzance et s'écoule par les Échelles du Levant : tapis, soieries, étoffes lamées d'or, émaux, perles, sucres d'Égypte, cotonnades d'Alexandrie, cuirs et laines du Maroc, tout se recueille par ces navires du Temple et de Saint-Jean qui peuvent embarquer jusqu'à mille passagers. « Le transport des pèlerins donne une grande activité à la marine d'Arles, de Narbonne, à celle surtout de Montpellier et de Marseille. Les villes maritimes de Provence et du Languedoc possédèrent, au douzième siècle, dans le royaume de Jérusalem et à Constantinople, des établissements commerciaux et, sur les quais, des places d'embarquement et de débarquement, des « échelles ». Les Provençaux eurent, à Saint-Jean-d'Acre, leur quartier et leur église. Parmi les commerçants francs qui y abordaient et dont l'élément sédentaire était régi par des consuls nationaux, les Marseillais et les Montpelliérains formaient la majorité. Au treizième siècle, Bohémond V attribuait, dans sa ville de Tripoli, un quartier et une maison consulaire aux montpelliérains qui y étaient fixés. A Tyr, à Alexandrie, Montpellier avait aussi des consuls. Les Marseillais en avaient à Alexandrie ainsi qu'à Beyrouth. Narbonne faisait, de son côté, avec l'Égypte un commerce d'échange et de transit (1). L'activité de ce commerce est telle et paraît si précieuse aux princes orientaux que, dans la plupart des ports, ils concèdent aux marchands des lieux d'habitation, des *khans* ou *bazars*, nommés fondoucks, et qui sont le point de départ de cette politique des

JACQUES CŒUR

(1) G. FAGNIEZ, *Documents relatifs à l'histoire de l'industrie et du commerce en France*, 2 vol. in-8°, t. I, Introduction, p. XLIV.

« capitulations » qui a régi, jusqu'à nos jours, les relations de la France avec les pays de l'Orient. Par contre, les grandes foires françaises, foires de Champagne, foires de Lyon, foires du Lendit, amenaient chaque année, de tout le monde commercial, des afflux de personnes et d'intérêts qui instituaient, rien que par les contacts, la balance et une sorte de *clearing house*, comme on l'a dit, du commerce universel.

La guerre de Cent ans, qui ravagea et ruina la France (car nous n'en sommes pas à faire la triste expérience des dévastations), n'abolit, cependant, ni le goût des expéditions lointaines, ni l'esprit du commerce, ni la recherche des relations profitables entre les peuples méditerranéens : on a observé, qu'à la moindre accalmie, sous Charles V, sous Charles VII, des faits remarquables d'activité française se produisirent en Italie, en Espagne, en Méditerranée. Nos historiens, tout en constatant la décadence d'Aigues-Mortes, de Montpellier, même de Marseille et de la plupart des cités commerçantes du Midi, relèvent, d'autre part, dès la seconde moitié du quatorzième siècle, l'activité des transports maritimes ; le monde se met en mouvement : « C'est comme le prélude, dit l'un d'eux, des explorations et des découvertes qui marqueront, dès son début, le siècle suivant » (1).

Observation capitale et qui indique le grand tournant de l'histoire de l'expansion française, déjà prête à chercher d'autres horizons.

La guerre de Cent ans est à peine achevée que le grand roi réalisateur, Louis XI, s'est penché sur ces problèmes, devinés plutôt qu'aperçus : partout il suscite une activité nouvelle et qui ne s'arrêtera plus ; sans doute, l'exemple de Jacques Cœur l'a instruit, il a compris quel héritage lui laissait ce « fondateur de la suprématie commerciale de la France dans le Levant ». Ce qui est certain, c'est que Louis XI, — celui que Chastellain appelle si joliment « l'universelle araigne », — a pris en main avec un entrain et un allant extraordinaires toutes les activités et initiatives françaises, non seulement dans la Méditerranée, mais sur la mer Océane. Ce terrien a parfaitement compris que la France doit être maritime, sous peine de n'être pas. Dès 1481, Marseille, rattachée à la couronne, attire toute sa sollicitude. « En 1482, il fait part à une assemblée de notables de ses vues pour mettre cette ville en possession du grand rôle commercial auquel l'admirable situation de son port lui donne droit. Grâce à l'accroissement de ses frontières, elle attirera en foule les commerçants et les marchandises de l'étranger qui se répandront ensuite en France et dans toute l'Europe. Tel est l'avenir qu'il lui trace (2). »

Et ce restaurateur de Marseille est aussi le prince qui, le premier, a l'idée de la

(1) G. Fagniez, *loc. cit.*, t. II, p. xl. — V. aussi P. Durrieu. *Les Gascons en Italie.* Auch, 1885.
(2) Sée, *Louis XI et les villes*, p. 332.

fondation de l'autre port français, destiné à devenir l'organe de l'expansion atlantique, Le Havre. Aucune de nos grandes traditions ne se perd : l'ère féodale a passé le mot d'ordre à l'ère royale ; celle-ci transmet à ses différentes familles les formules fondamentales.

Suivant le plan de restauration des rapports commerciaux et de la reconstitution d'une marine royale, François Ier, par un renversement diplomatique extraordinaire d'audace et de souplesse, raflera d'un seul coup tout l'héritage des croisades en réalisant l'alliance avec le Turc. Ainsi il fera bénéficier « les Francs » d'une organisation plus moderne consacrant le régime des fondoucks et des capitulations, c'est-à-dire du privilège commercial et du privilège éducateur chez l'ennemi héréditaire.

LES ORDRES RELIGIEUX. LES MISSIONS AU DELA DE LA MÉDITERRANÉE. LES ÉCOLES EN ORIENT.

Mais, avant d'en venir à cette forme renouvelée de l'expansion française, il faut s'arrêter quelque peu encore devant les autres survivances du Moyen Age et considérer les liens qui, outre les rapports commerciaux, ont survécu à la ruine de l'autorité militaire et politique dans l'Orient méditerranéen : il s'agit de l'œuvre accomplie par les ordres religieux et les missions.

Ce qui se passe ici a quelque chose d'analogue à ce qui s'était passé mille ans auparavant, sur le Rhin : la civilisation, attaquée, use du même procédé de défense : elle « contre-civilise », c'est-à-dire, qu'agissant par ses forces morales et intellectuelles, elle provoque un arrêt et un remous des courants qui la protègent contre ceux qui la menacent : à la lettre encore, elle *convertit*.

L'exposé de cet effort trouverait son point de départ dans le conciliabule tenu par Hugues de Payns, fondateur des Templiers, alors qu'il groupait, au cœur de la Champagne, sept compagnons jurant de devenir « la milice du Christ », sous les ordres du patriarche de Jérusalem et suivant la règle des chanoines de saint Augustin, de même que, plus tard, les compagnons de Loyola se réuniront à Paris, dans la crypte de Montmartre et créeront une milice nouvelle, une « compagnie », pour la défense de la même cause.

Les ordres dont il s'agit, Templiers, Hospitaliers, Chevaliers du Christ, sont à la fois religieux et militaires et, en cela, ils se conforment aux nécessités du temps et à l'objet de leur mission : en effet, la discipline la plus rigoureuse est la condition du succès quand il s'agit de luttes à évolution séculaire s'engageant entre la civilisation et la barbarie ; elles exigent le sacrifice de l'homme tout entier : elles ne peuvent être que collectives et coopératives si elles veulent atteindre leur but qui

est un exhaussement lent de l'humanité. Les équipes se consacrant à ces entreprises, le Moyen Age, grand laboratoire d'efficacité morale, les qualifie du beau nom de « religions ».

Les ordres religieux-militaires, se donnaient pour mission de défendre pied à pied, en commun avec les principautés chrétiennes d'Orient ou à leur suite, le bas-

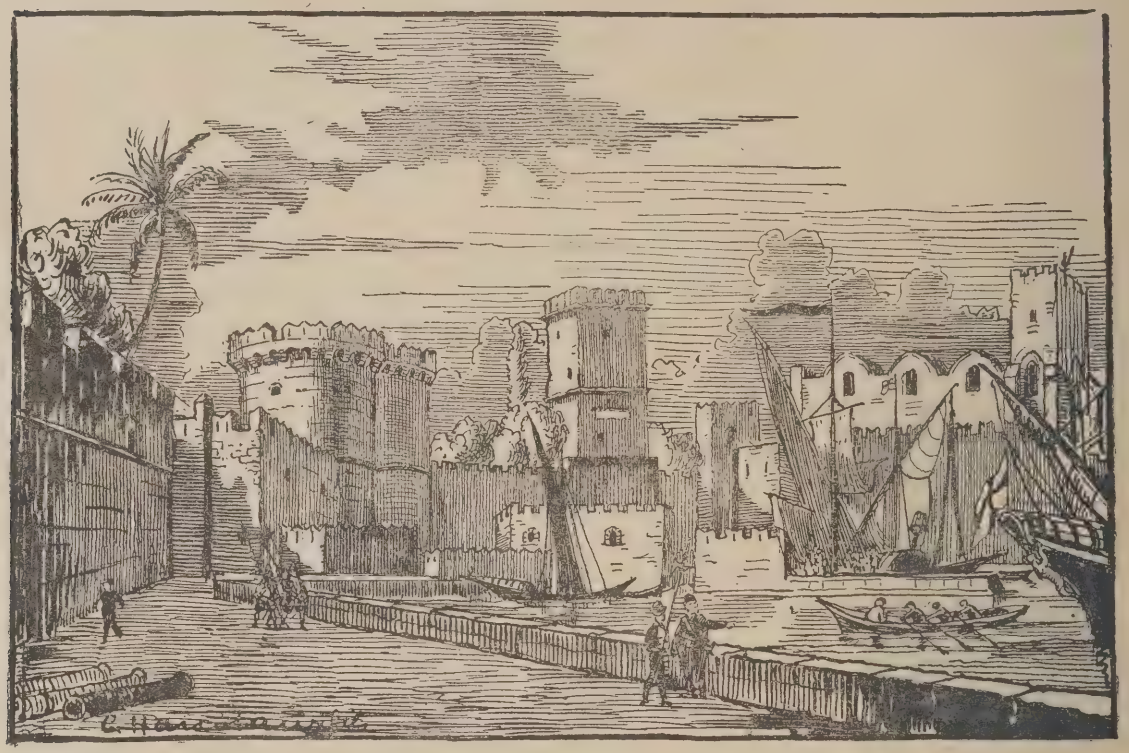

ENTRÉE DU PORT DE RHODES
(D'après une gravure sur bois de 1850).

sin méditerranéen. Une telle œuvre, militaire surtout, était fatalement mêlée à de grandes affaires économiques : on ne fait pas la guerre sans budget. Par là, ces ordres compromirent finalement leur objet idéal ; ils suscitèrent des compétitions atroces, et par là ils périrent. La politique moderne les relégua dans l'arsenal des formes vétustes.

Des organismes plus souples et plus purs se substituèrent à ceux des premiers âges. La robe des moines sans épée et sans cuirasse fit son apparition en Orient, s'ouvrant les portes de l'univers. L'autorité de Cluny et de la réforme de Cîteaux, avait été, au Moyen Age, un fait de civilisation d'une importance considérable.

Services et grandeur si connus qu'il suffit de les rappeler. « Une immense société de religieux, répandue en France, en Allemagne, en Angleterre, en Italie, dans la péninsule hispanique (on assure qu'il y eut deux mille maisons affiliées), assemble les hommes de tous les pays, de toutes les conditions sous le pouvoir d'un seul religieux qui ne dépendait d'aucun pouvoir humain. » Hildebrand, moine de Cluny, inspirateur de cinq pontificats, pape sous le nom de Grégoire VII, établit l'union fondamentale de la papauté et des grands ordres religieux. Un simple exemple : en 1142, Alphonse, précédemment comte de Portugal, reconnu roi par le Saint-Siège sur les conseils de saint Bernard, se déclare « vassal de l'abbaye de Clairvaux ». Extraordinaire effet de l'expansion morale française ! (1) Au treizième siècle, des branches nouvelles se détachent du vieux tronc bénédictin et clunisien : ce sont les ordres mendiants, saint François, 1208, saint Dominique, 1215; leur tendance est de se mêler au siècle par l'action sociale et l'apostolat. Les églises orientales, écrasées entre l'Islam et le byzantinisme, ont besoin de renfort, et c'est alors que les Franciscains reçoivent la mission sacrée de la garde du Saint-Sépulcre, cependant que les dominicains se chargent particulièrement de l'évangélisation des chrétientés dissidentes. Ces pionniers, qui n'ont de bagage que le crucifix, s'en vont, en véritables colonisateurs moraux, chercher, hors des frontières du monde connu, les terres d'expansion sur lesquelles de vagues et légendaires notions géographiques attirent, dès lors, les initiateurs planétaires.

Comment oublier qu'il y eut, en ces temps reculés, une politique de la papauté, cherchant des alliances au delà de l'Islam, pour embrasser le monde dans une vaste entreprise d'évangélisation unitaire, pénétrant jusqu'en Perse, jusqu'aux Indes, jusqu'en Chine, pour prendre à revers le monde arabe et turc. « Innocent IV, comprenant qu'il fallait, pour la sûreté de l'Europe, comme pour la civilisation de l'Asie, faire chrétiens les Tartares, leur envoya coup sur coup plusieurs ambassades de franciscains et de dominicains. »

Ce grand dessein ne resta pas tout à fait à l'état de rêve. Un monde nouveau s'ouvrait. C'est alors que Marco Polo révèle l'existence de la Chine. Comme suite effective à cette conception pontificale de l'expansion européenne et chrétienne, la Chine de Koublaï accueille les missions des Frères mineurs et prêcheurs ; elle est sur le point d'adopter l'Évangile. Le succès de cette étrange épopée colonisatrice par la « bonne parole » eût changé la face du monde ; la civilisation latine eût marqué une avance de cinq siècles en Asie ; de grands conflits d'issue si douteuse,

(1) V. E. LAMY, *l'Apostolat dans les missions catholiques*, p. XXXIV-XLII ; — et DE BROQUA, *le Portugal feudataire de Clairvaux*. Dijon, juin 1927.

eussent été évités ; les races hostiles eussent été unies, sinon amalgamées. « En 1305, les ambassadeurs tartares viennent proposer à Philippe le Bel 100 000 cavaliers, 200 000 chevaux, 200 000 charges de blé pour la guerre contre les Turcs, mais le roi, tout occupé de l'Angleterre, laisse passer cette chance. L'Europe ne saisit pas mieux l'heure où elle pourrait associer la Chine à sa destinée. La dynastie de Koublaï, hospitalière aux missions chrétiennes et désireuse d'une action commune avec l'Occident, est renversée au milieu du quinzième siècle, par une réaction xénophobe. La nouvelle dynastie, chinoise de race et d'instinct, ferme l'empire aux étrangers. »

On peut dire, qu'à cette œuvre d'unité planétaire, il a manqué la France, la France alors aux prises avec l'Angleterre et pour cent ans. Or, sans la France, la puissance d'expansion latine et chrétienne n'a ni suite, ni vigueur : elle s'épuise vite en desseins gigantesques dénués de vitalité parce qu'ils ne s'appuient sur aucune réalité.

La France, obligée de consacrer toutes ses forces à la défense de son indépendance et de son sol occupé, a ramené auprès d'elle tout ce qui agissait au loin pour elle et pour la civilisation. De la lutte séculaire et fratricide, l'Occident sortira épuisé, divisé : cette agonie du Moyen Age laissera, comme suite fatale, le violent arrachement de la Réforme. La robe sans couture est déchirée. Et, par une même suite, se développe l'esprit laïc, sécularisé, mais aussi localisé.

Philippe le Bel rompt avec le Saint-Siège. Le grand schisme et l'exil d'Avignon mettent fin aux entreprises « catholiques » du Moyen Age. La civilisation chrétienne est en crise. La France manque partout. C'est alors que l'intervention divine sauve la France et la civilisation romaine par la mission de Jeanne d'Arc, juste à l'heure où de nouveaux horizons se découvrent.

CHAPITRE II

L'EXPANSION MODERNE

LE NOUVEAU MONDE. — LE PREMIER EMPIRE COLONIAL FRANÇAIS.
CAUSES DE SA RUINE.
LA DOUBLE EXPANSION FRANÇAISE MODERNE : LIBÉRATION ET COLONISATION.

L'expansion doit-elle être religieuse? — L'expansion colonisatrice victime de ses mauvaises méthodes. — L'expansion coloniale de l'Ancien Régime entravée par les grandes guerres de l'Unité.

Succès de l'expansion civilisatrice française en Europe et dans le monde au dix-septième et au dix-huitième siècle. — L'expansion civilisatrice dans l'esprit moderne. La croisade française de libération des peuples. — La politique française de l'affranchissement en Amérique et en Europe.

L'empire colonial reconstitué. Nouvelles méthodes colonisatrices et civilisatrices. — Conclusion sur les caractères de l'expansion française.

Il faut indiquer, maintenant, par quelle suite logique des faits l'expansion planétaire des temps modernes se rattache aux efforts si énergiques et si extraordinairement perspicaces du Moyen Age. Malgré ses immenses difficultés, l'entreprise de catholicité ne s'est jamais complètement interrompue ; pas un instant elle n'a cessé de poursuivre — fût-ce souterrainement — son but, et, par une circonstance extraor-

dinaire, le passé se rattache au présent en un point du monde où certes on ne l'attend guère, au débouché de la mer Rouge. Les grandes découvertes modernes vont jaillir de l'obscur travail des hommes qui, durant le Moyen Age, se sont appliqués à la recherche des au-delà du monde méditerranéen.

On a quelque peine à démêler les conditions dans lesquelles la volonté de se rapprocher du fameux « Prêtre Jean » anima les projets d'Innocent IV. En tous cas, c'est là qu'est le nœud. Rubruquis, qui avait reçu les instructions du pape et de saint Louis pour visiter les Tartares, avait été chargé également de prendre attache avec le mystérieux prince chrétien qu'on devait rencontrer quelque part sur les arrières de la zone musulmane. Au milieu du quatorzième siècle, on commence à le situer en Abyssinie (1).

Or, cette recherche, ce but entrevu, l'espoir de trouver la route de l'Extrême-Orient par les régions qu'habitait le « Prêtre Jean » sont, précisément, parmi les raisons qui lancent les Portugais sur les voies du grand périple africain : les Açores sont découvertes et le siècle ne s'achèvera pas sans que Vasco de Gama ait franchi le cap de Bonne-Espérance. Les grands chemins du commerce et de la civilisation se trouvent ainsi renversés. Une sorte de pressentiment universel tient désormais en éveil partout l'esprit d'entreprise. Dans l'Europe entière, des relations arabes circulent et sont traduites ; les universités, les moines, les savants, les géographes, se penchent sur les cartes, sur les manuscrits, à l'affût des moindres indications, l'oreille tendue au moindre bruit. Le commerce et la religion travaillent dans le même sens et se communiquent ces données diffuses. On parle de pêcheries miraculeuses dans les mers occidentales ; on se montre des bois transportés d'une terre nommée « Brazil » ; on affirme l'existence d'îles où l'or et l'argent affleurent.

Justement, l'or fait défaut en raison des crises militaires et économiques. Les marchands et banquiers génois, florentins, vénitiens, envoient des prospecteurs partout, surtout en Afrique. Une œuvre du savant cardinal Pierre d'Ailly a relevé dans Ptolémée quelques-unes de ces notions éparses : elle tombe entre les mains du Génois chargé par la banque de Saint-Georges de ces recherches en Afrique : il s'appelle Christophe Colomb (2).

La France est à peine sortie du péril vital de la guerre de Cent ans. Déjà

(1) V. *les Merveilles de la Terre Prestre Jean*, manuscrits du Musée Condé. Recueil de pièces nº 685, fol. 106.

(2) V. les belles découvertes de notre éminent collaborateur, M. de La Roncière, dans son ouvrage : *la Découverte de l'Afrique au Moyen Age*. Le Caire, 1925.

Charles VIII chevauche vers l'Italie. Mais, dans l'entre-temps, autour de la France absente, une Europe nouvelle s'est formée ; des puissances concurrentes ont surgi : Portugal, Espagne, Autriche, Angleterre. La Méditerranée s'est comme voilée soudain. Les hautes aventures sont ailleurs. L'Afrique contournée, l'Amérique découverte. La France, à peine rendue à elle-même, s'aperçoit qu'elle est, elle aussi, une puissance atlantique ; elle s'aligne pour cette nouvelle course aux expansions inconnues.

CATHÉDRALE DE PRAGUE
Construite par deux architectes français dont les tombeaux sont dans la cathédrale.

François Ier, sur l'initiative de l'amiral Guillon le Roy, grand-père du cardinal de Richelieu, fonde le Havre à l'embouchure de la Seine et les lettres patentes qui ordonnent la création du port s'expriment avec une autorité frappante sur les raisons qui déterminent le souverain. Il s'agit, d'abord, « d'avoir un port sur la mer Océane, » en raison des nouvelles découvertes qui ont eu lieu dans les eaux occidentales et, en second lieu, « d'offrir un abri sûr aux vaisseaux marchands qui naviguent sur cette mer ». Le prince qui a signé ces actes et qui, par une volonté persistante et une prédilection remarquable, ne s'est pas relâché un instant du dessein qu'il avait conçu, s'inscrit, ne serait-ce que par ce seul fait, au rang des plus grands hommes d'État. Il devinait la grand balancement qui allait se produire sur la planète, l'Orient le cédant à l'Occident. Or, pour ces nouvelles entreprises, la France est prête. On pourrait même dire qu'elle était en avance sur les autres peuples navigateurs.

Il n'est pas douteux que, dès le quatorzième siècle, les marins dieppois fondaient sur la Côte d'Or et sur la Côte d'Ivoire, des établissements, « Grand » et « Petit Popo », humbles prémices de notre colonisation de l'Afrique occidentale et dont j'ai pu faire reconnaître encore le droit préexistant dans nos négociations avec l'Angleterre. Il semble établi que les pêcheurs de nos côtes avaient entrevu et peut-être occupé la terre américaine avant que les Espagnols se fussent élancés à sa recherche. Lescarbot, qui écrit à la fin du seizième siècle, nous transmet cette tradition, recueillie dans les ports français, et la traduit en son langage coloré à propos de la « découverte », soi-disant récente de *Terre-Neuve*, *Bacalos*, et *Canada :* « Il est bon avant tout, écrit-il, d'éclaircir le lecteur de ces trois mots, desquels tous les géographes ne conviennent point entre eux. Quant au premier (Terre-Neuve) il est certain que tout ce païs se peut appeler Terre-Neuve et le mot n'en est pas nouveau : car, *de toute mémoire et dès plusieurs siècles*, nos Diépois, Malouins, Rochelois, et autres mariniers du Havre de Grâce, de Honfleur et autres lieux, ont fait les voyages ordinaires en ces pays-là pour la pêchèrie des morues dont ils nourrissent presque toute l'Europe et pourvoyent tous vaisseaux de mer... Et, par un mot plus général, on peut appeler « Terre-Neuve » tout ce qui environne le golfe de Canada où les Terre Neuviers indifféremment font tous les ans leur pêcherie et ce que j'ay dit estre depuis plusieurs siècles, et *par tant ne faut qu'aucune autre nation se glorifie d'en avoir fait la découverte*. Outre ce, que cela est très certain entre noz mariniers normans, bretons et basques, lesquels avoient imposé nom à plusieurs ports de ces terres avant que le capitaine Jacques Quartier y allast, je mettrai encore icy le témoignage de Postel que j'ay extraict de sa charte géographie (voilà bien l'école de nos géographes se reliant aux découvertes de nos navigateurs) en ces mots : *Terra hoec ob lucrosissimam piscationis utilitatem a Gallis adire solita, et ante mille sexentos annos frequentari solita est, sed hoc, quod sit urbibus inculta et vasta, spreta est.* De manière que notre Terre-Neuve estant du continent de l'Amérique, c'est aux Français qu'appartient l'honneur de la première découverte des Indes occidentales et non aux Hespagnols (1). » Il paraît certain, en tous cas, que le capitaine Cousin, et l'un de ses compagnons, Vincent Pinçon (peut-être le même qui commandait l'une des caravelles de Christophe Colomb, la *Pinta*, dans le voyage de la découverte) avaient touché la terre occidentale quelques années avant ce voyage. Christophe Colomb dut s'abriter aux Açores contre des corsaires

(1) *Histoire de la Nouvelle France, contenant les navigations*, etc., par Marc LESCARBOT. — Cfr. DE LA RONCIÈRE, *Histoire de la marine française*, t. III, et GRAVIER, *Vie de Samuel Champlain.*

français qui gardaient ces voies de la mer. Il est avéré que Pinot Paulmier de Gonneville toucha, après d'autres, une terre occidentale par delà l'Atlantique, sans doute le Brésil, en 1503 ; qu'en 1506, il y avait des indigènes brésiliens à Rouen ; qu'en cette même année, 1506, Jean Denis de Honfleur et son pilote Gamart de Rouen atterrissaient à Terre-Neuve, qu'en 1508 le capitaine Aubert, envoyé par le frère du célèbre Ango, y fonde un établissement. En 1529, Jean Parmentier atterrit,

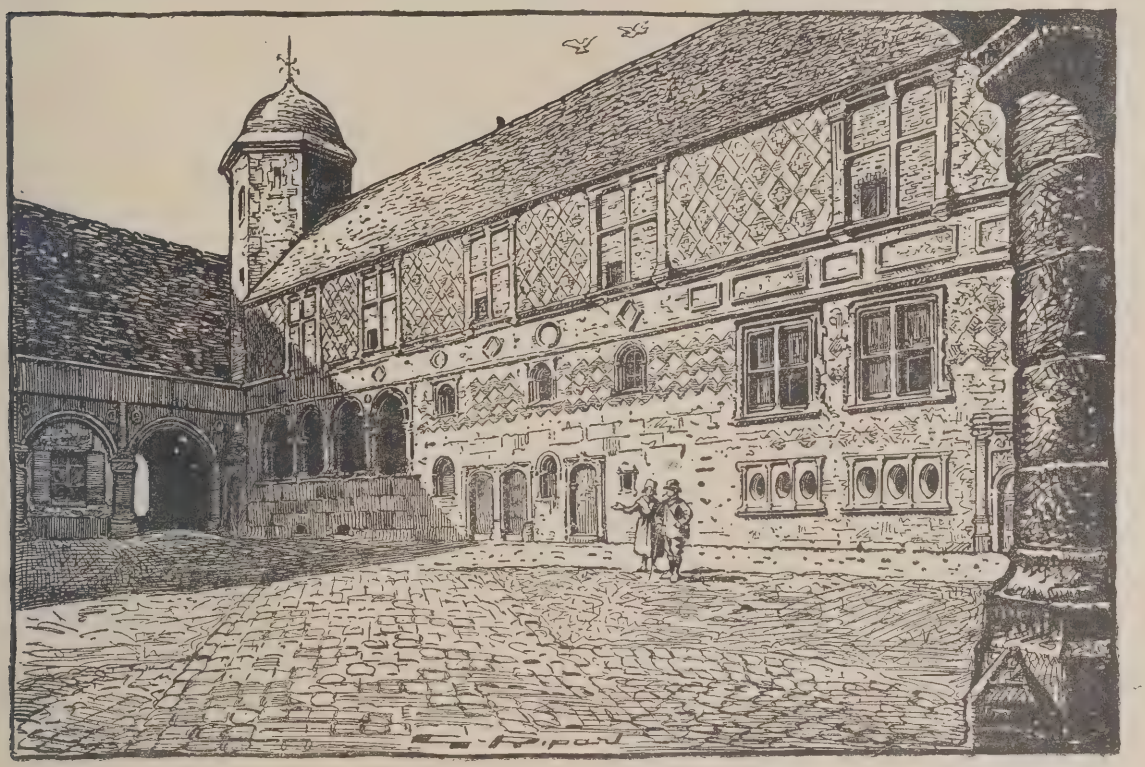

LE MANOIR ANGOT A VARENGEVILLE

après d'autres Normands, à Sumatra, et les faits de découvertes, d'atterrissements, de créations de comptoirs, de développements coloniaux proprement dits, se multiplient de telle sorte qu'il est impossible d'en dresser la liste dominée historiquement par l'expédition de Jean Verazzano, que François Ier dépêche en 1523. Ainsi se manifeste le « grand plan colonial officiel » signalé par M. de La Roncière, plan qui met aux champs le conseil espagnol et qui motive la spirituelle boutade de notre François Ier, quand Charles-Quint fait mine de protester : « Est-ce déclarer la guerre et contrevenir à mon amitié avec Sa Majesté que d'envoyer là-bas mes navires ? Le soleil luit pour moi comme pour les autres. Je voudrais bien

voir la clause du testament d'Adam qui m'exclut du partage du monde (1). »

Ces origines établissent les droits anciens de l'expansion française sur les terres nouvelles. La politique, la marine, le commerce, la colonisation s'emparent de ces premières semences éparses. Il en naîtra la grande création coloniale de la France, non seulement en Amérique, Canada, Terre-Neuve, Mississipi, Louisiane, Antilles, Guyane, mais aussi dans le reste du monde : Côte occidentale d'Afrique, les Indes, le Cap, la Réunion, Maurice, Madagascar, l'Océanie.

La fondation et, après deux siècles, la ruine presque absolue de cet empire sont un des objets principaux de l'*Histoire générale des colonies françaises* à laquelle la présente étude sert d'Introduction. Je me garderai bien de pénétrer sur le vaste terrain réservé à mes collaborateurs, devant, selon mon sujet, m'en tenir à l'*expansion civilisatrice* sans aborder l'*expansion colonisatrice*. Cependant, pour exprimer le sens profond de cette double activité, il est de toute nécessité d'envisager ici les raisons qui ont déterminé la perte du premier empire colonial français et qui, pour des raisons de sécurité nationale, ont ramené l'activité de la nation presque exclusivement vers des pays de non-souveraineté française.

Seeley fait l'observation suivante : « un prophète politique comparant les chances des deux puissances colonisatrices, la France et l'Angleterre, au moment de la Révolution de 1688 et même beaucoup plus tard, et tenant compte de l'avantage que la position de son territoire colonial en Amérique, appuyé sur les deux grands fleuves, le Saint-Laurent et le Mississipi, donnait à la France, aurait été certainement induit à prédire que, dans l'avenir, l'Amérique du Nord appartiendrait à cette puissance plutôt qu'à l'Angleterre » ; et il applique cette même observation aux établissements des deux puissances en Asie et en particulier aux Indes, où, dit-il, elles s'avançaient *pari passu*.

Cependant, dès le seizième siècle, l'œuvre de François Ier, à peine ébauchée, est en péril. Il n'est que trop facile d'en discerner la raison. Les guerres dites de religion sont, pour la France, comme une seconde guerre de Cent ans. Elle se replie sur sa querelle intérieure et se détourne des grandes œuvres mondiales. Cette défaillance était escomptée par les puissances rivales. On attribue en effet aux Hollandais ce propos : « Les Français s'entendent si mal entre eux que leur ruine est à prévoir. »

Il n'est pas douteux que les passions religieuses furent un obstacle quasi insur-

(1) Le cardinal de Tolède à Charles-Quint, 13 novembre 1540.

SAINT LOUIS S'EMBARQUANT POUR DAMIETTE

D'après une miniature du XVe siècle.

(Bibliothèque Nationale.)

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

montable à l'œuvre de l'expansion de la France, alors qu'elle s'était jetée, des premières, vers les mondes nouveaux, et qu'elle les avait abordés d'un si magnifique élan. Il faut donc envisager, sous l'angle de l'expansion et de la civilisation, ce débat religieux si grave et de telles conséquences pour la France elle-même, précisément à l'époque où des horizons nouveaux s'ouvraient devant elle.

L'EXPANSION DOIT-ELLE ÊTRE RELIGIEUSE? La véritable question est de savoir si l'expansion sur les terres lointaines peut se justifier si elle n'offre pas un idéal de civilisation supérieure, et si cet idéal lui-même ne doit pas être soutenu par une croyance religieuse?

Logiquement, toute action prolongée d'un peuple sur l'autre suppose un bienfait offert dans les mœurs, dans la direction sociale, non moins que dans la prospérité matérielle. Il n'y a de conquête excusable que si elle conserve, protège, élève les peuples qu'elle se soumet.

Pour toute puissance civilisée, fille de la civilisation méditerranéenne, l'expansion aboutit donc, logiquement, à une extension de la morale chrétienne puisque celle-ci est à la base de toute la civilisation moderne. Et il se trouve, en fait, que toutes les puissances qui ont exercé ou exercent une influence extérieure ont eu et ont des missionnaires. En fait également, il s'est trouvé que les populations occupées, colonisées, ou seulement entraînées dans un courant civilisateur, n'ont pu s'adapter au bienfait qui leur était présenté que par un mouvement plus ou moins marqué de leur part vers la pensée supérieure qui animait les peuples expansionnistes. Si, par suite d'un esprit farouche de résistance, ou, au contraire, par suite d'une trop cruelle exigence des maîtres, cette amélioration ne se produit pas, ou bien les populations conquises retournent à la barbarie, ou bien elles périssent faute d'adaptation.

L'Amérique présente, à ce point de vue, un exemple frappant livré à la méditation de l'histoire : dans l'Amérique du Sud, malgré les excès dénoncés par Las Cases, la race autochtone christianisée a survécu en grande partie et s'est jointe au grand cortège de la civilisation, tandis que, dans l'Amérique du Nord, la race indigène a, pour ainsi dire, disparu. Il faut conclure qu'il y avait quelque chose de logique dans le procédé d'expansion qui faisait appel aux missionnaires, puisqu'il a sauvé la race dans les pays latins tandis que le système contraire l'a à peu près anéantie sur les terres septentrionales.

Plus ardents, plus désintéressés, emportant avec eux, non seulement les vertus chrétiennes, mais les sentiments chrétiens, les éléments religieux avaient, pour

pénétrer jusqu'au cœur des populations indigènes, une aptitude qu'assurément le commerçant, le militaire, le politique ne pouvaient leur disputer.

L'erreur commise par certains colonisateurs fut de se laisser entraîner jusqu'à recourir à la contrainte, au rebours de la véritable pensée chrétienne, qui attend tout de l'adhésion volontaire et de la conversion spontanée, selon le sens exact des expressions *croyance* et *foi*. Si la douceur et la mansuétude religieuses furent d'excellentes méthodes coloniales, l'intolérance et la tyrannie furent les plus abominables et les plus funestes de toutes.

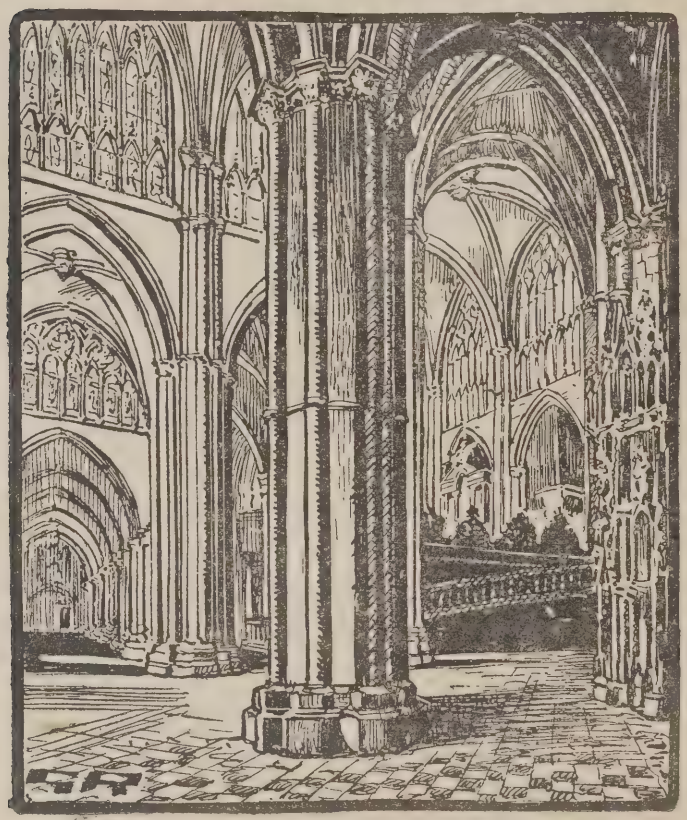

INTÉRIEUR DE LA CATHÉDRALE DE TOLÈDE
Élevée en 1227 par des architectes français venus de Normandie.

Il convient d'ajouter que, pour la France en particulier, les dissensions religieuses, qui firent tant de mal à la métropole, eurent le funeste effet de détruire dans la racine de précieux établissements. Ces maux ne se corrigèrent pas aux colonies, même quand l'Édit de Nantes eut inauguré en France le principe de la tolérance religieuse.

Les guerres de religion contribuèrent donc grandement à frapper d'impuissance l'expansion française au seizième siècle.

Cependant le désir de ne pas se désintéresser des découvertes lointaines subsistait et le règne de Henri IV marqua une reprise qui devait aller se développant sous Richelieu, sous Mazarin, sous Colbert et jusqu'à la période des grands revers de la fin du règne de Louis XIV. Ce fut l'époque du grand effort colonisateur et civilisateur sous l'Ancien régime.

Comment exprimer ce qu'il a fallu de courage, d'énergie, d'endurance, de persévérance acharnée à cette France de Henri IV, de Champlain, du Père Joseph,

d'Isaac de Razilly, de nos grands ministres, pour s'obstiner contre vents et marées à réaliser l'œuvre d'expansion mondiale, que ce fût aux Indes, en Amérique, au Cap, vers le Pôle Nord, aux Açores, au Brésil, en Guyane, à Java? Et cela, tandis qu'elle trouvait partout les voies de la mer barrées par les Espagnols, les Portugais, les Anglais, les Hollandais, par des bandits atroces comme ce Féarne, par des fourbes doucereux comme cet ambassadeur Edmonds, alors qu'elle se heurtait à l'inertie de l'opinion, à l'insuffisance des ressources, à l'incohérence des lois, aux vents contraires, aux distances infinies et à tous les périls de la mer? Quand on relève les pièges perpétuellement tendus, les contrats frauduleux, les guerres improvistes, les trahisons, les désertions, les corruptions, les morts par famine, par abandon, par ignorance, les disparitions innombrables dans l'océan muet, quand on repasse tant d'heurs et de malheurs contradictoires, on ne peut que s'étonner d'un tel élan, de tant d'espérance contre toute espérance. L'œuvre se réalisa cependant, s'éleva par soi-même et jeta de par le monde des bases si robustes que, trop souvent abandonnées, elles furent sans cesse reprises et restent en somme indestructibles. L'histoire blâme les fautes commises; mais il faudrait dire aussi que les erreurs ne sont pas toutes imputables à la volonté humaine, et qu'elles venaient aussi de fatalités essentielles auxquelles rien ne pouvait parer.

L'EXPANSION COLONISATRICE VICTIME DES ERREURS ET DES MÉTHODES MÉTROPOLITAINES

Le dix-septième et le dix-huitième siècle souffrirent d'un autre mal bien souvent reproché aux plus grands de nos ministres colonisateurs, Richelieu et Colbert. Il s'agit de cette étroite conception économique qui réservait à la mère patrie ou aux compagnies privilégiées, le monopole du commerce, système connu sous l'appellation technique de « pacte colonial », avec ses suites fatales, la stagnation économique, la disparition de la main-d'œuvre, la traite des noirs, etc. Le mal ne fut pas spécial à la France. La première idée poussant à l'expansion sur les terres nouvelles fut, on le sait, un rêve de fructueuses et lointaines exploitations, selon le dicton trop répété même de nos jours : « une colonie doit payer », alors qu'une colonie ne doit pas être considérée ni traitée comme une ferme.

Les recherches de M. de La Roncière nous ont appris que si Christophe Colomb s'embarqua, ce fut pour trouver et recueillir, sur un autre revers du monde, le « fabuleux métal ». Cette conception initiale surplombe la fondation de la plupart des établissements européens sur le continent américain de même que l'espoir

d'un commerce plus direct avec les Indes et avec la Chine inspire les circumnavigations portugaises.

Incontestablement, ce sont nos Français : J. Cartier, Champlain, Lescarbot qui, les premiers, eurent le sentiment que le sol et la population indigènes étaient les véritables richesses coloniales, et qu'un établissement de pêcheries, de pelleteries, de production agricole, en un mot la mise en valeur d'un pays neuf, était d'un tout autre avenir que les trésors miniers captés par une impitoyable fiscalité.

Ceci dit, il faut reconnaître que c'est la recherche de ces trésors qui entraîna les esprits d'abord, et la première entreprise colonisatrice périt ou faillit périr par ses tares inhumaines, la destruction de la population indigène, la tyrannie exercée sur la colonisation et sur l'entreprise particulière, la rigidité du monopole suscitant la flibuste et, pour couronner le tout, la traite des noirs, abominable reprise de l'esclavage antique.

L'EXPANSION COLONIALE DE L'ANCIEN RÉGIME ENTRAVÉE PAR LES GRANDES GUERRES EUROPÉENNES L'empire colonial français s'écroula l'un des premiers. D'autres raisons, et des plus graves, contribuent à expliquer ce rapide avortement. Au Moyen Age, la France s'était constituée dans les cadres de la féodalité dont la vaste et souple hiérarchie lui avait assuré une remarquable unité. Quand la royauté, de concert avec la bourgeoisie des villes, eut entrepris de ruiner le système seigneurial, la France, comme une glace jetée par terre, se brisa, et la constitution d'une nouvelle unité fut la tâche que dut s'imposer le pays ; il eut à évoluer de l'unité féodale à l'unité royale. A cette tâche, l'énergie dynastique et l'énergie nationale se consacrèrent pendant de longs siècles, et on ne peut dire même qu'elle soit entièrement achevée. Car une double difficulté, à la fois intérieure et extérieure, s'opposait à une entière et prompte réalisation : c'était, au dedans, la résistance désespérée de la noblesse apanagère et, au dehors, l'opposition des puissances voisines, convoiteuses des provinces limitrophes, et effrayées par la puissance grandissante du nouvel empire. Lutte pour la vie à laquelle il fallait tout sacrifier. L'histoire de la France européenne devient ainsi une longue et douloureuse marche à la centralisation et aux limites naturelles, seuls gages futurs d'une formation complète et d'une absolue sécurité. La centralisation fut assurée par un processus sans recul ; quant aux limites naturelles l'ambition de les obtenir fut l'objet de guerres sans cesse renouvelées où la France jouait chaque fois son va-tout.

A la tête des puissances qui s'opposaient à la croissance française, il s'en trouva

deux, toutes deux ses rivales, à la fois en Europe et dans les mers lointaines, la Maison d'Autriche-Espagne et l'Angleterre. Ainsi le problème national ne faisait qu'un avec le problème colonial. Et, par un surcroît de complications, il se trouvait que la plus importante, la plus convoitée des limites naturelles, celle qui couvrait Paris, c'est-à-dire la frontière du Rhin, était, en même temps, sous la dépendance de l'Autriche et sous la jalouse surveillance de l'Angleterre.

Les grands hommes d'État français, depuis Henri IV jusqu'à Louis XIV, se battirent pour le Rhin contre la Maison d'Autriche. Ils la vainquirent sans obtenir tout

CHATEAU DE STUTTGARDT
Construit sur le type de Versailles.

le Rhin et cela parce que, dès que cet adversaire de la France qui occupait les Pays-Bas commença à fléchir, l'Angleterre entra en lice. Cette puissance se lia d'abord, puis se substitua à l'Autriche et à la Hollande pour prononcer le veto de la Barrière. Ainsi les quatre grandes guerres du dix-septième et du dix-huitième siècle (quatre guerres qui n'en font qu'une et qui pourraient s'appeler la guerre de deux cents ans) se poursuivirent de 1610 à 1814. Engagées par Henri IV, conduites avec des succès divers par Louis XIII, Louis XIV, Louis XV, la Révolution et Napoléon, ces infinies hostilités eurent pour résultat de constituer l'Unité française, exception faite pour le cours du Rhin. Et l'Angleterre pensa couronner la victoire finale des grandes coalitions européennes sur la France par un coup de maître, au traité de Vienne, quand, avec la tortueuse complicité de Talleyrand, elle établit, sur la rive gauche du Rhin, la Prusse et l'Allemagne nordique. Il lui semblait que toutes précautions étaient prises contre l'extension dangereuse

de l'Empire français sur les terres formant pour lui une puissante garantie militaire, par l'habile manœuvre qui dressait l'une contre l'autre les deux puissances continentales, France et Allemagne. Elle ne s'apercevait pas, selon que M. Thiers le prédit en 1870, qu'elle serait la prochaine victime d'une Allemagne ambitieuse et surgonflée reprenant, dans le monde économique, la position prépondérante qu'avait occupée jadis la finance des Fugger et le commerce de la Ligue hanséatique.

La victoire conjuguée des grandes puissances continentales et de la plus grande puissance maritime, l'Angleterre, eut un autre résultat plus directement encore profitable à celle-ci : la France, obligée de consacrer toutes ses forces à la cause de son unité continentale, manqua des ressources nécessaires pour défendre son empire colonial et elle l'abandonna, en quelque sorte, sans marine, sans soldats, sans vigueur, sans espérance, jusqu'au jour où Napoléon, jetant à l'eau le reste de la cargaison, céda pour quelques écus la Louisiane aux États-Unis. L'œuvre coloniale de l'Ancien régime était anéantie. L'Angleterre en avait saisi la partie la mieux située et la plus fructueuse.

L'EXPANSION CIVILISATRICE FRANÇAISE EN EUROPE ET DANS LE MONDE AU DIX-SEPTIÈME ET AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

Le tableau de l'histoire de la première expansion française sous l'ancien régime serait d'une philosophie par trop décourageante si l'on n'en considérait que l'une de ses faces et si l'on n'envisageait, du même coup d'œil, un autre aspect des choses infiniment plus réconfortant et plus glorieux.

Par la guerre de deux cents ans, non seulement l'unité française était constituée, mais, si la colonisation française avait subi un grave échec, l'expansion civilisatrice de la France en Europe et dans le monde entier avait pris, durant ces siècles héroïques, un incomparable développement. La France, obligée de concentrer ses forces sur le continent, faisant de l'Europe le champ principal de son activité militaire, politique, économique, mise dans la nécessité d'y recruter des alliés, des appuis, des clients, recourut, comme d'instinct, à la méthode d'expansion par influence et par *contre-civilisation* qui avait été la sienne dans les premiers siècles de son histoire. A ses portes, la Belgique, l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie, un peu plus loin les pays du Nord, et l'Angleterre elle-même sous les Jacques et les Charles, se trouvèrent ainsi entraînés dans son orbite, moins peut-être encore par ses victoires et par ses subsides, que par ses exemples, son éloquence, sa raison, ses mœurs. *Gallia capta ferum victorem cepit.* De même que la France féodale avait su conquérir une véritable hégémonie intellectuelle et morale, de même la

France de Louis XIV et, plus tard, la France de la Révolution et de Napoléon, par une conquête de persuasion et de prestige sut franchir les limites soit conventionnelles soit naturelles que la politique et la guerre lui assignaient, et une « plus grande France » se propagea au delà du Rhin, des Alpes, des Pyrénées.

Ainsi, à la fin de la guerre de deux siècles, de même que Louis XIV, par l'application du traité de Westphalie et par le succès quoique si disputé, de la guerre de succession d'Espagne, avait étendu son hégémonie sur la plus grande partie de l'Allemagne, de l'Italie, de l'Espagne, etc., de même que le règne de Napoléon devait réaliser « la France des cent trente départements », il était résulté, de cette double expansion par endosmose, une Europe nouvelle soumise à l'influence française, à l'éducation française, à la langue française, j'oserai dire à la fascination des mœurs françaises. Est-il nécessaire de retracer ici les grandes lignes de cette invasion, acceptée, recherchée, acclamée non seulement par les alliés, mais par les adversaires même et par les rivaux. Dans ces conquêtes par ascendant, en est-il de plus extraordinaire que celle de la Prusse, dont on a dit « que la France du dix-huitième siècle l'avait traitée, non seulement comme une rivale de sa vieille ennemie, l'Autriche, mais comme une véritable fille adoptive empressée à s'assimiler toute sa civilisation, gouvernée par un monarque selon son cœur, qui ne cessait de lui prodiguer les marques les plus sincères de déférence à sa littérature et à sa langue » (1)? Est-il possible de surévaluer cet extraordinaire paradoxe d'un roi comme Frédéric II, très grand prince, très grand esprit, très maître de soi, conscient de la tâche souveraine, traitant si mal son propre peuple, tandis qu'il se proclame poète français, philosophe français, amateur français, s'entourant de Français, comme s'il n'y avait de grandeur dans le monde, même contre la France, que si elle était célèbre et célébrée à la française.

A partir du dix-septième siècle, l'Europe se range d'elle-même dans le cadre français, elle s'installe dans la vie française, elle repense la pensée française, elle s'imprègne de la philosophie française. La notion de l'État centralisé et fonctionnarisé gagne de Louis XIV aux extrémités du monde occidental. Ne parlons pas de ces satellites à grandes perruques que sont les petits princes allemands. Au delà de l'Allemagne, la Pologne, la Russie, la Suède se parent du décor français, des arts français, des modes françaises, des tics français, non seulement dans les apparences extérieures, mais dans le for intérieur. Catherine II fait comme Frédéric II. C'est la main d'un Français qui fait galoper la statue de Pierre le Grand sur les rives de

(1) REYNAUD, *Histoire générale de l'influence française en Allemagne*, p. 216.

la Néva alignées, ornées, civilisées. Comment ne pas rappeler que, dès le quinzième siècle, les marchands français entrent en lutte avec les Hanséates et font des efforts admirables à la recherche du fameux « passage du Nord ». A partir du seizième siècle, le diplomate Danzay, trop peu connu, ouvre les relations commerciales entre la Russie des tzars et les marchands parisiens. Bientôt, la puissante alliance de la France et de la Suède sous Richelieu et Gustave-Adolphe règle les destinées de l'Europe. La France et la Suède n'oublieront jamais que Descartes mourut à Stockholm, appelé par la reine Christine.

STATUE DE PIERRE LE GRAND
Par Falconet, érigée à Pétrograd.

Aux portes de la France, la Suisse, que des traités anciens ont unie au sort militaire de la France, lui rend, en un don magnifique, l'apport qui avait été celui de Calvin. A son tour, elle devient l'instrument de l'Universel par les œuvres de Jean-Jacques Rousseau, de Benjamin Constant, de Mme de Staël et de tant d'autres maîtres de la littérature, de la philosophie et de la science.

Allons au fond des choses. Le dix-huitième siècle français répand dans le monde la bonne parole des nouvelles croyances et les maximes (on dit les « principes ») qui traceront aux peuples la ligne de leur prochaine évolution et révolution. On entend sonner, jusque dans les États les plus attardés, ces paroles d'imprévu retentissement : liberté, justice, nationalité. Le pas est franchi et la leçon tombe des théoriciens aux foules. Celles-ci l'ont à peine entendue qu'elles se lèvent.

On parle de propagande littéraire et philosophique : la littérature ne touche que quelques-uns. Ce sont les grandes expériences politiques et sociales qui ébranlent les peuples. Des spectacles inoubliables, la grandeur et la fin de Louis XIV, l'effondrement de la catholique Espagne, l'apparition de l'empire russe, qui refoule dans le passé le vieux problème des croisades et déplace l'équilibre méditerranéen, d'autre part, des fautes inexpiables comme la révocation

de l'Édit de Nantes, le partage de la Pologne, l'oppression du mercantilisme colonial, en un mot un immense remous de l'histoire causant d'immenses remous de la pensée, préparent une victoire soudaine aux puissances de libération contre le vieux machiavélisme impuissant, désuet, condamné ! Il ne s'agit plus de vaines paroles, on passe aux actes. Et c'est encore la France qui donne le signal et prend le commandement.

L'EXPANSION CIVILISATRICE DANS L'ESPRIT MODERNE. LA CROISADE FRANÇAISE DE LIBÉRATION L'esprit qui souffle, c'est l'esprit de la Révolution. Par les grandes épopées qui s'enchaînent, guerre de l'Indépendance américaine, 14 juillet, Valmy, puis par l'expansion révolutionnaire et napoléonienne, par la série des guerres d'affranchissement et des guerres de nationalité qui se déchaînent et s'enchaînent pendant un siècle et qu'enclosent les deux traités de Versailles, le traité de 1783 et le traité de 1919, la face de l'Europe, la face du monde se trouvera transformée.

L'esprit de la France, l'aide de la France, l'enthousiasme de la France ont accompli ces grandes œuvres de libération : ce sont les croisades du dix-neuvième siècle. Au cours de cette Iliade, les grands revers ne lui ont pas manqué, mais ils l'ont avertie. Les défaites de 1814, 1870, lui ont appris le poids des réalités, la mesure des difficultés, l'imprudence des faux départs. Elle a refoulé son romantisme d'un jour, contenu l'ambition de ses chefs magnifiques et elle s'est remise à la tâche interrompue dans cet esprit de vigueur et de mesure qui la caractérise.

Une fois de plus, elle a « contre-civilisé » les peuples hostiles et les a amenés à ses vues comme le meilleur préservatif contre leur hostilité, pour se garder elle-même et se prémunir. Mais elle agit, maintenant, à la moderne, par la paix et la persuasion, ayant rejeté à la ferraille les vieilles armes du Moyen Age.

L'expansion ainsi atténuée assure des succès solides, fondés sur la nouvelle morale internationale avec *l'ambitus* de la paix et l'élan de la fraternité. La croisade de la libération sera l'aboutissement normal et splendide de toute la propagande du dix-huitième siècle, commencée par la guerre de l'Indépendance américaine.

L'AFFRANCHISSEMENT ET LES LIBÉRATIONS EN AMÉRIQUE ET EN EUROPE Le point de départ est là. Autant le geste fut hardi, autant les effets furent imprévus et magnifiques. Au cours de la guerre de deux cents ans, l'Angleterre avait arraché à la France le continent américain. Mais le souvenir des premières amitiés françaises ne s'était pas effacé. Un beau livre de M. Finlay

montre « la France vivante au cœur de l'Amérique » et l'auteur conclut en ces termes : « Grâce à des héroïsmes ignorés, la France a conquis la vallée du Mississipi sur un passé d'un million de siècles ; elle l'a faite sienne et l'a gardée pendant un siècle sous sa domination, et bien que, nominalement, elle n'ait plus aucun droit de propriété sur son territoire, elle conserve du moins le droit de toucher une sorte d'arriéré de fermage, de partager les fruits des vertus humaines qu'elle y a semées jadis. Ce droit-là, jamais le temps ne pourra ni le lui enlever ni l'obscurcir : il ne saurait que l'augmenter. »

LAFAYETTE
(D'après Court, musée de Versailles).

Ce « fermage », ce « loyer » dû par l'Amérique, la France le multiplia à l'infini en se dévouant une fois de plus. A peine ses troupes et ses autorités avaient-elles quitté le continent américain que les hommes qui avaient lutté contre elles les appelèrent pour conquérir leur indépendance. Et la France inaugura sur cette terre, où elle n'avait semé que des bienfaits, la grande guerre de la libération des peuples à laquelle elle se consacrait pour un siècle et plus. A l'heure du départ de La Fayette, l'histoire a tourné sur ses gonds. Une vocation instinctive appelle la France « chevaleresque » à des œuvres que l'ancienne chevalerie n'eût pas désavouées.

Sur le continent américain, ces mêmes volontés héroïques se développent sous le souffle chaleureux du génie français. Au Canada, 60 000 Français sont restés ; ils se refusent à l'asservissement des mœurs ; rien ne les fera fléchir, une lutte séculaire consacre leur indépendance, et, à l'heure actuelle, trois millions de Canadiens continuent à parler français, à vivre selon la tradition française, à développer, en tout loyalisme britannique, ce haut esprit politique qui a fait, du Dominion américain, le régulateur de la politique internationale de l'Empire.

Ne quittons pas le continent américain. Le succès de la guerre de l'Indépendance et le concours de la France apporté aux Insurgents fut comme un coup

de foudre qui réveilla les colonies espagnoles et portugaises de l'Amérique du Centre et du Sud. La propagande philosophique française avait préparé les esprits dans ces pays de culture latine où le mélange des races n'avait donné que plus de vivacité et d'impétuosité à des esprits créés pour ainsi dire, de la main de la civilisation moderne. Paris était, pour ces nouveaux venus, un astre resplendissant vers lequel les regards convergeaient de partout.

« Beaucoup de jeunes gens du Mexique, de la Nouvelle-Grenade, de la Plata étaient allés en Europe, en France surtout, s'imprégner de l'atmosphère intellectuelle, les créoles qui restaient en Amérique apprenaient le français. Nulle part, *l'Esprit des lois* ne fut plus commenté, et Montesquieu, l'inspirateur de la constitution des États-Unis, plus admiré que dans les centres intellectuels des colonies espagnoles. C'est dans l'*Histoire philosophique* de Raynal que les jeunes Américains apprenaient leur histoire. Rousseau suscitait de fougueux disciples. Dans les « sociétés littéraires » qui se fondaient par toutes les villes coloniales on lisait, on récitait avec passion les tragédies classiques françaises. On s'enflammait aux répliques des personnages de Corneille, aux allusions de Tancrède :

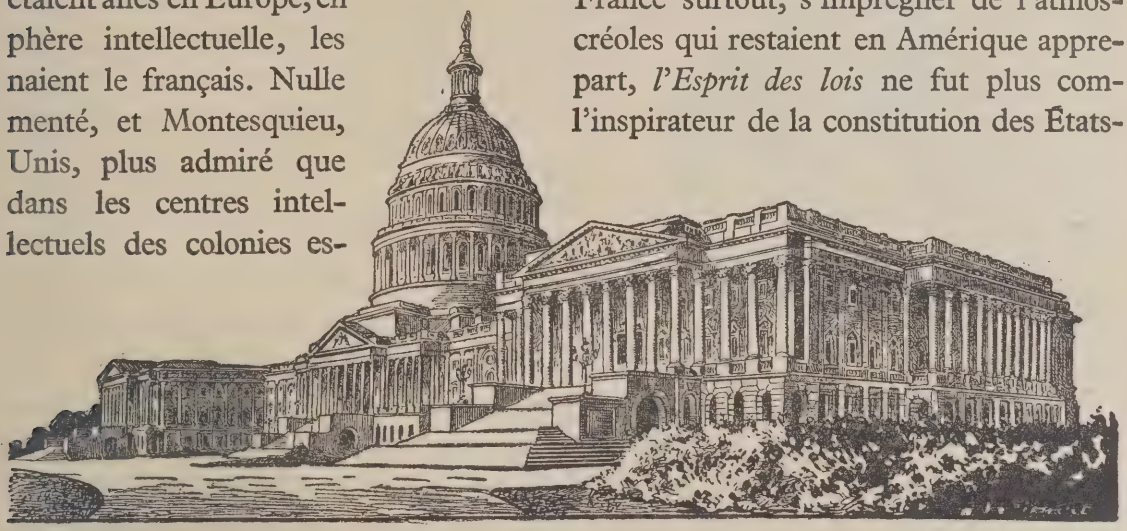

LE CAPITOLE DE WASHINGTON

L'Injustice à la fin produit l'Indépendance,

à la frénésie des héroïnes de Racine qui s'apprêtait à revivre dans les admirables amazones de la révolution américaine. Le monde était ainsi plus « français » encore que ne l'imaginait Rivarol » (1). Toute l'élite sud-américaine, les *proceres*, était imprégnée de la littérature française, de la morale française.

(1) Jules MANCINI, *Bolivar et l'Émancipation des colonies espagnoles*, t. I, p. 76.

Cette histoire si passionnante ne peut être que rappelée ici. Comment ne pas indiquer, du moins, les attaches parisiennes de Bolivar, la carrière révolutionnaire de Miranda, le rôle de Linières qui sauva Buenos-Ayres de la conquête anglaise, celui du général Boyer, habile second de San Martin à cette bataille de Maypu qui marque l'affranchissement définitif du Chili, celui du général Labatut à Carthagène, la retraite et la mort de San Martin lui-même en territoire français.

BOLIVAR (D'après Kepper).

Seeley, si foncièrement britannique, ne résume-t-il pas toute cette histoire en ces quelques lignes d'une si haute portée historique et philosophique? « La constitution des États indépendants de l'Amérique du Sud et de l'Amérique Centrale dans les vingt premières années du dix-neuvième siècle est la suite du choc imprimé à l'Espagne et au Portugal par l'invasion de Napoléon, si bien, qu'en réalité, l'un des principaux résultats, sinon le principal, de la carrière de Napoléon a été la chute de la « plus grande Espagne », du « plus grand Portugal » et l'Indépendance de l'Amérique latine (1). »

LA POLITIQUE FRANÇAISE DE LIBÉRATION EN EUROPE

Cette volonté de libération, cette énergie révolutionnaire animant des générations qui grandissaient, les yeux tournés vers la France, cette propagande d'une humanité nouvelle et plus *juste* se limite-t-elle au continent américain? Non, le monde entier reçoit sa part du bienfait.

Est-il, au cours de l'histoire, un plus beau dévouement à une cause, en apparence perdue, que celui de la France à la cause de la Pologne anéantie? La France est aussi irréductible dans sa foi que la Pologne elle-même. En combien de circonstances critiques et, notamment, lors des négociations du traité de Vienne, pour rester fidèle à ce dévouement plein d'abnégation et de prescience, n'a-t-elle pas exposé sa

(1) SEELEY, trad. française, p. 68. — Cfr. les documents officiels publiés dans Robert LEVILLIER, *les Origines Argentines. La formation d'un grand peuple*, 1912, p. 178.

propre existence? Tout lui fut offert pour qu'elle détournât seulement les yeux de l'affreux attentat et qu'elle oubliât. On lui eût tout donné, le Rhin, la Méditerranée, l'hégémonie : elle refusa tout (1). Même envers l'alliance russe, qui lui était pourtant indispensable, elle garda, sur ce point, la réserve du silence et de la pitié et elle sut donner, toujours à temps, les utiles conseils. La Pologne reconstituée, vivante, relevée en chair et en os, voilà le résultat d'une infatigable persévérance dans le *juste* qui a survolé deux siècles.

A peine le traité de Vienne avait-il fait, de l'Europe entière, le charnier des ambitions impériales que la France se mettait à l'œuvre pour réparer ce retour offensif du vieux machiavélisme affublé d'un surplis par la Sainte-Alliance. Toutes ses révolutions ont pour cri de ralliement : l'Indépendance des peuples. Elle crie et elle agit : c'est la cause de la Grèce, c'est la cause de l'Égypte où la prévoyante politique de Thiers eût sans doute réglé le conflit méditerranéen s'il n'eût trouvé chez Palmerston la même opposition absurde que Lesseps, plus tard, pour la construction du canal de Suez. Les vieilles croisades sont reprises dans un esprit tout différent et cette fois, aboutissent : ce sont les Lieux Saints, c'est la Syrie, c'est la Roumanie, et bientôt ce sera la Bulgarie, la Serbie. Dans l'Europe plus proche, l'indépendance de la Belgique, l'affaire des duchés témoignent d'une suite dans les principes et les exécutions que rien ne décourage et qui brise tous les fers, fallût-il attaquer de front les grands empires oppresseurs : cette politique, Napoléon l'avait proclamée, à Sainte-Hélène, comme le programme prestigieux de la future activité française. Le principe en est repris par le neveu, Napoléon III, qui lance, dans *les Idées napoléoniennes*, l'idée d'une société des peuples libérés : « La politique de l'Empereur consistait à fonder une association européenne solide en faisant reposer son système sur des *nationalités complètes* et sur des intérêts généraux satisfaits. »

Rien n'arrachera cette formule libératrice et organisatrice au cœur obstiné de la France. Tantôt comprise, tantôt contrariée par ses chefs, c'est ce mouvement qui la porte à Magenta et à Solférino, malgré l'inquiétude d'un patriotisme vigilant et malgré l'honorable résistance du catholicisme français et universel. Ce même mouvement arrachera la Vénétie à l'Autriche au moment même où le gigantisme politique de Bismarck abuse de la fidélité française à la cause des nationalités pour fabriquer l'empire colossal dont les pieds sont d'argile puisqu'il ne tient nul compte du principe politique moderne, le respect des formations nationales constituées.

(1) V. *Histoire de la Nation française. Histoire politique*, t. III, par G. HANOTAUX, p. 230 et suiv., les propositions d'Alexandre de Russie à Talleyrand, et le rôle de celui-ci.

Et, aujourd'hui même, par une suite singulière de ce prosélytisme français qui pénètre même ceux qui le combattent, ne voyons-nous pas s'élever en Allemagne, sur les ruines de l'empire militaire et conquérant, une république à la française, une république parlementaire que la nécessité et le manque absolu d'imagination créatrice ont imposée aux constituants de Weimar?

L'expansion de libération voit couronner ses efforts par ces indépendances et ces restaurations nationales que cimente le récent traité de Versailles, Pologne, Tchéco-Slovaquie, Roumanie, Yougo-Slavie, Italie irrédentiste, Finlande, Sleswig, États Baltes. Partout la victoire a pour sanction la liberté.

La France a reçu l'Alsace-Lorraine dans son sein sans que le rêve séculaire de sa sécurité sur le Rhin ait pris corps. Qu'importe ! Une nouvelle Europe est moulée de sa main.

L'EMPIRE COLONIAL RECONSTITUÉ. — NOUVELLES MÉTHODES COLONISATRICES ET CIVILISATRICES Comme à toutes les grandes époques, l'expansion continentale de la France a eu pour suite et pour corollaire l'expansion coloniale. Là encore, son génie prompt et réalisateur avait pris l'avance. La dynastie légitime avait réparé ses abandons en affranchissant la Méditerranée et l'Afrique du Nord de la « plaie barbaresque ». On dut recourir à la force et à une conquête militaire, mais le succès, chèrement acquis, fut, cette fois, décisif. L'Afrique, qui s'était fermée à saint Louis et à Charles-Quint, s'ouvrit pour l'œuvre de la « contre-civilisation » à une journée de Marseille.

L'Angleterre se mit d'abord en travers ; on devait la trouver encore barrant la route en Tunisie, à Madagascar, au Tchad, au Congo, sur le Nil, en Indochine, en Océanie. Mais une méthode nouvelle s'était introduite dans la politique française, à savoir la fermeté dans le dessein avec une souplesse conciliante dans la négociation. On ne se laissait intimider ni par la menace ni par le chantage de la presse, ni par les mouvements tournants de l'opposition. Le magnifique empire africain fut conquis, pour ainsi dire, sans coup férir et sans bourse déliée, par l'audace aventureuse de ces quelques chevaliers errants, les explorateurs, dont la chanson de geste reste à écrire. La revendication concurrente se heurtait partout, dès qu'elle se dressait pour intervenir, à des traités signés et à des faits accomplis : le coq gaulois grattait le sable du désert, mais pour y trouver une perle, cette convention de 1898 qui réunissait l'Afrique du Nord à l'Afrique du Tchad et du Congo, et qui confirmait à la France tous les hinterlands et les vastes espaces protégeant l'Algérie, la Tunisie, le Maroc. De même, en Abyssinie, le Négus

avait signé avant que l'Europe fût avertie ; de même à Madagascar, une habile formule d'apparence anodine écartait d'avance toutes les compétitions ; de même en Tunisie où une négociation circulaire entravait les unes par les autres des résistances désemparées ; de même en Indochine où la négociation secrète de Simonosaki (révélée, seulement trente ans après, par les *Mémoires* d'Auguste Gérard) fondait la plus belle des colonies modernes, déterminait sa frontière de 1 500 kilomètres de la mer jusqu'au Mékong, établissait, d'un seul coup, la prépondérance française aux confins de la Chine méridionale. Au Maroc seulement, une fausse manœuvre diplomatique prêta le flanc à une réclamation jalouse, fournissant ainsi à l'Allemagne une arme ramassée de parti pris pour l'imminent conflit.

PALAIS DU GOUVERNEUR A SAÏGON

CONCLUSION De ces deux grands résultats, la création d'une Europe libérée, la reconstitution de son empire colonial, la France peut se déclarer satisfaite. Selon la parole de Raymond Poincaré, elle n'a rien à convoiter dans le monde, elle est affranchie de tout impérialisme en politique coloniale comme en politique européenne.

Qu'elle poursuive donc sa tâche dans la double voie où l'ont engagé son instinct et sa raison : propagande de justice parmi les peuples civilisés, expansion de civilisation chez les peuples attardés. Ses moyens d'action sont toujours les mêmes : le charme, la bonne grâce, la douceur des mœurs, l'hospitalité accueillante, l'accroissement du bien-être pour tous, la modération dans la fortune, la souplesse dans les mouvements, le goût du beau, du vrai, du juste, que sais-je ? les arts, la mode, le sourire, enfin tout — tout ce qu'elle est et qui fait qu'elle est France : « franchise de France », comme dit Ruskin.

Au point de vue moral, surtout, une ère nouvelle s'ouvre pour l'humanité : l'ap-

plication de la loi chrétienne de charité par l'adoucissement des querelles de dogme, par le respect des croyances, par les égards envers les faibles et les misérables, la place plus large faite à la femme, je ne sais quelle horreur du mensonge, de la brutalité, de l'abus des richesses, la mesure, en un mot, apparaissent comme l'objet même de la nouvelle civilisation ; et la paix en sera le premier résultat. Le pacte Briand-Kellogg a été salué par le monde entier comme une aurore.

En poussant toujours dans le même sens, toujours avec la même foi, la France, la fille aînée de l'Église, de la latinité, de la civilisation chrétienne et méditerranéenne ne fera que rester fidèle au rôle que la Providence lui a assigné depuis que Jules César a mis le pied sur la terre de Gaule, il y a deux mille ans.

HISTOIRE DE LA COLONISATION FRANÇAISE
EN AMÉRIQUE

LES COLONIES EPHÉMÈRES ET LES COLONIES PERDUES

PAR

CH. DE LA RONCIÈRE

NOUVEAU MONDE
ou AMÉRIQUE
Anciennes possessions Françaises
Echelle
0 500 1000 1500 2000 Km.
Ed. Paillard delt
Baie d'Hudson
LABRADOR
DOMINION DU CANADA
TERRE-NEUVE
(Iles Bacalaos)
St Jean
Is St Pierre et Miquelon
I. du Cap Breton (Ile Royale)
NOUVELLE ÉCOSSE (ACADIE)
I. Anticosti
Québec
Ottawa
Montréal
Halifax
Annapolis (Port Royal)
Boston
New-York (Nouvelle Amsterdam)
Philadelphie
Baltimore
Washington
Richemond
VIRGINIE
CAROLINE
GÉORGIE
Charleston
Savannah
Ste Mary's River (Seine)
St Augustin
NOUVELLE ANGLETERRE
NOUVELLE FRANCE
CANADA OU
MANITOBA
Winnipeg
Missouri
Saskatchewan
Athabasca
Gd Lac Salé
Denver
Omaha
Kansas C.
St Louis
Chicago
Détroit
Niagara
ÉTATS-UNIS
NOUVEAU MEXIQUE
TEXAS
Rio Grande del Norte ou Rio Bravo
Nelle Orléans
Golfe du Mexique
Culiacán
NOUVELLE ESPAGNE
MEXIQUE
México (Tenochtitlan)
Acapulco
Puebla
Vera-Cruz
G. de Campêche
Mérida
Chichen Itza
Palenque
GUATEMALA
HONDURAS
NICARAGUA
COSTA RICA
PANAMA
Colon
la Havane
CUBA
JUANA
Santiago
Jamaïque
HAITI HISPANIOLA, St DOMINGUE
St Domingue
Porto-Rico
Iles Bahama
Lucayes
ANTILLES (INDES OCCIDENTALES)
Guadeloupe
Dominique
Martinique
Ste Lucie
Barbade
Grenade
Tobago
I. Trinidad
MER DES ANTILLES (MER DES CARAIBES) (MER DU NORD)
Tropique du Cancer
Caracas
TERRE FERME
NOUVELLE GRENADE
VÉNÉZUÉLA
Georgetown
Paramaribo
Cayenne
GUYANE
Santa Fé de Bogota
Orénoque
COLOMBIE
Rio Négro
Equateur
Quito
ÉQUATEUR (ÉCUADOR)
Guayaquil
Iles Galapagos
MER DU SUD
OCÉAN PACIFIQUE ou GRAND OCÉAN
OCÉAN ATLANTIQUE
Iles Açores
Belem (Para)
Marañon ou Fleuve des Amazones
Cajamarca
Trujillo
Lima (Ciudad de los Reys)
Callao
Pachacamac
Nazca
Arica
PÉROU (NOUVLLE CASTILLE)
Cuzco
Lac Titicaca
La Paz
BOLIVIE (HAUT-PÉROU)
Potosi
Sucre (Chuquisaca)
Madeira
Tapajoz
Tocantins
Matto Grosso (Villa Bella)
Goyaz
Diamantina
BRÉSIL
TERRE DU BRÉSIL
Fortaleza (Ceara)
C.S. Roch
Pernambouc (Olinda, Recife)
Rio San Francisco
TERRE DE SAINTE-CROIX
Bahia (Sn Salvador)
Pto Seguro
Lagoa Santa
Tropique du Capricorne
Antofagasta
Copiapo
CHILI
Andes
Chaco
Pilcomayo
Parana
PARAGUAY
Asuncion
ARGENTINE (LA PLATA)
São Paulo
Santos
Rio de Janeiro
Cap Frio

LIVRE PREMIER

ESSAIS DE COLONISATION EN AMÉRIQUE DU NORD

CHAPITRE PREMIER

VOYAGE DE DÉCOUVERTES

Voyages aux Indes méridionales et occidentales (1503-1505). — *Le secret de Terre-Neuve.* — *La capture des trésors du Mexique* (1523). — *L'exploration de la côte des Etats-Unis actuels aux frais d'un syndicat lyonnais* (1524). — *Le pilote malouin Jacques Cartier.* — *La première tentative de colonisation du Canada.* — *Les « Isles du Pérou. »*

UELLE impression produisit en France la sensationnelle découverte de Christophe Colomb? Aucune chronique ne nous l'apprend. Peut-être faut-il en chercher un écho dans une relation fantastique où il est question du pays du Prêtre-Jean, du Paradis Terrestre et des îles avoisinantes, que colportaient deux capitaines de la marine de Charles VIII, Jean de Porcon et Michel de Saint-Germain ; elle était intitulée : « Nouvelles admirables, lesquelles ont envoyées les patrons des gallées transportées du vent ès parties des Indes. » Bien loin de soupçonner l'existence

du Nouveau Continent, Colomb ne songeait en effet qu'à atteindre les Indes d'Extrême-Orient par une route plus courte que le périple de l'Afrique et de l'Asie.

VOYAGES AUX INDES MÉRIDIONALES ET OCCIDENTALES (1503-1505). Avait-il eu un précurseur français? Une légende dieppoise le prétend : et elle donne le nom de Jean Cousin, qui aurait, en 1488, découvert le Brésil et reconnu l'embouchure du fleuve des Amazones, au cours d'une campagne que les armateurs dieppois tinrent secrète. A son bord, aurait été Pinzon, que Christophe Colomb ne cessa de consulter en 1492, lors de son premier voyage, sur la route à tenir.

NATUREL DU BRÉSIL (EN ÉTÉ)
(D'après une gravure. Bibliothèque Nationale.)

Si la légende rapportée par des chroniqueurs dieppois des dix-septième et dix-huitième siècles semble controuvée, si, par un singulier anachronisme, elle donne pour maître au pseudo-découvreur de l'Amérique l'hydrographe Descelliers qui florissait un demi-siècle plus tard, Jean Cousin n'est point un mythe. Il figure en tête des dix-huit hommes « du mestier de la mer », qui revinrent, en 1505, des Indes Occidentales, « *où d'empuis aucunes années en çà*, les Dieppois et les Malouinois et autres Normands et Bretons allaient quérir du bois à teindre en rouge, cotons, guenons et perroquets. » Et cette phrase d'un journal de bord que je vais analyser, prouve que, si nous n'avions pas été les précurseurs de Colomb, nous devançâmes au Brésil Pedralvarez Cabral. Quand les Portugais y abordèrent en l'an 1500, les indigènes leur firent comprendre que d'autres étrangers, habillés de même, les avaient précédés, mais qu'ils avaient la barbe rousse.

L'*Espoir*, capitaine Binot Paulmier de Gonneville, était parti de Honfleur le 24 juin 1503 à destination des Indes Orientales, quand l'ouragan l'entraîna vers l'Ouest, dans ces parages si connus pour leurs pluies fétides, qui ont reçu des marins le nom de *Pot-au-Noir*. Des oiseaux venaient du Sud et y retournaient, indices d'une terre prochaine. Le 5 janvier 1504, l'*Espoir* s'engageait dans « une rivière quasiment comme l'Orne, » bordée de cabanes en tissu d'herbes, qui étaient

fermées, comme les étables normandes, d'un loquet. « Des anges descenduz du ciel » n'auraient pas été mieux accueillis que nos marins par les indigènes, auxquels des manteaux courts en plumasseries donnaient un air de Bohémiens. C'est un vrai malheur que les dessins du peintre-cartographe de l'expédition, Nicolle Le Febvre, aient été perdus. Ils nous eussent édifiés sur les habitants de ces « *Indes Méridionalles,* » qu'on a identifiées avec la région du Rio San-Francisco-do-Sul, au Sud du Brésil.

Le jour de Pâques, Paulmier de Gonneville en prit solennellement possession, en érigeant une énorme croix où étaient gravés les noms du pape, du roi Louis XII, de l'amiral Malet de Graville et de tout l'équipage. Un distique latin renfermait sous forme de chronogramme la date de l'érection :

HIC SACRA PALMARIVS POSVIT GONIVILLA BINOTVS GREX SOCIVS PARITER NEVSTRAQVE PROGENIES.

COMMENT CE PEUPLE MANGE (Tiré de Thevet, *Cosmographie*) (1575).

Additionnez l'M, les trois C, trois L, un X, sept V et neuf I, et vous trouverez 1504.

Émerveillé de nos miroirs, plus ébahi encore que le papier pût parler et le boulet voler, le roi Arosca, qui appartenait sans doute à la race hospitalière des *Carijos,* voulut que son fils fût initié aux mystères de la civilisation. Le jeune Essomericq devint ainsi un passager de l'*Espoir,* sous la promesse qu'on le ramènerait au bout de vingt lunes. Il ne devait point revoir son pays ; et c'est de cette promesse, non tenue, que ses descendants tirèrent parti, en produisant le journal du bord, pour échapper au droit d'aubaine réclamé par les agents du fisc sous Louis XIV.

Le retour se fit par les « *Indes Occidentalles,* » c'est-à-dire par le Nord du Brésil, et par l'île Fernam de Noronha que couvraient des vols innombrables de

caracuras, « des milliasses d'oiseaux, gros en plumes. » L'*Espoir* malheureusement, attaqué par des pirates près de Jersey, se jeta à la côte le 7 mai 1505 : et les collections, les dessins qu'il rapportait, furent perdus.

Des Peaux-Rouges vinrent eux-mêmes faire la connaissance des Faces Pâles. Un de nos bâtiments rencontra, au large de l'Angleterre, un canot d'osier couvert d'écorce qu'avait sans doute entraîné la tempête et qui avait suivi le Gulf Stream. Il avait pour équipage sept hommes aux faces larges et bronzées, couturées de stigmates, comme si des veines livides eussent dessiné leurs mâchoires. Des vêtements bariolés en cuir de phoque, une coiffure multicolore qu'on eût dite formée de sept oreilles, tel était l'habillement de ces sauvages qui se nourrissaient de chair crue et buvaient du sang en guise de boisson. Six d'entre eux moururent dès leur arrivée en Normandie : le septième fut envoyé à la cour de Louis XII.

Mais alors que l'horizon s'ouvrait à nos marins du côté des Terres Nouvelles, Espagnols et Portugais s'unirent pour le leur fermer. La bulle pontificale du 6 mai 1493, qui leur avait réparti, dans un but de conciliation, le monde à découvrir, leur servit de justification pour prononcer cet ostracisme. Leurs croiseurs coururent sus à nos matelots et leur firent subir d'effroyables supplices. Des matelots bretons de Saint-Pol-de-Léon trafiquaient en 1526 au Brésil dans la *baie de Tous-les-Saints*. Capturés par les Portugais, comme ils revendiquaient énergiquement leurs droits de premiers occupants, ils furent enterrés vifs, telle, la Sibylle antique, par une ironie atroce, faisait inhumer vifs les esclaves gaulois pour conjurer l'occupation de Rome par nos ancêtres.

LE SECRET DE TERRE-NEUVE. C'est peut-être à cause de cette contrainte imposée par la bulle de démarcation de 1493, que nos premiers voyages à l'île des morues restent enveloppés de mystère, qu'il y eut *le Secret de Terre-Neuve* et que la gloire de sa découverte demeure à l'actif du Portugais Cortereal. Il la trouva en 1500, comme il était en quête de la légendaire île des Sept-Cités, où ses compatriotes, fuyant devant l'invasion maure, auraient cherché un refuge.

Mais quels singuliers horizons ouvrent à notre imagination certains documents comme la reconnaissance d'une dîme que les pêcheurs de Bréhat déclarent, en 1514, payer *depuis soixante ans* sur les poissons pêchés tant en Bretagne qu'en Islande et à Terre-Neuve : comme l'obligation imposée en 1511 à l'explorateur espagnol Agramonte d'emmener pour guides à Terre-Neuve deux pilotes bretons : comme le nom de *Terre des Bretons* donné dès l'origine à la région continentale qui avoi-

sine la grande île. Jean Denys, de Honfleur, et Thomas Aubert, de Dieppe, dont on sait qu'ils allèrent à Terre-Neuve en 1506 et 1508, eurent donc des précurseurs partis d'Armorique.

Du mot basque qui signifie « morue, » Terre-Neuve était aussi appelée l'île de *Baccalaos*. Les Basques en revendiquent en effet la découverte. Le premier routier de Terre-Neuve ne fut-il pas publié en 1579 par un marin de Saint-Jean-de-Luz, Hoyarsabal.

Entre des prétentions si diverses à la priorité de la découverte de Terre-Neuve, la philologie permet de rendre le jugement de Salomon, en attribuant la paternité de la côte Sud-Est aux Portugais, la côte Ouest aux Basques, le Petit-Nord aux Bretons. Les premiers baptisèrent *Rognouse*, *Fremosa* (la Belle), *Farilham* (le Récif), cap de *la Spera* (cap de l'Attente), *Bona Vista* (Bonne Vue), *Mosquito* (port des Moustiques).

Le Petit-Nord, au-dessus de la partie portugaise, était le fief des Malouins, dont la prise de possession s'affirma dans les noms de *Saint-Lunaire*, *Bréhat*, *Saint-Méen*, *Groix*, *Belle-Isle*, *Boutitou*... donnés à la côte. Et partout des calvaires, partout des croix, souvenirs de trépassés ou symboles d'espérance, s'élevèrent comme aux rivages de la terre natale. Au rendez-vous commun des lieux de pêche, au *Petit-Maistre*, s'élevait même, au siècle suivant, une chapelle.

La côte occidentale était aux Basques, témoin les noms d'*Ulycilho* (le Trou à mouches), *Oporportu* (le Vase à lait), *Portuchua* (le Petit port), *Amuix* (le Figuier), *Barrachoa* (la Petite Barre), *Annguracha*r... L'adresse de leurs harponneurs dans l'attaque de monstrueux cétacés avait subjugué les Indiens du golfe du Saint-Laurent, qui les aidaient bénévolement à découper et bouillir les baleines, sans attendre d'autres récompenses qu'un morceau de pain. Pour être entendus des Micmacs, qui peuplent encore aujourd'hui les bords du golfe, il fallait alors connaître le basque. De cette triple possession de Terre-Neuve, basque, bretonne, portugaise, allaient découler toutes les péripéties de son histoire.

LA CAPTURE DES TRÉSORS DU MEXIQUE (1523). Les richesses du palais de Guatimozin, que Fernand Cortès envoyait à Charles-Quint, masques en mosaïque de pierres fines au râtelier d'ivoire, joyaux, émeraudes, vaisselle d'or et d'argent ornée de figures d'animaux, idoles en métaux précieux, vêtements en plumes, plaques d'or en forme de disques, s'acheminaient vers l'Europe sous la garde d'Alonso d'Avila et d'Antonio de Quinones, quand un incident surgit. Une escadre dieppoise armée par Jean Ango était aux aguets dans les parages des

Açores : elle obligea les trois caravelles, chargées de la toison d'or des Aztèques, à se réfugier dans une des îles de l'archipel. Et malgré le renfort d'une autre division espagnole, Jean Fleury se rendit maître de deux d'entre elles après une poursuite acharnée. C'est ainsi qu'en 1523, la France cueillit les fruits de la conquête du Mexique (1).

L'EXPLORATION DE LA CÔTE DES ÉTATS-UNIS ACTUELS AUX FRAIS D'UN SYNDICAT LYONNAIS (1524). C'est à une autre étrange aventure que la côte actuelle des États-Unis dut d'être revêtue, un moment, d'une nomenclature française. L'histoire du Florentin Giovanni Verrazzano va nous l'apprendre. D'une association de banquiers florentins établis à Lyon et de Lyonnais indigènes, dont le chef était Tomassino Guadagni, banquier du roi, Verrazzano avait reçu mission de chercher la route la plus courte pour accéder au pays de la soie, en Chine. Il avait à sa disposition quatre navires armés en 1523 à Rouen. Le passage Nord-Est lui offrit une barrière infranchissable de glaces et d'ouragans.

Rebroussant chemin, Verrazzano tenta de découvrir dans l'Ouest la fissure qu'il n'avait pu trouver dans le Nord-Est. Le seul navire qu'il emmenait, la *Dauphine*, avait pour capitaine Antoine de Conflans, auteur d'un routier de la Manche et d'un manuel pour la marine de guerre. Le 17 janvier 1524, d'un rocher désert proche de Madère où il rectifia son arrimage, il s'élança à travers l'Océan. Vingt-cinq jours après, apparaissait une côte basse, éclairée par des feux de bivouac, vers le 34e degré de latitude, vers le cap Hatteras. Il descendit au Sud, puis remonta au Nord, à la latitude de Carthage et de Damas.

De terre arrivait le souffle embaumé de parfums des plantes innombrables de *la Forêt des Lauriers* et de *la Campagne des Cèdres*, où gazouillaient, comme dans une volière, une multitude d'oiseaux d'espèces inconnues.

Au pays tout entier, qui correspond aux États-Unis actuels, Verrazzano imposa le nom du roi de France, *Francesca, la Franciscane*, réservant le sien à un isthme étroit et très long auquel il attachait une énorme importance. Les grands personnages de la cour de France ne furent point oubliés : il y eut la terre du cardinal *de Lorraine*, — le New Jersey peut-être, — le cap *Bonnivet*, le mont *Saint-Pol*, le fleuve *Vendôme*, — l'Hudson, — du nom de l'amiral de France et de deux princes de Bourbon, François comte de Saint-Pol et Charles comte de Vendôme. Le fleuve débouchait dans la baie *Sainte-Marguerite*, ainsi baptisée du nom de la sœur du roi.

(1) Pour de nombreux faits maritimes dont on trouvera ici le récit, j'ai fait de larges emprunts à mon *Histoire de la marine française*, 2e édition, Paris, Plon, t. III, IV et V.

Angoulême, titre que portait François Ier avant son avènement, fut le nom donné à une région sise dans le Nord-Est où les sauvages étaient vêtus de plumes de couleur. Une île triangulaire, éloignée de dix lieues de terre, — probablement Block island, — fut dite *Louise* en l'honneur de la reine mère.

Pour se radouber, la *Dauphine* relâcha dans un port naturel sis par 40° 2/3 de latitude, sur le parallèle de Rome. La terre, excellente, convenait au blé comme à la vigne. Dans une région où abondaient la pierre et l'albâtre qui eussent permis de construire des palais, il n'y avait que des huttes circulaires en bois couvertes de chaume. La population était superbe : les hommes en cheveux longs, aux yeux vifs et au visage tatoué, portaient des colliers de pierres de couleur. Les femmes, couvertes de fourrures de loups cerviers, évoquaient, par leur coiffure et leurs pendants d'oreilles, leurs congénères d'Égypte et de Syrie.

Au bout de quinze jours, le 6 mai, la *Dauphine* reprenait son exploration côtière. A cent cinquante lieues dans le Nord, elle rencontrait une population de mauvaises gens qui accueillit à coups de flèches nos matelots envoyés à l'aiguade. Avec ces rudes Indiens, vêtus de peaux d'ours et de loups marins, on ne put établir de relations qu'au moyen d'une corde qui faisait le va-et-vient entre la chaloupe et les rocs où ils étaient postés.

Le voyage de découverte eut pour terme *la Dalmatie* du Nouveau Monde, — sans doute le Maine, — où un panorama de montagnes se déroulait derrière un essaim de trente-deux îlots, dont les plus grands furent dénommés les *Trois Filles de Navarre*. Selon l'éditeur Winter Jones, qui a essayé de serrer de près l'itinéraire du Florentin, il aurait touché aux endroits qui, aujourd'hui, s'appellent Charleston, Long Bay, Raleigh Bay, Claudia island, Narraganset Bay, Portsmouth et Penobscot Bay.

Le 8 juillet 1524, Verrazzano était de retour et, de son bord, adressait au roi un rapport qui nous est parvenu dans une version italienne. « Mon intention, disait-il, était de parvenir au Cathay et à l'extrémité orientale de l'Asie, ne pensant point trouver un pareil obstacle ou espérant du moins rencontrer un détroit pour pénétrer dans l'Océan oriental. J'espère, avec l'aide de Votre Majesté, en avoir une meilleure certitude. »

L'aide escomptée ne lui manqua point. L'amiral Chabot, le grand armateur dieppois Ango, le Génois Spinola et des Normands le mirent à même de repartir en mai 1526 avec quatre navires. Si nous ne savons rien de ce nouveau voyage, les cartes de son frère Girolamo et du Génois Vesconte di Maggiolo nous en donnent peut-être la clef. Du Sud au Nord de l'Amérique Septentrionale, les caps sont

dédiés à *sainte Marguerite* fêtée le 20 juillet, *saint Louis* le 25 août, *saint François* le 4 octobre et jalonnent ainsi le nouvel itinéraire du Florentin qui, en mémoire de sa patrie, a encadré le paradis terrestre du Nouveau Monde entre *San Miniato* et l'*Orto de Ruccelaï*, ce jardin fameux où se tenait l'Académie platonicienne et qui appartenait à la famille de son propre fondé de pouvoirs, *Zanobi Ruccelaï*. Le cartographe Vesconte di Maggiolo devait être de l'expédition, car une île Maiolla Zenovese lui est dédiée.

BATEAU FRANÇAIS
(D'après une carte de Verrazzano) (1529).

Pas plus que la première fois, Verrazzano n'avait réussi à trouver le fameux détroit inter-océanique, figuré pourtant dans certains globes et cartes du temps sous le nom « el viazo de Fransa. » Avec une ténacité remarquable, il récidiva en 1528, en s'attaquant cette fois à l'Amérique centrale. Mais lors d'une reconnaissance, il eut le malheur de tomber dans une embuscade d'Indiens, et, à la vue de ses équipages terrifiés et impuissants, en présence de son propre frère Girolamo, il fut rôti et dévoré par les féroces cannibales.

LE PILOTE MALOUIN JACQUES CARTIER. Avec la même piété que nous apportons, nous Latins, dans la visite de la Ville Éternelle, doublement la mère de notre civilisation, un personnage des plus considérables des États-Unis, le président de l'Université de New-York, M. John Finley, se rendait en pèlerinage à Saint-Malo. Avant Paris et Saint-Denis, plus que la capitale et la sépulture des rois, la patrie de Jacques Cartier exerçait sur le savant américain une puissante attraction. Là fut le berceau de la civilisation de la Nouvelle-France : là s'élabora le premier plan de sa colonisation et de la magnifique épopée qui allait se dérouler outre-mer. M. John Finley s'en est fait l'Homère dans cette odyssée qui a nom : *les Français dans le cœur de l'Amérique...*

Le pilote malouin Jacques Cartier avait hérité des idées de Verrazzano. Tel, le pilote Jamet Brayer de Rabelais, à qui il servit de modèle, pensait gagner de vitesse les navigateurs portugais en contournant le pôle, « l'aisseuil septentrional » du monde, au lieu de franchir « la ceinture ardente » de la terre, tel, le Malouin pensait

accéder aux pays des épices et de l'or par la mer Glaciale du Nord qu'il supposait praticable trois mois de l'année.

Chargé officiellement, en 1534, d'aller à la recherche d' « ysles et pays où l'on dit qu'il se doibt trouver grant quantité d'or, » Jacques Cartier découvre un détroit, *Belle-Isle*, que borde « la terre de Cayn, » où errent des sauvages vêtus de peaux de bêtes et coiffés de plumes. A ces côtes du Labrador, il impose des noms bretons, *Saint-Servan*, *Brest*, *Blanc-Sablon*, réservant le nom de l'amiral Brion-Chabot à des îles, les îles *Brion*, où l'arpent de terre vaut, à lui seul, « mieulx que toute la Terre-Neuve. » Dans le golfe du Saint-Laurent, les baies se succèdent, la baie des Chaleurs qu'embaument les effluves des groseilliers, des framboisiers et des rosiers, puis la baie de Gaspé, qui va être témoin, le 24 juillet 1534, de notre solennelle prise de possession du sol : en présence d'un chef indien drapé dans une peau d'ours noir, est érigée une croix gigantesque parée de l'écusson fleurdelisé, qui porte cette légende : VIVE LE ROY DE FRANCE.

Dans la cathédrale de Saint-Malo, on lit cette inscription émouvante : « Ici s'est agenouillé Jacques Cartier pour recevoir la bénédiction de l'évêque de Saint-Malo, à son départ pour la découverte du Canada le 16 mai 1535. » A peine de retour avec deux des fils du chef indien, Jacques Cartier avait en effet reçu l'ordre de poursuivre son exploration. Son rapport avait eu assez de retentissement pour que de nobles volontaires, pour que l'échanson même du dauphin, Claude de Pontbriant, tinssent à honneur de l'accompagner. Une nef, un courlieu rapide comme ces messagers de la tempête auxquels le bâtiment devait son nom, un galion plus léger encore, cent dix hommes, telle était son escadrille, que son beau-frère Macé Jalobert et son voisin de campagne, Guillaume Le Breton de la Bastille, commandaient sous ses ordres.

Entrant dans le fleuve du Saint-Laurent, Cartier reconnaissait le 15 août 1535 Anticosti, qui fut baptisée l'*île de l'Assomption*. Suivant une tradition encore vivante chez les Hurons-Wyandotts et consignée par Dooyentate, l'un d'eux, une bande d'Indiens Delawares était postée en sentinelle pour guetter son retour. Un jour, les vigies virent de grands oiseaux au ventre brun et aux ailes blanches fendre les eaux. C'étaient les vaisseaux de Cartier.

Les jeunes Indiens qu'il ramenait de Saint-Malo, Domagaya et Taignoagny l'avaient informé qu'il y avait deux grands royaumes sur le Saint-Laurent : le *Canada* et l'*Hochelaga*. Le Canada — « le village » — avait pour capitale *Stadaconé*, nom que les Hurons connaissent aujourd'hui encore, bien que le vocable algonquin Québec, l'ait supplanté. « Fort joieulx » de voir les Français, plus heureux

encore des égards qu'on avait témoignés à ses deux compatriotes, le roi ou agouhanna Donnaconna « pria le capitaine de lui bailler ses braz pour les baiser et accoller, qui est leur modde de faire chère en ladicte terre. » Cartier festoya son hôte avec des aliments pour lui nouveaux, du pain et du vin. Il avait jeté l'ancre près de Stadaconé dans une petite rivière qu'il avait appelée *Sainte-Croix* du nom de la fête du jour, le 14 septembre. Ce fut aussi un jour de fête pour les Indiens qu'il avait gratifiés de patenôtres de verre et autres menus cadeaux. « Ung des seigneurs accompaigné de plusieurs gens, commença à faire ung preschement de joye et asseurance, et les femmes danssoient et chantoyent sans cesse. »

JACQUES CARTIER AU CANADA
(D'après une carte du seizième siècle, au British Museum).

Jacques Cartier laissa la *Grande* et la *Petite Hermine* au poste de Sainte-Croix sous la protection d'un fortin rapidement construit et muni d'un pont-levis. Et avec le petit *Emerillon*, il remonta le Saint-Laurent, quelque diplomatie que déployassent les Indiens de Stadaconé pour l'en détourner.

Tout le long des rives, on apercevait les plus « beaulx arbres du monde, savoir : chaisnes, hourmes, noyers, pins, seddrez, pruches, frannez, houlx, sauldres, oziers et force vignes. Il y avait pareillement force grues, signes, oultardes, ouayes, cannes, allouettes, faisans, perdrix, merles, mauviz, turtres, chardonnereulx, serins, lunottes, rossignolz comme en France, et en grand habondance. »

Et quel accueil ! A *Achelacy*, — aujourd'hui Portneuf, — près « d'un destroit fort courant et dangereulx, ung grand seigneur du pays fit ung grand sermon en venant à bort, » et termina en faisant présent à Jacques Cartier de sa propre fille, qu'il pensait faire élever à la française. Au lac *Saint-Pierre*, lac sans issue, un chef indien offrit des rats musqués, « bons à merveilles à manger. »

Mais que dire de la réception faite le 2 octobre à *Hochelaga* ! Ce fut un « aussi

bon raqueul que jamais père fist à enffant. » Hommes, femmes et enfants, mille personnes dansaient, « menant une joye merveilleuse, en disant à toutes heures : *aguyase*, qui est leur dire de salut et joye. » « Ronde et cloze de boys à trois rancgs, en façon d'une piramide croizée par le hault, » Hochelaga, — la Digue des Castors, — était une place forte où l'on n'avait accès que par une seule porte, qu'on pouvait barricader. L'enceinte était pourvue d'une courtine où l'on accédait par des échelles et dont les défenseurs étaient pourvus de rochers et de cailloux en guise de projectiles.

Les Hurons, — dont Jacques Cartier ne donne pas le nom, — vivaient « quasi en communaulté de biens, assez de la sorte des Bréziliens, » dans d'énormes cabanes de bois couvertes d'écorces ou « pellures bien cousues artificiellement selon leur modde. » Un seul feu au centre, et, tout autour de la grande salle, les chambres particulières à chaque famille. Le grenier était au-dessus.

De la montagne voisine, *Montréal*, le panorama se déroulait grandiose, depuis la chaîne des Laurentides et le large ruban du Saint-Laurent, jusqu'au filet d'argent qui venait de l'Occident apporter au grand fleuve les eaux de l'Ottawa.

De retour à Sainte-Croix, Cartier se trouva aux prises avec une épidémie de scorbut dont triompha une décoction de feuilles d'épinette blanche, mais surtout avec une trahison de l'interprète Donnaconna, qui rendait sa situation précaire. Brusquant les choses, Jacques Cartier enleva le traître avec plusieurs chefs hurons et appareilla le 5 mai 1536 pour la France. Un nouveau padron marquait le progrès réalisé depuis la campagne précédente : sur une grande croix aux armes de France, on lisait : FRANCISCUS PRIMUS, DEI GRATIA FRANCORUM REX, REGNAT.

LA PREMIÈRE TENTATIVE DE COLONISATION DU CANADA

A travers nos ports de l'Océan, il y avait, en 1540, comme un frisson d'allégresse. François Ier invitait les armateurs de Dieppe, Rouen, Nantes, la Rochelle et Bordeaux à se joindre « de corps et de biens » à l'entreprise de Jacques Cartier, promu capitaine général et maître pilote des navires à équiper pour Canada, Saguenay et Hochelaga. Par tout le royaume, il était fait appel aux volontaires qui voudraient se consacrer à « l'augmentation et accroissement de nostre sainte foy en divers pays transmarins. » La colonisation devenait un apostolat.

Le programme colonial, soumis dès le mois de septembre 1538 au connétable de Montmorency, comportait l'envoi au Canada de deux cent soixante-seize « colons de bonne volonté et de toutes qualitéz, arts et industrie, » charpentiers, maçons, couvreurs, forgerons, vignerons, orfèvres, que protégeraient trois station-

naires et une forteresse. Et le programme se déroulait avec plus d'ampleur encore.

En avril 1541, un espion espagnol, qui assista, à Saint-Malo, à l'embarquement du corps expéditionnaire, comptait de huit à neuf cents hommes, laboureurs avec leurs attelages, maréchaux avec leurs ustensiles, charpentiers de marine qui feraient

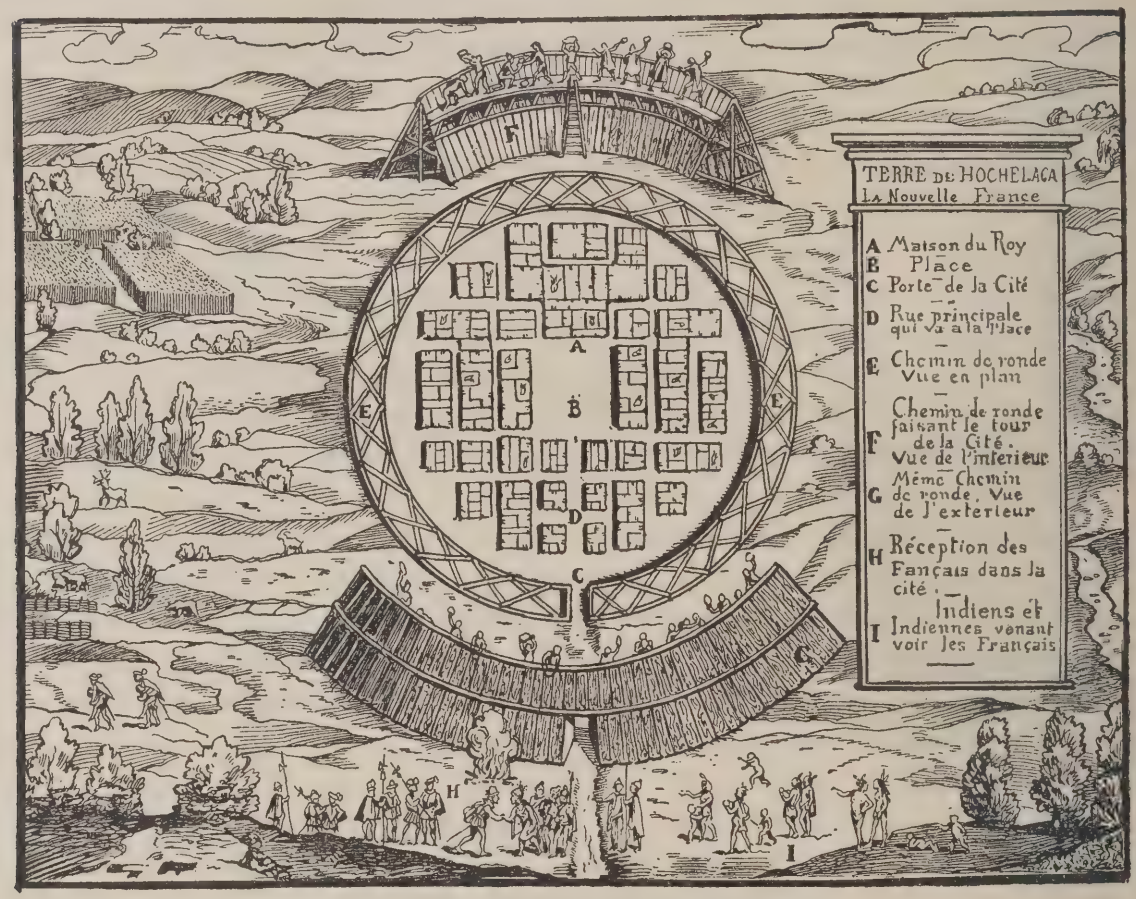

VUE D'HOCHELAGA, PLUS TARD MONTRÉAL
(D'après Ramusio, *Principale Navigationi*) (1556).

au Canada de petits bateaux à rames, armés chacun de six pièces légères, propres à tenir en respect les sauvages, et enfin quatre cents marins en uniforme, revêtus « d'ung habillement de livrée blanc et noir, » aux couleurs royales. Quatre taureaux, vingt vaches, autant de juments et de chevaux, dix porcs, cent moutons et autant de chèvres formaient le cheptel de la colonie.

Commandant en chef à la mer, Jacques Cartier appareilla, sans attendre la division équipée à Honfleur par Jean-François de La Rocque de Roberval, lieute-

nant général du Canada, où devaient tenir garnison trois cents soldats, soixante maçons et charpentiers, dix hommes d'Église, trois médecins et dix barbiers. De ce défaut d'entente, les conséquences furent désastreuses.

A quatre lieues en amont du havre de Sainte-Croix, dans un site pittoresque qui domine également le Saint-Laurent et la rivière du cap Rouge, Jacques Cartier débarqua son artillerie et organisa son quartier général. *Charlesbourg Royal*, — ainsi nommé en l'honneur d'un fils de France, Charles d'Orléans, — comprenait deux forts, l'un au bord de l'eau pour protéger l'escadrille, l'autre au sommet du promontoire pour surveiller l'horizon. Un chemin à double évolution les reliait.

Sa base établie, le Malouin partit en barque vers *Hochelay* ou *Achelacy*, où il laissa deux jouvenceaux pour apprendre la langue indienne chez un agouhanna, qu'il avait doté d'un manteau écarlate garni de boutons d'étain et de grelots. Au moyen de bâtonnets, coupés de branches qui représentaient les sauts, les sauvages lui montrèrent le nombre de rapides à franchir pour atteindre le Saguenay, « riche en pierres précieuses. » Mais, faute de vivres, Cartier dut rebrousser chemin après avoir atteint un deuxième saut.

A Charlesbourg Royal, les Indiens avaient une attitude menaçante. A tout événement, Cartier « fit mettre notre fort en ordre »... Par ces mots, à un instant palpitant, la relation de son troisième voyage finit brusquement. La suite est perdue.

Le Malouin, devant les attaques incessantes des Indiens qui lui avaient tué trente-cinq hommes employés à construire des habitations, s'était rembarqué avec armes et bagages. En route, à l'escale de *Saint-Jean de Terre-Neuve*, il avait la surprise de rencontrer son chef, Roberval, qui arrivait enfin, mais au lieu de rebrousser chemin avec lui, il appareilla furtivement de nuit pour la France.

Pourquoi cette hâte? Des pêcheurs de Fontarabie, qui se trouvaient près de là, revinrent précipitamment en Espagne annoncer que le Malouin rapportait dix barriques d'or, sept d'argent et sept quintaux de perles et de pierreries. Une embuscade espagnole lui fut dressée, qu'il esquiva. Il avait échappé à l'ennemi. Il n'échappa point au ridicule qui, en France, tue. Son or n'était que du cuivre, et ses diamants, du schiste riche en mica. *Faux comme un diamant du Canada* passa dès lors en proverbe.

Les retards de Roberval étaient dus à la difficulté de recruter des volontaires, — on avait pour lui vidé les prisons, — et surtout à l'impécuniosité. Encore qu'il eût vendu son vieux manoir de Bacouel, il était aux prises avec un bailleur de fonds lyonnais, qui le poursuivait de ses lettres de créances. Il n'avait pu quitter la Rochelle que le 16 avril 1542, avec un an de retard, sous la conduite d'un pilote fameux

auteur par surcroît d'une *Cosmographie* et qui sillonnait les mers depuis quarante ans : Jean Alfonse.

Après la relâche de Saint-Jean de Terre-Neuve, Roberval entra dans le détroit de Belle-Isle et débarqua, dans l'*île des Démons*, deux femmes ; un gentilhomme, ce voyant, les suivit. Roberval, ayant surpris la liaison clandestine d'une cousine

LA NOUVELLE-FRANCE (D'après l'ouvrage de Ramusio) (1556).

qu'il emmenait, l'avait condamnée à la relégation en compagnie d'une vieille servante : et c'était l'amant qui débarquait à son tour dans cette solitude affreuse. La jeune femme, Marguerite de Nontron, seule survécut et fut rapatriée, deux ans et demi plus tard, par un terre-neuvier breton. L'île des Démons et ses voisines devinrent dès lors les *îles de la Demoiselle*.

Réinstallé à Charlesbourg Royal, ayant corps de logis et tour sur le promontoire, tour près de la rivière du cap Rouge, Roberval baptisa sa capitale *France-Roy*. Un document, le premier acte français signé en Amérique, pièce rarissime que

l'on conserve à la Bibliothèque nationale, y fut rédigé le 9 septembre 1542 et daté du « Fort de *Francy Roy* sur *Francy Prime.* » En vertu de ses pouvoirs de « lieutenant et capitaine général de par le roy en ces pays de *France Nove*, » Roberval octroyait des « lettres de pardon et absolution » pour meurtre à son lieutenant Paul d'Auxilhon de Senneterre, qu'il envoyait quérir des vivres en France.

Découverte, conquête, essai de colonisation et abandon du Canada, autant de thèmes que les cartographes dieppois ont pris pour tableaux. Dans la carte Harléienne, Jacques Cartier en pourpoint explore les environs de Stadaconé, où une charrue laboure le sol. Chez Desceliers, en 1546, c'est le conquérant qui passe, panache en tête, drapeau au vent, « Monsieur de Roberval. » Dans la carte de Vallard, des paysannes de France débarquent et se mêlent aux hallebardiers et aux escopettiers : des chiens de France, peut-être les fameux chiens qui montaient de nuit la garde autour des remparts de Saint-Malo, ont accompagné leurs maîtres. Et voici, dans la carte de Desceliers datée de 1550, l'aveu que nous avons renoncé au Canada : « Ilz n'a esté possible avec les gentz dudict pays faire trafique, à raison de leur austérité, intempérance dudict pays et petit proffit. »

COMMENT LES SAUVAGES SOIGNENT LEURS MALADES
(Tiré de Thevet, *Cosmographie*) (1575).

LES « ISLES DU PÉROU »

A cette date, l'attention de nos corsaires, appelée sur les richesses du Nouveau Monde, avait trouvé un des points les plus vulnérables de la puissance espagnole. A chaque conflit entre les deux nations, il fut gravement touché, si bien qu'un hidalgo écrivait terrifié : « Trois ou quatre navires français sont les maîtres de la mer du Mexique tout autant que l'empereur est le maître

du Guadalquivir. » La même année 1543 vit le sac des ports de Santa Marta, Maracaïbo et Carthagène sur le continent, de Porto Rico et Margarita dans l'archipel des Antilles. « Qu'il se trouvât en France un voleur de grand chemin assez osé pour passer aux Indes avec une insignifiante troupe de quarante hommes, » était pour les Espagnols un sujet de stupéfaction.

Aussi pouvait-on imaginer aventures pareilles à l'odyssée de Menjouyn de La Cabanne aux *Isles du Pérou*, ainsi désignait-on les Antilles. Ancien lieutenant du corsaire Hallebarde, Menjouyn appareille en 1549 pour la traversée de l'Atlantique sans vivres, sans fret, sans argent. Qu'importe ! Aux navires rencontrés en route, il emprunte, à l'un des barriques de vin, à l'autre des merlus, à un troisième des lapins salés. « Sans mesfaire ni mesdire, » nos corsaires ont une façon si éloquente de faire comprendre leur détresse qu'on les entend à demi-mot. Et d'arriver ainsi aux îles du Pérou. Menjouyn s'approche pacifiquement de neuf navires espagnols ancrés près de Saint-Domingue, quand, de la flotte et de la ville, on tire sur sa patache. On l'attaquait : il « rua, » et il rua si bien qu'après un jour de combat, il récoltait à bon compte du fret de retour.

Et ne croyez point que cette magnifique insouciance de Menjouyn fût un cas exceptionnel. Un capitaine fécampois, Maillard, sillonnait, un peu plus tard, les Antilles avec quarante hommes d'équipage et aussi peu de vivres. En observant les mœurs des sauriens à l'*île des Lézards*, en les voyant grimper aux arbres pour y manger des fruits semblables aux baies des ronces, puis se retirer sous les pierres, Maillard trouvait sur les arbres un dessert et une source sous les graviers. Des oiseaux s'abattant sur ses feux de bivouac fournirent le rôti. « Cassaves, patades, » criait un cacique au corps bariolé de rouge et coiffé d'un petit chapeau de plumes comme les mariées de France.

Comme des nuages légers, soudain apparus dans un ciel serein, présagent la tempête prochaine, les corsaires isolés sont les précurseurs des escadrilles de croiseurs qui s'abattront sur les convois des Indes ou sur les ports du Nouveau-Monde. Les plus redoutables de nos chefs de bande, François Le Clerc, dit Jambe-de-Bois, et Jacques de Sores, se rendent maîtres de *la Yaguana*, le futur Port-au-Prince, en 1553, de Santiago de Cuba en 1554, de la Havane en 1555. Enlevée d'assaut, la Havane est le théâtre d'une parodie sacrilège qui mettra en fureur les Espagnols. Après une parade en habits sacerdotaux, les calvinistes français poignardent les images saintes. Dix ans après, en Floride, ce seront leurs coreligionnaires qui seront poignardés par les Espagnols. Les deux faits s'éclairent l'un l'autre.

CHAPITRE II

COLONIES ÉPHÉMÈRES

I. — Le Brésil français. — *Une colonie de Lyonnais et de Marseillais aux abords de Pernambouc* (1531). — *La France antarctique* (1555-1560). — *Le secret de la reine.*

II. — La Floride française. — *Découverte de la Floride par les Espagnols.* — *Une colonie de protestants français en Floride* (1562). — *Le massacre des colons* (1565). — *La reprise de la Floride* (1568).

III. — Les Terres-Neuves. — *Le page de Catherine de Médicis.* — *Troïlus du Mesgouez, vice-roi des Terres-Neuves* (1578-1603).

I. — LE BRÉSIL FRANÇAIS.

A l'exploration de l'Amérique du Nord, les Lyonnais donnèrent, dans l'Amérique du Sud, un pendant et même mieux encore par la fondation d'une petite colonie. Le négociant lyonnais Jean Du Péret, associé avec le général des galères Bertrand d'Ornesan, baron de Saint-Blancard, arma la *Pèlerine* à destination du Brésil. Le commandant de l'expédition, son frère Pierre du Péret, emmenait cent vingt hommes, un interprète « *trochimant in patria du Brésil* » et un agent commercial, tous deux Portugais.

UNE COLONIE DE LYONNAIS ET DE MARSEILLAIS AUX ABORDS DE PERNAMBOUC (1531)

Parti de Marseille en décembre 1530, Pierre Du Péret prenait terre près de Pernambouc, et, en dépit des Indiens excités et conduits par les Portugais, il fondait un comptoir non loin de là, dans l'*île Saint-Alexis*. Après avoir chargé des bois de Brésil, du minerai d'or, des peaux de léopard, des perroquets et des sagouins, la *Pèlerine* reprit la route de la France ; dans l'île, à l'abri d'un fort, soixante-dix hommes restaient en garnison.

RÉCEPTION D'UN FRANÇAIS AU BRÉSIL

(Tirée de Jean de Léry, *Historia Navigationis in Braziliam*) (1586).

La *Pèlerine* était arrivée sans encombre à Malaga, lorsque son nouveau capitaine, Debarrau, commit l'imprudence d'accepter l'escorte des dix caravelles portugaises d'Antonio Correa. Mandé, le 15 août 1531, à bord de la capitane, il fut chargé de fers et son navire confisqué.

L'éveil donné ainsi sur la fondation de notre comptoir brésilien, le roi de Portugal dépêcha contre lui l'escadre de Lope de Sousa. Bloquée par l'escadre et par les Indiens, la petite garnison de l'île Saint-Alexis soutint un siège de dix-huit jours. Le capitaine de La Motte, qui avait remplacé Du Péret, ne capitula en décembre 1531 que sous promesse d'avoir la vie sauve et d'être rapatrié. En violation de sa promesse, Lope le pendit, avec vingt des siens, et donna deux des prisonniers aux sauvages pour leur servir de festin.

Voyez, par contraste, l'humanité des sauvages à l'égard des Français :

LA FRANCE ANTARCTIQUE (1555-1560)

Un Allemand au service du Portugal, Johann Staden, allait être dévoré par les Topinambas du Brésil, lorsqu'une inspiration lui vint : « Je ne suis point de vos ennemis les Portugais, dit-il à ses geôliers, mais d'une nation amie des Français. — Des Français ? De ceux qui nous donnent chaque année des coutres, des haches et des miroirs en échange de notre acajou et des plumes d'oiseau ? Nous allons voir. En voici un. »

L'épreuve fut désastreuse. L'Allemand ne put se faire entendre du courtier d'un navire dieppois. Un capitaine normand le réclama néanmoins « comme un frère : » et Staden, quittant le port d'*Iteronne* à bord de la *Catherine* de Vatteville, débarquait le 25 février 1555 à Honfleur. Ses *Mémoires* rendent à la fois hommage à notre humanité et à notre prestige au Brésil.

Lors de son passage à Rouen en 1550, Henri II avait eu le régal d'une fête brésilienne, donnée en son honneur dans la prairie des Emmurées : aux Topinambas se mêlaient des centaines de matelots habillés à leur mode, c'est-à-dire nus et « hérissonnés » de plumes, qui troquaient du bois contre des serpes ou se balançaient dans des hamacs. Et soudain, au bruit éclatant d'une trompe en cuirasse de tatou, les Tabajares, disque en plumes de nandou sur les reins, se jetaient sur eux.

Le 5 avril 1556, un pilote fameux du Havre, Guillaume Le Testu, offrait à l'amiral de Coligny un album splendide, « la Cosmographie universelle selon les navigateurs tant anciens que modernes. » Les cartes, ornées de fines miniatures, nous permettent de faire le voyage de l'Amérique du Sud, tel qu'il s'effectuait alors. Des navires de tous genres, dont quelques-uns battent pavillon de France, sillonnent l'Océan. Et voici que se déroulent les côtes du continent américain, depuis le royaume des Géants, « le règne de Giganton, » et le rio de la Plata, où le cacique défile sur un pavois derrière des joueurs de tambourin et de conque marine, jusqu'au Brésil peuplé de singes, de couguars et de pumas. Des sauvages en hamac assistent à des dépeçages humains et à des scènes de boucan, cependant que les Indiennes se mirent dans des glaces et que des cannibales se font un collier des dents de leurs victimes.

Tels étaient les indigènes au milieu desquels une colonie française allait se fixer. Préoccupé de nos discordes religieuses, l'amiral Gaspard de Coligny avait imaginé, « pour le soulagement de la république française, » d'exporter outre-mer une religion qui n'avait pas cours en France et qui était la sienne.

Le vice-amiral Nicolas Durand de Villegagnon, à vrai dire, ne paraissait pas qualifié pour diriger l'entreprise. Il était chevalier de Malte. Et quand il partit pour le Brésil en 1555, un moine, André Thevet, l'assistait comme chapelain.

Les premiers mois s'écoulèrent dans la fièvre des travaux d'établissement. Les deux roberges de Villegagnon avaient jeté l'ancre dans une « poche de mer, » en indien *Ganabara*, qui est aujourd'hui la baie de Rio-de-Janeiro. Au fond de la baie, s'éleva bientôt la bourgade d'*Henryville*, que protégeaient de leurs feux le *Fort Coligny* et la batterie du *Ratier*, dans un pays enchanteur où on ne savait qu'admirer : « la sérénité de l'air, la variété des oyseaulx, la beauté des arbres et des plantes,

l'excellence des fruits, et brief en général les richesses dont cette terre du Brésil est décorée. » Les venaisons et les légumes les plus savoureux étaient arrosés de boissons exquises, aromatisées à la canne à sucre ou à l'ananas « non moindre que malvoisie » ; il fallait toutefois fermer les yeux sur la fabrication indigène, qui consistait à mâcher les fruits ou les racines et à les cracher dans un vase rempli d'eau pour en faire un breuvage.

RUSE DE QUONIAMBEC
(Tirée de Thevet, *Cosmographie*) (1575).

Le roi des Topinambas dont nous étions les hôtes, nous accueillit dans un palais de verdure. Quoniambec attendait de nous une aide efficace contre les Tabajares et les Margaïas des montagnes. Anthropophage et artilleur, cet hercule, dont le palais avait pour enseigne des crânes et le village des canons pour défenses, était un affût vivant. Une pièce de campagne sur chaque épaule, le dos tourné vers l'ennemi, il ouvrait le feu. L'intérieur des cabanes indiennes offrait un curieux aspect : de leurs hamacs comme des lits de repos antiques, les hommes plongeaient la main dans la chaudière qui servait de marmite, ou bien ils fumaient gravement de gros cigares d'une herbe que le moine Thevet, d'Angoulême, baptisa l'herbe angoulmoisine, qu'on appelait aussi l'herbe à la reine, en un mot : le tabac. Thevet, en observateur consciencieux, notait toutes les particularités de la vie indigène. Et à son retour en France en février 1556, ce cosmographe du roi rapporta une foule de curiosités, chapeau en plumes de toucan, instrument de musique en coco, — le maraca, — peau d'aï ou paresseux... et surtout une description des *Singularités de la France antarctique*, propre à provoquer l'émigration vers ces rives enchanteresses.

Il y avait parmi les colons un « expert en l'art de pourtraiture, » Jean Gardien, et de nombreux dessins piquaient la curiosité en figurant des scènes de la vie brésilienne.

Villegagnon eût voulu, pour consolider son petit royaume, trois à quatre mille colons. Son neveu, Boissy de Bois-le-Comte, capitaine général de la flotte de la France Antarctique, ne ramena de Honfleur en novembre 1556 qu'une troupe de ministres et de protestants genevois. Villegagnon n'avait-il pas demandé à Calvin une règle de vie. Il allait inaugurer dans son petit royaume d'Amérique un régime parlementaire et religieux, doté de la liberté de conscience, dont nous allons voir les résultats.

Théologien d'occasion, le voilà qui passe son temps à écouter les discussions passionnées d'un Carme et d'un Jacobin défroqués, qui tiennent, l'un, Richer, pour la doctrine de Calvin, l'autre, Cointat, pour la confession d'Augsbourg. Et le 27 mars 1557, le chevalier de Malte abjure la foi pour laquelle il a versé son sang ; il participe à la Cène.

« L'esprit saint est en lui, s'exclamait Richer ; c'est un nouveau saint Paul. » Villegagnon écrivait à Calvin à la manière du grand apôtre : « Tu voudras bien saluer de ma part mes très chers frères les fidèles Céphas et La Flèche. » Mais « l'homme le mieux parlant latin et français que gentilhomme de France » s'attarda à écouter les interminables discussions entre le disciple de Calvin et le champion de Luther, et il en tira cette conclusion imprévue : « Voyant tant de confusion, je me mis à examiner le dire d'un chascun, et enfin recongnoissant la catholique qu'ils délaissaient, je trouvay qu'elle seule estoit religion, ou il n'y en avoit aucune. »

Il ne va plus au prêche. Et le drame de conscience dégénère en tragédie politique. Le capitaine du fort Coligny déserte ; le chef du parti protestant, Philippe Du Pont-Corguilleray, secoue ses sandales sur Henryville pour aller s'établir avec ses fidèles à l'ombre du *Mont Corguilleray*. Villegagnon croit éliminer l'élément frondeur en l'embarquant, le 3 janvier 1558, sur un navire du Havre. Il n'a fait qu'aggraver la situation. Les sophismes du moine défroqué Richer et du cordonnier Jean de Léry en feront « le tyran, le Caïn de l'Amérique ; » l'imagerie populaire le représentera comme un monstrueux Polyphème.

Prévenu par son neveu Bois-le-Comte, de retour de France, du discrédit jeté sur son œuvre, pressé par ses amis, par Ronsard entre autres, de venir en cour la défendre, Villegagnon s'embarque à la fin de l'année 1559, en apportant comme présents une foule de spécimens de la faune et de la flore de la France Antarctique ; mieux encore, une cinquantaine de sauvages l'ont accompagné de leur plein gré.

Les Portugais mettent à profit son absence. Le 21 février 1560, le gouverneur général du Brésil, Men de Sà fait brusquement irruption dans la baie de Ganabara. Il a sous ses ordres l'escadre de Bartholomé de Vasconcellos et des contingents brésiliens, deux mille soldats et des Indiens. Le *fort Coligny* est défendu par soixante-quatorze hommes : mais le roc y tient lieu de muraille, la mer de fossé ; et la tribu des Tamoyos nous prête main-forte. Men de Sà ne triomphe que le 16 mars de la résistance de nos braves, par un suprême assaut qui lui a permis de prendre pied sur l'esplanade des Palmiers. Il met le feu aux poudres, fait sauter le fort, saccage l'île de *Villegagnon* et pense ne laisser à son départ aucun vestige de notre domination.

ATTAQUE, PAR LA FLOTTE PORTUGAISE, DES POSITIONS FRANÇAISES A HENRYVILLE OU RIO DE JANEIRO (1560) (Extrait de Thevet, *Cosmographie*) (1575).

Men de Sà compte sans la poignée d'hommes résolus qui attendent, mêlés aux Tamoyos et aux Topinambas, un retour de la fortune. Les Bois-le-Comte, les Brésay, les L'Espine sont les animateurs des coups de main qui tiennent en haleine les maîtres du Brésil : attaque de *Saô Paolo* en 1561 et d'*Espiritu Santo* en 1563, riposte contre la flotte d'Estacio de Sà qui est forcée de quitter brusquement la baie de Ganabara où les Portugais vont construire en 1568 Rio-de-Janeiro. Car les Français n'ont pas cessé d'envoyer des navires dans la France Antarctique. Estacio de Sà est blessé mortellement à l'attaque de *Parana-Pacuy* dans l'île du Chat. Et onze Français, renforcés de quelques Tamoyos, osent soutenir, le 20 janvier 1567, dans la petite redoute d'*Uruçumiri* sur le rio Calete, l'assaut donné par une colonne

portugaise. Que dis-je ? nos gens passent à l'attaque. Ils tentent de s'établir à Récif : repoussés, ils laissent sur un roc cet adieu : « *le munde va de pis ampi.* »

Un adieu ? Non.

LE SECRET DE LA REINE

« Yci est le costé pour prendre Genèvre, » lit-on sur une carte de Jacques de Vau de Claye, qui figure le « vray pourtraict de Genèvre et du cap de Frie. » Comme point d'appui pour l'attaque de

RECONNAISSANCE MILITAIRE DE LA RÉGION DE PERNAMBOUC, FAITE POUR STROZZI (1579)
(Carte de Jacques de Vau à la Bibliothèque Nationale).

Rio-de-Janeiro, est indiqué le village d'*Araroue* dont l'équipage de la *Salamandre* venait de s'emparer. Le navire appartenait au cousin de la reine, Philippe Strozzi.

Une autre carte, datée de 1579, et signée du même cartographe, signale un autre point vulnérable aux alentours de Pernambouc : « En cet enclos de ce demi-rond de compas, vous vous fournirez de dix mille saulvages pour faire la guerre aux Portugois. » Le blason dont le document est timbré nous renseigne sur le commanditaire de ces reconnaissances militaires : c'était Philippe Strozzi.

Quelques mois plus tard, le trône de Portugal était en déshérence, Philippe II s'emparait du royaume. Mais Catherine de Médicis, à titre de lointaine héritière, revendiquait les colonies. Alors apparut le motif de ces reconnaissances. Strozzi appareillait en 1582, emportant de mystérieuses lettres de provision de « lieutenant général ou vice-roy, sans qu'il fût besoin de le spécifier plus particulièrement, en certain endroit où ledit sieur de Strozzi s'acheminoit. »

Ce but énigmatique, il l'apprendrait par un pli cacheté à n'ouvrir qu'en mer. Philippe Strozzi fut battu et tué à la bataille navale des Açores le 26 juillet 1582 ; il emportait dans la tombe *le Secret de la reine*.

Ce secret est aujourd'hui conservé à la bibliothèque de l'Ermitage à Petrograd : c'est un billet autographe de Catherine de Médicis, où était indiquée la destination finale de l'expédition : après avoir occupé les archipels portugais, Madère, Cap Vert, Açores, Strozzi s'acheminerait vers le Brésil avec le restant de ses troupes. C'est du Brésil qu'il était nommé vice-roi. Tel était l'enjeu de la bataille navale que nous perdîmes aux Açores.

II. — LA FLORIDE FRANÇAISE.

DÉCOUVERTE DE LA FLORIDE PAR LES ESPAGNOLS

A la date où Jacques Cartier explorait le Canada, un conquistador, enrichi par l'or des Incas péruviens, sillonnait la Floride à la recherche de nouveaux trésors. Hernando de Soto avait eu la bonne fortune d'y trouver comme guide et interprète le garde d'un cimetière indien, qui n'était autre qu'un marin de Séville, venu onze ans auparavant sur les côtes floridiennes avec Narvaez. Il avait débarqué le 1er juin 1539 dans la baie de *Espiritu Santo*.

Six cents Espagnols, s'enfonçant dans les profondeurs du continent américain, attaquent la bourgade fortifiée de *Mauvilla*, que défendait un cacique gigantesque, vêtu d'écarlate et doté d'un parasol ; ils enlèvent le fort d'*Alibamo*, occupé par des sauvages au visage noir, aux yeux cernés de rouge, au corps bariolé de noir, de blanc, de bleu et de rouge, et donnent l'assaut à la forteresse indienne de *Capaha*, entourée de larges fossés qu'alimente par un canal l'eau du Mississipi. Pour la première fois, le Mississipi était atteint par des Européens, que dis-je ! par des « fils du Ciel : » prosternés devant eux, les Indiens de *Casquin* assistèrent à l'érection d'une immense croix qui étendit ses bras sur le Père des eaux. C'est sur ses bords que s'éteignit, le 21 mai 1542, Hernando de Soto. Et c'est en des-

cendant son cours que les débris de l'expédition, guidés par Luis Moscoso d'Alvarado, gagnèrent en sept brigantins le golfe du Mexique, harcelés tout le long du parcours par des pirogues indiennes. En septembre 1543, des demi-sauvages, vêtus de peaux de cerf teintes en noir, défilaient dans les rues de Mexico. C'étaient les derniers compagnons de Hernando de Soto.

UNE COLONIE DE PROTESTANTS FRANÇAIS EN FLORIDE (1562)

Des Espagnols, il ne restait nulle trace en Floride quand les Français s'y rendirent. « Il a plu à Votre Honneur de me confier la découverte de toute la côte des Indes Occidentales depuis la pointe de la Floride jusqu'au cap des Bretons, sur une distance de neuf cents lieues, pour vous faire un rapport fidèle sur la température, la fertilité du sol, les ports, les rivières et aussi les habitants. » Ainsi débutait une relation de voyage qu'adressait à l'amiral de Coligny un « homme véritablement expérimenté au fait de la marine, » Jean Ribault.

A la tête de deux roberges royales, Jean Ribault et René de Goulaine de Laudonnière avaient quitté le Havre le 18 février 1562. Le 1er mai, après avoir reconnu la côte américaine vers le 30e degré de latitude, ils entraient dans une belle et grande rivière, qu'ils baptisèrent *la Rivière de Mai :* c'est la Saint-John's River. Peints en bleu, rouge et noir aussi délicatement que s'ils l'avaient été par les meilleurs peintres, les Indiens nous accueillirent cordialement dans un paysage de féerie et une terre de bénédiction où les vieillards, aussi robustes que les jeunes gens, ne se reconnaissaient qu'aux rides de la face.

ROI ET REINE DE FLORIDE
(Carte de Blaceu) (1631).

Dans le Nord, Ribault découvrit tour à tour, en moins de soixante lieues, huit rivières auxquelles il donna les noms des fleuves du pays natal : *la Seine* au large estuaire qui serait le Saint-Mary's sound, *la Somme, la Loire, la Charente, la Garonne, la Gironde, la Belle* et *la Grande.* Dans un beau fleuve qui s'ouvrait sur un havre magnifique, un vrai *Port Royal,* nos huguenots s'engagèrent au chant des psaumes de David, et, par une nouvelle réminiscence biblique, ils le baptisèrent *le Jourdain.* Non loin de l'embouchure, un îlot était

formé par le confluent de la *Rivière de Chenonceaux* avec le fleuve. Des cèdres le couvraient : ils servirent aux capitaines Laudonnière et Salle à élever la petite forteresse de *Charlesfort* dont ils avaient dressé les plans.

LE SACRIFICE DU PREMIER NÉ AU CACIQUE, EN PRÉSENCE DE LAUDONNIÈRE (Miniature faite en Floride par le Moyne de Morgues) (1564).

Ribault y laissa garnison : et, croyant avoir fait plus de découvertes en six semaines que les Espagnols en un demi-siècle, il revira de bord vers la France pour aller quérir à Dieppe des colons.

La garnison de Charlesfort ne sut pas jouir de son bonheur. La commisération des caciques voisins, Adusta, Hoya, Covexis, Ouadé, la mettait à l'abri de la famine : la richesse était à ses portes. La dureté du capitaine Albert de La Pierria, qui pendit lui-même un de ses hommes et en déporta un autre dans un îlot désert, amena une sédition et le massacre du capitaine. Sous la conduite du vieux colonial Nicolas Barré, ancien compagnon de Villegagnon au Brésil, les débris de la garnison s'embarquèrent pour la France à bord d'un grossier bâtiment gréé de lianes en guise d'agrès et de chemises en guise de voiles ; à court de vivres, réduits à manger leurs souliers, ils avaient même dévoré l'un des leurs, quand une roberge anglaise les recueillit, à demi morts, au large des Iles Britanniques.

C'est là, en Angleterre, que se trouvait Jean Ribault, dont ils avaient vainement attendu le retour. Au cours d'une de nos tragiques guerres de religion, il avait déserté et prêté son concours aux Anglais, qui allaient, en alliés des protestants, prendre possession du Havre. Et il avait excité les convoitises de nos voisins, en publiant à Londres une description colorée des richesses de la Floride. La reine Élisabeth l'avait même invité, sous menace d'être pendu, à y guider les aventuriers de Thomas Stukeley, soi-disant vice-roi d'Irlande, quand la rencontre du vaisseau-fantôme venu de Charlesfort refroidit les Anglais.

Jean Ribault reprit du service en France, où déjà son lieutenant Laudonnière avait préparé une nouvelle expédition pour la Floride. Le 25 juin 1564, Laudonnière était de retour dans la rivière de Mai. — *Antipola, Antipola !* « Amis, Amis ! » criaient avec transport les Indiens, en saluant « à leur mode, le seigneur de Laudonnière ainsi comme on adoreroit une image : ils ne faisoient que nous caresser continuellement. » Le cacique Satouriova nous rendait les honneurs, « paré d'une grande peau de cerf accoustrée en chamois et peinte en compartimens d'estranges et diverses couleurs, mais d'un portrait si naïf et sentant son antiquité,

avec toutes les reigles compassées au juste, qu'il n'y a si exquis peintre qui y sceust trouver à reprendre. » Il mena nos gens vers le *padron* aux armes de France qu'ils avaient élevé, deux ans auparavant, sur son territoire. Et quelle ne fut pas l'émotion de Laudonnière de voir, couronné de lauriers, ce symbole de la patrie, auquel les Indiens apportaient en hommage les produits de leur sol.

De cette scène charmante, un peintre-cartographe attaché comme soldat à l'expédition, Jacques Le Moyne de Morgues a fixé le souvenir dans un album infiniment suggestif, dont on pourra admirer le talent dans les fac-similés en couleurs qui font suite à mon ouvrage : *la Floride française.*

C'est toute la vie indienne qui, pour nous, ressuscite sous le prestigieux pinceau du peintre dieppois : l'apprêt des repas ; l'arrivée de la fiancée du cacique en *sedia gestatoria*, éventée par des *flabelli;* les rondes des Indiennes en présence des deux époux ; la capture des alligators, auxquels on enfonce une poutre dans la gueule ; l'attaque des fauves, que des chasseurs cachés dans des peaux d'élans guettent à l'abreuvoir ; l'adoration de la dépouille d'un cerf, consacrée chaque année au soleil ; le boucanage des serpents, des lézards et du gibier, exposés sur des claies au feu d'un brasier ; le sacrifice du premier né au cacique ; le deuil des veuves, qui sèment leurs chevelures sur la tombe de leurs époux ; les funérailles d'un cacique sous un tertre encadré de flèches et couronné de la conque marine qui lui servait de hanap.

Laudonnière avait prêté quelques auxiliaires à Satouriova, puis à Holata Outina, « le roi des rois » des Timucuas, dont il escomptait le concours pour atteindre un pays de mines, les Apalaches. L'arquebuse à l'épaule, Le Moyne de Morgues fit ainsi partie d'une campagne de guerre dont son album note toutes les péripéties. Les Indiens ont parsemé de flèches garnies de chevelures le sentier de la guerre, prélude de l'entrée en campagne ; le sorcier de la tribu, le *iarua*, tordu par les transes d'une inspiration diabolique sur le bouclier où il s'est accroupi, vaticine sur le nombre des ennemis à combattre ; le conseil de guerre, assemblé en demi-cercle, a pris une décision, après s'être purgé en ingurgitant une boisson tiède et écœurante qu'il a aussitôt expectorée ; les troupes indiennes avancent, formées en carré, « le roi des rois » au centre, derrière leurs enfants perdus, avec nos auxiliaires en flanc-garde.

Entre les Indiens, Laudonnière avait pris parti : c'était une faute. Il en commit une seconde, en s'aliénant Satouriova, le cacique dont il avait été l'hôte : il l'avait forcé à relâcher des captifs Timucuas, sujets du roi Holata Outina. Et voici maintenant que, d'arbitre de la paix, la famine, une « famine hideuse, » faisait de lui un mendiant. De notre place d'armes construite dans un îlot de *la Rivière de Mai*

(Saint-John's River), de la forteresse de *la Caroline*, des patrouilles étaient bien parties à la découverte : et des monts Apalaches, La Roche-Ferrière avait envoyé des échantillons de la richesse d'un pays à conquérir avec cent arquebusiers seulement : boucliers d'or, lingots, flèches d'or, émeraudes et saphirs. Mais que faire avec des troupes réduites à se nourrir de glands ! Les gens d'Outina, nos obligés, à la vue de nos souffrances, « s'esclatoient de rire et se mocquoient de nous à gueule bée. » Laudonnière riposta à ces insultes par un coup de tonnerre. Avec deux barques, il remonta la rivière de Mai et enleva Outina qu'il ramena comme otage au fort de la Caroline.

Un moment décontenancés, les Indiens se ressaisirent. Les alentours du fort se couvrirent de flèches et de scalps. C'était la guerre. « L'œil et le pied si prompts qu'aussitôt l'arquebuse en joue, aussitost estoient-ils en terre, et aussitost relevez pour respondre de l'arc, » les sauvages déployaient dans l'attaque et la défense la virtuosité d'une stratégie toute moderne.

Aux prises avec les sauvages, Laudonnière avait vu déserter une soixantaine des siens, qui avaient été jusqu'à le désarmer, lui et son état-major. Les mutins s'étaient emparés des deux barques préparées pour aller à la découverte et avaient été pirater aux Antilles espagnoles. Ils avaient capturé le gouverneur de la Jamaïque, mais s'étaient en grand nombre fait prendre eux-mêmes en allant quérir sa rançon. Les rescapés revinrent à la Caroline ; mais leurs meneurs furent passés par les armes, car leur désobéissance allait attirer sur la colonie les foudres de l'Espagne.

Des sentinelles postées sur une hauteur proche de la mer, scrutaient l'horizon dans l'espoir de voir apparaître la flotte de Jean Ribault, quand, le 3 août, ce furent quatre voiles anglaises qui surgirent. C'était le négrier John Hawkins, un gentleman qui venait d'écouler à Saint-Domingue une cargaison de *bois d'ébène*. Il offrit de nous rapatrier. Dans la crainte de laisser la place aux Anglais, Laudonnière refusa, acceptant seulement des vivres et un navire qu'il acheta au prix de son artillerie.

Heureuse inspiration ! Le mois n'était pas terminé que la flotte de secours si anxieusement attendue était signalée au large. Elle amenait trois officiers généraux : Jean Ribault, colonel conducteur du voyage et lieutenant du roi, François Léger de La Grange, colonel des troupes et directeur des fortifications, Pierre Aligre d'Ully, préposé, comme le seront plus tard les intendants, aux vivres, à la justice et aux revues. A bord de sept navires de guerre ou de transport, le corps expéditionnaire comprenait six cents hommes : quatre compagnies d'arquebusiers, avec une batterie de campagne, encadraient les colons.

LE MASSACRE DES COLONS (1565)

Le 4 septembre 1565, quatre vaisseaux de trop forte jauge pour entrer dans la rivière de Mai étaient à l'ancre près de la côte, quand une flotte parut, à l'approche du crépuscule.

Pero Menendez de Avilès, à la tête d'une nombreuse troupe d'hidalgos castillans, de montagnards des Asturies et de soldats du Nouveau Monde, venait nous expulser de Floride sous couleur d'exterminer l'hérésie. Pour faire face à la demi-douzaine de navires de guerre espagnols, notre vaisseau amiral la *Trinité* et ses conserves n'avaient qu'une poignée d'hommes, ayant débarqué colons, soldats et une partie des marins. Dans les ténèbres, une barque de la *Trinité*, contre laquelle deux bâtiments prononçaient une attaque enveloppante, se glissa vers la roberge vice-amirale l'*Emerillon* avec un message verbal dont les Espagnols, aux écoutes, ne purent saisir le sens. Mais à l'énergique réponse du Corse Nicolas d'Ornano, dit Corsette : « C'est moi qui suis l'amiral ; plutôt mourir ! » ils comprirent que le lieutenant de la *Trinité*, Jean Le Blanc, avait parlé de se rendre. Coupant ses câbles sur les écubiers, notre division navale se déroba à l'étreinte des Espagnols, les perdit de vue, puis revint le surlendemain rembarquer nos troupes.

Elle rapportait en effet la nouvelle que Pedro Menendez, son coup manqué, se fortifiait dans le rio *San-Agustin*, au sud de la rivière de Mai, en attendant, pour prendre l'offensive, le reste de ses troupes. « Vous regarderez de n'endurer qu'il n'entrepreine sur nous, » était la consigne que l'amiral de Coligny avait donnée à Ribault. Et Ribault marchait à l'ennemi avec ses troupes d'embarquement renforcées de la garnison de la Caroline aux ordres d'Ottigny, d'Erlach et La Caille.

Laissé à la garde du fort avec les invalides, des valets de chiens, des cordonniers et charpentiers, un joueur d'épinette, des femmes et des enfants, Laudonnière fut surpris. Dans la nuit du 19 au 20 septembre, Menendez de Avilès, venu de San-Agustin, s'était approché de la Caroline et, à l'aube, par une pluie battante, il lançait ses trois colonnes à l'assaut. Laudonnière n'échappa à une « horrible tuerie » qu'en sautant le rempart pour se réfugier dans la lagune. Le charpentier Le Challeux et le peintre Jacques Le Moyne de Morgues, avec quelques autres, avaient gagné les bois ; deux petits bâtiments stationnant sous le fort les recueillirent sous le feu des Espagnols, qui allaient jusqu'à « ficher au bout des dagues » les yeux de leurs victimes pour les lancer à bord. Vingt-sept hommes, c'est tout ce qui allait échapper au massacre de la colonie, en dehors des femmes et des enfants.

Après la prise de la Caroline, la pendaison des prisonniers et l'autodafé des

FLORIDE FRANÇAISE. — LES SAUVAGES EN ADORATION DEVANT LES ARMES DE FRANCE

D'après la miniature de Le Moyne de Morgues (1564.)

(Bibliothèque du Service hydrographique de la Marine).

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

RÉUNION DU CONSEIL DE GUERRE INDIEN (Miniature de Le Moyne de Morgues) (1564).

livres et des dépouilles des hérétiques, Menendez était retourné à San-Agustin. Là, il apprit que tout le reste de la flotte de Jean Ribault venait de faire naufrage à quatre lieues dans le sud. Nos vaisseaux brisés couvraient d'épaves la côte. Et nos gens étaient bloqués entre la mer et une lagune. Menendez aperçut en effet un premier équipage, qu'il invita à se rendre à discrétion. Il y avait là deux cent huit hommes. — « Les catholiques à part, » commanda-t-il. Huit hommes se détachèrent du groupe. Quant aux autres : « Lorsque vous me verrez tracer une raie sur le sable, dit-il tout bas à un de ses officiers, ce sera leur arrêt de mort. » Pas un des prisonniers n'échappa à la boucherie.

Le lendemain, Menendez eut connaissance d'une nouvelle troupe de naufragés ; trois cent cinquante hommes, l'étendard au vent, de l'autre côté de la lagune, le défiaient. Ribault était devant lui. Mais atterré à l'annonce de la prise de la Caroline, il livra tout, étendards, enseignes de compagnies, armes dorées et sceau de lieutenant général. Cent cinquante hommes seulement souscrivirent à la capitulation et passèrent l'eau du Styx. « Y a-t-il des Luthériens parmi vous ? » demanda Menendez. — « Tous, » clama Ribault et il entonna le psaume : *Domine, memento mei*, quand les poignards des assassins s'abattirent sur lui. Presque seuls, échappèrent au carnage les fifres et les tambours. Le lieu du « massacre » a gardé son nom, en espagnol *Matanzas*. Plus heureux, ceux qui avaient refusé de se rendre, avaient gagné le cap Cañaveral où ils se fortifiaient, quand Menendez releva leurs traces. Et cette fois, leur énergique attitude en imposa assez au bourreau pour qu'il leur laissât la vie sauve.

LA REPRISE DE LA FLORIDE (1568)

La Floride française avait vécu. Depuis 1565, soldats et colons de France dormaient leur dernier sommeil dans les lagunes de *Matanzas* ou sur les rives de la Saint-John's river, où ils avaient été de sang-froid massacrés. Et la diplomatie de Charles IX demeurait impuissante à obtenir le châtiment de Menendez de Avilès le bourreau : « Il a bien fait, » avait dit Philippe II d'Espagne. — « La France, Dieu mercy, a faict teste à quiconque l'a assaillie, » s'était écrié, indigné, notre ambassadeur. Elle fit tête ; mais le roi n'y fut pour rien.

Veuves et orphelins faisaient appel à un vengeur.

Le vengeur se leva ; un simple petit gentilhomme de Mont-de-Marsan. Dominique de Gourgues vend ses biens, emprunte à des amis, arme deux roberges et une patache. Cent quatre-vingts hommes, c'est tout le corps expéditionnaire qui s'embarque à Bordeaux le 2 août 1567, sans connaître le but du voyage. On gou-

verne sur les côtes d'Afrique, où les Portugais redoutent notre attaque, puis sur les Antilles, où les Caraïbes nous font un chaud accueil ; et l'on arrive ainsi à la hauteur de Cuba. Là seulement, Dominique de Gourgues révèle à ses gens le plan formidable qu'il a conçu, l'attaque des forteresses espagnoles en Floride. Son discours est accueilli avec stupeur : attaquer avec une poignée d'hommes semble une folie. Puis la stupeur devient du délire : marins et soldats sont des Gascons ; et leur chef a parlé de venger l'outrage fait au drapeau. Il compte sur le concours des Indiens, dont on aperçoit sur le rivage une troupe nombreuse.

Alertés par des « feux d'advertissement, » les sauvages du fleuve *Tacatacourou*, — la Seine de nos colons, la Saint-Mary's River des cartes modernes, — s'étaient mis en embuscade, l'arc bandé. Un ancien trompette de Laudonnière, détaché vers eux en parlementaire, les renseigna sur notre nationalité et nos desseins.

« Bien venu soyez, pourvu que soyez vrays François, » déclara le cacique Satouriova. Pour s'assurer du fait, il invita les nouveaux venus à entonner trois des psaumes qu'il avait entendu chanter aux compagnons de Ribault et de Laudonnière. Ces psaumes, versifiés par Clément Marot et mis en musique par Goudimel, étaient de ceux qui s'élevaient vers le ciel, lorsque la cloche du fort de la Caroline avait sonné l'appel à la prière. Ils commençaient ainsi :

« Revenge moy, pren la querelle
De moy, Seigneur, par ta mercy... »
« Le Dieu le fort, l'Éternel parlera
Et haut et clair la terre appellera... »
« Qui en la garde du haut Dieu
Pour jamais se retire... »

L'épreuve fut décisive. Les Indiens, convaincus, nous accueillirent avec enthousiasme. Une foule de caciques amis et parents de Satouriova, Tacatacourou, roi de la contrée, Alicamani, roi d'un fleuve voisin, Sarabay, Athoré, Ycastie, Harpaha, Helmacapé, Hélicopilé, Mouloa, nous promirent le concours de plusieurs centaines de guerriers.

Laissant ses navires à la garde de maître François Lagüe et de vingt matelots, Gourgues prend la route du sud avec le reste de sa troupe et trois cents Indiens : jamais on ne vit pareille « allégresse chez des gens qui pensoient aller à une mort presque certaine. » Un mousse du Havre réfugié parmi les Indiens dont il parle la langue et un gentilhomme du Comminges nommé d'Estampes, détachés en éclaireurs, ont rapporté que les Espagnols sont en forces non seulement dans notre

vieille forteresse de la Caroline rebaptisée du nom de *San Mateo*, mais encore dans deux nouvelles redoutes bâties en aval de la Saint-John's River.

Le 24 avril 1568, veille de Quasimodo, après avoir traversé un cours d'eau rempli d'huîtres aux écailles coupantes, Gourgues aperçoit à travers les arbres la redoute du Nord : « Voilà les volleurs, voilà les meurtriers, crie-t-il. Revenchons nostre roy, revenchons la France ! » Avant que les Espagnols aient fini de « curer leurs dents, » nos gens sont sur eux. Un canonnier de garde, qui a lâché sur nous deux coups de coulevrine, est cloué au sol par un neveu de Satouriova. En tirant des volées de canon par-dessus la rivière, la redoute du Sud tente vainement de porter secours à sa conserve. Le lieutenant Cazenove enfonce la porte, Dominique de Gourgues escalade la plate-forme de la redoute *San Gabriel*. En vain, la garnison essayera-t-elle de fuir ; de soixante hommes, il n'en est aucun qui ne tombe mort ou pris.

Les pièces de rempart et une coulevrine qui porte encore les armes de Henry II, sont aussitôt pointées sur la redoute du Sud que les Espagnols ont baptisée *San Esteban*. Gourgues et quatre-vingts de ses arquebusiers franchissent en même temps la rivière et coupent toute retraite aux débris de la garnison, car un vieux sergent en a déjà replié une partie sur la forteresse de San Mateo. Une nuée d'Indiens a suivi à la nage : les défenseurs du fort « ruent les armes bas et supplient pour la vie, qui leur est ostée plutost qu'ils n'ont achevé de la demander. »

Restait notre ancienne forteresse de la Caroline, muée en *San Mateo* et rendue imprenable, — du moins ils le pensaient, — par les Espagnols. Un prisonnier, un vieux sergent de bande, nous avait édifiés sur les ouvrages nouveaux : un espion espagnol, saisi sous un déguisement indien, nous renseigna sur la garnison. L'affolement y régnait. Persuadés que nos gens étaient deux mille, les deux cent quatre-vingts hommes de Gonzalve de Villaréal sont dans l'épouvante.

Une compagnie d'arquebusiers vient, en rampant, reconnaître nos forces. Du haut d'une colline boisée où il est en embuscade, Dominique de Gourgues l'a aperçue. Il la fusille à bout portant. Elle fait volte-face. Mais la retraite lui est coupée. Cazenove s'est glissé derrière elle. Il n'échappa pas un homme sur soixante. A l'aspect du carnage, le reste de la garnison, terrifiée, tente de gagner la forêt : les Indiens, qui en gardent les lisières, accueillent les fuyards par une nuée de flèches. Rebrousser chemin est impossible : nos arquebusiers tiennent les accès du fort. La débâcle espagnole est complète : elle ne nous a coûté que les gentilshommes gascons ou limousins Lantoine, Bière, Carrau, Gachie et Pons.

Quelques jours plus tard, il ne restait plus trace de l'occupation espagnole.

San Mateo avait sauté peu après l'évacuation de ses pièces de rempart : une traînée de poudre laissée à dessein par les fuyards, avait mis le feu à la sainte-barbe : aucun des vainqueurs n'avait été enseveli sous ses ruines. Les deux redoutes de l'embouchure du fleuve furent rasées.

Alors apparut le sinistre objet pour lequel avaient été épargnés une trentaine de prisonniers. Si Dominique de Gourgues les avait arrachés à la fureur des siens, c'était pour faire un terrible exemple. Aux arbres mêmes où avaient été branchés les malheureux soldats huguenots de Ribault et de Laudonnière, les prisonniers espagnols furent pendus. « Dieu est juste, » avoua un des condamnés qui avait supplicié cinq des nôtres. — « Je ne fais ceci comme à Français, mais comme à Luthériens, » portait la pancarte que Menendez avait clouée au gibet. Notre terrible justicier la retourna pour y tracer ces lignes : « Je ne faicts cecy comme à Espaignols, ny comme à Marannes, mais comme à traistres, volleurs et meurtriers. »

Nous réinstaller en Floride était malheureusement impossible, malgré les protestations d'amitié de Satouriova, ce puissant cacique dont le pinceau de Jacques Le Moyne de Morgues a immortalisé la mémoire en le montrant aux côtés de Laudonnière devant un padron fleurdelisé, que les Indiens ont couronné de lauriers.

Dominique de Gourgues n'avait pas assez de gens pour tenir garnison. Il ne laissa en subsistance chez les Indiens qu'une demi-douzaine d'hommes, ces hardis aventuriers, sans doute, qui partirent en exploration pour les Apalaches et dont les Anglais, un siècle plus tard, apprirent l'existence en constatant avec surprise que les Indiens des montagnes connaissaient plusieurs mots français. Salué par les sauvages comme un libérateur, Dominique de Gourgues dut leur promettre de revenir dans douze lunes, avec une provision de miroirs et de haches. Trente-quatre jours après, le 6 juin 1568, échappant sans s'en douter à la poursuite d'une flotte espagnole, il abordait triomphalement à la Rochelle.

Mais le justicier est pressé de recevoir de la cour une récompense méritée. Stupeur ! Il se voit refuser une audience. Mécontent d'une aventure qui était pour un roi une leçon, Charles IX redoutait, par surcroît, de se brouiller avec le roi d'Espagne, son beau-frère. En plein Conseil, le cardinal de Lorraine alla jusqu'à se faire l'avocat des Espagnols en insistant pour un châtiment. Mais le gentilhomme catholique, qui s'était fait le vengeur de protestants égorgés ou pendus, fut défendu par Coligny. L'amiral huguenot montra la honte de « s'assujétir au vasselage de nostre ennemy capital. »

Dominique de Gourgues n'en fut pas moins réduit à « cacher sa gloire. » L'endroit discret où il trouva asile, la cour des archevêques de Rouen, subsiste encore

au long du boulevard Saint-Germain : on l'appelle aujourd'hui la cour de Rohan. Sans souci du lendemain comme sans rancune, encore que son exploit l'eût ruiné, le héros apposait à la relation de son odyssée ce sublime point final : « Encore que ce n'est le premier service que le capitaine de Gourgues a fait à son prince, aussi ne sera-ce le dernier, Dieu aidant. »

Le petit gentilhomme avait vu plus juste et plus grand que le roi. Il avait deviné le magnifique avenir d'un « Nouveau Monde assez large et spacieux pour suffire à tous les princes de l'Europe. Il n'y a endroit au monde ny plus riche, ny plus ample, ny plus aisé à conquérir. La dixiesme partie des hommes qui sont morts en la moindre de noz guerres civiles eust esté plus que suffisante pour y conquester l'estendue de plusieurs royaumes tels que cestuy cy. »

L'appel devait être un jour entendu.

III. — LES TERRES-NEUVES

Au moment où se développait dans l'ombre le plan colonial de Catherine de Médicis, au moment où son cousin Strozzi procédait à des reconnaissances secrètes des côtes brésiliennes, la reine donnait à son page une mission analogue aux « *Terres-Neuves.* »

LE PAGE DE CATHERINE DE MÉDICIS, TROÏLUS DU MESGOUEZ, VICE-ROI DES TERRES-NEUVES (1578-1603)

Le 3 janvier 1578, le gentilhomme breton Troïlus du Mesgouez, sieur de la Roche Helgomarc'h, était nommé vice-roi des Terres-Neuves, où sa « singulière affection pour la réputation du nom françois » lui avait fait accepter d'aller « s'appatrier. » Mais sa liaison avec un prétendant au trône d'Irlande avait éveillé les inquiétudes des Anglais, qui le prirent en filature et interceptèrent son navire, peu après son départ de Saint-Malo.

L'aventure eut des suites. Des concurrents désormais avertis nous gagnèrent de vitesse. Le 5 août 1583, sir Humphrey Gilbert déployait le drapeau britannique en rade du port *Saint-Jean* avec la connivence de l'amiral de la pêche, qui était, ce jour-là, selon un roulement international, un Anglais. Et il prononça, en présence des équipages espagnols ou portugais en rade, l'annexion du territoire à l'Angleterre : annexion que reconnurent les Portugais du *port Saint-Jean* et de *Rognouse*, en versant, comme tribut, du vin, de l'huile et de la marmelade.

En 1597, c'est dans le golfe du Saint-Laurent que le drapeau britannique tenta de s'implanter. Avec les disciples du fameux réformateur Robert Brown que l'Église anglicane avait excommuniés, le commodore Charles Leigh débarqua dans l'île *Ramée*, au havre d'*A la bouline*, qu'abritent trois collines épanouies en fleur de lis.

LES DÉPORTÉS DE L'ILE DE SABLE (Composition de G. Ripart).

Quatre navires basques et malouins s'y trouvaient : invités à livrer leurs poudres, ils contre-attaquèrent avec une telle vigueur que le commodore s'éclipsa sous pavillon parlementaire. L'île *de la Madeleine*, l'ex-île Ramée, restait française.

Troïlus du Mesgouez venait de sortir des cachots de la Ligue. Il fit revivre, le 12 janvier 1598, ses pouvoirs de lieutenant général en pays de Canada, Hochelaga, Terre-Neuve, Labrador, Norombègue et île de Sable. C'est dans l'*île de Sable*, sentinelle avancée de son royaume, qu'il débarqua le capitaine Kerdement et le lieutenant de Kéroual pour y tenir garnison avec une cinquantaine de déportés

extraits des geôles normandes. Les autres condamnés refusèrent de se laisser débarquer au Canada. Les déportés de l'île de Sable furent, pendant cinq ans, retranchés du monde. En 1603, quand le capitaine Chefdostel alla, de la part de Troïlus, les quérir, onze individus décharnés, vêtus de peaux de phoques, sortirent des terriers qu'ils s'étaient creusés dans le sable. C'est tout ce qui restait de la colonie.

Pierre Chauvin de Tonnetuit, gros armateur honfleurais, à qui le marquis Troïlus du Mesgouez avait délégué en 1599 ses pouvoirs de lieutenant général en Acadie et au Canada, avait été plus heureux. A l'entrée du Saint-Laurent, en vue des monts Notre-Dame où s'ouvre la brèche de Roland, les colons néophytes qu'il amenait au Canada, furent baptisés avec les cérémonies burlesques qui marquent le passage de la Ligne. Ce fut le baptême de la Nouvelle-France. De là, de l'année 1600, date notre premier poste au Canada : *Tadoussac*, au confluent du Saguenay et du Saint-Laurent, où furent laissés seize hommes pour faire la traite des fourrures. Les Malouins protestèrent contre le monopole donné au Normand, en se réclamant de leurs relations presque séculaires avec les sauvages.

Chargé de servir d'arbitre, le Nestor de la marine française, le vieux commandeur de Chaste, ne voulut plus laisser partir de colon avant d'avoir un rapport approfondi sur les Terres-Neuves. L'explorateur auquel il s'adressa allait décider de leur avenir.

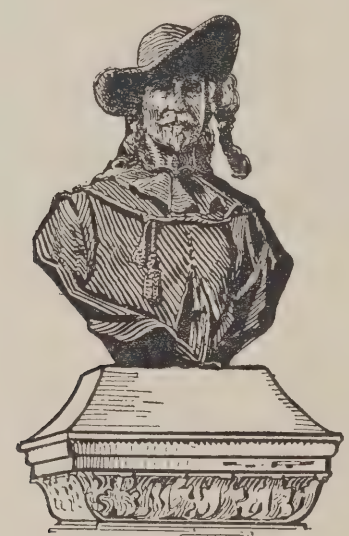

LIVRE II

L'EMPIRE COLONIAL FONDÉ PAR RICHELIEU ET PAR COLBERT

CHAPITRE PREMIER

NOUVELLE-FRANCE. — TERRE-NEUVE

I. — NOUVELLE-FRANCE. — *Samuel de Champlain.* — *Fondation de Québec* (1608). — *Les Récollets.* — *La compagnie des Cent associés* (1627). — *La mort du Père de la Nouvelle-France* (1635). — *Les Indiens.* — *Les Jésuites.* — *Villemarie* (*Montréal*, 1642). — *Dollard des Ormeaux* (1660). — *Mgr de Laval.* — *Jean Talon.* — *Salières et la colonisation du Canada.* — *Campagne contre les Iroquois* (1666). — *Le Père Marquette : découverte du Mississipi* (1673). — *Une grande figure de gouverneur : le comte de Frontenac* (1672-1682). — *Conflit entre Québec et Montréal.* — *La guerre des Iroquois* (1684-1689). — *Le retour de Frontenac au Canada* (1689). — *La guerre du roi Guillaume* (1689-1698). — *L'attaque de Québec* (1690). — *L'héroïsme d'une fillette, Madeleine de Verchères* (1692). — *Dialogue du « Rat Huron » et du baron de Lahontan.* — *La paix indienne* (1701). — *La guerre de succession d'Espagne* (1702-1713). — *L'église de Québec sans pasteur.* — *Le drame de la baie d'Hudson. Québec en danger* (1711).

II. — TERRE-NEUVE. — *L'habillage des morues sur l'échafaud.* — *La police malouine*

à Terre-Neuve. — *Le gouverneur Gargot à la jambe de bois* (1658). — *Le duel entre les deux colonies françaises et anglaises* (1689-1713).

I. — LA NOUVELLE-FRANCE.

Si le Malouin Jacques Cartier a attaché son nom à la découverte de la Nouvelle-France, ce fut un Saintongeais de Brouage qui en fit une colonie française. Brouage, en 1567, l'année de la naissance de Samuel de Champlain, n'avait point l'aspect mélancolique de ces villes mortes du golfe du Lion qu'évoquent aujourd'hui la solitude de ses rues et la désolation de ses remparts. Pimpant et coquet rendez-vous des saulniers exotiques, elle vibrait des fêtes de son baptême, que le roi Charles IX avait rehaussées de sa présence et où elle avait reçu, de son parrain et fondateur Jacques de Pons, le nom éphémère de *Jacopolis*.

Samuel de Champlain Champlain fut d'abord soldat. Maréchal des logis du duc d'Aumont, il ne s'improvisa marin qu'après la paix avec l'Espagne, mais avec tant de conviction qu'il écrivit le *Traité des devoirs d'un bon marinier*, et avec tant d'esprit d'initiative qu'à la suite d'un voyage dans le golfe du Mexique, il émit en 1600 l'idée de percer l'isthme de Panama : « Une petite rivière vient des montagnes et descend à Portovella, laquelle est à quatre lieues de Panama. L'on peult juger, sy ces quatre lieues de terre estoient couppées, l'on pourroit venir de la mer du Su en celle de deça. »

Est-ce l'album qu'il rapporta de son voyage qui assit sa réputation d'explorateur? Je ne sais. Mais on la mit à l'épreuve dès 1603, en le chargeant de déterminer, pour Du Gua de Monts, les points les plus propices à la colonisation en Acadie. Puis il partit pour le Canada.

Fondation de Québec (1608) Samuel de Champlain avait à ses côtés son fidèle Pylade, le Malouin François Du Pont Gravé, quand, le 3 juillet 1608, il jeta l'ancre dans un « étranglement, » — Québec en algonquin, — du fleuve Saint-Laurent. Des boulets oxydés, un pan de maçonnerie en ruines attestaient le séjour de Jacques Cartier au siècle précédent; et le nom de *Stadaconé*, que portait l'endroit, est encore connu des Hurons de Lorette. Dans le lointain, brillaient les cailloux qui avaient ébloui et illusionné le pilote

malouin. Et du fleuve, émergeaient les frondaisons superbes de l'île *d'Orléans*.

C'est là, sur la rive du Saint-Laurent, au pied d'une colline, que Champlain s'établit : un magasin au bord de l'eau, trois corps de logis bordés d'un promenoir, le fortin d'*Henry Charles* entouré de douves profondes, telle était, en 1608, l'année de sa naissance *Ludovica*, autrement dit *Québec*.

Aux prises avec le grave problème d'une politique indigène, Champlain ne jugea point humain de rester neutre. Les malheureux Hurons, ses voisins, qui n'avaient, en guise de fers de flèches, que des pierres tranchantes et, en guise de cuirasses, que de simples baguettes de bois entrelacées de cordelettes, étaient aux prises avec de farouches adversaires. Champlain leur apporta le secours de ses arquebuses. Le 29 juillet 1609, comme les chefs iroquois avançaient en bataille à la tête de leurs troupes, un coup de tonnerre les coucha bas : Champlain avait mis quatre balles dans son arquebuse. Au lac qui vit la défaite des Iroquois, il imposa son nom. Il avait vaincu. Mais l'Indien ne pardonne point. D'une des plus grandes nations du Nouveau Monde, nous venions de nous faire une ennemie mortelle.

HABITATION DE QUÉBEC
(D'après Champlain, *Voyages en la Nouvelle-France*).

Et une ennemie redoutable. Admirablement conçus, les forts des Iroquois avaient une quadruple palissade de poutres entre-croisées à l'épreuve des balles. Force était, pour en venir à bout, de recourir à la machine de guerre classique, au cavalier surélevé, pourvu d'un rempart, d'où les arquebusiers pouvaient exécuter un tir plongeant. Champlain, malgré tout, dans une nouvelle campagne, éprouva devant l'un de ces forts un sanglant échec. A ses arquebusiers, les Iroquois ripostèrent par une grêle de flèches ; à ses tentatives d'incendie, ils opposèrent des torrents d'eau que projetaient des « gouttières » ménagées dans les palissades.

Champlain dut battre en retraite, les blessés au centre, « pliéz et garrottéz » dans des paniers.

A l'Ouest, l'attitude des tribus indiennes fut tout autre. En 1613, sous la conduite d'un sauvage, Champlain s'était engagé en canot dans *la rivière des Outaouais*, où il avait noté un site ravissant à la chute des Chaudières, qui est devenu la capitale du Canada, Ottawa. A l'*île des Allumettes*, il avait reçu du chef Tessouat un accueil fastueux, qui l'incita, deux ans plus tard, à revenir avec le récollet Joseph Le Caron et l'interprète Brûlé. Il remonta plus avant l'Ottawa, franchit le rapide du Caribou, traversa le pays des *Nipissings* et, en juillet 1615, il débarquait dans la « *mer douce* » *des Hurons*, ayant tourné trente-cinq cascades qu'il fallait éviter en portant le canot sur les épaules.

SAMUEL DE CHAMPLAIN

Mais voilà qu'à l'horizon de ses découvertes un mirage se leva, le mirage de la mer du Sud déjà entrevu dans l'isthme de Panama et d'un « chemin facile pour aller, par dedens ledit païs, au royaume de la Chine. » Le vice-roi de la Nouvelle-France, Henri de Bourbon, prince de Condé, lui prescrivait de le chercher. Déjà, la découverte en était escomptée dans la carte du cartographe dieppois Guérard, qui inscrivait sur une large échancrure en prolongement des Grands Lacs : « C'est la route pour gagner le Japon. »

Les compagnies intéressées au commerce du Canada y eussent trouvé leur compte : celles de Rouen, de Saint-Malo et de la Rochelle, comme celle des frères De Caen. Elles ne s'occupaient que des bénéfices de la traite, et aucunement du devoir de la colonisation.

Le monopole « terrestre et naval » que l'amiral de Montmorency accorda le 26 novembre 1620 à la maison De Caen, en n'imposant comme charges que le transport bisannuel de six ménages d'artisans, révolta pourtant l'opinion ; les Malouins de Du Pont-Gravé faillirent se jeter sur la flottille des marchands de fourrures ; les Basques de Saint-Jean-de-Luz détachèrent quatre baleiniers aux couleurs municipales, rouges et noires, pour empêcher toute atteinte au trafic des leurs ; et la colonie, réunie en « assemblée générale » de douze personnes, dépêcha à la cour le Père Le Baillif avec un cahier de doléances.

GUILLAUME COUILLARD, L'UN DES PREMIERS COLONS CANADIENS (Gravure conservée aux Archives du Canada).

Quel contraste entre l'étroitesse de vues des marchands, hostiles à la colonisation, et la largeur d'idées de Champlain et des Récollets, pressés de voir s'échelonner le long du Saint-Laurent « des peuplades de Français, » pour « l'avancement de la gloire de Dieu, l'honneur du roi, le bien et réputation de la patrie. »

Nos gens étaient si peu outre-mer que de Québec, de Port-Royal partirent en 1615 et 1618 de poignants cris de détresse. Le Père Denis Jamet adjurait les parents de ne plus pousser leurs « enfants à se faire moynes » et de les envoyer au Canada, la noblesse de ne plus « consommer ses terres en superfluités » et d'aider au peuplement de la colonie, le roi d'y expédier de pauvres diables, « d'ailleurs honnêtes hommes, » condamnés pour des peccadilles. « Le nom françois s'évannouira d'ici, si l'on n'y donne ordre, écrivait d'Acadie le capitaine de Poutrincourt. Vous qui avez la navire pour marque des trophées de vos ancestres, laisserez-vous perdre cette gloire ? »

« Les Pères du peuple » auxquels il s'adressait, étaient, on l'a deviné, les échevins de Paris.

Les échevins de Paris recommandèrent aux bonnes villes une œuvre de colonisation que leur chambre de commerce approuvait. Mais pendant que les Hollandais avançaient triomphalement d'île en île jusqu'aux portes du jour, pendant que les Anglais orientaient vers le continent américain un flot de plus en plus dense de dissidents religieux, catholiques irlandais à Terre-Neuve, presbytériens écossais en Acadie ou Nouvelle-Écosse, réformés de toutes confessions en Virginie, notre activité s'endormait dans la stérilité des paperasses.

Un Parisien réagit. Simple apothicaire, fils d'un apothicaire de Catherine de Médicis, Louis Hébert quitta en 1615 avec femme et enfants la paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois pour aller s'établir à Québec, dans ce qui devint la ville haute. Ce fut le premier colon. « Vrai chrétien sans fard ni artifice, l'Abraham de la colonie, le père des vivants et des croyants, » fit souche d'une puissante famille qui couvre le Canada de milliers de rejetons. Il repose dans le caveau de l'église de l'Hôpital général, qui fut jadis l'église des Récollets. Un autre, Guillaume Couillard, devait laisser une non moins nombreuse postérité.

LES RÉCOLLETS Champlain a pour auxiliaire des Récollets, dont les États généraux de 1614 ont assumé les frais de voyage, les Pères Denis Jamet, Jean d'Olbeau, Joseph Le Caron et le frère Pacifique Duplessis. A une demi-lieue de Québec, près de l'endroit où Jacques Cartier avait dû abandonner et enterrer un bateau que sa pénurie de matelots ne lui permettait plus de ramener en France, s'éleva une construction en planches, cimentée avec de la boue et recouverte de longues herbes. C'est de cet abri de *Notre-Dame-des-Anges*, qu'allaient partir des missionnaires pour *Tadoussac*, pour *Caragouha*, dans l'Ontario actuel, où le Père Le Caron a comme résidence un « berceau de jardin, couvert d'écorce, » pour *Tequeunoikuaya*, dans la tribu de l'Ours, où le Père Sagard couche sur la dure, sans couverture, une pierre sous la tête.

Et voici le premier martyr de l'ordre. Le Récollet Nicolas Viel, tombé aux mains de renégats hurons, était précipité en 1625 dans le dernier rapide de *la rivière des Prairies*. Près de là, s'élève aujourd'hui l'église du *Sault du Récollet :* la paroisse voisine s'appelle *Ahuntsic*, du nom du jeune néophyte indien qui partagea son supplice.

Est-il plus beau commentaire au serment que faisait le Père Jamet : « Nous sommes résolus de ne jamais abandonner ledit pays, mais d'y faire tout ce que nous pour-

rons pour le service de Dieu, du roi et du bien public. » Au sacrifice de leurs vies, les Récollets joindront un acte sublime d'abnégation. Ayant perdu en France leur bienfaiteur, Charles Des Boves, grand vicaire de Pontoise, ils s'effacent pour appeler au Canada à leur aide un ordre puissant, que protège Henri de Lévis de Ventadour, le nouveau vice-roi. Un Récollet, le Père Joseph de La Roche-Daillon, se fait le guide des cinq Jésuites qui se sont embarqués avec lui à Dieppe, le 24 avril 1625. Ses frères en religion partagent avec les fils de Saint-Ignace, en attendant la construction d'une résidence, le couvent de Notre-Dame-des-Anges et méritent ainsi l'hommage que rendra plus tard Mgr de Saint-Vallier à ces « Religieux de bonne volonté. » Que parfois entre les fils de saint François et ceux de saint Ignace, il y ait eu des divergences et des difficultés, je n'en disconviendrai point. Mais Frères gris et Robes noires travailleront de concert à la conquête des âmes. Et cela seul importe.

LA COMPAGNIE DES CENT ASSOCIÉS (1627)

Le 29 avril 1627 fut une date mémorable dans les destinées de la Nouvelle-France. C'est la date de fondation de la *Compagnie des Cent associés*, sous les auspices du cardinal de Richelieu, grand maître de la navigation. Ses statuts comportaient l'obligation de transporter outre-mer quatre mille colons en quinze ans. Mais, détail d'une importance capitale, parce qu'il assurait entre tous une cohésion morale et une parfaite communauté de sentiments indispensables au succès d'une entreprise, la colonie ne comprendrait que des catholiques.

Les protestants, évincés, font appel aux Anglais, qu'ils mandent dans le même temps au secours de la Rochelle, assiégée par le grand cardinal. De Londres, une division accourt, avec les frères Kirke et le Dieppois Jacques Michel. Elle devance, dans le Saint-Laurent, la flotte des Cent associés qui amène au Canada la « fleur de la jeunesse de Normandie. » Un combat inégal s'engage où la flotte des catholiques succombe, après avoir utilisé jusqu'à ses plombs de pêche.

Québec n'a pour sa défense que des missionnaires, des femmes, des enfants, le vieux Du Pont-Gravé et quatorze mousquets. Le 19 juillet 1629, Champlain est forcé d'amener pavillon ; il sera rapatrié à bord du flibot de Thomas Kirke. La colonie est évacuée. Mais les Récollets ne désespèrent point de la revoir : « Décemment » serrés dans une cache, leurs ornements en taffetas de Chine, leur devant d'autel en camelot vert, leurs calices, qu'ils laissent derrière eux, témoignent de leur foi en l'avenir de la Nouvelle-France... Cependant que l'un des vainqueurs, le traître Jacques Michel qui a guidé les Anglais dans le Saint-Laurent, meurt avant de l'avoir quitté, rongé par le remords de « se voir mepprisé de sa patrie. »

Les Anglais lui ont rendu à Tadoussac les honneurs funèbres, en jetant sur sa bière les débris d'une demi-pique, insigne de son commandement de contre-amiral : mais son cadavre fut déterré par des Indiens amis de la France et pendu.

Et de fait, sa trahison fut vaine.

LA MORT DU PÈRE DE LA NOUVELLE-FRANCE (1635) Advenue trois mois après la paix de Suze, qui mettait fin aux hostilités entre la France et l'Angleterre, la capitulation de Québec était caduque. Le traité de Saint-Germain-en-Laye nous rétablit dans nos droits et fut l'occasion, pour Champlain, d'un retour triomphal.. Il rentra à Québec le 23 mai 1633, auréolé du prestige dont l'entourait le sublime désintéressement d'un compagnon d'armes. En héros de Plutarque, un chef d'escadre illustre avait demandé à servir sous les ordres d'un simple capitaine de vaisseau : le chevalier Isaac de Razilly avait décliné la lieutenance générale de la Nouvelle-France et s'était contenté du gouvernement subalterne d'une province, l'*Acadie* ou *Nouvelle-Guyenne*, estimant Champlain plus compétent que lui.

A la chapelle votive qui commémora notre retour, à *Notre-Dame-de-Recouvrance*, le glas sonna aux matines de Noël de l'année 1635. Le père de la Nouvelle-France s'éteignait. Du « petit coin caché au bout du monde où on ne voyait que des masures, » il avait rêvé de faire, dans une ceinture de villages, « une ville de la grandeur presque de Saint-Denis. » Un jour, le songe devait, et au delà, se réaliser : son rêve, dis-je, et aussi son vœu suprême, qui était de laisser à son œuvre, « avec la langue française, un cœur et un courage français. »

LES INDIENS Ses ouvrages y aidèrent. Pressentant le pouvoir de la presse, que la *Gazette de France* de Théophraste Renaudot allait inaugurer, Champlain avait popularisé la Nouvelle-France en décrivant des mœurs sauvages qui excitaient le plus vif intérêt. A la même date, en 1623, le promoteur de la Société des Nations et de la Paix perpétuelle, Émeric Crucé, attribuait la destruction rapide des « Amériquains » à leurs guerres intestines : « La distance des lieux, la difficulté des chemins, la largeur de cet effroyable Océan qui leur servoit de rempart naturel, ne les a sceu guarantir d'une ruine, qui seroit incroyable si nous n'en appercevions les effects. »

Homo homini lupus! Pires même que les loups, les Indiens se dévoraient entre eux. De même famille, les Hurons et les Iroquois se livraient une lutte fratricide où les premiers allaient succomber. Plus unis, les Algonquins échelonnaient, du golfe

du Saint-Laurent aux îles des Allumettes et Manitoulin, des tribus multiples aux noms divers, mais de race commune : Micmacs de la Gaspésie, Etchemins de la rivière Saint-Jean, Abénaquis au Sud du Saint-Laurent, Montagnais du Saguenay, Atticamègues ou Poissons blancs, Algonquins proprement dits, Outaouas...

Des tribus avec lesquelles nous étions en contact, les Hurons étaient la noblesse, les Algonquins la bourgeoisie, les Montagnais la plèbe. La plèbe suait la misère : la bourgeoisie, malgré ses coquets accoutrements de peaux de cerf bordées de poils de porc-épic, avait moins grande allure que la noblesse, au profil de médaille. Cette « troupe de crasseux ! accroupis comme des singes, traitait des affaires d'État avec autant de sang-froid et de gravité que la junte d'Espagne, le Conseil des Sages à Venise ou les vieillards de Lacédémone. » Pour bulletins de vote, les Hurons avaient des pailles et des joncs.

LA MÈRE MARIE DE L'INCARNATION
(D'après une gravure de 1724)

Comme les gens de l'Ancien Monde, les indigènes du Nouveau avaient leurs armoiries, leur totem : les Abénaquis, une tourterelle et un ours ; les Algonquins du lac des Deux-Montagnes, un chêne vert ; les Folles-Avoines du lac Michigan, un aigle sur une croix ; les Sioux, un bœuf, un chien noir et une loutre.

Ennemis mortels des Iroquois, les Hurons étaient, par contre, très unis entre eux. Doués de qualités qui s'appariaient aux nôtres, braves, légers, spirituels, artistes, « s'ils estoient Chrestiens, il n'y a point de doute que Dieu se plairoit mieux avec eux qu'avec nous, » disait le bon Père Sagard. Mais il ne mettait point en balance les défauts d'une race pour qui le pardon des injures était une faiblesse, la torture des prisonniers une jouissance, le vol des étrangers une vertu, la vengeance un impérieux devoir.

« Les os de nos frères blanchissent la terre, clamaient les vieillards, ils crient contre nous ; il faut les satisfaire. Peignez-vous de couleurs lugubres ; saisissez vos armes qui portent la terreur. Que nos chants de guerre, nos cris de vengeance

réjouissent les ombres des morts. » Et les guerriers d'entonner le chant de guerre : « Lieux que le soleil inonde de sa lumière, lieux où se balance la verdure, où l'onde coule, où le torrent bondit, vous tous, pays de la terre, apprenez que nous marchons aux combats. L'ennemi, pâlissant au seul bruit de nos pas, fuira saisi de terreur. Les chevelures de ses gens orneront nos cabanes ; nos poteaux seront teints de leur sang. Vous, amis, vengez-nous si nous succombons, levez la hache de guerre et teignez du sang de nos vainqueurs les bois témoins de leurs victoires, afin qu'ils ne puissent dire : « C'est là qu'ils sont tombés ! »

A la civilisation chrétienne qu'apportait la France, pareille mentalité n'offrait d'autre prise que la croyance à une divinité et à l'immortalité de l'âme. Le Huron pratiquait le jeûne à la veille d'une guerre pour honorer le dieu du bien et celui du mal : et il avait le culte des morts. Gens de la Corde, du Rocher et de l'Ours, ses trois grandes tribus n'oubliaient pas les défunts : « Vous n'avez point pitié de mon pauvre frère, disait un sauvage à un habitant de Québec ; l'air est beau et le soleil chaud ; et pourtant vous ne faites point enlever la neige de dessus sa fosse pour le réchauffer. »

Le défunt y reposait en habits de fête, assis dans une bière d'écorce, cependant que son âme s'en allait au soleil couchant vers les demeures éternelles de Yoscaha, par le chemin des âmes que nous appelons la Voie lactée ou l'Écharpe étoilée, et que les simples gens nomment chez nous le Chemin de Saint-Jacques.

A certaines dates, le village huron procédait à la grande fête des morts. Les ossements, pieusement nettoyés, étaient réinhumés dans des ossuaires ornés de peaux, de haches, de chaudières et de colliers. Quand l'assistance avait arrosé de ses larmes la sépulture, les roulements d'un tambour fourré de cailloux et le grincement d'un instrument en écaille de tortue l'appelaient au « festin des âmes. »

A l'un de ces festins des âmes, en septembre 1641, les Nipissings avaient convié les Pahouitingouach ou Indiens du Saut, ainsi nommés par nous parce qu'ils résidaient le long des rapides issus du Lac Supérieur. Après l'hymne funèbre, une voix s'éleva qui enseignait à tous une doctrine nouvelle : un Jésuite de la mission du *Saint-Esprit des Nippissings* prêchait l'Évangile.

LES JÉSUITES Nous voici parvenus à un tournant de l'histoire de la Nouvelle-France, dont l'horizon s'élargit singulièrement. La traite n'avait cherché jusque-là que des sympathies dictées par l'intérêt. Une *Épopée mystique* s'ouvrait, qui visera à la conquête des âmes. Notre prestige s'en trouvera rehaussé. D'une colonie embryonnaire et si démunie que le cheval du gouver-

neur de Montmagny en constituait toute la cavalerie, la Compagnie de Jésus sera l'armature. De Richelieu à Colbert, de la Compagnie des Cent associés à celle des Indes occidentales, c'est elle qui y tiendra ferme le drapeau de la France.

Rentrés à Québec avec Champlain, les Jésuites s'étaient aussitôt adaptés à la vie des sauvages. La connaissance de leurs langues, « la huronne et la canadienne, » celle des sédentaires et celle des tribus errantes, aussi apparentées « que du gascon ou du provençal au françois, » n'eut bientôt plus de secrets pour les savants linguistes que furent les Pères Le Jeune, Jérôme Lalemant, Massé, Chaumonot, Labrosse, de Brébeuf, Bigot, de Carheil.

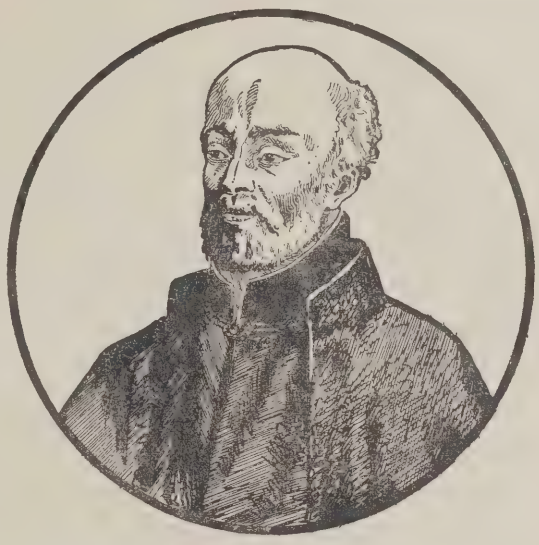

LE PÈRE LEJEUNE

Apôtres de l'Acadie depuis 1611, du Canada depuis 1625, missionnaires à Port-Royal, aux monts Déserts, à Miscou, à Tadoussac, à Québec, aux Trois-Rivières, au confluent des trois branches du Saint-Maurice, les Jésuites perpétuèrent l'œuvre de Champlain. Ils continuèrent à maintenir, par des *Relations* aussi précieuses que les siennes, un étroit contact entre la métropole et la colonie. Que d'œuvres elles inspirèrent ! Je n'en citerai que trois : en 1637, la fondation de la mission algonquine de *Saint-Joseph de Sillery*, ainsi nommée du bienfaiteur qui en avait fait les frais, Noël Brulard de Sillery, commandeur de Malte et ambassadeur de France ; en 1639, l'Hôtel-Dieu de Québec, bâti aux frais de la duchesse d'Aiguillon, nièce de Richelieu ; puis, la création d'une institution d'Ursulines pour l'éducation des jeunes sauvagesses, à laquelle se consacra la veuve de M. de La Pelterie, née Marie-Madeleine de Chauvigny.

Le collège des Jésuites de Québec, le premier des collèges fondés en Amérique, était un foyer de lumière. L'éducation raffinée qu'y recevaient les fils de colons était donnée par des hommes versés dans les lettres antiques et pâlis par l'air confiné des cloîtres, qui venaient, au penchant de leur vie, gouverner avec une autorité paternelle les hordes sauvages : le Père de Lamberville, « le sauveur du Canada, » les Pères Bigot, Bruyas, Gravier, Enjalran, qui méritèrent bien de la patrie par leur action personnelle sur les Acadiens, les Iroquois, les Hurons ou les Algonquins.

Aussi l'autorité des Jésuites au Canada fut-elle considérable, jusqu'à porter ombrage au pouvoir civil, encore que son influence moralisatrice s'exerçât pour le plus grand bien de la colonie. « La vertu marche ici la tête levée ; elle est dans l'honneur et dans la gloire. » De l'angélus de l'aurore à celui du crépuscule, de l'heure où l'oiseau s'éveille jusqu'au moment où la nuit se met en chemin, officiers, colons et soldats se plient à des pratiques religieuses inspirées par les Jésuites. « Justice leur soit rendue, écrit un historien peu suspect de tendresse pour leur ordre, Gabriel Gravier. On ne les voit point employer la violence. Ils font preuve d'un courage admirable ; ils ne reculent devant aucun obstacle ; résignés à la mort, pris dans une discipline de fer religieusement observée, ils ne se dérobent à aucun péril. »

Et voici le témoignage d'un évêque de Québec : « Parmi ces Pères de la Nouvelle-France, il y a un certain air de sainteté si sensible et si éclatant, que je ne sçay s'il peut y avoir quelque chose de plus, en aucun autre endroit du monde, où la Compagnie de Jésus soit établie. » *Le Génie du christianisme* ne glorifiera pas mieux « l'intrépidité de ces soldats du Christ. »

Et aussi leur abnégation : « Quand je pouvais avoir une peau d'anguille pour ma journée, écrivait le Père Le Jeune, je me tenais pour avoir bien déjeuné, bien disné et bien soupé. Je mangeais les vieilles peaux d'orignac ; j'allais dans les bois brouter le bout des arbres et ronger les écorces les plus tendres. »

Fût-il de bronze, l'homme pourtant est accessible au découragement, témoin la lettre poignante écrite le 2 septembre 1644 par le Père George d'Endemarre du fort Richelieu, au confluent du Saint-Laurent avec la rivière des Iroquois, qui constituait un fort d'arrêt contre leurs incursions : « Il est quasi impossible de faire ni la paix ni la guerre avec ces barbares. Point de paix, car la guerre est leur vie, leur plaisir et leur profit tout ensemble. Point de guerre, car ils se rendent invisibles à ceux qui les cherchent et ne se rendent visibles que dans leurs grands avantages... Nos habitations maintenant ne sont plus que des prisons. Si cette persécution dure, il faudra abandonner le pays. »

Deux ans auparavant, le Père Isaac Jogues, d'Orléans, était tombé avec ses catéchumènes hurons aux mains de ces brutes sanguinaires. Les os des index arrachés, trois doigts brûlés, broyés à coups de dents ou sciés, des lambeaux de chair détachés à coups de couteaux, le missionnaire réconfortait ses néophytes et convertissait même quelques-uns de ses bourreaux. Recueilli et sauvé par les Hollandais, le martyr inspirait un tel respect que le pasteur Megapolensis donna le nom de Jogues à une petite île. De la Nouvelle-Amsterdam, qui devait devenir une ving-

taine d'années plus tard New-York, il gagna la France où la reine Anne baisa pieusement ses moignons ensanglantés.

Son martyre devait se consommer à son retour au Canada. On lit dans le journal du supérieur des Jésuites de Québec ces simples mots : « Arrêté l'hivernement du Père Jogues aux Iroquois. » « *Ibo et non redibo*, écrivit en partant le missionnaire :

SUPPLICE DES PÈRES LALLEMAND ET BREBŒUF
(D'après le cartouche d'une carte de la Nouvelle-France, Bibliothèque Nationale) (1679).

mais je serais heureux si le Seigneur voulait achever le sacrifice là où il l'a commencé. » Son vœu fut exaucé. Au bourg d'Andagara ou de la Sainte-Trinité, où avait eu lieu son supplice, il avait laissé un coffret auquel les Iroquois attribuaient toutes sortes de maléfices. Quand l'apôtre reparut en octobre 1646, les Iroquois se jetèrent sur lui : un Cannibale lui arracha de nouveaux lambeaux de chair : « Voyons, disait la brute, si cette chair blanche est une chair de manitou. » Un coup de hache acheva la victime. Quelque temps après, l'assassin mourait dans des tortures infligées par les Algonquins, mais il mourait chrétien.

Sanguis martyrum! Au prix de leur sang, les Jésuites s'ouvrent le chemin des âmes. Le Père Daniel est massacré dans la mission de *Saint-Joseph*, le Père Garnier dans la mission de *Saint-Jean*, le Père de Brébeuf dans celle de *Saint-Louis*, et après quel épouvantable supplice ! les ongles arrachés, le corps brûlé par des jets d'eau bouillante et par une ceinture d'écorce pleine de poix enflammée, le cou et les épaules rôtis par un collier de haches rougies au feu, les lèvres coupées, le cœur enfin extirpé de la poitrine.

Et voici le résultat de ces sublimes sacrifices : Cinq ans après, en 1654, les Iroquois des cinq nations, bons connaisseurs en vaillance, font appel aux missionnaires : les Agniers accueillent le Père Lemoyne, les Onnontagués le Père Dablon, les Tsonnontouans le Père Chaumonot, les Onneyouts et les Goyoguins le Père Mesnard, le Père Mesnard, futur apôtre des Outaouas, un saint dénué de tout, contraint de se nourrir d'ossements broyés, et si vénéré des Indiens qu'après sa mort ils érigeront en divinités son bréviaire et sa soutane. Des missionnaires, soit : mais qu'on n'envoie point, chez ces Iroquois ombrageux et farouches, des soldats. Mandée pourtant par les Onnontagués, la compagnie du capitaine Zacharie Dupuis, que le gouverneur de Lauzon a chargée de fonder un établissement sur les bords du lac Onondaga, en 1658, devra rebrousser chemin pour échapper à un massacre.

VILLEMARIE (MONTRÉAL) (1642)

La mission, c'était l'Église ; mais c'était aussi la France, d'où les Jésuites reçurent, d'une autre société que la leur, un grand renfort. La France, en effet, n'avait pas perdu de vue le « plan colonial » de Richelieu. Nous avons un témoignage des plus formels sur les vues de la Régente et de Mazarin, à ce sujet, dans le préambule des « lettres de provision » données au marquis de Feuquières « en vue de l'établissement des colonies françaises dans isles, costes et terre ferme de l'Amérique, » et dans ce passage des *Défenses de Fouquet* où il affirme ceci : « Mazarin avait tellement approuvé ces idées de moi et des compagnies qu'il m'avait approuvé d'y travailler, approuvant fort qu'il y eût des vaisseaux qui fissent ces grands voyages. »

Et l'opinion suivait.

Le jour de la Purification de l'année 1642, avait lieu en l'église cathédrale de Paris un singulier baptême, celui d'une ville à naître. Les parrains étaient le fondateur de la Compagnie de Saint-Sulpice, M. Olier, et un gentilhomme breton, Jérôme Le Royer de La Dauversière. Les assistants étaient les associés de la Compagnie Notre-Dame de Montréal. C'est dans l'île de Montréal, en effet, qu'allait surgir, sous le vocable de la Vierge, *Villemarie*, plus tard baptisée du nom de l'île.

Le 18 mai, la première messe était dite sur son emplacement par le Père Vimont. Au sommet de la montagne voisine se dressa bientôt une croix que le gouverneur de Villemarie avait tenu à porter lui-même sur ses épaules. Rude soldat qui guerroyait depuis l'âge de treize ans, Paul de Chomedey de Maisonneuve était un mystique assez énergique pour avoir échappé aux entraînements de la vie des camps, en s'imposant la solitude durant ses soirées studieuses où il avait appris à jouer du luth.

Au gouverneur du Canada, à Montmagny, qui tâchait de le dissuader d'aller dans un poste si exposé, il avait répondu : « Il est de mon honneur et vous trouverez bon que j'y monte pour y commencer une colonie, quand tous les arbres de cette isle se devroient changer en autant d'Iroquois. » A la furie de ces barbares, il voulait opposer « une digue et les dégoûter de passer plus outre. »

« Homme de cœur et d'expérience, vigoureux et sans autres intérêts que ceux de l'éternité, » Maisonneuve avait avec lui de « bons hommes pleins de cœur, » Angevins, Manceaux, Poitevins et Bretons. A l'ombre d'une chapelle en écorce où des mouches luisantes remplaçaient, faute d'huile, la lampe du sanctuaire, la colonie vivait en communauté. Une infirmière bénévole, Mlle Mance, défrayée par une dame de France qui voulait rester anonyme, se dévouait aux soins de tous.

A partir de 1657, le service religieux fut assuré par les sulpiciens, dont le supérieur était l'abbé de Queylus. Au domaine spirituel, ils allaient joindre le domaine temporel, la seigneurie de Montréal, avec droit de rendre la justice et de nommer le gouverneur. Tout droit comporte un devoir : c'était, ici, de pourvoir, par l'érection de bastions et d'un fort qui prit le nom de « Fort des Messieurs de Saint-Sulpice, » à la défense de la colonie.

L'HÉROÏSME DE DOLLARD DES ORMEAUX (1660)

Dès qu'avait sonné, à la cloche du fort, l'heure de la retraite, le péril naissait : en dépit des rondes des chiens de garde, frères des féroces dogues de Saint-Malo, les retardataires risquaient d'être enlevés par les maraudeurs iroquois. L'audace de ces bandits, que ne bridait plus la parole des missionnaires jésuites, devint telle qu'on alla jusqu'à percer de meurtrières les couvents et à se barricader à Montréal comme à Québec.

Devant ce danger d'une invasion massive, dix-sept jeunes gens de Montréal résolurent de se sacrifier pour la briser. Leur testament fait devant notaire, après une communion solennelle, Dollard des Ormeaux alla prendre position, le 1er mai 1660, sur l'Ottawa, au *Saut des Chaudières*, les Thermopyles du Canada : une quarantaine de Hurons du vieux chef Anatotaha étaient à leurs côtés, derrière

les palissades d'une vieille enceinte algonquine, quand retentit le terrible whoop-whoop qui est le cri de guerre des Iroquois Onnontagués. Un tir terrible arrête les assaillants qui reculent et attendent le renfort des Agniers, autre tribu iroquoise, venus des îles du Richelieu. Devant cette avalanche d'adversaires dont le nombre grossit sans cesse, les Hurons, nos alliés, écoutent la voix de la peur et la séduction des promesses ennemies. Ils sautent la palissade et se rendent, à l'exception de leur vieux chef.

ISAAC JOGUES S. J.
(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale).

Par eux, les Iroquois apprennent le nombre infime des assiégés. Ils se ruent sur la palissade ; des décharges répétées les couchent bas, ils tentent de la saper ; des fusils chargés à mitraille, en guise de grenades, sèment la mort parmi eux ; un baril de poudre, transformé en machine infernale par Dollard des Ormeaux, s'accroche malheureusement à une branche qui le rejette dans l'enceinte et retourne contre les défenseurs son œuvre de destruction. Plus de vivres, plus de munitions ! Le 21 mai, les Iroquois sont maîtres de la place, mais à quel prix ! Quatre cents des leurs sont hors de combat. Consternés, ils ne poussent pas plus loin l'invasion projetée. Le sacrifice d'une poignée d'adolescents a sauvé la Nouvelle-France.

MONSEIGNEUR DE LAVAL

D'autres paroisses rayonnèrent peu à peu autour de Montréal, desservies par la Compagnie de Saint-Sulpice. Les habitants étaient rares, les dîmes faibles. Toutes les ressources furent mises en commun. Comme dans la primitive Église, le clergé ne forma qu'une âme. Quand le missionnaire, fatigué, la soutane déchirée, un méchant bonnet de matelot sur la tête, de gros souliers avec des grappins aux pieds, arrivait à Québec, une maison s'ouvrait à lui, accueillante ; un père lui tendait les bras. Ce père était un grand prélat de France, Mgr François de Montmorency-Laval, évêque de

Pétrée et vicaire apostolique du Canada depuis 1659, dont un bas-relief dans l'église Saint-Germain-des-Prés commémore le sacre.

Il venait de se fonder à Paris, rue du Bac, un séminaire de Missions étrangères, dont le but était la conversion des idolâtres. C'est de là qu'était parti Mgr de Laval, et c'est de cette œuvre qu'il s'inspira pour créer à Québec un autre séminaire des Missions étrangères, qui lui formât des prêtres. Le grand seigneur, issu d'une des plus illustres maisons de France, demanda à son clergé de faire vœu, sinon de pauvreté, du moins de « désappropriation : » et il prêcha d'exemple, en vivant au séminaire comme un simple ecclésiastique.

Le grand séminaire de Québec s'éleva en 1663 sur le versant d'où l'on découvre la rade, l'île d'Orléans et la rivière Saint-Charles. Placé sous le vocable de *la Sainte-Famille*, il adopta le cérémonial et le bréviaire romains. Il s'était doublé d'un petit séminaire, dont les élèves en habit bleu marine suivaient les cours du collège des Jésuites. Un troisième séminaire fut établi à la côte de *Beaupré* pour les fils de paysans, petite école d'arts et métiers qui fournissait d'artisans et de fermiers les terres concédées pour l'entretien du séminaire, l'île d'Orléans, l'île Jésus vis-à-vis de Montréal, la seigneurie de Beaupré, la baie Saint-Paul à Tadoussac et la maison de campagne du séminaire à une lieue en amont de Québec.

Mgr de Laval voulant que tous, réguliers et séculiers, fussent unis pour l'œuvre commune du salut, passa en 1665 un acte d'association avec les Jésuites et les Sulpiciens, qui eut les plus heureux résultats. Effaçant tout vestige du fâcheux désaccord que l'abbé de Queylus, venu trois ans auparavant comme grand vicaire de l'archevêque de Rouen, avait provoqué et aggravé entre le clergé séculier et le clergé régulier, Mgr de Laval rendit solennellement justice aux services rendus par les Jésuites à la colonie naissante. Une ordonnance du 15 janvier 1660 spécifia que le clergé de la paroisse de Québec irait processionnellement à leur église aux vêpres de la Circoncision, de Saint-Ignace et de Saint-François-Xavier.

Comme un missionnaire, raquettes au pied, une mauvaise couverture sur le dos, Mgr de Laval parcourait son énorme diocèse en quête d'églises à bâtir, d'âmes à sauver. Distribuant sa fortune, il avait épousé la sainte pauvreté. En retour, l'auréole de ses vertus lui fit tout obtenir de Louis XIV, quand il revint en France appuyer les demandes du gouverneur du Canada Du Bois d'Avaugour : l'envoi d'un régiment pour tenir garnison dans la colonie et la création d'un conseil souverain pour aider à la gouverner (1663).

C'est alors que les difficultés commencèrent.

CONFLIT ENTRE MONSEIGNEUR DE LAVAL ET LE GOUVERNEUR DE MÉZY

Vicaire apostolique en tête, le clergé, qui avait été l'armature de la colonie, allait se heurter au pouvoir civil. Au conseil souverain où le prélat avait son représentant et ses partisans, les deux puissances s'affrontèrent. Le gouverneur de Mézy, qui avait succédé à Du Bois d'Avaugour, employa la manière forte et, pour se débarrasser de l'opposition, embarqua pour l'Europe le procureur général et un des conseillers. L'un des sujets brûlants qui mettait aux prises l'idéal et l'intérêt, était une misérable affaire où c'était le clergé qui avait raison, en proscrivant l'eau-de-vie, « le vin de feu » qui affolait Indiens et colons. De virulents libelles qui le traînaient dans la boue, ne firent point reculer le prélat. Mitre en tête, crosse en main, Mgr de Laval frappa d'excommunication les traitants. La riposte fut terrible : les troupes de la garnison, gouverneur en tête, investirent l'église, mais devant l'évêque s'inclinèrent en présentant les armes. Devenu impossible, Mézy fut rappelé : la mort devança son retour.

Le redressement n'allait point tarder. L'organisme gigantesque, créé par l'édit royal du 28 mai 1664, la Compagnie des Indes occidentales, englobait la Nouvelle-France : il comportait un vice-roi pour toute l'Amérique et aussi un intendant, qui avaient pour instruction de remettre de l'ordre dans le gouvernement de la colonie, tout en évitant des querelles avec les Jésuites, et surtout de travailler à son peuplement. « Qui peut entreprendre quelque chose de plus grand et de plus utile qu'une colonie, disait Colbert. N'est-ce pas par ce moyen, plus que par tout autre, qu'on peut avec toute justice possible s'agrandir et s'accroître ? »

LE COLBERT DU CANADA : JEAN TALON (1665-1673)

En 1665, par le chemin escarpé qui menait des magasins et du débarcadère de la basse-ville de Québec à la place d'armes du château Saint-Louis en la haute-ville, défilait un régiment aux effectifs trois fois plus nombreux que la population tout entière de la petite capitale. Il encadrait un triumvirat que la Compagnie des Indes Occidentales, substituée à celle des Cent associés, envoyait comme grands chefs au Canada : Alexandre de Prouville, marquis de Tracy, « lieutenant général pour Sa Majesté en l'Amérique méridionale et septentrionale, tant par mer que par terre, » le gouverneur Daniel de Rémy de Courcelle, l'intendant Jean Talon. De là, date l'organisation définitive de la colonie.

Le conseil souverain avait la juridiction en dernier ressort dans toute l'étendue du Canada, où l'on prit comme règle la coutume de Paris. Sous la présidence du gouverneur, assisté de l'évêque et de l'intendant, le conseil tenait audience, non point

sur un tribunal comme les cours de France, mais autour d'une table comme une académie. Le procureur général donnait ses conclusions, assis : procureurs et partisans se tenaient et parlaient debout derrière les chaises des juges. La maison de l'intendant tenait lieu de palais : la justice était gratuite. Pas de papier timbré. Peu de procédure. Ainsi prenait fin un régime transitoire où la juridiction suprême était le parlement de Rouen, quand les différends n'étaient point terminés à l'amiable par des arbitres ou d'autorité par le gouverneur. Le biographe de Mgr de Laval note, avec une pointe de malice, que les habitants étaient peu processifs, « quoique la plupart fussent Normands. »

MONSEIGNEUR DE LAVAL
(D'après une gravure de l'époque, Bibliothèque Nationale).

Au temporel, comme Mgr de Laval le fut dans le domaine spirituel, l'intendant Jean Talon fut l'âme de la colonie : on lui a donné le beau nom de *Colbert du Canada*. Il relevait, au reste, du quatrième grand homme d'État colonial après François Ier, Henri IV et Richelieu, Colbert. Faire régner la justice à l'abri de toute cabale, établir un budget, recenser les colons, en accroître le nombre, les grouper en villages à l'abri de l'insulte des Iroquois, développer de proche en proche les défrichements, telles étaient les instructions de l'intendant. Le programme était vaste ; il fut rempli.

Dresser le budget de la colonie fut laborieux. Les appointements seuls du lieutenant général, des gouverneurs de place, des conseillers du conseil souverain et des juges locaux atteignaient 100 000 livres : et que dire des frais nécessaires pour l'entretien des troupes, la construction de cent cinquante-deux bateaux plats et de canots d'écorce pour les transporter, l'érection de forteresses, le fret des vivres et des munitions, l'aide pécuniaire à donner aux colons, alors que les recettes de la colonie atteignaient au maximum 73 500 livres. Le droit de 10 pour 100 sur l'importation des marchandises, les droits de quart sur la traite des castors et du dixième sur celle des orignaux que levait l'agent général de la Compagnie, « le fonds

du pays, » suffisait si peu aux frais que, la première année de l'administration de Talon, le roi n'alloua pas moins de 358 000 livres à la Nouvelle-France. Parmi les charges les plus lourdes était l'entretien du régiment de Carignan-Salières.

LE RÉGIMENT DE CARIGNAN-SALIÈRES ET LA COLONISATION DU CANADA

Le régiment de Carignan-Salières, dont les vingt-quatre compagnies avaient pour colonel Henry de Chapelas de Salières, avait pris une part brillante à la journée du Saint-Gothard sur le Raab où le grand vizir Kœprilü avait été écrasé. Au Canada, la valeur de cette troupe d'élite assura la sécurité. Que dis-je ! Officiers et soldats, dans la paix comme dans la guerre, firent sa grandeur. Tels les soldats de l'empire romain, quatre cents d'entre eux s'établirent dans la Nouvelle-France comme laboureurs, encadrés par leurs officiers, les capitaines Antoine Pécaudy de Contrecœur, Pierre de Saint-Ours, Pierre de Sorel, Michel Dugué de Boisbriant, les lieutenants Paul Gaultier de Varennes, Séraphin Morganne de La Valterie, les enseignes Paul Dupuis, Pierre Bécard de Grandville, Paul Mouet de Moras, François Jarret de Verchères, dont plus d'une florissante paroisse porte aujourd'hui les noms.

UNIFORME DU RÉGIMENT DE CARIGNAN-SALIÈRES (Reconstitué pour l'exposition des colonies d'Amérique) (1929).

Comme jadis l'avaient été nos missionnaires, les officiers de Carignan devinrent l'armature de la Nouvelle-France : et rien n'égale le prestige qu'allait acquérir sur les Indiens l'un d'eux, Vincent d'Abbadie de Saint-Castin, qui avait épousé, il est vrai, simultanément les deux filles d'un grand chef Abénaqui. Pauvre, la noblesse de robe et d'épée donnait l'exemple de l'abnégation que demande l'éducation d'une famille nombreuse : Saint-Ours a dix enfants, Repentigny treize fils, Lemoyne, huit, des vikings auxquels le Canada devra son salut, Tilly, quinze enfants qui labourent la terre comme des vignerons.

Dans des solitudes où le recensement de 1666 n'a pas révélé plus de 3 215 Français, Colbert dépose un germe de vie. Croissez et multipliez, telle est la parole de la Genèse dont le ministre du roi se fait le missionnaire, admettant même les mariages mixtes entre Français et Indiens. « Sa Majesté comptera vos services par le nombre des colons que vous attirerez, » écrit-il au gouverneur ; et à l'évêque : « Par les mariages et les baptêmes, augmentez considérablement la colonie. » Aux ménages des colons, une Ordonnance de 1669 alloue une pension de 300 livres s'ils ont dix enfants, 400 livres s'ils en ont douze, aux célibataires de porter le poids de l'impôt. Tout garçon de vingt ans, le jour de ses noces, reçoit un « présent du roi, » vingt livres. Et il peut prendre comme épouse une « fille du roi, » une de ces orphelines recueillies à l'hôpital général de Paris, qu'on envoie peupler le Canada. L'essor était donné à la Nouvelle-France qui, en moins de dix ans, vit plus que doubler le chiffre de ses colons : elle comptait, en 1675, 7 833 Français.

Et les sauvages ? Était-il possible de les assimiler, comme l'avait pensé Richelieu, en les gagnant à la civilisation européenne ? Deux grands Français, l'évêque et l'intendant, en firent l'expérience, mais sans y réussir. Soit dans des classes mixtes d'Européens et d'Indiens, soit dans des classes spéciales, au séminaire de *l'Enfant Jésus*, à *Chantilly* au-dessus de la Chine, à l'école de *la Montagne* près de Montréal, aux Ursulines de Québec, des sauvages furent élevés à la française, mais sans succès. Leur esprit, qui n'était dénué ni de jugement ni d'éloquence, ne pouvait se plier aux notions abstraites : les séminaristes s'enfuyaient dans les bois. Mieux eût valu les envoyer à l'école d'arts et métiers fondée à *Saint-Joachim*.

Bons psychologues, les Jésuites s'attachaient moins à prêcher la doctrine qu'à fixer l'attention des sauvages, grands amateurs de musique, en composant à leur usage des cantiques. C'est ainsi que le Père André, « les ayant enseignés aux enfants, aux sons d'une flûte douce, allait avec tous ces petits musiciens sauvages déclarer la guerre aux jongleurs, aux rêveurs et à ceux qui avaient plusieurs femmes. » A *Saint-Xavier de Montréal*, les Indiens convertis formaient deux chœurs de chant qui alternaient, hommes et femmes. Ainsi dans leurs missions, à *Notre-Dame de Lorette* et à *la Madeleine* notamment, les Jésuites tentaient-ils, par ces moyens de douceur, de christianiser les sauvages et, par là, de les rapprocher de nous.

LE COUP DE TONNERRE D'UNE CAMPAGNE CONTRE LES IROQUOIS (1666)

Tout compte fait, on crut devoir recourir aux armes pour établir le prestige français parmi les tribus indiennes, et on résolut de frapper d'un coup

de tonnerre les Iroquois. Le prétexte fut la mort ou la capture de sept Français. Résolu d'infliger un châtiment exemplaire aux meurtriers, le lieutenant général en personne prit le commandement de la colonne expéditionnaire, treize cents hommes, réunie le 28 septembre 1666 au *fort Sainte-Anne* sur une île du lac Champlain. Les coupables étaient de la tribu iroquoise des Agniers, aux confins de la colonie hollando-anglaise. Le 16 octobre, on était en vue de la première de leurs bourgades : les tambours battent, les soldats prennent le pas de course pour monter à l'assaut. La place est vide. Terrorisés par le roulement des tambours qu'ils prennent pour la voix des démons, les Agniers ont pris la fuite. Trois autres bourgades, rencontrées par la suite, ont été de même évacuées. Le soir tombait. « Il en reste encore une, » déclare une femme algonquine, jadis prisonnière des Iroquois ; et elle guide la colonne vers une magnifique place forte entourée d'un triple rang de palissades, hautes de vingt pieds, et flanquée de quatre bastions.

CONSTRUCTION D'UN FORT FRANÇAIS
(D'après de Bry).

C'était une belle ville indienne du nom d'*Andaraqué*. De vastes cabanes en menuiserie, qui avaient jusqu'à cent vingt pieds de long et qui pouvaient loger une dizaine de familles, étaient magnifiquement ornées et garnies de meubles et d'outils de menuiserie, où l'on sentait l'influence du voisinage des Hollandais de Corlaer et d'Orange. Les champs d'alentour étaient couverts d'une végétation luxuriante. En présence de l'armée rangée en bataille, du lieutenant général de Tracy et du gouverneur de Courcelle, le délégué de l'intendant Talon prit possession de ce vaste territoire, où fut érigé un poteau fleurdelisé à l'ombre de la croix. Après quoi, Andaraqué et toutes les bourgades des meurtriers de nos gens furent livrées aux flammes. Une campagne de sept semaines avait assuré pour dix-huit ans la sécurité de la colonie, tant l'impression de notre force fut profonde parmi les tribus indiennes. La construction des forts *Sorel*, *Chambly* et *Sainte-Thérèse* y aida.

Onneyouts, Tsonnontouans, Onnontagués, Goyoquins, les autres tribus iroquoises accueillirent avec honneur nos missionnaires et envoyèrent des présents au grand Onnontio des Français. Pris comme arbitre entre eux et les Outaouas, Daniel de Courcelle intervint « avec tant de bonheur, selon le génie de ces peuples, que, moyennant des présents pour ressusciter les morts, essuyer les larmes, aplanir les chemins et les difficultés du commerce, » tout fut apaisé par l'envoi de colliers de porcelaine comme gages de paix. Que dis-je ! Un grand chef iroquois demanda le baptême, qui lui fut solennellement administré en présence des siens dans la cathédrale de Québec.

Des Agniers catholiques viennent se blottir au bas de la montagne de Montréal. Et telle est leur fidélité à la France qu'ils promettent le concours de cent cinquante guerriers en cas d'attaque de leurs congénères. Et ils tiendront parole. A *Caughnawaga*, leur bourgade existe toujours sous le vocable de *Saint-Louis :* elle reste administrée par un conseil de sept chefs.

Mission modèle, où dès l'aurore le capitaine de la prière, le *dogique*, assemblait les fidèles dans une jolie chapelle pour entonner des hymnes en iroquois ; le travail s'y faisait en commun : de charitables volontaires cultivaient les champs des malades. Une prière clôturait la journée. Le dimanche, au catéchisme dialogué qui accompagnait la réunion de la confrérie de la Sainte-Famille, les sauvages multipliaient les questions. Ils faisaient, lors de la récolte, la part des pauvres et celle de Dieu. Dieu, à son tour, leur fit la part belle en suscitant, parmi les Iroquois du *Sault*, une âme d'élite, une jeune fille, Catherine Tégakouïta, qui mourut en odeur de sainteté. Son portrait fut répandu à profusion par l'intendant de Champigny, et des paroisses entières venaient en procession à son tombeau : cependant que, par une touchante réciprocité, les Abénaquis adressaient à la supérieure des Visitandines d'Annecy un collier de porcelaine à déposer en pieux hommage sur le tombeau de saint François de Sales.

LE PANÉGYRIQUE DE LOUIS XIV DEVANT QUATORZE TRIBUS INDIENNES (1671)

Au milieu de sa cour, peuplée d'orateurs sacrés et de courtisans éloquents, le Roi-Soleil n'eut pas de plus beau panégyrique que celui d'un simple missionnaire qui parlait le rude langage des Indiens sur les bords d'un fleuve d'Amérique. Aux peuplades voisines du lac Supérieur, restées à l'âge de pierre, aux Outaouas, aux Nez percés, aux Illinois... le trappeur Nicolas Perrot a porté tous les articles en fer dont le Grand Esprit a donné la connaissance aux Français : et son éloquence communicative les a entraînés à prendre part

à une imposante manifestation qui va se dérouler au *Sault Sainte-Marie*.

Par une radieuse matinée de juin 1671, au chant du *Vexilla Regis* et de l'*Exaudiat*, que scande le bruit des salves de mousqueterie, une grande croix, puis l'écusson de France sur le tronc d'un cèdre sont successivement érigés au sommet d'une éminence. Une motte de terre en main, Simon-François Daumont de Saint-Lusson prend solennellement possession, au nom de la France, de toutes les contrées qui s'étendent des mers du Nord et de l'Ouest jusqu'à la mer du Sud.

Puis la voix d'un missionnaire s'élève pour rendre grâce à Dieu et célébrer « le capitaine des plus grands capitaines qui n'a point son pareil au monde. »

JEAN TALON
INTENDANT DE LA NOUVELLE-FRANCE

Aux quatorze nations indiennes réunies autour de lui, le Père Claude Alloüez parle un langage imagé qui leur donnera une haute idée de Louis XIV : « Vous connaissez Onnontio, ce célèbre capitaine de Québec, la terreur des Iroquois. Il y a, au delà des mers, dix mille Onnontios comme celuy-là, qui ne sont que les soldats de ce grand capitaine. Vos canots ne portent que quatre à cinq hommes, ses navires de France en portent jusqu'à mille. Rangés en file deux à deux, ses soldats couvriraient plus de vingt lieues. Quand il attaque, il est plus redoutable que le tonnerre : on l'a veü au milieu de ses escadrons, tout couvert du sang de ses ennemis dont il a passé un si grand nombre par le fil de l'épée qu'il ne conte (*sic*) pas les chevelures, mais les ruisseaux de sang qu'il fait couler. C'est luy seul qui décide toutes les affaires du monde. Il a des villes à luy plus que vous n'estes d'hommes dans tous ces pays. Il a des magazins où l'on trouveroit des haches assez pour couper tous vos bois, des chaudières pour cuire tous vos orignaux, et de la rassade pour en remplir toutes vos cabanes. Sa maison est longue de plus d'une demie lieue, et plus haute que les plus grands de vos arbres. »

Ce fut le premier chant de l'épopée de la Nouvelle-France, dont l'intendant Talon écrivait : « Cette partie de la monarchie française deviendra quelque chose de grand. Les nations qui bordent la mer tremblent déjà d'effroi à la vue de ce que Sa Majesté a fait ici dans les terres depuis sept ans. »

Dans la sécurité enfin conquise, se développait la mise en exploitation du Canada sous l'active impulsion de Talon. Un chantier de constructions navales s'ou-

vrait dans le port de Québec. Un explorateur, Nicolet, donnait son nom à une rivière et à un lac. Des prospecteurs allaient de toutes parts à la recherche des mines : La Tesserie trouvait du fer à la baie Saint-Paul ; le Père Alloüez rapportait du cuivre ramassé sur les bords du lac Huron ; les Sulpiciens Dollier et de Gallinée partaient en exploration vers le Sault Sainte-Marie et revenaient par le lac Nipissing.

LE PÈRE MARQUETTE : DÉCOUVERTE DU MISSISSIPI (1673) Au Canada, un problème hantait les esprits, depuis le gouverneur et l'intendant jusqu'aux missionnaires et aux coureurs des bois. Des traditions indiennes et le rapport du trappeur Jean Nicolet révélaient l'existence d'un fleuve immense, à proximité des mines de Sainte-Barbe où la convoitise voyait d'incalculables richesses. Les *Relations* des Jésuites, de 1640 et de 1660, la dernière surtout inspirée des « lumières toutes fraîches » des sauvages, émettaient l'opinion que cette route fluviale menait à la mer du Sud, d'où l'on pouvait gagner le Japon et la Chine. Un voyage de découverte s'imposait.

LE RÉVÉREND PÈRE MARQUETTE

Partez, et allez chercher de nouvelles nations à convertir « vers la mer du Sud, » dit le Père Dablon au Père Marquette. A l'abri du fortin de *Michillimackinac* élevé dans l'isthme qui sépare le lac Michigan du lac Huron, le Père Jacques Marquette, de Laon, évangélisait les Hurons de la nation du Pétun, et avec tant de succès que l'un d'eux lui rendait cet hommage de dévotion : « La Robe Noire est maître de ma cabane. » Le Père Marquette emmenait comme compagnons de voyage six Français, entre autres un ancien élève des Jésuites de Québec, qui faisait la traite des fourrures, Louis Jolliet. Jolliet avait reçu de l'intendant Talon la mission de découvrir une voie d'accès au Pacifique.

La petite troupe se mit en route le 17 mai 1673 pour une odyssée qui a inspiré au grand poète Longfellow ses plus belles pages. De la *Rivière aux Renards*, elle gagna par un portage le *Wisconsin*, pointe extrême de nos découvertes précédentes, que marquait une grande croix ornée, en guise d'*ex-voto*, de ceintures rouges en poils de bison. Les auteurs de ces offrandes, les Miamis, aux « longues moustaches sur les oreilles, qui leur donnaient bonne grâce, » lui fournirent deux guides, que la crainte de nations féroces et la terreur des monstres carnivores de la Grande Rivière conduisirent à une prompte désertion.

Seuls, désormais, les Français descendaient dans leurs deux canots le Wisconsin, quand soudain, le 17 juin, apparut un fleuve immense et majestueux, bordé de magnifiques bocages et de vastes prairies où s'ébattaient d'innombrables troupeaux de « pisikions » à la hure hideuse, à la crinière de cheval et au poil de mouton : les bisons. Marquette et Jolliet entraient dans le Mississipi, « le père des eaux, » que le Jésuite baptisa *Rivière de la Conception*, et Jolliet *Rivière Buade*, du patronyme de Frontenac. A l'entrée du village de Péoria, un vieillard parut au seuil d'une cabane, les paumes tournées vers le soleil : « Que le soleil est beau quand tu viens nous visiter, dit le vieux sachem des Illinois ; voici mon fils dont je te fais cadeau, afin de te montrer mon cœur. »

Braves Illinois ! Vêtus d'une écharpe rouge en poils d'ours, ils nous festoyèrent dans des assiettes en crânes de bisons ; et leurs maîtres des cérémonies poussèrent la gracieuseté jusqu'à introduire dans la bouche de leurs hôtes les cuillerées de bouillie de sagamité et les morceaux de chiens rôtis. Puis un Indien exécuta la danse du calumet, où le porteur de la précieuse pipe sortait vainqueur d'un adversaire armé de la hache et de l'arc. De bouche en bouche circula le calumet de paix, orné de plumes chatoyantes, que le Père Marquette dut accepter en partant, comme un passeport inviolable chez les nations indigènes, et il n'eut pas à s'en repentir. La scène se passait aux abords de la rivière *Moïngouera* qu'on appelle aujourd'hui la rivière des Moines.

Le voyage de découverte continuait : sur des rochers inaccessibles du Missouri, qu'on appelle aujourd'hui les Alton Bluffs, des peintures hideuses représentaient, non sans art, des monstres ailés à tête d'homme, barbe de tigre, corne de cerf et queue de serpent. L'Ohio était habité par la pacifique nation des Chouanons ; mais plus au sud, soudain, des Indiens braquèrent sur notre petite troupe des fusils qui se relevèrent à la vue du calumet du Père Marquette. Ils firent comprendre qu'il y avait, à dix journées de là, d'autres « Robes Noires, » ayant des images et des chapelets.

Ainsi, ce n'était point vers la mer vermeille du Pacifique, c'était vers le golfe du Mexique, où se trouvaient les Jésuites espagnols, que descendait le Père des eaux. Le Père Marquette n'alla pas assez loin pour le vérifier. Il s'arrêta à *Akansea*, au 33°40', dans les parages où était venu expirer, au siècle précédent, Hernando de Soto. Rebroussant chemin, le 17 juillet, par le Mississipi et l'Illinois : « Quand tout ce voyage n'auroit causé que le salut d'une âme, écrivait le missionnaire, j'estimerois toutes mes peines bien récompensées. » Le Père Marquette était trop modeste. Il rapportait la carte de la *Manitounie*, ainsi appelée par lui du Manitou ou idole qu'adoraient les sauvages. Et Jolliet n'avait pas été moins diligent : « Monseigneur, écrivait-il en offrant au comte de Frontenac une carte dont il détaillait les particularités, cette grande rivière, qui porte le nom de *Colbert*, pour se décharger dans la mer, coupe le plus beau pays qui se puisse voir sur la terre. Je n'ay rien vu de plus beau dans la France, ny d'agréable comme la diversité des boccages et des forêts. » Au fleuve des Illinois qui coulait au milieu de rives paradisiaques, ne donnait-il pas le nom de *Rivière Divine*.

JOLLIET ET MARQUETTE A PORTAGE. 1673
(D'après un bas-relief de Herman A. Mac Niel).

Le missionnaire et le négociant avaient préparé les voies à un explorateur qui allait poursuivre et achever leur découverte, en dotant la France de *la Louisiane*. On lira, à la fin de cet ouvrage, la merveilleuse histoire de Cavelier de La Salle. Ses devanciers eurent, chacun selon son idéal, leur récompense. Jolliet reçut en don, avec droit de haute et basse justice, l'île d'Anticosti.

Le Père Marquette, épuisé de fatigue, mourut en apôtre dans la nuit du 18 au 19 janvier 1675, sur la rive occidentale du Michigan, en un lieu qu'on appela longtemps *Père Marquette* et qui a nom aujourd'hui Luddington. Les sauvages qu'il avait convertis, les Kiskakons, l'année révolue, à la mode indienne, lavèrent ses ossements et les déposèrent dans une bière en écorce de bouleau ; puis, en une procession de trente canots, Kiskakons, Algonquins et Iroquois, fraternellement mêlés, les ramenèrent au lieu où il leur avait prêché l'Évangile, à *Michillimacki-*

nac... En 1877, le caveau où furent inhumés ses restes fut ouvert en présence de l'évêque de Marquette. Car un évêché porte le nom du grand missionnaire ; sa statue est au Capitole de Washington, et sa mémoire demeure si honorée des Indiens qu'ils invoquent son nom au moment où les vagues furieuses du Michigan menacent d'engloutir leurs canots d'écorce, et qu'un jeune Chippawa contait naguère à John Finley son histoire, telle qu'il la tenait de la tradition ancestrale.

Merveilleux peuple de France qui sait se faire aimer des nations moins civilisées et s'en constitue le tuteur ! Un ancien gendarme de la garde va chez les Nadouessioux pour les réconcilier avec les nations qui bordent le lac Supérieur. « Et afin que la paix fût de plus de durée parmy eux, écrivait Daniel Greysolon Du Lhut, je crû ne pouvoir la mieux cimenter qu'en faisant faire des mariages réciproques. L'hiver ensuite, je leur fis faire des assemblées dans les bois, afin qu'ils pussent chasser ensemble, se festiner et par ce moyen noüer une amitié plus estroite. »

Du Luth compte « pousser jusques à la mer du costé de l'Ouest-Nord-Ouest, que l'on croit estre la mer Vermeille. A trois François que j'avois envoyéz à la descouverte, écrivait-il en 1680, les sauvages ont dit qu'il n'y avait que vingt journées pour trouver le grand lac dont l'eau ne vaut rien à boire. »

Et c'était vrai. Mais il ne s'agissait point de l'océan Pacifique, comme le crurent désormais nos explorateurs. Les sauvages étaient mieux documentés. Ils savaient que ce n'était pas l'océan, mais le grand *Lac Salé* de trois cents lieues de tour, que figure, derrière la barrière des Montagnes Rocheuses, la carte du géographe du roi Guillaume De L'Isle, d'après un dessin fait « sur des peaux de cerf par des sauvages de la nation des Gnacsitares. »

UNE GRANDE FIGURE DE GOUVERNEUR LE COMTE DE FRONTENAC (1672-1682)

« Rien ne m'a paru si beau et si magnifique que la situation de Québec, qui ne pourrait être mieux postée, quand elle devrait devenir un jour la capitale d'un grand empire. » Ainsi vaticinait Louis de Buade, comte de Palluau et de Frontenac, nommé en 1672 gouverneur général de la Nouvelle-France. Tout disposé par son goût de l'ostentation à jouer au roi de cette capitale, il s'était entouré d'une maison militaire et faisait venir de France, comme gardes du corps, vingt carabins à cheval que des corsaires hollandais capturèrent.

« Homme de beaucoup d'esprit, » doué d'un grand pouvoir de séduction tant sur les indigènes que sur les colons, Frontenac était secondé par sa femme, « la Divine » Anne de La Grange, l'ancienne Précieuse du Marais Parisien, l'amie de

Mme de Sévigné, la confidente de Mme de Maintenon. Le château Saint-Louis devint un agréable salon où l'on jouait Corneille, Racine et Molière.

Mais le gouverneur général était aussi un homme d'État. Dès son arrivée, il donna sa mesure en réunissant, le 23 octobre 1672 à Québec, une de ces assemblées que la royauté avait, depuis un demi-siècle, le tort de proscrire. Voulant donner à ses administrés le moyen de faire connaître leurs doléances, il avait convoqué les États généraux de la Nouvelle-France, clergé, noblesse et tiers, qui prêtèrent solennellement le serment de fidélité, jurant de « conspirer tous ensemble à tout ce qui pouvait contribuer au progrès et à l'avancement de cette colonie. » Cette collaboration eût été d'autant plus précieuse que l'intendant Talon, après avoir initié Frontenac aux méthodes administratives, avait demandé son rappel, lui laissant tout le poids du gouvernement civil et militaire.

COLBERT
(D'après la gravure de Nanteuil.)

Mais Colbert désavoua la conduite du gouverneur et lui enleva par sa mercuriale toute velléité de recommencer : « Il est bon que vous observiez que nos rois ont estimé du bien de leur service depuis longtemps de ne point assembler les États généraux de leur royaume, pour peut-être anéantir insensiblement cette forme ancienne ; vous ne devez aussi donner que très rarement et, pour mieux dire, jamais, cette forme au corps des habitants du Canada. » Pourtant, Frontenac avait vu juste. Les États généraux eussent été l'élément régulateur dont son autoritarisme avait besoin.

L'ÉGLISE ET L'ÉTAT La réunion des États généraux s'était tenue dans l'église des Jésuites : « J'ai en mon particulier tous les sujets du monde de me louer de la civilité et de l'honnêteté des révérends Pères, » écrivait Frontenac. Mais déjà il se mettait en garde contre leur influence : « Par le séminaire de Québec et le grand vicaire de l'évêque, ils sont les maîtres de tout ce qui regarde le spirituel, qui est, comme vous le savez, — écrivait-il à Colbert, — une grande machine pour remuer tout le reste. » Et il refuse de laisser nommer procureur général

au Conseil souverain, le conseiller Villeray, une de leurs créatures et « de ceux qui, sans en porter l'habit, ne laissent pas d'en avoir fait les vœux. » Dans l'exercice du culte dont les Jésuites, sauf à Montréal, ont le monopole, il leur suscite la concurrence des Récollets et facilite le développement de leurs missions aux *Trois-Rivières*, à *l'île Percée*, à la rivière *Saint-Jean*, au *Fort Frontenac*. Avec leur prudence habituelle et pour ménager, semble-t-il, la susceptibilité du gouverneur, les Jésuites renoncent, en 1673, à publier ces fameuses *Relations de la Nouvelle-France* auxquelles on accorde aujourd'hui tant de prix.

L'évêque de Québec est pourtant avec eux : « Homme de bien, écrivait Colbert, il affecte une domination qui passe de beaucoup au delà des bornes que les évêques ont dans le monde chrétien et particulièrement dans le royaume. »

Entre deux hommes aussi autoritaires que Mgr de Laval et le comte de Frontenac, le conflit était inévitable. Il porta sur les honneurs à rendre aux autorités civiles pendant les offices, sur la création d'un tribunal ecclésiastique, vainement combattue par Frontenac, sur l'érection de cures fixes à la place des missions de religieux, sur la traite des spiritueux, sur les licences à accorder aux coureurs des bois. Bref, à la discipline claustrale sous laquelle vivaient les pionniers de la croisade et que l'évêque voulait maintenir, se heurtait la conception d'une société plus moderne dont le gouverneur était le champion.

Le gouverneur et le Conseil souverain

Mais Frontenac se montra un trop fidèle lieutenant du Roi-Soleil. Vis-à-vis du Conseil souverain, il adopta une attitude qui faisait dire à La Hontan : « Il traitait les membres de ce parlement comme Cromwell ceux d'Angleterre, » avec cette différence que le Conseil n'avait rien du Parlement croupion. Il en enleva la présidence à l'intendant Duchesneau et, comme Louis XIV en un lit de justice, voulut qu'on l'intitulât « chef et président du Conseil souverain. » Deux conseillers et le procureur général protestèrent ; il les exila. Mais Colbert veillait, et avec la mâle vigueur qui lui était coutumière, il écrivit à Frontenac : « Si ce n'était que Sa Majesté espère encore que vous changerez de conduite, elle aurait adjugé à ces magistrats un dédommagement assez considérable à prendre sur vos appointements, parce qu'elle ne peut jamais autoriser une violence de cette nature sans aucun fondement. »

Frontenac dut s'incliner : mais au Conseil souverain, il opposa une juridiction de création nouvelle, et qui lui était dévouée, la prévôté de Québec. Le procureur de la prévôté de Québec, Louis Boulduc, accusé de malversations, est couvert par le gouverneur, qui fait incarcérer un des conseillers, Damours. Les différends s'ag-

gravent. Les appels à la Cour se multiplient. Les rapports de l'intendant Duchesneau à Colbert s'entassent. Et il a Mgr de Laval pour allié.

CONFLIT ENTRE QUÉBEC ET MONTRÉAL

En s'attaquant aux *Coureurs des bois*, Frontenac a augmenté le nombre de ses adversaires : ces enfants perdus nous avaient conquis bien des cœurs, mais frustraient par leur commerce

VUE DE QUÉBEC AU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE
(D'après J.-B.-L. Franquelin).

illicite les traitants de la compagnie des Indes. « Si l'on n'y prend pas garde, disait le gouverneur, ils deviendront comme les bandits de Naples et les boucaniers de Saint-Domingue. » Et pour en restreindre le nombre, il institue un système de permis de chasse.

Québec, de ce fait, se trouvait en conflit avec Montréal, où le gouverneur se portait ouvertement le protecteur des Coureurs des bois : désigné par les Sulpiciens en vertu de leurs droits seigneuriaux, François Perrot avait consolidé sa situation par son mariage avec la nièce de l'intendant Talon. Sa rébellion contre les ordres de Frontenac ne lui valut pas moins son arrestation et son emprisonnement au château Saint-Louis à Québec, puis son embarquement pour la France :

l'abbé de Fénelon, qui avait épousé sa querelle, l'accompagnait à la Cour.

Sous le poids des rancœurs accumulées contre lui, Frontenac allait succomber. Il était remplacé en mai 1682 par Lefebvre de la Barre.

Malgré ses travers, c'était une haute et noble figure de gouverneur qui s'éclipsait. Il avait donné une vigoureuse impulsion aux voyages de découvertes, qui avaient embrassé, avec Radisson et Des Groseillers, avec le Père Marquette et Cavelier de La Salle, l'immense territoire compris entre la baie d'Hudson et le delta du Mississipi, avec Du Lhut, la région à l'ouest des Grands Lacs. Le nom de Frontenac était populaire au Canada. Un jour viendra où son rappel s'imposera dans le péril couru par la colonie.

LES POINTS STRATÉGIQUES DE LA RÉGION LACUSTRE Si vous prenez une carte du Canada de l'époque de Louis XIV, une carte de Jaillot ou celles de l'hydrographe de la Nouvelle-France Jean-Baptiste Franquelin, vous apercevrez, aux points stratégiques de la région lacustre, des forts ou des missions. La sécurité, l'intérêt et la foi en ont dicté le choix. Au sud de la baie d'Hudson, de part et d'autre du *Fort Rupert*, sont installés deux postes pour couper aux sauvages l'accès de ce comptoir anglais et pour les rabattre sur Tadoussac.

De même, aux deux extrémités du lac Ontario, le fort *Frontenac*, — aujourd'hui Kingston, — et le fort *Conty* au Niagara commandent les passages par lesquels les Iroquois vont chercher des castors dans la région des lacs Toronto et Nipissing pour les vendre à New-York. Sur le canal qui écoule dans l'Erié les eaux du lac Huron, se construit le fortin de traite de *Détroit* dans un but semblable.

Isthmes et canaux de communication entre les lacs sont aussi des centres de missions. Les Jésuites ont la mission de *Saint-François-Xavier* à la baie des Puants, et celle du *Saint-Esprit* au Lac Supérieur ; le *Sault-Sainte-Marie* sur le canal qui débouche du Lac Supérieur ; et *Michillimackinac*, un petit Gibraltar entre le lac Michigan et le lac Huron.

Bâti en 1673 au débouché de la rivière Cataracouy ou des Iroquois dans le lac Ontario, le fort *Frontenac* était, au contraire du poste précédent, en pays ennemi. A l'estime de La Hontan, il eût pu servir à nous conquérir l'amitié des tribus iroquoises voisines, Tsonnontoüans et Onnontagués, s'il avait servi de comptoir pour les ravitailler en marchandises de France. Il ne suffit même point à les tenir en respect. Les cinq nations iroquoises, les « cinq Cabanes, » comme elles s'appelaient, qui cimentaient chaque année dans un festin leur Union en fumant le grand

Calumet, allaient mobiliser leurs forces contre nous. Chacune d'elles pouvait aligner quinze cents guerriers.

LA GUERRE DES IROQUOIS (1684-1689) Depuis le coup de tonnerre de 1666, les Iroquois se tenaient tranquilles, quand la faiblesse d'un gouverneur déchaîna ces « bêtes féroces. » Certes, l'attaque qu'ils firent du fort Saint-Louis des Illinois, après avoir détroussé nos traitants, appelait une sanction. Et Lefebvre de La Barre n'eut pas tort de mobiliser nos forces et d'envoyer à nos alliés indiens le casse-tête symbolique de l'entrée en campagne. Mais quelle naïveté de prendre pour confident un de ces « voisins qui avaient intérêt à la destruction des Français ! » Le gouverneur de New-York, Dongan, dont il sollicitait la neutralité, répondit dans des termes ambigus où le léopard britannique montrait ses griffes : les Iroquois « sont sous le gouvernement de New-York, ainsi qu'il appert des lettres patentes de Sa Majesté le roi d'Angleterre et de leur propre soumission. » Puis, l'offensive résolue, quelle mollesse dans l'attaque ! La Barre a passé en revue au fort Frontenac ses troupes le 17 août 1684. Il pousse jusqu'à l'anse de la Famine, à deux étapes du cœur du pays iroquois. Et là, dans un terrain pestilentiel où la maladie s'abat sur ses soldats, au lieu d'agir, il s'attarde à palabrer avec « le sieur de la Grande Gueule » ; Ouréouhati, porte-parole des Iroquois, traitant avec lui d'égal à égal, lui impose l'abandon des Illinois, insigne faiblesse qui motivera le rappel immédiat de l'insuffisant gouverneur.

CHEF INDIEN

Le prestige de la France a été compromis. Le nouveau gouverneur veut le rétablir. Tout l'hiver, Jacques-René de Brisay, marquis de Denonville, se prépare à une attaque brusquée. Secrètement rassemblés, les huit cents soldats de France du chevalier de Vaudreuil, la milice canadienne, les Indiens chrétiens du Sault, de Lorette, de la Montagne, de Sillery, forment une petite armée qui s'ébranle à Montréal le 11 juin 1687. Sur les bords du lac Ontario, il a donné rendez-vous à d'autres Indiens. N'ayant « pour tout habit que des queuës de bêtes derrière le dos, et

des cornes sur la tête, le front et les jouës peintes en verd ou en rouge, le nez et les oreilles percées et chargées de fer, et tout le corps coloré de figures d'animaux, » nos alliés seraient difficiles à discerner, si nous ne leur avions donné comme uniforme un serre-tête de couleur rouge. Mais un déserteur a prévenu l'ennemi.

Parés du même insigne, une foule de Tsonnontoüans nous guettent dans un vallon étroit et touffu. L'avant-garde, aux ordres de Callières, gouverneur de Montréal, est surprise par l'irruption soudaine de cette tribu iroquoise, qui la crible de flèches et blesse en quelques instants une centaine d'hommes. Nos Canadiens, un instant désorientés, ripostent, aidés du « capitaine de la prière » des Hurons de la Montagne, qui se fait tuer à leurs côtés. Denonville a le temps d'arriver avec le corps de bataille qui couronne la hauteur. Les Tsonnontoüans, pris à revers, détalent. Les vainqueurs brûlent tout, la plaine toute chargée de blés d'Inde, trois bourgades, un fort et la capitale iroquoise de *Gazeroaré*, « fameuse Babylone où l'on a tant fait de crimes, tant versé de sang, tant brûlé d'hommes, et qui est située sur une agréable éminence où l'on monte par trois petits tertres en forme d'amphithéâtres. » Dernière humiliation : nos alliés Hurons, Algonquins, Outaouas, Illinois, Chaoüanons, colportent comme de glorieux trophées les chevelures des vaincus.

LA NOUVELLE-FRANCE EN DANGER. LE RETOUR DE FRONTENAC AU CANADA (1689)

Malheureusement, l'intendant Bochart de Champigny avait commis une faute grave. A la veille de la campagne, il avait arrêté un certain nombre d'Iroquois, conviés avec leurs chefs au fort Frontenac et qui, au lieu d'un festin, avaient trouvé un cachot, avant d'aller servir de rameurs sur les galères royales.

Il en était résulté, parmi ces guerriers, une fureur qui mit notre colonie en danger. Le 5 août 1689, à l'aube, quinze cents Iroquois surgissaient au village de la Chine, massacraient ou torturaient toute la population mâle, ouvraient le ventre des femmes enceintes, embrochaient les enfants et forçaient les mères à tourner la broche devant le feu. De là, les bourreaux descendent sur Montréal, à trois lieues en aval. Denonville s'y trouve justement. Une centaine d'hommes détachés contre les Iroquois sont enveloppés et, après s'être battus en désespérés, succombent. L'île de Montréal est envahie ; les habitants se terrent derrière leurs palissades ; la terreur est partout ; seuls, Subercase et quelques braves résistent. La ville dut son salut à... l'eau-de-vie. Ivres d'alcool, les Iroquois ne poussèrent pas plus loin une offensive qui, déjà, épouvantait Québec.

Le Canada était en danger. Pour le sauver, Louis XIV fit appel à un sep-

tuagénaire. Denonville fut relevé de ses fonctions et remplacé par Frontenac.

Le danger croissait d'heure en heure. Derrière les Iroquois, s'alignaient les Anglais. Contre ces nouveaux adversaires, Frontenac, à peine nommé, eut ordre de se porter. Suivant un plan que le chevalier de Callières, gouverneur de Montréal, avait précédemment soumis à la Cour, les instructions royales du 7 juin 1689 spécifiaient l'attaque de New-York par des milices canadiennes que soutiendrait une division navale. Mais quelle division ! Une frégate et un transport au nom symbolique, *le Fourgon*. Ripault de La Caffinière, qui la commandait, ne dépassa pas l'Acadie. L'ennemi nous avait devancés.

LA GUERRE DU ROI GUILLAUME (1689-1694) Guillaume le Taciturne venait de s'asseoir en usurpateur sur le trône d'Angleterre. Sous son impulsion, la guerre éclata dans la Nouvelle-France avec une telle soudaineté que nous fûmes partout surpris, à Terre-Neuve, dans la baie d'Hudson, en Acadie et sur le Saint-Laurent. La réaction des colonies de la Nouvelle-Angleterre se mesurait aux craintes que nous leur avions inspirées. Pris dans l'étau de la flotte anglaise, des colons britanniques et des Iroquois, le Canada était en grand danger. Il n'avait à compter que sur ses ressources, et quelles ressources ! Pour faire des balles, on fondit les gouttières et les poids ; en guise de numéraire, il fallut émettre du papier-monnaie. Et pourtant, dans la détresse, le soldat canadien gardait le sourire.

L'ATTAQUE DE QUÉBEC (1690) « Le vaisseau amiral de ma flotte est un vaste canot ; huit soldats en font tout l'équipage. Les honnêtes gens des siècles passés, le bonhomme Homère, l'aimable Anacréon et mon cher Lucien n'ont jamais voulu me quitter, écrivait le baron de La Hontan. Aristote mourait d'envie de me suivre, mais mon canot n'étant pas assez grand pour le contenir avec son équipage de syllogismes, il fut contraint de retourner chez les Jésuites. »

Et voilà que, le 16 octobre 1690, trente-quatre navires de la Nouvelle-Angleterre surgissent devant Québec. Pour nous chasser de la Nouvelle-France, les gens de Boston ont conjugué leur attaque avec celle de deux colonnes qui montent par la rivière des Iroquois et par le lac du Saint-Sacrement. Mais une épidémie de petite vérole et des dissentiments avec la tribu des Loups ont arrêté la marche des deux colonnes. L'escadre de William Phips est seule au rendez-vous.

A l'ultimatum de passer « sous la sujétion de la couronne d'Angleterre, » — « Allez dire à votre général, riposte Frontenac, que ma réponse se fera par la bouche de mes canons. » Ville haute et ville basse, cité d'églises et cité de marchands,

Québec se défendra jusqu'à la mort. Les séminaristes se sont enrôlés ; le curé Francheville, en aval, fera le coup de feu à la tête de ses paroissiens ; les Jésuites garnissent le corps de garde. Au clocher, flotte la bannière de Notre-Dame.

Et Phips d'atermoyer. « Il manque une tête sur les épaules du commandant anglais, observe La Hontan ; le sur-amiral est bien brouillé avec la prudence et la conduite militaire. » Deux jours s'écoulent, le temps pour sept cents hommes de renfort d'arriver de Montréal, le temps aux frères Lemoyne de Maricourt et de Longueil de passer au travers du blocus avec le convoi qu'ils amènent de la baie d'Hudson. Lorsque les quinze cents Anglais de Walley débarquent le 18 octobre au-dessous de la ville pour la tourner, ils sont accueillis par la fusillade des miliciens de Juchereau de Saint-Denis, défilés dans le chemin qui mène à Beauport, et ils sont pris d'enfilade par une batterie installée sur l'autre rive de la rivière Saint-Charles. Éperdus à l'idée d'être transformés « en Jésuites, » par une sanglante tonsure, ils s'enfuient et se rembarquent aux cris de « Indians, Indians. »

La flotte de Phips n'est pas moins éprouvée. Embossée depuis le Saut au Matelot jusqu'au cap Diamant, elle a été prise sous le feu des batteries de Lemoyne de Sainte-Hélène. Un coup heureux abat le pavillon amiral des *Six-Friends* qui sera suspendu comme trophée aux voûtes de la cathédrale ; et, telles sont les pertes anglaises que de cent vingt hommes, l'équipage est réduit à cinquante-cinq. Les Anglais vaincus doivent battre en retraite. Québec est sauvé. Sainte-Hélène a payé de sa vie la victoire. C'est au tour de la Nouvelle-Angleterre de connaître l'invasion. A la tête d'Abénaquis, de Micmacs et de Malécites, le sieur de Villiers fonce en pays anglais, emporte d'assaut deux forts, tue deux cent trente sujets britanniques et porte la terreur jusqu'aux portes de Boston.

M^lle DE VERCHÈRES
(D'après une miniature appartenant au docteur Doughig. Ottawa).

L'HÉROÏSME D'UNE FILLETTE, MARIE-MADELEINE DE VERCHÈRES (1692) Les Iroquois divisés, tenus en haleine, n'ont point cessé leurs attaques. Le 22 octobre 1692, leur cri de guerre retentit près du manoir de *l'île aux Prunes*, où un gentilhomme dauphinois, Jarret de Verchères, a élevé douze enfants. Il n'y a à la garde du manoir qu'une fillette de quatorze ans, Marie-Madeleine de Verchères, deux

enfants, un vieillard, des femmes et deux soldats. Mais Marie-Madeleine, qui a déjà perdu deux frères tombés sous les coups des Iroquois, va les venger. Mousquet au poing, elle anime la défense et contient les sauvages. Le siège dure depuis huit jours, quand une sentinelle crie : « Qui vive? — France. » C'était la compagnie du lieutenant de La Moinerie qui arrivait à marches forcées... A la pointe Verchères, s'élève aujourd'hui la statue en bronze d'une fillette.

Le châtiment des agresseurs ne traîne point. L'hiver suivant, Callières tombe sur une des Cinq Nations iroquoises, les Agniers, les surprend, leur tue un grand nombre d'hommes, fait trois cents prisonniers, brûle trois villages fortifiés et rend impraticables leurs portages.

Des Cinq Nations, quatre envoient des délégués à Frontenac pour parler de paix, tout en faisant sourdement passer des « colliers sous terre » aux Hurons, qu'elles veulent ameuter contre nous. Le gouverneur n'est point dupe d'une duplicité qui est un hommage à son prestige. En juillet 1696, il part lui-même à la tête d'une petite armée pour en finir avec les Onnontagués, la tribu la plus insolente des Iroquois. Devant ce grand vieillard qui ne peut soutenir la fatigue de la marche et que des sauvages, en chantant, portent dans un fauteuil, les farouches Iroquois détalent de toutes parts, abandonnant villages et récoltes à la destruction. Contre eux, les inimitiés indiennes se groupent en faisceau. « La Chaudière Noire, » un chef Onnontagué qui désolait les environs de Montréal et des Trois-Rivières, est écrasé à *Cataracouy*, aujourd'hui Kingston, par le chef algonquin Kioueb.

Ébranlées par ces coups qui avaient rétabli dans toute sa gloire le nom français, les Cinq Nations iroquoises inclinent vers la paix. Une maladresse des Anglais précipite leur évolution. Une lettre de Guillaume III, dont le gouverneur du Canada eut connais-

SIGNATURES OU TOTEMS DES CHEFS IROQUOIS ET HURONS

(Décembre 1666). Ministère des Affaires étrangères.

sance et qu'il communiqua aux intéressés, portait atteinte à la fierté des Iroquois en les traitant comme des sujets. Elle les rapprocha de la France.

DIALOGUES DU « RAT » HURON ET DU BARON DE LA HONTAN

Dans le rapprochement de ces farouches adversaires, un chef huron nommé Kondiaronk ou Adario, que nos colons avaient baptisé « le Rat, » allait jouer un rôle considérable. Il est le héros des *Dialogues de M. le baron de La Hontan et d'un sauvage de l'Amérique*, où chacun dissertait sur l'excellence de sa nation au détriment de l'autre :

« La Hontan. — Aurois-je la patience d'entendre les sots raisonnements de vos vieillards? Pourrois-je me colorer le visage de vint couleurs différentes, comme un fou? Ne boire que de l'eau d'érable? Aller tout nu durant l'été, me servir de vaisselle de bois? M'acomoderois-je de vos repas continuels où trois ou quatre cens personnes se trouvent pour y danser deux heures devant et après? Vivrois-je avec des gens sans civilité, qui, pour tout compliment, ne sçavent qu'un *Je t'honore*. Non, mon cher Adario, il est impossible qu'un François puisse être Huron, au lieu que le Huron se peut faire aisément François.

« Adario. — A ce conte-là, tu préfères l'esclavage à la liberté. Quelle peine trouves-tu d'aprouver les contes des vieilles gens? N'as-tu pas la même contrainte quand les Jésuites et les gens qui sont au-dessus de toy, disent des extravagances? Quel mal te feroient les couleurs sur le visage? Tu te mets bien de la poudre et de l'essence aux cheveux, et même sur les habits? N'ay-je pas veu des François qui portent des moustaches, comme les chats, toutes couvertes de cire? Pour la boisson d'eau d'érable, elle est douce, salutaire, de bon goût et fortifie la poitrine, au lieu que le vin et l'eau-de-vie détruisent la chaleur naturelle, afoiblissent l'estomac, brûlent le sang, enyvrent et causent mille désordres. Quelle peine aurois-tu d'aller nu pendant qu'il fait chaud? Il vaut bien mieux aller nu que de suer continuellement sous le fardeau de tant de vêtements, les uns sur les autres. Quel embarras trouves-tu encore de manger, chanter et danser en bonne compagnie? Dis-moy, la civilité ne se réduit-elle pas à la bienséance et à l'affabilité?

« Supposons que, dès demain, je me fisse François. Il faudrait me faire la barbe tous les trois jours. N'est-il pas plus avantageux de n'avoir jamais de barbe, ni de poil au corps? Pourois-je m'acoutumer à passer deux heures à m'habiller, à m'accommoder, à mètre un habit bleu, des bas rouges, un chapeau noir, un plumet blanc et des rubans verts? Je me regarderais moy-même comme un fou. Et comment me réduirois-je à faire des révérences et des prosternations à de superbes fous? »

Vous avez là un spécimen de l'éloquence d'un chef huron qui contribua largement à jeter les bases de la Paix Indienne.

LA PAIX INDIENNE (1701) Au successeur de Frontenac, à Louis-Hector de Callières, il prêta le concours de sa chaude parole pour masser, sous l'égide du grand Onnontio des François, les diverses tribus indiennes en une Société des Nations. Mais il ne vit point le couronnement de son œuvre. Certain jour de l'année 1700, six chefs de guerre pénétraient dans l'église de Montréal entre deux haies de Hurons en tenue de deuil, robes longues et visages peints en noir : ils portaient un cadavre revêtu d'un uniforme d'officier : c'était le corps du « Rat. »

Quelques semaines plus tard, étaient assemblés, dans une vaste enceinte garnie de gradins sous les murs de Montréal, les États généraux des tribus indiennes : Abénaquis, Hurons, Iroquois, Outaouas, Miamis, Algonquins, Poutewatomis, Puants, Outagamis, Sauteurs, Illinois, Cristinaux... En costumes de fête, la chevelure en crête de coq, ou bien coiffés de vieilles perruques ou de têtes de bisons dont les cornes pendaient sur leurs oreilles, les chefs s'avancèrent tour à tour au nombre de trente-huit, pour tracer, au bas de ce mémorable traité de paix du 4 août 1701, le signe héraldique de leur nation, l'araignée des Onnontagués, le calumet des Goyoguins, la fourche des Onneyouts, l'ours des Agniers, le castor des Hurons, le chevreuil des Abénaquis, l'écureuil des Sioux, le chien des Puants..., car chaque tribu avait ses armoiries que le baron de La Hontan blasonna gravement.

Cette journée historique comportait une mora-

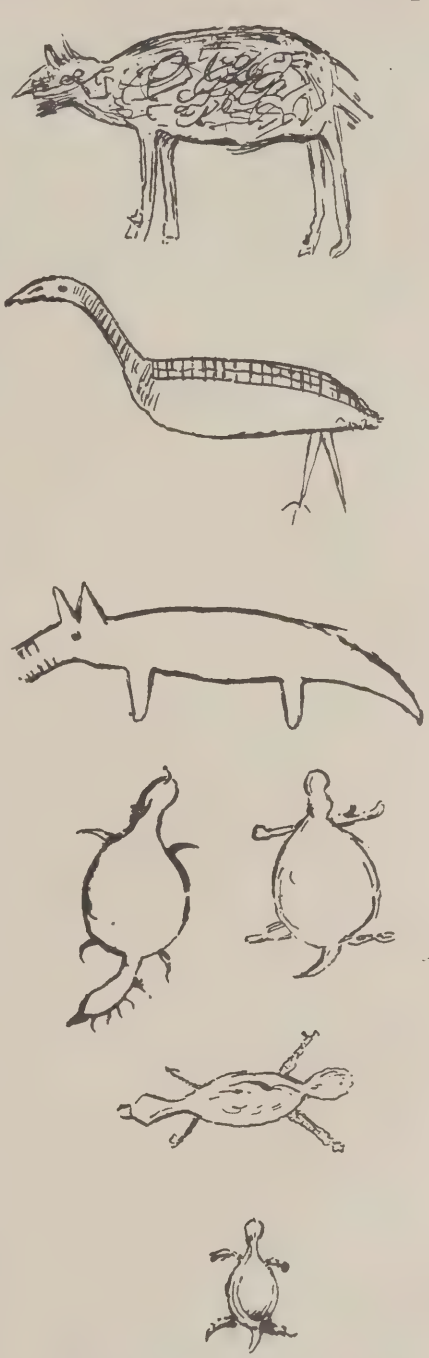

SIGNATURES OU TOTEMS DES CHEFS IROQUOIS ET HURONS

Figurant au bas des actes dressés en mai, juillet, décembre 1666. Ministère des Affaires étrangères.

lité, la neutralité des Iroquois en cas de guerre entre la France et l'Angleterre. Ils s'y engagèrent par serment. Et l'on vit, trois ans plus tard, ce stupéfiant paradoxe : les Iroquois offrir leur médiation pour arrêter les hostilités entre les deux grandes nations d'Occident.

LA GUERRE DE LA SUCCESSION D'ESPAGNE (1702-1713) Ces hostilités avaient été déclanchées par un événement où nous retrouvons l'éternelle réaction, dans la politique française, des complications continentales sur la politique coloniale : l'accession au trône d'Espagne d'un petit-fils de Louis XIV. Les partisans intrépides qui s'appelaient Lemoyne d'Iberville et le baron de Saint-Castin, proposèrent de prendre l'offensive contre Boston. Mais Louis XIV conseilla l'abstention. Impuissant à envoyer des secours dans la Nouvelle-France, réduit, faute d'escadre, à se défendre par la guerre de course, il ne voyait d'autre arme aux colonies que la neutralité.

Mais le nouveau gouverneur, Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil, ne l'entendait pas ainsi. Sachant que Peter Schuyler, à New-York, travaillait à armer les Indiens contre nous, il détacha de l'autre côté des Alleghanys, en 1704 et 1708, une colonne commandée par Jean-Baptiste Hertel de Rouville et ses quatre frères. Deux bourgades fortifiées, *Deerfield* et *Haverhill*, l'une aux confins du Massachusetts, l'autre sur les bords du Merrimac, furent enlevées. Les prisonniers se trouvèrent si bien traités au Canada que plusieurs d'entre eux, de religion catholique, demandèrent en grâce d'y rester. Naturalisés Français, ils y ont fait souche.

L'ÉGLISE DE QUÉBEC SANS PASTEUR L'église de Québec était alors sans pasteur. Caractère autoritaire et brusque, avec les meilleures intentions du monde, Mgr Jean-Baptiste de La Croix-Chevrières de Saint-Vallier s'était aliéné ses deux clergés : aux Jésuites, il avait enlevé les petites écoles pour les donner aux séminaires ; aux curés, il avait reproché de ne pas tenir compte de ses ordonnances. Aussi l'avait-on vu avec soulagement quitter en 1700 Québec. Il allait, à Paris, plaider la cause de l'hôpital général appelé à disparaître, à Rome, chercher des ressources en demandant l'union de ses abbayes à son église lointaine. La tournée fut fructueuse. Nommé assistant au trône pontifical, Mgr de Saint-Vallier reprit la route du Canada avec des reliques et de nombreuses recrues, ecclésiastiques, Ursulines et infirmières. Mais voilà que *la Seine*, qu'il montait, tomba le 26 juillet 1704 au milieu d'une grosse flottille ennemie.

QUÉBEC AU XVIII[e] SIÈCLE

D'après une estampe en couleurs de l'époque.
(Bibliothèque Nationale.)

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

Abandonné par ses conserves, le chevalier de Maupeou se battit tout le jour contre la flotte de Virginie et les quatre vaisseaux d'escorte, avant de succomber. Chargée de marchandises et de munitions pour le Canada, *la Seine* était prisonnière : sa vente rapporta 1 300 000 livres aux capteurs. Dépouillé de sa croix pectorale, Mgr de Saint-Vallier fut acheminé avec tout son clergé vers l'Angleterre, où il resta interné.

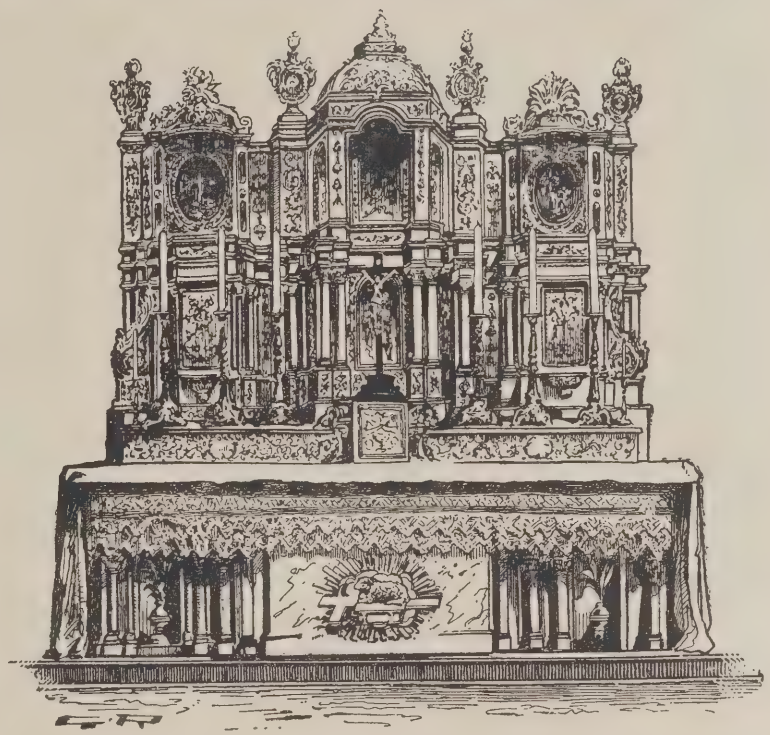

MAÎTRE-AUTEL DE LA CHAPELLE DES URSULINES (QUÉBEC)

Son absence avait ramené l'accalmie dans la colonie, qui avait tiré de la guerre de la Succession d'Espagne une autre conséquence heureuse. Privée de communications régulières avec la métropole, elle s'était affranchie de la servitude industrielle qui la liait. Au lieu de tirer de France toute la toile nécessaire à son existence, elle avait obtenu « la permission » de fabriquer elle-même et de la toile, et du droguet, et de l'étoffe pour soutanes ou uniformes des séminaristes.

Non seulement le Canada devait se suffire à lui-même ; mais il devait porter secours à ses postes avancés et à sa sentinelle, aux forts de la baie d'Hudson et à Terre-Neuve, contre lesquels se portait, depuis la guerre de la Ligue d'Augsbourg, l'effort de la flotte anglaise.

LE DRAME DE LA BAIE D'HUDSON : LE TRAITRE RADISSON ET LE PATRIOTE LEMOYNE D'IBERVILLE

La baie d'Hudson était alors le théâtre d'un drame qui mettait aux prises un traître et un héros, la faisant passer alternativement sous la domination de la France et sous celle de l'Angleterre. Une maladresse avait exaspéré deux Canadiens qui avaient eu, en 1663, après deux ans

d'efforts, le bonheur de l'atteindre : de retour à Québec, Pierre-Esprit Radisson et son beau-frère, Médard Chouart des Groseillers, trouvèrent, en guise de récompense, le châtiment réservé aux contrebandiers : la prison.

De rage, ils portèrent en Angleterre le secret de leur découverte. Une Compagnie se forma sous l'impulsion de l'amiral prince Rupert de Bavière, qui dut à Radisson des bénéfices de 25 à 75 pour cent. Le transfuge fonda dans la baie d'Hudson Charlesfort en 1668, puis, les années suivantes, cinq autres factoreries fortifiées.

Radisson se laissa ressaisir par les habiles avances de Colbert. En 1682, c'est sous le drapeau de la Compagnie française du Nord qu'il retournait, avec son beau-frère, dans la baie fatidique. Le *fort-Bourbon* qu'il construisit à l'embouchure de la rivière Sainte-Thérèse, Haye River des Anglais (la rivière Hill d'aujourd'hui), reçut une petite garnison française commandée par Jean-Baptiste des Groseillers, son neveu.

Mais Radisson était sous l'ascendant de sa femme, une Anglaise, et quelle Anglaise ! la fille d'un de ces Kirke qui nous avaient chassés de Québec. Véritable traître de mélodrame, il alla recevoir, en 1684, le prix d'une nouvelle palinodie, la surintendance de la traite et la propriété du fort Bourbon que lui conféra la Compagnie de la baie d'Hudson.

Alors se leva, à Québec, le vengeur de la patrie outragée. Pierre Lemoyne d'Iberville, un enseigne de vaisseau, « militaire comme son épée, » était le fils d'un Dieppois, Charles Lemoyne, « l'homme du Canada qui avait le plus fait à la guerre contre les Iroquois » et que les sauvages, enthousiasmés, avaient surnommé « la Perdrix. » Iberville fut un vrai viking, comme ses frères, dénommés du nom des seigneuries paternelles, Biencourt, Sainte-Hélène, Sérigny, Châteauguay, Maricourt. Partout, ils portèrent victorieusement le drapeau de la France, en Acadie, à Terre-Neuve, en Louisiane. C'est à eux que la baie d'Hudson dut de rester française.

Cent hommes, Canadiens d'Iberville ou soldats du chevalier de Troyes, y atteignent, le 20 juin 1685, le fort *Monsipi* qui mire ses bastions dans les eaux de la Moose River. Il est enlevé d'assaut. Le fort *Rupert*, à quarante lieues de là, se rend : un petit bâtiment de guerre, près duquel Iberville se coule en canot, est capturé. Sur la côte occidentale de la baie, était un autre poste, Quitquitchouane ou *Albany*, défendu par quarante-trois pièces de canon, au milieu d'un pays marécageux qui en rendait l'accès difficile. Iberville débarque une artillerie de siège provenant des autres fortins et commence un vif bombardement. Bientôt on entend des voix souterraines qui sortaient des caves et demandaient merci. Le gouverneur général des établissements anglais, Henry Sargeant, était parmi les prisonniers. De la fête du jour qui était le 26 juillet, la place conquise reçut le nom de *Sainte-Anne*. Et l'honneur de

défendre le drapeau français planté sur la baie d'Hudson fut confié à un frère d'Iberville, Paul Lemoyne de Maricourt, que les Indiens avaient baptisé Tasuistaouisse, « le Petit oiseau toujours en mouvement. »

Les Anglais ont encore des postes fortifiés dans la baie. Les Canadiens de Juchereau de La Ferté, en 1689, enlèvent, au Nord de Sainte-Anne, le *fort Severn*, où l'on trouve l'ordre de Guillaume III d'Angleterre de reprendre possession de toute la baie. Mais Iberville veille. Il vient au secours du « Petit oiseau toujours en mouvement, » et oblige, après avoir décimé leurs équipages, deux navires anglais

PRISE PAR LES FRANÇAIS DE FORT-BOURBON, BAIE D'HUDSON
(Tirée de l'*Histoire de l'Amérique septentrionale*, par Bacqueville de la Potherie.)

de 24 et 22 pièces à amener pavillon. En 1690, les deux frères balayent la baie et réduisent la garnison britannique de *New Savane* à prendre la fuite.

Au lendemain de la bataille de la Hougue qui a écrasé notre flotte de guerre, les Anglais se croient les maîtres de l'Océan et, de fait, ils reprennent un à un nos postes de la baie d'Hudson, *Sainte-Anne* défendue par trois hommes, *Rupert*, *Monsipi*. Mais Iberville revient encore à la rescousse avec ses frères Joseph Lemoyne de Sérigny et Louis Lemoyne de Châteauguay. Châteauguay se fait tuer à l'attaque de Fort-Nelson le 4 novembre 1694. En dépit de ses cinquante canons, la place est prise et redevient *Fort-Bourbon*.

Le duel entre un homme et une nation n'est pas achevé. Tandis qu'Iberville guerroie en Acadie et à Terre-Neuve, le Fort-Bourbon, défendu par La Ferté, a dû se rendre à des forces supérieures. Mais voici, le 4 septembre 1697, Iberville et son frère Sérigny qui reviennent à la rescousse ! la garnison, qui a dû capituler, cherche une revanche. *Le Pélican* d'Iberville arrive seul devant le *Fort-Nelson*, ex-Fort-

Bourbon, ses conserves étant retenues dans les glaces : et trois navires anglais alignent 124 pièces contre ses 50 canons. D'une bordée à couler bas, *le Pélican* envoie par le fond le *Hampshire*, que montent deux cent trente hommes et qui périt corps et biens : le *Hudson Bay* amène pavillon ; le *Dehring* s'enfuit. Le fort capitule. Au moment où s'ouvrent les pourparlers de paix de Ryswick, Iberville est maître de la baie d'Hudson, où son frère et son cousin sont laissés à la garde du drapeau.

« LE PÉLICAN » GRAPPINÉ SUR LA GLACE DANS LE DÉTROIT DE LA BAIE D'HUDSON
(Gravure anonyme tirée de l'*Histoire de l'Amérique septentrionale*, par Bacqueville de la Potherie).

La garde fut fidèlement montée. En 1713, il y avait encore un gouverneur français des forts de la baie d'Hudson : il s'appelait Jérémie. Seule, la diplomatie allait nous enlever « un des meilleurs postes qu'il y eût dans l'Amérique. »

QUÉBEC EN DANGER (1711) La perte de l'Acadie découvrait le Canada. Les Anglais voulurent en finir avec la Nouvelle-France en se rendant maîtres du dernier boulevard de notre domination : Québec. Leurs préparatifs témoignaient de leur volonté de frapper un coup décisif. Sept régiments de vétérans de Marlborough, deux régiments des milices américaines, aux ordres

du général Hill, 12 000 hommes, escortés par les 15 vaisseaux de guerre de l'amiral Hovenden Walker, qui alignaient 890 canons, entrèrent dans le Saint-Laurent le 22 août 1711. Vaudreuil n'avait pas plus de 100 canons et de 5 000 hommes pour défendre Québec. La Providence le sauva.

A bord de la flotte anglaise, était un vieux marin rochelais nommé Paradis, retenu prisonnier. Comme une brume épaisse couvrait le Saint-Laurent par le travers de l'île d'Anticosti, il conseilla aux Anglais de ne pas serrer la côte nord ; il ne fut pas écouté. Dans la nuit du 22 août, la flotte britannique se trouva soudain au milieu des brisants des Sept-Iles. Dix vaisseaux firent naufrage : un millier d'hommes se noyèrent et, parmi eux, des compagnies entières de gardes de la reine à la belle casaque rouge, et des familles d'Écossais venues pour coloniser le pays. Walker, désemparé, rebroussa chemin : le vaisseau amiral *Edgar*, de 70 canons, sauta avec ses 400 hommes d'équipage. La terreur avait changé de camp.

II. — TERRE-NEUVE.

De tous les ports de France qui armaient pour Terre-Neuve, Saint-Malo tenait la tête : en 1628, il ne sortit pas moins de cent douze terre-neuviers de son port. A la pêche des morues, chaque citoyen du vieux Rocher était intéressé, les matelots louant leurs services contre un pot de vin et un lot de poisson, les bourgeois en répartissant leurs risques par des participations à plusieurs armements, les châtelains du voisinage en prêtant pour la campagne les couleuvrines qui garnissaient les remparts de Châteauneuf, du Plessis-Bertrand, de Coëtquen.

C'était la vie de Saint-Malo, et c'était son supplice. Aux mois d'août et de septembre, une odeur infecte se répandait dans la ville, on séchait la morue. Elle s'étalait sur les rochers, au Sillon, au Talard, au Bé, sur les remparts et les tours. Il fallut des ordonnances de police répétées en 1565 et 1571 pour soustraire le cimetière à l'invasion. Une solution élégante ne tarda point à être trouvée. On prit le parti de sécher la morue sur les grèves de Terre-Neuve.

L'HABILLAGE DES MORUES SUR L'ÉCHAFAUD

Si vous voulez avoir une *Description exacte de la pesche des moluës tant sur le Grand Banc qu'à la coste*, lisez le livre publié en 1672 par le lieutenant-général des îles voisines de la côte acadienne, Denys. « Bottes à tige sans genoüillère, garderobbe de peau de

mouton passée avec de la laine, juste-au-corps à capuchon à l'épreuve de l'eau et grand tabelier depuis le col jusques à my-jambe, » tel est le costume des *arimiers* et des *bossoins* à bord des chaloupes de pêche.

Le poisson est amené vers un édifice qui plonge dans la mer et s'élève « vers la terre comme un théâtre de Comédie : *l'échafaud.* » C'est un grand plancher élevé au-dessus de la grève et de l'eau, que surmontent deux pignons et un toit en toile de voile. Sur l'échafaud, officient trois sacrificateurs : le *picqueur* saisit la morue par la

SÉCHAGE DE LA MORUE SUR L'ÉCHAFAUD
(D'après une carte de 1698, par De Fer).

tête et, sur un établi, « luy coupe le gorge, luy fend le ventre jusque au nombril. Le *décoleur* luy arrache les tripailles, » qu'il jette dans deux mannes, foies d'un côté, rabbes ou œufs de l'autre. Puis, la victime est passée à l'*habilleur*. « L'habilleur la prend par l'oreille avec une mitaine qu'il a à la main gauche, luy pose le dos contre une tringle de bois, puis avec son cousteau décharne le gros de l'arreste, la coupe à l'endroit du nombril, jette cette arreste derrière lui et, du couteau, jette la moluë dans un petit coffret. » Le coffret est à coulisse. La morue tombe dans une *brouëtte* : on la sale, en puisant avec une grande pelle plate dans *la saline*.

Elle est portée de là sur des *vignaux*, branchages posés sur des piquets où elle séchera au soleil : le soin des vignaux incombe, qui le croirait, au *chirurgien* du bord, quand il a fini de « faire le poil, » car il est aussi barbier, aux matelots.

Autre étape : la morue est étalée sur *la grave*, c'est-à-dire sur les graviers du rivage, pour achever de sécher dans le département du *maître-valet* du terre-neuvier. Puis elle est empilée en *gros moutons*.

A côté de l'échafaud, il y a une forme nattée de paille, « semblable au pressoir où l'on foule la vendange. » C'est là que se fait l'huile de foie de morue : sous l'action du soleil s'opère la liquéfaction, et l'huile qui surnage s'écoule par un trou percé à sa hauteur.

LA POLICE MALOUINE A TERRE-NEUVE

Les Anglais avaient profité des troubles de la Ligue pour renforcer leur situation à Terre-Neuve. Et comme il n'y avait plus de marine royale en France, ce furent de simples particuliers qui firent respecter nos droits. Les trois vaisseaux des frères de Sancé pénétraient en 1596 dans le port anglais de *Saint-Jean*, qu'ils mettaient au pillage, en répression d'actes de violence commis contre nos terre-neuviers.

Chaque tentative anglaise amenait ainsi une réaction. La concession d'une portion de Terre-Neuve à la compagnie des *Adventurers and Planters* provoqua, l'année même, en 1610, l'envoi de deux garde-côtes malouins sur les lieux de pêche et inspira peut-être le *Mémoyre pour Terre-Neuve*, rédigé, trois ans plus tard, par un de nos diplomates : Sainte-Catherine ne parlait de rien moins que de nous rendre maîtres, par des postes fortifiés, des deux entrées qui donnent accès au golfe du Saint-Laurent : embrigadés par dizaines et par compagnies mixtes de soldats, de laboureurs et d'artisans, les volontaires eussent pris passage à bord des terre-neuviers.

Les Malouins prirent le parti d'entretenir sur la côte du Petit-Nord un garde-côtes. Et par là, fut assurée notre mainmise, de façon autrement effective que par la nomination, en 1638, de Nicolas Denys comme lieutenant-général de Terre-Neuve et de l'Acadie : par là, furent contenues les prétentions de nos redoutables adversaires, les Kirke, évincés du Canada, qui s'étaient fait donner, l'année précédente, le gouvernement de Terre-Neuve au nom du roi d'Angleterre.

Mieux encore ! Par une ordonnance du 26 mars 1640, les Malouins réglementèrent la pêche du Petit-Nord : le premier bateau arrivé au havre du *Petit-Maître*, — disait cette ordonnance de police, — demeurera l'amiral de la pêche ; il choisira son havre et un galet proportionné au chiffre de son équipage, et il l'indiquera sur un tableau à l'échafaud du *Croc*, vaste magasin où se dépeçaient les morues. Au fur et à mesure de leur venue, les patrons inscriront leur lieu de pêche. Quand le tableau sera complet, le matelot qui en aura la garde le rapportera à l'amiral.

Peu à peu, Saint-Malo, qui avait, au temps de la Ligue, pris le goût de l'indé-

pendance en vivant en république, s'érige à Terre-Neuve en souveraine. Un arrêt du Parlement de Bretagne, rendu à son instigation, oblige en 1645 les terre-neuviers bretons à contribuer à l'entretien du garde-côtes malouin. Que dis-je? Lorsque le roi, et quel roi ! institue en 1655 un gouverneur de Terre-Neuve, les Malouins, par la voix des États de leur province, s'opposent à sa nomination. Un officier de la marine royale, le lieutenant de Courcelles, vient-il à dénombrer les bateaux de pêche que comportent les divers havres de la grande île, Saint-Malo envoie sur place une commission pour reviser l'évaluation de l'officier du roi.

Et le mieux, c'est que les autres ports reconnaissent implicitement la suprématie malouine à Terre-Neuve. Au sud de l'île, se pressaient des pêcheurs français de toute origine et de toute langue, à *Audierne* et *Penmarc'h* familiers aux Bretons, au canton des Normands, au *Chapeau rouge* cher aux Bordelais, au *Barrachoa* des Basques. De cette diversité d'origine, naissaient des conflits, auxquels les Malouins mirent ordre. De même qu'au Petit-Nord, ils évaluèrent le nombre de bateaux que pouvait recevoir chaque havre, et ils établirent un tableau d'arrivée où chaque capitaine indiquait son lieu de pêche : sage mesure qu'homologuèrent, en 1662, le Parlement de Bretagne, en 1671 le Conseil d'État.

LE GOUVERNEUR GARGOT A LA JAMBE DE BOIS (1658) Au personnage assez falot qu'était le sieur de Keréon, avait succédé, comme gouverneur de Terre-Neuve, un homme énergique, qui avait pour maxime cette magnifique définition du patriotisme : « Les particuliers ne font que remplir leur devoir, quelques services qu'ils rendent à l'État : estant obligéz de donner leurs biens, leur sang et leur vie pour sa conservation, ils ne les exposent et ne les consument que comme des choses qui luy appartiennent. » Après s'être dépensé sans compter au service de la France et y avoir laissé une jambe, le capitaine de vaisseau Nicolas Gargot à la Jambe-de-Bois était tombé victime des désordres de la Fronde : l'équipage du *Léopard*, révolté, l'avait assailli dans sa cabine en criant : « Tue ! tue ! » Le malheureux mutilé n'avait pas eu le temps d'assujétir sa jambe de bois : en dépit d'un gros in-folio, l'*Hydrographie* du Père Fournier, dont il se protégeait le corps, il fut atteint de vingt-quatre blessures et livré, tout pantelant, aux Espagnols.

Tel était l'homme que Louis XIV avait investi, en 1658, de toute la côte méridionale de Terre-Neuve, avec le port de Plaisance comme capitale, en y joignant le droit de haute et basse justice : droit qui fut appliqué peu après Gargot, sans cesse en mer pour transporter des colons au Canada, avait laissé à Plaisance un jeune Nantais, Du Perron, et une petite garnison qui massacra son chef et son aumônier. En 1663,

Gargot cueillit les meurtriers, les fit juger à bord par ses officiers, et en vue de Québec, sur un radeau, il exerça son droit de haute justice en faisant pendre l'un des assassins qui avait eu préalablement le poing coupé.

LE DUEL ENTRE LES DEUX COLONIES FRANÇAISE ET ANGLAISE A TERRE-NEUVE (1689-1713)

Aux gouverneurs qui se succédèrent à Plaisance, à Bellot-La Fontaine, Palme, La Poëpe, Parat, Louis XIV prêta l'appui d'une petite division navale. Héritiers des Portugais, les Anglais n'occupaient que la *Petite-Cambrie*, cette presqu'île qu'un ligament ténu rattache au grand triangle de Terre-Neuve. L'ordonnance britannique du 10 mars 1670, en réservant à ses nationaux le monopole de la pêche entre les caps Bona Vista et Race, reconnaissait implicitement l'existence de zones distinctes.

La diplomatie ne fit que consacrer un état de fait, quand elle interdit, entre Français et Anglais, la pêche concurrente : le traité signé en 1687 entre les gouverneurs de *Rognouse* et de *Plaisance* stipulait de façon formelle la confiscation de tout bateau qui ferait la pêche ou le commerce hors du district de sa nation.

Ainsi cantonnés, les sujets de Louis XIV et de Guillaume le Taciturne, au moment où éclata la guerre de la Ligue d'Augsbourg, cherchèrent mutuellement à s'expulser de l'île. Dans ce champ clos, les coups de main succédèrent aux coups de main avec une sorte de rythme. A la veille du traité de Ryswick, la France croyait avoir conquis la souveraineté de l'île, qu'elle perdait au traité d'Utrecht...

Nous avions, lors du recensement de 1687, une population de 638 colons disséminés à *Plaisance*, *Pointe-Verte*, *Fortune*, *Grand Banc*, *Cap Nègre* et *l'Hermitage* : l'île *Saint-Pierre* avait quelques habitants, et d'autres projetaient de s'établir à *Miquelon*, qui avait deux lieues carrées de terre arable.

Une attaque brusquée, le 25 février 1689, faillit ruiner d'un seul coup notre colonie. *Plaisance* était surprise à l'aube par les Anglais ; le gouverneur Parat et le commandant du Fort-Louis étaient enlevés dans leurs lits par quarante-cinq flibustiers qu'on avait eu le tort d'initier aux secrets de la défense, en leur donnant l'adjudication des vivres : des pièces qui battaient la rade, quatre étaient enclouées, huit jetées à la mer, le butin embarqué et le gouverneur supplicié au moyen de mèches soufrées qu'on brûlait entre ses doigts.

Une vigoureuse contre-attaque des Malouins contre le fort du *Forillon*, la capture d'un vaisseau anglais et d'un convoi destinés à occuper Plaisance, donnent le temps d'enclore à la hâte cette petite ville d'un rempart qui mesure 296 toises. Mais ce n'est plus une bande de flibustiers, c'est toute une escadre anglaise qui

vient, le 16 septembre 1691, s'embosser devant *Plaisance*. La place manque de munitions ; le vaisseau *le Joly*, qui les apportait, a fait naufrage, ayant pour capitaine Philippe de Pastour de Costebelle, « honeste homme, qui n'est point marin du tout. » N'importe, la petite ville ne capitule point ; de ses derniers coups de canon, elle riposte à la pluie de feu que déversent sur elle, pendant cinq heures, les vaisseaux de ligne du commodore Williams. Stoïques, les assiégés, tels les défenseurs de Lille plus tard, ramassaient les boulets pour les renvoyer par leurs canons à l'ennemi. Ces Boufflers avant la lettre, Philippe de Pastour de Costebelle, l'enseigne de Saint-Ovide de Brouillan et le capitaine baron de La Hontan excitèrent à tel point l'admiration des Anglais que le commodore se fit fête de les recevoir à bord : magnifique et chevaleresque hommage d'un adversaire à des héros qu'il n'avait pu vaincre. Pas plus qu'une escadre anglaise n'a réussi contre nos établissements, l'escadre du chevalier de Nesmond ne réussit à forcer en 1694 les passes du *port Saint-Jean*.

PHILIPPE DE PASTOUR DE COSTEBELLE
(Collection du comte Allard du Chollet).

Au lieu de l'attaque par mer, un Canadien préconise la guerre de partisans par les bois. L'hiver, il tombera à l'improviste sur les postes britanniques, les détruira de fond en comble et effacera de l'île le moindre vestige de la domination ennemie. Un vaisseau de quatrième rang, une centaine de marins, quatre-vingts chasseurs canadiens, le concours des colons de Plaisance, voilà tout ce que demande Lemoyne d'Iberville : il a l'assentiment du roi. Le 12 septembre 1696, ayant passé au travers d'une croisière ennemie, il est à Plaisance. Le gouverneur n'est plus là.

Secondé par les équipages de huit vaisseaux malouins, Saint-Ovide de Brouillan a tenté de devancer son collègue. Jaloux du Canadien qui se dit qualifié pour être « seul maistre de la guerre d'hyver, » le gouverneur a enlevé les postes anglais du sud, Rognouse, Fremouse, Forillon... Mais le Port Saint-Jean, la capitale, est sauf. Et ses défenseurs, sur leurs gardes, attendent le renfort imminent de deux vaisseaux de guerre.

A travers bois et marais, les cent vingt-cinq Canadiens d'Iberville finissent par rallier les colons de Brouillan. « Dieu soit bény ! Nous boirons tous au mesme verre, » écrivait leur chapelain, tout heureux « de l'honnêteté des Anglais qui vouloient bien nous donner le couvert dans une saison aussy fâcheuse. » Mais le couvert — le Port Saint-Jean, — il fallait le conquérir ; en avant de la place, une forte troupe était embusquée derrière les rocs d'un bois brûlé. Nos hommes mettent sac à terre ; Brouillan attaque de front, Iberville de flanc. Les Anglais se replient en désordre sur leurs premiers forts, qui sont aussitôt enlevés. Restait le troisième, à flanc de colline, qui commandait l'étroite entrée d'une superbe rade. Malgré ses cent soixante défenseurs, il capitule, le 30 novembre 1696, presque sans combat. Les forts détruits, Iberville se retourne contre les centres commerciaux des Anglais, Havre de Grâce et Carbonnière, qu'il ruine de même : dans un îlot escarpé, se sont massés avec une batterie deux cents Anglais.

En France, on eut le tort de considérer la campagne comme terminée et la destruction des établissements anglais à Terre-Neuve comme définitive. Nos plénipotentiaires, au traité de Ryswick, cherchèrent vainement à faire sanctionner par l'Angleterre l'abandon de l'île. Nos rivaux étaient aussi convaincus que nous de l'importance « d'un commerce qui, sans exiger d'autres préparatifs que des filets, des bâtiments, des vivres et la main des hommes, produisait des sommes immenses en occupant un grand nombre de matelots. »

La guerre de la Succession d'Espagne fut, à Terre-Neuve, l'exacte répétition de la guerre de la Ligue d'Augsbourg : attaque infructueuse de Plaisance par l'escadre du capitaine Leake en 1702 ; riposte du gouverneur Subercaze, aidé d'Indiens Micmacs, qui percent jusqu'à *Carbonnière;* contre-attaque des Anglais contre l'île *Saint-Pierre*, d'où ils délogent en juillet 1707 le commandant Degrés de Sourdeval ; nouvelle expédition de Saint-Ovide de Brouillan contre le port *Saint-Jean* en janvier 1709, et nouvel assaut donné aux forts avec les matelots du *Fidèle* : en une demi-heure, la place, que défendent des forces cinq fois supérieures, est enlevée, et l'artillerie évacuée sur Plaisance.

Lemoyne d'Iberville n'était plus aux côtés de Brouillan. Le héros qui n'avait

jamais connu la défaite sur les divers champs de bataille où il avait promené son invincible milice canadienne, venait de mourir le 5 juillet 1706, au cours d'une croisière aux Antilles où il avait conquis sur les Anglais l'île Nevis. A Montréal, sur la place de l'église Sainte-Cunégonde, sa statue s'élève non loin de l'endroit où l'abbé Souart commença son éducation.

L'heure n'est plus, du reste, aux offensives foudroyantes, alors que manquent vivres, argent et munitions dans l'effroyable pénurie des dernières années de Louis XIV. Renforcés de batteries nouvelles, le fort Louis et la redoute du mont Gaillardin rendent la place de Plaisance imprenable. Cantonné dans cette résistance passive, le gouverneur Pastour de Costebelle tient en échec la flotte anglaise qui s'épuisera pendant des années dans une croisière de blocus infructueuse.

Le drapeau aux fleurs de lys flotte toujours sur Plaisance, quand, en juillet 1713, une corvette apporte à Costebelle le plus douloureux des messages : l'ordre d'évacuer ces lieux aux noms si doux, Plaisance, le Grand et le Petit Paradis, toute l'île où il ne nous est plus permis de conserver que des échafauds.

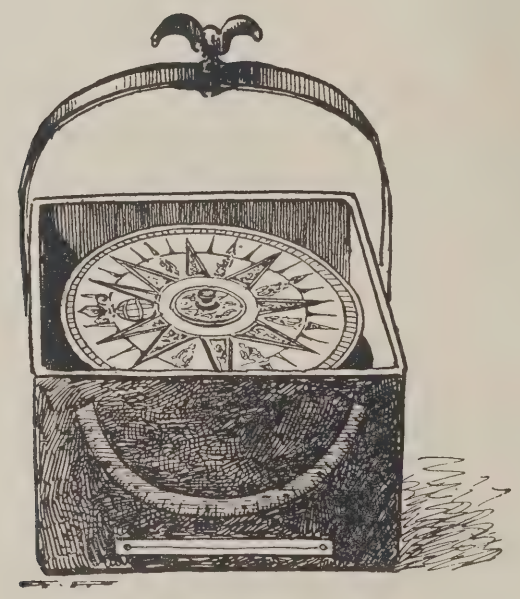

ÉPILOGUE

LES HUGUENOTS FRANÇAIS DE LA NOUVELLE-ANGLETERRE

En dehors des colons qu'abrite au Canada et en Acadie le drapeau fleurdelisé, il y en a d'autres que les statuts de la Compagnie des Cent Associés ont éliminés de la Nouvelle-France et que la force des choses a orientés vers d'autres rivages du Nouveau Monde. Ce sont les Huguenots. Gens de Sedan, d'Avesnes, d'Artois, de Picardie et de Périgord, voire la Parisienne Catherine Trico, ont été parmi les fondateurs, en 1623, d'une des plus grandes villes de l'univers, qui s'appelait, lors de sa naissance, la *Nieuwe Amsterdam*.

Le gouverneur hollandais a ordre de « les traiter avec bienveillance, de leur attribuer des terrains de bonne qualité et de les assister de toutes les façons possibles. » Mais « Wallons et Français n'ont pas le service divin le dimanche, autrement qu'en hollandais, langue qu'ils ne comprennent pas. » Et l'abandon forcé de leur idiome natal prélude si bien à la perte de leur nationalité, ils sont si bien amalgamés avec « le peuple de la Nouvelle-Hollande » que les de Forest, d'Honeur, de La Plaine, etc., figurent en tête des quatre-vingt-treize chefs de famille qui adressent, en 1664, une « remontrance » à l'Angleterre pour rester sous le pavillon des Pays-Bas. Cette année-là, la Nieuwe Amsterdam, occupée par les troupes anglaises, changeait de nom et de drapeau : elle devenait *New-York*.

Elle devait recevoir, à la fin du siècle, un si grand nombre des nôtres qu'on leur

construisit un temple, dont le fronton portait cette inscription : *Ædes sacra Gallor. Prof. Reform. Funda.* 1704.

Filet très mince jusque-là, le courant de l'émigration protestante s'est brusquement enflé, en 1685, à la révocation de l'Édit de Nantes. Chassés de France, les huguenots s'acheminent en nombre vers les régions du Nouveau Monde qu'une littérature de propagande, dédiée à « Messieurs les fidèles François qui se sont tirés de la captivité de Babylon, » leur signale comme autant de paradis terrestres : *Plan pour former un établissement en Caroline; Récit de l'estat présent des célèbres colonies de la Virginie, de Marie Land et de la Caroline.* A peine, dans ce concert, une note discordante « d'un gentilhomme françois » désabusé, traite-t-elle en 1686 *Charleston* de « charnier. »

New-Oxford, dont les substructions, exhumées il y a quelques années, rappellent celles d'un château fort féodal, est fondée, à quarante milles de Boston, par l'armateur rochelais Gabriel Bernon que son commerce avec le Canada a enrichi. Des fermes, gérées par le Poitevin Bertrand Du Tuffeau, des vergers où des guirlandes de roses unissent les arbres fruitiers, donnent au paysage l'allure d'un petit coin de France. Mais l'insécurité causée par les incursions indiennes est telle que New-Oxford ne vécut que peu d'années : « La religion des Indiens de *Penikook* est plus belle que la nôtre, disaient les Indiens de *Kekamoocouck* au pasteur protestant Jacques Laborie, natif de Cardaillac en Guyenne : les [Jésuites] François leur donnent des croix d'argent à mettre au col. »

Dans la baie de Narragansett, quarante-six chefs de famille du Poitou fondaient, en 1686, *Frenchtown*, sous la direction du docteur Pierre Ayrault d'Angers. Leurs vignobles, entre autres, produisirent bientôt un vin aussi bon que « le claret de Bordeaux. » Les fermiers anglais de *Greenwich* en prirent ombrage, détruisirent vignobles et récoltes et démolirent le temple de Frenchtown. A part la famille Lemoyen qui refusa d'abandonner sa ferme, où ses descendants demeuraient naguère encore, nos malheureux colons rejoignirent à Boston et à New-York leurs compatriotes. Là, dans ces grandes villes, « la congrégation des protestants français » allait se fondre peu à peu dans la population britannique, et en adopter la langue et la religion.

Que devait-il subsister de cet élément français répandu un peu partout, dans le Maine, dans le Connecticut, dans la Caroline? D'abord, plus de politesse : *New-Rochelle*, dans l'État de New-York, était recherchée par la société anglaise comme un centre de bonnes manières. Puis, une conception plus humaine et plus douce de la religion. A la vue de ces pauvres Français, qui arrivaient d'une distance de

quarante milles parfois pour assister le dimanche au culte et qui défilaient dans les rues de New-York en chantant des psaumes, les gens s'écriaient : « L'air en est grandiose et émouvant, mais la plupart du temps, triste comme un glas funèbre. Il ne peut guère en être autrement. Ces gens ont eu tellement à souffrir ! »

« D'autres émigrants français d'une autre classe vinrent bientôt s'ajouter à ces réfugiés, écrit l'historien de nos Français d'Amérique, M. Gilbert Chinard. Ceux-là venaient directement de Paris, et ils avaient été attirés par les descriptions merveilleuses qui leur avaient été faites du territoire de l'Ouest et de la région qui s'étend le long de l'Ohio. Puis arrivèrent, avec les jours sombres de la Révolution, des royalistes, des modérés de toutes classes fuyant la tourmente, des anciens officiers qui avaient combattu sous de Grasse et Rochambeau et qui venaient demander asile au pays dont ils avaient assuré l'indépendance. Dans l'Ohio, bien peu d'habitants de *Marietta* savent que leur ville a été nommée en l'honneur de Marie-Antoinette ; et *Gallipoli* a un air oriental qui fait oublier que la ville fut fondée par des Parisiens à la fin du dix-huitième siècle. Je connais dans l'Arizona une simple halte perdue dans les montagnes qui porte le nom de *Fénelon;* et quand le train qui va de New-York à Washington ralentit en passant la Susquehanna, bien peu de voyageurs pensent à regarder la plaque d'émail bleu qui porte le nom de la petite station. Ils y liraient un nom bien français, celui de *Havre de Grâce*. Quel sentimental coureur des bois, en souvenir de l'amie qu'il avait laissée derrière lui, a donné le nom de *Cœur d'Aline* au coin de forêt où il avait planté sa tente, ne se doutant pas qu'il deviendrait la capitale de l'Idaho. »

Nos protestants, nos émigrés de France étaient peu, mais c'étaient des caractères trempés par l'épreuve, qui apportèrent à la colonie britannique des âmes de chefs. Le fils d'un émigré établi en 1687 à *Falmouth* dans la baie de Casco, Baudouin, fonda l'Academy of arts and Sciences. Et trois présidents de la république des États-Unis étaient de race française.

LE CANADA

APRÈS

LE TRAITÉ D'UTRECHT

PAR

JOANNÈS TRAMOND

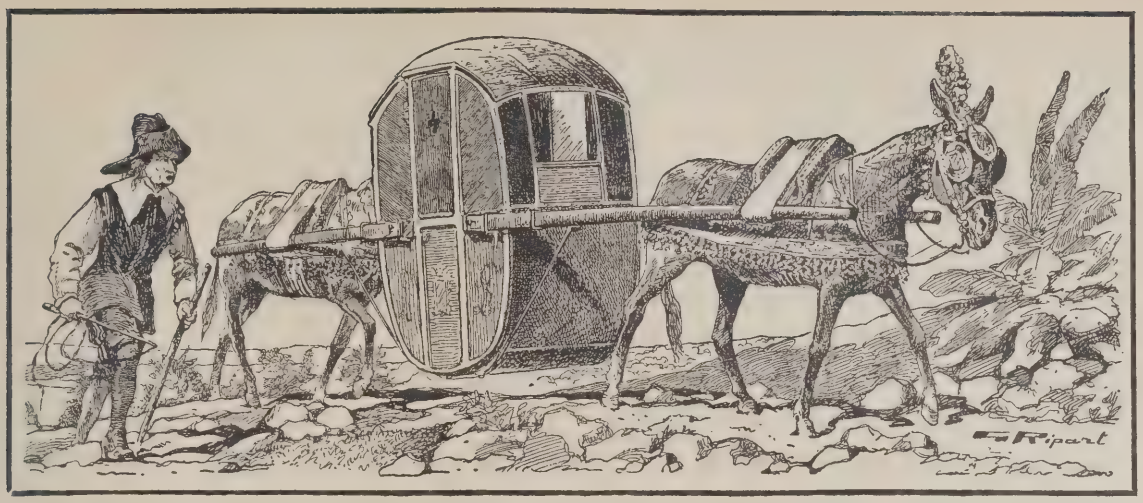

CHAPITRE PREMIER

L'APOGÉE DU CANADA, COLONIE FRANÇAISE

Entre la mer et les lacs : la question iroquoise. — Niagara et Oswego. — Le Grand Ouest. — La guerre des Renards. — Le Canada et la Louisiane. — Le Canada et la France. — Les indigènes. — Les métis. — Le peuplement. — Le Canada colonial. — Le régime des seigneuries. — Les habitants. — L'organisation religieuse. — Les intérêts civils et l'administration. — Le gouvernement. — La vie économique, les fourrures, l'agriculture et l'industrie. — La question monétaire. — Le pouvoir judiciaire, formation d'un esprit public.

PAR l'article 10 du traité d'Utrecht, « le roi *restitue* à la reine de la Grande-Bretagne la baie et le détroit d'Hudson, avec toutes les terres en dépendant ». Par l'article 12, « la Nouvelle-Écosse, autrement dite l'Acadie, conformément à ses anciennes limites, est *cédée* à la Grande-Bretagne ». Par l'article 13, il en est de même de Terre-Neuve, réserve faite du droit de pêche, mais l'île du Cap Breton et les autres îles de l'embouchure du Saint-Laurent demeurent à la France.

En apparence cela est net : nous sommes définitivement exclus des côtes, conservant seulement un étroit couloir pour communiquer avec le dehors. Ces stipulations n'en renferment pas moins d'étranges ambiguïtés, qui maintiennent la porte ouverte aux difficultés et aux conflits.

A Terre-Neuve, le péril se trouva momentanément ajourné, les Bancs suffisant

à l'activité de nos pêcheurs, et tout l'effort se porta vers les îles du golfe ; on voulut y avoir un port, pour remplacer Plaisance comme base de la pêche et pour disposer d'une relâche sur la route de Québec. Et c'est ainsi que commença à s'élever cet entrepôt-forteresse de Louisbourg en l'Ile Royale, appelé à une si prodigieuse et si brève fortune ; aucune opposition ne vint de la part des Anglais ; il ne put malheureusement en être de même sur le continent.

Qu'était-ce au juste, en effet, que « les limites anciennes » de l'Acadie? Certains Anglais prétendirent les reculer jusqu'à la rive sud du Saint-Laurent, tandis que les Français auraient été tentés de les restreindre aux environs immédiats de Port-Royal ; les plus modérés déclaraient que l'Acadie se bornait certainement à la péninsule ; de l'autre côté de la Baie Française, on aurait porté la frontière à la rivière Sainte-Croix, ou même au Kennebec ; nous aurions ainsi conservé un accès sur la mer libre de glaces ; mais l'état de fait allait tout régler.

On verra dans une autre partie de cet ouvrage comment la fidélité des colons et des indigènes faillit le faire tourner en notre faveur. Mais tout était à la paix et à la prudence, et l'on finit par conclure une manière d'accord verbal, par lequel les Français abandonnaient les Abénakis qui se réclamaient d'eux. Une partie passa sur le territoire canadien ; les autres, et les colons établis dans cette contrée, continuèrent à y vivre à peu près à leur guise, conservant seulement avec Québec les relations d'ordre religieux qui étaient toute leur vie sociale ; les Anglais s'accommodèrent de cette soumission silencieuse et ne cherchèrent pas à la rendre plus effective. Les commissaires dont le traité avait prévu la nomination pour la fixation des limites ne se réunirent jamais et le silence se fit pour vingt ans sur cette irritante question.

Entre la mer et les lacs : la question iroquoise

Plus à l'ouest, un autre article (article 15) du traité avait stipulé que les Français « ne molesteraient plus à l'avenir les Cinq Nations ou cantons des Iroquois réunis à la Grande-Bretagne, ni les autres nations de l'Amérique sujettes à cette couronne ».

C'était le triomphe de la politique suivie depuis trente ans par les gouverneurs de New-York. Tout le pays des montagnes entre les Lacs et la mer, dont cette féroce confédération avait successivement refoulé ou exterminé les autres occupants, se trouvait transformé en une sorte de zone neutre mettant les établissements britanniques à l'abri de nos incursions ; l'on comprend que ceux qui en ont bénéficié célèbrent encore aujourd'hui avec enthousiasme un pareil résultat, même payé par l'arrêt d'une œuvre de civilisation à laquelle, par ailleurs, ils sont les premiers à rendre hommage. « Nous devons, écrit Parkmann, nous devons, nous autres Amé-

PARTIE ORIENTALE
DE LA
NOUVELLE FRANCE
OU DU
CANADA
Par Mr. Bellin Ingenieur du Roy et de la Marine
GOLPHE DE ST LAURENT
PAYS DES ESQUIMAUX
ISLE D'ANTICOSTI
ISLE DE TERRE NEUVE
LES BANCS D'ACCADIE
Ou l'on fait la Pêche
FLEUVE DE ST LAURENT
BAYE FRANÇOISE
LAC ONTARIO

ricains, nous féliciter au nom de la Liberté, nous applaudir de l'échec que les fureurs des Iroquois ont fait subir au plan de nos adversaires ; pour nous, bien que le résultat de la lutte entre la liberté et l'absolutisme n'eût jamais été douteux, le triomphe de l'une des deux nations eût été plus chèrement acheté et la chute de l'autre plus contestable. Des peuples nourris dans les idées et les coutumes d'une monarchie féodale, contenus dans une hiérarchie hostile aux libertés de la pensée, eussent constitué un obstacle durable qui aurait arrêté les majestueuses expériences dont l'Amérique allait être le théâtre. »

L'événement cependant fut sur le point de décevoir ces espérances : les Iroquois n'étaient pas exactement ce qu'imaginaient ceux qui croyaient s'en être fait des instruments dociles ; ils se flattaient de tenir la balance égale entre les deux : « Si le roi d'Angleterre est notre père, disaient-ils, le roi de France est notre mère » ; ils venaient de montrer ces dispositions en gardant une scrupuleuse neutralité dans la lutte qui se terminait : la deuxième guerre iroquoise (1687-1701) fut la dernière, et le traité sur lequel les divers chefs avaient apposé leurs marques à Montréal, le 4 août 1701, fut scrupuleusement observé pendant un demi-siècle.

NIAGARA ET OSWEGO

Dès le lendemain de la paix, nos trafiquants avaient recommencé à fréquenter la région des lacs. Le gouverneur de New-York, Burnet, protesta contre ce qu'il prétendait une violation du traité, puis, en 1724, de sa propre autorité, l'Assemblée Coloniale étant comme toujours lente à se décider aux dépenses, il entreprit la construction d'un fort sur la rive même de l'Ontario, à l'embouchure de la rivière Oswego, ou Chouaguen, comme disaient les Français. En riposte, sur un ordre de France, l'ingénieur Chaussegros de Léry commença à relever, à Niagara, la forteresse que Denonville y avait une première fois édifiée en 1687 ; dès 1727, la place était en état de braver un coup de main. En même temps nos agents étaient autorisés à courir sus aux canots anglais, à les piller s'ils refusaient de se retirer des Lacs.

D'un côté ni de l'autre on ne pouvait vouloir pousser les choses à bout ; Oswego et Niagara subsistèrent donc face à face, mais la domination et le contrôle des Lacs nous restèrent. L'habile diplomatie indienne de la France l'avait une fois de plus emporté et nous maintenait l'accès à l'intérieur, presque exclusif, avec tout ce que cette facilité comportait pour l'avenir. Il n'en restait pas moins que, de la mer aux Lacs, les événements avaient abouti à constituer entre les deux partis une manière de marche, aux limites de laquelle ils s'affrontaient sans pouvoir marquer de progrès de part ni d'autre ; l'expansion traversait ainsi une période

d'immobilisation, qui contraignait le Canada, replié sur soi-même, à se consacrer pour un temps à la mise en valeur de ses ressources propres.

LE GRAND OUEST

Il en était de même, pour d'autres raisons, des régions situées plus à l'ouest, au delà des Grands Lacs et jusqu'au Mississipi.

La politique française avait été sur ce point d'une rare originalité ; venant

HUTTE DE COLONS CANADIENS AU DÉBUT DE LA COLONISATION (Cabinet des Estampes).

après la décision générale, prise le 21 mai 1696, de supprimer à l'avenir tous les congés de traite, l'entreprise du Fort Pontchartrain du Détroit avait tendu à réaliser un objet simple et logique : il s'agissait de créer sur cet emplacement, dont la ville moderne de Détroit a confirmé la valeur, un établissement sérieux, le « Paris de l'Amérique », où l'on aurait constitué un groupement compact de colons de race blanche, de manière à former un centre d'où notre influence, notre religion et notre civilisation auraient rayonné dans tous les alentours. Avec deux ou trois établissements de ce genre entre le Canada et la Louisiane, notre domination eût été à jamais assurée sur le continent.

Les effets, malheureusement, répondirent mal à ce rêve : Détroit n'avait en 1721 que trente-quatre habitants ; la ville annoncée n'était même pas un village.

Certains résultats, cependant, furent obtenus, grâce à la sécurité que la pacification de 1701 avait permis de rétablir dans ces régions : un mouvement de retour en arrière vers leurs anciens habitats commença à se dessiner parmi les populations algonquines, que la terreur iroquoise avait fait fuir vers l'Ouest illimité ; officiers et missionnaires s'efforcèrent de les retenir, de les fixer, de les former peu à peu à une vie plus proche de la civilisation ; mais ce fut précisément de cette intervention, de cette tendance à nous mêler des affaires indigènes que sortit la plus grande crise qui ait menacé nos progrès dans ces régions : c'est elle que l'on trouve à l'origine de la guerre des Renards.

LA GUERRE DES RENARDS

Ces Renards — Outagamis — étaient une tribu d'origine algonquine, fréquentant les parages du Michigan vers l'Ouest et le Sud, qui n'avaient pas tardé à s'accommoder assez mal du voisinage de nos auxiliaires hurons et ottaouais. Les Anglais, avec qui les Renards étaient en relations par les Iroquois et Albany, avaient fait passer des armes aux mécontents et ceux-ci avaient fini par concevoir en 1701 un projet

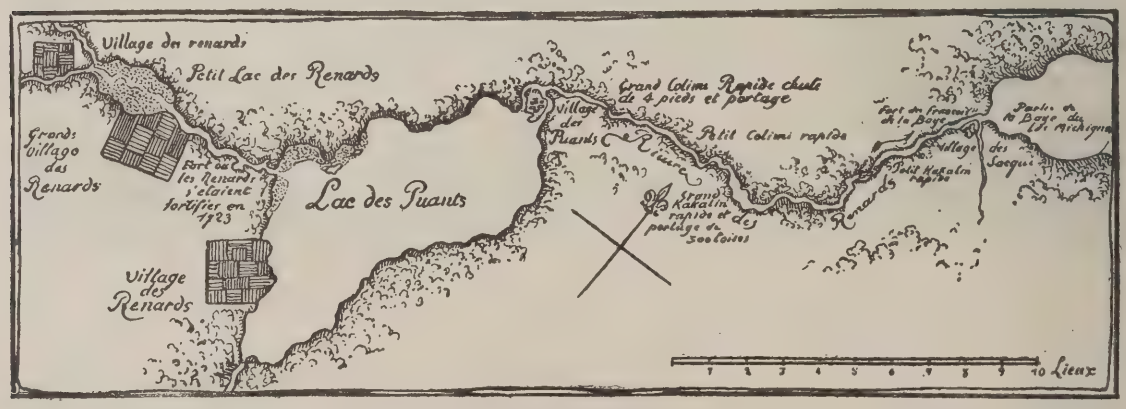

CARTE DU PAYS DES SAUVAGES RENARDS DEPUIS LA BAIE DU LAC MICHIGAN JUSQU'A LEUR DERNIER VILLAGE (Carte dressée à Québec en 1730 par Chaussegros de Lery).

d'extermination de leurs ennemis, et des Français qui les protégeaient. L'exécution avait suivi et, par deux fois, en 1714 et en 1716, il avait fallu se décider à envoyer là de véritables petites armées qui avaient dispersé les plus forts rassemblements ; mais, en dépit de tout, les révoltés tenaient toujours la campagne, attaquant et massacrant les isolés. On finit par aller les joindre à travers

un affreux pays de bois et de marécages, jusque dans le plus grand de leurs villages, où cinq cents des leurs tinrent plusieurs semaines derrière trois enceintes de bois et de terre ; il fallut avoir recours contre eux à tous les artifices des guerres d'Europe, ouvrir des tranchées, tirer le canon, faire jouer la mine ; même alors on ne put en avoir entièrement raison, et il fallut se proclamer contents d'une paix avec ces sauvages, par laquelle ils promettaient de payer les frais de la guerre, ce qui donna lieu aux malveillants de déclarer que cette belle opération n'avait eu pour objet que de procurer du castor à bon marché.

Malgré ce prétendu succès, une manière de guerre à peu près permanente régnait désormais en ces régions, rendant impossible l'établissement des communications régulières entre les Lacs et le Mississipi jusqu'aux confins de la Louisiane ; les Iroquois d'autre part vers l'Est, les Sioux et les Dakotas au Nord, restaient en dehors de notre système et en paralysaient le développement.

LE CANADA ET LA LOUISIANE

Une décision venue de Paris devait encore aggraver les effets de cette situation : la Compagnie d'Occident obtenait, par un arrêt du Conseil du 27 septembre 1717, l'entière séparation administrative de la Louisiane et de la Nouvelle-France. La limite approximative passait à peu près par le 40°.

Les Canadiens, qui avaient presque à eux seuls découvert et fondé la Louisiane, ressentirent vivement cette amputation ; ils auraient voulu que les portages du Michigan et du Wisconsin, nécessaires aux communications vers l'Ouest, restassent attachés aux postes du Détroit et de la Baye, et ces sentiments se traduisirent parfois jusque dans leurs relations avec les indigènes : des traitants, des officiers du roi, allèrent jusqu'à laisser entendre aux tribus de ces régions que les Français du Nord et ceux du Midi n'étaient pas les mêmes, et que les traités faits avec les uns n'engageaient pas avec les autres ; il y eut là des conflits que Versailles dut arbitrer, entre le Fort de Chartres et les agents du gouvernement de Québec : tel était l'appât des fourrures, que le Canada et la Louisiane, séparés, devenaient presque hostiles.

Quoi qu'il en soit, l'effet de ces mesures était net : désormais limité par une frontière définie, au moins dans ses grandes lignes, séparé des établissements anglais par une zone neutre, de ceux du Golfe du Mexique par une région hostile et une ligne administrative, le Canada constitue une unité géographique fixée ; à l'intérieur de ses frontières, le mot d'ordre est pour un temps qu'on ne cherche pas à s'étendre prématurément ; la Nouvelle-France a cessé d'être le théâtre

d'exploits héroïques et romanesques : les temps sont venus où son histoire va devenir celle d'une colonie, peut-être d'une nation en formation.

La tâche était immense et magnifique : il s'agissait d'occuper, de peupler et de mettre en valeur un territoire cinq ou six fois grand comme la France, qui nourrit aujourd'hui cinq millions d'habitants ; il y aurait eu là de quoi exciter tous les enthousiasmes et déployer toutes les énergies.

LE CANADA ET LA FRANCE Mais la France n'en savait rien, elle savait du Canada moins encore que n'avaient su les contemporains de Louis XIV ; les *Relations* avaient cessé d'être imprimées depuis 1673, et les rares ouvrages qui paraissaient encore, l'*Histoire de l'Amérique septentrionale* de Bacqueville-la-Potherie (1722), les *Nouveaux Voyages* de La Hontan (huit éditions de 1703 à 1731), n'avaient comme lecteurs que des curieux avides de détails pittoresques ou de thèmes faciles aux développements bientôt à la mode sur l'excellence de l'homme à l'état de nature. Le Canada n'avait même pas pour attirer l'attention du public les mirages ou les réalités de prompte fortune que promettaient la Louisiane ou les Indes : la nation s'en désintéressait ; il allait en grande partie être — et rien n'explique mieux la tournure que prit son développement, — abandonné à lui-même et au génie particulier de ses habitants.

LES INDIGÈNES De ses habitants, c'est-à-dire de ses colons ; il convient en effet de remarquer que, dès ce moment, les Indiens avaient cessé de représenter un élément positif dans l'histoire de ce continent. Le rêve que quelques-uns avaient un instant conçu de les associer à notre œuvre s'était définitivement évanoui ; ceux que l'on avait réussi à faire entrer dans les cadres de notre civilisation se bornaient à quelques villages au voisinage immédiat de nos postes : au Canada propre, Hurons de Lorette, Iroquois et Nippissings du Sault (Caughnawaga) ou des Deux-Montagnes et Abénakis réfugiés, faisaient en tout 1 660 personnes en 1737, ceux des Pays d'En Haut, 1 520. D'ailleurs de ceux-là même la prétendue civilisation se bornait aux pratiques d'une religion à peu près formelle : la seule autorité véritable

MODÈLE D'UNE MÉDAILLE REMISE A UN CHEF HURON

qu'ils reconnussent, celle par laquelle s'exerçait toute la nôtre, était l'emprise de leurs missionnaires, qui se proposaient par-dessus tout de les tenir à l'écart des tentations de nos mœurs et de nos arts.

A plus forte raison serait-il vain de chercher les traces d'une assimilation quelconque parmi la masse des Indiens épars dans les vastes étendues de l'intérieur. Leur fidélité sans doute, on peut dire leur amour, à l'égard de la France ne se démentirent jamais : les chefs arboraient avec orgueil les hausse-cols et les médailles dont on récompensait et consolidait leur attachement, et ils étaient prêts à accourir

TRIBUS INDIENNES (D'après une gravure de Henri R. Schoolcraft's)

au premier appel, pour peu qu'on eût besoin de leurs services ; mais là se bornaient leurs rapports avec la civilisation ; quand ils avaient accumulé leurs provisions de fourrures, ils se rendaient aux lieux fixés pour les échanges, Tadoussac, Trois-Rivières, Montréal surtout, et c'étaient alors les foires dont les voyageurs ont laissé le tableau complaisant : le gouverneur recevait les chefs et les haranguait pour leur communiquer les ordres du roi ; officiers et sachems échangeaient des présents et fumaient le calumet ; il y avait des danses solennelles, de grandiloquentes protestations d'amitié, puis les affaires commençaient, accompagnées de scènes d'ivrognerie qui dégénéraient souvent en épouvantables violences ; enfin, largement pourvus de curiosités d'Europe, les visiteurs regagnaient leurs lointains campements.

Au reste, même si ces populations eussent été plus capables de s'adapter aux conditions nouvelles, le cours de l'histoire n'en eût guère été modifié. La rareté

des hommes avait toujours été une caractéristique de l'Amérique et leur nombre ne cessa de décroître au cours des deux siècles qui suivirent la découverte et la conquête : des deux cent mille Algonquins qui peuplaient les bords du Saint-Laurent au début du dix-septième siècle, il ne restait pour ainsi dire rien ; et le dépeuplement ne s'arrêta pas à la conclusion de la paix. L'eau de feu, dont aucune rigueur gouvernementale ni ecclésiastique ne supprima jamais le trafic, continua à faire son œuvre ; à partir de 1722, la picote — la petite vérole — emporta des victimes par milliers.

Les métis Quant à la race intermédiaire à laquelle certains, comme Quatrefages, ont attribué une influence sur le caractère des peuples canadiens, elle n'a jamais existé : sur 1 200 000 actes relevés par Tanguay, 94 concernent des unions de ce genre. Aussi, bien qu'il y eût, — moins qu'on ne croit, — des aventures, légitimes ou non, entre des coureurs des bois et les filles de leurs hôtes, l'effet n'en put-il jamais être d'apporter de nouveaux éléments à la population groupée autour de nos établissements, qui en faisait la seule force réelle ; les fils de trappeurs et de squaws, les enfants même des blancs, Français ou Anglais, que les hasards de la vie de frontière mêlaient aux Indiens, adoptaient les goûts et les occupations de ceux-ci et ne revenaient pas à la civilisation. Il y eut des métis, comme Saint-Castin ou Langlade, qui jouèrent un certain rôle dans la lutte entre les divers éléments qui se disputaient le pays, — cela est vrai surtout dans l'Ouest, la future patrie des *Bois-Brûlés*, — mais ce fut uniquement par l'influence qu'ils exerçaient sur leurs demi-frères de sang et de langue, on pourrait dire comme sauvages ; ils n'eurent aucune part à la mise en valeur et à la colonisation.

Le peuplement C'est ce qui fait l'importance décisive de la question de l'immigration. La situation, en effet, était dès ce moment alarmante : en présence des 250 000 habitants des établissements anglais, c'est tout au plus si les nôtres, en 1714, en dénombraient 18 694. Tous proposaient des remèdes, mais aucun ne put être efficace : les ordonnances sur le transport des engagés avaient cessé d'être appliquées ; la colonisation militaire donnait tout au plus quelque trente ou soixante soldats libérés par an ; l'envoi de condamnés au Canada par autorité de justice, qui fournissait certains éléments excellents (braconniers, faux-sauniers et contrebandiers), cessa d'être pratiqué à partir de 1748.

En tout, il n'y eut pas plus de 5 000 nouveaux chefs de familles à s'établir sur le sol de l'Amérique française ; l'augmentation de la population fut due à d'autres causes.

Elle fut due à cette fécondité canadienne qui, dès cette époque, commençait à devenir célèbre : les familles de huit enfants étaient la règle, et assuraient le doublement régulier de la population en vingt ans : « La France, disait La Galissonnière en 1748, tire d'elle-même et de ses colonies des productions de toute espèce. Celle-ci ne produira d'ici très longtemps que des hommes, mais si on veut, elle en produira en assez peu de temps en si grande quantité que, loin de craindre les colonies anglaises ni les nations sauvages, elle sera en état de leur faire la loi. »

LA CHAPELLE DE TADOUSSAC (D'après une peinture de Maillard).

Il y avait là quelques illusions : le recensement, qui donnait le chiffre de 37 716 en 1734, ne dépassa jamais 65 000 ; en face de l'évolution formidable qui s'accomplissait sur le sol des colonies britanniques par l'afflux des émigrants, les nôtres ne restaient qu'une poignée ; la disproportion était plus forte encore en 1760 qu'en 1715.

Cette petite troupe, par surcroît, n'était pas même entièrement concentrée sur le sol du Canada propre : tous les efforts de l'administration ne purent jamais rien contre l'esprit d'aventures et le goût de la course dans les bois, et le Canadien resta jusqu'au bout un homme d'avant-garde et de marche vers l'horizon. A peine un pays commençait-il à être établi que malgré les défenses les jeunes gens, les hommes d'audace et d'initiative poussaient de l'avant, vers l'inconnu et l'indépendance. Le mal était tel qu'il valait mieux chercher à le canaliser : à partir de 1719 la pratique de l'administration revint à tolérer la traite en la légalisant par l'octroi de congés, et les chasseurs de fourrures purent redevenir dans une certaine mesure des pionniers de la colonisation. Ce fut ainsi que notre occupation s'étendit vers l'intérieur infiniment plus vite que celle de nos rivaux. Le Canada colonisa la Louisiane, le Mississipi, tout l'Ouest et aussi l'Ile Royale, etc... ; il envoya même des planteurs aux Antilles.

LE CANADA COLONIAL La majeure partie des colons resta cependant groupée dans l'espace restreint où la politique administrative s'efforçait de la retenir ; tout ce Canada colonial se résume à l'étroit couloir du Saint-Laurent, entre Québec et Montréal : en amont de cette dernière, il n'y eut jusqu'à la conquête anglaise que bien peu de chose ; en aval de Québec, au-dessous du cap Tourmente, on trouvait les Postes du Roi, que le gouvernement affermait pour des

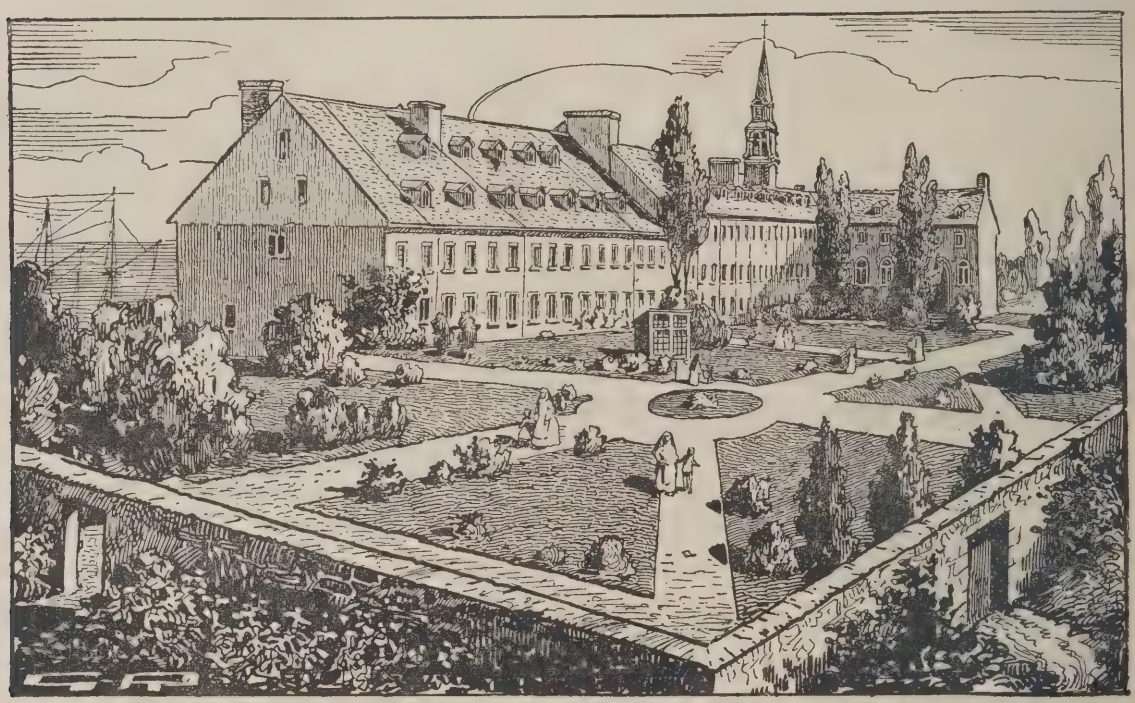

L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE QUÉBEC (D'après une gravure de la fin du dix-huitième siècle).

établissements de chasse et de pêche ou d'exploitation des bois ; au Labrador il y avait quelques isolés, qui se battaient contre les Esquimaux. Mais dans la région intermédiaire, la vie était intense. « Toute la valléee, dit La Hontan, n'est qu'un immense village » ; par malheur l'occupation réelle se borna à cette étroite lisière ; il y eut seulement, sur la rivière Richelieu, quelques postes avancés, Contrecœur, Sorel, Chambly ; c'est sur ce point, ainsi que plus bas, sur la rivière de la Chaudière, que se porta le principal effort du dix-huitième siècle et que se formèrent de nouveaux établissements comme ceux de la Beauce.

Il y a des villes, deux exactement, car Trois-Rivières ne compte pas. Ce sont en réalité de très petites villes : Québec en 1706 n'a encore que 1 771 habitants,

elle en aura 4 600 en 1739, 8 000 en 1754, mais elle fait vraiment figure de capitale avec sa montagne haute de quatre-vingts toises, sur laquelle se dressent les deux étages et les pavillons du château Saint-Louis, que l'on vient d'achever en 1700 ; de la terrasse qui est devant, on jouit sur la rivière et la côte Sud d'une vue qui est déjà célèbre. La basse ville est le quartier du commerce, avec une chapelle de Notre-Dame des Victoires qui commémore le souvenir de l'échec de Phipps en 1690 ; elle communique difficilement avec la haute ville où se trouvent le Palais de l'intendant et du Conseil Supérieur, installé dans l'ancienne brasserie de Talon, l'évêché, la cathédrale, et le séminaire ; ces grands établissements et quelques couvents donnent un air assez majestueux à cette partie ; la plupart des maisons sont en pierres de taille.

Montréal, qui est aussi capitale, car le gouverneur s'y transporte à la période des foires et plus souvent en temps de guerre, se développe plus lentement : 4 500 habitants seulement vers 1760. Elle demeure comme un poste de la frontière, et surtout une cité ecclésiastique, car les Messieurs de Saint-Sulpice restent les seigneurs de tout le voisinage. Son beau moment est celui de sa foire annuelle au mois de juin, où l'on voit plusieurs milliers d'Indiens campés dans la prairie de la Madeleine, tandis que les fourrures s'entassent dans ses magasins, mais la vie y est plus dure qu'à Québec ; les mœurs aussi y demeurent plus austères.

L'existence est active dans ces villes, par les intrigues ordinaires des centres administratifs et ecclésiastiques, et surtout le commerce qui y occupe toute la saison d'été, d'autant plus fiévreux que le temps est limité. La société coloniale aime le plaisir et y apporte une distinction qui étonne les visiteurs. « On parle ici, dit Bacqueville, parfaitement bien, sans mauvais accent. Les Canadiennes ont de l'esprit, de la délicatesse, de la voix et beaucoup de disposition à danser. » Montcalm et Bougainville, cinquante ans plus tard, n'en firent pas moins d'éloges et les officiers du corps expéditionnaire s'étonnèrent de la magnificence des soupers et des bals de Bigot.

Mais quoique les villes jouent un rôle important dans l'existence de la colonie, elles ne renferment pas plus du quart de la population ; c'est par les campagnes que se créent la richesse et la force du pays, que commence à se former cette âme canadienne, dont l'influence va être si grande sur l'avenir de toute la contrée.

LE RÉGIME DES SEIGNEURIES

La « seigneurie » a créé le Canada ; mais il ne faut pas entendre par là que le Canada ait été, comme l'imaginent quelques-uns, le dernier refuge du système féodal, qui à ce moment même disparaissait d'Europe ; les seigneurs canadiens ne sont à aucun degré des dominateurs

politiques et militaires. Suivant le mot d'un historien, le seigneur est avant tout un entrepreneur du peuplement, à qui l'administration concède une certaine étendue de territoire, une à six lieues de front sur la rivière, deux en profondeur, à charge de la morceler et d'y installer des tenanciers. Quant aux droits que les seigneurs ont sur leurs vassaux, ils se bornent à un cens d'un sol ou deux par arpent, quelques redevances ou corvées, et des banalités, dont seule celle de moulin a quelque importance. Le rôle des seigneurs, en somme, se limite à préparer le premier défrichement.

L'ANCIEN MANOIR DE TILLY A SAINT-ANTOINE-DE-TILLY
(D'après une peinture de Maillard).

La modicité de ces droits les empêche de jouer le rôle auquel on a songé pour eux, d'une aristocratie locale analogue à celle de France : gentilshommes ou bourgeois, les seigneurs sont fort gueux et ne peuvent vivre de leurs terres ; les cadets vont courir la fortune dans l'Ouest, les filles entrent aux Ursulines ; ceux qui restent au foyer mangent comme ils peuvent, mais, faute d'argent, sont souvent plus incapables encore que leurs tenanciers de réaliser aucune amélioration ou d'exercer aucune influence sur l'avenir du pays ; il fallut plus d'une fois révoquer des concessions et les réunir au Domaine pour non-exécution des clauses d'établissement ; la seigneurie canadienne, en dernière analyse, a simplement fourni des cadres à la colonisation véritable, qui a été l'œuvre des concessions en roture.

LES HABITANTS Ce sont ces « concessions » qui, jusqu'à nos jours, ont fixé l'aspect des exploitations rurales en ce pays ; ces dernières se présentent sous l'aspect presque invariable d'un rectangle de terre en façade sur la rivière, d'un arpent de front, sur quatre ou cinq en profondeur (à peu près vingt-cinq hectares) jusqu'à la forêt qui subsiste à l'arrière-plan ; le colon commence

à se construire une maison au milieu de la portion de côte qui lui est concédée, si bien que la rivière arrive à être bordée d'une ligne d'habitations, régulièrement espacées de cent à deux cents pas.

Autour de la maison on s'est mis aussitôt à défricher, en commençant par ces abatis qui sont toujours restés comme une passion pour les Canadiens, et l'on a cultivé, avec une négligence et une nonchalance qui peuvent scandaliser certains : — « ils ne sarclent même pas le blé qu'ils sèment, » s'écrie Bigot, — mais qui n'empêchent pas les récoltes, sur ce sol vierge, d'être abondantes, pour peu que les éléments s'y prêtent ; les céréales et les légumes d'Europe, bien entendu, restent la principale culture, mais on fait aussi du maïs et l'on a des fruits admirables ; le docteur Sarrazin a enseigné à récolter et à purifier le sucre d'érable qui est devenu une friandise quotidienne.

L'élevage tient aussi une grande place dans cette exploitation, celui du cheval surtout qui est devenu la passion des Canadiens : de l'unique monture de Montmagny en 1648, on passe dès 1738, à 5 056, à 13 488, à 17 654 ; on monte les chevaux, on s'en sert pour labourer, on les attelle à des carrioles l'été, à des traîneaux l'hiver, et ce goût se fait si vif que les administrateurs, Raudot, Bégon, s'en alarment, craignant qu'à pratiquer l'équitation les Canadiens désapprennent l'usage des raquettes, nécessaire pour la guerre.

D'autres ressources viennent de la chasse, de la pêche, de l'exploitation des forêts ; le tenancier canadien, s'il veut se contenter de ce qui peut suffire à ses premiers besoins, trouve à vivre sur sa terre, incontestablement mieux que son frère le paysan de France, dont il rejette dédaigneusement le nom pour celui d' « habitant » : mieux logé, mieux chauffé et mieux vêtu, la vie est facilement joyeuse pour lui, surtout en hiver, la saison gaie entre toutes en ces pays où elle permet les longues randonnées en traîneau ou sur raquettes et les réunions animées ; quand tout va bien, il se dégage de cette existence une impression de bien-être qui frappe les visiteurs, et Franquet parle avec admiration « des fistons des paroisses qui portent une bourse aux cheveux, un chapeau brodé, une chemise à manchettes, des mitasses aux jambes, et dès qu'ils sont en âge d'être mariés ont chacun leur cheval ».

Tout n'était cependant pas toujours succès et prospérité : les années mauvaises venaient et alors se faisaient sentir les effets de cette imprévoyance, de cette passivité qu'intendants et évêques s'accordaient à dénoncer comme le gros défaut de cette population, avec l'abus des liqueurs fortes ; la noblesse surtout vivait dans un état de demi-gêne qui explique l'ardeur avec laquelle elle se ruait vers les emplois du gouvernement ou le mirage des spéculations dans l'Ouest, licites ou

illicites. Dans l'ensemble pourtant, la misère totale est rare au Canada, la plupart y vivent dans un état qui en est aussi éloigné que de l'opulence, mieux certainement que la grande masse du peuple de France ; l'effort quotidien y est largement récompensé et l'on arrive ainsi à une aisance moyenne qui est la situation la plus propre à la formation de ces vertus communes où se définit l'âme d'un peuple.

Aussi est-ce vraiment le moment où malgré son petit nombre, ce peuple canadien, qui ne reçoit plus qu'un faible apport de la France, commence à se dessiner avec l'ensemble des caractères qui le font aussi différent des gens de la vieille Europe que de ses voisins de la Nouvelle-Angleterre ; il en a hérité une partie de ces races sérieuses de la Normandie et du Perche qui ont fourni la matière du premier fonds autour duquel il s'est développé ; le calme et la bonhomie, une certaine tournure astucieuse et finaude, qui dégénère volontiers en esprit de critique et d'opposition, apparentent étroitement les Canadiens à leurs cousins d'outre-Océan ; mais il est d'autres traits qu'ils tiennent du pays même : l'isolement relatif dans lequel se déroule leur existence quotidienne, l'habitude de se tirer d'affaire par leur effort personnel ont développé en eux le sens de l'indépendance et de l'initiative, sans leur enlever le goût de la vie sociale et des agréments qu'elle procure. Il en résulte une race forte et confiante, qui peine et combat rudement, avec des alternatives de faiblesse, de paresse, si l'on veut, mais qui déjà est fière de soi et refuse de se laisser mener : « Le Canadien, dit Bougainville, est haut, glorieux, menteur, obligeant, affable, honnête, infatigable... Ils sont (ces paysans) d'une merveilleuse étoffe, ont plus d'esprit, plus d'éducation que ceux de France. Cela vient, ajoute-t-il, de ce qu'ils ne paient aucune taxe, de ce qu'ils ont le droit d'aller à la pêche et à la chasse et de ce qu'ils vivent dans une espèce d'indépendance. »

MICHEL SARRAZIN (D'après une peinture appartenant à M. Boucher de Rouen).

L'ORGANISATION RELIGIEUSE

Ce peuple naissant n'était pas dénué de toute existence collective ; et d'abord l'église est le premier centre autour duquel se retrouvent les Canadiens, épars sur toute l'étendue d'une paroisse de

plusieurs lieues ; on s'y réunit pour les cérémonies religieuses, trop nombreuses au gré des intendants, qui se plaignent que la multiplicité des fêtes chômées favorise la fainéantise, et tout naturellement c'est là aussi que se nouent et dénouent les multiples tractations de la vie civile, mariages, marchés, etc..., que par la voix du curé se font les publications des actes de l'autorité, que naissent et se répandent les nouvelles. Le curé, d'autre part, parcourt la paroisse, pour veiller aux besoins spirituels de ses ouailles, il est leur conseiller, leur guide en toute matière ; c'est autour de lui que se forme tout ce qu'il peut y avoir d'opinion publique dans la colonie, et toute la pensée canadienne.

ÉGLISE DE LA SAINTE-FAMILLE, ILE D'ORLÉANS, QUÉBEC

Ces curés, de plus en plus, sont des fils du pays, formés dès leur jeune âge dans un des séminaires de Québec ou de Montréal, et gardant avec eux un contact constant ; car le plan de l'administration, d'avoir comme en France des curés fixés, vivant de leur paroisse et se suffisant par ses revenus, n'a jamais pu être réalisé : tout le temps du régime français, les curés canadiens sont restés de simples desservants amovibles, pour ainsi dire détachés de leur séminaire où ils venaient périodiquement se retremper dans des retraites, entièrement dépendants quant au temporel de l'autorité civile, qui avait toute l'administration des paroisses.

L'évêque, — il y en a cinq pendant cette période, Mgrs de Saint-Vallier (1688-1726), Mornay, Dosquet, de Lauberivière et surtout Mgr de Pontbriand (1741-1765), — nommé par le roi, venu de France, est encore, quoique relevant immédiatement du Saint-Siège, une manière d'agent politique, en relation constante avec les administrateurs, dont le plus souvent il partage les instructions et les vues.

Mais au-dessous de lui, sinon en dehors de lui, il y a d'autres dignitaires ecclésiastiques qui prennent un caractère local allant presque jusqu'à l'indépendance ; seule institution proprement canadienne qu'ils eussent officiellement, leur évêché, le seul des colonies françaises, leur était particulièrement cher ; même avant la conquête, il fallait prévoir qu'un jour viendrait où ils réclameraient qu'il fût entièrement à eux, que le titulaire en fût un Canadien.

Les congrégations religieuses tenaient encore de plus près à la vie de cette nation naissante, à laquelle elles fournissaient tous les éléments de son développement intellectuel : jésuites, sulpiciens, récollets, Pères des Missions Étrangères ou du Saint-Esprit avaient entre leurs mains toute la formation de l'âme canadienne ; toute l'instruction qu'il y avait dans ce pays, où ce n'était pas l'usage comme aux Antilles d'envoyer les enfants en Europe, venait de leurs écoles de Québec, de Montréal et des Trois-Rivières, et ils n'avaient pas moins d'influence par les autres ordres, Ursulines ou Filles de la Congrégation, qui tenaient les cinq hôpitaux de la colonie et qui se chargeaient de l'éducation des filles, et aussi cette curieuse société des Frères Charron (Frères de Saint-Joseph de la Charité), née de la piété d'un marchand de Montréal, qui se voua au service des pauvres et aux Petites Écoles.

La société qui se formait ainsi n'était pas une société lettrée : on lisait peu au Canada, et il n'y eut jamais d'imprimerie sous le régime français, même pour les besoins administratifs et le papier-monnaie. La vie religieuse, au contraire, fut ardente, et certains la poussèrent jusqu'à l'exaltation, comme cette Jeanne Le Ber, fille d'un marchand de Montréal, qui vécut quarante ans sans sortir de sa cellule derrière l'autel de la chapelle de la Congrégation, toute à ses prières, à ses extases, et à ses broderies, où la Vierge venait l'aider ; la masse de la population, certes, se tint à des hauteurs plus modérées ; elle vécut cependant suivant le même idéal ; la religion, la pensée et la discipline de l'Église furent toujours à la base de son activité, et rien de l'histoire canadienne ne peut s'expliquer sans ce fait essentiel, que l'autorité royale accepta et utilisa, mais qui n'était entièrement ni son œuvre, ni de son domaine.

LES INTÉRÊTS CIVILS ET L'ADMINISTRATION

Il y avait cependant des intérêts, pour lesquels la simple discipline ecclésiastique ne pouvait suffire ; il fallait une vie civile, une organisation, un gouvernement.

Les Canadiens en eussent difficilement trouvé les éléments en eux-mêmes : l'aristocratie locale, nous l'avons vu, n'existait pas, et il n'y avait rien qui pût assurer, comme cela se faisait dans les colonies anglaises, l'administration du pays par le

pays ; la tradition d'ailleurs manquait et le gouvernement royal ne toléra jamais rien qui pût ressembler à une organisation municipale, réduisit le maire de Québec à un simple nom, les syndics élus par les marchands à un rôle de pure représentation commerciale, ne permit jamais que personne parlât au nom de tous. Dans les campagnes les curés suffirent à la publication des ordres du pouvoir ; quant à leur

DÉFENSE DE QUÉBEC EN 1690 PAR LES MILICES (Composition de Ripart).

exécution, comme il s'agissait avant tout d'affaires militaires, le soin en fut tout naturellement dévolu à un organisme militaire : la milice fut le cadre fondamental de l'organisation administrative.

Les péripéties des luttes contre les Anglais et les Indiens l'avaient à ce point développée que l'on a pu dire que tout le Canada était devenu une caserne ou un camp militaire : tous, en théorie, étaient astreints à servir, de quinze à soixante ans ; ils étaient organisés en compagnies, — 170 dans les derniers temps de la colonie, — fortes en principe de soixante hommes, qui réunissaient les hommes d'une même côte, — la côte, unité géographique particulière au Canada, était

l'ensemble des habitations desservies par un même coude de la rivière ou une même batture de la grève ; chaque compagnie était commandée par un capitaine, qui pouvait être le seigneur, mais qui ne l'était pas nécessairement, qui était avant tout l'homme chargé d'exécuter les ordres d'en haut.

Son autorité s'étendait à peu près à tout : c'était lui qui faisait passer les revues et veillait à l'entretien des armes, lui qui recensait les hommes et les choses, procédait le cas échéant aux réquisitions, lui aussi qui tranchait les difficultés nées de l'application des ordonnances et les faisait respecter, fût-ce par des corvées, des amendes ou de la prison ; tout passait par ses mains, il devenait le ressort essentiel de l'administration, et c'est ainsi que tout naturellement le pays se trouva organisé d'une manière que les Anglais eux-mêmes eurent à peine besoin de modifier.

La milice était donc une des institutions essentielles des Canadiens, ils en tiraient un singulier orgueil, comme d'une force qui faisait leur sécurité plus que les troupes régulières, recherchaient les grades et les honneurs qui en étaient les suites, places à l'église, croix de Saint-Louis, etc..., et ne s'élevèrent jamais contre la charge qu'elle constituait. Sur les 3 500 familles canadiennes, d'ailleurs, un tiers au moins était d'origine militaire et en conservait un respect naturel de la hiérarchie ; le reste, trouvant cette société ainsi constituée, s'y intégrait facilement et en acceptait les habitudes. De la sorte s'expliquent cette apparence guerrière de la vie canadienne qui a tant frappé les visiteurs, de la sorte aussi la solidité manifestée par ces populations dans de si rudes épreuves, et enfin le reste de l'organisation administrative qu'il nous faut maintenant décrire, avec son caractère d'autoritarisme et de centralisation.

Le gouvernement Au-dessus des officiers de milice, il y avait dans chaque gouvernement des états-majors, — gouverneur, lieutenant de roi, major, etc..., — qui n'étaient que des organes de transmission ; leur autorité propre était extrêmement réduite et toute l'initiative appartenait, en dernière analyse, au gouverneur général et à l'intendant.

Le gouverneur général — il y en eut six de 1715 à 1760, M. de Vaudreuil, nommé en 1704, jusqu'en 1726, puis Beauharnais (1726-1747), La Galissonnière (1747-1749), La Jonquière (1749-1752), Duquesne (1752-1755) et un second Vaudreuil (1755-1760), — était le commandant militaire et le représentant du roi dans la colonie ; il avait la haute direction de la politique, signait les traités avec les Indiens, concédait les terres, nommait à tous les emplois civils ou militaires, etc... ; tous les

fonctionnaires avaient à lui rendre compte de leurs actes et ne pouvaient correspondre directement avec la France ; mais dans l'ordre administratif, il devait compter avec l'intendant.

L'intendant était pris parmi les officiers d'administration, parmi la Plume ; ceux qui furent en fonction pendant cette période, Bégon (1712-1726), Dupuy (1726-1728), Hocquart (1729-1748), furent des hommes probes et corrects, ayant

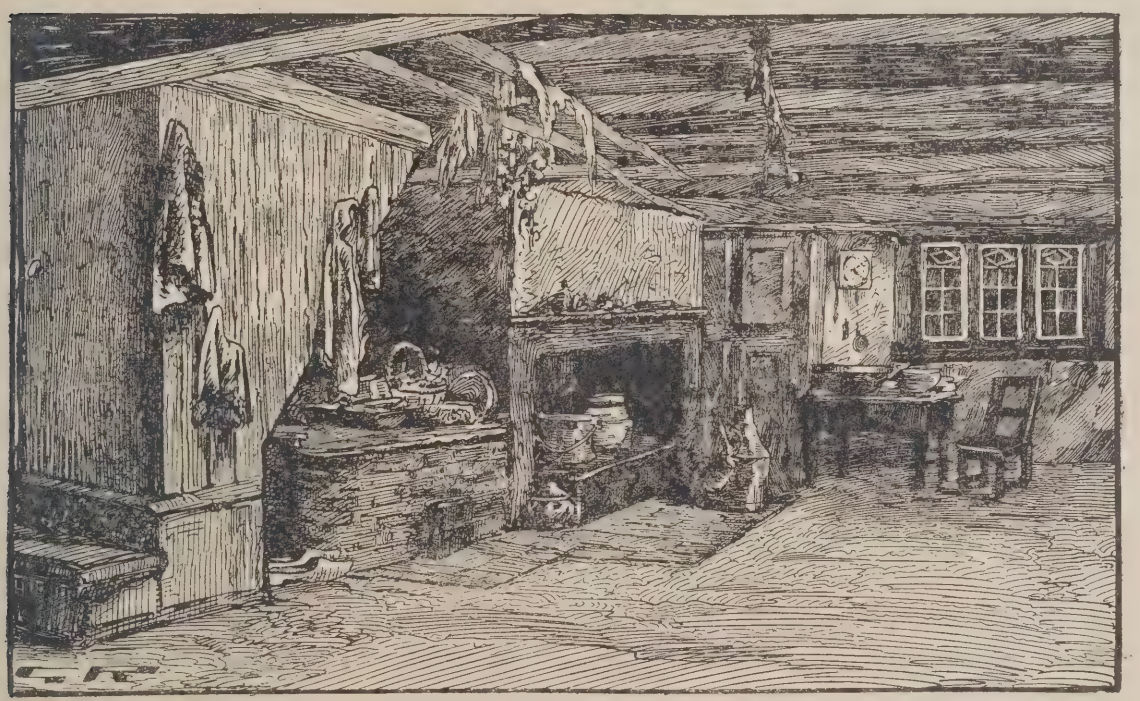

UN INTÉRIEUR CANADIEN (D'après une aquarelle de M. Horatio Walker).

de leur devoir la haute conception que s'en faisait la Robe, et son universelle compétence ; sauf quelques conflits passagers, ils vécurent en bonne intelligence avec les gouverneurs, et il le fallait. Les attributions des intendants étaient surtout d'ordre financier, — ils avaient seuls l'ordonnancement de toutes les dépenses, — mais cela suffisait à leur mettre un pied partout, et de plus ils avaient en partage avec le gouverneur le droit de faire des ordonnances ayant force de loi dans la colonie ; rien ne se faisait sans eux ; tous les fonctionnaires, sans exception, 208 seulement en 1754, pour 55 000 habitants, ce qui n'a rien d'excessif, n'étaient que leurs humbles subalternes.

L'entretien de ce personnel n'avait rien d'onéreux : le gouverneur général rece-

vait 12 000 livres, les autres gouverneurs 3 000, les lieutenants de roi et les majors 1 800 et 1 200 ; il s'y joignait — c'était l'un des graves inconvénients du régime, — des profits casuels, avoués ou occultes, mais il faut avouer que dans l'ensemble c'était une charge assez légère. Avec les dépenses des troupes, quelques travaux d'utilité publique, le budget ne dépassait pas 282 238 livres en 1718 ; il atteignit en 1736 le chiffre de 669 641, mais n'alla pas au-dessus tant qu'il n'y eut pas la guerre.

Les finances locales étaient cependant hors d'état d'y satisfaire : il n'y avait aucune taxe directe et les ressources se bornaient d'une part à quelques droits d'entrée, aux redevances domaniales et féodales, à la vente des magasins du roi, aux congés, etc..., de l'autre au revenu du Domaine d'Occident (un quart du produit du castor, et un dixième de celui des orignaux, plus le monopole de la traite de Tadoussac) ; le tout donnait, vers 1720, 120 000 livres par an, chiffre évidemment très inférieur aux besoins. L'intendant, en conséquence, établissait chaque année un état de prévisions qu'il envoyait en France pour obtenir les crédits nécessaires ; par provision, on lui faisait parvenir, au début de l'exercice, une somme de 50 à 60 000 livres pour les dépenses urgentes ; le reste était réglé après l'établissement des comptes, mais toujours avec un grand retard et une forte majoration.

Les inconvénients de cette manière de procéder étaient grands, mais il faut en retenir que la population n'était pas pressurée : l'affirmation de Tocqueville, que les souvenirs du temps français au Canada se résumeraient par le nom exécré de la taille, est évidemment erronée, la taille n'ayant jamais existé au Canada. Les causes possibles de gêne et de mécontentement étaient ailleurs ; elles étaient dans le caractère arbitraire et mesquin de cette administration, qui s'introduisait dans tous les détails de la vie, et dans l'état économique général.

LA VIE ÉCONOMIQUE, LES FOURRURES, L'AGRICULTURE ET L'INDUSTRIE

La principale ressource, celle pour laquelle on était allé dans le pays et qui restait aux yeux de tous les contemporains le grand profit que l'on en pouvait tirer, était toujours le trafic des fourrures et avant tout du castor.

Le roi s'en était réservé le monopole, qu'il avait affermé successivement à diverses sociétés et finalement à la Compagnie des Indes ; elle seule pouvait acheter les peaux, à un prix fixé par l'administration, et les écouler en Europe.

Par malheur, le monopole avait produit au Canada ses effets ordinaires : les Compagnies s'étaient efforcées de maintenir les prix élevés en Europe, bas dans la Colonie, avaient accumulé dans leurs magasins des stocks excessifs, avaient passé

par une série de faillites, et surtout il était impossible de faire dépendre l'existence d'une colonie qui commençait à devenir un peuple d'une cueillette aux fruits aussi variables : le produit de la traite des pelleteries s'élevait en 1718 à 262 000 livres, il devait atteindre 2 096 000 en 1727, retomber à 700 000, remonter à 1 937 000 en 1744, puis repasser par les mêmes alternatives jusqu'à la fin de notre domination ; la meilleure année, 1754, donne 3 932 000 ; deux ans plus tard on était à 151 000 ; une prospérité durable demandait à être assurée sur des bases plus stables.

L'agriculture manquait de main-d'œuvre et était encore à la période des écoles : le rendement était incertain et beaucoup d'essais échouaient. Il en était encore bien plus ainsi dans les autres domaines : cuivre, charbon, plomb, presque toutes les ressources minérales qui depuis ont fait la renommée minière de ces contrées, avaient été reconnues ; les houillères du Cap Breton envoyèrent même du combustible en France. Mais seules les mines de fer des environs de Trois-Rivières furent l'objet d'une exploitation sérieuse ; on y construisit à partir de 1730 les forges de Saint-Maurice, qui ont fonctionné jusqu'en 1883 ; pour l'époque, il ne pouvait être question que de promesses.

La seule richesse dont l'exploitation pût être immédiate était celle qui se présentait d'abord aux regards du voyageur débarquant dans le pays, et Talon avait commencé à organiser la mise en œuvre des ressources forestières. L'industrie des constructions navales fut donc la première à se constituer ; on construisit au Canada jusqu'à des vaisseaux de ligne, et les particuliers finirent par lancer une dizaine de navires par an, que l'on employait dans le commerce des Antilles. Il y avait aussi une certaine exportation des produits du bois, goudron, potasse, etc..., de quelques articles dérivés de la pêche, peaux de loups-marins, colle, etc... ; mais cela restait peu de chose et il en était encore plus de la sorte des autres fabrications que Talon avait essayé d'instituer ; sa brasserie avait cessé d'exister, et malgré les admirables efforts de Mme de Repentigny et du clergé, la mise en œuvre des textiles que fournissait le pays, laine, chanvre, lin, n'avait guère progressé.

Le commerce, vers le milieu du siècle, était organisé de la façon suivante : Québec recevait une trentaine de navires (9 000 tonneaux environ) qui partaient du Havre, de Bordeaux, Nantes, Marseille, La Rochelle surtout ; la traversée durait cinq à sept semaines ; Montcalm mit trente-huit jours, mais c'était exceptionnel ; le retour ne demandait qu'un mois. On arrivait à Québec vers la fin de juillet, après une relâche à Louisbourg, où se rendaient aussi les navires des Antilles : une partie des denrées remontait jusqu'à Montréal par canots, mais les prix étaient alors majorés de 50 pour 100 ; toutes les communications se faisaient

par eau et il n'y eut de route entre les deux capitales qu'en 1732 ; on en commença une sur New-York, mais celle qui aurait dû aller sur Louisbourg ou la côte Sud et maintenir les relations avec le dehors pendant l'hiver ne fut jamais construite. Puis on refaisait les cargaisons et l'on repartait pour l'Europe dans les premiers jours de novembre.

Les entrées dépassaient toujours les sorties ; en 1729 par exemple il y eut trois millions d'importations, contre 1 300 000 d'exportations ; en 1735, 1 307 662 des premières contre 1 705 698 ; en 1739 seulement les chiffres s'équilibrèrent : 1 827 081 et 1 760 917. Mais que les événements entraînassent quelque inquiétude, et le déséquilibre recommençait : en 1757 il faut compter huit millions d'importations pour deux et demi d'exportations ; il n'y a de commerce que pour subvenir aux besoins des troupes et de la population.

LA QUESTION MONÉTAIRE La conséquence de cet état économique déficitaire était que la colonie tombait en partie à la charge de la métropole : seules les ressources en argent qui lui venaient du Trésor royal, pour paiement des fonctionnaires et fournitures, travaux, etc..., lui permettaient de durer. Une autre conséquence était que les fonds ainsi envoyés ne faisaient que traverser le pays et rentraient immédiatement en France comme paiement des articles apportés par le commerce. Cette disette absolue d'argent, sous son signe le plus matériel, celui de la monnaie, est un des traits caractéristiques de la vie du Canada sous le régime français ; on essaya d'y remédier en frappant une monnaie spéciale pour les colonies, ayant une valeur inférieure à celle de la France ; rien n'y fit et les populations eussent été condamnées à vivre éternellement sous le régime primitif et incommode du troc, si le mal même n'avait produit son remède.

La plus grande partie des paiements royaux, et même particuliers, se faisaient depuis longtemps sous la forme de lettres de change sur France, et ces lettres circulaient dans la colonie pour les opérations les plus courantes ; mais l'usage n'en était pas aisé pour les petits mouvements quotidiens et les intendants se trouvaient fort embarrassés pour acquitter la solde des troupes, quand l'un d'eux — on a nommé Champigny, mais le premier initiateur du procédé est de Meulles, en 1685, — imagina d'y pourvoir en distribuant aux soldats des bons, — on employa pour la commodité de la vérification des cartes à jouer coupées en quatre, — revêtus de sa signature, qui circulaient de mains en mains et étaient ramassés à la fin de l'année pour être transformés en lettres de change. Le système réussit, en dépit

de l'autorité royale, qui s'alarmait des conséquences, et finit par rester la base de toute la vie au Canada, celle sur laquelle s'édifièrent tous ses progrès.

On essaya bien, une première fois, au lendemain de la guerre de Succession d'Espagne, de résorber ce papier-monnaie ; l'opération, qui se traduisit par des pertes cruelles, — plus de 50 pour 100 ! — fut terminée en 1720, mais presque aussitôt, un cri universel se fit entendre pour qu'on remît en circulation une monnaie en papier : les espèces ne se maintenant pas au Canada, pour les raisons que nous avons vues, les transactions ne pouvaient s'opérer. Le gouvernement dut céder et, à partir de 1729, il y eut à nouveau de la monnaie de carte, — 720 000 livres en 1742, en billets depuis quinze sous jusqu'à 100 livres, — à titre provisoire, mais, bien entendu, ce provisoire dura toujours.

MONNAIE DE CARTE

Toute l'économie et toute la politique du Canada reposèrent désormais sur ce système, sur le papier-monnaie et, en dernière analyse, sur le crédit. Il n'y eut jamais, sauf en deux circonstances que nous verrons, d'envoi d'espèces en Amérique ; on y trouvait toutes sortes d'avantages, notamment celui d'échapper aux risques de la mer et de la guerre, mais les administrateurs étaient autorisés à mettre en circulation de la monnaie de carte jusqu'à concurrence des chiffres fixés (jamais on ne consentit à permettre l'émission de billets imprimés) ; ce papier-monnaie devait théoriquement rentrer à l'automne pour être converti en lettres de change, mais tels étaient les besoins de moyens d'échange et aussi la confiance des Canadiens, que cette rentrée ne s'opérait jamais en totalité ; les Canadiens préféraient thésauriser le papier comme ils auraient fait l'or ; on en vit même qui, par un véritable paradoxe, demandaient à échanger des lettres de change pour de la monnaie de carte.

Les conséquences de ce singulier phénomène monétaire furent considérables ; la première fut que le Canada put vivre, en dépit de sa balance économique déficitaire et tout en continuant à ne recevoir du trésor métropolitain que des secours insuffisants ; quels que fussent les besoins, les administrateurs étaient assurés de pouvoir y satisfaire en émettant du papier-monnaie ; il en résulta une élasticité de la vie économique qui explique comment le Canada, à peu près abandonné par la France, put réaliser les progrès qu'il accomplit pendant ce demi-siècle ; il

vécut à crédit, il trouva toujours ce crédit en lui-même et il put de la sorte improviser par un effort vraiment unique les moyens de mener à bien à la fois l'œuvre de sa mise en valeur, et celle autrement plus écrasante de la tâche extérieure que lui imposèrent les péripéties de la politique et de la guerre.

Tout cela n'était pas sans inconvénient, et le plus grave n'était pas la facilité qu'une telle aisance à multiplier les valeurs donnait à l'agiotage : le système était plus dangereux encore par la possibilité qu'il conférait au gouvernement d'entreprendre à peu près tout ce qu'il voudrait, sans jamais être arrêté par la lisière du raisonnable et du possible : sûrs de pouvoir toujours créer le cas échéant les fonds dont ils auraient

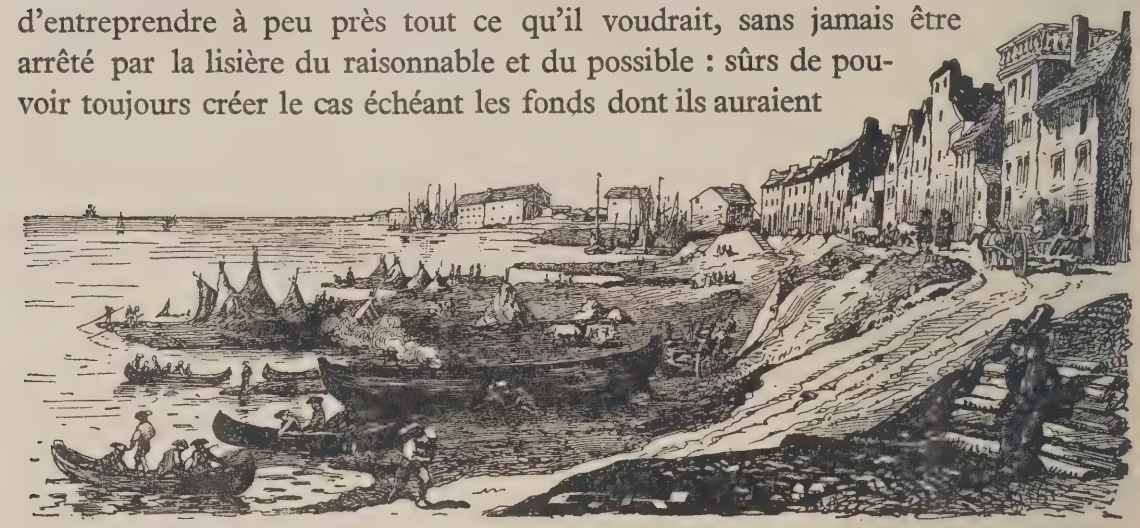

LE SAINT-LAURENT (Moitié du dix-huitième siècle).
(Cabinet des Estampes.)

besoin, sans faire appel ni à l'impôt local, ni au Trésor métropolitain, les gouverneurs et les intendants, et derrière eux le ministère dont ils étaient les instruments, pouvaient tout se permettre ; ils pouvaient en particulier poursuivre à leur guise une politique dominée entièrement par des vues personnelles, sans liaison avec l'ensemble du développement économique et politique aussi bien de la colonie que de la France, arrivant à se trouver en contradiction avec lui et à conduire aux plus désastreuses comme aux plus imprévues des conséquences.

LE POUVOIR JUDICIAIRE. FORMATION D'UN ESPRIT PUBLIC

Un pouvoir de contrôle, peut-être, eût pu éviter certaines catastrophes ; mais d'où serait venu ce contrôle ? L'autorité judiciaire, qui l'assuma en d'autres colonies, était absolument hors d'état d'aspirer à ce rôle au Canada.

Si nous laissons de côté les justices seigneuriales, dérisoires, et les juridictions inférieures, subalternes, cet ordre se résumait tout entier dans le Conseil Supérieur.

Créé en 1663, réorganisé en 1675, 1703 et 1742, ce corps se composait, avec le gouverneur et l'intendant, qui en étaient membres nés, et un représentant de l'évêque, de douze conseillers nommés par le roi, qui s'assemblaient le lundi de chaque semaine à l'Intendance pour juger toutes causes civiles et criminelles, conformément à la Coutume de Paris et aux ordonnances enregistrées par lui, mais aussi discuter les dépenses sur ressources locales, faire des règlements d'administration et de police, etc...

Tout cela aurait pu donner une réelle importance au Conseil ; par malheur, les sujets manquèrent toujours pour lui assurer du prestige et de l'indépendance au Canada, où il n'y avait pas de juristes et où les jeunes gens préféraient aller courir la fortune dans l'Ouest ; le Conseil ne se composa jamais que de fonctionnaires ou de négociants dociles, pour qui ce supplément d'occupations était loin d'être le souci capital ; bien guidés par des procureurs généraux spécialistes, ils purent rendre une justice contre laquelle on ne trouve guère de plaintes, ils ne se haussèrent jamais à un rôle sérieux dans la gestion des intérêts communs de la colonie.

Ce n'est pas cependant que les Canadiens y fussent indifférents ou qu'ils ne fussent pas aptes à s'en occuper ; au contraire, par la nature des choses, il s'était développé en ce peuple une initiative, une tendance à faire ses propres affaires dont il avait déjà donné des preuves ; sur sa terre chaque seigneur, chaque colon était par force un administrateur, un diplomate, un chef de guerre et de paix ; pendant toute la période des premiers gouverneurs, la colonie, laissée à ses propres forces, avait vécu comme une petite république théocratique et militaire ; plus tard même, le gouvernement royal avait été heureux de pouvoir faire appel aux qualités qui s'étaient ainsi créées ; en 1700, en 1707, c'était à des « Compagnies de la Colonie », c'est-à-dire à de véritables syndicats d'habitants, s'administrant eux-mêmes par leurs propres représentants, que, par suite de la carence des capitaux métropolitains, le roi avait dû affermer l'exploitation du Domaine d'Occident ; pendant quinze ans, la gestion de la principale ressource financière, et par elle une bonne part de l'administration elle-même, avaient ainsi été entre les mains des Canadiens ; il y avait là une tradition qui ne pouvait s'éteindre en un jour.

Elle ne s'éteignait pas, en effet, et c'était en ce sens que le député de la Colonie Riverin, l'ancien procureur général Ruette d'Auteuil réclamaient, dans la période de remise en question générale de tout que fut la Régence, la réforme des abus ; ils allaient jusqu'à parler d'une « Constitution de la colonie » et à rappeler que, par l'arrêt du Conseil du 5 mars 1648, le Conseil, formé d'habitants, avait le gouvernement de la colonie, tout au moins la surveillance de ceux qui en étaient

chargés par le roi ; on osait même prononcer des mots plus graves et dénoncer l'arbitraire ministériel, la toute-puissance des bureaux : le Canada aspirait à être gouverné par lui-même et suivant ses intérêts.

Insensiblement d'ailleurs, et sans que l'on s'en aperçût bien clairement, quelque chose de cela passait dans les faits ; depuis Frontenac, sans doute, le roi avait défendu qu'il y eût aucune réunion générale, qu'on parlât des divers ordres de la colonie, même pour de simples cérémonies ; mais le gouverneur, à Québec, avait sa cour, s'entourait des notables, prenait leurs conseils ; l'intendant agissait de même avec les officiers civils, les marchands. La plupart des officiers et fonctionnaires, à vivre dans la colonie, — ils ne revenaient presque jamais en France, — à s'y marier, à y acquérir des établissements, s'y naturalisaient, devenaient tout Canadiens ; leurs enfants l'étaient de naissance, et succédaient à leurs places ; les troupes de la Marine, qui ne changeaient jamais de garnison, finissaient par n'avoir plus rien de commun avec celles de Brest ou de Rochefort. Par le jeu naturel des institutions, telles qu'elles existaient, tout tendait à n'être plus que canadien au Canada.

Il serait puéril de parler de *self-government* ; mais, quand tous les postes importants, y compris les trois gouvernements, étaient entre les mains de gens nés au Canada ou y ayant leurs intérêts, quand un Vaudreuil, venu dans la colonie à vingt-cinq ans, ne s'en étant pour ainsi dire pas absenté depuis cinquante ans, détenait l'autorité suprême pendant un quart de siècle, en s'entourant de parents et de créatures, il est bien permis de dire que le Canada était près d'être gouverné par les Canadiens ; quand Mme de Vaudreuil, Louise-Élisabeth de Joybert, née au Canada, élevée au Canada, n'eut qu'à paraître à la cour pour devenir la favorite de Mme de Maintenon, ce fut comme si le Canada, à son tour, avait conquis la France. C'est cette fortune des Vaudreuil, qui était la leur, qui en a fait pour toujours les idoles des Canadiens : ceux-ci leur ont dû de se sentir les maîtres chez eux.

Le succès était trop grand, il alarma ; à la retraite de Vaudreuil, en 1727, le gouverneur de Montréal, Longueil, un Canadien, comptait bien lui succéder, et tous les Canadiens avec lui ; le ministère ne le permit pas ; il fut décidé que le gouverneur général, au moins, serait libre de toutes attaches avec le pays ; ce fut désormais une règle dont on ne se départit qu'une fois, pour un autre Vaudreuil ; jusqu'à lui, tous les gouverneurs, officiers corrects, ayant bien servi sur mer, ne purent être que les exécutants zélés des ordres venus de Paris, sans aucune considération des intérêts locaux ; les conséquences devaient en être immenses.

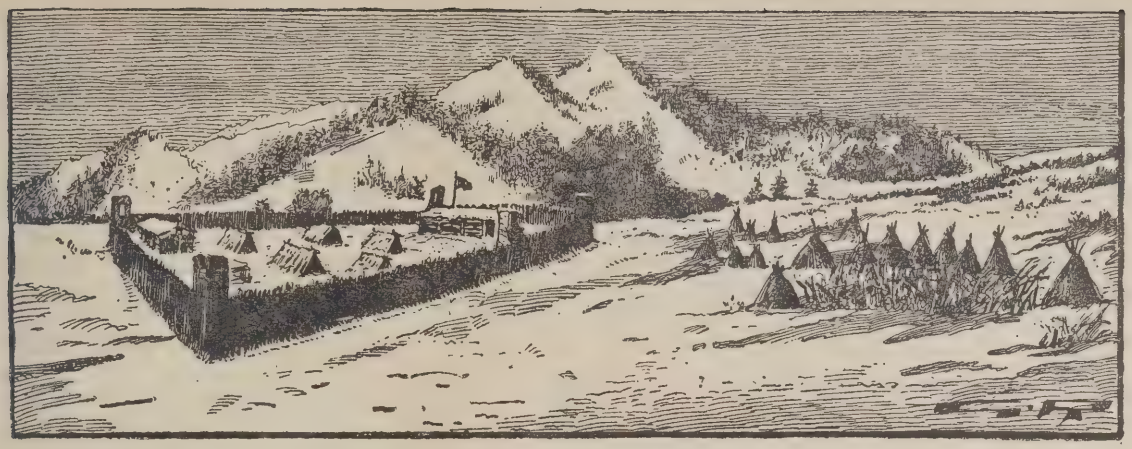

CHAPITRE II

LES PRÉLIMINAIRES DE LA CRISE

La reprise de l'expansion. — L'organisation de l'Ouest : nouvelles explorations. — Les Varennes de la Vérendrye. — Destinées ultérieures de l'Ouest. — Conséquences des guerres de l'Ouest. — La crise de la guerre de la Succession d'Autriche. — Forces en présence. — Offensive en Acadie : l'affaire de Louisbourg. — L'Amérique anglaise contre l'Amérique française. — L'expédition de d'Anville. — L'année 1747. *La Galissonnière. — La paix d'Aix-la-Chapelle. — Conséquences de la guerre. — Bigot. — Politique nouvelle. — La vallée de l'Ohio. — L'expédition de Blainville. — La Jonquière. — Le gouvernement de Duquesne. — La réaction anglo-américaine et l'attentat de Jumonville. — Effet produit en Europe et en Amérique — La guerre*

La crise où allait s'anéantir cet avenir de prospérité fut l'aboutissement, sans doute fatal, de l'évolution de la colonisation européenne sur le sol de l'Amérique du Nord, mais l'action des hommes la précipita et en détermina les péripéties de détail.

En ce qui concerne les deux tendances qui s'étaient dès le début manifestées parmi les dirigeants de notre politique canadienne, celle que l'on pourrait appeler de la colonisation proprement dite, de la mise en valeur lente et durable d'un territoire ramassé autour de la vallée du Saint-Laurent, n'avait pu l'emporter que d'une manière tout à fait momentanée, par la lassitude et la volonté générale de paix qui avait suivi l'effort démesuré du règne de Louis XIV ; l'autre, celle de l'im-

périalisme militaire et économique, de l'expansion indéfinie dans toutes les directions de l'intérieur, au Nord, au Sud et à l'Ouest, correspondait à trop d'intérêts et de sentiments, pour qu'elle ne recommençât pas très vite à faire sentir son action.

LA REPRISE DE L'EXPANSION Aussi bien nos rivaux eux-mêmes furent-ils les premiers à y donner matière. A peine les agents de la Hudson Bay Company eurent-ils repris possession des postes dont le traité d'Utrecht leur garantissait l'exploitation qu'ils cherchèrent à attirer à eux le trafic du vaste hinterland qui s'étendait au Sud et à l'Ouest ; comme un effort identique s'accomplissait au Sud, dans le pays des Iroquois, par les traitants de New-York, c'était tout le produit de la chasse dans une grande partie du continent qui risquait de nous échapper, si nous ne trouvions des mesures pour ramener à nous nos fournisseurs.

Quelques chapelles de missionnaires, quelques résidences d'officiers n'y pouvaient suffire ; c'était sur leur territoire même, chez les tribus et dans leurs campements, qu'il fallait aller chercher l'amitié et la collaboration des Indiens, et, quelles que fussent les considérations morales qui avaient dicté le système de 1696, il fallait revenir aux méthodes qui avaient fait notre fortune dans le passé. Dès 1716, les coureurs des bois eurent leur amnistie, et des postes recommencèrent à s'ouvrir dans l'Ouest : Michillimackinac restauré, Vincennes chez les Miamis, Kaministigoya surtout, en 1717, sur le Lac Supérieur, et Chequamegon (Fort La Pointe), chez les Indiens Saulteux (Chippewas) ; avant même 1725, la région entière des portages de l'Ouest était redevenue une zone d'influence française.

Ce ne fut toutefois qu'à partir de 1726 que la situation se modifia officiellement. Alors, en effet, arriva un gouverneur qui devait rester vingt ans, à qui ses instructions permettaient, prescrivaient de reprendre une attitude active. C'est à ce gouverneur, Charles de La Boische, marquis de Beauharnais, un officier de vaisseau, dont la tradition a fait on ne sait pourquoi un bâtard de Louis XIV, que la colonisation de l'Ouest a dû son caractère définitif. Il n'y a jamais mis les pieds, mais l'intérêt qu'il portait, pour des raisons fort positives de profit personnel, à tout ce qui s'y faisait, a été pour beaucoup dans les progrès alors réalisés.

L'ORGANISATION DE L'OUEST : NOUVELLES EXPLORATIONS Le pivot de cette organisation est constitué par quatre ou cinq grands postes permanents, Détroit, La Baye, La Pointe, etc..., où il y a des commandants pour le roi et des troupes ; en dehors de ces établissements, d'autres, souvent éphémères, en dépit du

nom pompeux de forts sous lequel on les désigne, ne sont que de pauvres carrés de pieux, enveloppant quelques cabanes de rondins à peine équarris, simples campements dans la Prairie, qui ont par la suite donné naissance aux cités géantes de l'Ouest américain, Chicago, Millwaukee, etc... Toute la vie y est dominée par la traite, et les seuls habitants y sont les *bourgeois* concessionnaires, entourés de leurs *mangeurs de lard*, manœuvres venus pour une saison de Montréal, et de leurs *voyageurs*, formés aux mœurs de la *douine*, à qui revient l'exploitation des *congés* et qui sont les héros de cette conquête de l'Ouest.

« LES ÉCHANGES »
(D'après le frontispice de l'*Histoire de l'Amérique septentrionale*, de Bacqueville et Potherie).

Les congés sont des permissions de traiter dans les tribus, que le gouverneur est autorisé à distribuer moyennant une redevance aux officiers, veuves, etc..., et que les titulaires rétrocèdent aux véritables traitants. Ceux-ci partent à l'entrée de l'hiver et restent absents parfois des mois et des années, transportant leurs embarcations de rivière en rivière par les portages et vivant de la vie des sauvages dont ils finissent par se distinguer à peine. Des fortunes se font ainsi par les habitants et surtout par les commandants qu'un usage universel autorise à faire la traite pour se payer de la dureté de cette vie. On s'enrichit vite dans l'Ouest : « L'espérance d'un poste suffit à faire un parti avantageux du moindre cadet à l'aiguillette. » Aussi, à partir de 1749, prend-on le parti, pour que du moins il en revienne

quelque chose au roi, d'affermer les commandements de postes ; mais le remède est pire que le mal ; les grands chefs et leurs favoris se partagent les postes avantageux et l'on voit le fameux partisan Marin tirer en trois ans 100 000 écus du seul poste de la Baye affermé 9 000 livres ; son successeur Rigaud de Vaudreuil, frère du gouverneur, qui le fait gérer par un subalterne à gages, en a 312 000 livres la première année.

Ces abus ne devaient faire sentir leurs effets que plus tard et ce système commença par donner à la prise de possession de l'Ouest un essor remarquable. Il serait difficile de parler de peuplement pour une contrée qui n'avait pas un millier d'habitants fixes lors de l'annexion ; mais le trafic des fourrures, au lieu de se détourner vers les Anglais, était resté entre nos mains ; le pays était reconnu, les principales voies de communication déterminées, garnies de postes ; nos officiers, nos missionnaires avaient accumulé une masse de renseignements, d'observations scientifiques dont la valeur, encore aujourd'hui, reste immense ; enfin des horizons toujours nouveaux s'ouvraient à notre activité et par delà cet Ouest des Lacs et de la Prairie, une expansion plus riche encore de promesses s'offrait à nous.

C'était l'effet d'une résurrection assez singulière des conceptions qui les premières avaient conduit les Français sur le continent, lorsque Cartier y était venu chercher une route plus rapide vers les pays merveilleux de l'Extrême-Orient. D'informations venues par les Indiens, s'était créée, dans la première moitié du dix-huitième siècle, la croyance à une extrême proximité des postes auxquels nous étions parvenus avec les contrées voisines de la Tartarie, par le Pacifique, la Mer du Sud, comme on le nommait alors ; certaines rivières, que l'on prétendait avoir atteintes, s'écoulant à l'Ouest, devaient même y conduire directement et aboutir au golfe de Californie. Telle avait été la cause du renouvellement, au lendemain même de la paix, du mouvement de reconnaissance et d'exploration qui s'était ralenti après les grandes découvertes du P. Marquette et de La Salle ; l'envoi en 1717 de La Noue au Lac des Pluies, déjà atteint par Noyon en 1688, peut être considéré comme une première tentative en ce sens.

Chargé en 1720 par le Conseil de Marine d'étudier la question, Charlevoix concluait à la possibilité d'atteindre à certains résultats par le pays des Sioux et l'Ouest du Lac Supérieur ; ce fut là que l'on envoya en 1727 Boucher de Montbrun et le Père Guignas, qui atteignirent le Mississipi et y fondèrent le fort Beauharnais ; mais les répercussions de la guerre des Renards arrêtèrent tout et ce fut plus au Nord que s'accomplit la grande œuvre de « la Quête de la Mer de l'Ouest ».

LES VARENNES DE LA VÉRENDRYE

Le héros ou plutôt les héros, car toute la famille y dépensa les merveilles de son énergie pendant vingt ans, furent les descendants de l'un des plus grands colons de la Nouvelle-France, Pierre Boucher, apparentés à d'Iberville, à Longueil et à presque tous ceux qui ont contribué à faire ce pays ; leur chef, Pierre Gaultier de Varennes de La Vérendrye, huitième fils d'un gouverneur de Trois-Rivières, était un pauvre officier qui avait reçu neuf blessures à Malplaquet et, à trente ans, avait rendu sa lieutenance au régiment de Bretagne pour prendre le commandement d'un poste de traite au lac Nippigon ; là les conversations avec les Indiens, la rencontre du Père de Gonnor revenant de chez les Sioux, l'avaient convaincu que la véritable route de l'Ouest était par la rivière Kaministigoya et les grands portages qui conduisaient aux Lacs déjà reconnus de la Prairie septentrionale et à la rivière Assiniboia.

A Québec, où il se rendit, Beauharnais, tout acquis à l'entreprise, ne pouvait que l'approuver ; mais le gouverneur n'avait pas de fonds et il devait se borner à permettre l'organisation d'une compagnie qui, moyennant la concession du monopole des fourrures, ferait les frais de l'entreprise ; la Vérendrye se lançait à l'Ouest et, à partir de 1731, commençait à élever une série de forts dont chacun marquait un nouveau bond dans l'inconnu : Fort Saint-Pierre (lac des Pluies) en 1731, Fort Saint-Charles (lac des Bois) en 1732 ; en 1734, il était au Fort Maurepas (lac Winnipeg). Mais alors toute une série de racontars sur une contrée de peuples blancs, civilisés, qui habitaient des villes et cultivaient la terre dans le Sud, l'égaraient, et il passait plusieurs années en courses inutiles à travers le pays des Mandans (Dakota et jusqu'aux confins du Missouri) ; à partir de 1737 seulement il revenait au Nord et recommençait à aménager les vallées de l'Assiniboia et de la Saskatchewan : Fort la Reine (1738), Dauphin (1741), Bourbon (1748), etc... Le 1er janvier 1743, enfin, deux de ses fils, Pierre et François, arrivaient au pied de la formidable barrière qui, pour soixante ans, allait limiter le monde des hommes blancs : ils avaient découvert les Montagnes Rocheuses. Depuis les Lacs jusqu'à ce point, toute l'immense prairie canadienne et américaine était reconnue, jalonnée de postes et de stations, marquée comme terre française par des plaques de plomb, dont une a pu être retrouvée le 16 février 1913.

Ces résultats n'avaient pas été obtenus sans des fatigues inouïes et des catastrophes, comme le massacre par des maraudeurs sioux, au Lac des Bois, le 6 juin 1736, d'un fils de La Vérendrye, du Père Aulneau et de leurs dix-neuf compagnons, que le père eut l'héroïsme de ne pas vouloir venger pour ne pas compromettre son œuvre ; mais enfin on touchait au but : un dernier effort et les montagnes

franchies, l'Océan, but final de toute cette épopée, s'offrirait aux regards des Français, comme il le fit à ceux de Fraser en 1803. Ce bonheur ne devait pas être accordé à La Vérendrye ; ses ennemis, les ennemis naturels de toute grande entreprise, joints à ceux qui, maintenant, auraient voulu les profits de son œuvre, lui reprochaient de n'avoir pas suffisamment réussi ; il avait beau affirmer qu'il n'avait cherché qu'à porter le nom de Sa Majesté dans une plus grande étendue de pays inconnu, parler de ses quarante mille livres de dettes, on l'accusait de n'avoir jamais songé qu'à la traite ; en vain Beauharnais, La Galissonnière, qui ne l'abandonnèrent jamais, lui obtinrent le grade de capitaine, la croix de Saint-Louis, on lui enleva son commandement ; il ne le recouvra jamais, non plus que ses fils qui, après sa mort en 1749, le réclamèrent comme un héritage d'honneur pour continuer son œuvre : la responsabilité des affaires de l'Ouest était passée en d'autres mains, qui les dirigèrent par d'autres vues.

FEMME INDIENNE DE LA PRAIRIE
(XVIIIe siècle.)
(Musée ethnographique du Trocadéro).

DESTINÉES ULTÉRIEURES DE L'OUEST

Les « Postes de la Mer de l'Ouest » en effet apparaissaient maintenant comme les plus profitables de la colonie, et c'était là la raison pour laquelle les futurs membres de la « Grande Compagnie », Bigot, Péan, etc..., tenaient à y avoir des hommes à eux : au reste si ces hommes, les commandants qui se succédèrent jusqu'en 1760, de Noyelles, Marin, Le Gardeur de Saint-Pierre, Saint-Luc de La Croix, firent leurs affaires et celles de leurs patrons, — La Jonquière à lui seul eut pour sa part, paraît-il, 300 000 livres, — ils ne firent pas mal celles de leur pays : comme le premier « Grand Ouest », celui qui est devenu la région moyenne des États-Unis, de l'Illinois au Wisconsin, celui-ci commença à s'organiser de la manière qui l'a conduit à donner naissance aux États de l'Ouest canadien actuel ; les forts créés par La Vérendrye subsistèrent, on en créa d'autres, comme Fort

Jonquière (Calgary) ; comme partout, les Indiens s'apprivoisaient, entraient dans les cadres de notre civilisation.

Il était pourtant un point où ces progrès de notre influence se heurtaient à un refus obstiné ; jamais les indomptables Renards ne consentirent à s'accommoder de notre présence ; d'année en année, ils redoublaient de déprédations, enlevant et torturant les voyageurs, et, leurs menaces aidant, les dispositions des Sioux devenaient telles que l'on renonçait à maintenir les postes que l'on avait un instant installés chez eux et que l'on reportait plus au Sud, dans la région des Illinois, la route des convois destinés au Mississipi ; un précurseur des Pontiac et des Tecumseh, le chef outagami Kiala, arrivait même à concevoir l'idée d'une confédération générale des Faces Rouges pour chasser les envahisseurs.

Beauharnais, quand il prit possession de son gouvernement en 1727, crut nécessaire de frapper un grand coup. L'effet ne répondit pas à ce qu'il avait espéré ; ce n'était pas une guerre comme celle d'Europe ; une grande expédition de 2 000 hommes, en 1728, traversa tout le pays de part en part sans frapper de coup décisif ; il fallut donner le commandement à celui qui fut le grand homme de ces expéditions dans l'Ouest, Marin, la « Terreur du Wisconsin » ; ce fut une guerre atroce de brûleries et de dépeçages humains, où l'on extermina une seconde fois cette nation des Renards ; en 1733 enfin Beauharnais crut en avoir fini ; mais il fallut reprendre les armes contre les Sioux, les Cheyennes, qui se jetaient sur nos alliés, les Chippewas et les Crees ; ce ne fut qu'à partir de 1750 qu'un ordre relatif commença à s'établir dans ces régions.

Conséquences des guerres de l'Ouest

Il peut paraître que ces guerres où les grandes armées étaient de trois cents hommes, dont quinze soldats, ne méritent pas plus d'attention que ne leur en accordait le gouvernement de Versailles ; en réalité, elles eurent une influence sur la suite des événements ; ce sont elles qui ont orienté toute notre diplomatie américaine, et l'ont accoutumée à des méthodes qu'elle a transportées ensuite sur d'autres terrains ; ce sont elles qui ont fondé les réputations et les traditions militaires du Canada ; pour y faire face, les administrateurs ont eu recours à des expédients qui sont devenus des habitudes et ont fini par dominer toute la politique canadienne ; enfin, surtout, ces guerres interminables ont empêché de se créer une cohésion véritable entre les diverses parties de notre domination ; si, au jour du grand péril, tandis que les colonies anglaises arrivaient à s'organiser pour une action commune, Acadie, Canada, Louisiane, Pays d'En Haut et de l'Ouest, ont vécu, lutté et

succombé à part, une des raisons de ce particularisme néfaste peut être cherchée dans cette barrière, ce mur interposé non seulement par le formalisme administratif mais par la divergence des buts dans chaque région particulière ; il se pourrait bien que cette insignifiante peuplade des Renards ait été la cause première de l'échec de ce système d'unité continentale que Beauharnais et ses successeurs avaient hérité de Frontenac, et même, après tout, de Champlain et des premiers découvreurs.

LA CRISE DE LA GUERRE DE LA SUCCESSION D'AUTRICHE

Quoi qu'il en soit, on ne saurait contester que cette politique d'expansion était en passe de remporter des succès qui permettaient les plus belles espérances, quand non seulement ces difficultés intérieures à la colonie elle-même mais l'éternelle entrave des grandes affaires européennes vinrent donner un autre tour à l'histoire. La guerre de la Succession d'Autriche, pour parler comme les Français, — la guerre du roi Georges, comme la nomment les Anglais, — n'est pas une guerre américaine ; personne ne pouvait la vouloir, ni les Canadiens français qui avaient d'autres ambitions, ni les Anglo-Américains qui avaient gardé un si terrible souvenir des horreurs de Schenectady et de Deerfield ; leur premier souci fut de chercher à l'écarter, même si les métropoles n'avaient pas cette sagesse ; le gouvernement de New-York proposa en 1735 qu'en cas de conflit les colonies restassent dans un état de neutralité absolue les unes vis-à-vis des autres.

Malheureusement, les conditions qui, à d'autres époques, avaient rendu possibles des arrangements de ce genre, s'étaient modifiées ; on ne pouvait guère attendre qu'un gouverneur royal séparât sa politique de celle de son souverain, et d'ailleurs il était des intérêts qui, au contraire, faisaient penser que dans cette lutte où les esprits clairvoyants voyaient que l'on s'acheminait, il y aurait à gagner, au moins pour certains : Beauharnais éconduisit l'envoyé des colons new-yorkais et prit au contraire des mesures en vue de l'explosion que, dès ce moment, plus avisé que Fleury, il prévoyait.

Si bien que lorsque des complications sud-américaines et européennes, que la volonté de ne pas se battre n'avait pu indéfiniment réduire à néant, surgirent enfin, le 19 mars et le 9 avril 1744, ces déclarations de guerre que l'on attendait depuis plusieurs années, la France américaine se trouva dans un état de préparation très supérieur à celui de ses voisins du Sud.

Forces en présence Sans doute les vingt-huit compagnies de la marine qu'il y avait en garnison ne faisaient pas un total de 600 soldats, à quoi l'on pouvait joindre pour une entreprise douze ou quinze cents miliciens et à peu près autant de sauvages domiciliés, mais c'était une force encore très au-dessus de celle des colonies anglaises, où il n'y avait pas 800 réguliers ; au reste, le Saint-Laurent était garanti contre toute incursion par les postes de Niagara, Cataracoui, Chambly, par ceux que l'on venait de construire en avant,

VUE DE LA BAIE DE GASPÉ DANS LE GOLFE DU SAINT-LAURENT ET DE L'ÉTABLISSEMENT
Détruit par le général Wolfe, 1758 (D'après une gravure de Lhert).

autour du lac Champlain (Fort Saint-Frédéric à Crown-Point) ; les Canadiens étaient libres d'employer leurs ressources militaires comme leur commanderaient leurs traditions et la conception qu'ils se faisaient de leurs intérêts.

Sur ce point il ne pouvait y avoir d'hésitation ; tous les souvenirs des luttes antérieures, ceux aussi, plus récents, des campagnes dans l'Ouest, ne montraient qu'une manière de faire la guerre dans ces contrées, qui était de se lancer en des raids et des expéditions de pillage comme on avait appris à le faire des Indiens, puis de se retirer après avoir ruiné les établissements ennemis ; les Indiens d'ailleurs, que plus que jamais on croyait avoir ralliés à notre cause, n'imaginaient pas d'autre manière de se battre ; dans une large mesure, ce sont eux qui ont dominé notre

conduite et ce fut ainsi que, dès l'été de 1744, profitant d'un état de guerre qui lui fut connu quelques semaines avant de l'être à New-York, le Canada prit l'offensive.

OFFENSIVE EN ACADIE : L'AFFAIRE DE LOUISBOURG Il la prit du côté de l'Acadie, mais malgré les illusions que l'on s'était faites sur leurs dispositions, les Acadiens « neutres » ne se soulevèrent pas ; le commandement français (Duvivier), par habitude de « petite guerre », se borna à des courses sans portée, et Annapolis ne fut même pas sérieusement menacée ; l'alarme n'en fut pas moins à son comble dans toute la Nouvelle-Angleterre et la riposte, terrible de conséquences, fut l'affaire de Louisbourg.

On avait dépensé trente millions, a-t-on dit, pour mettre en état ce boulevard du Canada, pensant que tant qu'il serait en nos mains, jamais une flotte ennemie n'oserait s'engager dans le Saint-Laurent, et nous garderions nos communications libres avec l'Europe ; en réalité, la forteresse, qui n'était pas achevée (il avait fallu y faire venir jusqu'à des pierres et des briques d'Europe), et que l'on ne pouvait secourir, puisque nous n'étions pas les maîtres de la mer, était à la merci de qui voudrait sérieusement la prendre ; elle n'en était pas moins à même de jouer un rôle important comme point de rassemblement pour les flottes venant des Antilles et même des Indes Orientales, et surtout comme base de la pêche ; 500 navires, portant 15 à 20 000 hommes d'équipage, la fréquentaient annuellement, et son seul chiffre d'entrées, en 1738, avait atteint 1 738 000 livres ; à ne considérer que le trafic, elle égalait presque le Canada ; c'était une sérieuse concurrence pour les colonies voisines ; on disait que pour détruire cette seule Ile Royale, les Anglais auraient donné 60 millions.

La guerre avait encore exaspéré ces sentiments, par les ravages qu'avaient exercés sur les bâtiments de la Nouvelle-Angleterre les corsaires en quoi s'étaient aussitôt transformés une partie de ceux des nôtres que l'ouverture des hostilités avait trouvés en ces parages, et ce furent ces pertes, bien plus que les dégâts hypothétiques de nos partisans des frontières, qui expliquent le déchaînement d'opinion qui se traduisit par l'entreprise fameuse de Shirley et Pepperel.

Celle-ci fut une affaire avant tout américaine, bostonienne ; le gouvernement britannique, tout préoccupé des complications européennes, n'y prit part que d'une manière secondaire, en envoyant l'escadre de Warren ; l'armée qui partit de Boston le 22 mars 1745 était en réalité une armée américaine, et même une armée de la Nouvelle-Angleterre (sur 4 270 hommes, 2 900 avaient été

fournis par le Massachusetts), et les passions qui l'animaient étaient encore plus spécifiquement de cette partie du monde, faites à la fois d'indignation contre les horreurs anciennes et récentes commises par les Français ou leurs alliés, de jalousie commerciale, et par-dessus tout d'un sentiment religieux qui s'exprimait en des termes désormais oubliés en Europe : *Nil desperandum Christo duce*, portaient les étendards de ces régiments qu'avait harangués Whitefield ; c'était une croisade d'Israël contre Chanaan.

La place, avec ses remparts de trente-six pieds, contre lesquels les 9 000 boulets qu'on lança sur elle ne pouvaient rien, aurait dû tenir, mais le gouverneur Duchambon, un intérimaire, était dépourvu de toute énergie, les 560 soldats de la garnison, compagnies franches ou Suisses détachés, sans cohésion, sans esprit militaire, se mutinaient pour ne pas travailler aux fortifications, les miliciens, cabaretiers et détaillants arrachés à leurs boutiques, n'avaient rien des héroïques pionniers des forêts canadiennes ; une sortie aurait suffi pour faire lâcher pied aux assiégeants, décimés et démoralisés par la maladie : on capitula le 19 juin et un vaisseau, dont l'arrivée un jour plus tôt aurait tout sauvé, ne survint que pour être enveloppé dans la catastrophe.

L'AMÉRIQUE ANGLAISE CONTRE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE

L'Amérique venait de se révéler à elle-même sa puissance militaire, qui la grisa. Du côté du Canada ce fut de la consternation ; rien, ou presque rien, n'y avait été fait pour conjurer le malheur ; Marin, dépêché avec quelques centaines de miliciens et de sauvages, avait à peine dépassé la frontière de l'Acadie, on l'avait en hâte rappelé pour organiser la défense de Québec et de Montréal que l'on voyait menacés ; rien ne venant, on le laissa de nouveau aller de l'avant, pour frapper un coup qui, du moins, parût une compensation à notre humiliation ; dans la nuit du 28 novembre, il se jeta sur Saratoga, dans la vallée de l'Hudson, et brûla tout ; une seule famille échappa.

De tels exploits, d'ailleurs désastreux par l'exaspération unanime qu'ils soulevaient contre nous, n'étaient pas de nature à améliorer beaucoup notre situation. Car nos adversaires entendaient bien ne pas s'en tenir à leurs succès de l'année précédente ; le gouverneur Shirley, le marchand-général Pepperel, l'amiral Warren, assiégeaient le ministère Newcastle de leurs propositions et n'offraient rien de moins que de faire, avec un peu d'aide, la conquête du Canada tout entier.

Par bonheur le Canada, pour le moment, était indifférent à l'Angleterre ; les régiments qu'on y destinait, toute réflexion faite, furent dirigés sur Lorient, et l'on

envoya seulement à Annapolis trois cents hommes, qui moururent en quelques mois ; en Amérique, les divers gouvernements se chamaillaient avec leurs législatures sur toutes les questions de levées et de fonds ; finalement, quand ils eurent mis sur pied des forces assez considérables, il était devenu impossible de les employer à des opérations contre Niagara ou Saint-Frédéric ; c'était à se défendre que les colonies anglaises devaient songer cette année.

L'EXPÉDITION DE D'ANVILLE

La chute de Louisbourg, en effet, avait eu un retentissement jusque dans les cabinets de Versailles ; c'était un échec, et comme il arrive toujours, on avait voulu le réparer ; Beauharnais, de Québec, réclamait que l'on en profitât pour opérer, au moins, la conquête de l'Acadie, à quoi il se flattait de réussir, pour peu qu'on lui envoyât 2 000 hommes ; le gouvernement ne donna pas au duc d'Anville, chargé de l'entreprise, moins de douze vaisseaux de ligne, 5 000 hommes d'équipages et un corps de débarquement de 3 150 soldats ; dans l'état actuel de notre marine, et même dans celui de la marine anglaise, c'était beaucoup.

Mais la marine française de cette époque n'était pas en état de faire la guerre : le duc d'Anville mit cent jours à traverser l'Océan, puis parvenu sur les côtes de l'Acadie, en vue du port de Chibouctou (Halifax), choisi comme base de l'opération, dix jours à y entrer ; il avait déjà deux mille malades ; de désespoir ou d'apoplexie, il mourut (26 septembre) ; son successeur, d'Estournel, tenta de se tuer ; un troisième, La Jonquière, gouverneur désigné du Canada, résolu en dépit de tout à faire quelque chose contre Annapolis, sortit le 4 octobre ; la tempête dispersa les vaisseaux de l'escadre ; il fallut prendre le parti de retourner en Europe, où les bâtiments arrivèrent un à un avec des effectifs réduits de moitié par la maladie et les privations ; plus encore que les pertes matérielles, l'effet moral condamnait notre marine à l'impuissance pour le reste de la guerre.

Du côté de la terre on n'avait pas été plus heureux ; les partis de Canadiens et de sauvages que, sous Ramezay et Rigaud de Vaudreuil, on avait envoyés pour prendre à revers les Anglais du côté de l'Hudson ou de l'isthme acadien, avaient bien remporté ce qu'en ce pays-là on appelait des succès, pris des forts, brûlé des villages, ils étaient même arrivés à provoquer enfin parmi les Acadiens un mouvement en notre faveur, que ceux-ci devaient payer cher : les retards et la retraite de l'escadre avaient condamné toutes ces opérations à n'être que des manifestations sans portée, et il avait bien fallu se décider à rappeler tout le monde pour assurer la défense du Canada lui-même.

L'ANNÉE 1747. LA GALISSONNIÈRE

Car, la grande alarme passée, on avait, en face, recommencé à s'agiter, et Pepperel à proposer des projets d'invasion pour lesquels il devait finir par disposer, en 1747, de près de 6 000 hommes ; à défaut de la voie du Saint-Laurent, qu'interdisait l'abstention de la marine royale, il songeait à la région des portages entre l'Hudson et le Champlain, et y faisait diriger des troupes qui, en quelques jours, pourraient atteindre la région de Montréal, après avoir fait tomber les insignifiants postes de Saint-Jean et de Chambly.

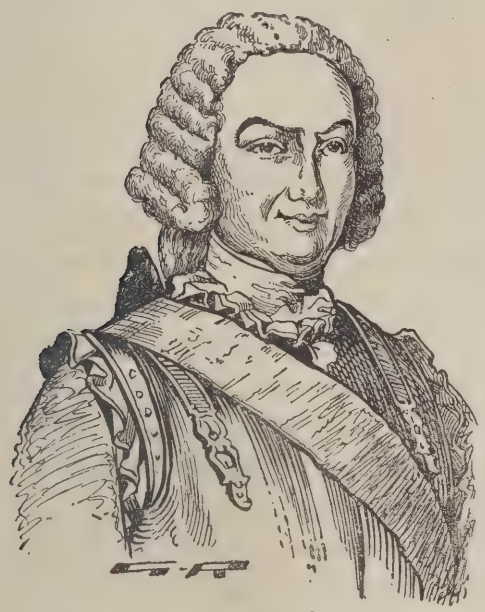

LA GALISSONNIÈRE

(Gravure du dix-huitième siècle exposée à l'exposition rétropective de l'Amérique du Nord).

Le plus urgent était donc de faire passer en Amérique renforts et ravitaillements, et c'était ce que se proposait La Jonquière qui, en 1747, tentait une seconde fois de gagner son gouvernement ; il appareillait le 10 mai, de l'île d'Aix, avec trois vaisseaux et une trentaine de bâtiments marchands, auxquels se joignait Groult de Saint-Georges avec un convoi destiné aux Indes Orientales ; quatre jours plus tard ils se heurtaient au large du Cap Ortegal aux escadres anglaises d'Anson et de Warren : dix-sept vaisseaux. La valeur personnelle de La Jonquière ne pouvait faire que la journée ne fût un désastre : une seule frégate, l'*Espérance*, réussissait à conduire à Québec une partie du convoi ; La Jonquière était prisonnier.

En hâte on envoyait à Québec un nouveau gouverneur, La Galissonnière ; mais en réalité les Anglo-Américains n'étaient guère en état de réaliser leurs menaces, et c'étaient plutôt les Canadiens qui continuaient à faire parler d'eux ; à maintes reprises, Marin, La Corne, Léry, s'abattaient sur les forts et les fermes isolés des frontières, prenaient, pillaient et détruisaient ce qu'ils ne pouvaient emporter ; les Canadiens s'enthousiasmaient de plus en plus pour cette manière de faire la guerre, qui était *la leur*, et par laquelle ils s'imaginaient qu'ils écarteraient toujours d'eux la menace d'un adversaire réduit à une défense de tous les instants.

Mais tout n'était pas succès, même dans cette stratégie et cette politique à la sauvage, et la sympathie que nous nous vantions d'inspirer aux Indiens était

déjà loin d'agir comme nous aurions voulu : « Pourquoi les Peaux-Rouges s'extermineraient-ils entre eux? déclaraient-ils; les affaires des hommes blancs ne sont pas nos affaires. » Il arrivait même que dans le pays où nous étions les maîtres, ce fût contre nous que se tournât l'humeur indépendante de ces hommes qui ne pouvaient supporter aucune police; une nouvelle tribu, les Miamis, recommençait à s'agiter dans cet Ouest qui n'avait jamais été entièrement pacifié; il fallait y envoyer en hâte des troupes dont le Canada n'avait pas trop pour sa propre défense.

LA PAIX D'AIX-LA-CHAPELLE. CONSÉQUENCES DE LA GUERRE En gros cependant, et si l'on met de côté le malheur de Louisbourg, on peut dire que la situation sur ce continent avait une tendance à se stabiliser et que la Nouvelle-Angleterre s'y montrait aussi incapable de conquérir la Nouvelle-France, que la Nouvelle-France de venir à bout de ses voisins. Aussi bien cette guerre n'était-elle qu'une répercussion sur le sol américain d'événements dont la raison d'être se trouvait ailleurs, et devait-elle se terminer quand ces autres événements, quand le grand conflit franco-anglais, s'apaiseraient. Or, la conclusion des opérations sur ces autres théâtres, qui s'étendaient à l'univers entier, était également qu'il ne pouvait y avoir ni vainqueur, ni vaincu; l'impuissance de la France à agir sur mer était absolue, mais l'Angleterre de son côté ne pouvait rien sur le continent. Tout naturellement on s'acheminait à une paix de compromis; pour se dégager de la menace que lui était l'occupation par nos troupes des Pays-Bas autrichiens, l'Angleterre signait le 18 octobre 1748 la paix d'Aix-la-Chapelle, qui rétablissait purement et simplement l'état des choses d'avant-guerre : Louisbourg nous était rendu, en compensation de la restitution de Madras, que nous avions enlevé aux Anglais dans les Indes Orientales.

Une crise pareille ne pouvait cependant passer sans laisser d'autres traces que des souvenirs; non seulement elle avait réveillé le sentiment qui semblait s'endormir des intérêts qui opposaient les colonies françaises et anglaises, mais elle avait profondément modifié l'état politique et social des unes et des autres.

Et d'abord, en ce qui concerne le Canada, il avait profondément souffert, en dépit de la prospérité factice qu'y avait créée l'état de guerre, par l'afflux brusque dans le public des espèces mises en mouvement pour les besoins militaires. Ce pays qui, en 1740, devait 400 000 livres à la mère patrie, était en 1748 son créancier pour plus d'un million mais, par ailleurs, les prix avaient monté en proportion; les frets, que l'on avait toujours eus pour 25 livres le tonneau,

atteignaient à 1 000 à la fin de la guerre ; on manquait de tout et, le commerce de France ne pouvant suffire aux besoins, les administrateurs étaient réduits à conseiller, à l'encontre de toutes les idées reçues, le développement des industries locales.

Surtout, pressés par la nécessité, ces administrateurs avaient dépensé sans avoir les fonds ; il y avait en 1747 pour 2 700 000 livres d'effets impayés ; les dépenses passaient en 1751 à 551 000 livres, à 700 000 en 1754. La première pensée avait été naturellement d'avoir recours à des impôts nouveaux, et Hocquart avait proposé de faire payer au Canada au moins une partie de ses dépenses ; en février 1748 il fit décider l'établissement d'une taxe générale de 3 pour 100 sur les entrées et les sorties, qui donna jusqu'à 300 000 livres ; on songeait à une taxation intérieure, à une capitation. L'heure, disait-on, approchait où le Canada devrait se suffire à lui-même, ne rien coûter ; mais alors on se heurtait à une difficulté nouvelle : les Canadiens, qui n'avaient jamais payé d'impôts, ne se souciaient aucunement de cette charge. Sans doute, le régime français ne dura pas assez longtemps pour que la question eût le temps de se poser sérieusement, mais le fait est qu'il ne put jamais s'établir dans la Nouvelle-France un régime d'équilibre financier autonome et sûr, qui ne demandât rien à la métropole, et la métropole n'était pas en état d'envoyer ce qui était nécessaire.

BIGOT C'est alors qu'arrive au Canada (1748) comme successeur de Hocquart un homme qui, en d'autres circonstances, eût pu passer pour un grand administrateur et qui est certainement un de ceux qui ont le plus marqué dans l'histoire de ce pays. François Bigot était un fonctionnaire d'une compétence et d'une habileté rares, qui avait rendu, croyait-on, les plus grands services comme ordonnateur à Louisbourg ; en réalité, il semble bien que dès cette époque il ait commencé à avoir ce souci de ses intérêts qui devait lui valoir une si triste célébrité ; il estimait d'ailleurs que les officiers et fonctionnaires avaient le droit strict de faire des affaires pour parer à l'insuffisance de leurs appointements ; mais il était d'une puissance de travail et d'une ingéniosité inouïes, et connaissait à fond les ressources du Canada ; brillant et très doué, généreux de son bien comme de celui du roi, il séduisait tous ceux qui l'approchaient, et Montcalm lui-même, pendant longtemps, se laissa prendre à son charme ; même quand, en dépit de sa comptabilité impeccable, on eut commencé à soupçonner ses malversations, ses pires ennemis jugèrent qu'il était impossible de se passer de lui, qu'aucun autre ne pourrait le remplacer ; un peu de contrôle seulement,

et des avertissements, qui ne lui furent donnés que trop tard, auraient suffi à l'empêcher de faire tourner au mal ses brillantes qualités et auraient sauvé le Canada, si le Canada avait pu être sauvé.

Pour commencer, au lieu de réagir contre le système de crédit à outrance qui n'avait cessé de se développer depuis le début du siècle, il ne s'attacha qu'à l'étendre encore pour se procurer les ressources qu'exigeaient les besoins multiples auxquels il fallait faire face ; les lettres de change ne furent ni refusées ni réduites, mais leur paiement fut indéfiniment retardé et finalement, en 1753, échelonné sur trois années successives, qui allaient d'ailleurs s'écouler sans que les événements permissent de tenir cette promesse ; et surtout, on usa sans contrainte du procédé auquel les affaires indiennes avaient donné naissance et qui permettait de fabriquer pour ainsi dire de l'argent à volonté ; on remit à ceux que l'on voulait favoriser des acquits portant reconnaissance de fournitures faites ou de services rendus, invérifiables, qui se mirent à circuler dans la colonie comme des espèces sonnantes ou même comme de la monnaie de carte, dont la vogue finit par se trouver presque arrêtée : « Si l'on calculait, arrive à écrire Bigot lui-même en 1759, toutes les marchandises qui sont achetées à Québec et à Montréal, pour le compte du roi, on trouverait peut-être le double de ce qui est entré dans la colonie. »

TRAPPEUR CANADIEN RÉPARANT SES RAQUETTES A NEIGE

Les conséquences de ces pratiques sont faciles à deviner ; chacun fit à peu près ce qu'il voulut ; il en résulta des fortunes échafaudées en quelques années, et un affaiblissement de la moralité générale, qui d'ailleurs avait depuis longtemps commencé, car le système n'est pas l'œuvre de Bigot, il l'a seulement développé ; il devint vite impossible de savoir exactement ce dont on pouvait disposer, il y

eut des irrégularités, des retards dans les versements et les paiements, que l'on compensait en accordant par ailleurs des avantages parallèles ; en quelques années, l'administration du Canada devint une complication où personne n'eût pu se reconnaître. Pour le moment ces usages lui avaient donné une souplesse et une puissance d'adaptation aux circonstances incomparables : quelles que fussent les exigences, l'intendant était assuré d'y faire face instantanément, sans charger ses administrés, sans faire appel au Trésor public, presque sans que personne s'en aperçût ; tout devenait possible et l'on ne saurait s'étonner que les Canadiens gardent un souvenir presque émerveillé à celui qui fut un si puissant improvisateur, que les contemporains aient crié au miracle.

Politique nouvelle

Ces ressources, ces facilités arrivaient d'autant plus à propos que les événements les rendaient nécessaires.

La première constatation, en effet, qu'avait faite La Galissonnière, envoyé en 1747 pour remplacer le gouverneur La Jonquière empêché par sa captivité, avait été qu'il était impossible de remettre les choses en leur ancien état. La guerre, que personne en Amérique n'avait voulue, avait eu pour conséquence d'y réveiller dans toute son acuité cette question des limites sur laquelle on s'efforçait de faire le silence depuis trente ans, et nos succès relatifs, l'expédition du duc d'Anville, les courses de nos partisans sur les frontières de la Nouvelle-Angleterre et du Massachusetts, avaient obtenu ce résultat qu'elle apparaissait désormais comme vitale aux populations de la Nouvelle-Angleterre. Le gouvernement britannique, qui n'était pas en position de leur rien refuser, devait se faire leur instrument et entreprenait de rendre effective, inébranlable désormais cette prise de possession des territoires acadiens que l'on avait laissée à peu près théorique depuis la paix d'Utrecht ; dès 1749, le colonel Cornwallis conduisait 4 000 hommes à Chibouctou, dont l'expédition d'Anville avait montré la valeur stratégique, et entreprenait la fondation sur ce point d'un centre de colonisation proprement britannique qui devait devenir la ville de Halifax ; en même temps on essayait de faire passer dans les faits la soumission des Acadiens, qui jusque-là avaient prétendu rester « neutres », et le gouverneur Mascarene avait l'ordre de réclamer le serment de tout le territoire contesté.

Les Français réagissaient, et La Galissonnière, se fondant sur l'article 9 du traité, et le fait que les Français avaient toujours été considérés comme chez eux sur les rives de la Baie « Française », envoyait des agents dans la zone en litige, avec mission d'en expulser les ressortissants anglais ; il était évident qu'on

allait à un conflit et que ce conflit s'étendrait bien vite à tout le continent, où notre présence même serait mise en question pour toute la suite de l'histoire.

Fallait-il donc renoncer au Canada? La Galissonnière ne pouvait s'y résigner; il croyait à l'avenir de ces contrées, et estimait qu'il suffisait, pour donner plus de solidité à nos établissements, d'y transporter 10 000 paysans de France, qui trouveraient à s'employer dans le défrichement des vastes étendues disponibles dans l'Ouest; Détroit et les Illinois deviendraient ainsi de magnifiques colonies agricoles, par lesquelles le Canada se suffirait à lui-même; plus à l'Ouest; le Mississipi permettait toutes les espérances.

Le mieux pour le moment eût été de nous maintenir par voie de négociations sur les positions que nous occupions. Ce fut ainsi que l'on jugea à Versailles et ce qui donna enfin lieu à la nomination en décembre 1749 de la fameuse commission chargée de préciser « les limites »; malheureusement les commissaires, La Galissonnière lui-même et Silhouette pour la France, Shirley et Mildman pour l'Angleterre, mirent assez longtemps à se réunir et quand ils s'y décidèrent procédèrent avec la lenteur habituelle à ces sortes de discussions; les événements allèrent plus vite.

Ce fut l'effet, en grande partie, de la décision de La Galissonnière lui-même, qui avait pensé qu'avant tout, les faits et les hommes importaient et qui, dès 1749, avait fait agréer à Versailles un projet suggéré par diverses personnes connaissant les lieux et dont la plus importante était le fameux abbé Le Loutre; il s'agissait d'exploiter la répugnance des Acadiens à accepter la souveraineté d'une puissance qui froissait leurs sentiments religieux, et de les déterminer à quitter leurs anciens établissements pour en former de nouveaux sur des territoires incontestablement français, où ils constitueraient comme un rempart contre de nouveaux progrès de l'Angleterre.

La Cour avait accepté ce plan et plus de 3 000 Acadiens avaient été en quelques mois attirés de l'autre côté de la Baie de Fundy, à la grande exaspération des Anglo-Américains, qui s'indignaient que l'on osât soustraire des sujets à leur souverain légitime.

LA VALLÉE DE L'OHIO

Des événements plus gros encore de conséquences s'accomplissaient plus au Sud, dans la région qui s'étend entre les Alleghannys et le Mississipi, et spécialement dans la vallée de l'Ohio. Nous avions toujours prétendu à la souveraineté de ces contrées, que nos explorateurs avaient été les premiers à reconnaître, qu'un édit royal de 1712 avait formelle-

ment revendiquées et que nos traitants n'avaient cessé de fréquenter. Les Anglais, de leur côté, n'avaient pendant longtemps guère semblé s'en soucier, quoique les chartes de concession de leurs diverses colonies fussent toutes valables pour une extension sans aucune limite dans la direction de l'intérieur. Mais à partir de 1730, il s'était produit un fait nouveau, l'afflux sur la terre américaine d'immigrants, presbytériens écossais de l'Ulster ou protestants allemands, actifs, remuants, entreprenants, qui ne demandaient qu'à aller de l'avant et à prendre possession de nouvelles terres. En même temps se produisait un changement dans la nature des rapports des Anglais avec les Indiens ; certains des nouveaux venus, au lieu de mépriser ceux-ci comme on avait fait jusque-là, nouaient avec eux des relations d'évangélisation et de commerce qui allaient jusqu'à l'amitié ; c'est par leur influence que se concluait à Lancaster, en 1744, un traité solennel, renouvelant l'antique amitié des Anglais avec les Iroquois ; ceux-ci se proclamaient les alliés des premiers ; en échange on leur reconnaissait la propriété des territoires s'étendant entre l'Ohio et les montagnes jusqu'à la Pennsylvanie ; les traitants anglais se mettaient à fréquenter leurs villages et à nouer avec eux des relations.

Tout cela était d'autant plus inquiétant qu'au même moment, par un contrecoup de ces guerres indiennes auxquelles on n'a pas accordé l'attention qu'elles méritent, les Miamis, dont nous avons vu la révolte en 1747, dessinaient de leur côté un mouvement qui tendait à les rapprocher de cette zone neutre que nous n'avions pas encore réussi à occuper. Un chef nommé Old Briton, par les Français La Demoiselle, y constituait un grand village de dissidents, Pickawillany, qui en 1749 ne rassemblait pas moins de 400 familles ; les agents anglais entraient en relations avec lui, et quelques-uns d'entre eux s'y établissaient à demeure. Déjà même des intérêts plus officiels s'engageaient en ces lieux : les Virginiens, qui craignaient de se voir devancer par leurs voisins de Pennsylvanie sur cette route de l'intérieur, formaient en 1748 une compagnie qui se faisait concéder 500 000 acres, 2 000 kilomètres carrés, le long de la vallée de l'Ohio jusqu'à son confluent avec la Monongahéla (la *Malengueule* des Français) ; bientôt le gouverneur Dinwiddie allait devenir l'un des actionnaires.

Laisser les Anglais prendre pied dans ces régions, c'était s'exposer à les voir à bref délai pousser leur influence jusque sur le Mississipi ; les communications entre le Canada et la Louisiane seraient menacées, notre influence sur nos Indiens à laquelle nous tenions par-dessus tout, risquerait de nous échapper ; nos territoires même ne seraient-ils pas menacés à leur tour, et l'Ohio n'était-il pas pour eux une barrière indispensable du côté du Sud, comme l'Acadie l'était à

l'Est? « Rien, disait un expert des choses du Nouveau-Monde, ne sauvera le Canada, si on laisse les Anglais à l'Ouest de l'Ohio et de la Monongahéla. »

L'EXPÉDITION DE BLAINVILLE

En conséquence, on ne se bornait pas à renforcer la ligne des postes qui par Frontenac, Niagara et Détroit, unissait Montréal à nos établissements de l'Ouest (Forts de la Présentation à Ogdensburg, Rouillé à Toronto, la Baye sur le Michigan, créés ou relevés en 1749), on prenait l'offensive, et avant même que fût connue la constitution de la Compagnie de Virginie, on entreprenait d'établir effectivement notre suprématie sur la zone contestée.

LA JONQUIÈRE
(Miniature du dix-huitième siècle).

Le major du Détroit, Céloron de Blainville, partait de La Chine le 15 mai 1749, et par Niagara et le portage de Chautaqua, gagnait la vallée de l'Ohio, qu'il parcourait dans toute son étendue ; il était de retour par le Nord en novembre, ayant sur son passage enterré des plaques de plomb (dont une au moins a été retrouvée), portant prise de possession du pays au nom de Sa Majesté. Il n'avait rencontré aucune résistance sérieuse, mais il avait été frappé de l'augmentation du nombre des Indiens dans ces parages et de leur tendance à se rapprocher des Anglais, qui payaient mieux.

Convenait-il d'ignorer le péril et d'attendre les événements? A les devancer, on risquait de provoquer un conflit d'autant plus redoutable que les Virginiens, jusque-là restés à peu près indifférents à notre présence sur le continent, se joindraient maintenant à nos vieux ennemis de la Nouvelle-Angleterre, et qu'ils entraîneraient certainement leur métropole dans une guerre générale, à quoi nous n'étions pas préparés, et qui n'était pas dans les vues du gouvernement. La Galissonnière, sans doute, eût persisté ; mais ce n'était pas à lui que devait incomber la responsabilité de ce qui allait suivre.

LA JONQUIÈRE

Le nouveau gouverneur, La Jonquière, nommé depuis 1746, arrivait le 25 août 1749, et tout de suite dénonçait le danger du plan suivi ; si l'on voulait la guerre, du moins qu'on lui donnât les

forces nécessaires. Mais à Versailles on croyait que l'on pourrait éviter cette guerre, qu'elle ne se ferait jamais pour des intérêts aussi lointains, que la politique indienne suffisait à tout : « De toutes les parties de l'administration, disaient les instructions à La Jonquière, celle qui exige les soins les plus suivis, c'est le gouvernement des sauvages, » et l'on se vantait que les Iroquois étaient gagnés, qu'ils avaient empêché les Anglais d'attaquer Niagara, qu'ils détruiraient Chouaguen pour nous. Même attitude en ce qui concernait l'Acadie : en février 1750, notre ministère réclamait que les Anglais évacuassent toutes leurs possessions de la terre ferme en dehors de l'isthme, qu'ils détruisissent les forts construits au Sud du Saint-Sacrement, qu'ils abandonnassent tout le bassin de l'Érié et de l'Ontario ; les hauteurs sépareraient nos domaines de ceux que nous consentions à laisser aux Six-Nations et aux Delawares.

La Jonquière était un militaire, il fit ce qu'on lui ordonnait : « Faites attention, écrivait-il à Cornwallis, que le roi de France est le premier possesseur de tout ce continent », et cette attitude d'énergie faillit réussir : en Acadie, les avant-postes de ceux qu'il faut appeler dès maintenant des adversaires s'immobilisèrent de part et d'autre de la rivière Messagouèche, après des épisodes dramatiques comme l'incendie de Beaubassin ; au Sud les pionniers anglais, Walter, Gist, avaient parcouru le pays jusqu'à 150 milles de la rivière ; Pickawillany avait arboré le drapeau anglais ; l'alarme avait été telle que Céloron avait eu l'ordre d'en finir, fût-ce par une attaque en pleine paix. Il ne fut pas besoin d'en venir là ; un de ces métis qui ont tant fait pour notre collaboration avec les races indigènes, le demi-Ottaouais Charles de Langlade, cadet dans les troupes de la colonie, avec 240 des frères de sa tribu, se jeta à l'improviste sur le village ; les Anglais furent épargnés, mais du reste, en dépit d'un semblant de capitulation, on fit un horrible massacre ; notre vieil ennemi, La Demoiselle, fut coupé en morceaux, rôti et mangé (21 juin 1751) ; le village détruit ne se releva jamais et les Miamis, avec tous les alliés qu'ils avaient entraînés, firent leur soumission ; notre frontière fut du coup portée plus loin qu'elle n'avait jamais été.

Les Anglais protestaient, à Versailles, contre ces agissements ; on leur promettait une enquête, mais on avait contre le gouverneur d'autres griefs, on l'accusait, comme tout le monde, de spéculations et de profits illicites. Furieux de ces soupçons, en guerre ouverte avec les jésuites, La Jonquière demanda son rappel et l'obtint (octobre 1751) ; mais il n'eut pas le temps d'en jouir ; il mourut le 17 mars 1752 à Québec.

LE GOUVERNEMENT DE DUQUESNE

Son successeur était, non pas comme on l'avait espéré au Canada, où la déception fut grande, le marquis de Vaudreuil, fils de l'ancien gouverneur, déjà gouverneur de la Louisiane depuis dix ans, mais un homme de La Galissonnière, désigné par lui au choix du ministre, le marquis Duquesne-Menneville.

Hautain et impérieux, étranger au Canada dont il ignorait tout, il n'y voyait qu'une case dans le grand échiquier où se poursuivait la lutte séculaire entre la France et l'Angleterre ; il donna tous ses soins à la milice, qu'il mit sur un pied vraiment militaire, exigeant des exercices, de la discipline et une stricte obéissance ; les Canadiens prirent assez mal ces réformes, qui les gênaient dans leurs habitudes de paysans, mais le résultat fut acquis et le gouverneur put écrire : « Je n'exagère pas, Monseigneur, lorsque je vous assure que la troupe la mieux tenue ne pourrait être mieux armée que les miliciens. »

La grosse affaire restait cependant celle de l'Ohio et la principale activité de Duquesne devait être d'en organiser la prise de possession. Il en confiait le soin au grand homme de l'Ouest, à Marin, qui, en 1752, prenait le commandement de ces régions. Il s'agissait de créer un portage entre l'Érié et les vallées des affluents du grand fleuve, puis, sur l'Ohio même, une série de postes fortifiés qui empêcheraient les traitants anglais de se répandre dans ces contrées et nous assureraient, du fort de La Présentation sur le Saint-Laurent à celui de Crèvecœur dans l'Illinois, une voie de communication autrement solide et utile, entre le Canada et la Louisiane, que celle à laquelle nous étions jusque-là réduits, par les Lacs et le fort de Chartres.

Dès 1753, Marin fondait ainsi les forts Presqu'île sur la rive même de l'Érié, et Le Bœuf sur le French Creek, un des affluents de l'Alleghany ; son successeur, Le Gardeur de Saint-Pierre, continuait, créant le fort Vénango sur la rivière Alleghany elle-même, et envoyait en avant son lieutenant Contrecœur et les deux frères Villiers, qui allaient élever aux Fourches de l'Ohio, c'est-à-dire à la jonction des deux branches qui forment ce fleuve, la Monongahéla et l'Ohio, sur le site de la ville actuelle de Pittsburg, l'ouvrage qui allait jouer un rôle capital dans cette histoire et auquel on donnait le nom de l'animateur même de toute cette œuvre, le Fort Duquesne.

LA RÉACTION ANGLO-AMÉRICAINE ET L'ATTENTAT DE JUMONVILLE

Les Américains n'avaient pas été sans réagir ; à défaut des Pennsylvaniens, dominés par les Quakers et de qui l'Assemblée avait refusé de voter les fonds néces-

saires pour organiser la défense après Pickawillanny, les Virginiens, menés par leur énergique gouverneur Dinwiddie, entreprenaient de répondre à leurs alliés indiens, qui réclamaient du secours ; dès octobre 1753, un aide de camp du gouverneur, l'adjudant-général Georges Washington, dont toute la famille était engagée dans l'affaire, se rendait accompagné du pionnier Gist auprès des chefs français pour les sommer d'évacuer un territoire où leur présence était illégale (en vertu du fameux traité de Lancaster, qui en attribuait la propriété aux Iroquois, c'est-à-dire aux Anglais). Repentigny, qui le recevait au Fort Le Bœuf, lui répondait par une fin de non-recevoir absolue, appuyée sur ses instructions et nos droits remontant à Cavelier de La Salle.

WASHINGTON EN TRAPPEUR
(D'après le portrait de Theaton. Collection du comte Dillon).

Il fallait en venir aux arguments de fait, et Dinwiddie, qui venait de lancer, au nom de la Compagnie de l'Ohio, une proclamation promettant des terres aux volontaires qui s'engageraient pour soutenir sa cause, envoyait (février 1754) un traitant nommé Trent établir un poste dans la région des Fourches, tandis que Washington l'appuierait avec un détachement de 150 hommes.

C'est alors que les événements se précipitent ; conformément aux ordres venus de Québec, échos eux-mêmes de ceux de Paris, les officiers français ne purent tolérer l'entreprise de Trent ; après l'avoir sommé de quitter la place, ils enveloppèrent son petit campement et forcèrent son suppléant, l'enseigne Ward, à signer une capitulation d'évacuation (17 avril) ; puis l'un d'eux, Villiers de Jumonville, fut envoyé avec une petite escorte (34 hommes) à la recherche de Washington pour l'inviter à se retirer : il n'y avait pas encore de morts.

Que se passa-t-il ensuite ? A cent cinquante ans de distance et en présence de

témoignages contradictoires, il est difficile de préciser ; il semble bien que Jumonville, se fiant à un privilège universellement reconnu, n'ait pas pris de précautions ; Washington qui, de son côté, s'était arrêté en un lieu nommé les Grandes Prairies, à trois lieues du Fort Duquesne, où il avait construit une enceinte de pieux qui fut le Fort de la Nécessité, se croyait peut-être en guerre depuis l'aventure de Ward ; c'était un très jeune homme — il avait vingt-deux ans — qui n'avait pas encore grand'chose d'un officier régulier, même pas l'uniforme (on l'appelait le général en peau de daim) ; il était entouré de gens des frontières, et de sauvages pour qui les lois de la guerre, telles qu'on les formulait en Europe, étaient lettre morte : dans les bois et les prairies, c'était à chacun à se garder ! Il parut qu'il y avait là une occasion et, dans la confusion qui suivit, Jumonville — avait-il pu faire reconnaître sa qualité de parlementaire? C'est douteux, — et plusieurs de ses compagnons furent tués (28 mai 1754). Cela n'avait pas duré un quart d'heure.

MAISON CANADIENNE, ILE D'ORLÉANS

Il est évident que cette nouvelle ne pouvait que soulever l'indignation des Français du Fort Duquesne ; avec 600 hommes et 100 sauvages, le propre frère du mort, Coulon de Villiers, vint assiéger le Fort de la Nécessité ; Washington n'avait pas 300 hommes ; on lui permit de se retirer, en laissant des otages pour la restitution des prisonniers faits le 28 mai ; la capitulation, extrêmement dure, porte que les Français n'avaient pris les armes que pour venger *l'assassinat* (exactement *l'assassin*) d'un des leurs ; peut-être Washington, qui ne savait pas le français, avait-il été trahi par son interprète ; le mot, pourtant, est le même dans les deux langues ; quoi qu'il en soit, il protesta toujours énergiquement, par la suite, contre ce qu'on lui avait fait dire (4 juillet).

EFFET PRODUIT EN EUROPE ET EN AMÉRIQUE

Connues en Europe, ces péripéties tragiques y furent aussitôt l'objet d'une indignation qui ne s'est point encore apaisée ; ce fut en vain que, pour faire contrepoids à l'effet produit par cet *assassinat de Jumonville*, l'Angleterre mit en avant d'autres cruels incidents de la vie des frontières, le meurtre, l'année précédente, en Acadie, du capitaine Howe, envoyé en parlementaire aux Français ; les circonstances n'étaient pas comparables ; Howe avait été surtout victime

de son imprudence, aucun Français ne s'étant trouvé sur les lieux et la culpabilité, même lointaine, de l'abbé Le Loutre n'ayant jamais été établie.

Mais on peut se demander si ces épisodes, auxquels les lieux et les détails, la destinée surtout de l'un des acteurs, ont prêté un tel prestige romanesque, ont bien eu par eux-mêmes l'influence qu'on a prétendue sur les événements, s'ils n'ont pas contribué seulement à une évolution qui déjà s'accomplissait par ailleurs.

Depuis plusieurs mois, en effet, nos progrès dans ces régions avaient pris un caractère tel que le danger était apparu immédiat et terrible pour toute la masse des treize colonies ; il ne s'agissait plus seulement de nos entreprises territoriales, mais le ralliement à peu près unanime des Indiens à notre influence — même les Iroquois étaient entraînés par la tenace propagande de Joncaire — épouvantait à un point dont il est difficile de se faire une idée ; toutes les colonies, et non plus comme auparavant le seul Massachusetts, se voyaient menacées ; la nécessité de prendre des mesures de défense s'imposait et c'était bien pour répondre à un vœu général que les Lords du Commerce engageaient, à l'automne de 1753, les Américains à se concerter pour adopter une politique commune à l'égard des Indiens.

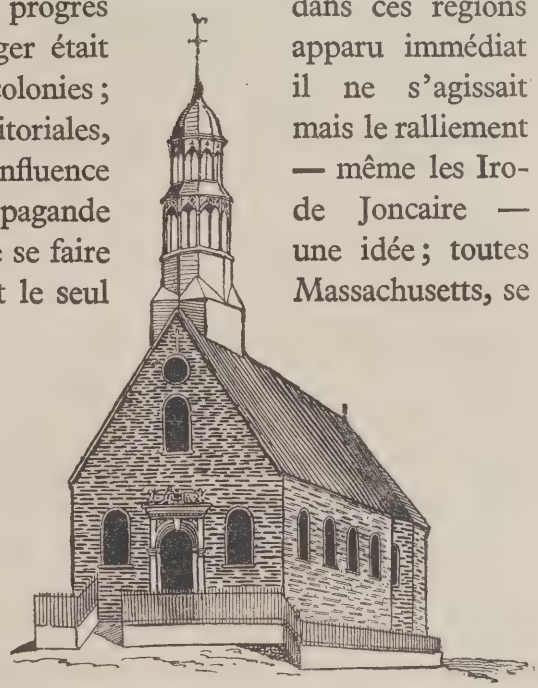

NOTRE-DAME DES VICTOIRES A QUÉBEC

Le Congrès se réunit à Albany le 29 juin 1754 ; il rassemblait les délégués de sept colonies seulement (New-York, Pennsylvanie, Maryland et les quatre de la Nouvelle-Angleterre) et ne fit à peu près rien ; les chefs Iroquois, que l'on avait convoqués, se plaignirent de l'abandon où ils étaient laissés ; on discuta et l'on finit par adopter le fameux plan de constitution proposé par Franklin (10 juillet), mais c'était une manifestation platonique et destinée à le rester ; aucune des Assemblées coloniales ne ratifia le vote et le Conseil Privé refusa même de l'examiner, le déclarant *unenglish*. La seule modification qui résultât de cet événement, mais elle était capitale, était que le sentiment de l'unité était né : non seulement la Nouvelle-Angleterre et la Virginie, mais les colonies du Centre elles-mêmes comprenaient la nécessité de la lutte.

Celles du Sud étaient déjà allées plus loin ; dès la fin de 1753, Dinwiddie, pour qui c'était une affaire personnelle, avait sollicité le secours du Board of Trade,

et nous avons vu comment au printemps il n'avait pas hésité à mettre en mouvement les troupes. La catastrophe venue, et quand il apparut que les frontières de Virginie étaient ouvertes à une invasion, il demanda que l'on vînt à tout prix à son aide, mais l'esprit public n'était pas encore entièrement préparé ; seuls le Nord et le Sud marchèrent à fond ; les colonies intermédiaires, plus éloignées de la frontière, promirent de l'argent ; la métropole, qui était obligée de ménager ses colonies, n'eut pas cette réserve ; sans peut-être comprendre exactement ce qu'il faisait, le ministère donna des fonds et des troupes. Ces troupes, deux régiments auxquels on en joindrait deux autres à recruter en Amérique, s'embarquèrent à Cork en septembre 1754.

La Guerre de Sept Ans ou, comme disent les Américains, d'une manière qui exprime bien la vérité historique de leur point de vue, l'ère des guerres françaises et indiennes (*french and indian wars*) était commencée.

LA GUERRE Était-elle vraiment fatale ? L'on ne voit pas comment les Anglo-Américains eussent pu renoncer à s'étendre à l'intérieur du continent, ni les Français se résigner de leur plein gré à évacuer des territoires déjà occupés par eux ; mais il est certain que le conflit fut précipité par les initiatives plus ou moins justifiées des deux nations. Les discussions sur l'Acadie, en dépit de leur aigreur apparente, eussent fini par s'arranger, les Anglais ne prétendant pas vraiment à la limite du Saint-Laurent et les Français n'entendant pas revenir sur le traité d'Utrecht, mais il en était autrement de celles de l'Ohio ; là on se trouvait en présence de deux ambitions affrontées, d'autant plus inconciliables que, sur ce terrain vierge, toutes les prétentions étaient à peu près soutenables et que, par ailleurs, elles s'appuyaient sur le levier de l'intérêt personnel ; le règlement ne pouvait être qu'une question de force.

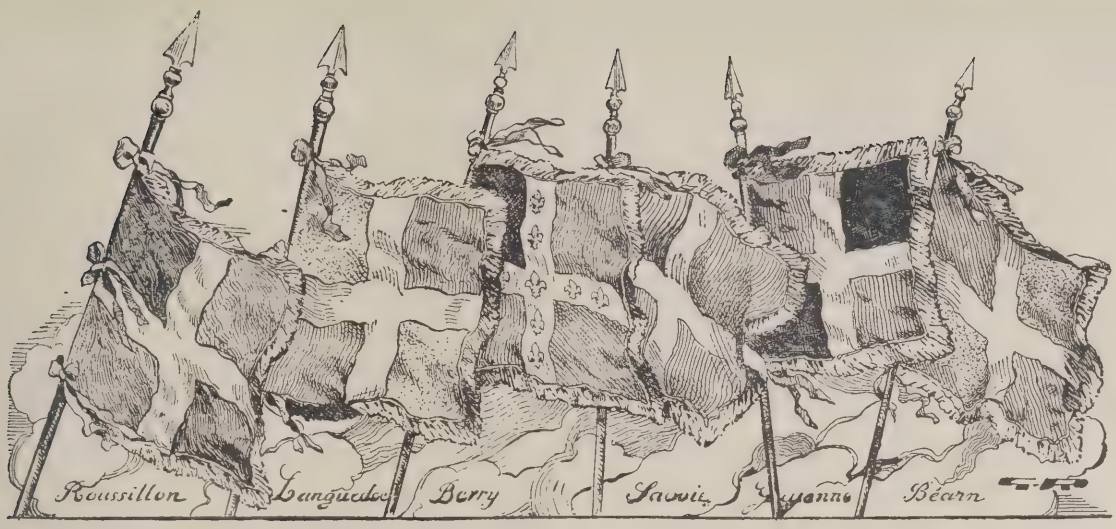

CHAPITRE III

LA PERTE DU CANADA

Dernières négociations. Mesures militaires. — L'attentat de Boscawen. — La Monongahéla, 8 juillet 1755. — La mésaventure de Dieskau. — La guerre. — Montcalm et les Canadiens. — Oswego (15 août 1756). — Commencement de la crise canadienne. — La Grande Compagnie. — L'année 1757. — William Henry (29 juillet 1757). — L'année 1758. Bataille de Carillon. — Louisbourg et Frontenac. — Détresse du Canada. — Les opérations contre Québec. — La bataille d'Abraham (13 septembre 1759). — La chute de Québec. — Niagara. — L'hiver, bataille de Sainte-Foix. — La Fin : capitulation de Montréal (7 septembre 1760). — Le Traité de Paris. — Le Procès du Canada. — La liquidation des créances canadiennes. — L'abandon du Canada.

QUELLES qu'aient été les responsabilités de la cour de France dans ces complications, elles le cédaient certainement à celles du cabinet anglais, qui avait toléré, encouragé les entreprises de Shirley et de Dinwiddie et qui maintenant, dominé par les exigences de l'opinion coloniale et métropolitaine, acceptait froidement de provoquer un coup de force. L'envoi de Braddock, les armements auxquels on procédait, étaient l'affirmation nette d'une volonté d'anéantir la puissance française sur le continent américain, dont on ne devait plus se départir.

Dernières négociations. Mesures militaires Versailles cependant avait fini par comprendre la nécessité d'arriver à une solution au moins provisoire pour retarder la catastrophe ; renonçant à rien espérer de la fameuse commission, dont les vaines discussions devaient se prolonger jusqu'au milieu de 1755, le ministère avait pris le parti de chercher à obtenir des résultats positifs par une conversation directe avec Londres. La réponse, le 17 mars, fut aussi nette que désastreuse : l'Angleterre ne pouvait désormais s'accommoder que d'un arrangement définitif, qui lui laisserait toute l'Acadie avec ses frontières telles qu'elle les concevait ; nous devions évacuer la région de l'Ohio, et nous retirer au delà de la rivière Ouabache ; on exigeait même la neutralisation des lacs Érié, Ontario et Champlain et la démolition des forts Saint-Frédéric et Niagara.

Sans doute, un nouvel entretien, le 23 mars, admettait quelques atténuations, nous laissant les moyens de communiquer avec Louisbourg par terre, l'entière souveraineté du lac Érié et consentant même à la démolition d'Oswego contre celle de Niagara. Il n'en restait pas moins entre ces revendications et les nôtres, et avec la situation de fait, une marge dont l'amour-propre national ne pouvait s'accommoder. Le cabinet anglais avait beau, par pudeur ou par hypocrisie, continuer à affirmer qu'il ne voulait pas la guerre, que les instructions données à Braddock n'avaient rien d'offensif (10 mai), le conflit n'en était pas moins dès maintenant ouvert.

Notre gouvernement sembla alors en accepter la perspective, avec l'illusion qu'il serait possible de le localiser ; Machault fit décider l'envoi d'un seul coup, au Canada, de toute une petite armée, six bataillons de troupes de terre, plus de 3 000 hommes ! L'Angleterre n'avait donné à Braddock que deux faibles régiments, qui ne comptaient que 700 hommes au départ ; avec 3 000 hommes des compagnies de la Marine, et les 12 ou 14 000 solides miliciens du Canada, nous allions avoir sur le continent une réelle supériorité militaire : réguliers et provinciaux, les Anglo-Américains ne devaient pas mettre en ligne, cette année-là, plus de 12 000 hommes. Toutefois, par un dernier espoir d'ajourner les hostilités, on ne donnait pas à cet envoi de troupes, dont les Anglais étaient avertis, les allures d'une expédition de guerre ; sur les treize vaisseaux de M. Du Bois de La Motte, chargé de les conduire à destination, trois seulement étaient en état de combattre ; les dix autres, armés en flûte, n'étaient que des transports. Le tout partit le 3 mai.

L'attentat de Boscawen L'Angleterre, de son côté, ne se souciait pas de paraître engager les hostilités ; elle ne voulut pas, comme elle aurait pu, arrêter ce mouvement au départ dans les mers d'Europe, mais elle ne crut pas

pouvoir aller jusqu'à tolérer le débarquement de ces troupes sur la terre américaine ; elle donna à son amiral Boscawen, envoyé à la station de Terre-Neuve, l'ordre d'intercepter les navires français (22 avril).

Politiquement c'était à peu près la même chose ; l'arrestation et la capture, après un court combat, dans les eaux du cap Race, des deux vaisseaux l'*Alcide* et le *Lys* (6 juin), n'en produisirent pas moins l'effet fâcheux de toute attaque à main armée en temps de paix, — et militairement c'était une faute : habilement conduite par son amiral, la majeure partie de la flotte française passa et dans les derniers jours de juin, les troupes débarquèrent à Louisbourg ou à Québec.

En même temps qu'il prenait ces dispositions militaires, le gouvernement français rappelait l'impopulaire Duquesne et lui donnait comme successeur le gouverneur selon le cœur des Canadiens, le fils du pays, Vaudreuil ; quant à Bigot, qui avait paru un instant devoir être victime des singularités de son administration, on lui accordait, pour parer aux difficultés prévues, ce que l'on avait toujours refusé à ses prédécesseurs, et les troupes apportaient avec elles leur solde de dix-huit mois, 1 300 000 livres en espèces ; c'était un flot d'or qui allait s'abattre sur la colonie, devenue l'un des principaux objets de l'activité du gouvernement français.

LA MONONGAHÉLA (8 JUILLET 1755)

Le premier souci de Vaudreuil parut être, comme lui prescrivaient ses instructions, de compléter par la destruction d'Oswego, méditée depuis tant d'années, l'œuvre d'unification de notre empire, si avancée par ses prédécesseurs ; mais avant qu'il eût pu passer à l'action, les événements avaient donné une autre allure à ses préoccupations.

Arrivé en février, Braddock s'était aussitôt mis en quête de remplir l'objet pour lequel il avait été envoyé ; un conseil de guerre tenu en avril avait arrêté un plan de campagne qui tendait avant tout à assurer la prise de possession par les Anglais des territoires contestés ; des opérations seraient tentées en Acadie, sur le lac Champlain, vers Niagara ; mais la grosse affaire était celle de l'Ohio, que le général s'était réservée en personne.

Brutal, arrogant, ce « bouledogue » ne tarda pas à être en conflit avec toutes les autorités locales, qu'il méprisait, comme tous les militaires de toutes les nations méprisaient les coloniaux ; mais il broya tout et le 10 juin il se mettait en route par la vallée du Potomac, avec une forte colonne de 2 200 hommes, surchargée de canons et de bagages. Le 7 juillet, ayant laissé la moitié de son monde en arrière, il était à Turtle Creek, à huit milles des Français.

Ceux-ci, que commandait Contrecœur, n'étaient pas sans inquiétude sur la capacité de résistance de leurs remparts de rondins ; à tout hasard ils avaient détaché en avant le capitaine Beaujeu avec 70 soldats, 150 miliciens et 650 sauvages. Dès que Beaujeu vit l'ennemi, il attaqua, et fut tué à la première décharge ; ses hommes, déconcertés par l'aspect inusité de la bataille, par les troupes en ligne et le canon, commencèrent à fléchir, et le nouveau commandant Dumas pensait à se faire tuer ; mais le légendaire Langlade, qui avait amené les contingents du Wisconsin, Ottaouais, Winnebagos, etc..., demanda l'autorisation de tenter une attaque

LA COLONNE BRADDOCK DANS LA VALLÉE DU POTOMAC

de flanc, et aussitôt ce fut la panique : canardés de derrière les arbres par un adversaire qu'ils ne pouvaient apercevoir, épouvantés de voir ceux qui tombaient aussitôt massacrés, les réguliers fuyaient de toutes parts ; en vain Braddock, qui eut quatre chevaux tués sous lui, les injuriait et les frappait à coups de plat de sabre, aucun ne consentait à se retourner ; le canon tirait dans la brume et dans les arbres ; Washington seul, avec ses Virginiens, couvrit la retraite, que d'ailleurs personne n'inquiéta. Les détachements restés à l'arrière furent à leur tour entraînés dans la confusion générale ; quand on arriva, le 17, au fort Cumberland, le désastre était complet ; Braddock était mort quatre jours plus tôt, répétant : « Qui aurait jamais cru cela ? » Sur 1 473 Anglais présents, 914 étaient tués, blessés ou prisonniers. Nous avions perdu 43 des nôtres.

Cette bataille de la Monongahéla, comme on l'appela, eut un retentissement énorme ; de toutes parts les Indiens, qui avaient déjà témoigné beaucoup plus de sympathie pour notre cause que pour celle des Anglais, « parce que la terre sous les

murs de nos forts restait un lieu de chasse, tandis que les bois tombaient devant l'Anglais », accoururent se ranger sous les drapeaux des plus forts ; même les Iroquois se montrèrent ébranlés ; si vraiment l'alliance des Indiens était, comme on croyait chez nous, le gage de l'empire de l'Amérique, jamais nous ne fûmes plus près d'être les maîtres du continent.

LA MÉSAVENTURE DE DIESKAU

Cependant la marche de Braddock sur l'Ohio n'était que la manœuvre d'aile de toute une campagne dont les différentes parties n'étaient point atteintes ni même paralysées par ce désastre ; au centre l'action sur Niagara, qui aurait dû être la principale, ne se dessina pas, par l'incapacité de Shirley et Pepperel ; mais à droite, un homme se révéla du côté des Anglais.

Ce Johnson — William Johnson, — était un singulier personnage, presque unique dans son genre en l'histoire de l'Amérique anglaise ; neveu de l'amiral Warren, il s'était fixé à trente milles d'Albany, au milieu des Mohawks, parmi lesquels il s'était naturalisé comme faisaient nos coureurs des bois ; habillé, peint et emplumé comme eux, chassant et guerroyant avec eux, il avait pris sur les Cinq Nations un ascendant qui était devenu du fanatisme quand il s'était fait définitivement l'un des leurs par son mariage avec une fille de leur race ; dès la guerre précédente, le gouvernement de New-York avait tiré un précieux parti de ses services ; dans celle-ci il allait devenir, à lui seul, un élément décisif.

Pour commencer on lui avait donné, en plus de ses sauvages, 3 000 miliciens de New-York, avec lesquels il devait couvrir l'Hudson, prendre pied sur le lac Champlain, en tout cas s'établir solidement sur le lac Georges ou Saint-Sacrement, qui n'en est séparé que par un étroit portage. Mais l'importance de cette entreprise avait été révélée par des papiers saisis dans la déroute de Braddock, et Vaudreuil avait dirigé là tout ce qu'il avait de disponible.

Par malheur, le général auquel il avait fallu confier la direction de cette campagne, l'Allemand Dieskau, était un militaire inepte, qui ne sut même pas se conformer aux instructions données : impatient d'éclipser la gloire des vainqueurs du fort Duquesne, il attaqua avant que toutes ses troupes fussent rassemblées, tomba dans une embuscade, fut blessé et pris ; le major général Montreuil, déconcerté, recula devant les Indiens et les Anglais, qui s'empressèrent de se proclamer vainqueurs (8 septembre). Johnson, il est vrai, se contenta de commencer, à la pointe sud du Lac, la construction d'une base fortifiée, qui fut le fort William Henry ; les Français firent de même dans la région du Nord où, sur une hauteur qui

commandait le portage entre les deux lacs, Ticondéroga devint le fort Carillon.

Sur quatre des entreprises anglaises, trois avaient plus ou moins échoué ; en Acadie seulement la trahison, la vénalité, surtout l'incapacité, mais aussi la faiblesse des ordres reçus de notre côté, avaient permis à Monckton et à Lawrence d'atteindre leurs objectifs : par la chute de Beauséjour et de Gaspareaux, toute la région entre Chignectou et l'isthme de Shédiac était désormais entre leurs mains ;

VUE DES CHUTES MONTMORENCY ET ATTAQUE CONDUITE PAR LE GÉNÉRAL WOLFE SUR LES POSITIONS FRANÇAISES PRÈS DE BEAUFORT

(D'après un dessin original du capitaine Hervey Smyth).

ils étaient libres d'y faire ce qu'ils voulaient et de procéder l'année suivante à l'acte de froide politique que l'on sait.

LA GUERRE Les avantages étaient donc partagés, et l'on ne pouvait dire que cette première année de guerre eût apporté aux Anglo-Américains ce qu'ils en attendaient. Mais tout le succès n'était-il pas pour eux précisément qu'il y eût la guerre ? Ils étaient 1 200 000 contre 65 000 ; leur richesse était vingt fois celle des Canadiens (36 millions d'exportations contre 2 et demi) ; et sur mer les vaisseaux anglais étaient 130 contre 63, peut-être 45, aux Français !

Or, il y avait bien la guerre : le gouvernement français avait eu beau tout faire pour se refuser à l'évidence, il lui avait fallu subir la volonté de l'Angleterre, qui

se prétendait attaquée : le 15 juillet était venue la nouvelle de la capture de l'*Alcide* et du *Lys*, puis celle de la saisie de nos bâtiments de commerce, à laquelle l'Angleterre procédait pour paralyser notre mobilisation ; les déclarations de guerre officielles ne furent lancées que l'année suivante, après l'affaire de Minorque (17 mai et 16 juin 1756) ; en fait, il y avait longtemps que l'on se battait.

Cette guerre était essentiellement une guerre américaine, une guerre de l'Amérique anglaise contre sa voisine française, pour se débarrasser d'une concurrence qui la gênait et plus encore l'alarmait ; la panique que déchaîna la catastrophe de Braddock entraîna des conséquences terribles pour nous ; même les quakers de Pensylvanie comprirent qu'il fallait en finir avec le péril indien et celui des Français qui n'en faisaient qu'un ; cette unanimité de toutes les colonies du Nord et du Midi, qui n'avait jamais pu se faire, se réalisa autour de la formule de Franklin : « Point de repos à espérer, tant que les Français seront les maîtres du Canada », et le fameux « Bonhomme », en réalité le plus madré des diplomates, agit à Londres pour obtenir les secours nécessaires.

Le gouvernement britannique accorda tout ce qu'on voulut et le nouveau général en chef Loudoun put mettre en mouvement pour cette campagne plus de 20 000 hommes.

La situation militaire était simple : l'Ohio et tout l'Ouest n'étaient que des fruits mûrs qui tomberaient quand le Canada cesserait de les soutenir ; il fallait concentrer tout l'effort contre ce dernier ; la voie de la mer étant interdite tant que subsisterait Louisbourg, c'était par les passages des montagnes qu'il fallait envisager l'offensive ; il y en avait deux, la route de l'Hudson vers le Richelieu par les lacs Saint-Sacrement et Champlain, qui aboutissait à Montréal, celle du Mohawk vers l'Ontario, dont l'extrémité à Oswego était entre les mains des Anglais, et qui permettait de menacer à la fois Frontenac et Niagara ; il fut décidé que l'on agirait sur les deux à la fois.

MONTCALM ET LES CANADIENS

Mais du côté français aussi, il y eut une riposte ; quoique l'opinion, de plus en plus, se souciât des affaires d'Allemagne, le maréchal de Belle-Ile, qui menait tout, n'oubliait pas que la guerre était née en Amérique, que c'était de l'Amérique qu'il s'agissait ; et c'est pourquoi il y fit passer, pour remplacer le déplorable Dieskau, un vrai général, le marquis de Montcalm.

Louis-Joseph de Montcalm-Saint-Véran était un militaire de métier et de cœur, qui avait les plus beaux états de services ; le souci de son devoir professionnel et

celui de la gloire étaient les seuls qui le conduisissent ; on l'avait envoyé faire la guerre au Canada, il la fit, sans jamais se plaindre des sacrifices et des dangers ; soldat magnifique, il était au combat audacieux au delà de toute prudence, et savait manier les hommes ; les miliciens canadiens et les sauvages ne lui manquèrent jamais, non plus que ses propres troupiers, et il en sut tirer des efforts au delà du possible. Mais très vite il avait jugé la situation : les forces dont il disposait ne pouvaient se renouveler, tandis que celles de l'adversaire ne cesseraient de grandir ; il était impossible de porter à celui-ci un coup mortel ; la défaite finale était donc certaine et il n'y avait qu'à tenir le plus longtemps possible, avec l'espoir que la paix générale surviendrait avant que rien d'irréparable fût acquis.

Ce pessimisme opposait nettement Montcalm aux officiers canadiens, habitués à voir tout sous un autre angle ; pour ceux-ci la guerre consistait en une série de courses désordonnées où l'on faisait du mal à l'ennemi et qui devaient un jour ou l'autre finir par épuiser son moral et ses ressources ; c'était à multiplier les opérations de ce genre, seules fructueuses, qu'il fallait consacrer les forces de la colonie, et les grandes réalisations à l'européenne, auxquelles se complaisaient les officiers réguliers, étaient sans utilité pratique : la « petite guerre », comme on la faisait depuis toujours sur ces frontières, suffirait à tout.

Ce désaccord se compliqua de toute l'opposition qui se révélait chaque jour grandissante entre l'esprit canadien, déjà formé et irréductible, et les habitudes d'Europe, dont nos officiers ne pouvaient se déprendre d'un seul coup en arrivant dans un pays nouveau : les Canadiens ne pouvaient s'accommoder de la discipline qu'on prétendait leur imposer ; quant aux officiers de France, les prétentions du commandement local, son arrogance, son indépendance leur paraissaient le commencement de la révolte ; le souci des intérêts personnels, la malhonnêteté qu'ils voyaient partout soulevaient leur indignation : « Les Canadiens s'imaginent, écrivait l'un d'eux, que voler Sa Majesté n'est que peccadille, notre bon roi remettant tout à Pâques à ceux qui le lui ont volé. » La manière de faire la guerre dont on s'enorgueillissait dans ce pays, enfin, leur paraissait aussi dérisoire que cruelle : « On y croit, disait le même officier, s'être immortalisé quand on a fait deux cents lieues pour assassiner une femme. »

Le malheur fut que cela remonta jusqu'en haut lieu : le gouverneur, M. de Vaudreuil, Canadien avant tout, ne manqua aucune occasion de prendre la défense des siens ; sa bonté fut pour beaucoup dans l'attachement que jusqu'au bout ils nous témoignèrent, mais en matière militaire son intervention fut moins heureuse ; il avait le commandement en chef et pouvait donner des ordres à Montcalm ;

LOUIS JOSEPH DE SAINT-VÉRAN, MARQUIS DE MONTCALM

D'après un portrait appartenant au marquis de Montcalm.

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

mais très vain, très fier de son titre et de son autorité, il n'avait jamais servi effectivement ; il se laissait mener par son entourage et ses conseillers, son frère surtout, Rigaud de Vaudreuil, dont il avait fait un gouverneur de Trois-Rivières, le ramenaient toujours à la seule conception qui leur fût chère ; Montcalm et les siens, habitués à la guerre d'Europe, dont celle d'Amérique tendait de plus en plus à se rapprocher, s'indignaient de telles pratiques, de la duplicité surtout avec laquelle on prétendait leur laisser l'entière responsabilité des opérations, alors qu'on ne leur fournissait pas les moyens de les faire réussir ; la facilité et l'indulgence du gouverneur pour les mauvais serviteurs et les voleurs les indignaient, leur semblaient presque une trahison ; très vite la séparation entre eux fut absolue, et entraîna des récriminations pénibles.

Pour commencer, cependant, on donnait à Montcalm et à Vaudreuil des ressources ; non seulement deux nouveaux bataillons pour remplacer les compagnies enlevées lors de l'attentat de Boscawen, et encore une fois de l'argent, des espèces en tonneaux, mais tout un état-major de choix, Lévis, Bourlamaqui, Sennezergues, Bougainville, etc..., et la possibilité d'agir, de frapper un grand coup.

OSWEGO (15 AOUT 1756)

Vaudreuil demanda qu'il fût dirigé contre le poste qui depuis quarante ans avait fait l'objet de toute l'inquiétude de la colonie et dont l'influence, en somme, avait tant contrarié notre développement dans l'Ouest, et, pour une fois, son avis l'emporta ; Montcalm, qui avait d'abord hésité, accepta et se mit à la réalisation avec une activité et une promptitude admirables ; en quelques jours, toute une armée : 1486 réguliers, 1464 Canadiens, 150 sauvages, fut transportée devant Oswego et, le 15 août, la capitulation était signée, nous livrant 1 600 hommes et 120 canons et toute la flottille anglaise, plus de 200 bâtiments de transport. La domination des Anglais sur l'Ontario était brisée et avec elle toute possibilité pour les Anglo-Américains de rien tenter sur Niagara ou Frontenac.

Ce fut un coup terrible pour nos adversaires ; ils avaient passé toute l'année à se débattre contre les difficultés d'une organisation nouvelle, les généraux qui arrivaient d'Europe n'ayant comme les nôtres aucune confiance dans la valeur des Américains en tant que militaires, et ceux-ci, par contre, tout fiers de la victoire de Johnson et convaincus de plus, par l'affaire de la Monongahéla, de l'incapacité des militaires du vieux monde sur le sol américain, refusant de se soumettre ; il en était résulté une anarchie qui avait empêché de rien entreprendre.

Commencement de la crise canadienne

Les vainqueurs, cependant, mesuraient leur avantage à son juste prix : « Malgré les succès de cette campagne où s'il y a eu du bien joué, écrivait M. de Lévis, il n'a pas laissé que d'y avoir du bonheur, la paix est à désirer » ; dans sa victoire même, la situation du Canada commençait à devenir inquiétante.

C'était l'effet, en premier lieu, du ralentissement des arrivages ; dès cette année il avait fallu rationner les habitants, dans les villes, à quatre onces de pain ; mais bien plus encore que la diminution de la production, les difficultés provenaient du régime économique anormal que la guerre imposait, et des mesures mêmes prises pour y faire face.

L'arrivée, par deux fois, de grandes quantités d'espèces en un pays qui en était déshabitué, avait eu pour résultat, comme on en avait toujours dénoncé le danger, de créer deux cours de la monnaie, de déprécier celle du pays, l'argent de carte, qui avait jusque-là suffi à tout, et par conséquent de faire hausser les prix, de déchaîner dans le pays une fièvre de spéculation comme il n'en avait pas encore connue. Les dépenses du roi, par une suite nécessaire, avaient crû encore plus que ne pouvaient le justifier les besoins nouveaux créés par l'action militaire ; dès 1755 elles étaient passées à 6 millions, l'année suivante à 10, 11 ; à la fin de 1756, il était dû pour 14 millions, dont 7 de lettres de change ; il était impossible de faire face à une telle situation par les moyens ordinaires.

L'ingéniosité de Bigot lui fournit le remède ; renonçant aux achats directs, pour lesquels les fonds manquaient, il imagina de concentrer tout l'approvisionnement de la colonie entre les mains d'un munitionnaire général, qui fut le boucher Cadet, assisté d'un certain nombre de bailleurs de fonds (contrat du 26 octobre 1756) ; disposant de ressources considérables, le munitionnaire achetait toutes les denrées disponibles, qu'il répartissait selon les circonstances, au lieu de laisser ce soin au hasard de la spéculation ; en ce qui concerne le commerce extérieur, les importations de France, une concentration analogue s'accomplissait de même au profit d'une *Société du Canada* qui s'était créée vers 1748 autour du grand commerçant juif de Bordeaux, Abraham Gradis ; elle fut à peu près la seule à armer pour le Canada pendant cette période.

Le système, qui n'était en somme qu'une des formes de cette économie de guerre socialisante, à laquelle on a toujours recours dans les pays bloqués, n'était pas entièrement condamnable, et l'on doit reconnaître qu'il a fait vivre les troupes et la population pendant cinq années, dans des conditions auxquelles aucune autre combinaison n'aurait permis de faire face. Les Canadiens qui longtemps,

sur la foi de romanciers populaires, l'ont considéré comme une organisation d'affameurs, sont aujourd'hui en grande partie revenus à des sentiments contraires, qui s'expriment parfois d'une manière surprenante ; l'un de leurs historiens va jusqu'à voir dans les accusations formulées contre ces « financiers » le simple effet de la méfiance ordinaire des masses à l'égard des inventeurs ; Bigot et ses collaborateurs sont les précurseurs de la concentration des échanges, leurs entrepôts de Québec et de Montréal une première ébauche des grands magasins modernes et Cadet finit par être comparé à... Joseph en Égypte !

Il n'est pas possible d'aller jusque-là et le fait capital, qui domine tout, est que

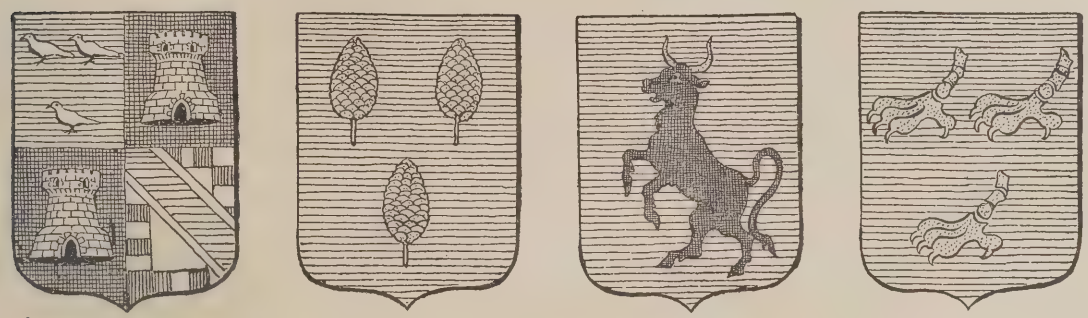

MONTCALM JACQUES CARTIER BREBŒUF FRONTENAC

ARMES DE QUATRE DES PRINCIPAUX FONDATEURS ET DÉFENSEURS DU CANADA

tous ces hommes, tous les tenants de la « Grande Compagnie » comme on appela leur association, Cadet et ses associés, Bigot et ses amis, l'aide-major Péan, le subdélégué Varin, le contrôleur Bréard, etc..., étaient avant tout mus par l'intérêt personnel, leur chef le premier, qui écrivait à son ami Vergor, le néfaste commandant de Beauséjour : « Profitez, mon cher Vergor, de votre place ; taillez, rognez, vous avez tout pouvoir, afin que vous puissiez bientôt me venir joindre en France et acheter un domaine auprès de moi. » Toutes les opérations se faisaient à leur profit et à coup sûr ; seuls maîtres des informations, ils achetaient, parfois réquisitionnaient les denrées qu'ils revendaient au prix fort, souvent même, eux, fonctionnaires du roi, au roi les marchandises qu'ils avaient achetées du roi lui-même et qui n'avaient jamais quitté ses magasins ; c'est ainsi qu'ils entretenaient la hausse des prix et la disette dont ils profitaient, en même temps que par le système des crédits et du papier-monnaie que nous avons exposé, ils organisaient la dilapidation du trésor royal. On comprend que, dans ces conditions, Montcalm et ses compagnons se soient indignés jusqu'à l'écœurement ; il faut pourtant reconnaître que pour commencer la hardiesse de Bigot eut d'heureux effets : si le Canada put se défendre

et ajouter de si glorieuses pages à son histoire, ses étonnantes capacités d'improvisation y furent pour quelque chose.

L'ANNÉE 1757 Dès cette année 1756, qui vit la première application du système, il allait permettre de tenir en campagne pendant plusieurs semaines une véritable armée, telle que le Canada n'en avait jamais vue, plus du dixième de sa population. L'effort était prodigieux, et nécessaire.

Les déceptions et les angoisses de l'année précédente venaient en effet de provoquer en Angleterre une véritable révolution, la formation d'un cabinet de guerre, où le premier rôle, presque la dictature, appartenait à l'homme qui disait : « Je suis sûr que je peux sauver mon pays et qu'aucun autre ne le peut. » William Pitt allait être le vrai chef de cette guerre.

Pour Pitt cette guerre, qui était américaine, le restait et devait, avant tout, réaliser son objectif américain, achever la conquête de l'Amérique par l'Angleterre, en finir avec les Français. Une formule devenue classique veut qu'il en ait demandé le secret à la diplomatie, qu'il ait « conquis l'Amérique en Allemagne », par les armes de Frédéric ; plus exactement sans doute, l'historien de la marine anglaise, Corbett, prétend qu'il a voulu conquérir l'Amérique en Amérique, toutes les autres combinaisons navales et européennes n'ayant été que des opérations de couverture et d'appui. Il importe assez peu : le fait à retenir est que dès son arrivée au pouvoir, la prise de possession des territoires en jeu, la mise hors de combat de la France américaine lui parut l'objet essentiel ; pour commencer il discerna le point vital et décida que l'année suivante le Canada serait attaqué de tous côtés, pour l'épuiser, mais que le grand coup porterait sur Louisbourg. Les hommes, heureusement, lui manquèrent encore pour réaliser ces vues : Loudoun était un incapable ; l'amiral Holburn ne valait guère mieux ; la France au contraire fit à nouveau un effort qui montre quel prix elle attachait, en dépit des accusations que l'on répète contre son ministère, à cette affaire du Canada ; non seulement elle envoya deux nouveaux bataillons, mais la presque totalité de ses forces navales fut mise en mouvement pour nous assurer la liberté de ces eaux : trois escadres, sous Du Bois de La Motte venu de Brest, Beauffremont des Antilles, du Revest de Toulon, dix-huit vaisseaux de ligne, se concentrèrent sous Louisbourg, nous donnant même la supériorité numérique sur l'adversaire ; elles ne cherchèrent pas l'offensive, — ce n'était pas dans les traditions de notre marine, et l'on prescrivait d'épargner nos vaisseaux, dont nous n'avions pas un de trop, — mais Loudoun dut rentrer à la Nouvelle-Angleterre sans avoir rien fait que « planter des choux »

à Halifax, et l'année se termina par une véritable catastrophe pour Holburn, frappé par la tempête au moment où il essayait de guetter l'appareillage de nos divisions navales pour les détruire une à une (26 septembre 1757).

WILLIAM HENRY (29 JUILLET 1757)

Il n'en était pas autrement sur terre ; dès la fin de l'année précédente, les Anglo-Américains avaient commencé à accumuler d'énormes ressources dans leur base d'opérations du fort William Henry ; pendant l'hiver notre gouverneur avait conçu le projet de les détruire par une de ses fameuses expéditions « à la canadienne » ; « Frère Rigaud », avec 1 400 hommes, avait parcouru soixante lieues sur la neige et la glace ; il avait détruit des magasins, brûlé trois cent cinquante embarcations, mais il avait été impuissant contre des fortifications.

La parole passait alors à Montcalm ; le 29 juillet il entrait en campagne avec 3 494 réguliers, 2 996 Canadiens et 80 canonniers, plus 1 806 sauvages de trente-trois nations, la plus grande masse que l'on eût jamais vue réunie au Canada ; les deux détachements ennemis n'avaient pas encore eu le temps d'opérer leur jonction et le premier, celui du colonel Munroe, se faisait enfermer dans la forteresse ; il se rendait le 9 août ; la nécessité de la moisson, pour laquelle il fallait renvoyer les miliciens, empêcha de poursuivre et de détruire l'autre armée anglaise ; mais si l'on avait eu des vivres pour la nourrir, toute la garnison de William Henry, 2 281 hommes, était prisonnière de guerre.

Un affreux malheur venait, hélas ! attrister cette gloire. Les sauvages ne comprenaient pas la guerre à notre façon : « Père, disaient-ils à notre général, nous avons faim, donne-nous de la viande fraîche, nous voulons manger les Anglais. » En campagne ils avaient commis des atrocités, « levé des chevelures », comme de leur côté faisaient les Indiens et les rangers anglais, mais on passait sous silence de part et d'autre ces horreurs, que l'on était arrivé à considérer comme des nécessités. Il ne put en être de même de ce qui arriva alors : Montcalm avait pris des précautions pour assurer le respect de la capitulation, mais elles furent insuffisantes ; la colonne anglaise, que l'on dirigeait sur le fort Lydius, fut assaillie, perdit tout sang-froid, et plusieurs centaines d'hommes furent enlevés ; en vain Montcalm et les siens se dépensèrent-ils sans compter pour arracher ces malheureux à la mort ; en vain Vaudreuil à Montréal eut-il la faiblesse de racheter à force d'eau-de-vie la plupart de ceux qui restaient, une cinquantaine de ces infortunés avaient été victimes de cette catastrophe ; grâce au génie de Cooper, le souvenir en pèse toujours sur l'histoire de ce pays.

Cependant, la situation matérielle continuait à être terrible ; il fallait rationner les troupes elles-mêmes à une demi-livre de pain, distribuer de la viande de cheval, ce qui, dans les idées du temps, était presque un avilissement. Les habitants, les Acadiens réfugiés, réduits à deux onces, souffraient encore davantage ; et cependant les nouveaux enrichis de la spéculation, l'entourage de Bigot, se complaisaient à déployer un luxe insolent, les officiers de l'armée eux-mêmes s'abandonnaient au jeu avec une fureur que dénonçait le gouverneur ; il y avait du mécontentement, des commencements d'émeutes, qu'il fallait apaiser, et surtout une défiance générale qui en venait à faire voir de la trahison partout : « Il paraît, allait bientôt écrire Montcalm, que tous se hâtent de faire fortune avant la perte de la colonie, que peut-être ils désirent comme un voile impénétrable de leur conduite ». Le fameux magasin de Québec, où se centralisaient toutes les opérations sur les denrées, n'était plus connu que sous le nom de la « Friponne ».

L'ANNÉE 1758. BATAILLE DE CARILLON

Tout cela était d'autant plus alarmant que l'attaque anglaise s'annonçait plus formidable que toutes celles qui avaient précédé ; Abercromby qui allait la commander ne disposerait pas de moins de 22 000 réguliers et 28 000 provinciaux, plus une réserve de 30 000 hommes ; le Canada, au contraire, n'allait plus recevoir que quelques recrues ; Vaudreuil d'ailleurs ne demandait pas de troupes, qu'il n'aurait pu nourrir. Le danger était donc des plus sérieux et Montcalm insistait pour qu'on prît toutes mesures pour assurer la défense, mais le gouverneur ne croyait pas à l'invasion ; il ne songeait qu'à organiser, par la vallée du Mohawk, sur Shenectady, une de ces incursions où se plaisait le génie canadien, et la majeure partie des milices se trouvait absente quand se produisit l'entrée en campagne, par le Saint-Sacrement, de la grande armée anglo-américaine, que l'on disait de 25 000 hommes ; Montcalm, au jour décisif, n'eut avec lui que 3 506 combattants. Mais il prit toutes ses dispositions en grand homme de guerre ; éclairé par l'exemple de ce qui était arrivé aux Anglais l'année précédente, il se garda bien de s'enfermer dans une forteresse ; le fort, d'ailleurs médiocre, qui commandait le portage du côté du Champlain, fut doublé par une ligne de retranchements qui ne pouvaient être tournés ; des avant-postes gardaient contre toute surprise et assuraient que l'ennemi ne pût agir qu'en force. Quand Abercromby se présenta avec son énorme expédition : 6 367 réguliers, 9 024 miliciens, qui avaient traversé le lac sur 2 500 embarcations, il perdit deux jours à prendre pied et, lorsqu'il voulut attaquer,

il était trop tard ; couverts par de solides abatis, les Français firent à quarante-cinq pas un feu d'enfer qui arrêta net toutes les tentatives des colonnes pour déboucher : les pertes furent telles qu'après quatre heures de tirailleries, Abercomby dut ordonner la retraite (1 944 tués ou blessés) ; si Montcalm avait eu de quoi organiser la poursuite, l'ennemi eût eu de la peine à se dégager.

« Sans Indiens, presque sans Canadiens, seul avec les troupes de ligne, écri-

BATAILLE DE CARILLON

vait le vainqueur, avec 2 500 hommes j'ai battu 25 000 Anglais... Ah ! quelles troupes, je n'en ai jamais vu de pareilles ! » Mais il y avait des ombres à ce tableau.

LOUISBOURG ET FRONTENAC La plus grave était celle de Louisbourg ; on sait l'importance de cette forteresse ; avec sa garnison renforcée de deux bataillons en 1755, il semblait qu'elle fût en état de braver toutes les attaques ; mais en 1758 Pitt avait résolu d'en finir : Amherst, qui en eut la charge, eut 14 000 réguliers, le double de ce que l'on donnait à Abercromby pour le Canada propre, et l'amiral Boscawen, des forces supérieures à tout ce que la France pouvait être en état de réunir sur ces mers ; aussi bien en réalité n'envoya-t-elle cette année-là que de simples divisions qui firent seulement une apparition dans ces eaux, une seule qui s'enferma dans la place et partagea son sort ; la

destinée de Louisbourg, dans ces conditions, était réglée ; Drucourt, qui la commandait, fit une défense honorable, sans plus, du 2 juin au 26 juillet, et finit par capituler avec ce qui restait de la garnison et des équipages venus à son secours ; du moins avait-il pu éviter qu'une attaque se produisît cette année-là par le Saint-Laurent contre le Canada propre ; mais le « Dunkerque de l'Amérique du Nord » avait à jamais cessé de jouer un rôle dans l'histoire.

MAISON OÙ, DIT-ON, EST MORT MONTCALM, RUE SAINT-LOUIS, A QUÉBEC

Plus au Sud nous n'étions pas plus heureux. Sur l'Ohio nous étions restés immobiles depuis trois ans, soit que l'on ne sût rien faire, soit que nous eussions quelque honte à employer les Indiens à des opérations que nous ne pouvions empêcher de dégénérer en atrocités inutiles ; et ce temps n'avait pas été perdu par nos adversaires. Quand ils furent prêts, l'un des leurs, le colonel Bradstreet, par une marche forcée de 3 000 hommes qui ne rencontrèrent aucun obstacle, parut brusquement devant le fort Frontenac, où le gouverneur Noyan n'avait pas 80 soldats ; la place ne put que succomber et la marine de l'Ontario, si nécessaire à nos communications avec l'Ouest et le Sud, cessa d'exister (27 août 1758). D'autre part, tandis que Forbes, Washington et le Suisse Henry Bouquet, l'inventeur de la tactique des forêts, progressaient graduellement hors de la ligne des postes qui couvraient la Pennsylvanie, nos commandants de l'Ohio, Ligneris et autres, faute d'argent, de vivres et de leur donner de l'occupation, ne pouvaient retenir leurs Indiens autour d'eux ; quand se prononça l'attaque ennemie, ils n'avaient pas 300 hommes ; le fort Duquesne ne fut même pas défendu et ce fut sur les ruines de l'incendie allumé par nous que les Virginiens arborèrent leur pavillon (25 novembre 1758).

Alors apparut dans son jour l'illusion, à laquelle nous avions tout sacrifié, de la politique indienne devant suffire à assurer l'empire sur ce continent ; non seu-

lement les Iroquois, jusque-là indécis, — les Agniers eux-mêmes avaient assisté de loin à l'affaire de Ticondéroga sans y prendre part, — se laissèrent entraîner par leur idole Johnson et chassèrent Joncaire, prenant parti à fond contre nous, mais tous les Indiens du Sud, en quelques mois, furent Anglais. Ligneris et les siens, qui s'étaient arrêtés sur la Rivière aux Bœufs, aux forts Machault et voisins, commencèrent à se demander s'ils pourraient s'y maintenir et, si le Canada, par la défection des Indiens, n'allait pas tarder à être débordé à l'Ouest, comme il l'était déjà à l'Est par la perte de la mer et la chute de Louisbourg.

DÉTRESSE DU CANADA

Les avant-postes étaient perdus ; le tour du corps de bataille allait venir et déjà la situation y était désespérée ; il n'y avait pas encore eu de blocus, mais la présence des escadres anglaises dans le Golfe pendant la majeure partie de l'année y équivalait pratiquement ; bien peu de bâtiments avaient paru à l'entrée, moins encore à la sortie ; la rareté de toutes choses était extrême : le quintal de farine, qui était de 12 livres en 1756, était maintenant à 45 livres, bientôt à 60 ; le vin, de 70 livres, était monté à 1 200 ; le maïs même manquait, la misère était partout.

Quant aux dépenses du roi, elles atteignaient, pour 1758, 25 millions ; la France devait finir par engloutir dans ce gouffre du Canada, pour la durée de la guerre, 104 millions, sans compter les dépenses des escadres.

Le plus terrible était que cette détresse était en partie factice et qu'on le savait, si même on ne l'exagérait. Montcalm et ses officiers, qui au début s'étaient laissé éblouir, n'avaient pas tardé à voir en Bigot et sa bande les auteurs responsables et volontaires de la catastrophe où s'acheminait la colonie, et comme Vaudreuil, en partie par illusion, en partie par conviction que le bien du service exigeait, s'acharnait à soutenir l'administration, cette divergence, jointe à celles qui s'étaient toujours manifestées sur les questions de discipline et de conduite de la guerre, avait fini par opposer les deux partis en une défiance, une hostilité qui étaient bien près d'être une lutte ouverte en présence de l'ennemi.

Dès 1756, l'affaire de Chouaguen, dont chacun tendait à s'attribuer le mérite, avait donné corps à ces rivalités ; elles n'avaient cessé de croître et Vaudreuil en était venu à accuser Montcalm de compromettre la défense de la colonie et même de devenir un danger pour la fidélité des Canadiens envers la mère patrie ; le général, de son côté, s'acharnait à proclamer que la valeur des Canadiens, qu'il louait, ne pouvait suffire à tout et qu'en campagne il fallait « l'appuyer de la solidité des troupes réglées. »

Les militaires demandaient que l'on mît fin à cette dualité funeste en donnant la supériorité, la dictature au mérite. Le commissaire des troupes, Doreil, suppliait le ministère d'appeler au gouvernement Montcalm, « homme vertueux et universel ; quand M. de Vaudreuil, ajoutait-il, aurait de tels talents en partage, il aurait toujours un défaut originel : *il est Canadien.* »

Les choses ne pouvaient rester en l'état et tous le comprenaient, aussi bien Montcalm, qui demandait pour toute grâce, au lendemain de son éclatante victoire, qu'on le rappelât, que Vaudreuil, qui, tout en reconnaissant les talents de son second, aurait aussi voulu qu'on l'en débarrassât, en lui donnant un emploi sur un théâtre plus glorieux. Lévis, qui avait su se tenir à l'écart de ces « tracasseries », suffirait à la conduite des troupes. Mais le gouvernement ne pouvait en juger ainsi : Montcalm et ses officiers, comme il se devait, furent accablés d'honneurs ; on le nomma lieutenant général, on l'eût fait maréchal de France si c'eût été possible ; Vaudreuil eut pour sa part le grand cordon de Saint-Louis, mais on l'invita à bien vivre avec le général et à se conduire en tout par ses avis. Bigot, dont on avait bien dû finir par apercevoir la manière aisée de jongler avec les millions, reçut un avertissement sévère : « Je vous prie, lui écrivait le ministre, de faire de très sérieuses réflexions sur la façon dont l'administration qui vous est confiée a été conduite jusqu'à présent. Cela est plus important que peut-être vous ne le pensez. »

BOUGAINVILLE

(D'après une miniature. Collection de Mme la comtesse de Saint-Sauveur Bougainville).

Du moment que l'on faisait appel à son dévouement, Montcalm ne pouvait hésiter : « Je ferai tout, écrivait-il, pour sauver la colonie, ou je mourrai », mais que pouvait-on faire? L'orage qui s'annonçait pour l'année 1759 surpassait tout ce qui s'était vu ; l'aide de camp Bougainville envoyé à Paris eut mission d'exposer la situation (septembre 1758).

Tout a été dit sur ce voyage de Bougainville, que l'on résume d'ordinaire par la phrase fameuse de Berryer sur les écuries auxquelles on ne peut songer quand la maison est en feu. En réalité Berryer, ministre de la Marine depuis le 1er no-

vembre 1758, ne pouvait faire ce que personne n'eût pu faire à sa place, et Bougainville n'était pas chargé de le lui demander : 10 000 hommes de troupes n'auraient pas sauvé le Canada, — qui n'aurait pas pu les nourrir, — ils ne seraient pas arrivés et l'ennemi en eût envoyé le double ; il fallait « traiter le Canada comme un malade qu'on soutient par des cordiaux et n'y envoyer que l'absolu nécessaire » ; ceux qui s'y trouvaient feraient ce qu'ils pourraient pour tenir jusqu'à ce que l'affaire se décidât par ailleurs ; ils songeaient aussi à se retirer à la Louisiane, si tout était perdu, de manière à entretenir la guerre, à conserver malgré tout une existence sur le continent américain ; quant à une aide à leur porter, la seule qui pût peut-être avoir de l'efficacité eût été une attaque sur la Caroline ; mais en avait-on les moyens ?

Le ministre fut en somme de cet avis : « La Cour, écrivit-il, ne veut aucune capitulation. Conservez un pied au Canada à quelque prix que ce soit ; si nous l'avions une fois perdu en entier, il serait comme impossible de le ravoir » ; quant aux ressources, on donna ce qu'on put, six cents recrues, des approvisionnements ; deux navires partirent de Bordeaux en février, on promit d'en envoyer vingt-quatre, mais qu'en passerait-il ? Il était impossible de faire davantage ; tout ce qui restait de notre marine était réservé pour le grand effort que l'on destinait à arracher la paix à l'Angleterre par la menace d'une invasion.

LE GÉNÉRAL WOLFE
(Gravure de l'époque).

LES OPÉRATIONS CONTRE QUÉBEC Grâce à d'héroïques capitaines marchands, comme le fameux Canon, le Canada ne se trouva cependant pas entièrement dépourvu quand se produisit la grande attaque, celle à laquelle Pitt allait enfin demander que cette année couronnât la résurrection de la grandeur anglaise. Cinquante mille hommes, dont 22 000 réguliers, allaient y être employés, par les trois voies d'invasion qui, depuis le début de cette guerre, étaient classiques,

mais l'effort décisif serait tenté par cette route de la mer que la chute de Louisbourg avait ouverte, par le Saint-Laurent, sur Québec même. Pitt avait enfin trouvé, pour la mener à fond, un général de trente ans, amoureux de la gloire et de son pays, Wolfe, qui devint aussitôt une manière de héros national ; il lui donnait 9000 réguliers seulement, mais c'était l'élite de l'armée anglaise, sans soldats de fantaisie à l'américaine ; pour le transport, 49 bâtiments de guerre, 125 navires inférieurs, 14 000 marins sous l'amiral Saunders.

La flotte parut à la partie inférieure du fleuve le 6 juin ; faute de ressources, ou de volonté de la part de Vaudreuil, aucun préparatif de défense n'avait été fait sur ce point ; le balisage avait été retiré, mais un officier enlevé sur un bâtiment de Gradis, Denis de Vitré, servit de pilote, et d'ailleurs les Anglais, qui avaient à leur bord des marins comme James Cook, prétendaient pouvoir s'en passer : le 26, les opérations de mise à terre commençaient, à l'île d'Orléans, à quelques milles en aval de Québec.

Montcalm avait concentré tout ce dont il pouvait disposer ; de seize à quatre-vingts ans, tout ce qui était capable de porter les armes avait été mobilisé ; la milice avait donné 15 225 hommes ; « jamais sujets ne furent plus dignes des bontés de leur souverain, soit par leur constance au travail, soit par leur patience dans les peines et les misères ». Tout compris, il y avait autour de Québec quinze à seize mille hommes, dont cinq mille réguliers de la Guerre et de la Marine, le reste miliciens, marins d'équipages marchands, un millier de sauvages venus de Détroit, avec Repentigny et Langlade, une force numériquement très supérieure à celle des Anglais, mais peu homogène, mal équipée et sujette à quelques défaillances. Québec n'était pas une place de guerre bien forte, mais resserrée entre le fleuve et la rivière Saint-Charles, elle présentait une certaine valeur comme base d'opérations pour une campagne défensive. Pour empêcher l'ennemi de prendre pied sur le rivage nord, Montcalm avait garni toute la côte, de Beauport jusqu'à la rivière Montmorency et aux chutes de ce nom, d'une ligne de retranchements derrière laquelle attendaient les troupes. Quand l'attaque se fut transportée en amont, un dispositif analogue s'y répéta jusqu'au Cap Rouge. L'ensemble finit par atteindre dix-huit lieues de développement.

Wolfe attaqua aussitôt avec sa fougue de Louisbourg, mais ses troupes ne réussirent même pas à aborder les retranchements français, et cette journée de Montmorency se termina par un désastre (31 juillet) ; tourner la position était impossible ; le général anglais, qui par ses proclamations avait annoncé sa volonté inflexible d'en venir à bout, se mit à ravager impitoyablement les campagnes,

procédant à des exécutions militaires contre qui résistait ou aidait les Français ; ses partisans, comme l'Américain Montgommery ou le fameux ranger Rodgers, commirent des horreurs. Rien n'y fit : Québec, atrocement bombardée de la Pointe Lévi pendant soixante-huit jours, réduite en cendres, ne fléchit pas, et de nouvelles tentatives pour prendre pied sur la côte Nord en amont ou en aval, jusqu'à Sillery, n'aboutirent qu'à des échecs répétés.

LA BATAILLE D'ABRAHAM (13 SEPTEMBRE 1759)

L'armée anglaise souffrait beaucoup ; morts, blessés ou malades, elle était diminuée de près de deux mille hommes ; l'hiver d'ailleurs allait venir, qui contraindrait à la retraite ;

QUÉBEC APRÈS LE BOMBARDEMENT DE 1759, PLACE DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME DES VICTOIRES
(D'après une gravure anglaise du dix-huitième siècle).

Wolfe malade, désespéré, était décidé à l'ordonner, mais avant de se résigner il crut devoir tenter un dernier effort et, dans la nuit du 12 au 13 septembre, il conduisit lui-même une tentative de débarquement sur la falaise, à quelques centaines de pas à l'Ouest de la ville, à l'Anse du Foulon.

L'entreprise devait échouer et l'on n'a pas énuméré moins de dix-sept circonstances fortuites dont une seule venant à manquer eût tout condamné ; mais le ravitaillement de Québec, difficile, se faisait par eau, par des convois que les sentinelles étaient habituées à laisser passer. Celui de ce jour-là n'avait pas eu lieu, mais on avait oublié d'en prévenir les gardes et ceux-ci, trompés, laissèrent passer la flottille anglaise ; un régiment placé là en réserve avait été retiré la veille par Vaudreuil ; le poste de surveillance ordinaire, très faible, était commandé par un officier incapable, M. de Vergors, l'auteur déjà de la perte de Beauséjour en Acadie, qui se laissa

surprendre ; vingt-quatre grenadiers anglais gravirent la falaise, haute de deux cents pieds, et, à cinq heures du matin, 5 000 hommes étaient en ligne sur le plateau d'Abraham, marchant sur Québec.

Montcalm, accouru de Beauport avec ce qu'il avait pu ramasser de troupes, attaqua aussitôt, vers dix heures, pour ne pas laisser à l'ennemi le temps de se renforcer ; ce fut une courte escarmouche, — elle ne dura pas un quart d'heure, — où tout de suite les deux commandants en chef furent mortellement blessés ; très éprouvées, — elles eurent 432 tués ou blessés, les Anglais 542, — les troupes françaises refluèrent en désordre vers la ville, la confusion se mit partout. Sans attendre Bougainville qui accourait du Cap Rouge sur les derrières de l'ennemi, M. de Vaudreuil — tous les officiers supérieurs étaient tués ou blessés, — ordonna la retraite, laissant Québec dans la situation d'une ville assiégée, sans vivres, presque sans troupes, avec un commandant, M. de Ramesay, officier de la colonie, qui n'avait jamais fait une vraie guerre et qu'affolaient sa responsabilité et plus encore les instructions de Vaudreuil, lui prescrivant de ne pas s'exposer aux horreurs d'une prise d'assaut.

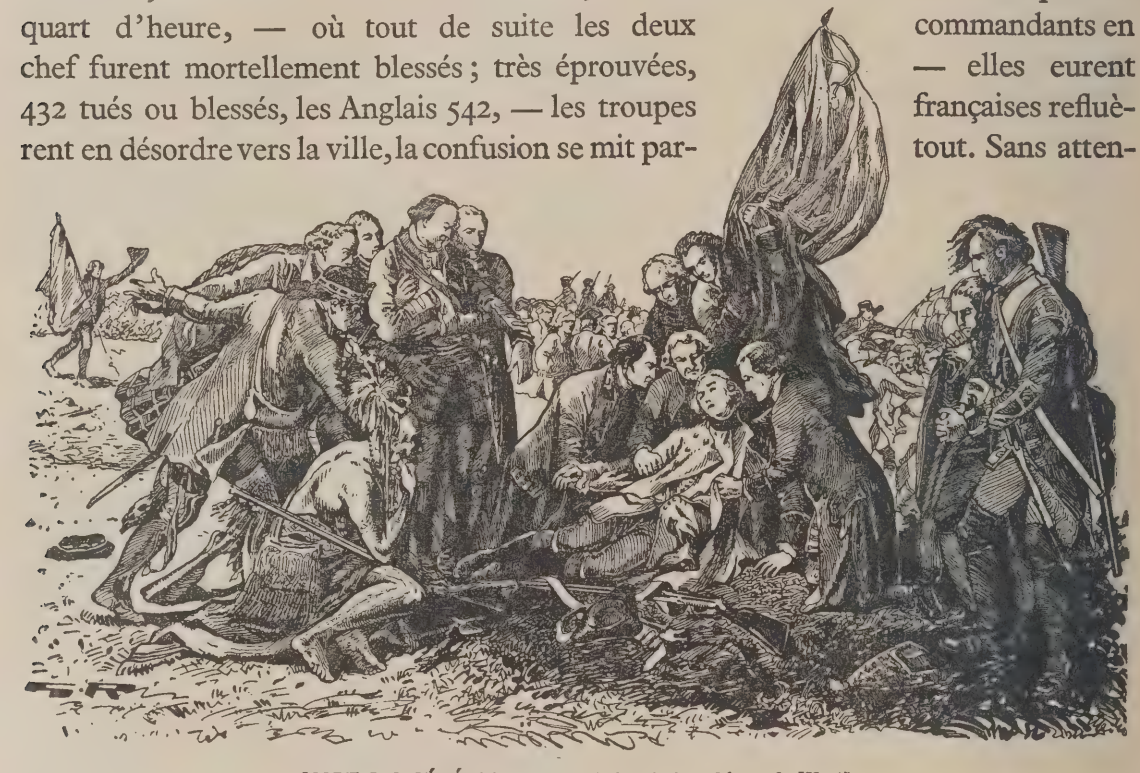

MORT DU GÉNÉRAL WOLFE (D'après le tableau de West).

LA CHUTE DE QUÉBEC

Montcalm était mort, se proclamant heureux de n'avoir pas vu la défaite de son pays, et avait été enseveli dans la ville qu'il avait défendue, aux Ursulines, en attendant que, par l'initiative de

lord Dalhousie, la piété des deux nations le réunît avec son vainqueur dans une seule sépulture avec l'épitaphe fameuse : *Mortem virtus, communem famam historia, monumentum posteritas dedit.* Cependant Lévis, éloigné au moment de l'action, avait rejoint et se portait au secours de la place ; déjà soixante cavaliers, un sac de biscuit sur leur selle, étaient dans les faubourgs ; mais les âmes étaient à bout d'énergie ; les bourgeois, par l'organe de leurs notables, réclamèrent qu'on leur épargnât les derniers risques ; Ramesay était obsédé par ses instructions ; après un conseil de guerre où un seul officier, Jacot de Fiedmont, demanda qu'on luttât jusqu'au bout, il signa la capitulation (18 septembre) : « Il est inouï, s'écria Lévis, qu'on rende une place sans qu'elle soit attaquée ni investie. » Murray, avec 8 000 hommes, s'installa comme il put dans les maisons épargnées par l'incendie et la flotte s'éloigna en hâte de ces eaux inhospitalières.

NIAGARA Nous n'avions pas été plus heureux sur les autres fronts. Sur le Champlain, Bourlamaqui, avec 3 000 hommes, avait tenu contre les forces quintuples d'Amherst, cédant pied à pied sans jamais se laisser accrocher, et les deux partis avaient fini par s'immobiliser autour de l'île aux Noix ; mais, dans l'Ouest, les choses avaient pris la proportion d'un désastre.

Par Oswego et le Lac, Prideaux y avait conduit devant Niagara une armée d'Anglais et d'Américains, qu'appuyait Johnson avec une levée en masse de tous les Indiens ralliés à son prestige. Pouchot, capitaine de Béarn, avait mis la place en défense, et appelait au secours tout ce qui pouvait rester des nôtres dans le Sud et dans l'Ouest ; Français ou Indiens, ils étaient accourus, 1 300, depuis l'Ohio jusqu'au Lac Supérieur, mais Johnson leur avait tendu une embuscade sur les bords mêmes de la cataracte, et ils avaient succombé ; Pouchot avait dû capituler le 25 juillet ; Niagara, qui commandait nos communications avec l'Ouest et notre dernière ligne de retraite, était aux mains de l'ennemi, et la route du Haut Fleuve, où il y avait à peine quelques compagnies, libre pour l'invasion comme l'était déjà celle de l'estuaire. Les conséquences de ce malheur, moins connu que celui de Québec, allaient être presque aussi terribles.

L'HIVER. BATAILLE DE SAINTE-FOY Tout était bien perdu, mais Lévis, au nom de l'honneur militaire, s'obstinait à prolonger la lutte. Tandis que de France, on envoyait encore, grâce à la maison Gradis, un dernier convoi, qui d'ailleurs fut pris par les Anglais, il reprenait l'offensive au milieu des neiges, pour tenter d'emporter Québec et de s'y réinstaller avant que la flotte anglaise de secours eût

le temps d'arriver. Murray avait atrocement souffert de l'hiver, sans bois, presque sans vivres, au milieu de ces campagnes dont les habitants, en dépit des serments extorqués, se refusaient à lui donner aucun secours ; il avait eu 689 morts en sept mois, malgré l'humanité des admirables religieuses ; ses effectifs étaient réduits de moitié et il faillit se laisser surprendre par les 7 000 hommes, réguliers et miliciens ayant rompu leur ban, que Lévis jetait sur lui à la seconde journée d'Abraham ou bataille de Sainte-Foy (28 avril) ; il perdit 1 124 hommes, toute son artillerie, et ne put qu'à grand'peine se réfugier derrière les murs de la place ; sans leur épuisement, les Français entraient derrière lui sans combattre.

Mais Lévis n'avait pas de gros canon, une seule pièce de 24, et presque pas de munitions, — son artillerie

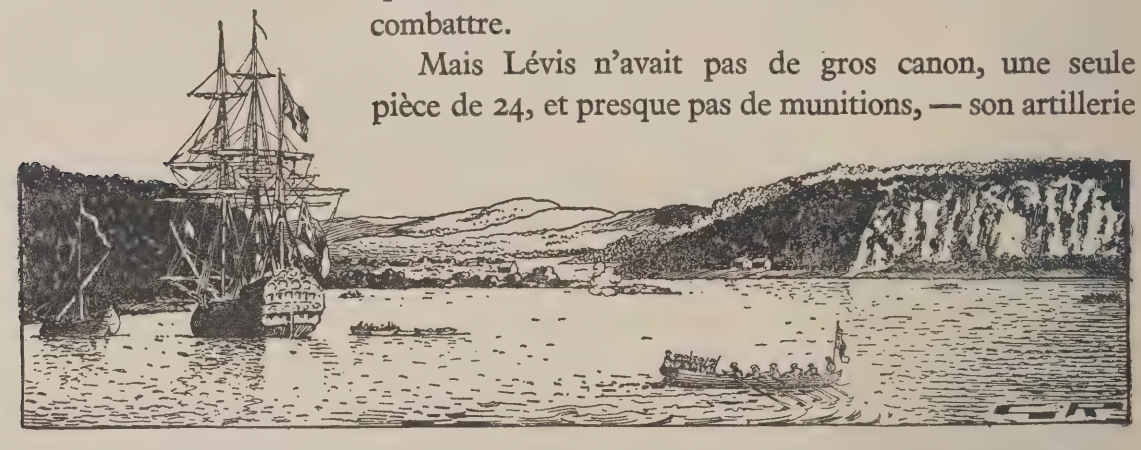

VUE DU CAP ROUGE SUR LA RIVIÈRE SAINT-LAURENT ; A CETTE PLACE 1 500 HOMMES DÉBARQUÈRENT ET OCCUPÈRENT LA VILLE DE QUÉBEC, LE 13 SEPTEMBRE 1759 (D'après un dessin de Hervey Smyth).

ne pouvait tirer que vingt coups par jour, — deux frégates seulement pour tenir la rivière. Le 9 mai, le premier navire anglais, le *Lowestoft*, apparaissait, avant-garde de toute une flotte ; la retraite s'imposait (16 mai), sans même que l'on pût dégager nos pauvres bâtiments que leur commandant Vauquelin faisait couler à la Pointe-aux-Trembles le pavillon haut.

LA FIN : CAPITULATION DE MONTRÉAL (7 SEPTEMBRE 1760)

C'était la fin : lentement, méthodiquement, par terre et par eau, les troupes anglaises remontaient sur Montréal, sans que sur aucun point il fût possible aux nôtres, qui se débandaient, les miliciens abandonnant maintenant leur drapeau pour sauver quelque chose de leurs pauvres foyers, — Murray avait annoncé qu'il brûlerait la maison de quiconque serait aux armées, — de faire front nulle part ; une autre armée anglaise, ou américaine, sous Haldimand, progressait au Sud, du Champlain sur la rivière Sorel, poussant devant soi

Bougainville également réduit à l'impuissance ; le 6 septembre les deux corps faisaient leur jonction aux environs de Chambly ; le troisième, celui d'Amherst, parti d'Oswego au commencement d'août, fort de 6 000 réguliers et autant d'Américains ou d'auxiliaires, était à quelques milles de là, à La Chine.

Il nous restait 2 500 hommes, avec quinze à vingt jours de vivres ; Lévis, à qui les Anglais refusaient les honneurs de la guerre, pour venger le prétendu massacre de William-Henry, aurait continué la lutte ; mais alors se manifesta encore une fois l'antagonisme entre l'état d'esprit métropolitain et les intérêts coloniaux ; Vaudreuil voulut qu'au moins quelques garanties fussent stipulées en faveur de ses compatriotes, et le 7 septembre la capitulation fut signée : la colonie était rendue ; toutes les troupes seraient rapatriées en France ; mais le libre exercice du culte catholique restait assuré, ainsi que les propriétés, et les Canadiens ne pourraient être troublés dans leur domicile ni la jouissance de leurs droits civils.

L'exécution vint ensuite : dès octobre, 2 200 soldats, débris de ces héroïques Guyenne, Béarn, Languedoc, la Reine, la Sarre, Royal-Roussillon, Berry, qui avaient inscrit une telle épopée dans notre histoire, s'embarquaient pour la France après avoir brûlé leurs drapeaux pour qu'ils ne tombassent pas aux mains de l'ennemi ; le vainqueur passait alors à l'occupation des forts lointains, Détroit (novembre), le Sault, Michillimackinac, la Baye l'année suivante. Incapables d'aller vivre sous d'autres cieux, la plupart des habitants et des traitants, Langlade lui-même qui à Abraham avait rallumé sa pipe sous le feu, subissaient la loi du vainqueur ; certains pourtant s'y refusèrent ; à la Baye les derniers survivants de l'Ohio, un autre Beaujeu, Couterot, n'attendirent pas l'occupation ; avec 4 officiers, 50 soldats et 78 miliciens, qui suivaient le drapeau jusqu'au bout, ils opérèrent jusqu'à la Louisiane une mélancolique retraite, dernière manifestation de notre existence militaire en ces contrées ; mais l'amour du sol fut le plus fort, et Beaujeu revint mourir dans son manoir du Canada en 1807.

Les années qui suivirent furent dures ; le vainqueur n'avait pas l'intention d'abuser de sa victoire ; ce n'en était pas moins l'occupation militaire avec ses rigueurs, et l'hostilité des Anglo-Américains à l'égard des institutions religieuses du pays ; l'évêque était mort, le sort des congrégations n'était pas fixé, et des trahisons ou des apostasies, comme celle du jésuite Roubaud, faisaient craindre le pire ; enfin il y avait tant de ruines à réparer et la population était réduite d'un cinquième.

Qu'allait-on faire du Canada ? L'Angleterre qui y avait dépensé deux milliards

(suivant le compte de Chesterfield, mais c'est le prix de toute la guerre), ne s'en était jamais proposé la conquête, mais tout au plus une ratification de frontières, qui la mît en possession de ce qu'elle avait toujours réclamé, et la garantît contre de nouvelles difficultés ; Wolfe, encore en 1759, n'envisageait pas davantage ; il n'y avait pas de raison pour qu'on voulût plus après la victoire, le Canada n'apportant rien de ce que l'on était habitué à demander à une colonie, et l'existence de sa population française, que l'on ne pouvait extirper, étant de nature à créer les pires difficultés. Une campagne de presse, à la tête de laquelle s'étaient mis les frères Burke, s'engagea en 1760 pour que l'Angleterre s'occupât plutôt de s'assurer une des précieuses îles à sucre, la Guadeloupe par exemple, que Choiseul se vante d'avoir sauvée. Mais il fallait compter avec les Américains : le Canada était leur conquête, bien plus, le gage et le signe de l'unité qu'ils avaient constituée pour lui, et que maintenant ils entendaient maintenir ; et surtout il y avait le souvenir de l'affreuse terreur que pendant un siècle il avait fait peser sur toute l'étendue des frontières et dont à aucun prix il ne fallait que le renouvellement fût possible ; car il est à remarquer que si pour nous l'ère de la Guerre de Sept Ans, des « Guerres Françaises et Indiennes », se termine à la chute de Montréal, il n'en est pas ainsi de l'autre côté ; après cet événement la lutte, pour les Américains, avait continué ; le soulèvement des Cherokees en 1760, celui, plus grave et plus général, que l'on désigne sous le nom de conjuration de Pontiac (1762-1765), avaient été pour eux de nouvelles et terribles alarmes, où ils avaient encore dénoncé la main des Français ; l'opinion chez eux fut unanime et, par l'organe de Franklin, réclama qu'on ne nous laissât aucun moyen de nuire, que la paix assurât à la puissance anglaise la possession entière de tous nos anciens domaines.

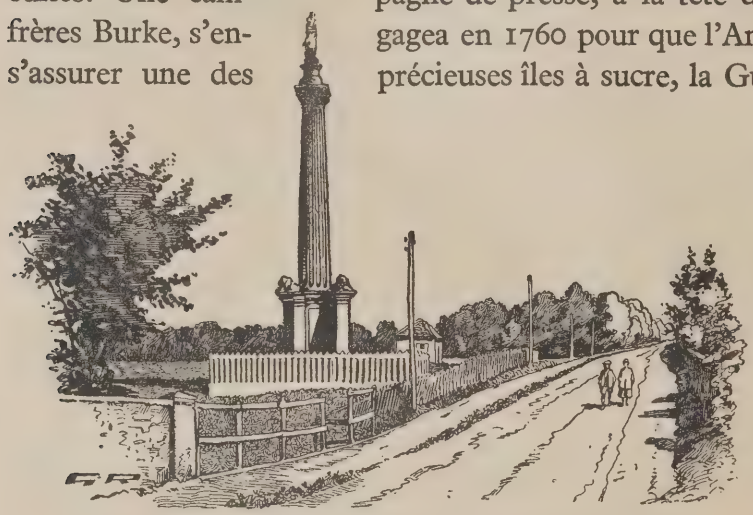

QUÉBEC, MONUMENT AUX BRAVES DE 1760

En France l'affaire ne passionnait pas ; les groupes lettrés, les « Philosophes », où nous sommes habitués à croire que se résumait tout le mouvement des esprits, étaient indifférents, sinon hostiles ; la fameuse phrase de Voltaire dans sa lettre

à Moncrif sur les arpents de neige a sans doute été dénaturée dans son sens, et c'était seulement des colonies improductives que le spéculateur qui eût si volontiers gagné de l'argent à la Louisiane se montrait l'adversaire ; mais ce que l'on reprochait au Canada n'était-il pas précisément d'être une colonie improductive, et dangereuse ? La vraie pensée de Voltaire s'exprime dans sa lettre à Chauvelin du 3 octobre 1760 : « Si j'osais, je vous conjurerais à genoux de débarrasser à jamais du Canada le ministère de France. Si vous le perdez, vous ne perdrez presque rien ; si vous voulez qu'on vous le rende, on ne vous rend qu'une cause éternelle de guerre et d'humiliation. »

ÉTIENNE-FRANÇOIS, DUC DE CHOISEUL
(D'après Van Loo, gravure de De Launay, Bibliothèque Nationale).

Le ministère n'était que trop disposé à entendre de pareilles supplications : le Canada, pour Choiseul et son entourage, ne représentait aucun intérêt majeur ; nul n'était en état de deviner l'avenir merveilleux réservé à ces contrées ; nul ne concevait même ce principe essentiel de toute politique, qu'une position occupée doit être conservée à tout prix, les circonstances pouvant d'un instant à l'autre l'appeler à jouer un rôle décisif dans des combinaisons imprévisibles et soudaines ; on se plaisait au contraire à imaginer que l'unité des colonies anglaises, qui s'était faite à l'occasion de notre présence en Nouvelle-France et contre nous, pourrait bien survivre à ces circonstances et nous devenir avantageuse : la fin du péril canadien ne serait-elle pas pour elles le signal d'une lutte nouvelle, dirigée cette fois contre leur métropole ? Cette lutte, qui seule devait nous permettre de prendre notre revanche, de voir l'Angleterre rabaissée au niveau commun des nations, était l'un des événements les plus favorables qui se pussent envisager, tout ce qui pouvait la précipiter était souhaitable ; l'abandon du Canada, sans espoir de retour, était l'un des gestes qui pût le mieux servir notre politique.

Il se produisit pourtant des protestations : quand le bruit commença à se

répandre que le ministère était disposé à céder le Canada, il y eut comme un mouvement de révolte dans les milieux qui avaient part au trafic de ce pays ; les chambres de commerce se mirent à la tête, beaucoup plus, il est vrai, pour les pêcheries que pour la population canadienne, dont elles semblent s'être moins souciées : « La paix, écrivait Bordeaux, n'a pas tous nos vœux s'il doit en coûter la cession du Canada, cette colonie si précieuse par sa situation relativement à la sécurité des Iles, si utile par la nature de son commerce, si redoutable enfin pour nous entre les mains des Anglais... » « Plutôt une guerre éternelle, répondait La Rochelle, plutôt porter vers la mer toutes les finances, toutes les forces du royaume que de céder jamais le Canada et ses pêches. »

LE TRAITÉ DE PARIS

Le cabinet tenta seulement de chicaner sur les limites, de nous conserver les régions d'au delà des Alleghanys, jusqu'aux Illinois, que l'on espéra un moment n'avoir pas été comprises dans la capitulation, mais la volonté des Anglais, c'est-à-dire des Américains, était formelle ; il fallut céder et les articles 4 et 6 du traité de Paris (10 février 1763) sanctionnèrent les faits accomplis. « Permettez-moi, put écrire Voltaire à Choiseul, de vous en faire mes compliments. Je suis comme le public : j'aime mieux la paix que le Canada et je crois que la France peut être heureuse sans Québec. »

Le Canada avec toutes ses dépendances, y compris l'île du Cap-Breton, était cédé à la Grande-Bretagne sans aucune limitation ni réserve ; le roi de France renonçait à toute prétention sur la Nouvelle-Écosse ; il était seulement stipulé que l'exercice du culte catholique serait libre et garanti pour les sujets canadiens de Sa Majesté Britannique ; les limites étaient fixées comme il convenait aux vainqueurs ; ils avaient toute la rive gauche du Mississipi jusqu'à la frontière, Mobile et la Nouvelle-Orléans restant seules à la Louisiane et à la France, ou plutôt à l'Espagne. Choiseul s'écriait : « Nous avons gardé la Guadeloupe ! »

Mais quel douloureux sacrifice s'imposait à nous par la remise aux Anglais de ces derniers postes de l'Ouest, fils du Canada et qui suivaient son sort ! Les formalités s'accomplirent, marquées par des épisodes touchants comme ceux des habitants de Kaskakias et de Cahokia qui refusèrent de devenir Anglais et passèrent sur l'autre rive, emportant jusqu'aux charpentes de leurs maisons ; les Espagnols, du côté du Sud, progressaient également dans les territoires qui leur étaient cédés ; enfin, à l'été de 1770, le dernier poste qui nous restât, Sainte-Geneviève des Illinois, fut remis et le drapeau français cessa de flotter sur le continent de l'Amérique du Nord.

LE PROCÈS DU CANADA

Il restait maintenant à liquider l'affaire, et tout d'abord les responsabilités ; on n'avait pu empêcher que ces événements fissent grand bruit, et les gens qui revenaient du Canada avaient eu beau jeu à dénoncer les scandales qui avaient marqué les dernières années de cette lutte héroïque ; on faisait courir dans le public une liste des « millionnaires du Canada », dans laquelle Vaudreuil était marqué pour 23 millions, Bigot pour 29, le militaire au total pour 35, les vivres et la finance pour 99. Il était impossible d'étouffer l'affaire.

MONTRÉAL. ÉGLISE DE LA POINTE AUX TREMBLES

Le procès du Canada s'ouvrit le 17 décembre 1761, devant une commission du Châtelet, et dura quinze mois ; il y eut cinquante-cinq accusés, dont vingt et un seulement furent présents et qui s'en tirèrent à des conditions fort diverses. Vaudreuil, qui avait eu une attitude fort digne et avait continué à couvrir tout le monde, fut mis hors de cause, mais presque tous les autres condamnés : Bigot au bannissement perpétuel, tous ses biens confisqués et 1 500 000 livres de restitution, Cadet à 6 millions, etc... Le total des restitutions s'éleva à 10 930 000 livres ; puis vinrent les atténuations et les indulgences : Cadet présenta des factures impayées pour onze millions et eut son pardon ; Bigot fut autorisé à rester en France et intrigua pour obtenir aussi sa réhabilitation ; il l'aurait peut-être eue s'il n'était mort trop tôt, en 1775 ; enfin le silence se fit sur eux.

LA LIQUIDATION DES CRÉANCES CANADIENNES

Il était plus difficile de procéder à l'apurement de la situation que nous avions laissée au Canada. Le déficit était de 80 millions environ ; il restait en circulation pour 49 millions de lettres de change, pour 25 millions de billets et pour 9 d'effets divers, mais une partie serait annulée, pour restitutions, non-représentation, etc..., et le reste n'était pas tout entier d'égale valeur ; certaines créances représentaient

des fournitures loyalement faites, mais les plus récentes avaient été majorées ; en conséquence, on ne proposait pas le remboursement intégral ; les effets antérieurs à 1758 seraient payés pour leur valeur nominale, les autres réduits de moitié ou des trois quarts ; ainsi fut décidé, par un arrêt du Conseil du 29 juin 1762, le dernier acte du gouvernement français qui ait été publié au Canada par les capitaines de milice.

Mais alors se produisirent des protestations ; une partie des valeurs dépréciées se trouvait entre les mains des Canadiens, dont le gouvernement britannique crut politique de prendre la défense ; d'autres avaient été acquises par des spéculateurs anglais ou français, qui n'admirent pas qu'on tranchât de la sorte avec leurs réclamations ; une nouvelle convention, d'ordre international, intervint le 29 mars 1766, et ce fut sur ces bases que s'opéra la liquidation définitive ; elle demanda près de cinq ans et se termina par le versement aux divers intéressés d'un total de 37 607 000 livres (6 665 000 pour les sujets anglais) en reconnaissances portant intérêt à 4 pour 100. Mais qu'était-il arrivé effectivement de ces ressources aux Canadiens mêmes ? Leur part dans les créances s'élevait, paraît-il, à 17 millions ; la plus grande partie s'était arrêtée dans les mains de divers intermédiaires et spéculateurs dont, dit-on, Necker.

L'ABANDON DU CANADA

Ce cruel règlement de comptes était l'adieu définitif de la France au peuple qui avait été le sien pendant un siècle et demi ; jamais aucun effort ne devait être tenté pour opérer un retour sur le passé. Pendant la Guerre d'Amérique, la prudence nous interdisait de tenter aucun geste qui pût réveiller dans le cœur de nos alliés du jour le souvenir de leurs alarmes d'autrefois ; les Canadiens, de leur côté, songeaient plutôt à se défendre contre leurs ennemis de toujours, les Américains, qu'à secouer le joug des Anglais, devenus presque les défenseurs de leurs libertés religieuses ; puis vint la grande crise de la Révolution et de l'Empire ; nous cessâmes de penser au Canada, et la première fois qu'un pavillon français reparut dans ces eaux, par la remontée de la *Capricieuse* sur le Saint-Laurent, en 1854, il y avait longtemps qu'il ne pouvait plus être question que d'une piété commune dans le souvenir entre les deux peuples séparés depuis près de cent ans.

Le Canada, en effet, qui depuis longtemps, même sous la domination française, avait commencé à s'acheminer vers une existence distincte, sinon autonome, par le développement de ses caractères et de ses besoins propres, avait vu cette évolution brusquement précipitée dans la crise de 1755-1763 ; au lendemain de

cette paix qui avait disposé de lui sans son consentement, il lui avait fallu réagir, s'organiser pour une vie nouvelle. Les relations commerciales, tout d'un coup, avaient changé de sens ; il n'avait pu en être de même dans l'ordre intellectuel, trop d'habitudes et de répugnances s'opposant à une fusion des vainqueurs et des vaincus, mais là aussi il avait fallu s'accommoder de l'inévitable

LE MOULIN DE VINCENNES A BEAUMONT SUR LE RUISSEAU SAINT-CLAUDE ET LE SAINT-LAURENT

Contrairement à ce que l'on raconte souvent, il est inexact que l'émigration de tout ce qui constituait l'armature du pays, au lendemain de la capitulation de Montréal, ait pour ainsi dire décapité ou décérébré le peuple canadien. Sans doute une partie de la noblesse et de la bourgeoisie, tenue par des liens de famille et d'intérêt, dut suivre les troupes et constituer autour des villes de Touraine et de Berry, qui lui avaient été assignées comme résidence, une manière de société émigrée qui conserva sa cohésion une vingtaine d'années ; mais le nombre en a été singulièrement exagéré ; peut-être ne dépassa-t-il pas 300, il n'atteignit en tout cas pas 3 000. Il semble bien que la majeure partie de ces familles notables, proprié-

taires, marchands, etc..., restèrent sur le pays ; mais le régime français ne les avait guère préparées au rôle qui aurait pu être le leur ; n'ayant jamais eu d'autorité que celle qu'ils tenaient du pouvoir, comme officiers du roi, sans liens entre eux, ni avec le reste du monde, dépourvus de tout moyen d'action, ces hommes n'avaient aucunement la possibilité d'être les animateurs ou les conservateurs d'une conscience nationale à laquelle il fallait un support plus solide que l'intérêt quotidien.

Et c'est ainsi que, de toute nécessité, le rôle du clergé canadien se trouva conduit à prendre une importance et même un caractère nouveaux. La rupture des derniers liens avec la France, et la nécessité de s'adapter aux conditions créées par la souveraineté britannique avaient été pour ce clergé le principe d'une crise où auraient pu succomber pour lui, avec la sécurité et la dignité, jusqu'aux possibilités de continuer à remplir sa mission ; l'évêque mort, les congrégations, qui avaient jusque-là contribué si puissamment à entretenir la vie religieuse, ne pouvant plus assumer cette tâche, on put se demander comment arriverait à subsister cette Église séparée sous une domination hérétique, et hostile ; ce fut le dernier service rendu par la France à ses anciens sujets de les avoir aidés de son influence à Londres et à Rome dans l'accomplissement de cette adaptation nécessaire.

Quand elle fut achevée en 1764, par la nomination du premier évêque purement Canadien, quoique né en Bretagne, Mgr Briand, la masse des soixante ou quatre-vingt mille hommes de notre race qui se trouvaient à mille lieues de la France, isolés sous une domination étrangère, était garantie contre une assimilation qui les aurait fait cesser d'être eux-mêmes. Désormais, sous cette tutelle qui leur conservait leur langue, leurs traditions, leur âme propres, les Canadiens continuaient à devenir le peuple en quoi ils avaient dès longtemps commencé à se former ; petit à petit grâce au libéralisme, d'abord contraint et forcé, ensuite conscient et généreux jusqu'à une manière d'abnégation de l'Angleterre, ils allaient reconquérir leur prospérité matérielle et leur sécurité d'abord, puis leur dignité d'hommes, leurs droits propres, juridiques et économiques, politiques enfin ; et au terme, au bout de cent cinquante ans d'un des efforts les plus magnifiques qui aient été donnés par une race quelconque, ils se retrouveraient une nation, un État, une puissance ayant sa voix parmi celles qui mènent la destinée de l'espèce humaine.

Mais ce ne serait plus la France ! Telle était la fin où aboutissait ce siècle de luttes, de triomphes et de désastres alternés ; le Canada, cette première de nos colonies, celle où pour la première fois s'était constituée hors d'Europe une société de notre race, le Canada de Champlain et de Talon avait cessé d'être une terre

française. Il est possible à d'autres de s'en réjouir : « Il était, écrit Thwaites, dans la nature des choses que la langue anglaise triomphât du français, que le gouvernement local libre l'emportât sur la centralisation et l'absolutisme, que les fermiers remplaçassent les coureurs des bois et que la politique de pactisation avec les sauvages cédât à celle de leur soumission. Le traité de Paris est que la civilisation a marché. » Nous ne pouvons pour nous, après un siècle, songer sans un déchirement, à cette séparation.

VIEILLE DEMEURE FRANÇAISE A SAINT-MATHIEU DE LA PRAIRIE

Cette catastrophe pouvait-elle être évitée? A distance il est facile de dénoncer les erreurs, de montrer quelle folie ce fut, pour la France, qui ne voulait pas la guerre, qui n'avait pas la marine qu'eût exigée une telle aventure, de tolérer, d'ordonner les imprudences que furent à tant d'égards nos façons d'agir sur les frontières d'Acadie et de l'Ohio ; il est plus aisé encore de montrer comment, cette première faute commise, toute une série d'autres précipitèrent la catastrophe et rendirent vains l'héroïsme et le génie de tant de nos explorateurs, de nos colonisateurs et de nos chefs militaires ou civils.

Mais, ces réserves faites, il convient de remarquer que le résultat final, en somme, ne pouvait guère être modifié. Du jour où les deux colonisations française et anglaise s'étaient trouvées en présence sur le sol américain, il y avait eu lutte entre elles ; plus encore que la concurrence, la crainte les avait armées l'une contre l'autre,

la crainte surtout que les Anglo-Américains avaient eue dès le début de se voir éliminés par les progrès plus rapides que nous devions à des qualités sans doute supérieures pour l'expansion sur ces terres et parmi ces peuples ; dans ces conditions, et le désarmement par l'accord des bonnes volontés communes étant exclu, la lutte pouvait être ajournée, non évitée ; mais il eût fallu l'envisager dans toute son étendue et comprendre que le Canada, l'Amérique française, étant limitrophe de l'Amérique anglaise, cette situation obligeait à certaines précautions, à certaines prévoyances : « Tout cet argent, écrivait Bougainville, consommé à relever la Maison d'Autriche, à détruire tout l'équilibre dans l'Allemagne et le Nord, n'eût-il pas été mieux employé à écraser par une forte marine la marine anglaise, ses comptoirs et ses colonies ? » Sans doute, et moins d'argent encore, consacré à peupler, à mettre en valeur, à établir vraiment le Canada pendant la paix, eût même, peut-être, évité d'avoir recours à ces sacrifices ; mais c'eût été toute notre politique à changer, toute la France, toutes nos conceptions économiques et même morales à bouleverser. Il eût fallu que notre pays considérât l'œuvre coloniale comme l'une des tâches principales qui s'imposaient à lui. Il n'en était pas ainsi dans la France du dix-huitième siècle et c'est pourquoi, en dépit de toute la gloire qui, à plusieurs reprises, attira l'attention sur elle, notre colonisation du Canada resta jusqu'au bout ce qu'elle avait été dès le début, une aventure, merveilleuse par certains côtés, mais à laquelle la nation dans son ensemble tenait peu et qui par conséquent était vouée à se terminer par un échec, à moins qu'elle ne trouvât elle-même, en la vertu propre qu'elle aurait créée en soi, la force de se continuer toute seule.

INDIENS
(D'après un document de 1860).

Ce fut ce qui arriva : le Canada, en 1763, cessa d'être une colonie française ; il cessa de l'être par la conquête, par l'action brutale de l'étranger, par une blessure qui longtemps, toujours, était destinée à rester saignante, et ce ne fut peut-être pas entièrement un malheur ; des divergences, en effet, des oppositions avaient depuis

longtemps commencé à se manifester entre les deux pays, entre la métropole et sa colonie ; que seraient-elles devenues avec le temps ? n'est-il pas permis de se demander, avec un peu d'angoisse, si elles n'auraient pas grandi, si elles n'auraient pas dégénéré en des conflits, en des luttes, peut-être cruelles, peut-être abominables, comme il arriva d'ailleurs tout près, en d'autres colonies anglaises et françaises ? La séparation alors aurait laissé des souvenirs durs, affreux, des rancunes qui eussent mis longtemps à s'apaiser ; telle qu'elle s'est opérée, au contraire, il n'en reste que la mémoire émerveillée de gloires et de souffrances communes, dont les deux peuples s'enorgueillissent également ; car le Canada à son tour est, en effet, devenu un peuple, un peuple différent de celui qui lui a donné naissance, un peuple qui vit cependant sur le même fonds primitif d'idées, de culture, de nature, un peuple tel que chacun de ses progrès, par lui-même et sans aucune exploitation égoïste, est un progrès et un orgueil pour son ancienne mère patrie ; l'œuvre coloniale de la France en Amérique du Nord a été d'une qualité telle que son échec, son désastre même lui sont devenus un succès nouveau : la Nouvelle-France séparée de l'ancienne est vraiment devenue une nouvelle France.

Et cette France nouvelle, elle-même, est venue au secours de l'ancienne : jamais « nos gens » n'ont oublié : la réapparition de notre pavillon, comme ami de l'Angleterre, dans leurs eaux, fut comme la fin d'un cauchemar ; il leur était maintenant permis, sans être infidèle à la grande communauté qui était devenue leur patrie, de retrouver dans leur cœur intact, l'amour de leur « mère ». Bientôt même à ces appels de sentiment venaient se joindre d'autres liens d'intérêt et de vie commune : la conclusion d'un traité de commerce, en 1895, resserrait les relations et échanges si longtemps interrompus et si nécessaires aux deux pays : et en 1870, en 1914, les volontaires canadiens venaient, avec la gloire que l'on sait, manifester que le passé était toujours vivant.

L'ACADIE

PAR

ÉMILE LAUVRIÈRE

189

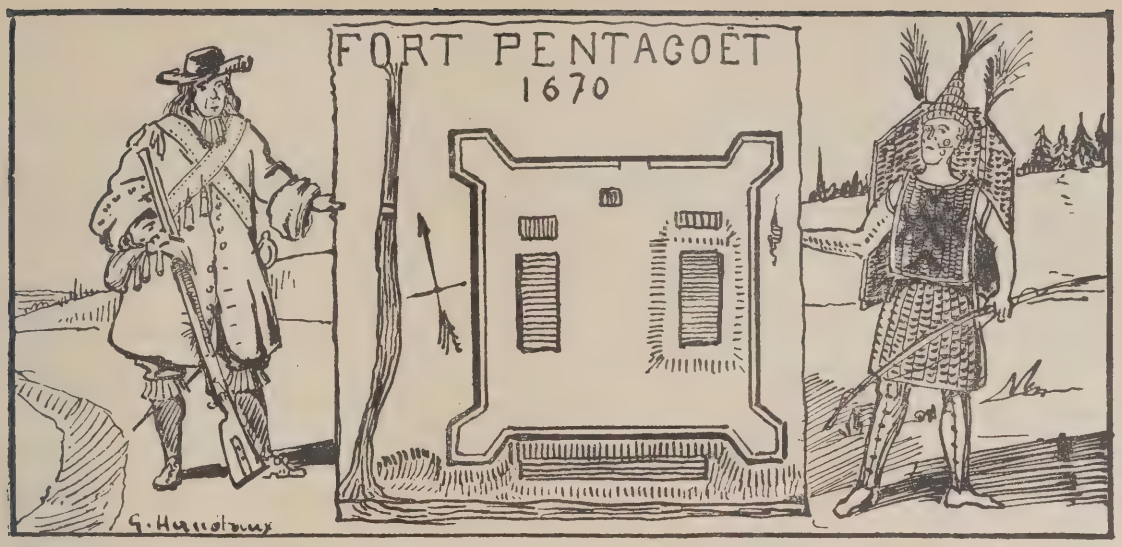

CHAPITRE PREMIER

FONDATION DE LA COLONIE : POUTRINCOURT, RAZILLY, AULNAY.

Pierre de Monts. — Jean de Poutrincourt. — Dissensions. — Intervention anglaise. — Charles de Biencourt. — Nouvelle intervention anglaise. — Charles Latour. — Richelieu. — Isaac de Razilly. — Charles d'Aulnay. — Ses luttes. — Son œuvre. — La ruine des siens. — Ruine de l'Acadie.

Le nom d'Arcadie fut donné dès le seizième siècle à certaines côtes du continent américain par le navigateur Verrazano qui les explora pour le compte de François Ier, puis il se déforma en Acadie et même en Cadie, peut-être sous l'influence d'un mot indigène *quoddy* ou *caddy*, qui désignait « des lieux fertiles ». Il s'appliqua tantôt à la seule côte atlantique de la presqu'île appelée maintenant Nouvelle-Écosse (*Nova Scotia*), tantôt à cette presqu'île entière et aux îles les plus proches, tantôt aussi à la région continentale du voisinage ; de cette imprécision naquirent plus tard bien des conflits diplomatiques et militaires.

Cette région était habitée aux premiers temps de la colonisation par trois tribus indigènes. Environ 3 000 à 4 000 Micmacs ou Souriquois, — dont le nombre actuel n'a guère changé en leurs dix réserves, — erraient dans la péninsule et tout le long

du golfe de Saint-Laurent ; environ 5 000 Etchemins ou Malécites remontaient et descendaient la vaste vallée du Saint-Jean ; les Abénakis, bien plus nombreux, parcouraient le pays qui s'étend du Pentagouet ou Penobscot au Kennébec ou Quinibiqui dans le Maine actuel.

PIERRE DE MONTS

En 1603, Pierre du Guast, sieur de Monts en Saintonge et gouverneur de Honfleur, qui avait, trois ans auparavant, accompagné Chauvin à Tadoussac, obtint de son royal ami Henri IV le titre de « vice-roi et capitaine général tant en la mer qu'en la terre au pays de la Cadie, du Canada et autres terres de la Nouvelle-France du 40° au 46°, avec mission de peupler, cultiver et fortifier lesdites terres et en convertir les indigènes », et, pour ce faire, avec droit exclusif de trafic pour dix ans. Le 7 avril 1604, sur deux navires et deux pataches, s'embarquent donc au Havre de Grâce, avec ledit sieur de Monts, « bon nombre de gens de qualité », dont le « géographe du Roy » Champlain, le sieur de Poutrincourt, gentilhomme picard, et cent vingt « engagés » divers, tant catholiques que protestants, « tous désireux de participer à la gloire d'une si belle et si généreuse entreprise. » En même temps partent deux autres navires de Saint-Malo et un baleinier de Saint-Jean-de-Luz.

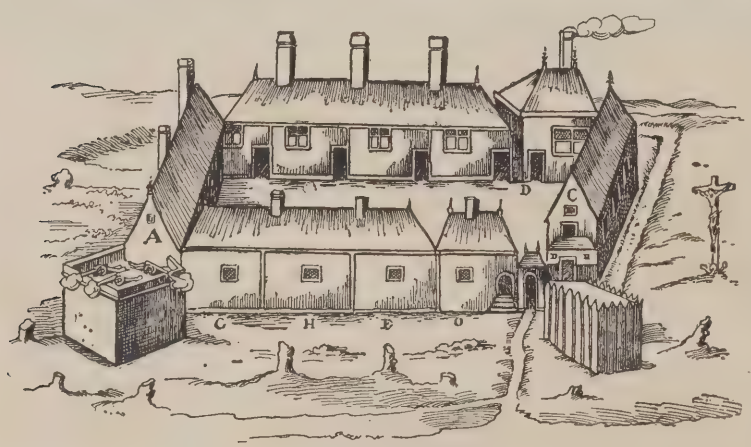

HABITATION FORTIFIÉE : ILE SAINT-LOUIS

Après avoir contourné tout le Sud de la presqu'île, exploré la Baie Française et même poussé jusqu'au Pentagouet, l'expédition s'établit dans une petite île, baptisée Sainte-Croix, de la baie de Passamaquoddy, sur la frontière actuelle des États-Unis et du Canada. Mais « les froidures furent si aspres et excessives » que trente-six « compagnons » moururent du « mal de terre » ou « scurbut ». Au printemps suivant, les quarante-cinq survivants se mirent en quête d'un meilleur site ; ne le trouvant pas sur la côte continentale du Sud, ils allèrent s'établir, à l'entrée de la Baie Française, dans un vaste bassin de la péninsule qu'ils appelèrent, « pour sa beauté, le Port Royal. » Là, à l'orée de l'immense forêt vierge, en une prairie naturelle, près du

confluent de deux rivières, le sieur de Monts et Champlain édifièrent leur « habitation » fortifiée. Ce Port Royal, qui subsiste encore sous le nom d'Annapolis, est ainsi devenu la première ville du nord de l'Amérique, antérieure à Qubéec même et à toutes les cités de la Nouvelle-Angleterre. L'Acadie fut ainsi notre première colonie française qui ait duré.

JEAN DE POUTRINCOURT

Cette colonie naissante, Monts la remet aussitôt à son ami Jean de Biencourt, sieur de Poutrincourt, qui s'engage à « y établir sa famille et sa fortune ». Cet entreprenant « gentilhomme de la Chambre

« LA PLUS BELLE MINE QUE JE SACHE, C'EST DU BLED ET DU VIN »

du Roy », « l'un des hommes de plus de bien et des plus valeureux du royaume », ramène de la Rochelle, en juillet 1606, toute une équipe d'ouvriers et de laboureurs. Parmi eux se trouvaient un apothicaire de Paris, Louis Hébert, qui « despendit une partie de son bien pour faire quelque chose de généreux vers Lacadie », et un avocat au Parlement de Paris, Marc Lescarbot, qui se fit tout à la fois le poète, l'historien et l'animateur aussi ardent qu'ingénieux de cette Nouvelle-France. « Aujourd'huy plusieurs de nos enfans ont cette résolution immuable de l'habiter et y conduire leurs propres familles. Les sujets sont assez grans pour y attraire des hommes de courage et de vertu. » Dès le lendemain de son arrivée, Poutrincourt « mit donc une partie de ses gens en besongne au labourage et culture de la terre..., et, à la huitaine suivante, on vit son travail n'avoir été vain... Dieu nous a baillé de beaux froments, sègles, orges, avoines, pois et herbes de jardin... Un grain de France là semé a rendu cinquante espics, tels que la Sicile et la Beausse n'en pro-

duisent pas de plus beau. » De même, « notre bestial proufite fort bien par delà ». Quoi de plus beau pour ces vrais colons, bons laboureurs et non pas trafiquants ni conquistadors? « Notre félicité ne gist point ès mines... La plus belle mine que je sache, c'est du bled et du vin avec la nourriture du bestial; qui a ceci il a de l'argent; et des mines, nous n'en vivons point... Aussi prenois-je plaisir à ce que je faisois, désireux de confiner là ma vie, si Dieu bénissoit les voyages. »

Apparemment il les bénissait, puisque tout réussit d'abord. Les sauvages eux-mêmes, les Micmacs, faisaient bon accueil à ces étrangers, pleins d'humanité et de belle humeur. « Nous en avions toujours vingt ou trente, hommes, femmes, filles et enfans qui nous regardoient officier. On leur bailloit du pain gratuitement; mais, quant au chef Membertou et autres sagamos, ils estoient à la table, mangeant et buvant comme nous; et avions plaisir à les veoir, comme au contraire leur absence nous estoit triste : car ce peuple aime les François et, au besoin, s'armeront tous pour les soutenir. » Rien de plus vrai : cette généreuse bonhomie conquit tout de suite et pour toujours les âmes naïves et bienveillantes de ces Peaux-Rouges; entre les Micmacs et les Français d'Acadie il n'y eut jamais de querelle, mais toujours entente cordiale et entr'aide. Aussi, dès 1610, vingt et un indigènes, dont le sagamo, acceptèrent la religion de ces bons étrangers; peu à peu tous les autres suivirent et, en dépit des tracasseries anglaises, ils restèrent fidèles; à l'heure actuelle, leurs descendants, tous catholiques, ont pour misssionnaires des capucins français.

Dissensions Les difficultés vinrent d'autre part. Elles vinrent, d'abord, d'une cabale de marchands envieux et de seigneurs intrigants : en 1607, ils firent enlever à Monts et à son associé Poutrincourt leur monopole de dix ans. Poutrincourt rentre hâtivement en France et, avec le concours de marchands dieppois, ravitaille sa colonie; mais, l'année suivante, surgit un conflit entre ces marchands huguenots et les jésuites que la régente impose. Abandonné des deux partis, Poutrincourt, qui a « plus d'honneur que de fortune », voit péricliter sa vaillante entreprise, à l'heure même où les Pères Biard et Massé, S. J., fondent, en face de la sienne, aux Monts Déserts de Pentagouët, la colonie rivale de Saint-Sauveur.

Intervention anglaise « L'envieux de tout bien », selon l'expression du Père Biard, se charge de mettre tout le monde d'accord. Avec la connivence du gouverneur de la Virginie, Thomas Dale, ancien pensionnaire d'Henri IV, un jeune forban, Samuel Argall, « rusé » et « brutal », tombe en pleine paix (1613)

sur les deux établissements français légitimement fondés en pays libre : il détruit, brûle et vole tout, « jusqu'aux serrures et aux clous », déporte tous les habitants de Saint-Sauveur et chasse tous ceux du Port-Royal. C'était en quelques heures l'anéantissement de dix années de généreux et valeureux efforts, la ruine de toute l'influence française en Acadie. Accablé par ce désastre, Poutrincourt se jette éperdument dans la guerre civile qui sévissait alors en France ; en 1615 il meurt au siège de Méry-sur-Seine, où se dresse encore la « Croix de Poutrincourt ».

CHARLES DE BIENCOURT

Son fils Charles de Biencourt, « jeune homme de grande vertu, » veut, malgré son jeune âge, — il n'a que dix-neuf ans, — continuer l'œuvre paternelle ; mais, faute de ressources et de colons, ce misérable « vice-amiral ès mers du Ponant » ne peut que parcourir le pays avec une bande de partisans et vendre ses pelleteries à vil prix aux marchands de Saint-Malo, de la Rochelle et de Bordeaux qui lui font une concurrence acharnée. Réduit aux abois, il s'adresse le 1er septembre 1618 aux échevins de la Ville de Paris en ces termes émouvants : « Mon père et moi nous avons depuis quatorze ans fait effort pour être utiles à la France et planter icy le nom françois... Ce nom françois s'évanouira, si l'on n'y donne ordre de bonne heure, et vous serez tributaires de l'Anglois qui nous traite icy hostilement, cependant qu'il peuple puissamment la Virginie. » Le secours

RUINES DU MANOIR
DE POUTRINCOURT, PRÈS DE SAINT-VALERY-SUR-SOMME

demandé ne vint pas. Au jeune et héroïque navigateur, il ne restait plus qu'à périr : Charles de Biencourt mourut en Acadie prématurément, en 1624. Ainsi finit, dit Lescarbot, « la plus courageuse de toutes les entreprises que nos François ont faites pour l'habitation des Terres Neuves d'outre l'Océan, et la moins aydée et secourüe. »

Nouvelle intervention anglaise Profitant de nos dissensions qu'il favorisait, l'Anglais fit ce qu'avait prédit Biencourt : en 1620 Jacques Ier sans la moindre vergogne étend la concession de la *Plymouth Company* du 40° au 48°, englobant ainsi, outre le Canada naissant et l'Acadie déclinante, d'immenses pays totalement inexplorés ; l'année suivante, il en octroie toute la région maritime, pour la circonstance dénommée *Nouvelle-Écosse*, à son favori, le poète-courtisan Sir William Alexander. Après quelques premiers échecs, celui-ci, pour obtenir des fonds, crée des baronnies de Nouvelle-Écosse, organise avec les frères Kirke une compagnie de « marchands aventuriers » du Canada et s'empare sans coup férir des navires destinés au ravitaillement de Québec. Cette ville en création tombe elle-même avec Champlain aux mains des Kirke. Cependant Sir William installe en 1628 soixante-dix hommes sur les ruines restaurées du Port-Royal qu'il nomme Charles-fort et en 1629 quarante au fort Ochiltrie du Cap Breton. L'Acadie semble si bien perdue pour la France que le dernier chef français en ces lieux passe à l'ennemi.

Charles Latour Fils d'un maçon de Saint-Germain-des-Prés qui était venu en Acadie comme soldat de Poutrincourt, Charles Latour s'était attaché comme valet de chambre à Charles de Biencourt. Quand celui-ci mourut « empoisonné », dit-on, il se déclara son héritier d'une manière si suspecte que Mme de Poutrincourt lui réclama 70 000 livres d'effets indûment appropriés. Notre aventurier n'en resta pas moins en Acadie avec une vingtaine de Français ; vivant d'une « vie libertine et infâme » avec sauvages et sauvagesses ; il eut trois filles métisses. Dès que survinrent les Écossais, il se reconnut leur « sujet » et « vassal », et ainsi obtint d'eux en 1621 une concession du fort Lomeron au Cap de Sable, qu'il fit ratifier en 1625 ; en juillet 1627 il n'en sollicita pas moins du roi de France « commission pour la conservation de la Côte d'Acadie » où il « espère se maintenir pour le service de Sa Majesté. » Cependant son père Claude Latour, passé en Angleterre et s'y donnant pour huguenot « désobligé par son pays », obtient en 1628 et en 1629 pour lui et pour son fils en reconnaissance de leurs « bons services » les titres de baronnets de Nouvelle-

Écosse sous les fastueux noms, déjà anglicisés, de Sir Claude de Saint-Stephen de La Tour et de Warre et de Sir Charles de Saint-Stephen de Saint-Denniscourt ; l'un et l'autre s'engagent, par des « articles d'accort, » signés à Charlesfort en octobre 1629, à « estre bons et fidèles subjects et vassaux du Roy d'Escosse et à lui rendre toute obéissance et assistance », moyennant l'octroy perpétuel des « pays et costes de l'Acadie sauf Port-Royal » et la « Vice-amirauté générale en toute l'estendue de la Nouvelle-Écosse ». Ainsi, jouant toute sa vie un double jeu, tour à tour Anglais ou Français, huguenot ou catholique, ce traître Charles Latour, qui sacrifiait tout à ses seuls intérêts, fut pendant un demi-siècle le mauvais génie de l'Acadie naissante.

Dès lors, les Anglais peuvent se partager royalement toute la Nouvelle-France : aux Kirke, maîtres de Québec, ils reconnaissent tout le pays au nord du Saint-Laurent, à Sir William Alexander tout le pays au sud ; celui-ci subdivise aussitôt son vaste empire en *New Caledonia* pour la péninsule et en *New Alexandria* pour le continent.

Richelieu Tous ces intrigants comptaient sans Richelieu. Vainqueur à la Rochelle, il impose aux Anglais par la paix de Suze (avril 1629) la restitution de toutes choses en leur état antérieur. Il crée une « Compagnie de la Nouvelle-France en la Coste d'Arcadie » dont il se constitue « associé principal ». Il s'empresse de venir en aide aux Latour dont apparemment il ignore la duplicité : au père il promet un poste fortifié à l'embouchure du Saint-Jean ; au fils, nommé « gouverneur et lieutenant général ès costes de l'Acadie », il fait envoyer trois navires avec vivres, armes et hommes, dont trois récollets. Mais, « le roi-menteur », comme l'appellent ses sujets, Charles Ier, au lieu de restituer l'Acadie incontinent, tergiverse et temporise pendant trois ans, faisant à Richelieu comme à Alexander les promesses les plus contradictoires : « Tout ce qu'ils promettent en parole, dit notre ambassadeur Châteauneuf, les Anglais le révoquent en doute dans l'exécution ». Fatigué de ces lenteurs, le cardinal décide l'action (traité de Saint-Germain, mars 1632).

Isaac de Razilly Action à la fois morale et politique. Le cardinal n'a point perdu de vue le but qu'il développait dans le préambule des « Lettres d'établissement » accordées à la Compagnie de la Nouvelle-France : « Essayer, avec l'assistance divine, d'amener les peuples à la connaissance du vrai Dieu. » Quant aux colons de la Nouvelle-Angleterre, il veut « les borner le plus proche qu'on

pouroyct, » suivant le conseil que lui a donné un commandeur de Malte, son voisin et son parent, Isaac de Razilly. Tout le programme colonial du grand maître de la navigation se déroule, au reste, suivant le plan proposé en 1626 par Razilly et qui repose sur ce principe : « Quiconque est maistre de la mer, a un grand pouvoir sur la terre. » Axiome excellent dont les campagnes contre les pirates de

HABITATION DE SAINTE-CROIX (Extrait de Champlain, *Voyages à la Nouvelle-France*).

Salé, la prise de la Rochelle et les expéditions coloniales en Afrique occidentale et aux Antilles ont démontré la justesse.

Richelieu nomme donc « lieutenant-général du Roy et gouverneur de l'Acadie » son cousin, le commandeur de Malte Isaac de Razilly, grand homme de mer qui s'est distingué tant au siège de La Rochelle qu'en cinq expéditions au Maroc. Comme il « n'a d'autre but que la gloire de Dieu, la grandeur du Roy et le service de Son Éminence » le noble amiral, en son désintéressement, ne consent à servir d'abord que sous les ordres du simple « capitaine de navire », le roturier Champlain, « pour ce qu'il est plus compétent ès affaires coloniales ». Payant de

sa bourse comme de sa personne, Isaac de Razilly, avec son frère Claude et un autre associé, apporte 50 000 livres en cette entreprise coloniale. Richelieu en promet 17 000. Voilà le sort de l'Acadie en de bonnes mains.

Le 4 juillet 1632 part d'Auray la frégate royale *l'Espérance-en-Dieu*, escortant deux transports. L'expédition se compose de l'amiral Razilly, du susdit Champlain, d'un officier de marine, Charles Menou d'Aulnay, d'un marchand de Tours, Nicolas Denys, de trois capucins et de trois cents « hommes d'élite », tous « engagés » célibataires, sauf une quinzaine qui sont mariés. Le 8 septembre Razilly atteint la baie de la Hève (vers le sud de la péninsule) ; y laissant ses deux transports sous les ordres d'Aulnay, il va prendre possession de Port-Royal, où préfèrent rester quelques familles écossaises, et de Pentagouët, que veulent vainement reprendre les gens de Nouvelle-Angleterre stimulés par Latour. Puis, à La Hève, Razilly construit son fort Sainte-Marie de Grâce muni de vingt-cinq canons, pendant qu'Aulnay établit ses « engagés » sur quarante concessions censitaires et que Nicolas Denys organise le commerce du bois et des pelleteries. Tout va bien : les sauvages se soumettent malgré les excitations de Latour ; de nouveaux colons sont amenés et installés ; « la charité et l'amitié sont sans contrainte ». A vrai dire, l'entreprise coûte cher ; cinq navires de ravitaillement n'ont pas suffi ; l'Ordre de Malte, vainement sollicité, ne peut venir en aide ; mais le concours du cardinal est assuré, le crédit de l'amiral est grand, son dévouement absolu. « Il n'a d'autre passion que de peupler le pays,» déclare Denys. « J'y emploierai jusqu'à la dernière goutte de mon sang, » écrit-il lui-même à Richelieu. Or, soudain Razilly meurt en novembre 1635 à l'âge de cinquante-cinq ans. Un vrai désastre !

CHARLES D'AULNAY Heureusement, avant de mourir, Razilly a nommé comme successeur son collaborateur et cousin, Charles de Menou d'Aulnay-Charnizay. Effrayé d'une si lourde charge, celui-ci hésite, puis, par devoir, cède aux supplications, accepte virilement cette « prérogative reçue de Dieu » et « se voue, luy, sa femme, ses enfants et ses biens » à cette œuvre de colonisation. Sans avoir l'autorité du commandeur, cet autre gentilhomme de Touraine se montrera aussi vigilant administrateur qu'habile diplomate et capitaine résolu ; mais le malheur des temps ne cessera de lui opposer des obstacles et des adversaires qui ruineront ses forces. Charles Latour surtout, qui avait déjà contrarié l'entreprise de Razilly, s'acharne sur ce nouveau rival qu'il voit d'un œil envieux s'installer en Acadie avec femme, enfants, domestiques, colons et soldats. Pour l'entraver en ses efforts, il obtient de la métropole en 1638 la ratification d'un

stupide partage de l'Acadie ; au marchand Nicolas Denys, nommé « gouverneur et lieutenant-général de Terre-Neuve, du Cap Breton, de l'Ile Saint-Jean et autres lieux », tout le littoral et toutes les îles du golfe de Saint-Laurent, depuis le détroit de Canseau jusqu'à la baie des Chaleurs ; à Aulnay, « lieutenant général en la côte des Etchemins », tout le rivage continental, du fond de la Baie Française jusqu'au Kennebec, sauf l'embouchure du Saint-Jean ; à Latour, « lieutenant général en la côte de l'Acadie », toute la péninsule, sauf Port-Royal ; c'était, d'une part, mettre la résidence principale de chacun de ces deux derniers rivaux dans le territoire de l'autre et, d'autre part, attribuer au moins sûr des trois la région la plus voisine de l'ennemi et la plus avantageuse : car, par la giboyeuse vallée du Saint-Jean, Latour obtenait des Malécites une énorme quantité de fourrures qui lui rapportait bon an mal an de 100 000 à 150 000 livres.

Ses luttes Fort de ces avantages, l'âpre aventurier se vante de ruiner son rival en deux ans. Il soulève contre lui ses alliés les Micmacs, lesquels terrorisent ses hommes et en tuent un ; il l'attaque à la Hève et même à Port-Royal, pendant qu'il le fait attaquer à Pentagouët par ses alliés de Nouvelle-Angleterre. Mais Latour est en 1640 surpris à Port-Royal par Aulnay, révoqué par le Conseil du roi « pour ses mauvais comportements » et mandé à Paris. Aulnay, nommé cette fois « gouverneur et lieutenant général dans toute l'étendue des côtes de l'Acadie, du golfe de Saint-Laurent aux Virginies (1642), » est chargé de saisir, embarquer et ramener de force ce mauvais sujet qui « tient en désordre et confusion les affaires du pays d'Acadie ». Se sentant fort en son repaire du Saint-Jean, le vieux routier ne fait qu'un « bouchon » de papier du mandat royal et met pour un an sous les verrous les sept envoyés d'Aulnay. En cette rébellion ouverte, Latour, qui se donne pour huguenot, conspire plus ou moins secrètement tant avec les protestants de la Rochelle qu'avec les Puritains de Nouvelle-Angleterre : ceux-là qui lui avaient déjà envoyé un navire et deux pinaces, lui dépêchent en 1643 un vaisseau, le *Saint-Clément*, qui porte à son bord cent quarante huguenots, force munitions et autres ravitaillements ; ceux-ci, pour ne pas « contrarier en ses voies la divine Providence », lui fournissent en sous-main de l'argent, des hommes et des bateaux. Ainsi, de bloqueur qu'il était, à l'embouchure du Saint-Jean, Aulnay se trouve à son tour bloqué en son bassin de Port-Royal par quatre navires et deux frégates armées. Il les repousse, non sans pertes énormes.

Latour est de nouveau mandé en France pour « ses mauvais desseins et intelligences avec les ennemis de l'État » et condamné par contumace ; mais il s'en moque.

Ce « baronnet de Nouvelle-Écosse » (car il se targue maintenant de ce titre anglais) n'est-il pas désormais soutenu par ses coreligionnaires de Boston? « Par charité pour un voisin en détresse », ils lui envoient trois autres navires. En 1645, Aulnay, pourvu d'une frégate royale, le *Saint-François*, n'en attaque pas moins à nou-

CARTE DE L'ACADIE
(Extrait du *Voyage de la Nouvelle-France*, par le sieur de Champlain).

veau son fort du Saint-Jean et le prend ; il y trouve sa virago de femme, « fille d'un barbier du Mans, » qui « meurt de saisissement », ses mercenaires anglais et français qui, selon la loi, furent pendus haut et court et quantité de joyaux, meubles et munitions plus ou moins malhonnêtement acquis. Mais le félon n'est plus là : il s'est enfui à Boston où, se déclarant sujet britannique, il offre ses droits sur l'Acadie. Bientôt, pourvu de 500 livres st., il s'en va sur le bateau de l'ancien complice de son père, Sir David Kirke, « faire le corsaire » sur le Grand Banc et le long des côtes même de l'Acadie.

Alors, nos puritains, s'apercevant un peu tard qu'ils s'étaient « appuyés sur un roseau brisé qui les blesse », s'empressent de traiter avec « le commandant brave, prudent et expérimenté » qu'ils appelaient naguère « lion vorace » et « fléau ». Aulnay se contente de leur faire sentir leur duplicité et, sans grand dédommagement, conclut avec eux en 1645 un traité de paix et de commerce. « Si le sieur d'Aulnay n'avait empêché les Anglais d'envahir ce pays, dit un mémoire contemporain, ils en seraient les maistres et, par ce moyen, auraient privé plus de six cents vaisseaux qui viennent de France tous les ans à la pêche des morues de faire ce trafic qui est la conséquence de plus d'un million d'or par an. » Ces pêcheries d'Acadie constituent, disait-on dès 1630, « la meilleure pépinière de marins qui soit au monde ».

Son œuvre En dépit de ces luttes incessantes, Aulnay n'en fonda pas moins définitivement la colonie acadienne. Transférant en 1636 les colons de Razilly des médiocres terres de la Hève aux bonnes terres de Port-Royal, il eut bientôt une quarantaine de familles solidement établies aux alentours du fort et en amont de la riche vallée. « Il en eût fait passer davantage, s'il avait eu plus de bien », car ces familles furent pour la plupart à ses frais amenées de France et entretenues, dotées de semences, d'instruments, de bétail, pourvues de granges, de moulins et de scieries ; en retour, elles ne payaient à leur seigneur que de faibles redevances censives ou ne s'acquittaient de ses avances qu'en corvées destinées surtout à l'endiguement des riches terres d'alluvion du voisinage.

Aulnay entreprit de même sur son immense domaine ou entretint « à grande dépense » plusieurs autres établissements : à Pentagouët, à la Hève, à l'entrée du Saint-Jean, à Miscou près de la baie des Chaleurs, à Sainte-Anne dans l'île du Cap Breton ; il fit bâtir à trente ou quarante lieues de distance l'un de l'autre trois forts de quatre ou cinq bastions : Port-Royal, Pentagouët, Saint-Jean, armés de soixante canons et défendus par trois cents hommes ; il fit construire cinq pinaces, plusieurs chaloupes et deux petits vaisseaux ; il subventionna un « séminaire » de douze capucins qui desservaient l'immense colonie, évangélisaient les sauvages et, avec le concours de la gouvernante de ses enfants, instruisaient une trentaine d'écoliers français et indigènes. Pour récompenser et encourager son zèle, ses co-associés lui abandonnèrent leurs parts dans la Compagnie de Nouvelle-France et la régente érigea l'Acadie en un véritable fief héréditaire dont le gouverneur devint en quelque sorte le vice-roi. « Que de grandes œuvres accomplit, pendant près de vingt ans, cet homme très religieux, très généreux, très fervent ! » déclare son témoin et son collaborateur le Père Ignace.

Tout allait donc pour le mieux avec cet infatigable colonisateur, heureux d'avoir fait quelque chose pour la gloire de Dieu et l'honneur de la France, lorsqu'il meurt tragiquement. Un soir qu'il revenait tard de surveiller de paisibles travaux d'endiguement, sa barque chavire dans la rivière de Port-Royal ; le lendemain matin (24 mai 1650) des sauvages trouvèrent dans les boues du rivage son cadavre glacé. « Il fut noyé par un de ses serviteurs, » déclare étrangement un associé de Latour. L'Acadie, qui à son organisateur devait presque tout : sécurité et prospérité, fit ce jour-là une perte irréparable.

LA RUINE DES SIENS

D'autre part la famille d'Aulnay était ruinée : il laissait dans la détresse une veuve, fille d'un de ses associés, et huit enfants en bas âge. A son œuvre de colonisation, Aulnay avait, en effet, sacrifié sa fortune, prodiguant sans compter son patrimoine comme ses forces : tant pour ses luttes de guerre que pour ses travaux de paix, il avait dépensé, dès 1642, 150 000 livres ; en 1645, 400 à 500 000 et finalement 800 000 ; il avait successivement hypothéqué toutes ses terres de France et d'Amérique. « Quand il est question, avoua-t-il amèrement, de nourrir et entretenir quatre cents bouches, de maintenir trois forts avec canons, vivres et munitions, de fréter trois ou quatre vaisseaux tous les ans pour passer et repasser l'Océan, et nombre d'autres petits pour naviguer le long des côtes, c'est une entreprise qui passe la portée d'un gentilhomme particulier. » « A qui est seul chargé de tout, le revenu de l'Acadie ne suffit pas à la dépense. » Assurément, ni les beaux parchemins que lui prodigue le gouvernement français, ni le riche commerce de pelleteries que lui disputèrent si âprement Latour et ses complices anglais n'avaient pu combler l'énorme déficit d'une entreprise plus glorieuse qu'avantageuse.

Le vaillant lutteur n'eut donc pas plus tôt fermé les yeux que son âpre bailleur de fonds surgit : le marchand huguenot Emmanuel Le Borgne, sans attendre l'issue d'un procès pendant, s'en va à Paris exiger de l'aïeul déclinant, M. René de Charnizay, la reconnaissance d'une créance de 260 000 livres, qu'Aulnay avait toujours dite majorée et même niée, et l'abandon de tous ses droits tant en France qu'en Acadie. Puis, armé de formidables papiers et d'actes exécutoires, insoucieux de la vaine et égoïste intervention du duc de Vendôme, cet intransigeant créancier débarque à Port-Royal ; il s'empare *manu militari* du fort et de tous les biens et papiers d'Aulnay et à tel point terrorise sa malheureuse femme mal conseillée que, perdant la tête, elle se jette dans les bras du mortel ennemi de son mari et l'épouse. Le 24 février 1653, dans la chapelle de

Port-Royal, sous prétexte d'assurer « la paix et la tranquillité du pays et la concorde et union entre les deux familles », haute et puissante dame de Menou d'Aulnay de Charnizay, née Jeanne Motin de Courcelles, en « réalité très humble et pauvre petite servante de Dieu », associa son lamentable destin à cet aventurier criminel dont la vie n'avait guère cessé d'être scandaleuse et même criminelle tant en sa vie publique qu'en sa vie privée. Des huit enfants d'Aulnay à grand'peine échappés au forban, les quatre filles entrèrent en religion et les quatre fils dans l'armée où bientôt ils moururent. Vainement, le vrai fondateur de l'Acadie, Charles d'Aulnay, avant de disparaître, avait « supplié » sa femme et ses enfants de « s'unir » pour la préservation et la continuation de son œuvre de colonisation chrétienne en Amérique : contre eux et lui s'acharna un inexorable destin servi par ses ennemis, le tout à peine signalé par l'histoire.

LA RUINE DE L'ACADIE

Latour était, comme il s'en vantait, « homme d'invention ». Dès 1646, ce transfuge de Boston, trahissant ses alliés et créanciers, sut se faire fort bien accueillir à Québec par le gouverneur Montmagny, qui l'invita à toutes les fêtes tant civiles que religieuses ; dès le lendemain de la mort d'Aulnay en 1650, il a même trouvé dans le désarroi des affaires publiques le moyen de se faire réhabiliter à Paris par le gouvernement désemparé de la Fronde ; bien pis, fort d'une nouvelle nomination « subrepticement obtenue » de « gouverneur et lieutenant général aux pays et côtes de l'Acadie », il rentre à Port-Royal à la tête de troupes levées en France. C'est ainsi que, pendant que l'intraitable Le Borgne, sous prétexte de se faire payer, mettait tout à feu et à sang dans la péninsule, ce mécréant de soixante ans put si facilement emmener en son repaire du Saint-Jean, en même temps qu'une valeur de 387 000 livres de pelleteries et autres marchandises, sa noble conquête, de quinze ans plus jeune que lui, et lui donner bientôt cinq autres enfants. Narguant ses naïfs protecteurs de France, l'incorrigible félon, « désireux de vivre sous la protection anglaise », se remet à comploter avec les « couacres » de Boston. Une expédition de quatre navires commandée par Sedgewick se trouvait prête à fondre sur les établissements hollandais de Manhattan ; Latour lui livre Pentagouët, l'accueille « paisiblement » en son fort Saint-Jean et la dirige contre son nouveau rival Le Borgne : Port-Royal et la Hève sont pris ; l'Acadie, déclarée « possession illégitime des Français », retombe sans coup férir aux mains de l'Angleterre : car le puritain Cromwell se montre aussi dénué de scrupules que les Stuarts catholiques, vu que tous ces forfaits de 1654 s'accomplissaient, comme ceux de 1613, en pleine paix.

Dès lors l'anarchie ne fait que croître. En la même année 1657, Mazarin nomme Le Borgne gouverneur de l'Acadie, et Cromwell nomme gouverneur de la Nouvelle-Écosse Sir Thomas Temple, héritier de Sir William Alexander. Latour, redevenu ouvertement « sujet anglais » et même « baronnet de Nouvelle-Écosse », fait, successivement, eu égard à « son fidèle attachement à l'Angleterre », reconnaître ses droits du Protecteur qu'il fut voir à Londres en août 1656, des autorités de Nouvelle-Angleterre et dudit Sir Thomas Temple, auquel il les revend finalement pour 10 000 livres. « Les Latour, dit un bénéficiaire de ces louches intrigues,

CARTE DU PORT-ROYAL DE LA NOUVELLE-FRANCE, PAR MARC LESCARBOT
(Dessinée par Millot, gravée par Jean Civelines (1609).

étaient des protestants au service de l'Angleterre. Charles livra la Nouvelle-Écosse et Penobscot, pour vivre sous la domination anglaise. » Enfin, vers 1666, après avoir fait enregistrer ses titres aux Archives du comté de Suffolk, Mass., il meurt, sous l'allégeance britannique, en traître parfaitement heureux, plein de jours et d'honneurs ; sa troisième veuve, dame Motin, meurt l'année suivante.

L'usurpateur Le Borgne n'est guère plus fidèle à son pays que Latour : après avoir lâchement livré Port-Royal aux Anglais, il compose avec eux pour vivoter à la Hève, puis s'en va quémander des secours à Paris ; finalement, il intrigue à Londres auprès du Protecteur ; il n'en voit pas moins son fils emprisonné à Boston par les gens de Nouvelle-Angleterre ; par sa lâcheté comme par sa duplicité et sa rapacité, dit le Père Ignace, « il a causé à l'Acadie d'immenses et innombrables malheurs. »

En fait, tant par la trahison de leurs chefs que par l'incurie du gouvernement,

tous les colons français de la presqu'île et de la côte atlantique durent alors demeurer sous la domination anglaise et en pâtir plus ou moins. Ils y subirent, en effet, de perpétuelles molestations, des menaces même de déportation : en 1665, quelques-uns sont capturés et mis en vente comme esclaves ; en 1666, ordre est donné de les « extirper » tous d'Amérique ; c'était le début d'une politique de violence qui, par la suite, s'aggravera encore.

Seul, le vieux marchand Nicolas Denys, « bien qu'il n'ait jamais reçu ni aide ni secours » autres que de vains parchemins, garda, encore fidèle à l'allégeance française, toute la côte et les îles du Golfe Saint-Laurent ; Le Borgne et d'autres rivaux ne lui en contestèrent pas moins ses droits ; ruiné par leurs attaques et par l'incendie, à quatre-vingt-dix ans, il termine misérablement en son dernier établissement de Népisiguit une active, quoique stérile existence de marchand qui trafiqua beaucoup, mais ne créa rien de durable.

Aux luttes civiles et militaires se joignirent les luttes juridiques : d'interminables procès survinrent, tant en Angleterre qu'en France, entre les héritiers des Kirke, des Latour et des Le Borgne dont la postérité était innombrable ; ces procès de famille furent de véritables affaires d'État, puisque les biens en litige étaient de vastes étendues du domaine national. Enfin, en 1667, est signé le traité de Bréda qui rend à la France le pays d'Acadie, nommément les forts et habitations de Pentagouët, de Saint-Jean, de Port-Royal, de la Hève et du cap de Sable. Mais, aux clauses les plus catégoriques du traité, Charles II, conformément à une politique déjà traditionnelle, se dérobe aussi longtemps que son père : ce ne fut qu'en 1670 que la France put enfin rentrer en possession légitime d'une colonie qui lui avait été en 1654, pour la seconde fois, arrachée par la violence en pleine paix.

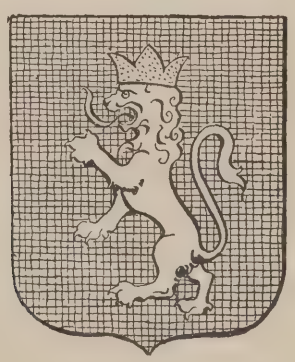

CHAPITRE II

RÉGIME ROYAL : GOUVERNEURS ET PEUPLE

I. — CHANGEMENT DE RÉGIME. — *Les gouverneurs.* — *La pêche à la morue.* — *Pêcheurs anglais contre pêcheurs français.* — *Péril militaire.* — *Attaques anglaises.* — *L'Acadie aux abois.* — *Perte de l'Acadie.*

II. — LE PEUPLE ACADIEN. — *Ses origines.* — *Sa fécondité.* — *Son statut légal.* — *Son clergé.* — *Vie patriarcale.* — *Mœurs pures.* — *Virilité acadienne.* — *Un peuple heureux.*

I. — CHANGEMENT DE RÉGIME.

JAMAIS peut-être on ne vit si bien qu'alors l'importance stratégique et économique de l'Acadie. « Il ne tient qu'à Votre Majesté, écrivait l'intendant Jacques de Meulles, de jeter ici les fondements de la plus grande monarchie qui soit au monde. » « Il semble que l'Acadie ait été placée en cet endroit pour se rendre maîtresse de toute l'Amérique septentrionale, tant il est facile d'y aborder en tous temps... en des baies dont on peut faire les plus beaux ports de l'Amérique... La France peut se rendre maîtresse des pelleteries et de la pêche des morues... Cette pêche... donnera lieu de peupler l'Acadie et de cultiver une infinité de bonnes terres ; » « les plus beaux pâturages qu'on puisse voir », insiste le gouverneur Perrot. Donc, conclut Colbert, « il faudra s'appliquer à peupler l'Acadie... y envoyer l'année prochaine quelque nombre de personnes de travail... cinquante au plus... l'augmenter tous les ans...

faire une ville de conséquence du Port-Royal et un fort de Pentagouët. » Or, que fit-on? Rien, ou peu s'en faut.

A vrai dire, on changea de régime : plus de grande compagnie à charte ni de fastueuses vice-royautés également impuissantes et intolérantes; mais le gouvernement direct de la métropole par l'intermédiaire de gouverneurs par elle choisis et révoqués. Par malheur, à mesure que déclinait l'utile et intelligente influence de Colbert, la métropole comprit, guida et gouverna de moins en moins; les gouverneurs, mal choisis, mal payés, mal soutenus, se désintéressèrent de plus en plus; les colons, abandonnés à leur seul sort, doutèrent et désespérèrent.

LES GOUVERNEURS En quarante ans une douzaine de gouverneurs, soit en moyenne un tous les trois ou quatre ans, presque tous trop âgés, souvent endettés avec leur traitement de famine (1 800 à 2 000 livres par an), livrés aux intrigues sournoises de subalternes trop écoutés, parfois à la merci des gouverneurs de Québec qui les dédaignaient ou les jalousaient, et surtout, faute d'argent, de munitions et de troupes, exposés aux incessantes incursions de nos ennemis acharnés de Nouvelle-Angleterre. A quoi bon tirer de l'oubli leurs noms obscurs? Hector de Grandfontaine (1670-73) n'a pas d'autre titre que d'être le premier en date; le second, Jacques de Chambly (1673-78), eut le triste sort de se faire prendre et emmener en captivité par Anglais et Hollandais; Joybert de Soulanges ne fut qu'intérimaire; le quatrième, Le Neuf de la Vallière (1678-84), gendre des Denys, développant ses exploitations agricoles de Beaubassin au fond de la Baie Française, s'occupa plus de ses propres affaires de pêche et de culture que de celles de la colonie; le cinquième, François Perrot (1684-87), se montra, par son incurie et sa malhonnêteté, indigne des recommandations de son oncle Talon; le sixième, Robineau de Menneval (1687-90), « aimé et estimé de M. de Turenne », n'eut guère l'heur de faire apprécier pareille estime et pareille affection; le septième, son frère, Robineau de Villebon (1691-1700), « bon officier », s'épuisa en luttes inégales contre les Anglais; le huitième, Jacques de Brouillan (1701-05), vit toute son énergie de réformateur contrecarrée par la cabale de son commis de la marine, Mathieu des Goutins; seul le dernier, Auger de Subercase (1706-10), sort du rang par son héroïque énergie dans la défense de Port-Royal.

LA MORUE Or, au lieu de toute cette médiocrité d'action et de direction, il eût fallu un gouvernement fort, actif, plein d'initiative. A la traite des pelleteries qui, de plus en plus, déclinait et passait au Canada,

se substituait la pêche des morues qui, au contraire, de plus en plus prospérait. Profitant de nos dissensions civiles, les Anglais avaient su, dès la première moitié du dix-septième siècle, accaparer cette industrie maritime comme une sorte de privilège, non seulement à Terre-Neuve, mais aussi sur les côtes de l'Acadie, « encore plus poissonneuses ». Là venaient surtout les pêcheurs du très proche Massachusetts, ceux de Boston et de Salem en particulier. Il fut un temps où leurs

ÉTABLISSEMENT DE PÊCHE EN ACADIE

300, puis 600, puis « plus de 800 » barques de pêche, faisant plusieurs allées et venues chaque saison, livraient à l'exportation de 80 000 à 100 000 quintaux de poisson sec qu'on troquait tant contre les produits des Antilles et de l'Amérique du Sud que contre ceux d'Europe, et ce, dit Haliburton, « à un taux usuraire de 400 à 500 pour 100 ». On conçoit que le si lucratif commerce des puritains de Boston avec les « Gentils » les avait induits à étaler la morue au beau milieu du blason de leur ville et à pendre au plafond de leur Parlement l'effigie en or de ce précieux poisson. Aussi, à partir de 1667, regrettèrent-ils la perte de l'Acadie « plus encore à cause de ses pêcheries qu'à cause de son sol même ».

PÊCHEURS ANGLAIS CONTRE PÊCHEURS FRANÇAIS

Naturellement, nos gouvernants se rendirent compte de l'importance de ce trafic et de la funeste violation de nos droits. « Cette pêche est un Pérou, » répétait l'intendant de Meulles en 1683, le plus beau commerce qui se fasse, capable à lui seul de « faire peupler la colonie ». « Il faut se l'assurer », avait dit Colbert dès 1671. Sans doute ; mais on n'osait pas ou l'on ne voulait pas. Au temps de leur occupation, les Anglais avaient si bien fatigué et alarmé nos pêcheurs par leurs exactions, vexations, captures même de bateaux que ceux-ci, refoulés vers le Nord, se contentaient de pêcher en des parages plus dangereux et moins poissonneux. « Les Anglais de Boston ruinent la pêche sur les côtes de l'Acadie, » disait Frontenac en 1681 ; « ils l'y font seuls, » insistait Jacques de Meulles. Alors, en 1682, pour ne pas exposer nos barques isolées aux violences anglaises, on crut bon de rendre le monopole de la pêche à une « Compagnie de pêche sédentaire sur les côtes de l'Acadie », privilège qui, en 1684, fut étendu au Sud jusqu'à la Baie de toutes les Iles (voisine de la ville actuelle d'Halifax) et en 1686 au Nord et à l'Est vers le Cap Breton, l'île Saint-Jean et les îles de la Madeleine ; cette Compagnie fortifia à Saint-Louis, dans le bon site de Chedabouctou (maintenant Guysborough), son très prospère poste de pêche sédentaire dont le nombre de résidents passa bientôt de 33 à 150 en 1687 ; mais, les Bostonais n'en capturant pas moins ses navires, six en 1684, la Compagnie dut demander, pour la protéger, une frégatille, puis une frégate qui lui fut envoyée en 1687.

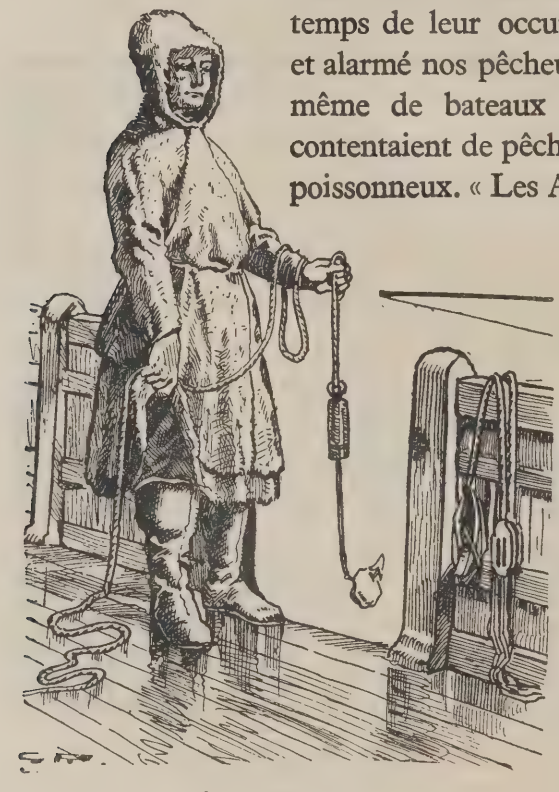

PÊCHEUR ACADIEN
(Arimier dix-septième siècle, d'après la décoration d'une carte de l'époque).

On eut beau renouveler interdiction après interdiction, porter le droit de pêche (naguère imaginé par Sir William Temple) de cinq livres par barque à cinquante en 1700 ; « avec leur sans-gêne habituel, dit un rapport de cette année, les Anglais se considèrent en cette terre française comme chez eux ; ils viennent sécher et saler à terre. » « Les Anglais exploitent plus ces parages que nous, déclare Subercase

en 1708 ; un bon voilier ferait par an pour plus d'un million de prises. » Comment en eût-il été autrement, puisque à notre incurable mollesse s'opposait l'âpreté britannique ? « Ce commerce usurpé soutient leur colonie de Boston, » gémissait vainement un de nos rapports de 1706. « Si cette pêche est entravée (par les Français), confirment les plaintes du marchand bostonais John Nelson, neveu et héritier de Sir Thomas Temple, il en résultera la diminution de notre commerce, un moindre rendement de nos impôts, l'appauvrissement de nos colonies : car, toute vente de poisson à l'étranger nous amène des espèces qui réduisent la circulation de notre papier-monnaie. » L'inévitable conséquence de cette rivalité commerciale avait été prévue par Perrot dès 1686 : « Si ce commerce de Boston et des colonies anglaises n'est pas ruiné, elles ruineront nos colonies. » Pareil conflit menait donc à la guerre.

Or, les Bostonais pratiquaient chez nous bien d'autres sortes de commerce, alors qu'ils interdisaient strictement chez eux tout commerce français. « Il faudrait supprimer ce mal sans violence, » disait Talon dès 1671, en envoyant de France ou même de Québec les étoffes et autres marchandises les plus nécessaires. Comme de France rien ne venait par suite de notre inertie maritime, on avait songé à aménager un chemin entre le Saint-Laurent et le Saint-Jean ou le Pentagouët : il n'en fut fait qu'une vingtaine de lieues ; faute de quoi, le golfe de Saint-Laurent étant gelé en hiver, les communications ne furent jamais rapides ni faciles entre le Canada et l'Acadie. Les conséquences d'un tel isolement furent, pour l'une comme pour l'autre colonie, encore plus graves en temps de guerre qu'en temps de paix.

L'Acadie se trouvant ainsi abandonnée à ses seules ressources, il en résulta fatalement que « les Anglais de Boston, dit Menneval en 1686, se regardent comme les maîtres de toutes les côtes de l'Acadie et y font tout le commerce... Ils ont fait bâtir au Port-Royal de grands magasins où ils tiennent boutique... Il y vient tous les ans trois ou quatre barques anglaises chargées de tout ce qui est nécessaire ». « Elles vendent les prix qu'elles veulent, » ajoute Perrot, et achètent de même viandes salées, blés et autres denrées agricoles qui auraient si bien convenu à nos Antilles. « Les peuples d'Acadie, déplore Menneval, n'entendent jamais parler de la France et n'en tirent aucun profit. » C'était déjà la colonisation française pour le profit de l'étranger.

A ce mal on ne trouva pas de meilleur remède que d'interdire mainte et mainte fois tout commerce avec l'étranger, sans jamais y suppléer. Conséquence : en pleine guerre, il fallait trafiquer clandestinement avec l'ennemi. « Sans ce que nos ennemis

ont apporté, écrit en 1707 le commis de la marine, on ne mangerait pas de soupe ; on resta trois mois sans sel. » En pouvait-il être autrement avec un gouvernement dont la lésinerie égalait l'indifférence ? En 1695, le même Pontchartrain, qui notait d'un sec « Très mal » un rapport sur le commerce clandestin des Anglais, ordonnançait, pour toutes les dépenses ordinaires de l'Acadie, l'infime somme de 16 595 livres.

Péril militaire Au point de vue militaire surtout, l'impéritie fut plus coupable encore. Vainement Colbert avait, dès le 5 mars 1670, recommandé « la plus grande application à se mettre en état de défense, en se fortifiant et se munissant de toutes choses nécessaires ». On aima mieux se laisser leurrer par des traités de neutralité (1682-1686) que d'agir. Pourtant conseils et avertissements ne manquèrent pas. « Ceux de Boston, écrit M. de Meulles en 1685, s'opposeront toujours à ces établissements d'Acadie, en guerre comme ennemis qui seront les plus forts et en paix comme forbans, ce que l'on voit tous les jours. » « Si la France avait une guerre avec l'Angleterre, ajoutait-il en 1686, la colonie du Canada étant renfermée dans les terres, il n'y aurait rien de si aisé aux Anglais de ce continent que de se rendre les maîtres du fleuve Saint-Laurent. » « Ce pays est fort en danger, lit-on en 1690, vu qu'il n'y a aucun fort raisonnable. » « Les Anglais le ruineront en huit jours, » est-il répété en 1698.

Aussi, avant d'attaquer ouvertement au cœur même, ne se gênaient-ils pas pour empiéter insidieusement sur les confins : nous reculâmes devant eux, du Quinibiqui au Pentagouët, puis à Sainte-Croix. De l'incurie résulta l'instabilité : le siège du gouvernement fut tour à tour Pentagouët (1670-76), Jemseck sur le Saint-Jean (1676-78), Beaubassin au fond de la Baie Française (1678-84), Port-Royal (1685-90), Nashouat sur le Saint-Jean (1691-95), le fort Saint-Jean à l'embouchure (1696-1701), Port-Royal (1701-10).

Comment faire autrement avec nos effectifs dérisoires ? Pour toute l'Acadie péninsulaire et continentale, quatre compagnies de cinquante hommes, soit deux cents hommes, voilà l'effectif nominal, presque jamais atteint ; en 1684, trente soldats à Port-Royal. Il y avait bien cent quarante miliciens ; mais leurs mauvais fusils éclataient. De même, le vieux fortin d'Aulnay croulait sous ses canons rouillés ; en 1689 pas même un canonnier. Quand le gouverneur Villebon dut, en 1690, se réfugier de Port-Royal au fort Saint-Joseph de Naxouat sur le Saint-Jean, il n'avait plus que six soldats réguliers. Les beaux plans de fortification, même approuvés par Vauban, ne furent pas plus exécutés avant qu'après la « guerre du roi Guil-

laume » ni à Port-Royal, ni à la Hève, ni à Pentagouët, ni au Saint-Jean, ni au fort Saint-Louis.

En somme, faute de compter sur soi, on ne comptait guère que sur les sauvages qui ne méritaient pas tant de confiance. Sans doute, ils nous étaient toujours fidèles ; et, quand ils étaient bien encadrés, ils constituaient des troupes ardentes, très mobiles, naturellement adaptées à la guerre d'escarmouches, fort redoutée des Anglais ; mais, malgré tout, ils manquaient de discipline, de cohésion, de persévérance. Un officier basque du régiment de Carignan, le baron de Saint-Castin, ayant épousé la fille d'un chef abenaki, exerça sur eux une très grande influence : il pouvait parfois disposer de 2 000 guerriers qu'il menait sus à l'Anglais, tant au cœur du Massachusetts qu'au secours de nos forts assiégés.

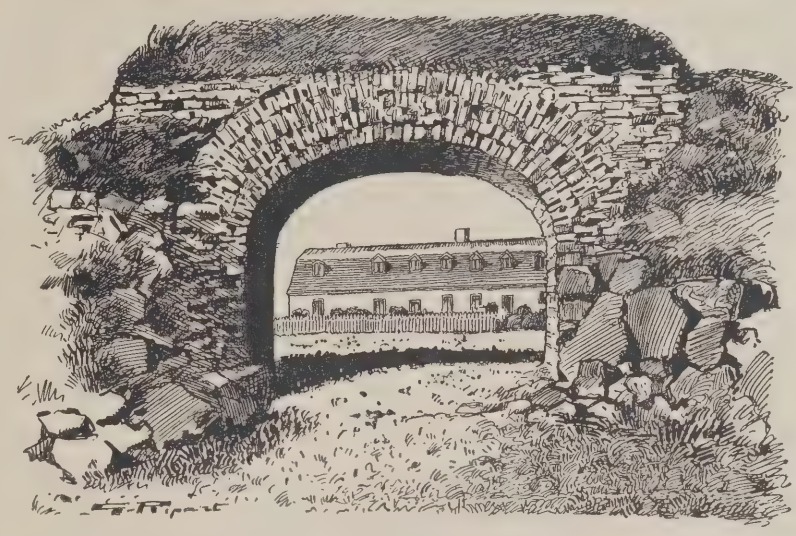

RUINES FRANÇAISES DE PORT-ROYAL

ATTAQUES ANGLAISES Faute de pouvoir nous défendre, nous fîmes toutes sortes de plans d'attaque : contre Boston, contre New-York, contre Rhode Island ; aucun ne fut exécuté. Ce furent toujours les Anglais qui prirent l'initiative et l'avantage de l'offensive, sans en prendre toujours la responsabilité. Ainsi en 1675 ils lancèrent secrètement contre nous le corsaire hollandais Aernauts, qui fit prisonniers à Pentagouët le gouverneur Chambly et à Jemseck son lieutenant Joybert de Soulanges. Pentagouët, repris en 1679 par Saint-Castin et ses Abenakis, est de nouveau attaqué et pillé en 1688 par le gouverneur de la Nouvelle-Angleterre. Représailles : toutes les tribus indigènes se soulèvent, envahissent et saccagent le Maine.

Lorsque éclate « la Guerre du roi Guillaume » (en Europe, de la ligue d'Augsbourg), le Bostonais Phipps fond en mai 1690 avec une flotte de sept vaisseaux

(soixante-six canons) et une troupe de sept cent trente-six hommes sur le fort de Port-Royal qui, en réparation, ne contient que soixante-douze soldats avec dix-huit canons non montés. Pour réduire la place, il fait de belles promesses, puis les viole : car, une fois nos soldats désarmés, il pille la ville, brûle les maisons, tue le bétail, arrache de force aux habitants un vain serment d'allégeance et emmène prisonniers à Boston le gouverneur Menneval et ses soldats, auxquels avaient été promis les honneurs de la guerre et le transfert en terre française. Son lieutenant Alden va de même à la Hève et à Chedabouctou ruiner sans coup férir le Compagnie de Pêche sédentaire. Puis deux corsaires anglais achèvent la destruction de Port-Royal. Fier d'un si beau succès, Phipps va l'année suivante avec deux mille hommes et trente vaisseaux piteusement échouer devant Québec et en 1692 plus piteusement encore devant Nashouat où avait dû se réfugier notre nouveau gouverneur Villebon. Celui-ci, faisant prisonniers le gouverneur anglais Tyng et l'agitateur Nelson, délivre de l'oppression britannique l'Acadie, déjà rattachée au Massachusetts sous le nom de Nouvelle-Écosse.

En 1696, Iberville avec cent Français et les quatre cents Indiens de Saint-Castin enlève d'un coup de main le fort William-Henry de Pemquid, qui passait pour imprenable. Revanche anglaise : le colonel Church tombe à l'improviste sur les paisibles habitants de Beaubassin et, pendant neuf jours, met tout à feu et à sang ; mais lui aussi, quoique renforcé par des troupes du colonel Hawthorne, échoue à Nashouat devant les troupes armées de Villebon. En 1696, la paix de Ryswick nous reconnut bien la possession de l'Acadie, mais ne sut pas en fixer les limites ; d'où nouveaux conflits de guerre.

L'ACADIE AUX ABOIS

L'Acadie n'était pas remise de ces dix années de guerre que, quatre ans plus tard, en recommençait une autre plus acharnée encore : la guerre de la Succession d'Espagne ; elle donna aux gens de Nouvelle-Angleterre l'occasion de reprendre tous leurs projets de conquête de l'Acadie. Nous offrons un traité de neutralité coloniale, il est rejeté. Alors le nouveau gouverneur, Jacques de Brouillan, qui vient de faire ses preuves à Terre-Neuve, réclame l'organisation de la défense à Chibouctou, à la Hève et surtout à Port-Royal redevenu capitale : on improvise à la hâte, tardivement, inefficacement. Les troupes indigènes font d'abord écran sur la frontière : elles repoussent en 1703 les Anglais qui ont attaqué Saint-Castin en son manoir fortifié de Pentagouët, envahissent le Massachusetts et s'emparent du fort de Casco. Mais, l'année suivante, revanche bostonaise : une expédition, forte de trois vaisseaux de guerre, de

quatorze transports, de trente-six barques et de mille trois cents hommes, dont cinq cent cinquante soldats et indigènes, s'en va, sur les ordres barbares du gouverneur Dudley qu'exécute Church, prendre et piller Pentagouët sans défense, ruiner nos établissements du Passamaquoddy et, après avoir misérablement échoué à Port-Royal devant l'énergie de Brouillan et de sa poignée d'hommes, recommence ses lâches

CARTE DE L'ACADIE DÉDIÉE A COLBERT
(Musée de la Marine).

déprédations dans les villages sans défense des Mines et de Beaubassin ; à l'exemple des Hollandais, les gens des Mines rompent leurs digues pour arrêter l'envahisseur. Rentré à Boston sans un seul prisonnier français, le colonel Church se vante, du moins, de n'avoir laissé « debout dans quatre villages que le fort de Port-Royal ».

En 1707, nouvelle attaque encore plus violente : le 26 juin, dans le bassin de Port-Royal dont on n'a jamais voulu fortifier l'entrée, surgit inopinément une flotte de vingt-quatre navires qui porte cinquante-quatre canons, quatre cent cinquante matelots et mille soixante-seize miliciens ; mais le nouveau gouverneur Subercase,

qui a fait ses preuves à Terre-Neuve, est là, avec cent réguliers, cent miliciens et dix Canadiens; il harcèle si bien les troupes bostonaises qu'elles fuient, dès qu'apparaît le jeune baron Anselme de Saint-Castin avec cent cinquante Abenakis. Le 20 août, le colonel March revient renforcé de trois navires et de cinq cents hommes ; c'est pour subir un échec plus humiliant encore : d'assiégeantes qu'elles étaient, les troupes anglaises, redoutant d'être assiégées, se rembarquent en toute hâte, laissant sur le terrain plus de deux cents morts et une cinquantaine de prisonniers.

Subercase, dont l'énergie a ainsi exalté tout son monde, demande qu'on profite de pareille victoire pour détruire « ce repaire de pirates » qu'était Rhode-Island. On n'osa pas. Il demande qu'au moins on organise enfin la défense de l'Acadie et qu'on lui envoie des hommes pour garnir ses forts, des fusils et des munitions pour armer ses soldats, des denrées pour ravitailler ses colons, des présents pour récompenser ses Indiens : car tout manque; mais c'étaient alors en France les lamentables jours de Ramillies et de Malplaquet, de l'incapacité de Villeroi devant l'acharnement de Marlborough. Le ministre Pontchartrain dit piteusement qu'il « abandonnera ce pays s'il continue de lui être ainsi à charge ». « Il est de la dernière importance que nous soyons au plus tôt secourus, » insiste Subercase : en octobre 1708, débarquent « cent jeunes Parisiens de treize à seize ans », derniers renforts de la France aux abois. Port-Royal, réduit à son malheureux sort, n'est plus ravitaillé que par d'audacieux corsaires qui capturent en un an trente-cinq navires anglais; mais eux-mêmes fuient devant une épidémie croissante. Alors Subercase, désespéré, écrit : « Je suis comme dans une prison... Je n'ai pas un sou... J'ai payé tout ce que j'ai pu en vendant mes meubles... Je donnerai jusqu'à ma chemise; mais je ne puis faire l'impossible. »

Or, quatre jours après ce cri de détresse, le 5 octobre 1710 apparaît devant la petite place démunie et silencieuse une armada anglaise constituée à grands frais (23 000 livres sterling) tant en Angleterre qu'en Amérique, avec 36 navires et leurs marins, 3 500 hommes en quatre régiments : les troupes anglaises du général Nicholson étaient quatorze fois plus nombreuses que les troupes françaises : 258 hommes dont 100 miliciens. L'inévitable arriva : après six jours d'investissement et de canonnade, Subercase cède aux supplications des femmes et des enfants qu'on n'avait pu évacuer, mais ne cède qu'avec les honneurs de la guerre : drapeaux déployés et tambours battants, transfert des troupes en France, maintien des habitants pendant deux ans. « Je vous livre les clefs du fort, dit Subercase,

avec l'espoir de vous faire visite l'an prochain. » « Jamais je ne vis place plus misérable, » avoue le général vainqueur.

PERTE DE L'ACADIE

« Depuis que j'ai appris la perte de l'Acadie, gémit Pontchartrain, je ne cesse de songer aux moyens de reprendre ce poste important. La conservation de toute l'Amérique septentrionale et le commerce

MIRAMICHI, POSSESSION FRANÇAISE DANS LE GOLFE DE SAINT-LAURENT, DÉTRUIT PAR LE BRIGADIER NURREY (D'après un dessin exécuté par le capitaine Henry Smyth 1755).

des pêches le demandant également. » Trop tard il offre les 500 recrues, naguère refusées ; trop tard il promet aux Malouins aide et secours pour la reprise de l'Acadie. Deux expéditions viennent en 1711 échouer devant les canons anglais de Port-Royal : celle d'Anselme de Saint-Castin avec ses fidèles Abenakis et celle de l'abbé Gaulin avec 200 Acadiens ; une troisième va partir du Canada, mais la tentative de l'amiral Walker contre Québec l'arrête. Alors, sur une mauvaise carte de guerre, commencent les désastreuses négociations de paix. Pontchartrain insiste sur « l'extrême importance » de « la restitution de l'Acadie ». « N'abandonnez l'Acadie qu'à la dernière extrémité, » recommande-t-il. Le ministre offre, en échange de la côte du golfe, toute la côte atlantique ; le roi propose les îles Saint-Martin et Saint-Barthélemy aux Antilles, « pourvu qu'on lui rendît l'Acadie, même bornée à

la rivière Saint-Georges. » Rien n'y fit. « Nous avons des ordres exprès, insistent les Anglais, de tout rompre plutôt que de nous relâcher sur l'Acadie ou sur Terre-Neuve. » Ils avaient, en effet, promis aux gens de Nouvelle-Angleterre, qui en avaient fait presque tous les frais, de ne pas lâcher cette précieuse conquête ; ils en appréciaient, du reste, aussi bien qu'eux, toute l'importance, tant au point de vue économique qu'au point de vue stratégique.

Le traité d'Utrecht (11 avril 1713) livra donc à l'ennemi héréditaire, avec l'Acadie « en ses anciennes limites », avec Terre-Neuve et la baie d'Hudson, les clefs même de la Nouvelle-France. L'étroite porte du Cap Breton, qui seule nous restait, ne devait pas tarder à être enfoncée et, avec elle, tombera le Canada lui-même. Faute de prévoyance, faute de persévérance, la première et, par sa situation maritime, la plus importante de nos possessions d'Amérique était à jamais perdue. Cette perte irréparable va entraîner la perte de toutes les autres.

II. — LE PEUPLE ACADIEN.

A part les trois fondateurs : Poutrincourt, Razilly et surtout Aulnay, à part son dernier défenseur Subercase, il n'y eut de grand dans l'histoire de l'Acadie française que le peuple acadien lui-même : il fut grand par sa vitalité féconde et tenace, et, disons-le franchement, par ses vertus. Une brève description de ses mœurs et de son caractère en fournit la preuve.

Ses origines De quoi se composait la population acadienne? Des 120 engagés de la première heure, 23 restèrent avec Poutrincourt jusqu'en 1610, moins encore avec son fils et avec Latour jusqu'en 1632. Des 300 « hommes d'élite » de Razilly peu demeurèrent : une quinzaine au plus étaient mariés ; entre autres, Martin, Trahan, Landry, Gaudet, Dugast, Aucoin. Aulnay au cours de ses trois voyages (1633-1642-1643) amena une vingtaine d'autres familles françaises, dont Doucet, Bourgeois, Petipas, Boudrot. Après la mort du commandeur en 1635, Aulnay confia la garde de son entrepôt de la Hève à quelques familles, peut-être métissées dès le temps de Latour, et il réunit dans le vieil établissement de Port-Royal toutes les autres aux cinq ou six familles écossaises d'Alexander : les Paisley ou Peselet, les Kessy ou Quaisy, les Peter ou Pitre, les Colson et les Melanson ; catholiques, celles-ci s'assimilèrent complètement. Il y eut ainsi vers 1645 une quarantaine de familles à peu près purement fran-

çaises. En vingt ans, leur nombre doubla, puisque le mémoire du 23 novembre 1665 porte : « Dans ledit lieu de Port-Royal, il y a près de 70 à 80 familles, ayant près de 400 à 500 enfants. » En 1671, Colbert eut beau ordonner et même ordonnancer l'envoi de « 30 garçons de vingt à trente ans et de 30 filles âgées à proportion » ; il ne vint l'année suivante que 5 femmes et 55 hommes. Talon ne fut pas plus heureux à Pentagouët où il réclamait des « filles de France ». Par contre, il vint, par la suite, de cent à deux cents engagés volontaires ; mais la plupart ne demeurèrent pas. Il est vrai que de 1705 à 1710 restèrent une vingtaine de soldats licenciés, dont une douzaine se marièrent. Peut-être s'ajoutèrent quelques naufragés, quelques déserteurs des barques de pêche ; faible appoint.

Il faut conclure que d'une cinquantaine de femmes et d'une centaine d'hommes est sortie toute la population acadienne ; or, cette population se chiffre à l'heure actuelle à près de cinq cent mille âmes. Et, si nombreuse et si dispersée qu'elle soit, elle ne compte encore qu'une centaine de noms de famille. Ces noms, qui méritent d'être retenus, sont pour la plupart saintongeois, bretons, basques et normands : Amirault, Arsenault, Belliveau, Brault, Comeau, Gautherot, Guilbault, Mignault, Robicheau, Terriault, Thibodeau, Vécot, Vigneau, Bastarache, Bernard, Blanchard, Bourc, Brossard, Chiasson, Cormier, Cyr, Daigre, Damours, d'Eon, Doiron, Dupuis, Girouard, Granger, Haché-Gallant, Hébert, Laurier, Lavergne, Leblanc, Léger, Leprince, Mius d'Entremont, Obask, Poirier, Préjean, Richard, Roy, Saunier, Savoye, Surette, Vincent.

Sa fécondité Il n'est peut être pas au monde de plus bel exemple de fécondité humaine. Voici l'éloquence numérique des recensements officiels : en 1671, 392 habitants en 63 familles portant 50 noms ; en 1686, 885 ; en 1693, 1 068 ; en 1701, 1 134 ; en 1703, 1 300 ; en 1707, 1 484 ; en 1714, plus de 1 500, si l'on tient compte de l'exode hors de la péninsule. Or, tous ces recensements sont incomplets : car, les estimations des fonctionnaires français et anglais en 1714 concordent en portant le nombre total des Acadiens à 2 400 ou 2 500. Cette pullulante population ne s'était pas, en effet, confinée en sa misérable petite capitale trop exposée aux incursions anglaises : dès 1673 elle avait essaimé au fond de la Baie Française, sur de riches terres d'alluvions qu'elle endiguait : dans l'isthme, 157 habitants à Beaubassin en 1686 ; 270 en 1707, plus 37 à Chipody ; dans le Bassin des Mines, 57 à la Grand'Prée, en 1686 ; puis, en 1714, 1 040 en toute cette riche région. Bref, en une cinquantaine d'années, malgré l'incurie française, en dépit d'une demi-douzaine d'attaques anglaises, de

fréquents pillages et de nombreux incendies, la population acadienne par sa seule fécondité naturelle avait plus que décuplé ou peu s'en faut. Faux est donc l'adage de Montesquieu. « L'effet des colonies est d'affaiblir le pays d'où l'on tire les colons, sans peupler ceux où on les envoie. » Les Acadiens ont peuplé l'Acadie, sans affaiblir la France ; ils auraient, au contraire, agrandi

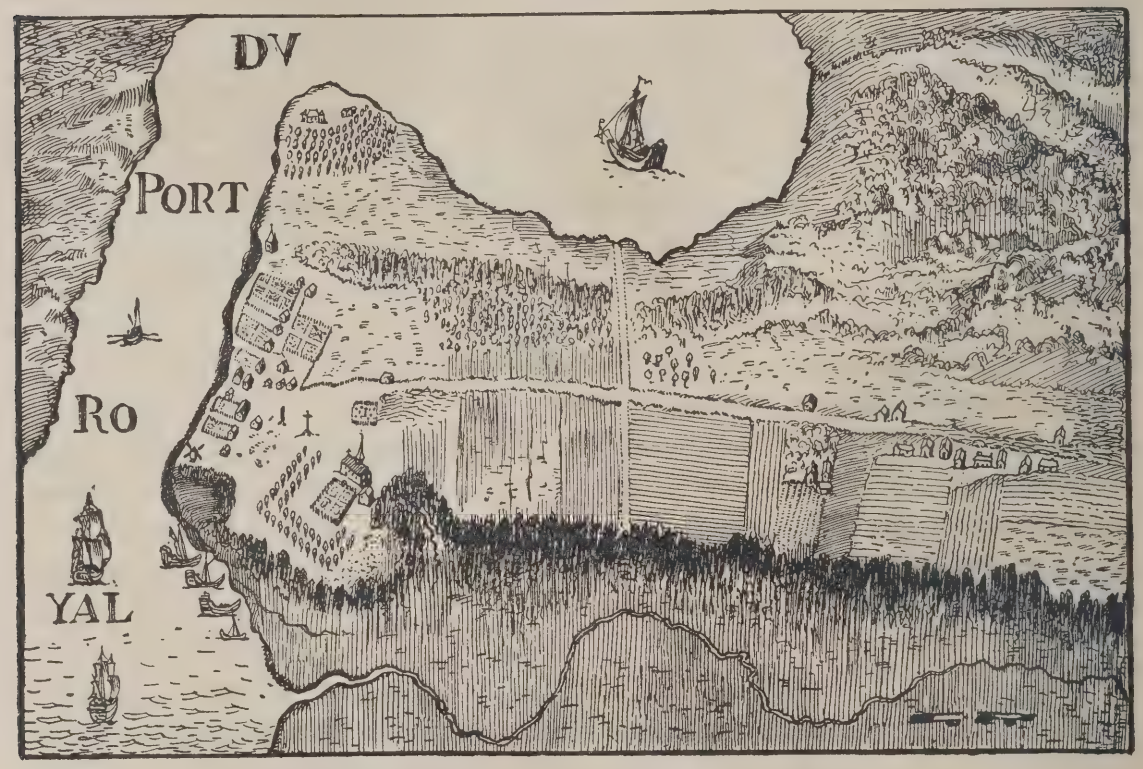

CARTE DU PORT-ROYAL (D'après l'intendant de Meulles) (1787).

et enrichi la France, si celle-ci les avait mieux défendus et mieux gouvernés.

Voyons d'un peu plus près comment cet « essaimage » des premiers colons donna naissance aux deux autres grandes agglomérations acadiennes. Lorsqu'arrivèrent en Amérique ces pionniers de France, ils durent être péniblement impressionnés par l'énormité de la tâche qui s'imposait à leurs faibles moyens ; il leur fallait, pour s'installer et vivre, défricher l'immense forêt vierge qui descendait des coteaux jusqu'au bord de la mer. Par bonheur, il se trouvait, parmi ces compagnons de Monts et de Champlain et, plus tard, parmi les engagés qu'amenait Aulnay ou que lui envoyait Le Borgne, des gens d'Aunis, de Saintonge et peut-être du Poitou qui avaient été témoins des vastes travaux de desséchement alors opérés dans les

basses terres de leur pays. Sully n'avait-il pas dit que ce desséchement des marais de France « servait mieux le pays que ne font les Indes aux princes qui s'en prévalent » ? Or, Louis XIII avait, par ses arrêts de 1611, 1613 et 1639, encouragé ces opérations de drainage, fait venir de Berg-op-Zoom un Hollandais expert en ces matières et finalement nommé un ingénieur français Pierre Siette, de la Rochelle, pour les mener à bonne fin. Il était donc naturel que Champlain, Poutrincourt et Lescarbot s'éprissent, dans le bassin de Port-Royal, de ces basses rives non boisées où « il y a nombre de prairies inondées aux grandes marées » : ils savaient par quels travaux d'endiguement, plus faciles que le défrichement, s'assurer la fécondité de ces alluvions. Aulnay, qui avait fait venir de la Rochelle des sauniers habitués aux travaux d'asséchement, les imita et même en mourut, puisque son corps fut trouvé glacé dans les « boues » de cette rivière de Port-Royal, alors même qu'il les drainait. Un marchand, Dièreville, nous a décrit, en 1700, l'ingénieux système d'*aboiteaux* employé par ces dignes émules des Hollandais. Voilà pourquoi et comment les Acadiens s'assurèrent dès le début toutes les basses terres, c'est-à-dire « les meilleures terres du pays ».

HALAGE DU BOIS PAR TRAÎNEAU ATTELÉ DE CHEVAUX

TRANSPORT DU BOIS PAR TRAÎNEAU ATTELÉ DE BŒUFS

Tous les témoins de ces intelligents travaux s'émerveillèrent des résultats :

« Le seigle estoit aussi grand que le plus grand homme qui se puisse voir, dit Lescarbot ; ...le froment,... sans aucun amendement,... est venu en aussi belle perfection que le plus beau de France. Mais, quant à la terre améliorée... je ne croiroy point, si je ne l'avoy vu, l'orgueil excessif des plantes qu'elle a produit chacun en son espèce. » « La moisson abondante qu'on en retire dès la deuxième année, après que l'eau du ciel a lavé le sol de ces terres, dédommage des frais qu'on a faits, » constate Dièreville. Il suffisait d'ouvrir les vannes tous les trois ou quatre ans pour renouveler la fécondité du sol par le sel, les algues et les alluvions de la mer, dont les marées s'élèvent de huit à douze mètres en ces lieux. « Ce limon engraisse si prodigieusement la terre, déclare en 1748 un historien anglais, que, sans être à peine cultivée, toute la campagne se couvre de riches moissons. » « Ils ont en surabondance, dit Villebon, des grains, du lin et du chanvre qu'ils expédient au dehors. »

Dès lors, on conçoit, comme le dit Perrot, que « lors qu'à Port-Royal tous les marais furent occupés, la jeunesse (au lieu de s'attaquer au dur défrichement des hautes terres) s'en alla comme essaim à trois lieues de là en un lieu appelé les Mines ». Ce furent même des vieillards qui donnèrent l'exemple. Dès 1672 le vieux chirurgien d'Aulnay, Jacob Bourgeois, vendant une partie de ses terres de Port-Royal, s'en fut, avec les deux aînés de ses dix enfants, tenter fortune dans le fond septentrional de la Baie Française sur les basses terres de Chignectou ; deux gendres l'y suivirent, puis deux beaux-frères de l'un d'eux, puis un autre colon ; si bien qu'en 1676, quand le gendre de Nicolas Denys, le sieur Michel de la Vallière, obtint en cette région le fief de Beaubassin, il dut s'entendre avec ces premiers occupants et finalement, en 1687, leur céder la place. Passant par là, en 1686, l'intendant de Québec, M. de Meulles, compta déjà, « sur de petites éminences, vingt-deux habitations, ayant chacune trois ou quatre corps de logis, le tout entouré d'immenses prairies qu'on endigua ». En 1707 vint un autre émule : le vieux meunier de la Prée Ronde en amont de Port-Royal, Thibaudeau, s'installa à Chipody avec ses quatre fils et un de leurs camarades. Les recensements nous ont dit avec quelle rapidité se développa la population de ces aventureux établissements.

Il en fut de même dans le vaste Bassin des Mines qui s'étendait vers l'Est au fond de cette même Baie Française, à vingt-cinq lieues de Port-Royal par terre. Là vint, vers 1680, un ancien tailleur de Port-Royal, d'origine écossaise, Pierre Mélanson, dit La Verdure, fils du tuteur des enfants d'Aulnay et mari d'une Marguerite d'Entremont ; il s'en alla, avec sa femme, ses sept enfants et un engagé, s'établir au beau milieu des plus riches terres d'alluvion de tout le pays, à la Grand'Prée,

ce site devenu si fameux dans l'histoire et dans la poésie. Nommé en 1694 major des troupes de milice, il devint l'intermédiaire habituel entre le gouvernement et les habitants, vécut centenaire et prospéra si bien qu'en 1732 son testament donna lieu à force contestations. Plus tard vint se fixer en une autre région du même bassin, à la rivière Saint-Antoine, un jeune homme de vingt-six ans, Pierre Terriau ou Thériot, en compagnie de six ou sept parents ou amis, tous jeunes et mariés, entre autres René Leblanc, le futur notaire, Claude et Antoine

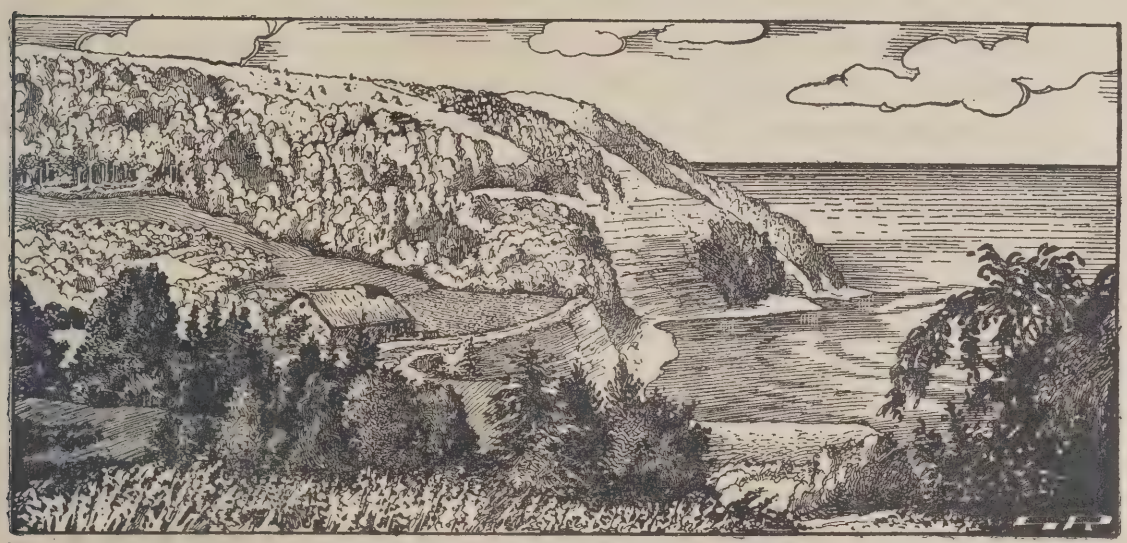

CAP BLOMIDON A L'ENTRÉE DU BASSIN DES MINES

Landry; en 1685, ils étaient déjà trente-cinq répartis en sept familles. Une fois endiguées, les rives du bassin se montrèrent tellement fertiles que les vieilles familles de Port-Royal ne purent retenir leurs enfants : tous voulaient aller en ce pays de Cocagne. Il y en eut bientôt à la Rivière aux Canards, à la rivière des Gaspareaux, à la rivière des Habitants, à Pisiquid. En 1702, sept cents toises de marais étaient déjà endiguées : on eût dit des « polders » de Flandre. Enfin, au fond même du Bassin des Mines, s'établit en 1682 le tisserand Martin Mathieu; lui aussi prospéra tant et si bien qu'étant « le premier né d'Acadie » il fut anobli : « tisserand par la grâce de Dieu et seigneur par la grâce du Roy, » Martin, seigneur de Saint-Mathieu en son fief d'Ouccobigui (plus tard Cobeguid), avec droits de chasse, de pêche et de traite.

Avec leur population jeune, active et pullulante, « les Mines fournirent bientôt plus de blé que tout le reste du pays, » plus qu'il n'en fallait pour toute la colonie :

700 à 800 barriques par an. Ce n'étaient pas là assurément les mines d'or espérées ; c'était mieux : c'étaient des mines de blé, « le grenier des provinces voisines, » dira plus tard Mascarène.

Ainsi l'équilibre se trouva rompu en Acadie : en 1707 Port-Royal n'avait plus que 554 habitants, alors que les Mines en comptaient déjà 654 et Beaubassin avec Chipoudy 325. Bien mieux : vers la fin du régime français, dans le seul bassin des Mines, la Grand'Prée comptait 285 habitants en 49 ménages, Gaspareau 108 en 5, les Habitants 108 en 25, Canard 77 en 11, le Vieux Logis 35 en 5 ; soit en tout 540 habitants en 95 ménages. A quinze milles de là, Piziquid en comptait 344 en 53 ; et, de l'autre côté, Cobeguid 156 en 24 ; soit, pour le bassin entier, 1 040 habitants en 172 ménages, alors que Port-Royal n'en avait plus que 637. Le berceau de la race n'était donc plus qu'une vieille capitale officielle avec son gouverneur, sa garnison, son magasin général, ses vieilles familles ancestrales ; capitale intermittente même, avons-nous vu, et très informe : car, pour mieux éviter les incessantes incursions des « Bostonais » ou des « Couacres », la plupart des habitants s'étaient dispersés loin de la misérable église de chaume et du fort délabré, en amont de la rivière, dans de petites chaumières de bardeaux « fort mal bousillées, à cheminées d'argile », d'où, à la moindre alerte, ils s'enfuyaient dans les bois avec hardes, outils, ustensiles, volailles et troupeaux. A Beaubassin et aux Mines, les forbans anglais osaient moins s'attaquer : car la jeunesse y dominait, depuis 1690 organisée en milice. En 1701, il y avait en tout 398 miliciens, dont 100 à 140 à Port-Royal.

Son statut légal Toutes ces riches terres, les Acadiens les détenaient à titre de censitaires : c'est-à-dire qu'ils ne devaient à leurs seigneurs, outre une rente annuelle d'un sol par arpent, que de faibles redevances dont, faute d'argent, ils s'acquittaient le plus souvent en denrées et en corvées. Il y avait bien les droits de mouture, de lods, ventes et autres aliénations ; mais ils s'élevaient à peu de chose, si on les compare aux lourdes charges qui pesaient alors sur les paysans de France. Lorsqu'en 1674 Colbert proclama le pays « domaine du roy », nombre de ces terres relevèrent directement de la couronne ; mais les droits de tenure n'en furent pas accrus. Bien au contraire, Colbert interdit d'augmenter les dîmes et redevances et de troubler en rien les habitants dans la possession de leurs terres, dans leur commerce et dans leur pêche. Ainsi le Canadien Le Neuf de la Vallière, bien que nommé gouverneur d'Acadie, perdit gain de cause, quand il prétendit, fort de sa concession de l'isthme, exploiter les habitants de Beaubassin ou prélever des droits sur les barques de la Compagnie Sédentaire. Les Le Borgne

de Belle-Isle, créanciers d'Aulnay, les Latour et même les Mius d'Entremont pour leur baronnie de Pobomcoup n'en perçurent pas moins des redevances censives jusque sous la domination anglaise, même à Louisbourg ; mais l'Angleterre s'appropria la plupart de ces droits, ceux de la couronne en particulier, qu'elle perçut à Port-Royal sous le nom de *quit-rents*. Dans la partie continentale de l'Acadie, il y eut une douzaine de seigneuries, à vrai dire, seigneuries sans colons ou peu s'en faut. Comme elles étaient presque toutes de la mouvance de Québec, on peut en conclure que cette région continentale n'était pas alors considérée comme portion intégrante de l'Acadie proprement dite, laquelle se trouvait incluse dans la seule péninsule.

Son clergé L'organisation ecclésiastique était également embryonnaire et, partant, assez incohérente ; ce qui est logique, du reste, puisqu'elle se conformait aux perpétuels changements d'une colonie en formation. Dès 1604, le sieur de Monts, quoique protestant, amena à Sainte-Croix un jeune prêtre de Paris, l'abbé Nicolas Aubry ; après s'être égaré à la Baie Sainte-Marie, il mourut du scorbut, dit-on, dès l'hiver suivant. En 1610, Poutrincourt amena du diocèse de Langres à Port-Royal un autre prêtre séculier, l'abbé Jessé Fléché ou Fleuchey ; après avoir fait une vingtaine de conversions, il ne revint plus. Alors arrivèrent les Pères jésuites Pierre Biard, de Grenoble, et Ennemont Massé, de Lyon ; de Port-Royal (1611-13), ils passèrent à Saint-Sauveur des Monts Déserts avec le Père Quentin et le frère Gilbert (1613), pour bien peu de temps, à vrai dire. En 1619, sur l'initiative de Champlain, six récollets de la province d'Aquitaine furent emmenés aux frais de la Société d'Acadie organisée à Bordeaux ; bien qu'Alexander vers 1628 eût chassé ceux de Port-Royal qui, par le Saint-Jean, remontèrent jusqu'à Québec, on en retrouve trois avec Latour jusqu'en janvier 1645, époque où, brouillés avec lui, ils passèrent à Port-Royal.

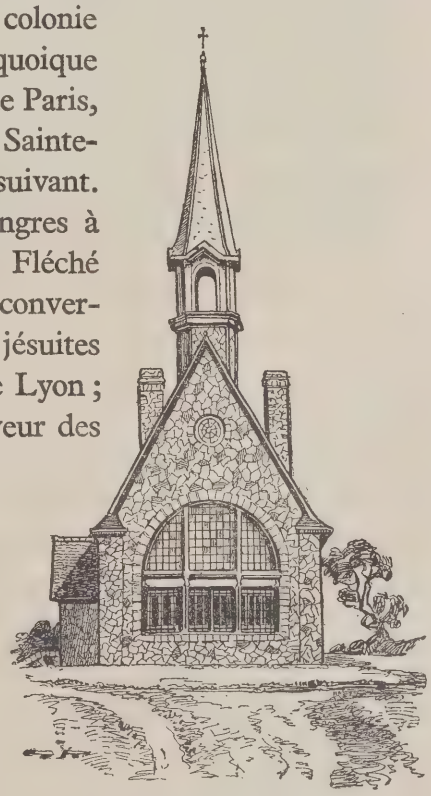

ÉGLISE DU SOUVENIR
A GRAND-PRÉ

Dès 1632, Richelieu leur avait, en effet, substitué les Capucins. Un septième de la compagnie d'Acadie avait même été attribué à ces capucins à charge d'entrete-

nir à Port-Royal un séminaire de trente jeunes indigènes et de desservir les missions de l'immense colonie : Port-Royal, Pentagouët, Kennebec, Rivière Saint-Jean, la Hève, Canceaux et Népisiguit. Douze Pères y furent employés, dont les custodes furent successivement le Père Pacifique de Provins et le Père Léonard de Chartres. En 1642, Aulnay fut chargé de gérer leur part de la Société, en partie constituée par une étendue de terre assez considérable. L'un d'eux, le Père François-Marie, vêtu en civil, semble lui avoir servi d'agent en ses négociations avec les puritains de Nouvelle-Angleterre. Mais, dès que mourut leur protecteur, son hostile créancier, le huguenot Le Borgne, les persécuta, d'autant qu'à leur tour ils protégeaient la veuve et les enfants d'Aulnay. Cette protection ne fut pas toujours très heureuse, ni dans le mariage de la veuve avec Latour, ni dans l'intervention du duc de Vendôme. Le Borgne n'en chassa pas moins d'Acadie deux Capucins qu'il avait gardés prisonniers pendant cinq mois ; alarmés, quatre autres, dont deux Frères, s'enfuirent en France ; en 1654, les Anglais en chassent trois autres de Port-Royal, trois autres de Canseau, un autre de Pentagouët, un dernier de Népisiguit et enfin mettent à mort le custode lui-même, le Père Léonard, premier martyr de l'Acadie.

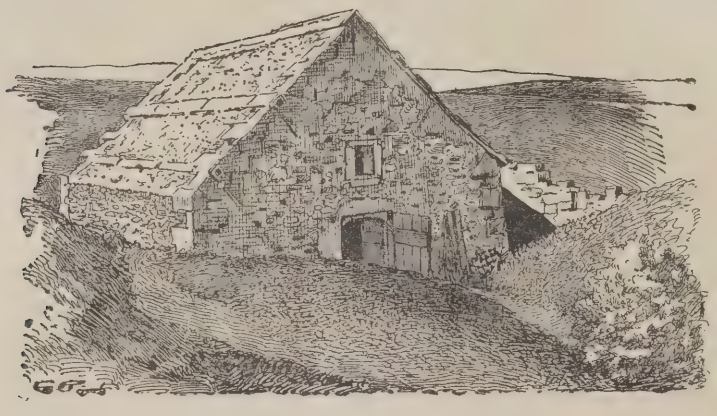

RUINES DU FORT SULLY A PORT-ROYAL

Pendant l'occupation anglaise, il ne vint plus en Acadie que les Jésuites de Miscou (1635-1670) qui parurent à Chedabouctou et sur quelques points de la Baie des Chaleurs. Pendant la période française, les Jésuites n'eurent guère encore de missions que sur les confins, cette fois près de Pentagouët avec le baron de Saint-Castin et à Médoctec sur le Saint-Jean avec les Malécites. Les trois paroisses de Saint-Jean-Baptiste à Port-Royal, de Saint-Charles à la Grand'Prée des Mines et de Beaubassin, puis de Saint-Joseph à la Rivière aux Canards, de Saint-Pierre et Saint-Paul à Cobeguid, de Notre-Dame de l'Assomption et de la Sainte-Famille à Piziquid furent desservies par des Récollets, des Sulpiciens et des prêtres des Missions Étrangères qui relevaient de l'évêché de Québec.

Ce clergé n'obérait guère plus la métropole que les fidèles : si, en 1701, le curé

des Mines recevait 800 livres, en 1708 le gouvernement ne donnait plus pour les missions que 500 livres en tout, soit 100 au curé des Mines, 100 au curé de Port-Royal, 100 au curé de Beaubassin, 100 au missionnaire des Micmacs, et 100 à la disposition de l'évêque ; le produit des Mines n'était que le vingt-septième de la récolte. Or, ces prêtres étaient bien souvent, en même temps que les pasteurs de leurs fidèles, leurs éducateurs dans les écoles qui furent créées aux Mines et à Port-Royal et aussi leurs arbitres dans leurs rares conflits d'intérêt ou contestations familiales, bien qu'il y eût un notaire à Port-Royal, puis un autre aux Mines.

VIE PATRIARCALE Ces conflits étaient inévitables, parce que les concessions, dit Menneval, avaient été « assez mal faites » et qu'à chaque génération il fallait les refaire pour des familles si prolifiques. Ainsi s'expliquent des lieux-dits, tels que le Village des Héberts, le Hameau des Richards, la Prée des Bourgs, le Pont aux Buots, etc. Là, sur de vastes concessions qui d'ordinaire s'étendaient de la rivière ou du « bassin » jusqu'aux hautes terres de la forêt vierge, près de son « courtil » planté de poiriers et de pommiers normands et de son enclos de saules où prospéraient à merveille tous les légumes de France, en une ample maison de bois à haut toit de chaume ou de bardeaux, vivait en patriarche l'ancêtre, souvent fort vieux, entouré de deux ou trois générations d'enfants et de petits-enfants et de nombreux troupeaux de bétail petit et gros. Lorsqu'une fille savait tisser une paire de draps et un garçon faire une paire de roues, on les estimait capables d'entrer en ménage ; au garçon on donnait un lopin de terre, à la fille vingt à vingt-cinq livres de denrées, et parfois un beau lit de plume ; de contrat on n'en faisait qu'après le mariage ; tout le village s'employait à établir les nouveaux mariés en la neuve maison de bois qu'on bâtissait sur la ferme nouvellement endiguée et défrichée ; on leur accordait ou avançait bétail, porcs, volailles et semences : car tout intérêt s'appelait usure.

Le chef de famille venait-il à mourir prématurément, les voisins s'entendaient pour cultiver le champ de la veuve, lui récolter sa moisson, lui couper son bois ; les orphelins de père et de mère étaient reçus chez des parents ou des amis qui les traitaient comme leurs propres enfants. Quant aux pauvres, — et il n'y en avait guère, — « on se les passait comme du pain bénit. » Ainsi, « les malheurs étaient, pour ainsi dire, réparés avant d'être sentis. » Lorsque père et mère devenaient vieux, ils cédaient tout l'héritage au plus apte, et non pas toujours à l'aîné de leurs enfants, à condition qu'eux-mêmes fussent entretenus en leur vieillesse et qu'une compensation fût accordée aux frères et sœurs. Faute d'argent, ils n'échangeaient

guère entre eux que produits et corvées agricoles ; donc, ni riches, ni pauvres, à peu près égaux entre eux, ne connaissant ni envie, ni ambition, ni avarice, ils vivaient, simples, honnêtes, contents, comme « une grande famille », comme « une société de frères », en une sorte de communisme spontané que seules rendaient possible l'abondance de leurs terres et la solidité de leurs vertus.

Mœurs pures Profondément religieux, ils étaient naturellement vertueux, et donc, aussi confiants en autrui qu'en eux-mêmes ; ainsi ils n'avaient à leurs portes ni clefs ni serrures et, par un temps chaud, laissaient au bord du chemin leurs vêtements qu'ils reprenaient au retour. « Gens d'un naturel doux, dit l'un de leurs prêtres, il n'y a parmi eux ni jurements ni ivrognerie. » « On découvre rarement chez eux, avoue un Anglais, des idées de malice ou de vengeance. » « Les annales acadiennes, dit un mémoire, ne contiennent pas un cas de crime ou de vol, de débauche ni de naissance illégitime. » « Nous savons que vous n'êtes adonnés à aucun vice ni à aucune débauche, » dira un de leurs gouverneurs anglais. Il va de soi que, la jeunesse étant aussi chaste que robuste, les mariages étaient aussi précoces que féconds.

Dès les premiers transports de la verte jeunesse,
Ils ont des enfants jusqu'à ce qu'ils soient vieux.

Il n'était donc pas rare de voir des familles de dix, quinze, vingt enfants. « C'est la richesse du pays, déclare Dièreville : car ces enfants, quand ils sont en état de travailler, le font de très bonne heure. » Bref, « c'était un peuple fort et sain, avoue un de leurs spoliateurs, le peuple le plus innocent et le plus vertueux que j'aie jamais connu ou dont j'aie lu le récit en aucune histoire. »

Virilité acadienne Cette vertu même était bien, au sens latin du mot, une virilité. « Entêté comme un Acadien, » est resté en Amérique du Nord un dicton populaire. Leur énergie s'affirme, en effet, aussi bien dans leur œuvre aventureuse de pionniers qu'en leurs éternels recommencements après mainte et mainte déprédation anglaise. Mal gouvernés ou nullement gouvernés, voire sacrifiés, ils développèrent jusqu'à l'extrême la plus mâle qualité de l'homme, celle qu'estiment le plus leurs ennemis, la confiance en soi, l'art de se passer d'autrui. Ainsi, fort ingénieux et fort industrieux, ils se faisaient eux-mêmes de la laine de leurs troupeaux presque tous leurs vêtements, du lin de leurs champs chemises et draps, des peaux de leur gibier toques et mocassins et

du bois de leurs forêts, qu'ils excellaient à façonner, ustensiles, outils, instruments, barques, une frégate même. Des gens qui se suffisent à eux-mêmes deviennent facilement « impatients de toute autorité ». Aussi, les trouvant « trop indépendants », quelques-uns de leurs gouverneurs les accusèrent-ils d'être « à

LES CASTORS (D'après la décoration d'angle d'une carte de l'époque).

demi républicains ». Ils n'en furent pas moins d'ardents patriotes, et cela en un temps de détresse nationale où il y a le plus de mérite à l'être.

Cent fois la Nouvelle Angleterre...
A voulu les soumettre et ranger sous sa loy ;
Ils ont plutôt souffert tous les maux de la guerre
Que de vouloir quitter le party de leur Roy...
Ils ne vouloient pas être Anglois...
Tout vaincus qu'ils étaient, ils demeuroient François.

« Louis XIV, diront-ils, peut bien céder les champs où nous demeurons ; mais l'amour de la patrie ne change pas par les traités. »

UN PEUPLE HEUREUX

Ni cette mâle vigueur ni cette religieuse vertu n'étouffèrent en eux, comme chez les Puritains, cette fleur de la vie qu'est la joie. Nés Français, une gaieté spontanée, avide de réjouissances, tempérait ce qu'il pouvait y avoir de rude en leurs labeurs et de fruste en leurs manières. Pendant la belle saison, travaux des champs et parties de pêche ou de chasse se faisaient en commun ; en hiver, pendant les longues veillées de ces pays froids, devant les grandes flambées de bouleau et de pin, on se réunissait entre amis et voisins, tous un peu parents, on buvait le cidre doux ou le sirop d'érable, on racontait ou l'on écoutait les histoires du vieux pays de là-bas que n'avaient vu que les ancêtres, on chantait les vieux refrains en chœur, on dansait. Oui, en dépit de la dureté des temps et des lieux, en dépit des carnages anglais et de la détresse nationale, on entretenait ainsi, sans trop le savoir, en ce coin perdu de l'Amérique, la flamme vive de la sociabilité française. « Age d'or, » dit l'un ; « pays de Cocagne » dit l'autre ; « Arcadie française, » ajoute un troisième. Bref, « avec leur disposition joyeuse et leurs habitudes morales, conclut un historien anglais, ils jouissaient peut-être de tout le bonheur compatible avec la fragilité humaine. »

Or, ce bonheur touchait à sa fin.

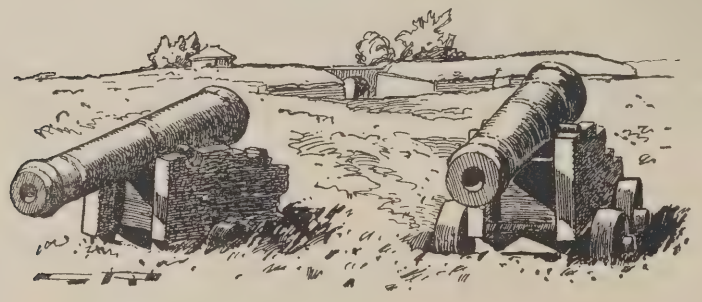

ÉPILOGUE

Importance de l'Ile Royale du Cap-Breton. — Plan de peuplement acadien. — Entraves. — Projet de déportation acadienne. — Prise de Beauséjour. — Le grand dérangement d'Halifax. — Renaissance. — Principe de vie. — Organisation nationale.

Si funeste qu'il fût, le traité d'Utrecht avait, du moins, réservé à la France, outre le peuple, deux choses : l'Acadie insulaire, c'est-à-dire l'île Royale du Cap-Breton et l'île Saint-Jean, et l'Acadie continentale, c'est-à-dire à peu près le Nouveau-Brunswick actuel.

IMPORTANCE DE L'ILE ROYALE DU CAP BRETON

Prolongement de la péninsule acadienne vers le Nord-Est, l'île Royale, rocheuse, déchiquetée, froide et humide, n'avait au point de vue agricole qu'une valeur médiocre ; mais, au double point de vue stratégique et économique, son importance était de premier ordre, puisque, d'une part, surtout par suite de la perte de Terre-Neuve, elle était la porte et la seule porte de défense du Canada et que, d'autre part, elle devenait, non seulement notre grand poste de pêche en ces régions, mais encore le centre de nos échanges entre la France, le Canada et les Antilles. De temps immémorial fréquentée par les pêcheurs basques et bretons qui lui donnèrent son nom, vainement convoitée par les Écossais Lochinever (1621) et Ochiltrie (1629), qui n'y firent rien de durable, concédée à Nicolas Denys qui y créa ses établissements de Sainte-Anne et de Saint-Pierre, exploitée par la Compagnie de Pêche Sédentaire et en particulier par le sieur Gabriel Gautier, elle avait attiré l'attention de Colbert

qui, vers 1672, conçut à son sujet tout un plan d'exploitation : utilisation de ses chênes pour les constructions navales et de son charbon pour le raffinage de la mélasse des Iles. Un rapport de 1706 signale tous ces avantages et d'autres encore. Les intendants Raudot père et fils, en leurs projets de 1709 et 1710, donnent au Cap-Breton toute sa valeur dans leur plan de réorganisation de la Nouvelle-France ; ils veulent même en faire une sorte de port franc pour le libre échange des produits de la métropole, de la Nouvelle-France et des Indes Occidentales : « Les

RUINES DES CASEMATES DE LOUISBOURG

Anglais, dira Pontchartrain, se doutent bien de l'importance de ce poste et ils en prennent ombrage. Ils voient qu'il portera préjudice à leur commerce et qu'en temps de guerre il menacera leur navigation. Aussi, dès les premières hostilités, ne manqueront-ils pas d'user de tous les moyens pour s'en emparer. Il faut donc le fortifier solidement. Si la France perdait cette île, pareille perte serait irréparable : car elle entraînerait celle de toutes nos possessions en Amérique septentrionale. » C'était parler d'or, il ne restait plus qu'à agir.

Dès la perte de l'Acadie péninsulaire, on se met donc à réaliser le vaste plan : en 1713, arrive l'ancien gouverneur de Terre-Neuve perdue, M. de Saint-Ovide de Brouillan, avec l'ingénieur Lhermitte et quelques officiers ; comme il n'y a dans l'île qu'un Français, vingt-cinq à trente familles sauvages et les ruines des établissements de Denys, tout est à créer : on songe d'abord à faire venir de Pentagouët Saint-Castin et ses sauvages avec des récollets ; on choisit pour résidence principale le

Havre à l'Anglais, qu'on appelle Port Saint-Louis, puis définitivement Louisbourg, et pour résidence secondaire Sainte-Anne, qu'on nomme Port-Dauphin. De Louisbourg, dont les terres sont mauvaises, mais la rade bonne, profonde, bien abritée des vents, toujours libre de glaces, enfin capable de contenir plus de trois cents bateaux, on décide de faire une ville qui soit à la fois une forte place militaire et un grand port de pêche et de commerce; de Port-Dauphin, au contraire, dont la rade est médiocre, mais les terres meilleures, on se propose de faire le principal établissement agricole. A Louisbourg, on installe donc la garnison de Plaisance évacuée et la plupart des pêcheurs de Terre-Neuve et de l'île Saint-Pierre; d'autres s'établissent à Port-Dauphin, à Port-aux-Baleines et ailleurs; il y eut bientôt trente à quarante familles qui reçurent dix-huit mois de provisions et disposèrent d'une centaine de barques. Au printemps de 1714 vinrent le gouverneur et l'intendant du Canada, Vaudreuil et Bégon, qui, avec Lhermitte, discutèrent les plans de la nouvelle ville et de ses forts et, avec le nouveau gouverneur M. de Costebelle, gendre de Charles Latour, étudièrent la question de son peuplement.

PLAN DE PEUPLEMENT ACADIEN

Naturellement on songea tout de suite aux Acadiens. « Outre les défrichements des terres de l'île Royale, dit un rapport, ils fourniraient à cette colonie un nombre considérable de bons ouvriers qui contribueraient bien mieux à son établissement que des personnes qui, envoyées de France, ne seraient faites ni au climat ni aux usages du pays. » « L'important, écrit Pontchartrain en ses nombreuses lettres à ce sujet, c'est que les Acadiens quittent l'Acadie. » « On ne doit rien épargner pour que les habitants sortent. » Le traité d'Utrecht avait précisément prévu cet exode en son article XIV : « Dans toutes lesdites places et colonies cédées par le roi Très Chrétien, les sujets du roi auront la liberté de se retirer ailleurs dans l'espace d'un an avec tous leurs effets et mobiliers. » Le 23 juin, par une clause additionnelle, la reine Anne avait même autorisé les Acadiens à vendre aussi leurs biens immeubles, c'est-à-dire leurs terres, s'ils aiment mieux se retirer ailleurs, et n'avait plus envisagé pour cet exode aucune limite de temps. Or les Acadiens ne demandaient qu'à partir. « Nous ne prêterons jamais, dirent-ils le 23 septembre 1713, le serment de fidélité à la reine de Grande-Bretagne aux dépens de ce que nous devons à notre pays et à notre religion; et, si l'on s'efforce d'attenter à l'un ou à l'autre de ces deux articles de notre fidélité, nous sommes prêts à tout quitter plutôt que de violer en quoi que ce soit l'un de ces articles. »

Entraves On ne peut que résumer ici les longues phases du tragique conflit qui se produisit entre le tyran vainqueur et le « peuple-martyr ». D'abord, pendant tout le délai réglementaire d'un an, le lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Écosse refusa systématiquement l'*exeat* nécessaire. Tous les Acadiens de Port-Royal, des Mines et Cobeguid n'en optèrent pas moins publiquement pour un prochain départ ; mais le gouverneur Nicholson leur en refusa les moyens : il confisqua leurs barques sous prétexte qu'elles avaient été construites

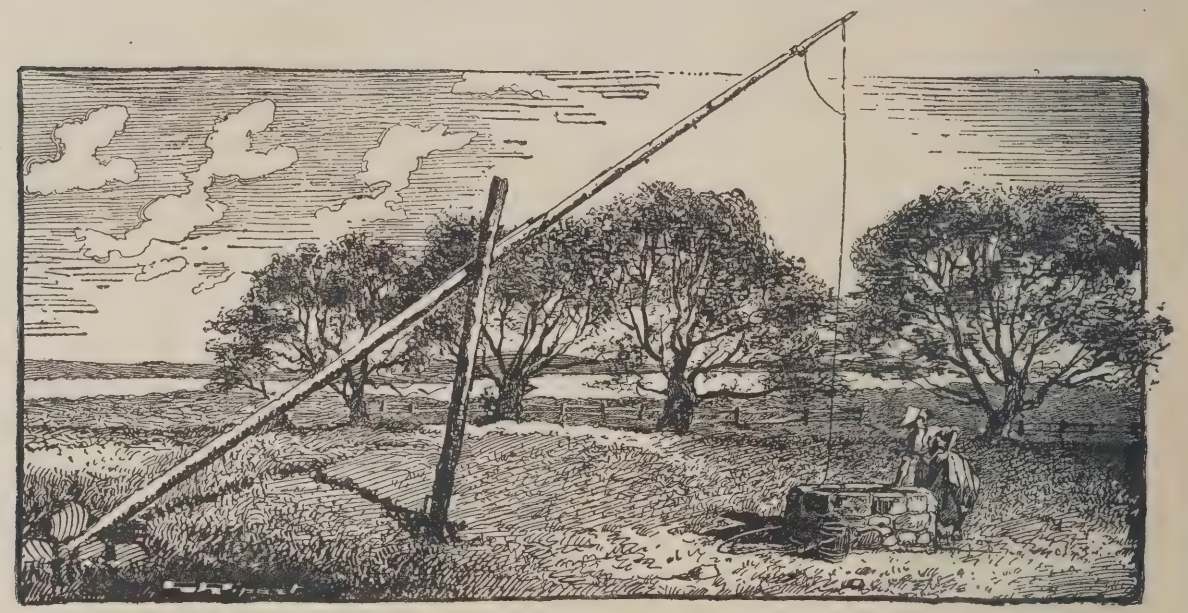

LES VIEUX SAULES ET LE PUITS D'ÉVANGÉLINE A GRAND-PRÉ

en territoire anglais et, au nom de l'Acte de Navigation, il s'opposa à l'accès de tout vaisseau français de Louisbourg dans les eaux anglaises ; double casuistique qui enfermait ces sujets français dans leur geôle étrangère. Puis, après de longues tergiversations et non sans de basses ruses, le gouverneur Philipps et son lieutenant Armstrong exigèrent des Canadiens le serment d'allégeance britannique ; ceux-ci ne l'accordèrent qu'avec une double réserve : pour la seule durée de leur séjour en territoire anglais et sous la condition expresse de la neutralité militaire. Aussi furent-ils, en 1730, officiellement déclarés « Français neutres », *French neutrals*. Par contre, alors que leur race prolifique doublait tous les dix ans, on les gêna doublement, malgré les clauses formelles du traité d'Utrecht, d'une part dans « le libre exercice de leur religion », en ne leur accordant, au lieu de dix prêtres, que six qui furent, en outre, molestés, et d'autre part dans l'entière

possession de leurs biens, en leur refusant toute indispensable acquisition de terres neuves ; si bien qu'ils ne purent guère s'étendre que du côté de l'isthme en un territoire qu'on estimait français. En outre, comme le gouvernement de Londres feignait d'ignorer les déclarations et promesses de ses gouverneurs coloniaux, le sort des Acadiens, qui se croyaient protégés par un statut légal, se trouvait, en réalité, fort précaire, à la merci des hommes et des événements ; fâcheuse situation qui, équivoque à leur insu, causera leur malheur.

Malgré cette incertitude du lendemain, craignant sans doute que ne vinssent à la dissiper brutalement des réalités plus redoutables encore, les Acadiens restèrent volontairement neutres au cours de la guerre de 1744 à 1748 entre la France et l'Angleterre. Lorsque les forces canadiennes, d'ailleurs insuffisantes et mal dirigées, entrèrent dans leur pays, ils ne bougèrent pas. Tout l'intérêt de la lutte se trouva donc concentré à l'île Royale. Nous verrons, au cours de l'histoire du Canada, comment Louisbourg mal défendu tomba une première fois au pouvoir de l'ennemi en 1748.

Le traité d'Aix-la-Chapelle nous rendit, il est vrai, cette ville et l'île Royale, comme compensation de la prise de Madras aux Indes ; mais, comme on avait négligé de tracer des frontières exactes entre les diverses possessions françaises et anglaises de l'Amérique du Nord, cette absence de précision fut l'amorce d'une nouvelle guerre, aussi bien avec le Canada qu'avec les Acadiens

Depuis longtemps, les Anglais songeaient à se débarrasser des Français passés sous leur domination en 1713 ; seule, la crainte de laisser le pays sans habitants pour le mettre en valeur les avait retenus dans l'exécution de leurs projets. Mais, dès 1749, ils préparèrent leur plan en faisant venir d'Europe 2 500 émigrants, avec lesquels ils fondèrent la ville d'Halifax. En 1752, cette ville comptait 4 228 habitants et 2 000 hommes de troupes. Dès lors, la population française fut réduite à merci. Il ne restait plus qu'à la déporter ; l'opération était depuis longtemps décidée.

Projet de déportation acadienne

Cet événement est d'une telle importance qu'on ne saurait l'omettre en cette histoire de l'Acadie, sans la défigurer ; résumons-en brièvement les phases dramatiques longuement relatées en notre *Tragédie d'un Peuple*.

Au meilleur des gouverneurs de Nouvelle-Écosse, le colonel Hopson, qui ne fit que passer (mars 1752-novembre 1753), succéda le pire, le général Charles Lawrence. Ancien combattant de Fontenoy, de Louisbourg et de Beaubassin, il avait à l'égard des Français l'intense haine qui sévissait alors en Angleterre.

Pour hâter la ruine de toute puissance française en Amérique, il veut au plus tôt se débarrasser des Acadiens sans accroître de leur nombre, de leur force et de leur activité le Canada ni l'île Royale, c'est-à-dire les exterminer en tant que nation, sinon par la mort, du moins par la déportation et la dispersion. « Comme les Acadiens possèdent les plus vastes et les meilleures terres de la Province, écrit-il aux « lords du Commerce », je suis d'avis que, s'ils refusent le serment, mieux vaut qu'ils disparaissent. » En vue de cette « disparition », les « nobles lords » lui conseillent de consulter le juge Belcher, de s'entendre avec le gouverneur William Shirley du Massachusetts, et de « détruire » les forts français de l'isthme. En un long rapport conforme aux vues et intentions de Shirley et de Lawrence, le juge Belcher déclare que « les Acadiens n'ont pas plus le droit de prêter serment que le droit de rester dans la province » : c'était déclarer l'expulsion légale. Aussi, dans les litiges agraires du temps, se garde-t-on bien de leur reconnaître tout droit de possession et, les accusant de « tricheries », d'entêtement et d'ingratitude, les traite-t-on « en esclaves » dans les réquisitions militaires et autres. L'officier arpenteur Morris dresse dès lors un nouveau plan, non plus de simple expulsion, mais de déportation : poster troupes et vaisseaux aux points essentiels, y rassembler, cerner et capturer les Acadiens par la ruse et par la force, etc. ; plan, dit le Dr Brown, « plein de stratagèmes injustifiables, d'avis cruels et de conseils barbares ». Enfin, pour « extirper les Français de l'isthme », Lawrence, non content d'intimider les Acadiens en les traitant de « déserteurs », et de « criminels », demande à Shirley en pleine paix de lui lever en Nouvelle-Angleterre, « dans le plus grand secret », 2 000 hommes, aux frais de la Nouvelle-Écosse.

Prise de Beauséjour Soudain, le 2 juin 1755, ces 2 000 hommes sur 33 transports surgissent devant le fort de Beauséjour, inachevé, mal ravitaillé, mal défendu par 120 à 160 hommes de troupes démoralisées et 300 Acadiens mal armés et intimidés. Vainement encouragé par l'énergique abbé Le Loutre, le lâche commandant Vergor, que trahit l'espion Pichon, livre, dès la première décharge anglaise, cette « clef de l'Acadie ». Cette prise de Beauséjour et du fort voisin de Gaspareaux, les Anglais de la métropole « la célèbrent aussitôt comme l'un des plus heureux événements qui pût arriver, entièrement dû au fait que nous avons devancé les Français en nos armements, tant ici qu'en Amérique ». De même, sans aucune déclaration de guerre, du 8 juin au 1er septembre, l'amiral Boscawen s'empare en ses croisières de deux vaisseaux de

guerre, l'*Alcide* et le *Lys*, de cinq goélettes, de trois lougres, d'un sloop, d'un brigantin, de neuf senauts et de six autres navires. « Bah ! dit-il en manière d'excuse, ce que j'ai fait est conforme à l'esprit de mes ordres, agréable au roi, au ministère et à la majorité du peuple anglais. » C'était le prélude de la déportation des Acadiens hors de leur pays.

L'ABBÉ LE LOUTRE A LA DÉFENSE DE BEAUSÉJOUR

LE GRAND DÉRANGEMENT En juillet, fort de la présence de 1 500 hommes de troupes, de 2 000 miliciens et d'une escadre anglaise, le Conseil d'Halifax décide, sur rapport du juge Belcher, qu'il faut profiter de cette heureuse conjoncture pour se débarrasser à jamais des Acadiens : « déportation des habitants français. » Une centaine de délégués des divers centres acadiens, sommés de prêter le serment sans réserve, s'y refusent légalement : on les jette en prison, ainsi que les trois derniers prêtres français. Maintenant que ce peuple de paysans est privé de ses guides politiques et religieux, « il fut décidé à l'unanimité que, pour prévenir le retour des habitants français. . et les empêcher de nuire aux autres colons,... il fallait les disperser dans les diverses colonies du continent et affréter au plus tôt les vaisseaux nécessaires à ce transport. »

Une agence maritime de Boston est chargée de cette mission secrète. Des instructions également secrètes sont envoyées aux chefs des différents postes : « par quelque stratagème faire tomber en notre pouvoir les hommes, jeunes et vieux, surtout les chefs de famille ; ...ainsi femmes et enfants ne s'enfuiront pas ; ...arrêter les fugitifs, ou les réduire à la plus grande détresse ; ...confisquer tout le blé et tout le bétail ; ...ne réserver pour chaque prisonnier qu'une livre de farine et une demi-livre de pain par jour et une livre de bœuf par semaine... » « Nous for-

mons, écrit pour la « future Histoire » le colonel Winslow, le noble et grand projet de chasser les Français neutres de cette province... Si nous pouvons accomplir cette expulsion, ce sera une des plus grandes actions qu'aient jamais accomplies les Anglais en Amérique ; car, entre autres considérations, la partie du pays qu'ils occupent contient les meilleures terres qui soient au monde, et nous pourrions installer quelques bons fermiers anglais dans leurs habitations. »

A Beaubassin, le 9 août, les habitants sont convoqués par le colonel Monkton sous prétexte d' « arrangement agraire ». Quatre cents se présentent ; ils sont

DÉPORTATION DES ACADIENS (10 SEPTEMBRE 1755)

sur-le-champ emprisonnés dans le fort ; les autres s'enfuient ; on s'empare de leur bétail ; on brûle leurs maisons ; on pourchasse les fugitifs. En octobre 250 familles, soit 1 100 prisonniers, tant hommes que femmes et enfants, sont jetés pêle-mêle dans sept transports qui les emportent par un « ouragan terrible ».

Aux Mines, le lieutenant-colonel Winslow reçoit des instructions encore plus odieuses : « contraindre les habitants à couper leurs foins et leurs blés sous peine des plus grandes rigueurs,... leur faire croire qu'après tout on ne les expulsera pas ; s'ils se comportent mal, les punir en conséquence ; s'ils sont emprisonnés, les faire nourrir par leurs parents ou leurs voisins ; autrement, ils nous coûteraient trop cher ; si les sauvages ou d'autres molestent les troupes, que les plus proches habitants paient œil pour œil, dent pour dent, vie pour vie ! Pour rassembler et embarquer les habitants, recourir aux moyens les plus sûrs, force ou ruse ; ne tenir nul compte des supplications ou des pétitions ; ne laisser aux embarqués,

outre leurs couchages, que des objets qui n'encombrent pas ; n'allouer à chacun par semaine que cinq livres de farine et une livre de porc ; être aussi expéditif que possible, afin de réduire les frais ». Le 5 septembre, dès que la moisson, « une superbe moisson » cette année-là, fut rentrée, 418 habitants mâles, « tant vieillards qu'enfants de dix ans, » sont convoqués à l'église et aussitôt retenus prisonniers. Ordre fut donné à leurs familles de veiller à leur subsistance. Les absents furent traqués. Le 10 septembre, sous la menace des baïonnettes anglaises, défilèrent, en chantant des hymnes ou en se lamentant, deux cent trente prisonniers que femmes et enfants accompagnèrent jusqu'aux bateaux de leurs prières et de leurs gémissements ! « Mémorable journée », écrit Winslow, chantée, en effet, par Longfellow en son *Evangéline*. Puis 300 autres prisonniers furent embarqués ; puis « les femmes, en proie à la détresse, portant dans leurs bras leurs nouveau-nés ou traînant dans des charrettes leurs parents infirmes ; scène où la confusion se mêlait à la désolation et au désespoir ». En tout, 2 743 victimes, dont 182 qui, en surnombre, durent être mis à fond de cale. — Dans le voisinage, à Cobequid, le lieutenant Murray opéra de même : 1 100 victimes. — Enfin, le 27 octobre, escortée de trois vaisseaux, une lugubre flotte de vingt-quatre navires emporta un peuple de 3 700 âmes pour de lointaines destinations de lui inconnues, ce pendant que brûlaient de tous côtés des centaines d'habitations, de granges et de dépendances.

A Port-Royal, six transports emportèrent de même 1 664 Acadiens. Pendant tout l'hiver et les années suivantes sévit une âpre chasse à mort, où les chevelures acadiennes furent mises à prix. Ainsi la presqu'île fut « nettoyée de toute cette vermine française ». Bref on estime que, sur une population acadienne de 15 000 âmes, 7 000 furent ainsi arrachées à leurs foyers et, les mains vides, le corps affamé, l'âme angoissée, emportées sur des navires encombrés vers un inconnu tragique, en réalité vers les colonies hostiles de Nouvelle-Angleterre et du Sud où ordre était donné de démembrer ces familles exilées et d'anéantir leur foi et leur nationalité.

RENAISSANCE Puis vinrent la chute définitive de Louisbourg et les autres désastres de la Guerre de Sept ans. Pendant les longues années de captivité, d'exploitation éhontée et de « chasse à mort », périt plus de la moitié du « peuple martyr ». Vainement la France en recueillit quelques milliers, en Bretagne surtout et dans ses colonies de Louisiane, de Guyane et de Saint-Pierre et Miquelon...

Mais, fait providentiel, le dix-neuvième siècle a vu au martyre acadien succéder le miracle acadien. Sur les terres ancestrales lentement et péniblement recouvrées s'est reconstituée un peuple nouveau.

En voici les preuves éclatantes d'après le recensement de 1921. En Nouvelle-Écosse, il y a 56 619 Acadiens répartis en quatre groupes principaux ; au Nouveau-Brunswick, ils sont 121 111 ; cette province, dont le tiers de la population est déjà acadienne, deviendra bientôt aussi française que le Québec, sur laquelle elle s'appuie fortement. A l'île Saint-Jean, Prince-Édouard, 10 750 ; aux îles de la Madeleine, 7 000 du plus pur type acadien ; au Labrador laurentien appelé aussi « Côte Nord », plus de 5 000. La Gaspésie et toutes les petites « Cadies » du Canada comptent plus de 100 000 Acadiens. En Nouvelle-Angleterre, surtout dans le Maine, ils sont près de 50 000, mêlés aux deux millions de Franco-Américains que la France ignore trop ; en Louisiane, plus de 30 000 « Cayens » prospèrent dans les riches régions des Attakapas et des Opelousas. On ne saurait calculer le nombre de ceux qui habitent le reste des États-Unis, jusqu'en Californie. Bref, il existe en Amérique du Nord près d'un demi-million d'Acadiens ; ils seraient près de deux millions sans le crime de 1755. Et tout ce peuple ne connaît qu'une centaine de noms de famille, et tout ce peuple est issu d'une cinquantaine de femmes françaises !... Il n'est peut-être pas au monde de plus bel exemple de survie, en même temps que de vitalité nationale.

PRINCIPES DE VIE A quoi tient cette merveilleuse renaissance ? A la pérennité de trois forces qui ne trahissent pas les peuples résolus à vivre : la natalité qui prodigue les corps, la religion qui lie les âmes, le patriotisme qui unit et fortifie la race ; ce patriotisme lui-même vit de l'amour du foyer, du culte des mœurs ancestrales, du pieux usage de la langue maternelle. « Qui perd sa langue perd sa foi ; qui perd sa foi perd sa langue », est un salutaire proverbe qui court là-bas. Donc point de mariages mixtes ; guerre aux écoles primaires bilingues ; méfiance à l'égard des prêtres de langue non française. Naturellement, paysans et pêcheurs ont des familles de huit, dix, quinze enfants, tant par devoir que par intérêt : très jeunes, ces enfants aident à la ferme ou sur la barque ; donc nul besoin de main-d'œuvre mercenaire. A ces prolifiques descendants de leurs victimes, les usurpateurs d'une fécondité chétive doivent peu à peu céder leurs terres vainement accaparées et s'enfuir à leur tour plus loin, toujours plus loin, vers le *Far West ;* juste revanche de la nature et de l'histoire. Peu ou point

ACADIE. — LOUISBOURG

D 'après une estampe en couleurs du XVII^e siècle.

(Bibliothèque Nationale.)

OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

de dot : on s'épouse parce qu'on s'aime et qu'on prévoit ensemble la possibilité de créer un nouveau foyer, une famille nouvelle. Peu ou point d'héritage ; un chef de famille ne connaît que deux devoirs essentiels : pour sa femme ou pour ses vieux jours, l'assurance sur la vie ; pour ses enfants une éducation adéquate aux nécessités de l'existence. Quant au patrimoine terrien, comme nulle révolution n'a instauré là-bas des principes d'individualisme utilitaire, le père le donne de son vivant, si bon lui semble, à celui de ses enfants qu'il juge le plus apte à le gérer, et ce n'est pas toujours l'aîné ; en tout cas, entière liberté de tester. Ainsi, l'activité de chaque génération nouvelle étant plus précoce et plus intense, l'activité générale du peuple se trouve décuplée ; de là, chez les agriculteurs surtout, une prospérité sans cesse croissante.

LA CROIX DES ANCÊTRES

ORGANISATION NATIONALE Des guides religieux et civils, levant les yeux et dominant les intérêts locaux, ont compris les nécessités communes et prévu les destinées ultérieures du peuple renaissant. Afin de remédier aux funestes conséquences d'une dispersion en dix groupes, on a créé une convention nationale, l'*Assomption*, dont les assises, la dernière en 1927, se tiennent tour à tour dans chacun de ces groupes et attirent des délégués de tous les coins de l'Amérique, même de Louisiane. Pour unir plus étroitement les familles elles-mêmes, on a organisé une société d'assurances mutuelles dont les agences se ramifient tant en Nouvelle-Angleterre que dans les provinces maritimes du Canada. Bien mieux, les Acadiens ont dès maintenant leur fête nationale, le 15 août ; leur chant national, *Ave Maris Stella;* leur drapeau national, notre tricolore, avec l'étoile de l'espérance dans le bleu ; leur journal national, l'*Evangéline*, dont la devise est : unir et s'instruire ; leur parc national, à Grand-Pré, où, près de la Croix des Ancêtres, des vieux saules du puits séculaire, a surgi l'Église du Souvenir. Ils ont leur nombreux clergé dont trois évêques, leurs hommes politiques dont députés, sénateurs et même deux présidents du Conseil : l'un naguère dans l'île du Prince Édouard, l'autre récemment dans le Nouveau-Brunswick. Ils ont trois collèges classiques, dont deux dirigés par une con-

grégation française dévouée à leurs intérêts, les Eudistes. Ayant ainsi lentement conquis, tant par la force du nombre que par une habile entente, l'égalité juridique, l'égalité politique, l'égalité scolaire, il ne leur reste plus qu'à conquérir l'égalité sociale ; on y veille.

L'ARCHIPEL

DE

SAINT-PIERRE ET MIQUELON

PAR

ALFRED MARTINEAU

SAINT-PIERRE ET MIQUELON

Le traité de Paris. — Les premiers habitants. — La pêche. — Rapports avec les Anglais. — L'évacuation de Saint-Pierre. — La reprise de possession (1783). *— Une nouvelle administration. — La Révolution française. — Saint-Pierre, de* 1793 *à* 1816. *— Les temps modernes.*

SÉPARÉS de Terre-Neuve par une distance de quatre lieues à peine, les trois îlots de Saint-Pierre, la Grande-Miquelon et Langlade ou Petite-Miquelon, n'avaient pour ainsi dire pas eu d'histoire, lorsque le traité de Paris les rendit à la France en 1763 (1).

Il semble que dès le début du seizième siècle, et peut-être auparavant, ils aient été fréquentés par les pêcheurs de France et d'Angleterre, attirés en ces parages par l'abondance du poisson. Jacques Cartier et Lescarbot en parlent et il en est également question dans des récits de voyage anglais à peine postérieurs. L'îlot de Saint-Pierre porte déjà ce nom, ce qui semble indiquer la priorité des occupations françaises. Ce furent les gens de Dieppe, de Granville et de Saint-Malo qui vinrent les premiers, puis, en 1545, apparurent les pêcheurs

(1) Les îles Saint-Pierre et Miquelon, avec leurs annexes : Ile aux Chiens, Ile au Vainqueur, Grand-Colombier, Ile Verte, occupent une superficie totale de 23 500 hectares, dont 12 000 pour Miquelon, 9 000 pour Langlade et 2 500 seulement pour Saint-Pierre. Les sommets les plus élevés atteignent 250 mètres à Miquelon, et 204 mètres à Saint-Pierre. La hauteur moyenne de Langlade est de 160 mètres. Il n'y a qu'une lieue de mer entre Saint-Pierre et Langlade, et Langlade est elle-même reliée à Miquelon par un isthme allongé et très étroit.

basques de Bayonne et de Saint-Jean-de-Luz. Il n'est pas inutile d'ajouter que Terre-Neuve, avec le large développement de ses côtes, ses baies profondes et multiples où l'on peut aisément s'abriter, était encore plus fréquenté. Malgré ces commodités offertes par la nature, nos pêcheurs n'eurent pas d'établissements sédentaires avant 1662 ; cette année-là, ils se fixèrent à Plaisance ; encore n'est-il pas sûr qu'au début, ils y soient restés pendant l'hiver. Selon les usages de la pêche, les marins arrivaient en avril ou en mai pour repartir en octobre et, pendant tout l'hiver, le pays maussade et froid restait inhabité. Quand le traité d'Utrecht céda toutes ces régions à l'Angleterre, il n'y avait, en terre française, que cent quatre-vingts habitants ; le sacrifice fait par Louis XIV fut donc moins dur qu'on ne le croit généralement, d'autant que le traité nous réservait le droit de pêche sur les côtes nord de Terre-Neuve, depuis la baie de Bonavista jusqu'à la Pointe-Riche, c'est-à-dire sur la moitié du littoral, et cela paraissait alors plus important que l'occupation même du pays.

Selon l'usage du temps, les habitants des pays cédés à l'Angleterre furent évacués ; les uns retournèrent en France, d'autres allèrent au Canada ou à l'Ile Royale. Ainsi il n'y eut à Saint-Pierre aussi bien qu'à Miquelon aucun élément de population française jusqu'en 1763. Il ne paraît pas d'autre part que les Anglais qui, à Terre-Neuve, avaient concentré toute leur attention et tous leurs efforts sur la baie de Saint-Jean et la presqu'île d'Avalon, aient attaché la moindre importance à ces îles qui pour eux n'avaient aucune valeur. Lorsque nous y revînmes en 1763, il n'y avait à terre que quelques vestiges d'habitations abandonnées et il n'est pas question des habitants ; sans doute ceux-ci étaient-ils retournés à la Grande-Ile, sous le pavillon britannique.

Le traité de Paris La rétrocession à la France de ces îles, aussi bien que du droit de pêche à la côte nord de Terre-Neuve, ne se fit pas sans quelque difficulté. Un fort parti en Angleterre voulait qu'on ne laissât absolument rien à la France en cette partie du monde et lord Chatham fut le vigoureux champion de cette doctrine ; d'autres au contraire voulaient qu'on nous rendît le Canada, et la thèse eût peut-être triomphé sans l'opposition des colonies américaines. Nous ne tenions pas outre mesure à la restitution de Saint-Pierre, que nous considérions comme une colonie de peu d'importance et trop proche de Terre-Neuve ; nous eussions préféré l'Ile Royale. Après de nombreuses conférences, on aboutit à la convention qui nous rendait le droit de pêche sur les côtes de Terre-Neuve avec les petites îles de Saint-Pierre et Miquelon, celles-ci moins

pour servir à la pêche que pour permettre à nos marins d'avoir, le cas échéant, un port de refuge où ils seraient abrités par le pavillon national. Encore fut-il stipulé que nous ne pourrions y avoir que cinquante hommes de garnison et que les Anglais auraient la liberté d'y exercer par leurs navires un contrôle permanent.

Si peu favorable qu'il nous fût, le traité fut vivement attaqué en Angleterre, notamment par les commerçants qui ne pouvaient admettre qu'on nous réservât un droit quelconque à pêcher sur les côtes de Terre-Neuve ; le monopole de ce droit, disaient-ils, était encore plus important pour le pays que l'acquisition du Canada. Malgré une dernière intervention de Chatham, le traité n'en fut pas moins voté à la Chambre des Communes par 390 voix contre 63.

Voici donc Saint-Pierre et Miquelon colonies françaises et c'est seulement maintenant que commence en réalité leur histoire. Qu'allions-nous faire de ces trois îlots, qui n'avaient pas un habitant? Le pays, tout à fait inculte, n'offrait aucune ressource, et la rigueur du climat, très froid durant les mois d'un hiver qui se prolonge toujours trop, très chaud pendant les courts mois d'été, n'était point faite pour y attirer ni y retenir une population nombreuse et satisfaite.

LES PREMIERS HABITANTS

Ce ne fut cependant pas celle-ci qui manqua. Les Acadiens de l'Ile Royale, et même les Canadiens, qui ne voulurent pas se plier à la domination anglaise, accoururent en nombre suffisant pour former en moins de quelques mois une masse de quinze à dix-huit cents personnes, dont l'administration naissante se trouva fort embarrassée. Il n'y avait rien pour les abriter, rien pour les nourrir, et par surcroît les nouveaux venus n'entendaient rien à la pêche, désormais leur seul gagne-pain possible.

L'administration royale, représentée par le capitaine Dangeac, ancien officier de Louisbourg, se trouva débordée par cet afflux de population ; le pays ne produisant rien, on dut tout faire venir de France, aussi bien les bois pour construire les maisons, cabanes et échafauds pour faire sécher le poisson, que les farines, lards ou légumes secs nécessaires à la nourriture des habitants. La plupart des gens n'ayant rien pour payer, il fallut les nourrir gratuitement ; d'autres, qui avaient quelques ressources, reçurent en avances remboursables ce dont elles avaient besoin. Il vint aussi de France trois cent cinquante personnes, y compris la garnison et le personnel administratif. Ce fut environ deux mille personnes à entretenir tous les jours.

Le roi accepta ou plutôt subit d'abord de bonne grâce ces charges importantes que la reconnaissance envers nos anciens sujets lui imposait comme une sorte de

devoir ; mais on se fatigue de tout ; une partie des néo-Saint-Pierrais ne pouvaient ou ne voulaient pas se livrer à la pêche. Leur entretien coûtait cher ; on réduisit d'abord les rations, puis on décida de faire repasser en France une partie de la population. Il partit ainsi un millier de personnes de 1767 à 1770. Ceux qui restèrent ne dépassèrent pas six à sept cents, chiffre auquel il faut ajouter trois à quatre cents matelots d'Europe laissés par les armateurs à la fin de la saison de pêche et qu'on retrouvait l'année suivante.

Toutes les familles nécessiteuses ne partirent pas, et il fallut continuer de distribuer des vivres gratuitement aux plus malheureuses, et faire à d'autres des avances qui furent rarement remboursées. En 1775, par suite du retour de quelques rapatriés, on estimait à quinze cents le nombre des habitants qui bénéficiaient de la ration ; celle-ci consistait chaque jour en vingt onces de farine et six onces de lard ou huit de bœuf.

Le gouverneur se débattait comme il pouvait au milieu de difficultés sans cesse renaissantes, attendant avec anxiété les navires d'Europe qui devaient apporter les approvisionnements, et obligé de diminuer les rations lorsqu'ils arrivaient trop tard. Il est vrai qu'on avait la ressource de se fournir en Amérique, à Boston, mais outre que le voyage d'aller et retour prenait déjà beaucoup de temps, l'opération était toujours onéreuse et souvent pleine d'aléas.

Ces premières années de notre installation à Saint-Pierre furent véritablement difficiles. Et ni la douceur de l'atmosphère ni les agréments de la nature n'apportaient aucun adoucissement comme aucune consolation au dur labeur de l'homme, obligé de lutter sans cesse contre des éléments hostiles ou incléments.

LA PÊCHE La pêche était pourtant satisfaisante ; en 1768, elle donna vingt-six mille quatre cent douze quintaux de morue sèche, soixante-neuf mille quatre cent vingt-sept de morue verte et trois cent trente barriques d'huile de poisson. En 1775, ce fut le double. Le quintal de morue oscillait autour de dix-huit livres. La pêche se faisait d'ordinaire avec des chaloupes montées par trois hommes ou de simples *warys*, d'un plus faible tonnage, qui ne nécessitaient que le concours de deux matelots.

Tant pour Terre-Neuve que pour Saint-Pierre, il venait de France chaque année environ dix mille matelots, la plupart de Granville. Pour éviter au roi de fournir seul aux approvisionnements de la colonie, ces navires apportaient d'ordinaire avec eux des vivres ou autres objets qu'on échangeait aux habitants contre de la morue ; mais souvent les armateurs négligeaient systématiquement ce trafic,

ou ne voulaient l'exercer qu'à condition qu'on leur cédât la morue à des prix dérisoires, par exemple 12 à 13 francs le quintal. Ces exigences entretenaient une animosité persistante entre les habitants sédentaires et la population de passage.

La pêche propre aux îles Saint-Pierre et Miquelon ne devait s'exercer qu'à l'ouest de ces îles et dans la moitié de l'étroit bras de mer qui les séparait de Terre-Neuve; passée cette limite et sur la côte sud de la Grande-Ile, toute pêche nous était interdite; nous n'avions même pas le droit d'y aborder ni d'y couper du bois. Au début, il arriva souvent que quelques-uns de nos pêcheurs, par mépris ou méconnaissance des traités, s'aventurèrent au delà des bornes permises; le gouverneur de Terre-Neuve, Hugh Paliser, fut intraitable pour faire appliquer ce qu'il considérait comme les droits imprescriptibles de la Grande-Bretagne : nos navires de pêche en contravention furent saisis et les installations à terre détruites. A la fin tout se tassa et nos pêcheurs se plièrent aux exigences britanniques. La défense de couper du bois resta de même rigoureusement appliquée; toutefois, à la suite d'une violente tempête, qui détruisit presque tout Saint-Pierre, en septembre 1775, un nouveau gouverneur de Terre-Neuve, Montague, leva provisoirement l'interdiction. Cette question du bois fit couler beaucoup d'encre aussi bien à Paris qu'à Londres. C'était en réalité toute la question de nos rapports avec les Anglais qui se posait : devaient-ils tendre vers une certaine cordialité ou s'en tenir à la stricte exécution des traités?

PHARE DE LA POINTE-AUX-CANONS

RAPPORTS AVEC LES ANGLAIS Disons tout de suite qu'ils furent froids et secs et, du côté anglais, hautains et distants, au moins pendant les premières années. On craignait apparemment que Saint-Pierre, malgré son étroitesse, ne devînt un foyer de prosélytisme occulte d'où nous soufflerions un mauvais esprit aux populations nouvellement rattachées à l'Angleterre. Sur les réclamations et protestations de Paliser, il nous fallut renoncer à envoyer à Terre-Neuve et bientôt après à Saint-Pierre un navire de guerre pour surveiller

les opérations de pêche, sous prétexte que c'était un moyen de défense contraire au traité de paix. M. de Tronjoly fut le premier et dernier officier de marine qui parut alors dans les eaux de Terre-Neuve (1763-1768).

Le ton changea en 1775 avec l'insurrection des colonies américaines. Gouverneur et officiers anglais mirent moins de morgue et de raideur dans les rapports qu'ils eurent avec nos autorités. On craignait que d'une façon plus ou moins détournée nous n'apportions quelque concours aux insurgés.

Nos intentions étaient pourtant tout autres que belliqueuses ; il ressort en effet des correspondances officielles que, tout en suivant avec le plus grand intérêt les événements d'Amérique, notre gouverneur et les colons eux-mêmes ne marquèrent jamais d'une façon sensible leurs sentiments à l'égard des belligérants ; notre faiblesse nous recommandait la prudence ; celle-ci fut rigoureusement observée et l'on arriva ainsi à l'heure fatale où, pour des causes plus générales, la guerre ayant été déclarée entre la France et l'Angleterre, Saint-Pierre et Miquelon retombèrent encore une fois sans coup férir sous la domination anglaise, le 15 septembre 1778.

En cet espace de quinze ans (1763-1778), deux gouverneurs seulement s'étaient succédé au pouvoir, Dangeac et le baron de l'Espérance, son parent. En dehors des soucis relatifs à l'entretien de la population, et à nos rapports avec les Anglais de Terre-Neuve, l'administration fut tranquille ; rien ne troubla la bonne harmonie entre les habitants et l'on put édifier, comme pour une œuvre éternelle, les bâtiments publics et privés nécessaires aux besoins de la population ; sur les réclamations de Dangeac, le roi consentit même à l'érection d'un hôpital qui fut achevé en 1771. Notons, à titre simplement documentaire, qu'en 1774, il y eut à Saint-Pierre treize mariages, trente-deux baptêmes et trente-trois décès, et à Miquelon trente-sept baptêmes, douze décès et sept mariages.

L'ÉVACUATION DE SAINT-PIERRE

La guerre de 1778 n'avait pas pris les Saint-Pierrais au dépourvu ; ils s'y attendaient depuis plusieurs mois et, en prévision des événements, on avait déjà rapatrié en France près de quinze cents personnes.

Conformément aux usages du temps, le reste de la population, environ cinq cents personnes, fut ramené en France, de telle sorte qu'encore une fois Saint-Pierre et Miquelon restèrent inhabités.

Les Saint-Pierrais se fixèrent surtout à la Rochelle ; d'autres, en moins grand nombre, furent évacués à Saint-Malo, Lorient, Nantes, Cherbourg, Bayonne et

Granville. A leur arrivée sur le sol français, on leur donna des indemnités allant de six à douze sous par jour. Celles-ci commencèrent à être réduites en 1780, pour être supprimées en 1781 aux hommes valides pouvant travailler et ramenées à six sous pour les invalides, les femmes et les garçons et filles au-dessus de seize ans et à quatre sous pour les enfants au-dessous de cet âge. Cela représentait une somme annuelle de 40 à 42 000 livres, au lieu d'un subside initial de 102 691 livres.

LA REPRISE DE POSSESSION (1783) Et en voile pour cinq ans ! En 1783, la paix fut conclue avec l'Angleterre et Saint-Pierre nous fut de nouveau rendu, tel qu'il se trouvait vingt ans auparavant, c'est-à-dire sans population et sans installations. On demanda aux Saint-Pierrais fixés en France s'ils voulaient retourner en leur pays ; il s'en trouva tout de suite seize cent deux. Ce

LE QUAI DU COMMERCE A SAINT-PIERRE

chiffre fut trouvé excessif pour les mêmes motifs qu'en 1763 et on limita le premier convoi à quatre cent trente-huit ; encore fut-il entendu que les femmes et

les enfants ne pourraient partir que plus tard, mais par négligence ou pour toute autre cause, il s'en embarqua autant que d'hommes valides. Le baron de l'Espérance, réintégré dans le gouvernement de la colonie, y arriva le 30 juillet avec soixante-dix officiers, militaires ou d'administration, et cent soldats, et comme aucune construction n'était encore faite, tout ce personnel logea d'abord sous la tente. La France n'ayant pas envoyé assez de matériel, on ouvrit un crédit de 460 000 livres pour faire venir de Boston des planches, des bardeaux, des piquets, des briques et de la chaux, tant pour les bâtiments civils que pour ceux des particuliers. Avec ces matériaux, on avait déjà reconstruit à Saint-Pierre, en septembre 1784, les casernes, la boulangerie, le magasin, l'hôpital, la prison, le corps de garde, le presbytère, la maison de la sage-femme et l'on achevait le gouvernement, la maison de l'ordonnateur, la maison du contrôleur, celles des officiers, écrivains et du capitaine du port, l'église et la salle d'audience. A Miquelon s'édifiaient des constructions de même nature.

Ces travaux de première urgence ayant pris toute l'année, sans que les nouveaux venus eussent pu se livrer à la pêche, on décida de leur continuer la ration pendant toute l'année 1784.

Entre temps, d'après les négociations engagées en Europe, les autorités de Terre-Neuve nous avaient accordé la liberté de couper du bois dans la petite baie du Désespoir, qui avoisine la baie de la Fortune, mais quand elles virent que la discussion se prolongeait, elles retirèrent l'autorisation en septembre 1784, et l'on dut aller tout chercher à Boston.

Cinq cents émigrants arrivèrent de France en 1784; dans ce nombre cent soixante-cinq venant de Saint-Malo firent naufrage au cap Race le 31 mai et y perdirent le peu qu'ils apportaient. Il fallut nécessairement continuer de fournir la ration ou des avances à tous ces nouveaux venus. Les frais augmentant, on arrêta en principe que ce système onéreux et parfois abusif cesserait en 1787.

UNE NOUVELLE ADMINISTRATION L'administration de Saint-Pierre avait été rétablie en 1783 sur les bases d'avant guerre, quoique moins assujettie au contrôle britannique; les navires anglais ne venaient plus nous contrôler à leur guise et nous avions le droit d'entretenir à Saint-Pierre telle garnison que nous jugerions convenable. C'est pourquoi nous l'avions tout de suite fixée à cent hommes. Mais on ne tarda pas à s'apercevoir que par l'action qu'ils pouvaient exercer le cas échéant sur les événements, ce chiffre était encore excessif et en 1785, on entreprit une réforme générale de l'administration. Les fonctions

de gouverneur et d'ordonnateur furent supprimées et l'autorité supérieure dévolue au commandant de nos forces maritimes en Amérique, dont le port d'attache était à Saint-Domingue. Celui-ci viendrait une fois l'an faire une visite d'inspection à Saint-Pierre et à Terre-Neuve et, après avoir résolu les questions les plus urgentes, proposerait au ministre les mesures à prendre pour l'avenir et retournerait aux Antilles. En son absence l'autorité serait déléguée au commandant de la petite garnison laissée dans les deux îles, qui fut réduite à soixante hommes.

Ce commandant, qui remplit en fait les fonctions de gouverneur, fut jusqu'en 1793 un nommé Danseville, capitaine d'infanterie.

On a presque toute sa correspondance pour 1785 et les années qui suivent. Le seul souci du gouverneur, — mais il était constant — était d'assurer la nourriture des habitants, en achetant des vivres à Boston. Or, on comptait à cette époque, à Miquelon seulement, cinq cents personnes réparties en quatre-vingt-douze familles logées dans soixante-dix-huit cabanes. La population de Saint-Pierre était un peu plus nombreuse, mais encore trop forte pour pouvoir assurer sa subsistance dans des conditions normales ; aussi prit-on le parti en 1787 d'en faire repasser une partie en France et une autre partie aux Iles d'Amérique ; ce nouvel exode continua jusqu'en 1790. Triste destinée que celle de cette population acadienne, sans cesse ballottée entre la France et l'Amérique, victime à la fois de ses souvenirs, de sa fidélité à la France, et des cruelles nécessités de la nature. Et ses épreuves n'étaient pas terminées.

Malgré le souci légitime de n'entretenir à Saint-Pierre que des gens qui pussent y vivre dans les conditions normales, sans un souci excessif du lendemain, la question des approvisionnements resta aiguë jusqu'au dernier jour, c'est-à-dire jusqu'à 1793, et, quand la Révolution éclata, elle joua un rôle important dans les troubles populaires. Ni les vaisseaux du roi ni ceux des armateurs n'apportaient jamais assez de vivres et, en attendant qu'on ait pu recevoir le complément nécessaire de New-York ou de Boston, il y avait des jours d'angoisse et parfois de découragement.

Comme pour rendre la situation plus angoissante, la morue étrangère s'introduisait en contrebande par les petits îlots qui bordent Saint-Pierre : île aux Chiens, le Colombier, île aux Vainqueurs, etc., au grand profit des armateurs ou des négociants de France qui l'achetaient moins cher, mais au détriment de la population sédentaire qui était obligée de baisser les prix. Et comme elle n'achetait pas à meilleur compte les ustensiles de pêche que lui fournissaient les mêmes

armateurs, c'était pour elle une grosse perte, qu'aucune autre ressource ne venait compenser. Aussi, sur ses réclamations, l'administration locale dut-elle interdire, sous peine de confiscation pure et simple, toute introduction de morue étrangère ; mais que peut contre la contrebande la surveillance même la plus active? La coalition des intérêts privés est toujours plus forte que les règlements.

Pour ajouter au désarroi, les vaisseaux de France, qui apportaient d'ordinaire quinze à seize mille quintaux de sel pour la conservation du poisson, cessèrent en 1788 d'introduire la quantité suffisante : les marais salants de la Saintonge n'en produisaient plus assez. Il fallut en demander aux Américains, sans pouvoir nécessairement limiter leurs fournitures à ce seul produit, et la contrebande trouva là un nouvel aliment. En 1790, les habitants demandèrent à acheter leur provision en Espagne et en Portugal ; cependant tout le poisson qui n'avait pu être salé se trouva perdu. Ces détails prouvent combien la vie saint-pierraise était dure et précaire et vraiment il faut admirer la ténacité des habitants restant attachés à un pays si infertile et si inclément ; mais aussi l'administration était plus familiale, comme il convenait à une population peu nombreuse où, de quelque côté qu'on regardât, il y avait à peu près égalité dans la misère ; aucun habitant n'était assez riche pour avoir à lui seul un bâtiment de pêche pouvant aller sur les côtes de Terre-Neuve. Connaissant les besoins de chacun, le gouverneur était plus compatissant et ne se connaissait pas d'ennemis. Il n'avait pas besoin d'user de son autorité pour se faire respecter.

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

C'est dans ces conditions que se produisit la Révolution dans l'archipel. Elle ne fut pas sanguinaire, mais elle eut quand même ses illuminés, ses apôtres et ses martyrs.

Le premier mouvement suscité par les idées nouvelles eut lieu le 25 septembre 1789. La veille, une chaloupe conduite par un habitant de Saint-Pierre nommé Vigneau heurta par mégarde une corvette royale mouillée à l'entrée du Barachois. Le commandant de la corvette, M. de Fabry, qui ne connaissait pas cet habitant et le considéra comme un simple matelot, lui fit donner quelques coups de corde. La population vit dans cette punition, d'un usage alors courant, un attentat à sa dignité et se porta en masse le lendemain devant la demeure du commandant par intérim, Dumesnil-Ambert. Comme il n'y avait jamais eu jusque là dans le pays le moindre mouvement d'effervescence, Dumesnil ne s'émut pas ; mais le 26 les habitants revinrent au nombre de trois à quatre cents et envahirent ses appartements, en réclamant justice. Sans les heurter par une fin

de non-recevoir, Dumesnil consentit à parlementer avec une délégation réduite à vingt-huit membres et fit venir Fabry. L'audience fut ce qu'on pouvait espérer d'une foule en somme habituée à l'ordre ; Fabry fit des excuses et tout se termina par un procès-verbal où d'un commun accord on s'appliqua à diminuer la gravité de l'incident.

C'est ainsi que débuta la Révolution à Saint-Pierre ; il n'y eut pas de réaction

MARCHANDS DE SPRUCE SUR LE PORT

brutale et violente contre le passé. La population, composée dans son ensemble de gens entre qui n'existait pas une grande différence sociale, ne vit point dans les idées nouvelles un moyen d'améliorer sa condition et ne les accueillit qu'avec une extrême réserve : ces idées froissaient surtout ses sentiments religieux. Ce n'est qu'en octobre 1790 qu'elle demanda à M. de Broves, commandant la station de Terre-Neuve, l'autorisation de se constituer en assemblée générale pour discuter en commun avec l'administration les affaires qui pouvaient l'intéresser ; jusque-là, elle s'était contentée d'une sorte de règlement établi par M. de Barbazan en 1785, et faisant appel à quelques notables dans les cas les plus épineux,

notamment dans les affaires de justice. Les premières préoccupations de l'assemblée ne furent nullement politiques ; elles se portèrent sur les questions de vivres et d'approvisionnements, sur la concurrence au commerce de la colonie par la morue étrangère et même sur la situation de quelques Américains ou Terre-Neuviens résidant à Saint-Pierre et qui étaient autant de bouches coûteuses à nourrir. Le pain était vraiment le premier besoin du peuple. Il ne fut pas nommé de député à l'Assemblée Constituante non plus qu'aux assemblées qui suivirent, mais un certain Loyer-Deslandes vint à Paris comme le mandataire de ses compatriotes et proposa à la Constituante toute une série de réformes qui ne furent pas réalisées.

L'année 1791 fut tranquille, mais à la fin de l'automne, il se forma, à l'instar de Paris, un club des « Amis de la Constitution » composé surtout de jeunes gens et de pêcheurs français résidant pendant l'hiver, qui prétendit animer la colonie d'un esprit véritablement révolutionnaire. Il en résulta des troubles au cours desquels une femme fut tuée en février 1792. Ce malheureux événement arrêta l'essor des idées nouvelles. Les anciens de la commune se réunirent et demandèrent au commandant Danseville de présider l'assemblée générale des habitants ; ainsi tout le pouvoir serait réuni dans les mêmes mains. Danseville était un homme résolu ; il accepta et d'accord avec l'assemblée, un de ses premiers actes fut de faire décider l'expulsion, ou plutôt le renvoi en France de neuf personnes de la colonie, dont trois femmes, qui s'étaient le plus compromises dans les événements de février. L'arrêté fut aussitôt exécuté ; mais, comme il était facile de le prévoir, à leur arrivée à Brest, ces déportés furent considérés comme des victimes du despotisme et portés en triomphe, et l'on demanda la destitution du commandant ; celui-ci néanmoins resta en fonction jusqu'à la perte de la colonie,

Cependant les réunions de l'assemblée continuaient à se tenir régulièrement. sous la présidence de Danseville, soutenu par la sympathie et la confiance manifeste de la majeure partie de la population. Mais en juin, vint un nouveau commandant de la station de Terre-Neuve, M. Pellegrin ; sans blâmer en aucune façon les actes de Danseville, les couvrant même de son approbation, il représenta à ce dernier qu'il y avait en réalité opposition entre sa fonction et celle de président de l'Assemblée et l'on nomma un nouveau président, qui fut encore un fonctionnaire. Ce nouvel élu n'avait point l'autorité de Danseville ; les Amis de la Constitution recommencèrent à s'agiter et la situation générale redevint assez délicate. Les rixes furent nombreuses dans les cabarets et des injures incessantes furent proférées contre d'hypothétiques aristocrates. L'aristocrate était l'homme qui ne plaisait pas. Les matelots arrivés en France en avril et en mai

accrurent encore le contingent de mécontents ou d'illuminés ; c'étaient eux surtout qui déchaînaient les passions. Néanmoins, il n'y eut pas d'attentats contre les personnes.

Lorsqu'on connut la mort du roi et les mesures prises en France contre le clergé, certaines personnes, redoutant l'avenir, préférèrent quitter le pays plutôt que d'être à la merci d'un mouvement populaire, et allèrent peupler les îles de la Madeleine, où elles formèrent le premier noyau de population.

Le président de l'assemblée, débordé par les événements, cessa d'assister aux séances et tout faisait prévoir une période très agitée, lorsque la guerre éclata entre la France et l'Angleterre. Saint-Pierre et Miquelon tombèrent encore une fois au pouvoir des ennemis, sans opposer la moindre résistance (14 mai 1793). Les Anglais ne détruisirent rien ; mais, selon l'usage, la population tout entière — quinze cent deux personnes — fut déportée à Halifax puis en France et il ne resta plus dans les deux îles que des cases vides. Ce fut la fin des idées révolutionnaires à Saint-Pierre et Miquelon.

SAINT-PIERRE, DE 1793 A 1816 Après le départ des Français, les Anglais se crurent assez les maîtres de l'avenir non seulement pour ne rien détruire, mais encore pour faire appel à de nouveaux habitants et dès 1793 il commença à venir de Plaisance des familles, dont quelques-unes y sont demeurées. Ce nouvel établissement fut contrarié en 1795 par l'apparition soudaine d'une escadre française commandée par le contre-amiral Richery, qui venait d'échouer dans une entreprise à Terre-Neuve contre la presqu'île d'Avalon. Il détruisit aisément quelques installations qui se trouvaient à terre mais il ne songea même pas à recouvrer les deux îles, où il lui eût été impossible de se maintenir. Et Saint-Pierre resta tranquillement sous la domination anglaise jusqu'en 1802.

La reprise fut effectuée le 2 fructidor an X par le lieutenant de vaisseau Joset, commandant la *Surveillante*. Le bourg de Saint-Pierre était alors entièrement détruit ; le pont qui servait aux débarquements brisé et le Barachois abîmé par le lest qu'y avaient jeté les chaloupes anglaises. On songea à transporter le chef-lieu à Miquelon, non parce que la rade était meilleure — elle était au contraire plus mauvaise et c'était tout un port à construire — mais parce que cette île offrait plus de ressources par ses productions. Avant que ce projet eût pris corps, le petit archipel retombait à nouveau au pouvoir des Anglais et y resta jusqu'en 1816.

Le commissaire de la marine Bourrilhon, qui en reprit possession le 25 mai de cette année, demanda qu'avant de faire revenir de Rochefort et de Bordeaux

les anciens habitants, on fît les constructions nécessaires pour les abriter. On ne voulait rapatrier que cent trente familles, comptant trois cent onze individus ; malgré les précautions prises, il revint plus de monde que ne le comportaient les installations, et il fallut renvoyer en France une trentaine de personnes.

Pendant plusieurs années, il fut très difficile de nourrir la population, si réduite fût-elle ; les habitants, ne pouvant travailler que six mois par an, subvenaient difficilement à leurs besoins. De janvier à mai 1819, on distribua soixante-treize mille soixante-trois rations à deux cent trois personnes de Saint-Pierre et à deux cent quatre-vingt-trois de Miquelon. A la fin tout se tassa, tout s'arrangea ; les conditions du commerce n'étaient plus les mêmes qu'au dix-huitième siècle ; les communications devinrent plus rapides et les ravitaillements plus faciles et moins dispendieux. Saint-Pierre entra peu à peu dans les conditions normales de tous les peuples et autant son existence avait été agitée, tourmentée et misérable de 1763 à 1816, autant elle fut tranquille et assurée, sinon complètement heureuse, depuis cette époque. Les descendants des Acadiens de Louisbourg purent enfin jouir d'une sécurité complète dans leur nouvelle petite patrie.

LES TEMPS MODERNES Plus de cent ans se sont écoulés depuis cette restauration et, pendant ce temps, aucun événement grave n'a troublé le pays. Sous l'administration en général intelligente de ses commandants, puis de ses gouverneurs, l'histoire des Iles Saint-Pierre et Miquelon n'est plus que celle du développement modeste mais continu du commerce, des ressources et de la population, développement aussi rapide que le permet l'exiguïté du territoire, et que n'ont réussi à entraver ni les trop nombreux sinistres maritimes qui ont frappé à diverses époques la flottille de pêche, ni les terribles incendies qui par trois fois, en 1865, 1867 et 1875, ont dévoré une grande partie de la ville de Saint-Pierre.

Citons quelques chiffres à titre documentaire.

La population, qui était de 800 âmes environ en 1820, en comptait 6 492 en 1902. Les mauvaises campagnes de pêche, qui se succédèrent de 1903 à 1908, amenèrent un exode des habitants et firent tomber ce chiffre à 4 768 en 1907, 4 209 en 1911 et enfin 3 918 en 1921, pour remonter légèrement à 4 030 en 1926

Le mouvement commercial estimé 1 800 000 francs à peine en 1831 atteignait 8 875 000 en 1860. Stimulé depuis lors par les avantages accordés à l'armement local (primes d'encouragement à la pêche), il s'éleva à 17 702 000 en 1879 pour atteindre 21 203 000 francs en 1902 et retomber ensuite à 14 508 111 francs

en 1914. Ce mouvement fléchit encore pendant la guerre pour se relever brusquement en 1921. Il fut en effet de 43 millions cette année-là et atteignit 298 851 000 en 1923 et 293 millions en 1927. Mais, outre que ces nouvelles évaluations résultent de la baisse du franc, ce résultat est dû, soit au nouveau traité abandonnant nos droits à Terre-Neuve, soit aux lois prohibitives en vigueur aux États-Unis et en Nouvelle-Écosse. Le commerce du whisky avec les Anglais et les Américains du continent a pris, depuis cette époque, une extension considérable ; des droits d'entrée très élevés ont enrichi le trésor local. Aussi la situation commerciale de la colonie ne peut-elle être considérée comme entièrement assurée ; au cas où le régime sec serait aboli aux États-Unis, qu'adviendrait-il de la prospérité de Saint-Pierre ?

L'augmentation du chiffre de la population et le développement des affaires ont eu, naturellement, une répercussion des plus favorables sur le budget. Après avoir vécu presque uniquement des subventions de la métropole (235 000 francs en 1851, 16 000 en 1897), la colonie a fini par trouver en elle-même les ressources nécessaires à son existence. De 25 000 francs environ en 1840, ses ressources propres se sont élevées successivement à 173 000 francs en 1870, 500 000 en 1887, 654 053 en 1902, ont baissé à 497 660 avec les mauvaises années de pêche, et ont remonté, après la fin de la guerre, à 3 891 355 francs en 1921 et 10 046 336 francs en 1927.

Grâce à ces ressources nouvelles ou extraordinaires, la colonie a pu commencer dans le port de Saint-Pierre des travaux d'aménagement, indispensables pour sa prospérité future : réfection de la digue qui relie les rochers Bertrand à l'Ile-aux-Moules, construction d'une chaussée entre la Pointe-aux-Canons et la Pointe-du-Fanal, dragage du port en vue de le rendre plus profond. Depuis l'abandon de nos droits sur le *French Shore* de la grande île voisine, la pêche locale sur les bancs de Terre-Neuve, dont la surface représente les trois quarts de la surface de la France, reste la grande ressource de la population. En 1927, 254 doris montés par 508 marins se sont livrés à la pêche sédentaire et 48 514 quintaux de morue ont été vendus, à raison de 60 francs le quintal, soit au total 2 910 840 francs ou 5 730 francs pour chaque marin. Part sur laquelle il convient de déduire les frais d'armement : sel, gazoline, engins de pêche, etc. Gain modeste pour faire vivre toute une famille. Aussi peut-on dire que si depuis 1816 la sécurité de la colonie a été parfaite, les conditions de la vie sont restées dures pour l'élément stable et permanent de notre possession.

LA LOUISIANE

PAR

ÉMILE LAUVRIÈRE

CHAPITRE PREMIER

LES DÉBUTS

I. Cavelier de La Salle. — *Cavelier de La Salle. — Désastres. — Premières descentes du Mississipi. — Opposition à La Salle. — Expédition par mer. — Situation tragique et mort. — Les survivants.*

II. Iberville. — *Le Moyne d'Iberville. — Établissement de Biloxi. — Politique coloniale. — Menaces anglaises et espagnoles. — Occupation de l'embouchure du Mississipi. — Hostilité espagnole. — Le Sueur chez les Sioux. — Juchereau à l'Ouabache. — Conflit ecclésiastique. — Mort d'Herville.*

III. Bienville. — *Le Fort Saint-Louis. — Politique avisée*

I. — CAVELIER DE LA SALLE

On sait comment, dès la première moitié du seizième siècle, des explorateurs espagnols, en particulier Fernando de Soto, explorèrent la Floride jusqu'au delà du Mississipi et comment, en mai 1673, Jolliet et le Père Marquette descendirent ce fleuve jusqu'au 33e degré.

CAVELIER DE LA SALLE

Il était réservé à un jeune Normand de démontrer par ses explorations que le haut Mississipi ne faisait avec le Rio Grande de Soto qu'un seul et même grand fleuve qu'il appellera rivière Colbert. Né à Rouen le 21 ou 22 novembre 1643 d'une riche famille de marchands qui s'intéressaient aux affaires canadiennes, Robert Cavelier, après avoir étudié et même enseigné chez les Jésuites, renonça à la vie ecclésiastique pour s'abandonner aux

LES RIVES DU MISSISSIPI

(D'après une estampe populaire du dix-huitième siècle).

impulsions d'une nature ardente, ambitieuse, aventureuse. En 1667, il s'embarque pour le Canada. Grâce à son frère aîné Jean, prêtre de Saint-Sulpice, il obtient des Sulpiciens une concession près du Saut Saint-Louis ; mais il s'en lasse et part le 6 juillet 1669 pour la découverte d'un prétendu passage vers la Chine ; il ne le trouve pas, et pour cause ; mais il découvre au Sud un « beau fleuve », « plus large que la Seine devant Rouen » : c'est l'Ohio. Il le suit jusque vers le 37°, apparemment jusqu'au lieu de la cité actuelle de Louisville.

Son but est, désormais, d'atteindre la mer par l'un de ces vastes fleuves qui coulent vers le sud ; mais toutes sortes d'obstacles surgissent. En 1673, le gouverneur du Canada, Frontenac, qui apprécie en cet « homme d'esprit et d'intelli-

gence » « le plus capable qui soit pour toutes entreprises et découvertes », le charge de créer sur le lac Ontario un poste militaire qui lui assure, en même temps que la troque des pelleteries, la soumission des Iroquois des Quatre Cantons. La Salle y réussit si bien en son fort de Carakatoui (Kingston), qu'il est le 13 mai 1675 anobli en Cavelier de La Salle. « S'il avoit préféré le profit à la gloire, dit un mémoire de 1682, Cavelier de La Salle n'avoit qu'à demeurer en son fort, où il jouissoit de plus de 25 000 livres de rente par le commerce qu'il faisoit ». Mais ce compatriote de Corneille préférait la gloire au profit ; il veut, après la création de deux autres établissements, l'un sur le lac Erié et l'autre sur le lac des Illinois, découvrir plus loin d'immenses régions inconnues, expédier pelleteries de castors et de bisons par le Mississipi jusqu'à la libre Mer du Sud et ainsi développer, à l'encontre des Anglais et des Espagnols, une vaste Nouvelle-France, chaude et féconde, pour la plus grande gloire de Dieu et de Sa Majesté très chrétienne. A Paris, où il expose ses plans généreux, les gens en place le traitent de fou « bon à mettre aux Petites Maisons ». Il n'en convainc pas moins Colbert qui, le 12 mai 1678, lui délivre des lettres patentes. Pourvu de fonds par ses parents et ses amis, il s'embarque à la Rochelle le 14 juillet avec une trentaine d'hommes et une grande quantité d'armes, de munitions et de provisions de toute nature. L'un de ses compagnons est le chevalier Henry de Tonty qui, quoique manchot, — « Main-de-fer », l'appelleront les Indiens, — lui restera toujours héroïquement fidèle.

En plein hiver, il construit en amont des chutes du Niagara, sur le lac Ontario, un second fort, le fort Conti, et, pour préparer les voies, expédie sur les lacs des Hurons et des Illinois son navire à voiles, le *Griffon*, le premier qui ait navigué sur ces mers intérieures. Sur la rive sud du Michigan il bâtit un troisième fort et, avec Tonty et vingt-sept hommes, atteint, le 1er janvier 1680, le village des Illinois qui ne l'accueillent pas moins bien que naguère le Père Marquette. En ce « beau et fertile pays » du Mississipi, il bâtit un nouveau fort qu'il appelle Crèvecœur. Là vinrent le trouver des Chicaças, des Osages, des Akansas et d'autres sauvages qu'avait mentionnés Soto, tous désireux de trafiquer avec les Français.

DÉSASTRES Mais désastres après désastres surviennent. Le *Griffon* a coulé avec 16 000 livres de ravitaillement ; une grande barque, avec 20 000 ; le fort Conti a brûlé ; le fort Frontenac est saisi par des créanciers inquiets. Lui-même a dû y revenir avec cinq hommes dans la pire saison du dégel à travers des centaines de lieues de marécages. « Tout cela ne me fit pas perdre courage », dit-il. Le 10 août 1680, il repart avec vingt-cinq hommes ; mais il ne

trouve au fort Crèvecœur que ruine et carnage : les Iroquois ont tout incendié, massacré ou capturé. Tonty est en fuite avec ses cinq derniers compagnons. Cavelier rédige son testament, mais n'en décide pas moins le départ. « Voilà qui va bien, dit-il à ses compagnons hésitants. Nous craignions de n'acquérir que fort peu de gloire dans ce voyage par l'appréhension de n'y point rencontrer de... difficultés. Nous irons à présent plus volontiers, quand nous savons que la grandeur de notre entreprise fera vivre notre nom après nous, si nous périssons en l'exécutant. » A cet appel cornélien répondent vingt-deux braves, dont Tonty revenu sain et sauf, le Père récollet Membré, le sieur Jacques d'Autray, le chirurgien Jean Michel, le notaire Jacques de la Métairie et les jeunes Nicolas de La Salle et de Boisrondet. Cavelier leur adjoint trente sauvages pour servir de chasseurs, d'interprètes et de guides.

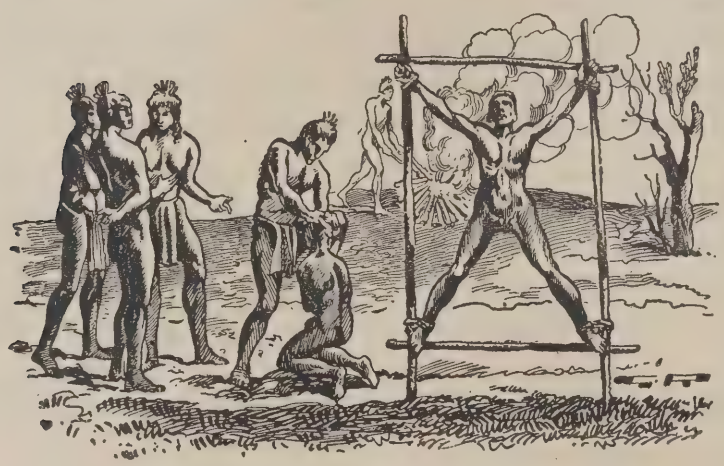

PRISONNIER AU CADRE ET LE SCALP EN LOUISIANE

PREMIÈRE DESCENTE DU MISSISSIPI En plein hiver, le 1er janvier 1682, on part. Par le Michigan et le Chicagou, on s'en va pousser sur les marais glacés des Illinois les six canots transformés en traîneaux. Le 6 février on atteint par le 38° le Mississipi. Alors, comme par enchantement, tout devient facile : les canots glissent d'eux-mêmes sur l'ample cours d'eau qui, d'un mouvement doux et rapide, les emporte vers le merveilleux inconnu : à droite, se précipite la tumultueuse Emmissourita (Missouri), « abondante en peuples » ; à gauche, des îles verdoyantes cachent les paisibles flots de la « belle rivière », l'Ohio ; puis apparaissent de nouveaux affluents, entre autres la Rivière Rouge. Au grand village des Akansas, bienvenue d'une peuplade hospitalière qui, pendant trois jours, traite en festins nos Français ravis. Là, le 12 mars, avec le consentement des sachems assemblés en « une joye extraordinaire », Cavelier de La Salle prend, au nom du « Grand Roy », protecteur des peuples faibles, « possession du pays de la Louisiane et de toutes les terres... et nations situées sur les cours de

l'Ohio et du Mississipi ». Même accueil empressé chez les Taensas et chez les Natchez. A l'inverse des conquistadors, « M. de La Salle ne voulait de guerre avec qui que ce fût. » Usant de « beaucoup de ménagements », il se conciliait par son attitude ferme et douce ces nations primitives. A la fierté de ces conquêtes faciles s'ajoutait l'émerveillement des sens alanguis en un climat plus doux, en des régions plus splendides : « L'air avoit une odeur suave ; pruniers, peschers, meuriers estoient en fleurs. » « C'est le plus beau pays du monde comme prairies,... des prairies toutes parées de bouquets d'arbres. » « Le blé d'Inde y meurit en quarante jours. »

CAVELIER DE LA SALLE
(D'après le médaillon de la cathédrale de Rouen).

Dans les terres d'aval inondées « vinrent pourtant de mauvais jours » : « plus de gibier ni de vivres » ; rien que la chair répugnante des « corcodiles » ou celle, plus répugnante encore, d'êtres humains « boucanés » par des anthropophages. Enfin, le 6 avril, « la mer ! la mer ! » crient nos aventuriers, goûtant l'eau saumâtre du delta. La Salle en explora le bras droit, d'Autray le bras gauche, Tonty le cours du milieu. La Salle, avec son astrolabe, détermina le point : « Par les 28 degrés 18 à 20. » Là on plante une grande croix de bois, puis un poteau aux armes de France, on chante un *Te Deum;* on tire trois salves, et l'on signe fièrement l'acte rédigé par Me de la Métairie. « Ce jour d'huy, 9 avril 1682, Je... prends possession au nom de Sa Majesté... de ce pays de la Louisiane... le long du fleuve Colbert ou Mississipi et des rivières qui s'y deschargent... depuis sa naissance au delà du pays des Sioux... jusqu'à son embouchure dans la mer ou golfe du Mexique... et ce, du consentement des... peuples y demeurant avec qui nous avons faict alliance... » Ainsi, sans effusion de sang, malgré tant de traverses et d'obstacles, au prix d'une audace et d'une abnégation également admirables, Cavelier de La Salle, à ses frais, dotait la France d'une des plus vastes et des plus riches vallées du monde : « plus de quatre millions de milles carrés, disent les Américains, capables de faire vivre plusieurs millions d'êtres humains. »

Dur retour à la rame, en pleine saison de crue, à l'encontre d'un courant d'eau formidable dont les sinuosités mesurent des milliers de lieues. Le 10 mai, au fort

Prudhomme, La Salle tombe malade. « Allez de l'avant, enjoint-il à Tonty : sauvez nos hommes qui manquent de tout. » Après quarante jours de souffrances, le robuste Normand triomphe de son mal. Au cours de l'hiver 1682-1683, il bâtit près du site de Crèvecœur, sur un escarpement qui, de six cents pieds, domine le fleuve et l'immense plaine fertile des Illinois, le solide fort Saint-Louis, « clef d'un pays où l'on peut former une puissante colonie ». En effet, de toute part, de très loin parfois, des milliers de sauvages accourent s'abriter sous les plis du pavillon fleurdelisé : ils sont « reçus comme des frères. » « Nous les deffendrions au péril de notre vie », écrit La Salle le 4 juin. Il ne reste plus qu'à « poursuivre par mer ce qu'on a commencé par terre. »

OPPOSITION A LA SALLE

Nul ne s'opposa à cette merveilleuse et généreuse entreprise que des Français. L'intendant Duchesneau chicane La Salle pour de misérables questions de pelleteries et pour son aide généreuse à nos alliés Illinois contre les hostiles Iroquois. Le gouverneur de La Barre refuse à La Salle, dénué de tout en son lointain isolement, le moindre secours en armes et en munitions. « C'est en vain, écrit La Salle, que nous risquons nos vies et que je m'épuise ici à remplir les intentions de Sa Majesté, si on rompt là-bas toutes les mesures que je prends pour réussir. » Bien pis, complice des marchands canadiens qui redoutent ce développement d'une Nouvelle France du Sud, La Barre surexcite sourdement les hordes iroquoises contre ces prétendus « déserteurs français » qu'il accuse de vouloir se « créer un royaume imaginaire peuplé de tous les banqueroutiers et fainéants du pays. » « La teste luy a tourné », insinue-t-il, et il le rappelle d'office pour l'expédier en France, accablé selon la mode permanente de rapports secrets aussi faux que perfides.

Cet excès de scélératesse sauve La Salle. Son franc-parler conquiert à nouveau la faveur de Colbert. Le roi, déjà tenté par les offres d'un transfuge espagnol, accepte en conseil privé le projet de La Salle : pour s'assurer la possession et l'exploitation de la Louisiane, il faut créer un port fortifié en amont des bouches du Mississipi, en y envoyant un vaisseau de 36 canons, avec 300 Français, dont 200 soldats. Le 14 août 1684, Cavelier de La Salle, chargé de cette mission, est nommé gouverneur de toutes les contrées soumises et à soumettre en Amérique septentrionale.

Malheureusement, au « héros de la Louisiane » qui avait toutes les responsabilités de l'entreprise, on associa, pour commander le vaisseau de guerre, un « officier rouge », Le Gallois de Beaujeu, qui, à sa morgue aristocratique ajoutait le plus parfait mépris pour l'œuvre comme pour la personne de Cavelier de La Salle et

conspirait avec « la cabale » pour faire créer des retards et l'échec même. « De quelque manière que cela tourne, disait-il, cela ne me fait rien. » « Par vos difficultés, lui écrit Seignelay, vous ferez perdre le succès de l'entreprise. » Le recrutement fut déplorable : « un rebut de gens qui avaient toute leur vie gueusé aux portes des églises ». Le ravitaillement en vivres et en munitions fut insuffisant ; l'arrimage, fait en dépit du bon sens ; le secret, éventé ; soupçons et calomnies, secrètement colportés ; délais funestes. « J'y périrai, disait stoïquement La Salle, ou je réussirai. »

Expédition par mer Enfin, le 24 juillet 1684, de Rochefort part la flottille de quatre unités : le *Joly*, armé de 36 canons, et la *Belle*, armée de 6, escortent la flûte de 300 tonneaux, l'*Aimable*, et la caiche *Saint-François*, toutes deux affrétées par La Salle. En tout, 300 hommes dont 200 soldats, 70 matelots et les compagnons de La Salle, entre autres ses neveux, Crevel de Moranger et Nicolas de La Salle, âgés l'un de vingt-quatre ans et l'autre de treize, son compatriote Joutel, trois prêtres séculiers, les sulpiciens Jean Cavelier, Chefdeville et d'Ermanville, et deux récollets, Zénobe Membré et Anastase Douay.

Dès le départ, rupture du mât de beaupré ; d'où nouveau retard de dix jours. Pendant toute la traversée, conflit sur conflit : « M. de La Salle n'a jamais passé huit jours qu'on ne l'attaquât directement ou indirectement. » A Saint-Domingue, relâche de deux mois, non pas au Port de la Paix, où le gouverneur tenait tout prêt pour parfaire l'expédition, mais au Petit Goave où rien n'était prêt que la contagion habituelle. Cavelier tombe gravement malade ; on craint pour sa vie et pour sa raison. Beaujeu laisse prendre sa caiche par des pirates espagnols. Le 23 novembre, La Salle, guéri, part à l'avance sur l'*Aimable* et reconnaît le 6 janvier 1685 une des bouches du Mississipi ; mais, las d'attendre Beaujeu infidèle au rendez-vous, il s'enfonce à sa recherche dans les brumes de l'Ouest. Beaujeu, enfin rejoint, refuse de revenir vers l'Est « faire la recherche du delta ».

Alors, le 13 février, « la saison estant très avancée » et les vivres s'épuisant, La Salle se résigne à débarquer en une baie qui se trouvait, là, à proximité pensait-il, du Mississipi, où il se rendrait ensuite ou par terre ou par mer. En cette baie de Matagorda, plus tard appelée Saint-Bernard, le capitaine Aigron, « de dessein prémédité », échoue sur un banc de sable l'*Aimable* avec toutes les denrées, hardes et munitions ; pour laquelle félonie le dit Aigron fut, ainsi que son complice l'ingénieur Minet, dès son retour emprisonné à la Rochelle. A son tour, le 12 mars, Beaujeu abandonne La Salle presque sans vivres sur cette côte inhospi-

talière « où tous les jours mouraient cinq à six des hommes » ; et, sans explorer l'embouchure du Mississipi, comme le lui avait enjoint La Salle, il se hâte de rentrer à Rochefort où il répand le bruit de l'erreur, de l'incapacité et de l'échec désastreux de sa victime.

Cependant La Salle, « accablé de pertes et de chagrins », ne désespère pas. « Jamais il ne montra plus de résolution ni de fermeté ». Au fond de cette baie sablonneuse et broussailleuse, il met tout son monde en sûreté derrière une palissade faite des débris de son navire échoué ; il l'appelle bravement fort Saint-Louis ; mais ni son activité, ni sa sollicitude ne peuvent protéger sa centaine d'hommes, femmes et enfants contre les fièvres ni contre le scorbut : fin juillet, une cinquantaine étaient morts.

Confiant à Joutel une trentaine du reste, le 31 octobre il part avec une vingtaine des plus valides en quête du Mississipi. Après avoir pendant des jours et des semaines piétiné et pataugé en des terres tour à tour poudreuses et boueuses, après avoir traversé à gué, à la nage ou en radeau, « plus de trente cours d'eau », après avoir mainte et mainte fois lutté contre les tribus hostiles, le 18 février, La Salle atteint « son fleuve » et, y laissant en « un petit réduit de piquets » quelques hommes, il rentre le 30 mars au fort Saint-Louis où il retrouve tout son monde en bon état. Il compte le tranférer au plus tôt au réduit du Mississipi sur sa frégate la *Belle* et sur sa chaloupe ; mais le capitaine, ivre, coule l'une et l'autre avec quinze hommes et ses meilleures provisions. La Salle crut à une « conjuration ».

SITUATION TRAGIQUE ET MORT

De critique qu'elle était, la situation est devenue tragique : plus d'espoir du côté de la mer. « La Salle prit son parti avec sa fermeté ordinaire ». Par terre, il ira à travers des centaines de lieues demander des secours à Tonty qui l'attend en son fort des Illinois. Il part donc le 28 avril avec les vingt meilleurs de ses hommes, s'enfonce dans la brousse vers le Nord-Nord-Est ; mais, après les plus durs efforts et privations, il tombe malade d'une hernie sur les bords de la Rivière Rouge. Les huit survivants le ramènent au fort Saint-Louis, plus mort que vif.

A peine guéri, le chef héroïque, recouvrant toute sa « tranquillité d'âme », prépare une suprême tentative. Confiant à son lieutenant Barbier le fort délabré et la vingtaine de pauvres gens qui survivent, il repart pour la troisième fois le 12 janvier 1685 avec seize hommes valides. « Nous prismes congé, non sans chagrin de part et d'autre ». A grand'peine, à la nage ou sur des « cayeux », on traverse les rivières débordées, on vit de chasse et de pêche, on se concilie tant bien

CARTE
DE LA
LOUISIANE
En l'Amerique Septentrionale, depuis la Nouvelle France jusqu'au Golfe de Mexique, ou sont decris les Pays que le Sieur de LA SALLE a decouverts dans un grand continent compris depuis 50. degr. de l'Elevation du Pole jusques a 25. les années 1679. 80. 81. 82.
NOUVELLE FRANCE
GOLFE DE HUDSON
DETROIT DE HUDSON
BAYE DE HUDSON
LAC SUPERIEUR
LAC DES ILINOIS
LAC HURON
LAC FRONTENAC
LAC ERIE
GOLFE S. LAURENS
ACCADIE
LA LOUISIANE
NOUVEAU MEXIQUE
LA FLORIDE
VIRGINIE
CAROLINE ou TERRE DES FRANÇOIS
ISLES LUCAYES

que mal les sauvages, surtout les Cenis, on espère réussir, lorsque soudain une tragédie s'accomplit. Une violence de l'imprudent neveu de La Salle, Crevel de Moranger, provoque la colère de deux compagnons de route : ils le tuent. La Salle, qui se porte à son secours, est lui-même abattu d'un coup de fusil tiré à bout portant. « Les meurtriers abandonnent aux bêtes de proie son cadavre dépouillé. »

HABITATION SUPPOSÉE DE CAVELIER DE LA SALLE
(D'après une aquarelle provenant des archives publiques du Canada).

Ainsi, le 19 mars 1687, dans le Texas, sur les rives du Rio Brazos, périt misérablement, à quarante-trois ans, l'héroïque pionnier.

On a injustement attribué cette tragique fin prématurée de La Salle à une haine « implacable » qu'auraient causée sa « dureté », ses « manières hautaines ». Ses ennemis l'ont sans preuves accusé de faste, de présomption, d'humeur autoritaire, de dissimulation, alors que ses amis et ceux qui le connaissaient le mieux ont témoigné de son « naturel doux », de son « accueil engageant », de ses « mœurs réglées », de son « esprit cultivé », de sa « résolution », de sa « constance », de

sa « fermeté » et de ses « ressources » dans le danger. « Je n'ai pas d'autre attrait à la vie que l'honneur, a-t-il écrit lui-même dès septembre 1680; je crois les entreprises d'autant plus dignes qu'il y a plus de périls et de peines ». « La vie de Cavelier de La Salle est toute une épopée, a justement dit Pierre Margry : rien n'y manque, ni la grandeur des desseins, ni la force de l'homme qui veut les accomplir, ni l'immensité des résultats, ni même cette fatalité de la tragédie antique qui, menant le héros de malheur en malheur, finit par le briser après qu'il a déployé toute son énergie. » « Pour la force de la volonté et la grandeur des conceptions, ajoute l'historien américain Bancroft, pour la variété des connaissances et la rapide adaptation d'un génie intuitif aux circonstances les plus imprévues, pour la hauteur d'âme qui fait accepter les décisions de la Providence tout en opposant au malheur une ferme résolution et une espérance inébranlable, La Salle ne s'est laissé dépasser par aucun de ses compatriotes. » La tradition de Jeanne d'Arc survivait chez les compatriotes de Corneille.

Les survivants La preuve que La Salle ne se trompait pas en ses calculs, c'est que, onze jours après sa mort, le 30 mars, la troupe hétéroclite de ses partisans et de ses meurtriers était reçue à bras ouverts par les fidèles Cenis ; puis, débarrassée des meurtriers par la mort ou par la désertion, elle atteint le 25 juillet un poste des Akansas où Tonty avait tout préparé pour recevoir les fugitifs. Vainement celui-ci s'était, dès février 1686, porté au secours de son chef, jusqu'aux bouches du Mississipi. Qu'importe ? Au fort des Illinois grande joie : « on nous croyait perdus ou morts. » « Ce qui nous causoit du chagrin, toutefois, dit Joutel, c'est que, si le malheur n'estoit pas arrivé, il auroit esté facile de réussir et de réparer nos pertes. » Ce ne fut que le 10 novembre 1688 que l'abbé Jean Cavelier rendit compte au marquis de Seignelay et de la mort de son frère et de la situation désespérée des abandonnés de Matagorda. Trois fois Tonty voulut se porter au secours de ces derniers ; ce fut en vain. Tout ce qu'on apprit en dix ans, c'est que, traîtreusement attaqués par les indigènes, ils succombèrent tous, sauf les enfants et les déserteurs. Ceux-ci eurent presque tous une fin misérable ; ceux-là furent adoptés par les Indiens, puis par les Espagnols et enfin rendus à la France qui les enrôla en ses troupes de Louisiane.

II. — IBERVILLE

LE MOYNE D'IBERVILLE

Lorsqu'une idée est juste, l'homme qui le premier l'a conçue peut mourir en la voulant réaliser ; elle lui survit, parfois reprise par ceux-là mêmes qui la combattirent. Il en fut ainsi pour La Salle. Les Pères Jésuites, l'abbé Cavelier, Tonty, d'autres Français encore et des Canadiens s'offrirent pour remonter le cours du Mississipi. Tous ces projets se trouvaient encouragés par Vauban qui se faisait auprès de son disciple Jérôme de Pontchartrain l'apôtre de la colonisation : « Rien de plus noble et de plus nécessaire, lui écrivait-il le 28 avril 1696,... que de donner naissance à deux grandes monarchies qui, pouvant s'élever au Canada, à la Louisiane et à Saint-Domingue, deviendront capables par leur propre force de balancer un jour toutes celles de l'Amérique. »

Or, ce fut à une famille naguère hostile à Cavelier de La Salle qu'il fut donné de compléter son œuvre. Le fils d'un aubergiste de Dieppe, Charles Le Moyne, venu au Canada à quinze ans (1641), avait comme coureur des bois et interprète des sauvages joué un rôle si actif et si utile que, capitaine de Montréal et procureur général de la colonie, il avait été successivement anobli seigneur de Longueuil et de Châteauguay. De ses treize enfants, dix garçons sur onze se distinguèrent, dont quatre en Louisiane : Pierre d'Iberville, Jean-Baptiste de Bienville, Joseph de Sérigny et Antoine de Châteauguay. Si nous ajoutons que deux fils de sa fille, les sieurs de Noyan, et quatre de ses cousins, les sieurs Le Sueur et de Boisbriant et les deux sieurs Juchereau de Saint-Denis, entraînèrent en Louisiane « la meilleure jeunesse du pays », nous pouvons conclure que, grâce à cette active famille Le Moyne, la fondation de la Louisiane peut être en grande partie considérée comme une œuvre canadienne, comme un audacieux prolongement méridional de la Nouvelle-France.

Né à Montréal, Pierre Le Moyne, officier de marine anobli sous le nom d'Iberville, venait de se signaler en Acadie, à Terre-Neuve, sur les côtes de la Nouvelle-Angleterre et surtout à la baie d'Hudson qu'il avait rendue à la France. Le 18 juin 1698 il présente au ministre un double projet d'occupation et d'exploration de la Louisiane qui, mettant au point les projets antérieurs, fut approuvé.

Le 24 octobre 1688 partent de Brest deux frégates qu'escorte un vaisseau de guerre. Le marquis de Châteaumorand, à la différence de Beaujeu, se conforme strictement aux ordres d'Iberville. Iberville embarqua, outre son frère Bienville, les Canadiens et artisans qu'il estimait nécessaires à son entreprise. Au Cap Français de Saint-Domingue il se ravitaille, et se renforce de neuf flibustiers ; mais

il apprend que quatre vaisseaux anglais ont passé au large et que les Espagnols se sont déjà fortifiés sur la côte.

ÉTABLISSEMENT DE BILOXI

En effet, Iberville, explorant la côte du Golfe, découvre le 25 janvier, à l'entrée de la baie de Pensacola, deux frégates espagnoles qui lui interdisent d'atterrir. Aussi peu chanceux que nous, les Espagnols avaient, dès 1692, fait explorer toute cette côte sans y trouver d'autre estuaire qu'un étroit passage encombré d'arbres qu'ils appelèrent Palissade ; faute de mieux, ils s'établissaient depuis octobre 1698 dans un fort beau havre, dont le rivage couvert de pins était à vrai dire stérile. En cet établissement de Santa Maria de Galvez, derrière une misérable palissade inachevée, ils installaient deux cent cinquante à trois cents hommes qui, pour la plupart métis, maltraités et mal nourris, ne demandaient qu'à déserter ; il n'en resta bientôt plus que cinquante valides. Iberville n'en va pas moins explorer la baie de la Mobile, l'île au Massacre et la plage sablonneuse de Biloxi ; puis, sur deux biscayennes qui remorquent deux canots d'écorce,

VOYAGES DE MONSIEUR D'IBERVILLE

(D'après une estampe tirée de l'*Histoire de l'Amérique septentrionale* par B. de la Potherie).

il va, avec cinquante hommes, plus loin encore explorer une côte plate, vaseuse, inondée : il y remarque le 2 mars 1699 un courant d'eau « bourbeuse et blanche » qu'encombrent des « troncs d'arbres pétrifiés ». Ne serait-ce pas la Palissade des Espagnols? Il remonte cette passe, la sonde; elle s'approfondit, s'élargit; deux autres bras s'en détachent. Plus de doute : c'est le Mississipi de La Salle. Il remonte plus haut encore jusqu'au village des Bayogoulas où l'accueille le vieux chef vêtu d'un méchant capot de serge bleue que naguère lui donna Tonty, puis jusqu'au grand village des Oumas où on lui parle encore de Tonty; enfin il revient, par un étroit « bayou » et par deux lacs saumâtres : lacs Maurepas et Pontchartrain, à son mouillage du Lago de Lodo, où Bienville lui remet une lettre de Tonty confiée aux fidèles Quinipissas depuis 1685. Alors Iberville n'hésite plus : pour prendre définitivement possession de ce sol qu'ont de toute évidence exploré des Français, il fait bâtir à l'entrée de la baie de Biloxi un fort en bois de quatre bastions qu'il dénomme fort Maurepas, et il y installe avec canons, munitions et provisions le commandant de Sauvole, son frère Bienville, un aumônier, soixante-dix hommes et six mousses. Sa mission ainsi accomplie, il part le 3 mai et arrive à la Rochelle fin juin.

POLITIQUE COLONIALE

« Si la France avait une colonie à ces côtes, conclut son rapport du 28 juillet, elle y deviendrait en peu de temps puissante : un parti de quatre à cinq cents Canadiens ou autres serait plus que suffisant. » Ce qu'il redoute, ce n'est pas, en dépit de ses trois postes des Apalaches, des Apalachicolis et de Pensacola, l'Espagne déjà déclinante, c'est l'Angleterre ambitieuse et pratique. « Les Anglais ont l'esprit de colonie, prédit ce grand illettré qu'était Iberville : si la France ne se saisit pas de cette partie de l'Amérique qui est la plus belle, la colonie anglaise, qui devient très considérable, s'augmentera de manière qu'en moins de cent années elle sera assez forte pour se saisir de toute l'Amérique et en chasser toutes les autres nations. » Le gouvernement de Louis XIV eut le mérite de comprendre pareille politique coloniale et de s'y conformer hâtivement selon le double plan d'Iberville (août 1699) : « établir un bon port le plus près de la rivière qu'il est possible », et « connaistre le dedans des terres et tous les lieux habités tant par les Sauvages que par les Espagnols. »

Dès le mois suivant sont mises à la disposition d'Iberville la frégate la *Renommée*, la flûte la *Gironde* et deux felouques. La 8 janvier 1700, Iberville débarque à Biloxi son renfort de soixante Canadiens et des ravitaillements pour un an.

MENACES ANGLAISES ET ESPAGNOLES En son absence, le commandant de Sauvole a exploré ou fait explorer tout le pays d'alentour, est entré en relations amicales avec toutes les tribus voisines, a reçu, le 1er juillet, l'heureuse visite inattendue de deux missionnaires : MM. Davion et de Montigny, venus avec douze Canadiens de chez les Tonicas et de chez les Taensas en amont du Mississipi. Voilà donc les relations établies avec « les pays d'en haut » ; Tonty est invité à venir. Malheureusement, on a constaté que la torride chaleur d'été est aussi funeste aux plantes d'Europe, y compris le blé, qu'aux hommes, presque tous atteints de dysenterie. Péril plus imminent encore : le 1er septembre 1699, Bienville, qui sondait l'embouchure du Mississipi, a découvert à vingt-cinq lieues en amont une corvette anglaise qui tentait d'y créer un établissement anglais. Bienville, montrant ses papiers, intime au commandant l'ordre de vider les lieux : le capitaine Bank ne s'y conforme qu'en menaçant de revenir avec des forces supérieures. On apprend bientôt, en effet, qu'une nouvelle compagnie anglaise de Londres venait d'envoyer en Caroline trois navires avec deux cent cinquante à cinq cents passagers, pour la plupart huguenots, et se proposait d'occuper la vallée du Mississipi, tant par terre que par mer. — Du côté espagnol, autre alerte : en réponse à une courtoise visite de Bienville en juin 1699, le gouverneur de Pensacola était venu en mars 1700 pour s'opposer même par la force à l'établissement français en Louisiane ; mais sa frégate armée, rencontrant les deux vaisseaux d'Iberville, se contenta de déclarations verbales et se trouva, le 30 mars, fort heureuse d'être sauvée d'un naufrage par ces intrus de Français, pleins d'attentions et de courtoisie.

Par contre, le 16 février, visite plus agréable : Tonty est venu des Illinois avec six canots chargés de Canadiens et de pelleteries ; voilà cette fois les relations commerciales assurées. Iberville enjoint à Tonty de réconcilier Tonicas, Chicachas et Natchez, afin d'étendre dans toute la vallée du Mississipi des relations commerciales et sociales. C'était la politique de La Salle : au lieu de « diviser pour régner » à la mode anglaise, assurer la prospérité américaine dans une commune paix française.

OCCUPATION DE L'EMBOUCHURE DU MISSISSIPI Renonçant à l'exploration de la côte, Iberville envisage l'occupation de la vaste baie de la Mobile en prévision de relations possibles par ses deux rivières avec les tribus de l'arrière-pays, Chouanons et Chicachas ; puis, se ravisant, il se décide, en février, conformément à ses instructions, à occuper l'embouchure du Mississipi, en bâtissant en amont de la passe orientale une redoute de six canons.

Cette œuvre accomplie, Iberville et Bienville, accompagnés de cinquante-huit hommes, remontent le Mississipi sur trois pirogues et cinq canots, réconcilient Oumas et Bayogoulas et sont accueillis comme des « frères » au beau pays des Natchez ; aussi, en mars, Iberville établit-il chez eux le missionnaire des Taensas, M. de Montigny ; mais, malade de la fièvre, il retourne au mouillage de Biloxi, tandis que Bienville avec vingt-deux Canadiens continue le voyage d'exploration. Ce parti traverse péniblement entre l'Ouachite et la Rivière Rouge cent soixante-dix lieues de pays inondé et atteint ainsi le pays des Cadodaquios ; mais il revient en avril pour ne pas entrer en conflit avec les Espagnols du Nouveau-Mexique. De son côté, en ce même mois, M. de Sauvole explore la Rivière aux Perles, y trouvant plus de « boue » et « d'épines » que de pierres précieuses.

Après avoir solidement établi dans le fort de Biloxi agrandi et réparé une garnison de cent vingt hommes sous le commandement de M. de Sauvole, Iberville repart pour la France le 28 mai.

HOSTILITÉ ESPAGNOLE Dès son retour, il rédige pour la cour de Madrid un mémoire démontrant que les soixante mille familles anglaises, à l'étroit entre l'Atlantique et les Alleghanys, ne menacent pas moins les établissements espagnols de la Floride que les établissements français de l'Acadie et du Canada, et que, par conséquent, il conviendrait de confier à la France, outre la vallée du Mississipi et la côte nord du golfe du Mexique, la défense de tout ce pays contre les empiétements et les agressions britanniques. Mais la Junte des Indes espagnoles, nullement influencée par le récent avènement d'un Bourbon sur le

trône d'Espagne, ne se gêna pas pour dire en juin 1701 que, redoutant bien moins le voisinage des Anglais que le nôtre, « toute la nation espagnole trouve notre établissement du Mississipi une usurpation injuste. »

A défaut de Pensacola que ne voulaient à aucun prix nous céder les Espagnols, on dut songer à créer un autre établissement mieux situé que Biloxi sur ses sables stériles et que le fort du Mississipi en ses terres inondables : Iberville songea de nouveau à la baie de la Mobile, dont les deux rivières amenaient déjà les Anglais à la mer et pourraient, au contraire, nous mettre en relations avec les Chactas et avec les Chicachas. En automne 1711, il part donc pour la troisième fois à bord du vaisseau la *Renommée*; son frère Le Moyne de Sérigny l'accompagne sur la flûte le *Palmier*.

Avec le concours de Bienville, il opère dès janvier 1712 le transfert de Biloxi au fond de la baie de la Mobile (en amont de la ville actuelle), où, sur un haut « escore », il bâtit son fort de quatre bastions, Fort-Louis, pour y abriter 130 hommes, tant soldats que colons. Faute de tribus voisines assez nombreuses, il fait mander à Tonty de lui concilier Chactas et Chicachas. Les Chactas sont favorables, mais les Chicachas ont été armés contre eux par les Anglais qui leur achètent des esclaves. Tonty parvient néanmoins à les concilier : « Le Français n'a qu'une bouche, dit un chef; l'Anglais en a deux. Le Français ne veut que des peaux et la paix avec toutes les nations; l'Anglais a mis sa tête entre ses jambes. » Le 2 mars Tonty arrive à la Mobile avec une dizaine de chefs représentant 2 000 Chactas et 4 000 Chicachas. Grand « calumet de paix. » Chactas et Chicachas réconciliés recevront également chez eux des missionnaires et des « mousses » français et s'entendront avec les Illinois. La paix française va régner. Après avoir aménagé en dépôt l'ancienne île du Massacre, maintenant dénommée île Dauphine, Iberville repart pour la France le 27 avril.

LE SUEUR CHEZ LES SIOUX

En même temps que la colonisation de la Louisiane, s'accomplissait l'exploration. Le plus grand explorateur de cette époque fut un cousin d'Iberville, Pierre Le Sueur, de Hesdin en Artois. Ce compagnon de Nicolas Perrot avait pendant sept ans parcouru le pays des Sioux, passant du haut Mississipi au Missouri, et avait été en mai 1698 autorisé à s'y établir avec quarante hommes pour y exploiter les mines de cuivre et de plomb de la Rivière Verte; mais, entravé par la funeste hostilité des marchands et des dirigeants du Canada, il s'était décidé à opérer cette exploration par la Louisiane. Aussi avait-il en 1699 accompagné Iberville en son second voyage et même en

janvier 1700 jusque chez les Taensas. En avril il le quitte pour remonter le courant sur une felouque qui porte vingt-cinq hommes. Le 14, il rencontre chez les Tonicas M. Davion, des Missions étrangères, puis chez les Akansas un Anglais venu par l'Ouabache pour assurer à ses compatriotes de Caroline « tout le commerce du Mississipi. » Aux Illinois cordial accueil de trois Pères jésuites et de trois prêtres des Missions. Laissant à gauche le Missouri et à droite la rivière des Illinois, Le Sueur atteint, par delà d'épuisants rapides, les « mines à Perrot » et, en amont du « fort à Perrot », le Sault Saint-Antoine. En pays à peu près inconnus il remonte à droite la rivière Saint-Denis (Minnesota), puis la rivière Saint-Pierre qu'on appella Rivière Verte, « à cause d'une terre qui se détache des

LE SUEUR CHEZ LES SIOUX

mines de cuivre ». Là, arrêté par les glaces vers le 44° 13 de latitude nord, il bâtit sur une pointe élevée le fort Lhuillier près duquel il établit plusieurs villages de Sioux. Enfin, confiant son fort au Canadien d'Eraque, il descend au Biloxi avec une grande abondance de pelleteries et de « terre verte » destinée aux essais (10 février 1702). Mais, privé de ravitaillement, le sieur d'Eraque dut abandonner le fort Lhuillier attaqué par les Renards et par les Mascoutens et rentrer à la Mobile. Le Sueur se préparait à achever son œuvre d'exploration et d'exploitation, lorsqu'à son retour de France il mourut épuisé de tracas et de fatigues : ses quinze années de labeur n'en avaient pas moins prouvé la possibilité d'exploiter par le Mississipi le lointain et giboyeux pays des Sioux.

Juchereau a l'Ouabache Un autre parent d'Iberville, le lieutenant Juchereau de Saint-Denis, prouva de son côté que, par l'Ohio, on pouvait facilement établir la liaison du Canada avec la Louisiane. Il aurait même installé des tanneries en son poste situé au confluent du Mississipi et de l'Ouabache, si la mort ne l'avait surpris en l'automne de 1703. Son successeur Saint-Lambert n'en porta pas moins à la Mobile plus de 12 000 peaux de bisons.

Stimulé par ces explorateurs, par les missionnaires et par son imagination de visionnaire, Iberville décrit en 1703 une immense et merveilleuse Louisiane qui, s'étendant des Grands Lacs au Golfe du Mexique et des Alleghanys à la Nouvelle-Espagne, compterait 23 850 familles indigènes associées à nous tant par l'exploitation des terres et des pelleteries que pour la lutte contre les Anglais. Pour le moment, il se contente de prévoir le peuplement de la Mobile, « centre de la colonie, » avec de bonnes familles de laboureurs et « vingt ou trente jolies filles pour les Canadiens » et l'établissement de trois postes sur le Mississipi : aux Akansas, à l'Ouabache et au Missouri. Mais ses projets commerciaux furent contrariés par l'opposition acharnée des marchands canadiens : ils obtinrent qu'aucune pelleterie de Louisiane ne pourrait être vendue à la Mobile ni à Rochefort qu'aux prix fixés par leurs propres commis. Pareille mesure ne pourrait que ruiner une colonie naissante.

Conflit ecclésiastique La lutte économique s'aggrava d'un fâcheux conflit ecclésiastique. Depuis la venue du Père Marquette au pays des Illinois, les Jésuites n'avaient guère cessé d'organiser des missions chez ces huit tribus habiles, agiles, affables, mais perverses et peu sûres, qu'ils s'efforçaient d'opposer sur les bords du Mississipi aux incursions des féroces Iroquois.

Venu en 1677 chez les Kaskaskias, le Père Allouez vit dès l'année suivante son œuvre compromise par les dévastations iroquoises. Elle fut en 1689 reprise par le Père Jacques Gravier qui, établi près du vieux Fort Saint-Louis, la développa pendant quinze ans surtout parmi les Kaskaskias, les Péouris et les Mouingénas ; en 1693 le Père Râcle, de passage, le trouva, au milieu de ses trois cents cabanes de quatre à cinq feux, « cultivant cette nouvelle chrétienté avec des soins et des peines incroyables » ; mais, au retour d'un long voyage en canot jusqu'à Biloxi, le vrai fondateur de la colonie des Illinois fut mortellement blessé par un chef péouri. De ses cinq compagnons, le Père Bineteau s'attacha surtout aux Chaoquias, le Père Mermet aux Mascoutens de Juchereau sur l'Ouabache, le Père Pinet aux Caoquias et aux Tamaoras, le Père Marest aux Kaskaskias organisés auprès du Fort de Chartres

en un « petit Paraguay » : trois grandes chapelles pouvaient contenir la foule de ces zélés néophytes. Or, en 1698, l'évêque de Québec, Mgr de Saint-Vallier, préférant aux Jésuites les prêtres des Missions étrangères qui dirigeaient son séminaire, confia à M. de Saint-Cosme la mission des Tamaoras, à M. Davion celle des Tonicas et à M. de Montigny, leur supérieur, celle des Taensas qui s'étendaient en aval du Mississipi. Mais par le sud étaient venus en basse Louisiane les Jésuites qu'encourageait Iberville favorable à cet ordre ; entre autres les Pères du Rhu et Dongé, aumôniers de la Mobile. Alors « MM. des Missions étrangères représentèrent (au ministre), que, ayant déjà plusieurs missions en ce pays, ils croyaient nécessaire d'avoir un établissement dans le lieu (la Mobile), où sera le principal siège de la nation... et qu'ils ne peuvent y estre sans avoir une juridiction spirituelle ny estre sous la dépendance des Jésuites ». « Jamais je ne ferai un Jésuite mon grand vicaire », déclare en mars 1703 Mgr de Saint-Vallier. « Ces démeslés scandalisent les fidèles, déplore le ministre, et retardent la conversion des sauvages ». Enfin les Jésuites, malgré une concession à la Mobile, furent rappelés de Louisiane pour n'y rentrer que quelques années plus tard.

J.-B. LE MOYNE DE BIENVILLE

MORT D'IBERVILLE Pour apaiser ces conflits et réaliser ses vastes plans, Iberville allait, en novembre 1703, passer en son gouvernement de la Louisiane, lorsqu'il tombe, à Paris, « gravement malade ». La guerre éclatant, il part en 1706, convalescent, pour diriger une flotte française contre les Anglais des Antilles et de la Caroline ; mais le 6 juillet la fièvre jaune le terrasse à la Havane en sa quarante-deuxième année. Ce fut pour la colonie naissante une perte irréparable : car, en dépit de fautes peut-être inévitables dans le choix des premiers établissements, ce grand homme d'action joignait à de rares qualités d'initiative une autorité capable d'imposer ses vues et ses volontés à ses chefs comme à ses subalternes.

III. — BIENVILLE

Dès 1702, le sort précaire de la colonie était tombé aux mains encore inexpertes du frère cadet d'Iberville, Jean-Baptiste Le Moyne de Bienville, alors âgé de vingt-deux ans. Simple garde-marine, il avait, en 1698, accompagné son aîné en Louisiane, puis commandé en second à Biloxi ; maintenant la désastreuse guerre de la Succession d'Espagne lui imposait pour dix années le commandement d'une colonie qui manquait de tout, tant de ravitaillements métropolitains que de produits locaux, et que d'envieux alliés ne menaçaient pas moins que l'implacable ennemi. De cette situation critique le jeune Bienville se tira à son honneur : à force d'habileté et d'énergie, il sauva la Louisiane naissante de la famine et de la ruine.

Le fort Saint-Louis Le recensement du 31 août 1704 décrit à la Mobile un fort de quatre bastions, pourvu de quatre canons de huit et de douze et de quelques magasins du roi ; il dénombre une population de 180 habitants armés, ne comptant en 80 maisons de bois que 27 familles ; de ces 180 hommes 8 sont officiers, 72 soldats, 14 officiers mariniers et matelots, 40 Canadiens plus ou moins coureurs de bois ; c'était donc une colonie sans colons ou à peu près, bien qu'on eût déclaré dès le début que « la première nécessité était la culture des terres. »

Mais quelles terres cultiver? Toute la côte du golfe du Mexique n'est guère que sables arides entrecoupés de lagunes saumâtres et fiévreuses ; le chapelet d'îles entre la Mobile et le Mississipi, pire encore que la côte. « A vingt-cinq lieues alentour du Fort Saint-Louis, écrivait Bienville, il n'y a pas assez de bonnes terres pour cinquante habitants » ; en 1708, deux ou trois se risquèrent à aller entre le Mississipi et le lac Pontchartrain cultiver quelques terres d'alluvion. En fait, après maintes tentatives de culture européenne, on s'aperçut que le blé de France, après avoir donné de belles promesses au printemps, ne tardait pas à « rouiller » dans les brumes de nuit ou à s'étioler dans les ardeurs du jour. Seul le blé d'Inde ou « mahis » réussissait ; mais les sauvagesses avaient beau le piler menu, on ne l'aimait guère.

Situation précaire Même pour ces maigres terres, la main-d'œuvre manquait. La plupart des blancs ne travaillaient guère plus que sauvages et sauvagesses. « Des vingt-huit familles françaises, dit Dartaguiette en 1712, il n'y en a que dix ou douze qui s'attachaient à la culture des terres, » dont quatre femmes seulement. Aussi réclamait-on des familles de France bien pourvues de filles, des

nègres de Guinée ou des Iles, des bœufs de la Havane, des vivres, des outils, de la poudre. Mais il ne venait pas même un vaisseau tous les ans. « C'est une misère qui crève le cœur que de voir les gens mourir ainsi », de la fièvre et de la faim. A cette détresse s'ajoutaient querelles et dissensions. Le commandant était aux prises avec le curé de la Mobile et avec le garde-magasin dont les rapports secrets le dénigraient. Envoyé pour enquête, le commissaire de la marine Dartaguiette constata la désunion ; mais il l'attribua aux dénigreurs : il loua Bienville, au contraire, de son zèle et de son savoir-faire. Faute de pouvoir nourrir ses gens, celui-ci dut, en effet, les envoyer vivre chez les tribus alliées, qui chez les Natchez, qui chez les Colapissas, qui chez les Natchitoches. Naturellement la discipline et les mœurs s'en ressentirent. Il fallut rappeler du fortin délabré du Mississipi le détachement de 15 hommes, transférer du fond à l'entrée du golfe de la Mobile le Fort Saint-Louis et, pour plus de sûreté, aménager un précaire établissement sur les sables stériles de l'Ile au Massacre, désormais dénommée Ile Dauphine. Malgré tout, d'après le recensement de 1708, des 279 habitants 122 sont « aux gages du Roy » (14 officiers, 76 soldats, 13 matelots, etc.) et 157 plus ou moins indépendants (24 hommes, 28 femmes, 25 enfants, 80 esclaves sauvages). Or, de cet « enfer de la Louisiane », tout le monde voulait partir : habitants pour rentrer en France, coureurs des bois pour remonter au Canada, soldats pour déserter chez les Espagnols de Pensacola ou chez les Anglais de la Caroline qui les attiraient à l'envi.

Nos meilleurs alliés furent les sauvages, fort épars et fort divers. En amont du Mississipi, Oumas et Yazous, Natchez et Natchitoches, Akansas et Illinois nous étaient favorables. Seuls, Chicachas et Alibamons restèrent longtemps nos implacables ennemis, tant ils étaient âprement soudoyés par les Anglais. Ceux-ci, qui déjà comptaient dans la seule Caroline du Sud près de 10 000 habitants répartis en 16 milices, disposaient de 100 000 écus pour la traite, alors qu'en dix ans nous ne pûmes pas donner 10 000 livres de présents. Profitant des haines de tribus, ils les excitaient violemment les unes contre les autres, afin de les affaiblir et de leur acheter des esclaves de guerre, alors que les Français s'appliquaient à se les concilier et à les unir en une paix commune. Si bornés qu'ils fussent, les sauvages sentaient la différence. « Ils nous aiment beaucoup mieux que les Anglais, dit Bienville, et ne vont à eux que par intérêt. » Grande fut la détresse, lorsqu'en 1709 un corsaire anglais vint piller et incendier le Port Dauphin, tout comme le Port Royal d'Acadie vers la même époque. On vivait en des transes perpétuelles, lorsqu'en 1712 survint l'armistice. Plus heureuse que l'Acadie, la Louisiane, quasi abandonnée, fut sauvée, grâce à la sagacité et à la ténacité de Bienville, comme par « une espèce de miracle ».

CHAPITRE II

CROZAT

Un sauveur. — Lamothe-Cadillac gouverneur. — Mercantilisme. — Attitude espagnole. — Les mines. — Etablissement. — Situation militaire. — Politique anglaise. — Politique indigène. — Lépinay gouverneur.

DÈS 1708, la détresse de la France était telle que Pontchartrain s'efforça de tranférer à des particuliers la faible charge de la Louisiane. Les Malouins furent sollicités ; l'armateur de Remonville entendu, le Rochelais Duché encouragé à constituer une Compagnie du Mississipi. En 1710 Pontchartrain songea même à troquer la Louisiane contre la partie espagnole de Saint-Domingue.

UN SAUVEUR Un sauveur apparut en la personne du riche financier Antoine Crozat, auquel on supposait une fortune d'une quarantaine de millions. Pontchartrain lui dépêche un hâbleur de Gascogne, Lamothe-Cadillac, qui lui vante cet Eldorado où abondent mines de toute nature, pelleteries de toute espèce, tabac, soie, riz, huile, etc. Crozat se laisse tenter. Le 14 septembre 1712, des lettres patentes lui accordent, à lui et à ses associés qui disposent de sept à huit cent mille francs, l'immense région qui s'étend de la Caroline au

Mexique, de la mer jusque par-delà le Missouri et l'Ouabache — sauf les Illinois — avec le monopole pendant quinze ans de tout le commerce, exempté de tous droits d'entrée et de sortie et la propriété de toutes les terres, mines et manufactures mises en valeur pendant ces quinze ans, à la seule condition d'envoyer chaque année deux navires de ravitaillement portant vingt jeunes gens ou jeunes filles. Le roi se chargeait des dépenses militaires : officiers, soldats, fortifications, etc. Pareil marché semblait singulièrement avantageux.

LAMOTHE-CADILLAC GOUVERNEUR

Malheureusement dès 1710 avait été nommé gouverneur de la Louisiane Antoine de Lamothe-Cadillac. Cet ancien gouverneur du Détroit, assez mal famé, acceptait au prix de 2 000 livres de traitement le gouvernement du « misérable pays pestiféré » auquel il refusait naguère tout prélèvement d'hommes. Dès qu'il eut échoué au Port Dauphin, où son vaisseau fit naufrage, il se répandit en plaintes contre ce « salmigondis » de cabanes « où l'on ne reconnaît rien ». « Le Paradis terrestre de M. Dartaguiette, écrit-il, la Pomone de M. de Rémonville et les Iles Fortunées de M. de Mandeville ne sont que pures fables : méchant pays, méchantes gens. » « Tout ce continent ne vaut rien », conclut-il à propos de l'immense région dont il ne connaissait encore que les sables du rivage.

« Homme sans foi ni loi, sans honneur ni conscience », Lamothe-Cadillac se répandit si bien en « accusations » mensongères et « insinuations » perfides qu'il eut bientôt contre lui toute une « cabale », à la tête de laquelle se trouvaient Bienville sacrifié, le jeune ordonnateur Duclos molesté et le nouveau curé de la Mobile indigné. Le gouverneur leur opposa le Conseil de la colonie formé de « gens ignorants et scandaleux », « entièrement dévoués à ses passions ». Lamothe-Cadillac détestait son rival Bienville, « le plus expérimenté et le plus respecté des Français de la Louisiane » : il éloigna à Biloxi ce lieutenant de roi, qu'il traitait en « caporal » ; il eût voulu l'expédier aux Natchez et jusqu'à l'Ouabache pour s'en débarrasser à jamais. Le conflit des personnes s'aggrava du conflit des intérêts : le gouverneur prenait parti pour la Compagnie ; l'ordonnateur, pour le roi. Ainsi régna « un désordre horrible », une « désunion funeste » aux intérêts vitaux de la colonie. « Tout le monde veut être maître. » « La Louisiane est un monstre qui n'a aucune forme ».

MERCANTILISME

Aussi fausse que funeste était, à vrai dire, la mercantile conception de la Compagnie. En dépit de ses engagements, Crozat se préoccupait bien plus d'exploitation minière et de commerce espagnol que

d'administration et de peuplement. Pour le commerce, strict monopole : donc interdiction à tous habitants, officiers et soldats, sous peines les plus sévères, de se livrer au moindre trafic et à la plus futile industrie ; obligation absolue de tout acheter à la Compagnie, denrées et marchandises. Or, comme la Compagnie vendait trois fois plus cher que jadis et achetait trois fois moins cher, il en résultait pour elle la ruine faute d'affaires et pour les colons, outre la ruine, l'impuissance et l'inertie, l'irritation et la volonté de fuir. Conséquence fatale : Crozat avait beau envoyer une cargaison annuelle de 200 000 livres, il ne retirait pas de la Louisiane 8 000 livres de produits par an, parfois rien. On avait beau lui dire qu' « un pays non établi n'a pas plus de marchandises à acheter qu'à vendre », vu qu'il n'a de colons ni pour produire ni pour consommer, notre financier en chambre s'entêtait à bâtir des châteaux en Espagne et à rêver des Eldorados sur le Mississipi.

Attitude espagnole Mais l'Espagne se dérobait. Bien que Lamothe-Cadillac eût imprudemment vidé ses magasins pour ravitailler Pensacola assiégée par les Alibamons, le vice-roi du Mexique « ne voulut entendre parler d'aucun commerce » français, pas plus à la Vera-Cruz qu'à la Havane ; bien pis, une frégate espagnole refusa à l'Ile Dauphine nos marchandises offertes au plus bas prix. Alors Cadillac s'avisa de contrebande par terre avec la Nouvelle-Espagne : en 1714 il envoya en amont de la Rivière Rouge un officier, Louis Juchereau de Saint-Denis, qui, avec une vingtaine d'hommes, atteignit le préside de Saint-Jean-Baptiste sur le Rio del Norte ; mais le galant homme eut beau faire la cour à la séduisante fille du capitaine don Pedro Ramon de Vilesca, celui-ci ne l'en expédia pas moins sous bonne escorte au vice-roi du Mexique, qui ne le renvoya qu'avec ordre de « ne rien entreprendre sur les terres espagnoles ». Le vice-roi profita même de ce prétexte pour se fortifier dans *las Tejas*, c'est-à-dire le Texas actuel. Mêmes délimitations litigieuses à la Baie Saint-Bernard qu'à Santa Maria de Galvez.

Les mines Quant aux mines, elles faisaient tourner la tête à notre Méridional endetté : Cadillac se croyait en « pays de mines d'or et d'argent » ; « mines de plomb à fleur de terre », « mines de cuivre qui donnent 62 pour 100 » ; « ni la Nouvelle-Espagne ni le Pérou ne sont plus riches, disait-il ; on y trouve de tout : argent, cuivre, fer, antimoine, etc. » Il fallut en rabattre. Lorsqu'en 1715 il abandonna sa charge de gouverneur pour courir aux Illinois, tous ces beaux métaux se changèrent au creuset en un plomb vil. Ainsi, conclut

le Père de Charlevoix, « cette entreprise, qui avait, pendant plusieurs années, tenu toute la France en suspens, n'aboutit à rien. »

A la culture des terres tant préconisée à l'origine il ne fallait plus songer, puisqu'on s'entêtait à rester sur une côte stérile au lieu de se fixer sur les rives du Mississipi d'une « fertilité surprenante ». « Chacun est dégoûté de travailler ou de faire travailler. » Et puis, l'on manquait de bras. « Toute dépense est inutile, disait un mémoire de 1713, si l'on n'envoie pas d'habitants. » « Pour peu que le nombre des habitants passe de deux cents à douze cents,

LES MINES

confirme Crozat, tout prospérerait. » Or, il n'envoyait pas même chaque année la vingtaine de jeunes gens promis en son engagement. Il émit vaguement l'idée de créer des loteries pour trouver des fonds d'émigration. Il comptait sur l'État qui lui promit bien, en 1716, 150 faux-sauniers et 100 filles des hôpitaux, mais qui, en fait, ne lui en envoya que dix. Si seulement les rares familles louisianaises avaient été aussi prolifiques que celles d'Acadie !... Mais non, les mœurs étaient si mauvaises qu'on eut l'idée de régulariser les unions libres avec les sauvagesses. Le ministre s'y opposa non sans raison : « la Louisiane deviendrait vite une colonie de mulâtres, naturellement fainéants, libertins et fripons. »

ÉTABLISSEMENTS Aussi les cinq établissements dépérissaient-ils. « Des 200 habitants, disait Duclos, aucun n'en a plus de 50. » Bientôt il ne resta plus que 35 chefs de famille n'ayant pu fuir. En octobre 1714, la Mobile n'en comptait que 30 avec 36 femmes dont 5 filles à marier, 40 enfants,

134 esclaves et 10 nègres. Ces misérables familles cabanaient près du fort de pieux tellement délabré qu'on songeait à le reporter, pour plus de sécurité, au fond de la baie avec une garnison de 40 soldats. Port-Dauphin, aussi mal nanti avec son méchant fortin croulant et ses masures délabrées, restait le grand entrepôt de marchandises, dont Lamothe-Cadillac voulait faire sa capitale ; mais on estimait à 250 000 livres les frais d'aménagement sur ces sables arides que déplaçaient vent et marées. D'autres recommandaient pour capitale le poste des Natchez, situé à cent lieues de la mer en une région très fertile où résidait en sept villages la tribu la plus nombreuse, la plus adroite et la plus attachée aux Français ; mais les frères Le Loire des Ursins ne purent s'y établir qu'en 1716 avec leurs « domestiques » à grands frais amenés de France. On recommandait aussi un poste sur l'Ouabache pour assurer les relations avec le Canada, un poste aux Alibamons pour y borner les Anglais et un poste à la Baie Saint-Bernard pour y borner les Espagnols. « Peine perdue, argent perdu, déclarait le sceptique gouverneur. Faire des établissements en amont du Mississipi avant d'établir et de fortifier l'Ile Dauphine, c'est faire des pieds et des mains à un corps sans tête. » Du reste, ajoutait-il, « si l'on établissait les nouveaux postes, il ne resterait plus six hommes pour l'Ile Dauphine. » En 1714, l'intrépide du Tisné n'en vint pas moins de Montréal à la Mobile avec une douzaine d'hommes sans renforts de ravitaillement : belle randonnée de douze cents lieues en trois mois.

SITUATION MILITAIRE Que faire de solide et de sûr avec d'infimes effectifs, aussi insuffisants en qualité qu'en nombre ? Jamais les deux primitives compagnies de cinquante hommes n'avaient été au complet. Lorsqu'en 1716, sur les instances de Crozat, on se décida à les compléter et à les renforcer de deux autres, il n'y en eut plus, tant pour cause de santé que de désertion, que cent trente. Qu'était-ce, du reste, que ce maximum de « deux cents hommes dispersés sur plus de deux cent cinquante lieues de pays ? » « On n'a jamais vu de soldats plus mutins », disait Cadillac à propos des dernières recrues : il fallut les désarmer dès leur arrivée, bien que certains n'eussent jamais tiré un coup de fusil. Mal payés, avec des retards de plusieurs années, mal logés en des hangars improvisés, mal vêtus de peaux de bêtes parfois faute de drap, mal nourris de maïs qu'ils détestaient, de farine souvent gâtée et de « lard pourri, » ils désertaient à la première occasion chez les Anglais ou les Espagnols ou s'en allaient vivre chez les sauvages « du bout de leur fusil ». Les officiers eux-mêmes toujours à court d'argent, parfois battus par leurs hommes, tenaient, eux aussi, des « discours séditieux ». En dépit des gaspillages de l'Ile Dauphine, fortifications et munitions étaient à

l'avenant : des palissades de bois qui pourrissaient et des magasins dépourvus de tout, de denrées comme de munitions. « Les fonds actuels, dit Bienville, ne suffisent pas à la moitié des dépenses ordinaires. » « Si j'étais attaqué par terre ou par mer, par les sauvages ou par les ennemis de l'État, ajoutait l'impuissant gouverneur en 1715, il me faudrait leur jeter, en guise de poudre, du sable aux yeux. » Bref, après vingt ans d'occupation, « la Louisiane n'était encore qu'une espèce de garde avancée sur les colonies anglaises, » et à leur merci, avouait le Conseil de Marine, vainement créé en 1716.

Politique anglaise Pendant qu'ainsi dépérissait notre misérable Louisiane, ne cessaient de croître et de prospérer les colonies voisines des Anglais, « nos éternels ennemis les plus dangereux. » Lamothe-Cadillac estimait à 15 000 le nombre d'hommes armés dans la seule Caroline du Sud, à 1 500 le nombre des récentes recrues venues d'Angleterre, à 30 ou 40 000 livres la valeur des présents distribués aux sauvages. A voir leurs manigances avec toutes les tribus de l'immense vallée du Mississipi et des régions voisines : Alibamons, Chactas, Yazous, Natchez et même Illinois, trafic avec les unes, excitations auprès des autres, armement de toutes, menaces jusque sur la Rivière Rouge, « nous ne pouvons nullement douter, disait Bienville, qu'ils aient le dessein de s'emparer entièrement du pays qu'ils déclarent déjà à eux. » « Ils détruiraient sans peine notre colonie, » confirmait Crozat. En présence de ce danger imminent, Cadillac adopta le pacifisme dangereux qui sévissait alors à la Cour : « il empêcha nos alliés de faire la guerre aux alliés des Anglais. » Toutefois, quand « les trafiquants de chair humaine, » — marchandise qu'ils préféraient aux pelleteries, — s'en vinrent faire des esclaves jusque chez nos voisins de la Mobile, Cadillac s'inquiéta : il osa se plaindre au gouverneur de Charleston ; celui-ci ne lui répondit même pas : il se moquait bien de nos « cinquante à soixante coquins de Français. » « Nous ne serions que trop heureux de garder l'Ile Dauphine », disait en écho son « lieutenant de roi ». « Mieux vaut guerre déclarée que paix fourrée », affirmait justement Vaudreuil à Québec.

Politique indigène Plus énergique et plus avisée fut la politique de Bienville, en l'absence opportune du gouverneur alors en quête de ses mines. Tandis que, par son indifférence ou son inexpérience, Cadillac s'était aliéné tous les Indiens, au point qu'ils ne veulent pas le reconnaître comme chef de la nation française, « les principaux chefs entrent et sortent chez M. de Bienville comme chez eux-mêmes. » De ces bonnes dispositions, celui-ci profita pour attirer

autour de la Mobile les tribus fidèles des Taensas, des Chactas et même des Alibamons ; il s'en fit, à défaut de solides fortifications, un rempart mobile et vivant ; il profita même des fautes des Anglais, dont les duplicités, les brutalités et les exactions finirent par irriter leurs meilleurs alliés. En 1715, les Yamassis, qui ne voulaient pas être « menés à la baguette », entraînèrent contre la Caroline du Sud des hordes qui envahirent ce pays, détruisirent fermes et troupeaux et répandirent la panique jusqu'à Charleston. Pour se venger de cette prétendue diversion française, les Virginiens lancèrent contre nos établissements des Illinois les féroces Cherokis, qui massacrèrent une douzaine de Français et nombre de Kaskaskias. Comme les Natchez, irrités d'un affront de Lamothe-Cadillac, avaient tué quatre Français, Bienville dut, en 1716, aller avec trente-quatre recrues et dix-huit matelots les châtier et obtenir réparation ; il en profita pour faire bâtir chez eux un fort à quatre bastions qu'il dénomma Fort Rosalie. « Ce poste des Natchez, déclara le Conseil de Marine, sera un jour le plus considérable de toute la colonie par rapport aux mines qui n'en sont pas éloignées,... à la beauté du climat et à la bonté des terres. » Pour toute récompense, Bienville fut nommé commandant de ce poste en sous-ordre. Il est vrai que Lamothe-Cadillac fut rappelé à cause de « la désunion qu'il avait mise dans la colonie. »

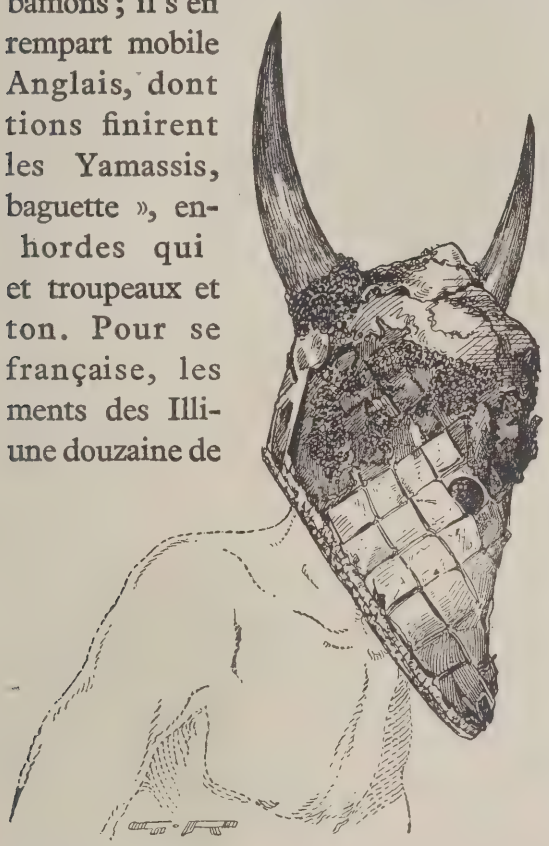

MASQUE DE CHASSE DES INDIGÈNES LOUISIANAIS

LÉPINAY GOUVERNEUR

Par malheur, au lieu de le remplacer par l'homme qui avait le mieux mérité le commandement de la colonie, par Bienville, « aimé et estimé » de presque tous, on nomma en janvier 1716 gouverneur de la colonie « chancelante », pour remédier à la « confusion », à « l'indiscipline », à la « vie licencieuse », au « chaos de comptes impossibles à débrouiller », un vieillard inexpérimenté, borné et despote, le lieutenant de vaisseau de Lépinay. Estimant, qu'en dépit d' « abus qu'on pouvait corriger », la Louisiane était

« la clef d'un vaste et beau pays, bien arrosé, entre l'Angleterre et l'Espagne », le Conseil de Marine décida même, au prix de 104 608 livres, l'envoi de 8 compagnies de 50 hommes répartis entre 8 postes, dont 70 destinés à Bienville pour le poste de l'Ouabache. Non sans raison, Crozat estima excessive cette prodigalité militaire, vu que « les habitants, tous armés, sont plus utiles que les soldats pour l'établissement du pays » ; il préférait cent faux-sauniers par an. En décembre ne furent envoyés que 81 passagers, trois compagnies mal constituées, de la mauvaise farine et des ravitaillements insuffisants. Dès l'été suivant il fallut donc se ravitailler avec des marchandises anglaises. Pour comble de malheur, le chenal de Port-Dauphin s'ensabla ; si bien, qu'après tant de vaines dépenses, on ne sut plus où fixer la capitale. Enfin, le vieux Lépinay, aussi ladre qu'arrogant, s'aliéna les habitants par sa morgue et les sauvages par le refus des présents habituels. Sa lésinerie faillit même compromettre l'établissement du Fort Toulouse chez les Alibamons. Aussi, le 27 septembre 1717 le Conseil s'empressa-t-il de nommer, à la place de cet incapable gouverneur, qui « eût dans peu achevé la ruine de la colonie », un « commandant général » qui « connaissait parfaitement les nations sauvages et en était estimé », Jean-Baptiste Lemoyne de Bienville. Dès le début de cette même année, Crozat, accablé d'impôts, avait renoncé à l'onéreux privilège de coloniser la Louisiane, lequel lui avait coûté en quatre ans plus de deux millions. Le Conseil de Marine, reconnaissant, en effet, « pareille tâche trop considérable pour un seul particulier », s'était déjà mis en quête d'une « compagnie assez forte pour soutenir cette entreprise avantageuse au bien de l'État ».

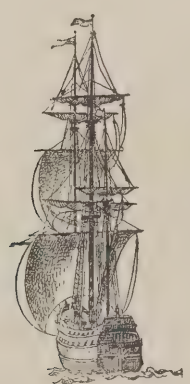

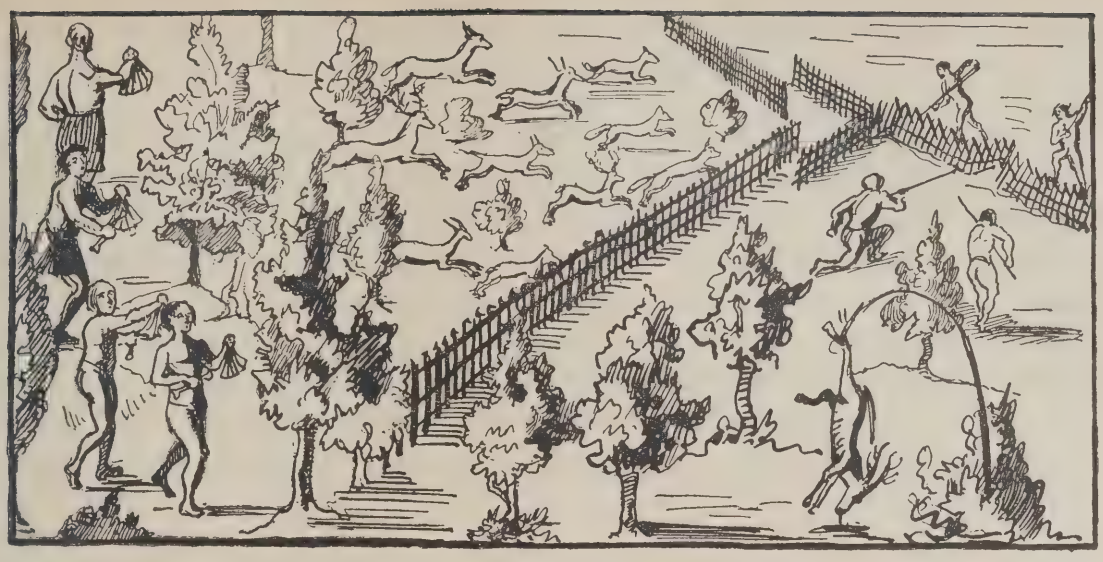

CHAPITRE III

LAW ET LA COMPAGNIE DES INDES

I. — Compagnie d'Occident et Compagnie des Indes. — *Fusion des Compagnies. — Banque Royale. — Propagande. — Recrutement masculin. — Recrutement féminin. — Accueil lamentable. — Guerre de Pensacola.*

II. — Fondation de la Nouvelle-Orléans. — *Hésitations. — Le vrai fondateur de la Nouvelle-Orléans. — Franchissement de la passe. — Création de la balise. — Essor rapide. — Héros obscurs.*

III. — Concessions. — *Succès et échecs. — Les Natchez. — Les Illinois. — Nécessité de la culture.*

IV. — Explorations. — *Juchereau de Saint-Denis. — Bénard de la Harpe. — Du Tisné. — Baie Saint-Bernard. — Rivière des Arkansas. — Le Missouri. — Veniard de Bourgmont.*

I. — COMPAGNIE D'OCCIDENT ET COMPAGNIE DES INDES

Nullement découragé par tant de déboires, le Conseil de Marine, que dominaient toujours des hommes de valeur tels que le maréchal d'Estrées et le comte de Toulouse, déclarait en février 1717 avec autant de justesse que de persévérance : « Les colonies bien conduites sont un des plus sûrs moyens de conserver et d'estendre la puissance des grands Estats... Après avoir abandonné l'Amérique du Sud aux Espagnols et aux

Portugais, allons-nous abandonner l'Amérique du Nord aux Anglais?... Seul un solide establissement de la Louisiane peut nous sauver : ...elle peut produire une infinité de commerces et nous offrir ce qui reste de mines en Amérique... Pour se mettre hors de crainte contre les Anglais, il suffit de faire passer douze à quinze cents hommes en deux ou trois ans... Si les Anglais parviennent à l'abondance d'argent où cette conquête les mettroit, nous ne serions plus en sécurité en Europe : car... ils n'ont jamais entendu la paix que quand ils ont été réduits à ne pouvoir plus soutenir les despenses de la guerre... Les grosses despenses estant faites, il ne s'agit plus pour le Roy que de faire une despense de quarante à cinquante mille écus et d'establir une Compagnie qui fasse un fonds de 1 500 000 livres. »

FUSION DES COMPAGNIES

C'était justement l'heure de John Law. Ce génial aventurier de la finance venait de faire agréer en une France ruinée ses prestigieuses conceptions du crédit repoussées par son Écosse natale : il avait, le 2 mai 1716, ouvert à Paris sa Banque générale d'Escompte et de Dépôts ; mais, pour bien asseoir son œuvre de « restauration financière » et pour y intéresser « la nation entière », il lui fallait, en même temps qu'un gage sérieux, une réclame retentissante. Or, la Louisiane était là avec ses perspectives infinies de prospérité commerciale, agricole et surtout minière. Ainsi finances et marine s'accordaient. Par lettres patentes d'août 1717, la Compagnie d'Occident, au capital de 100 millions, divisé en actions de 500 livres, obtint pour vingt-cinq ans le monopole du commerce en Louisiane et de la traite des castors au Canada, avec tous droits souverains sur le pays tant pour l'exploitation des terres et des mines que pour l'administration des hommes et des choses, sans autre charge que de peupler la colonie de 6 000 blancs et de 3 000 noirs en dix ans. Le 27 septembre, elle obtenait, en outre, le pays des Illinois, à nouveau détaché du Canada ; le 15 septembre 1718, les droits et privilèges de la Compagnie du Sénégal lui assuraient environ 1 500 nègres par an. Le 26 mai 1719, fusionnant avec les Compagnies des Indes orientales et de la Chine, elle devenait la Compagnie des Indes, laquelle, absorbant

LAW

le 4 juin la Compagnie d'Afrique et le 10 septembre 1720 la Compagnie de Saint-Domingue, finit par détenir à peu près tout le commerce colonial de la France. Enfin, pour lui faciliter ce gigantesque commerce, le roi lui céda la propriété du nouveau port de l'Orient en Bretagne.

Banque royale Cependant, la banque privée de Law croissait en proportion. Muée en Banque Royale de France, elle était successivement chargée de la fabrication des monnaies, de la gestion des fermes générales et de la perception des recettes générales de tout le royaume. Pour compenser la dépréciation des billets d'Etat, on lui assurait en 1719 une subvention annuelle de 300 000 livres. Bref, promu contrôleur général des finances, Law se trouvait maître des destinées tant financières que coloniales de la France. « La nation entière, devenue un corps de négociants dont la Banque était la caisse, » exploitait par son intermédiaire tout un vaste empire dont les ressources apparaissaient infinies. C'est alors que tous les spéculateurs, tant de France que des pays voisins, y compris l'Angleterre, accoururent dans l'étroite rue Quincampoix pour se disputer en leur ascension effrénée les précieuses actions de la mirifique Compagnie des Indes. « C'était comme un grand fleuve, dit le Suisse Purry, qui répandait une abondance de richesses dans toutes les provinces du royaume. » « La Louisiane, dira l'ingénieur Pauger, faisait toute l'espérance de la France et, pour ainsi dire, de l'Europe. »

Propagande Naturellement, pour soutenir ce merveilleux « système », une savante réclame vanta, par l'intermédiaire du *Mercure de France* et de toutes sortes de brochures, mémoires, estampes, les immenses richesses de ce prodigieux Eldorado, « l'une des plus fertiles régions de l'univers », inépuisablement riche en « moissons récoltées deux ou trois fois l'an », en « raisins d'une grosseur extraordinaire », en « vins très exquis », en « mines d'or, d'argent, de cuivre », en « mûriers donnant une soye plus belle que celle de l'Italie », en « bœufs sauvages dont la chair est plus délicate que celle des bœufs de France et la laine plus fine que celle des moutons d'Espagne », où « les vieux troncs d'arbres débordent de miel et de cire », où les indigènes détachent de « blocs énormes » des pierres précieuses « belles comme l'émeraude, » etc., etc. » « La France risque de manquer sa fortune, si elle tarde à user de ce riche présent de la nature. » Malheur à qui osait contredire de si fantastiques exagérations ! Ce vieux hâbleur aigri de Lamothe-Cadillac, qui avait naguère contribué à les répandre, fut bel et bien,

pendant cinq ans, emprisonné à la Bastille « pour avoir fait travailler à des mémoires contraires au bien de l'État. »

Dès le 1er septembre on se mit à l'œuvre : de La Rochelle partirent une flûte et deux brigantins portant, outre la dernière des huit compagnies promises, 64 faux-sauniers avec leurs femmes et leurs enfants : « ils furent accueillis avec joie ; car tous les besoins manquaient. » Chétif début : l'ordonnateur Hubert réclamait deux cents familles par an avec la farine et tout le nécessaire. Pour les avoir au plus tôt, la Compagnie promit le transport gratuit de France aux lieux d'habitation, trente livres de farine par mois jusqu'à la première récolte, des concessions d'au moins trente arpents aux laboureurs expérimentés, « autant de terres qu'elles le souhaitaient » aux « personnes de condition », du cheptel, des nègres, etc... A ces colons, la Compagnie prodiguait en sa sollicitude quasi maternelle, outre les avantages matériels, les plus sages conseils quant au choix et à l'utilisation des terres, à l'embauchage des ouvriers, à la nourriture, à la santé, etc. Pour assurer la bonne administration du pays, elle créait en 1718 un Conseil de Régie composé, entre autres, de Bienville, président, des directeurs Hubert, Lacerbault, Le Gac, des lieutenants du roi Boisbriant et Châteauguay, et en 1719 un Conseil Supérieur qui jugeait en dernier ressort de toutes les questions litigieuses. Tout fut parfait sur le papier.

RECRUTEMENT MASCULIN

Malheureusement, ce qui manqua le plus, ce furent les travailleurs et gens de métier que vainement la Compagnie réclamait à cor et à cri. Le meilleur envoi, « le plus beau et le plus avantageux pour la colonie », dit Bienville, fut le premier en mai 1718 : 300 concessionnaires. Mais, dès mars 1719, il n'y en avait déjà plus que 100. A ce compte jamais la Louisiane ne se peuplerait assez pour que son exploitation enrichît la Compagnie. Aussi, dès novembre 1718, le Conseil de Marine menaça-t-il d'embarquer de force ceux des engagés qui se dérobaient. Cela ne suffit pas. A défaut des volontaires on eut recours aux condamnés de droit commun : faux-sauniers et contrebandiers ; après trois ans d'engagement obligatoire, on leur donnerait des terres. Ce recrutement forcé ne suffisant pas encore, on se mit à arrêter sur les routes de province et dans les ruelles de Paris des déserteurs, des vagabonds, ou autres gens suspects. Puis on s'adressa à la Bastille qui fournit 101 détenus par lettres de cachet, 26 par sentences de police, 9 par ordres du roi, etc. ; puis on fit appel à l'hôpital de Bicêtre qui ne fut que trop heureux de se débarrasser, au profit des « Isles du Mississipi », de criminels de tout acabit. Sur cette voie glissante, on ne s'arrêta plus : des édits de janvier 1719 et de mars 1720 autorisèrent les magistrats à remplacer par la déportation aux colonies

la peine des galères ; or les magistrats qui détestaient Law et son « système » s'empressèrent de déclarer tous leurs bandits et gibier de potence « très propres à envoyer à la Louisiane ». Enfin, pour allonger encore l'interminable « chaîne de la Louisiane », on envoya dans les faubourgs des villes et jusqu'au fond des campagnes les fameux « bandouliers du Mississipi » qui, pour la prime d'une pistole par tête, arrêtaient tout ce qui leur tombait sous la main : gens suspects et gens parfaitement innocents ; scandale public dont la « stupidité » et la « barbarie » soulevèrent l'indignation de Saint-Simon et de bien d'autres ; il fallut au plus tôt y mettre fin. N'oublions pas non plus les 1 600 « Allemands » que, faute de Français, Law fit recruter en 1718 et 1719 par son agent Purry, de Neufchâtel, en Suède, en Lorraine, en Rhénanie et jusqu'en Silésie.

RECRUTEMENT FÉMININ A tout ce troupeau hétéroclite d'honnêtes colons et de « polissons ramassés aux coins des rues », on voulut, pour assurer le peuplement de la colonie, donner des femmes. Naturellement, les « filles de laboureurs », tant réclamées depuis les débuts de la colonisation, ne s'offrirent point pour ces mariages inquiétants en un pays mal famé. Alors, dès juin 1719, on s'adressa à la Salpêtrière et aux « maisons de force ». Premier contingent : seize drôlesses de 17 à 38 ans, presque toutes marquées du fer rouge ; « larronnesse », « débauchée », « tireuse de couteau », etc. ; en fait de « Manon », une mégère séditieuse fouettée

UNE CHARRETTE DE LA « CHAINE »

et marquée pour vols. Deuxième contingent : 209 filles, « d'une dépravation de mœurs extraordinaire », « ribaudes », « prostituées », « aventurières très dangereuses » ; quel-

ques-unes de seize, quatorze et même douze ans. On les embarquait pêle-mêle, à Passy, enchaînées deux à deux, sur d'ignominieuses charrettes sans ressorts, pour « le Havre de Grâce ». Parfois, se révoltant, elles griffaient et mordaient les archers, lesquels se défendaient à coups de fusil ; plusieurs furent ainsi tuées ou blessées. Parfois, pour plus de sûreté, on les mariait dès le départ : 180 « filles de joie » épousèrent à Saint-Martin-des-Champs 180 condamnés. Par quelle aberration pouvait-on espérer que des gens tarés, qui n'avaient pu se créer en France un honnête foyer, s'en créeraient un dans la licence d'un pays lointain, malsain et sauvage ? Plus tard, après le départ d'un millier de ces « drôlesses », on se ravisa, en envoyant sous la surveillance de Sœur Gertrude, 88 orphelines qui, pourvues d'un trousseau, furent appelées « filles à la cassette » ; elles trouvèrent tout de suite preneurs.

ACCUEIL LAMENTABLE Or, pour recevoir cette foule hétéroclite, rien n'était prêt ; on n'avait pas même choisi de site approprié. Port-Dauphin ensablé était devenu impossible. On savait bien que les postes stériles et malsains de la côte ne convenaient pas ; on avait même dû renoncer à la Baie Saint-Bernard, comme à la Baie Saint-Joseph que Châteauguay explora en vain. Vainement le Conseil de Marine recommanda un établissement sur le Mississipi ; on crut la barre du delta presque infranchissable et, après avoir vaguement donné le nom de Nouveau-Orléans à un site mal défini, l'on se contenta, vers la fin de 1717, d'installer aux Bayagoulas les gens du financier Pâris-Duverney qui, tout de suite, y entreprirent l'élevage des vers à soie. Dans l'urgente nécessité d'établir quelque part les afflux croissants de colons, on se contenta de l'Ile aux Vaisseaux comme mouillage et du Vieux Biloxi, puis du Nouveau Biloxi également torrides et malsains comme lieux de débarquement : leur caractère provisoire devint mortellement permanent. Sur ces sables arides et brûlants, dans l'été de 1718, les 300 émigrants de la *Victoire*, de la *Duchesse-de-Noailles* et de la *Marie* ne trouvèrent pas plus de baraques pour les abriter que de barques pour les transporter plus loin : on manquait de tout, de clous comme d'ouvriers, de remèdes comme d'hôpitaux. En mars 1719 les 152 passagers du *Comte-de-Toulouse* n'apportèrent ni vivres ni marchandises en quantité suffisante ; en avril, les deux navires de Sérigny, en juin et en septembre d'autres encore ne firent qu'ajouter à la détresse.

Faute « d'arrangements pris en France », dit Bienville, on a envoyé trop de monde et trop peu de vivres ; d'où « confusion et désordre ». Il y eut bientôt aux deux Biloxi plus de 2 500 personnes vivant des rations de la Compagnie. Et

quelles rations ! « On y meurt de faim, de froid et de maladie, » déclare l'inspecteur des troupes Diron. Pour ajouter l'iniquité au malheur, comme toutes les « bouches inutiles » criaient la faim avec plus de violence encore que celles des colons utiles qui réclamaient du travail en même temps que du pain, l'administration, en sa peur des rébellions, s'empara des vivres des concessionnaires pour en nourrir les plus dangereux et partant les moins intéressants des aventuriers ; ainsi les honnêtes gens furent sacrifiés aux forçats « nourris dans la fainéantise ». On mangeait le blé destiné aux semailles. Quand débarquèrent les ribaudes et les mégères des prisons, à l'horreur et au désespoir, à la faim, aux maladies et à la mort, se joignirent le grotesque et l'ignoble, le vice et le crime. Pour comble de malheur, le 1er octobre 1720 un incendie, détruisant les vivres et marchandises d'une trentaine de baraques, ajouta encore à la détresse, à la famine, à la mortalité.

Avec cet esprit critique et cette impatience des résultats qui caractérise trop souvent l'opinion française, la merveilleuse Louisiane se mua tôt en déserts de sable surpeuplés, en un « Enfer de perdition », en une « Babylone » meurtrière. Effroyable fut la mortalité : des milliers de blancs, dont 1 215 femmes, qui du 25 octobre 1717 au 1er mai 1721 vinrent s'ajouter aux 400 habitants antérieurs, il ne restait plus, au dire de Le Gac, en mars 1721 que 6 000 Français et au recensement de janvier 1726 que 2 228 êtres vivants. A vrai dire, dès cette première date, la plupart des forçats ou trop jeunes ou trop vieux avaient succombé ; ainsi, la plus grande partie de « cette écume de l'Europe », dit Raynal, disparut, « heureusement sans se reproduire » ; mais beaucoup de gens valides désertèrent, s'enfuyant par terre ou par mer vers les Anglais, vers les Espagnols, vers les Antilles françaises. « En moins de trois ans, dit le P. de Charlevoix, il sortit du royaume plus d'hommes, d'argent et d'effets pour faire un établissement en cette partie de l'Amérique qu'il n'en était sorti depuis François Ier pour aucune de nos colonies du Nouveau-Monde. » Et pourtant, ajoute-t-il tristement, « le pays (de Louisiane) se vuida avec autant de promptitude qu'il s'était rempli ; » de 1719 à 1722, plus de 1 000 émigrants retournèrent en France. On avait été trop vite à espérer, on allait trop vite à désespérer.

Dès qu'on apprit en France le « chaos épouvantable » dans lequel était tombée cette richissime colonie sur laquelle reposait tout le « système » de la Compagnie, les gagneurs de millions en papier se ruèrent vers la rue Quincampoix avec plus d'empressement encore pour la vente que pour l'achat des spécieux billets : on s'injuriait, on se battait, on se tuait. Les fortunes croulèrent avec plus de rapidité qu'elles n'avaient surgi ; mais les ruines financières en France n'égalèrent jamais en pathétique les misères physiques et morales qui désolèrent la colonie elle-même.

Guerre de Pensacola L'impéritie de la Compagnie ne fut pas, toutefois, la seule cause de ce désastre colonial : une guerre singulièrement inopportune, « la guerre de Pensacola », vint cruellement, dans la période la plus critique de janvier 1719 à juin 1720, contrarier toutes les vues de la métropole et paralyser tous les efforts de la colonie. Dès le début de 1719, le renversement des alliances en Europe avait, en effet, tourné contre la France le petit-fils de Louis XIV, Phi-

L'ESCADRE DE M. DE CHAMPMESLIN

lippe V ; ses ministres décidèrent aussitôt la destruction de toute puissance française entre la Floride et le Mexique. Le 30 avril 1719 arrive à l'Ile Dauphine le frère de Bienville, Sérigny, avec deux frégates, le *Maréchal-de-Villars* et le *Philippe;* renforcé d'une troisième, le *Comte-de-Toulouse*, il appareille le 13 mai avec 160 officiers et soldats et 45 volontaires contre Pensacola. Bienville l'accompagne avec un renfort de 80 hommes et quatre chaloupes. Leur frère cadet, Châteauguay, va par terre avec 60 soldats et quelque 300 ou 400 sauvages. Mais, dès le 15, après la prise d'une batterie et sous la menace de nos soixante canons, le misérable « corral » de Pensacola se rend avec sa garnison de 300 à 400 hommes

tant métis que galériens. Il fallut les protéger contre la haine meurtrière des sauvages.

Malheureusement, deux de nos frégates furent déloyalement prises par une flotte espagnole à la Havane, alors même que, conformément à la capitulation, elles débarquaient les prisonniers espagnols. Renforcée de ces deux frégates, cette flotte espagnole n'a pas de peine, le 6 août, à reprendre Pensacola, d'où elle expédie en France, prisonniers à leur tour, Châteauguay et ses officiers qui gardaient cette place. L'île Dauphine est menacée : Sérigny la défend victorieusement le 8 août, puis le 16 août ; mais il va succomber avec ses 80 mauvais soldats mal nourris et mal armés, lorsque, le 1er septembre, arrive de Brest l'escadre de M. de Champmeslin avec trois vaisseaux, une frégate et une flûte apportant, outre vivres et munitions, un renfort de 250 recrues. Pensacola est de nouveau attaquée, l'escadre espagnole vaincue, la place à nouveau prise ; mais, faute de troupes et de denrées suffisantes, il fallut se contenter de détruire les fortifications improvisées et de transporter à la Havane les 1 200 prisonniers espagnols. Les hostilités allaient reprendre sur terre comme sur mer, lorsqu'en juin 1720 survient l'armistice. Pour nous assurer l'alliance de l'Espagne, nous dûmes, par le traité du 27 mars 1721, lui rendre cette place uniquement créée pour nous entraver, sans même obtenir le droit de commercer avec les colonies espagnoles. Cette coûteuse guerre sans profit épuisa la Louisiane en pleine crise : courant au danger le plus pressant, on négligea, avons-nous vu, les émigrants sur les plages insalubres de Biloxi, on les dépouilla même des vivres et des marchandises nécessaires aux troupes et aux alliés sauvages, on ne se soucia nullement de colonisation lointaine, puisque la vie de la colonie était menacée au cœur même.

II. — FONDATION DE LA NOUVELLE-ORLÉANS

Hésitations La Compagnie des Indes vit pourtant se développer la plus grande œuvre de la Louisiane, bien que son initiative et son zèle y fussent pour fort peu de chose. En 1700 Iberville avait, avons-nous dit, tenté de réaliser l'idée première de Cavelier de La Salle, en établissant un poste fortifié aux bouches du Mississipi ; mais les inondations en avaient bientôt chassé Bienville et ses quelques colons. Le Sueur signala un lieu qui n'inonde pas et Remonville un autre, propre au « premier et principal établissement ». En 1717 Bienville recommanda sur « l'un des plus beaux croissants du fleuve » un site propice qu'on

baptisa d'abord le « Nouveau-Orléans. » En 1718 l'ingénieur Perrier reçut l'ordre d'y « marquer l'enceinte d'un fort et d'une ville avec rues et magasins »; mais il mourut à la peine. L'ingénieur en chef Le Blond de La Tour, qui lui succéda en 1719, se laissa circonvenir par les directeurs de la Compagnie : ceux-ci, ne croyant pas ou feignant de ne pas croire à la possibilité de remonter en bateau les bouches du Mississipi, préféraient les postes de la côte où ils bénéficiaient du commerce interlope. « Inutile de choisir un meilleur endroit », était le mot d'ordre. On songea même à Pensacola. Sous l'influence de Bienville, La Tour se décida pour le nouveau Biloxi, dont il dressait même le plan : fort, magasins, etc., lorsque son subordonné, Adrien de Pauger, démontra soudain que la grande passe du delta était parfaitement navigable et que le site de la Nouvelle-Orléans était sans grand'peine habitable.

LE VRAI FONDATEUR DE LA NOUVELLE-ORLÉANS

Pauger fut le vrai fondateur de la Nouvelle-Orléans. Épris de zèle pour la Louisiane, il y était venu en 1719 avec quatre-vingts ouvriers de son pays, l'Artois, engagés à ses frais. Après avoir exécuté à Port-Louis et à Biloxi les ordres de son chef, il avait parcouru tout le pays en quête d'un bon site pour la capitale rêvée. Venu au Mississipi par le « ruisseau de Manchac », il y dresse en un lieu embroussaillé « le plan d'une ville régulière », édifie « un beau grand magasin » pour les effets de la Compagnie, encourage tout le monde à travailler, mais se heurte à l'hostilité sournoise du directeur Delorme, qui excite contre lui les possesseurs de quelques « baraques mal alignées ». On lui refuse ouvriers et matériaux; on lui défend de « faire aucune dépense »; on l'accuse de « dilapidations » et d' « injustices », lorsqu'en dépit de la vilenie de rapports secrets, le comte de Toulouse, informé par la voie non hiérarchique, lui donna raison en sa « disgrâce ». Aussitôt, revirement : le directeur Hubert signale les « gens faux et appuyés » dont les « subtilités » et les « calomnies » ruinent la colonie; Le Blond de La Tour, qui se sent dupe de Bienville, reconnaît que « le site de la Nouvelle-Orléans sera le meilleur, une fois protégé par des levées contre les eaux »; le Conseil décide donc, le 5 septembre, que désormais, « le premier quartier de la colonie sera celui de la Nouvelle-Orléans,» et ordonne, le 23 décembre, le transfert en cette capitale de tout le comptoir de Biloxi. Dès 1719, alors qu'il n'y avait encore que de pauvres hères en quelques méchantes bicoques improvisées, l'outrecuidante Compagnie vantait « l'agréable société » dont jouissent de nombreux habitants dans les « huit cents maisons fort commodes » de sa nouvelle « ville d'une lieue de circuit. »

Franchissement de la passe

Pauger ne fit pas moins pour l'accès de sa capitale que pour sa création. Comme le Mississipi passait pour « innavigable », on s'entêtait à ne vouloir le remonter qu'en bateaux plats par le lent, pénible et onéreux passage du bayou Saint-Jean et du ruisseau Manchac. Or, en avril 1721, Pauger, descendant en pirogue avec huit hommes jusqu'à la mer, constata que la passe du milieu offrait aux navires de troisième rang un tirant d'eau de douze à treize pieds. D'abord, on se refusa à le croire ; le capitaine Béranger ne veut pas tenter l'aventure. Il fallut que Pauger et Le Blond de La Tour s'embarquassent eux-

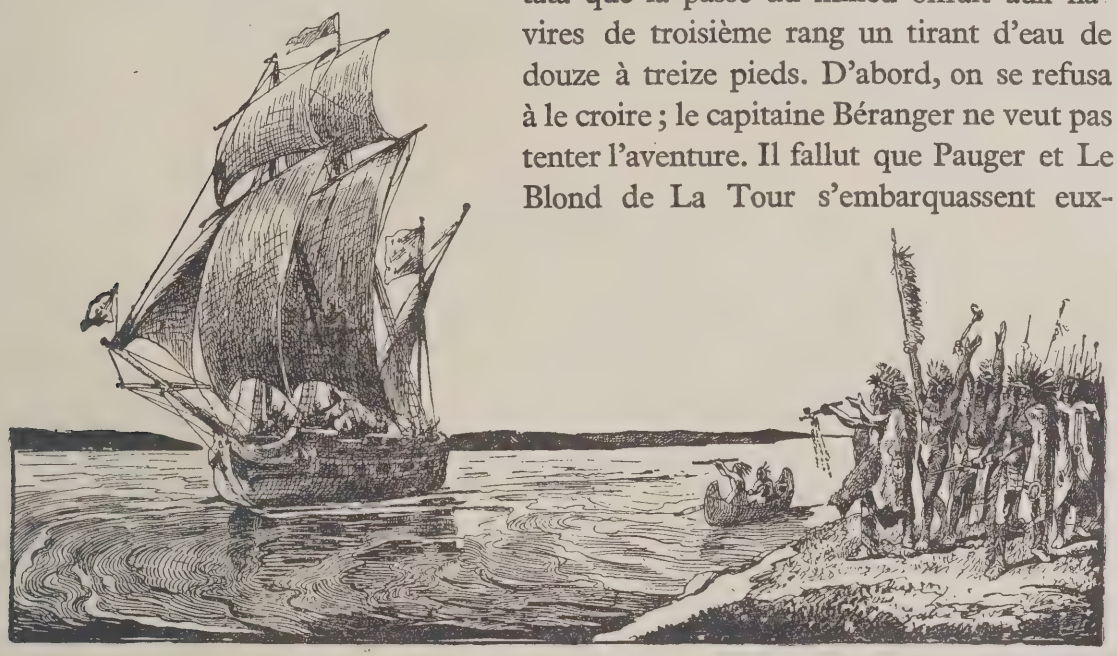

FRANCHISSEMENT DE LA PASSE

mêmes sur l'*Aventurier* : « Nous entrâmes à pleines voiles, déclare ce dernier. » « Si l'on avait suivi mon sentiment, ajoute-t-il, il y a près d'un an que chaque concession (les gens des si nombreux groupes d'émigrants venus de France) serait à l'endroit de sa destination ; il ne serait pas crevé la moitié des ouvriers, et nous n'aurions pas été cinq fois à la veille de mourir de faim. » Eh oui ! si l'on avait écouté Pauger, l'entreprise de Law n'eût pas été un tel désastre.

Création de la balise

D'autres tentatives ayant également réussi, Pauger s'empressa d'approfondir la passe principale en obstruant les passes secondaires et, avec une drague de son invention, de creuser la grande barre jusqu'à quinze, vingt, vingt-trois pieds de profondeur. Pour rendre encore plus sûre la navigation du fleuve, l'actif ingénieur, à grand'peine consolida, à l'entrée de

la passe, un îlot de vases plus consistantes ; il y construisit des maisons, un magasin à marchandises, une plate-forme pour quinze canons, une chapelle dont le clocher servait de fanal. Bref, il fit de ce précieux établissement de la Balise tout à la fois un port de relâche, un port de pilotage, un port de commerce et une redoute capable de repousser un coup de main étranger. Attiré par ces constructions imprévues, un navire espagnol y vint bientôt trafiquer pour sept à huit mille piastres de marchandises : ce fut le début de ce grand commerce de la Nouvelle-Orléans qui s'élève maintenant à des millions de dollars par an.

Essor rapide Dès qu'on sut que facile était l'accès aux immenses terres fertiles du Mississipi et de ses affluents, l'enthousiasme de Pauger devint contagieux. « Cette rivière est une des plus belles que j'aie vues, déclare Le Blond de La Tour ; et le terrain qui la borde est des meilleurs : on y cultivera tout ce qu'on voudra... Je crève de langueur de voir que... le pays ne commence à s'établir que cette année. » « Jamais colonie n'a pris une plus belle forme, confirme Bienville ; tout est en bon train ; chacun fait bâtir... » « Quantité d'habitants viennent de toutes parts... demander un terrain de six arpents de face. » « Un chacun s'empresse à l'envi, ajoute le sous-ingénieur Franquet de Chaville, de manière que, en très peu de temps tout le monde se trouve « logé sur des emplacements marqués ». Avec des « rues parfaitement alignées et de largeur commode », la ville prend forme sans qu'il en coûte un sol à la Compagnie. » « Dans le milieu se trouvent sur la place d'armes tous les besoins publics : au fond, l'église ; d'un côté, la maison du gouverneur ; de l'autre, les magasins et les casernes... Chaque quartier est divisé en cinq parties pour que chaque particulier puisse se loger commodément et avoir cour et jardin. » Le terrible ouragan de septembre 1722 ni les fièvres ne découragent le zèle des cinq cents nouveaux habitants. Le Père de Charlevoix, alors de passage, entrevit en ce « lieu naguère désert et sauvage » l'avenir de « cette future capitale d'un beau et vaste pays. » En fait, le « Vieux Carré » de 620 toises de long sur 360 de large, avec ses « 65 îlots de 50 toises de côté », reste le noyau toujours vivant de la grande métropole du Sud, « ville opulente », qui compte de nos jours plus de 400 000 habitants et qui se prépare à devenir l'un des maîtres ports des États-Unis.

Héros obscurs « Pour l'établissement de cette colonie, dit amèrement Pauger en septembre 1723, je ne me suis que trop abîmé ; mais, malgré les peines infinies que je me suis données, malgré les chagrins qu'il m'a fallu essuyer, je veux finir avec honneur. » Le 8 juin 1726, cet obscur héros mourut

à la peine d'une « fièvre intermittente » contractée en ces « boues » malsaines. Or, ni dans l'église à laquelle il légua son corps, ni nulle part ailleurs, aucune inscription, aucun monument ne rappelle le nom du très noble et très clairvoyant fondateur de la Nouvelle-Orléans, Adrien de Pauger. Si l'on songe qu'en 1723 était mort du même mal, « faute de secours et de remède », victime des « peines et contradictions suscitées par les envieux », un autre « homme d'honneur », Le Blond de La Tour ; que de même était mort en 1718 l'ingénieur Perrier, et que de même encore mourra Franchet de Chaville, on rendra justice à ce « corps d'élite des ingénieurs », qui se dévoua ainsi au plus grand, mais aussi au plus dangereux établissement de la Louisiane.

III. — CONCESSIONS

Succès et échecs

De la foule hétéroclite d'émigrants qui échoua et en grand nombre périt sur les sables stériles et torrides du Biloxi, quelques centaines, plus heureux ou plus aptes, survécurent qui habilement, éner-

MAISON DU CHEVALIER DE LA HOUSSAYE, A SAINT-MARTIN DE LOUISIANE

giquement et même héroïquement, se débrouillèrent, s'implantèrent et finalement prospérèrent sur le riche sol de leur nouvelle patrie. Au lieu d'aller courir au

loin les aventures, les plus sages des concessionnaires se contentèrent de s'établir à proximité de la Nouvelle-Orléans : les frères Dubuisson emmenèrent les vingt-cinq engagés de Pâris-Duverney cultiver mûrier, tabac et indigo aux Bayagoulas ; les frères Delaire établirent aux Taensas la compagnie de M. de Meuse décimée par quatre mois de mortelle attente ; entre le Mississipi et le lac Pontchartrain s'installèrent les quatre-vingts engagés des trois frères Chauvin, les soixante des frères Préfontaine et les quinze du sieur Dubreuil, « la plus belle et la mieux cultivée des concessions du pays ».

Mais, sur la Rivière Rouge, à Bâton Rouge, à la Pointe Coupée, à la Fourche des Ouachites, aux Yazous et ailleurs encore, échouèrent les concessions de La Harpe, de Diron d'Artaguette, de Sainte-Reyne, du marquis de Mézières, de Le Blond de La Tour, des frères de La Houssaye et de Vienne. Faute de ressources suffisantes se dispersa la nombreuse troupe allemande de Law destinée au « marquisat » des Arkansas ; deux cent cinquante survivants se contentèrent de créer près de la Nouvelle-Orléans, sur « la côte des Allemands », le « Jardin de la Capitale ».

Les Natchez Aux Natchez, à l'abri du Fort Rosalie, le directeur Hubert attirait les colons de la Nouvelle-Orléans et d'ailleurs, prétendant y fonder la capitale de la Louisiane. Comme il bénéficiait de l'expérience des frères Le Loire des Ursins, il prospérait sur ces bonnes terres, lorsque sa disgrâce lui substitua la « Société des Malouins » et les ouvriers de Clérac, experts en la culture du tabac. « Ce canton est le plus beau, le plus fertile et le plus peuplé de toute la Louisiane », écrit le Père de Charlevoix en 1722.

Les Illinois Plus prospère encore était le vieil établissement des Illinois, alors détaché du Canada. Ce Paraguay des Pères jésuites Allouez, Gravier et Marest avait, grâce au dévouement des indigènes encadrés par le major de Louvigny, résisté de 1715 à 1718 aux incessantes incursions des Renards et des Mascoutens. En 1719, la Compagnie d'Occident y envoya comme premier lieutenant du roi le major de Boisbriant qui, avec deux compagnies, installa sur les fertiles rives du Mississipi le fort de Chartres. Cette « bourgade assez régulièrement bâtie », disent en 1722 et 1723 l'inspecteur Diron et le Père de Charlevoix, deviendra, grâce à ses néophytes zélés, « adroits et laborieux », le « grenier de la Louisiane ». Mais les mines de plomb, à défaut d'or et d'argent, y détournaient trop souvent les colons de la culture plus sûre des terres, comme lorsqu'en 1721 vint de Paris, en pure perte, le banquier Philippe Renault. N'empêche

qu'avec sa population de 10 000 indigènes dociles qu'organisaient 500 Français mi-canadiens mi-louisianais, la colonie des Illinois restait « le plus beau fleuron de la Louisiane ».

Nécessité de la culture En somme, conclut l'attentive enquête du Père de Charlevoix, le pays de la Louisiane est très beau, très fertile, favorable à toutes les cultures et à toutes sortes d'élevages ; mais il est très mal administré et insuffisamment peuplé. Ceux qui le décrient, ce sont les marins qui n'en connaissent que les stériles sables de la côte, les déclassés qui s'y trouvent en exil, les spéculateurs dont les entreprises mal conçues ont échoué. Mais il ne faut en vouloir développer les immenses ressources ni par « l'appât funeste » du commerce espagnol ni par le décevant attrait des mines. « Si l'on ne commence pas par la culture des terres, le commerce, après avoir enrichi quelques particuliers, tombera bientôt et la colonie ne s'établira pas ». Il faut pour cela « des nègres en abondance », réclamait le directeur Le Gac, non satisfait des cinq cents d'alors. Mais le Père jésuite, prévoyant le pullulement ultérieur, prêchait la prudence : « Qui peut s'assurer qu'à force de se multiplier en nos colonies, les nègres ne deviendront pas un jour des sujets redoutables. »

IV. — EXPLORATIONS

Juchereau de Saint-Denis Les explorateurs ne le cédèrent en rien aux meilleurs des colonisateurs. La fameuse « Mer de l'Ouest, » que les sauvages décrivaient comme une « Mer Vermeille », exerçait depuis plus de cinquante ans son irrésistible attraction sur les voyageurs les plus sérieux comme sur les plus aventureux coureurs de bois. Mais, alors que ceux du Canada voulaient y accéder par delà les Grands Lacs, ceux de la Louisiane prétendaient l'atteindre par les affluents occidentaux du Mississipi. Tel fut le projet d'Iberville dès 1700. Il fallut en rabattre.

En 1714, avons-nous vu, son parent, Juchereau de Saint-Denis, avait dû se contenter de remonter non sans peine la Rivière Rouge jusqu'au poste des Natchitoches qu'il fortifia et de là, avec plus de peine encore, atteindre le préside espagnol du Rio del Norte. Dès son retour de captivité, en octobre 1716, Saint-Denis, pourvu de 43 000 livres de marchandises, repart avec le Canadien Derbanne et quelques autres coureurs de bois : nouvelle arrestation, nouvelle captivité à Mexico. La « guerre

de Pensacola, » où il se distingue, n'est pas plus tôt finie que, nommé « commandant des Natchitoches et des Nassonites », Saint-Denis s'en va, avec une trentaine de soldats et une trentaine d'habitants, développer son poste Saint-Jean et en créer un autre encore, à cent cinquante lieues en amont, chez les Cododaquious. Inquiets, les Espagnols veulent établir leur Texas : en 1721 ils créent aux Adayes un poste fortifié de six canons où ils installent cent hommes, cinquante femmes et deux missionnaires, puis à la Baie Saint-Bernard un autre de soixante hommes et de trente femmes. D'où la nécessité pour Bienville de renforcer nos deux postes, renfort refusé par son successeur. Ce ne fut que par son ascendant personnel sur les indigènes que Saint-Denis put, malgré les menaces des Natchez, se maintenir en cette position avancée. « Lorsque M. de Saint-Denis est mort (en 1745), dit Le Page du Pratz, tous les peuples,... qui voulaient l'avoir pour grand chef, l'ont pleuré et regretté. » Pour ses cinquante années d'utile dévouement au pays, Juchereau de Saint-Denis n'eut d'autre récompense que de malveillants rapports secrets.

BÉNARD DE LA HARPE Encore plus loin vers le nord-ouest s'aventura l'intrépide Malouin, J.-B. Bénard de La Harpe. Lorsqu'en 1716 il débarqua avec ses quarante engagés à l'île Dauphine en pleine détresse, il sut, au lieu de se plaindre et se décourager, agir de sa propre initiative : sur une grande barque de sa façon, il emmena ses hommes vers la Nouvelle-Orléans encore à naître, mais ne réussit pas à les établir sur la Rivière Rouge. L'appréciant quand même, Bienville, pour remplacer Saint-Denis alors prisonnier, lui donna mission d'aller jusqu'aux Nassonites avec sept hommes et mille livres de marchandises. Le 17 décembre, La Harpe part donc, quoique ignorant tout des lieux et des gens, des langues et des difficultés, il trouve la Rivière Rouge transformée par la crue en « un labyrinthe de rivières impraticables, » le poste Saint-Jean « fort aquatique », et par des « bayous » étroits n'atteint qu'en avril le pays des Nassonites. Quatre nations, « affectionnées aux Français », lui chantent le calumet de paix ; aussi s'installe-t-il avec joie en ce pays fertile et giboyeux, malgré les sommations du gouverneur du Texas qui, « en ami, » l'invite à déguerpir. En juillet, son lieutenant du Rivage lui apprend qu'au nord-ouest se trouve, par delà le préside de Paral aux ruines fameuses, « une chaisnière de montagnes, » dont les eaux se déversent dans « la mer de Californie. » Le 11 août il repart avec cinq Français, deux nègres, deux guides et vingt-deux chevaux, traverse des « montagnes très difficiles », franchit la rivière des Ouachites, explore la haute vallée de l'Arkansas, est accueilli triomphalement par « plus de 7 000 indigènes »

de huit nations différentes, dont les Touacaras ; mais, faute d'ordres, de vivres et de munitions, il doit renoncer à frayer avec les Pânis et les Padoucas qui troquent avec les Espagnols leur « fer jaune ». Épuisés de fatigue, sans chevaux, à pied, lui et ses hommes ne rentrent que le 13 octobre aux Nassonites, où l'attendaient, à défaut de ravitaillement, les félicitations de la Compagnie. En août 1720 cet « officier, parfaitement bon et intelligent dans les affaires », dut rentrer en France pour rétablir sa santé fort éprouvée.

Du Tisné Le fils d'un bourgeois parisien, du Tisné, compléta les découvertes de La Harpe. Après s'être distingué sur l'Ouabache et sur la Rivière Rouge qu'il ravitaille aussi en l'absence de Saint-Denis, après avoir le premier, avec quatorze hommes, sans autre guide qu'une boussole, franchi l'immense région à peine connue qui sépare la Mobile du Saint-Laurent, cet officier, de si petite taille qu'on l'avait d'abord refusé pour le service, se rend, en 1719, sur l'ordre de Bienville, des Illinois chez les Osages ; puis, franchissant l'Arkansas, arrive chez les Pânis, où, malgré leurs menaces, il « plante le pavillon blanc » et se fait des amis. Nommé capitaine en 1724, il meurt en 1736 prisonnier des Chicachas qui le torturèrent et le brûlèrent atrocement.

Baie Saint-Bernard Sur le golfe du Mexique comme à l'ouest du Mississipi, on s'efforçait toujours de « borner les Espagnols », en se réclamant de l'initiative de La Salle dans la Baie Saint-Bernard. Duclos en 1713, Cadillac en 1714, Hubert en 1717 espéraient pouvoir par là commercer avec les riches régions minières du Mexique. En 1718, la Compagnie d'Occident ordonna à Bienville d'y établir un poste capable d'arrêter les incursions espagnoles dans le Texas. Mais la « guerre de Pensacola » ne lui permit que d'envoyer en reconnaissance un traversier qui s'égara. Cependant La Harpe, alors en France, est le 19 décembre 1720 nommé « commandant de la Baie Saint-Bernard » ; mais la colonie, en sa détresse habituelle, ne peut lui fournir en août qu'un traversier et vingt-cinq hommes. Guidé en ces régions par un enseigne, Simars de Belle-Isle, qui, naufragé, y avait erré quinze mois à la merci des sauvages, La Harpe ne put que constater tout à la fois la fertilité de l'arrière-pays et l'hostilité des indigènes. Vainement il recommanda d'y « envoyer des familles suisses et allemandes » qui dépérissaient au Biloxi ; les directeurs se déclarèrent incapables d' « entretenir un poste si éloigné ». Les Espagnols n'eurent donc aucune peine à réoccuper l'ancien poste de La Salle.

Rivière des Arkansas A La Harpe déçu de cet échec, Bienville donne, en décembre 1721, l'ordre de « remonter les branches de la rivière des Arkansas le plus haut qu'il pourra ». Il part de la Mobile le 16 avec seize hommes, se renforce de six autres dans l'établissement délabré de Law et, en ce piètre équipage, remonte hardiment plus de 140 lieues de ladite rivière ; il en prend une fois de plus possession, en gravant les « armes de France » sur le « Rocher Français » haut de 130 pieds ; de là, il apercevait, « du côté de l'ouest, une infinité de montagnes, la plupart inaccessibles ». Étaient-ce les Rocheuses ? Mais un « flux de sang » le ramène

LA HARPE REMONTE LA RIVIÈRE DES ARKANSAS

épuisé à la concession Law, déjà menacée par les Chicachas. Rentré au Biloxi, il recommande vainement aux directeurs la création de deux postes solides au Rocher Français. Découragé, à demi ruiné, en 1723 il rentre en France, où ses compatriotes de Saint-Malo le nomment pendant dix ans député du Tiers aux États de Bretagne.

Le Missouri Depuis les découvertes du Père Marquette et de Cavelier de La Salle, le Missouri, cet affluent du Mississipi bien plus important que le Mississipi supérieur, n'avait cessé d'intriguer et d'attirer l'attention des savants, des explorateurs, des coureurs de bois ; c'était, pour Iberville comme pour Claude Delisle, la grande voie fluviale menant au pays de l'or, à la Mer Vermeille, vers la Chine, vers le Japon, à travers « le plus beau pays du monde et le plus riche », « le paradis terrestre de l'Amérique septentrionale. » Dès 1700, le Père Marest, des Illinois, vantait, malgré la « rapidité épouvantable » de son courant, cette « très belle » et « très grande rivière », « toute couverte de différentes nations

sauvages. » Aussi Iberville songea-t-il à entrer par là en relations commerciales avec le Nouveau-Mexique. En 1704, Bienville parle de cent Canadiens qui, en petites bandes de sept ou huit, parcourent cette vallée et celle du Mississipi. Il n'est point d'année où « l'on n'apprend des particularités du Mississipi ». En 1708, Nicolas de La Salle recommande pour la découverte de ce pays une expédition en canots de « dix hommes choisis pour une durée de douze à quinze mois » avec « 40 000 livres de marchandises ». En 1710, l'inspecteur des troupes Diron d'Artaguiette insiste sur cette nécessité. En 1717 l'ordonnateur Hubert conseille d'envoyer 150 hommes sur vingt pirogues pour prendre possession de cette immense et riche vallée et même atteindre « la Mer de l'Ouest ». Nous avons vu qu'en 1719 du Tisné ne put entrer en relation qu'avec les Osages et les Pânis.

VÉNIARD DE BOURGMONT

Le véritable explorateur du Missouri fut un jeune enseigne d'origine normande, Étienne Veniard de Bourgmont. Après s'être signalé au Canada tant par ses frasques que par son courage, il avait dès 1714, en vrai coureur des bois, remonté les rivières des Osages, des Canzès (Kansas) et des Pânis (la Platte ou Nebraska) dont il décrit les cours et les habitants, entre autres les « Mahas blancs » qui sont « blonds comme des Européens » ; bref, il s'était enfoncé à six cents lieues du Mississipi, jusque dans la haute vallée du Petit Missouri : « Personne avant lui n'avait remonté si haut le Missouri », dit justement Le Page du Pratz. De cette aventureuse expédition il ramène à l'Ile Dauphine les chefs des diverses tribus alliées. En 1720 les Espagnols profitent de la « guerre de Pensacola » pour envoyer dans la vallée du Missouri un parti de soixante cavaliers, renforcés de nombreux Padoucas. En août, les Otos et les Panimahas les surprennent et les massacrent au confluent des rivières de la Platte et du Loup.

Vers la même époque, Bourgmont, nommé « commandant sur la rivière du Missouri », est chargé de faire la paix entre toutes les nations de cette région, y compris les récalcitrants Padoucas, et d'établir sur le Missouri un poste fortifié qui puisse commercer avec le Nouveau-Mexique. Mais, défavorables à « un établissement si éloigné », les directeurs, au lieu de « diligenter cette expédition », la retardent jusqu'en février 1723 et ne fournissent même à Bourgmont qu'une poignée de mauvaises troupes et des provisions et munitions insuffisantes. « Cela marche mal », constate Diron en juillet : des matelots désertent, des soldats tombent malades, les lieutenants même Pradel et Belle-Isle sont hostiles. Boisbriant, qui commande aux Illinois, refuse les secours promis. Mieux soutenu par les sauvages que par ses compatriotes, Bourgmont n'en arrive pas moins le

9 novembre au village des fidèles Missouris, qui lui « rendent tous les honneurs possibles ». Là, à quatre cents kilomètres du Mississipi, en une presqu'île du fleuve, il fait, quoique malade, édifier le fort d'Orléans avec église, magasin et habitations pour les premiers colons.

Cette installation faite, Bourgmont part en juin 1724 avec une trentaine de Français et de nombreux représentants de toutes nos tribus alliées pour l'inquiétante région des Padoucas. Chemin faisant, bienvenue des Canzès qui ont pieusement préservé « le blanc pavillon de France » ; mais une malencontreuse fièvre sévit qui le ramène au fort d'Orléans. Il en repart le 20 septembre et, trouvant chez les Canzès des envoyés padoucas, il leur dit « le message de paix du grand chef de toutes les nations. » Ils l'acceptent et l'emmènent en leur pays dans l'Ouest lointain. Le 18 octobre, rencontre, saluts, « courtoisies », calumet de paix, remise du pavillon de France au grand chef des Padoucas : « Nous voulons tous obéir, lui dit celui-ci, faire la paix avec les Français, avec toutes les nations représentées : Missouris, Osages, Canzès, Othos, Panimahas, et les mener à quinze jours de marche chez les Espagnols qui viennent trafiquer avec nous... Si tu as besoin de deux mille guerriers, tu n'as qu'à parler : ils me suivront pour ton service... Ne manque pas de nous envoyer des Français le plus tôt que tu pourras. » Le 5 novembre, « retour au fort d'Orléans, décharges de mousqueterie, *Te Deum* en l'honneur de la paix des Padoucas ». En basse Louisiane, au contraire, accueil hostile des directeurs : ils refusent de laisser passer en France les dix représentants des nouvelles nations alliées. Bourgmont ne peut en faire passer que cinq à ses frais. Mais en France accueil enthousiaste : le roi les reçoit à Versailles ; ils chassent au bois de Boulogne, ils dansent à l'Opéra ; une jeune Missourite, baptisée à Notre-Dame, y épouse un sergent français. Bourgmont, anobli, a « sur armes d'azur un sauvage au naturel couché sur une montagne d'argent ».

A quoi bon tant d'héroïsme individuel?... Qu'importe? Il n'en reste pas moins « étonnant », comme le disait le simple charpentier Pénicaut et comme le répètent les Américains de nos jours, que, si peu aidée, « une poignée de Français ait pu avoir tant d'empire sur tant de sauvages, » à l'heure même où les Espagnols, pour explorer la Nouvelle Californie, se donnaient tant de peine à tant de frais. Honneur donc aux vaillants oubliés : Juchereau de Saint-Denis, Bénard de La Harpe, du Tisné, Veniard de Bourgmont ! Ce n'est pas la faute de ces grands découvreurs si les gouvernants incapables ne surent pas nous assurer la possession de l'immense empire qu'à force d'audace, d'énergie et d'habileté avisée, ils nous offrir si généreusement au prix de leur vie.

CHAPITRE IV

LA COMPAGNIE DES INDES ET LA GUERRE DES NATCHEZ

I. — ADMINISTRATION. — *Mercantilisme.* — *Réforme.*

II. — POLITIQUE BRITANNIQUE. — *Lutte d'influence.* — *Propagande impérialiste.* — *Mesures militaires.* — *Premiers conflits.* — *Désarmement français.* — *Attitude des indigènes.*

III. — GUERRE DES NATCHEZ. — *Leurs mœurs.* — *Notre établissement.* — *Le complot.* — *Le massacre.* — *Panique.* — *Faibles représailles.* — *Attitude anglaise.* — *Attitude indigène.* — *Organisation.* — *Victoire apparente.*

IV. — RÉTROCESSION AU GOUVERNEMENT ROYAL. — *Incapacité.* — *Efforts insuffisants.* — *Commerce.* — *Découragement.* — *Hostilité indigène.* — *Acharnement anglais.* — *Les Illinois.* — *Changement.*

I. — ADMINISTRATION

L'ADMINISTRATION de la Compagnie des Indes, en sa complexité et son instabilité, entrava bien plus qu'elle n'aida concessionnaires et explorateurs. Son « Conseil de Colonie », constitué en avril 1718 avec les directeurs, lieutenants de roi et autres fonctionnaires principaux de la Louisiane, paralysait l'action du « commandant général » Bienville et, en sa qualité de « Cour supérieure de Justice », molestait plus qu'il

ne protégeait les justiciables. Aussi, dès septembre 1720, la Compagnie crut-elle bon d'envoyer, pourvu d'un programme de réformes, un commissaire-ordonnateur, Duvergier, que la ruine du « système » réduisit vite à l'impuissance. En 1721 les quatre Commissaires de Régie, imposés à la Compagnie défaillante, firent sur le papier une réforme administrative qui ne mit fin ni aux malversations des commis et même des directeurs, ni aux trop justes doléances des administrés. En décembre 1722 il fallut déléguer un « commissaire extraordinaire », Jacques de La Chaise, neveu du confesseur de Louis XIV ; mais cet honnête homme énergique, voulant mettre un peu d'ordre et de justice partout, se trouva aux prises avec tout le monde, à l'heure même, mars 1723, où la Compagnie, apparemment réformée, rentrait en possession de ses pouvoirs.

MERCANTILISME Alors se révélèrent, plus manifestes que jamais, les néfastes conséquences d'une colonisation à peu près réduite au mercantilisme : colons aussi mal choisis que mal pourvus, trop peu de laboureurs, trop peu d'ouvriers, trop peu de nègres ; pas assez de matériel, pas assez de marchandises, pas assez de vivres ; « disette de tout » ; maladies de toute nature ; mortalité excessive. Les troupes même, réduites de seize à huit compagnies toujours incomplètes, étaient si mal recrutées, si mal nourries, si mal vêtues, si mal payées, si mal armées qu'elles se montraient souvent plus dangereuses qu'utiles ; d'où, mutineries fréquentes même devant l'ennemi, et désertions plus fréquentes encore avec armes et bagages ; partant, en présence des constantes menaces de l'indigène et de l'étranger, un tel sentiment d'insécurité que, tant par économie que par esprit de chimère, la « frivole » Compagnie eut l'étrange idée, avons-nous vu, de substituer dans les postes avancés à de si mauvaises troupes une douzaine de jésuites, payés six à huit cents livres par an, tant pour la domination que pour l'évangélisation des sauvages.

De pareilles aberrations n'étaient pas moins dues à l'incohérence qui régnait dans l'administration coloniale qu'à l'incompétence qui prédominait dans le personnel dirigeant de la métropole. En ce « pays de confusion », dit un curé de la Nouvelle-Orléans, l'une des pires causes du mal est « la mésintelligence des chefs : il semble qu'on ne cherche qu'à s'entre-détruire ». En même temps que le climat amollissant du pays, le spectacle quotidien des fautes presque criminelles commises depuis des années par les Compagnies d'Occident et des Indes démoralisait et pervertissait jusqu'aux meilleurs : non seulement les garde-magasins et les commis, mais encore les officiers et les directeurs manquaient à leurs devoirs les plus sacrés

pour jouer gros jeu, troquer les marchandises et même « les effets du Roy » à des taux exorbitants, exploiter d'une manière scandaleuse les misérables habitants et trafiquer ouvertement avec l'étranger qui devenait souvent l'ennemi du lendemain. Bienville lui-même, habile et intelligent, qui avait, à l'origine, rendu de si précieux services à la colonie et l'avait même sauvée dans le péril, en était arrivé, tout en s'assurant d'énormes concessions, à jouer cauteleusement la politique du pire pour obtenir dans l'écroulement d'une Compagnie abhorrée le titre suprême de gouverneur sous l'autorité royale. De là, son attitude tour à tour hostile et conciliante à l'égard du Conseil et de tels ou tels conseillers ; de là, ses conflits plus ou moins déclarés avec tout chef ou tout subordonné, Le Blond de La Tour, par exemple, et Pauger, qui lui portaient ombrage ; de là, ses intrigues constantes avec sa cabale canadienne de parents et amis : Chateauguay, les Noyan, Boisbriant, etc. et de coureurs de bois ; de là, enfin, cette rébellion, vraiment anarchique, de l'indigne Conseil qu'il présidait contre le courageux La Chaise, chargé du pénible rôle de réformateur d'une administration corrompue

RÉFORMES Ce ne fut, de 1726 à 1729, que lorsque Bienville, dénoncé par La Chaise, et ses complices eurent été révoqués et rappelés en France, que le nouveau « commandant général », Étienne de Perier, « officier de marine de bonne réputation », « également craint et aimé de tout le monde », pût, en « parfaite intelligence » avec La Chaise, restaurer l'ordre, la justice et le progrès en Louisiane : administration épurée, procès réglés, concessions rectifiées, culture du tabac développée, commerce accru, la Nouvelle-Orléans agrandie et protégée ; bref une rare « émulation qu'avaient éteinte la haine et la vengeance ». Malheureusement, la Compagnie, toujours ladre en ses dépenses, refusant nègres et troupes, affaiblissant et supprimant les postes avancés pour réduire de plus en plus l'immense Louisiane à la basse vallée du Mississipi, compromit cette prospérité relative de trois années, en exposant la colonie désarmée et démunie aux pires attaques de ses ennemis indigènes et étrangers.

II. — POLITIQUE BRITANNIQUE

A notre chancelante colonie de Louisiane le danger venait bien moins des Espagnols et même des sauvages que des Anglais : car, en temps de paix comme en temps de guerre, ceux-ci ne perdaient jamais de vue leur but immuable : s'assurer l'Amérique du Nord contre tout rival. Aussi l'irritation du gouvernement

britannique de nous voir campés même sur les méchantes côtes sablonneuses du Golfe du Mexique s'exaspéra-t-elle, quand nous nous établîmes pour tout de bon sur le Mississipi et surtout quand ces établissements, si chétifs qu'ils fussent, lui semblèrent, par leur liaison avec le Canada, constituer une menace pour son ambition de tout posséder jusque par delà le Mississipi. Ni les grands avantages coloniaux et autres que les Anglais s'attribuèrent par le traité d'Utrecht, ni l'alliance formelle qui suivit la spécieuse entente cordiale ne les empêchèrent de tout faire plus ou moins ouvertement pour entraver nos progrès en Nouvelle-France. « La mer, disait-on, ainsi que les colonies, est un monde à part où ne s'étend pas l'alliance des deux gouvernements. »

Lutte d'influence Ce fut surtout aux deux extrémités de la frontière naturelle des Alleghanis que, dès le début, s'engagea cette âpre lutte d'influence. Bien qu'épuisée, en partie ruinée et même dépeuplée par des attaques indiennes, la Caroline du Sud avait, dès sa réconciliation avec les Chicachas en 1717, envoyé ses traitants jusque chez les Alibamons, détachés de nous par l'avarice de Lépinay ; mais de nouvelles guerres indigènes suspendirent ces menaces et provoquèrent même en 1719 une révolution qui fit passer cette colonie des mains des lords-propriétaires sous l'autorité royale. Cependant, à l'instigation du *Board of Trade*, les trois colonies du Nord menaçaient nos communications entre le Canada et la Louisiane : les gouverneurs de New-York, de la Virginie et de la Pensylvanie, Hunter, Spotswood et Keith, préconisaient la traite, c'est-à-dire la subornation, chez nos tribus alliées, et ce dernier la construction de forts sur l'Ontario, l'Erié, le Potomac et la Susquehanna. Inquiet, le gouverneur du Canada, Vaudreuil, demanda la délimitation des sphères d'influence. Mais, pour garder le champ libre, le cabinet de Saint-James ne consentit à négocier qu'au sujet des frontières de l'Acadie.

Propagande impérialiste A un nouveau questionnaire du *Board of Trade* (20 avril 1719), comme sur un mot d'ordre, Anglais des colonies et Anglais de la métropole répondent en dénonçant à nouveau la présence des Français sur le Mississipi comme un mortel danger pour les établissements britanniques. Les Caroliniens surtout, « comme frappés de panique », déclarent que, vainqueurs des Espagnols et maîtres du meilleur port de la côte, les cinq à six mille Français armés de la Louisiane menacent déjà, non seulement la Caroline, mais encore toutes les colonies américaines, à l'assaut desquelles ils sont prêts

à entraîner Alibamons, Chactas, Chicachas et bien d'autres tribus indigènes. Exaspérant la cupidité de ses compatriotes, Spotswood prédit que le tabac, le riz et les autres denrées de la Louisiane vont par leur concurrence ruiner le commerce britannique en Europe ; la *Carolana* de Coxe et autres publications tendancieuses prophétisent que la ligne de postes français sur le Mississipi, encore hypothétique, va non seulement arrêter tout trafic et toute communication des Anglais avec l'arrière-pays, mais aussi, en permettant l'invasion des colonies britanniques, « engloutir » toute l'Amérique anglaise en un incommensurable empire néo-français.

Mesures militaires Si l'on songe à la réelle faiblesse de notre Louisiane où sur les sables de Biloxi mouraient par centaines de pauvres hères dénués de tout, on ne peut s'empêcher de constater que toute cette tapageuse campagne alarmiste n'était, en réalité, que « camouflage » impérialiste, passant d'une prétendue défensive impuissante à une réelle offensive menaçante. Ainsi soutenus par la presse, *Board of Trade* et autorités coloniales réclament à l'envi troupes, munitions et fortifications. Bientôt, en effet, il ne s'agit plus seulement de défendre les passes des Alleghanys, mais bel et bien de descendre jusque dans les vallées de l'autre versant et d'établir, des Grands Lacs débarrassés de Français jusque dans la baie des Apalaches enlevée aux Espagnols, une solide chaîne de forts qui ne serviront pas seulement à la protection des établissements anglais, mais encore à l'attaque des établissements français ; de là, force infanterie et artillerie britanniques, milices organisées, tribus indigènes conquises par la troque, les mariages mixtes et une « évangélisation » appropriée. Pour mener à bien cette agression méthodique, le gouverneur de la Caroline, Nicholson, devait être promu chef suprême de toutes les forces militaires unies en une puissante fédération des colonies britanniques.

Premiers conflits Avant même que ne fussent prises toutes ces mesures inquiétantes, un premier conflit se produisit au point vital tant des communications du Canada et de la Louisiane que de la Nouvelle-France et de la Nouvelle-Angleterre : le poste du Niagara entre l'Érié et l'Ontario. Ce poste essentiel qu'avait jadis créé La Salle sur l'ordre d'un énergique gouverneur du Canada, Frontenac, un clairvoyant gouverneur du Canada, Vaudreuil, le fait en 1720 réoccuper par un autre chef habile, Joncaire ; mais, dès le printemps suivant, le nouveau gouverneur de New-York Burnet le menace de l'assaut de quatre tribus iroquoises ; le nouveau chef Longueuil leur en oppose une cinquième ; et cette offensive septentrionale se trouve pour le moment d'autant mieux arrêtée que,

conformément aux conseils du missionnaire Le Maire, la compagnie des Indes promet enfin d'organiser l'Ouabache. Au sud, autre passe d'armes également déjouée : sous l'influence des Anglais, les Chicachas, détachés de nous, s'agitent ; mais Bienville leur oppose les Chactas. Malheureusement, tandis que nous nous endormons sur ces maigres lauriers, Nicholson profite de ces échecs relatifs pour réclamer, contre les prétendus « soixante mille » (sic) guerriers indigènes dont dispose la France, l'envoi de quarante régiments d'infanterie et de tout un puissant matériel capable d'armer de nouveaux forts de la ligne anglaise grandissante et débordante ; il prépare aussi l'organisation méthodique tant de ses tribus alliées que des forces coloniales de l'Acadie jusqu'à la Caroline. En même temps, en Angleterre, Daniel Coxe et autres pamphlétaires surexcitent les convoitises d'une nation alors aussi conquérante que marchande, en invoquant les prétendus droits de l'Angleterre jusqu'au Pacifique et, partant, l'urgente nécessité de chasser de tout l'arrière-pays les prétendus usurpateurs français, dût-on s'entendre avec l'Espagne pour partager avec elle au cours même du fleuve l'immense vallée du Mississipi. Ainsi, de toute l'Amérique du Nord, par eux en grande partie explorée et colonisée, les odieux rivaux que nous étions à leurs yeux ne conserveraient plus qu'un petit Canada fermé à la mer et confiné en des terres glacées. Telle était l'hostile politique de notre alliée aux beaux jours de la Régence.

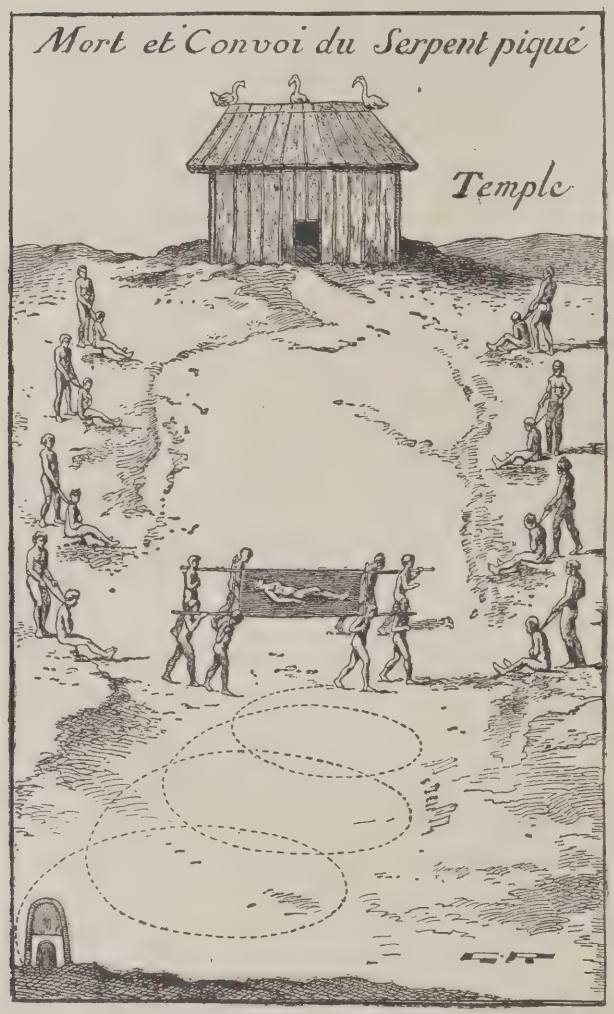

MŒURS DE LA TRIBU DES NATCHEZ
(D'après une gravure du dix-huitième siècle.)

DÉSARMEMENT FRANÇAIS

Les conséquences de ce vaste plan d'offensive ne tardèrent pas à se faire sentir en notre Nouvelle-France, si indignement méconnue et sacrifiée. D'une part, les Chicachas, subornés par les Anglais, menacent notre navigation sur le Mississipi et les Chactas, privés de marchandises françaises et comblés de marchandises anglaises, vont, n'était une nouvelle intervention de Bienville, se joindre à eux. D'autre part, le gouverneur Burnet, regagnant à la cause anglaise les Iroquois, envoie ses traitants vendre les

JARDIN ET ÉDIFICES FRANÇAIS DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE : ANCIENNE PLACE D'ARMES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS

marchandises anglaises jusque sur les bords de l'Erié et de l'Ontario, malgré nos vains postes des Miamis et du Niagara. Au sud, Nicholson en 1723 installe des magasins à trois lieues de notre fort « pourri » des Alibamons et réorganise la traite chez les Chactas et les Chicachas réconciliés, chez les Creeks et les Cherokis également soudoyés. Vainement prévenue, la Compagnie, toujours avare de troupes et de marchandises, ne songeait naïvement qu'à l'envoi de ses rares missionnaires pourvus de livres pieux contre un adversaire prodigue d'hommes, d'or et de poudre. En vain, devant les entreprises de plus en plus audacieuses des Anglais, des Écossais, des Irlandais et des Flamands de New-York et de Pensylvanie jusque dans la vallée supérieure de l'Ohio, Boisbriant et La Harpe, Vaudreuil, Perier et La Chaise réclament-ils pendant des années l'établissement d'un poste fortifié dans la vallée inférieure de l'Ouabache, la Compagnie promet et refuse tour à tour cette « grande et inutile dépense » pour se contenter finalement de la vague et peu coûteuse inter-

vention des pères jésuites et de l'autorité purement personnelle du lieutenant de Vincennes, proclamé « fort ambulant ».

Au Nord, sur les Grands Lacs, à Niagara et ailleurs, les énergiques efforts du gouverneur Vaudreuil et du baron de Longueuil auprès des Iroquois ne suffirent pas en 1726 à enrayer l'avance de l'actif Burnet jusqu'à Oswego : nos communications entre le Canada et la Louisiane se trouvèrent d'autant plus dangereusement coupées que dès l'année suivante, à l'instigation des Anglais, le collier de guerre circule contre nous chez toutes les tribus des Lacs, même les plus fidèles à notre alliance : il s'agit du massacre général de nos soldats et de nos coureurs de bois. En même temps, perfides intrigues de l'ambassadeur britannique Horace Walpole avec son « bon ami », le vieux cardinal Fleury, jusque pendant les négociations du traité de Soissons. « Dans le sein de cette paix dont ils se prévalent, est-il dit, les Anglais faisaient preuve de plus d'hostilité qu'ils n'en avaient jamais pu faire pendant le temps qu'avait duré la guerre ».

Le gouverneur de la Louisiane, Étienne de Perier, aurait bien voulu s'opposer aux menées anglaises avec la même énergie que son collègue du Canada ; mais une Compagnie marchande comme celle des Indes, ne songeant guère qu'aux intérêts immédiats de ses actionnaires, n'avait ni la clairvoyance ni l'esprit de suite d'un gouvernement royal, capable d'envisager les intérêts généraux et durables d'une nation. Le ministre Maurepas avait beau recommander au gouverneur Perier de « contenir les Anglais dans leurs limites », de se méfier de cette nation « infiniment jalouse » qui avait « fait toutes les tentatives imaginables » pour suborner nos sauvages et les porter à détruire nos établissements, et de s'opposer tout particulièrement aux « entreprises iniques » des Caroliniens qui, dit l'abbé Raguet, directeur des missions, veulent « nous resserrer par terre, par mer et par les rivières », la funeste Compagnie refusait à son gouverneur les renforts les plus urgents, même deux cents hommes de troupes, et les marchandises les plus indispensables, même pour la traite avec nos meilleurs alliés.

Attitude des indigènes

Dès lors, pires conséquences encore que dans le Nord ; au lieu du prestige, c'était le mépris. Si peu clairvoyants ou même si bien disposés qu'ils fussent parfois, les sauvages cessent d'estimer, parce qu'ils ne le craignent plus, un petit peuple d'intrus dont les magasins sont presque toujours vides même de marchandises inférieures, dont les plus anciens postes se trouvent l'un après l'autre abandonnés, dont les forts tous de bois, sauf à la Mobile, pourrissent et tombent en ruines, dont les troupes hâves et débiles apparaissent de plus en plus

clairsemées et déguenillées. Or, pendant ce temps, en 1728, un envoyé anglais, Welsh, amène chez les hostiles Chicachas cinquante chevaux chargés de bonnes marchandises qu'on distribue à vil prix ou même pour rien ; le colonel Glover obtient des Talapousas et des Caouites la permission de construire un grand fort pour cent soixante soldats ; les vacillants Chactas, las de nos menaces et de nos promesses également vaines, cèdent aux « efforts infinis » des Anglais. Bref, la Nouvelle-France, presque abandonnée à son inévitable sort, va fatalement sur son point le plus faible, la Louisiane, céder à la formidable poussée qu'organise si bien sa fausse alliée avec le concours méthodique de sauvages comblés d'eau-de-vie, d'armes et de faveurs appréciables.

III. — GUERRE DES NATCHEZ

LEURS MŒURS Les Natchez avaient jadis été l'une des plus puissantes nations du pays : elle comptait des milliers de guerriers répartis en soixante villages ; mais la funeste coutume d'immoler des centaines

LE CULTE DU SOLEIL CHEZ LES NATCHEZ

de sujets à la mort des grands chefs l'avait réduite à quelques centaines de guerriers, répartis en six ou sept villages situés sur la rive gauche du Mississipi, à soixante lieues de la Nouvelle-Orléans. En chacun de ces villages sur une butte élevée se dressait le grand temple conique, orné d'idoles grossières, où, près des ossements des grands chefs, les vieillards entretenaient un feu perpétuel. Les grands chefs s'estimaient descendants du soleil, auquel ils rendaient un culte quo-

tidien. Ils exerçaient sur leurs sujets un pouvoir despotique, à tel point qu'ils disposaient de leurs vies et de leurs biens au gré de leurs caprices. Ce despotisme donnait encore à ces tribus une redoutable force collective.

NOTRE ÉTABLISSEMENT Malgré leur humeur guerrière, « les Natchez, dit le capitaine des milices Delaye, nous furent si dévoués et si dociles que jamais nation n'avait paru si affectionnée aux Français ». Aussi, dès 1716, les frères Le Loire des Ursins, puis l'ordonnateur Hubert s'établirent-ils en leur beau pays fertile et y cultivèrent tabac et blé avec un tel succès qu'on songea, avons-nous vu, à faire de cet établissement la capitale de la Louisiane. Un fort de pieux, dit Fort Rosalie, avait été bâti sur une colline qui dominait « une grande et belle plaine entrecoupée de monticules : le coup d'œil était charmant ». En 1729, c'est-à-dire dix ans après la venue des gens de Clairac experts en la culture et la préparation du tabac, les Français établis en cette région prospère récoltèrent près de deux cents milliers de tabac. Malheureusement, dit Delaye, « il n'y eut jamais en ce poste aucun bon commandant ». Aussi eûmes-nous dès 1722 et même 1716, maille à partir avec les « soleils », c'est-à-dire avec les grands chefs des Natchez. En octobre 1722, le commis principal Le Loire signale leur insolence et leur violence, encouragées par les Chicachas que soudoient les Anglais : rixes, coups, victimes de part et d'autre, attaque en règle de la concession Sainte-Catherine. Malgré les ordres de Le Blond de La Tour, le major Pailhoux, n'osant leur déclarer la guerre, conclut hâtivement une « paix trop généreuse » qui ne les rend que « plus audacieux et plus méprisants ». « Incapables de reconnaissance, dit justement Le Loire, les sauvages ne comprennent que la force et la crainte ». Donc, en octobre 1723, nouveaux pillages, vol de bestiaux, menaces et violences de toute nature ; d'où nécessité d'une nouvelle expédition ; mais Bienville, à peine remis de « la maladie populaire », se contente, lui aussi, de trop faibles représailles : « Si ces barbares avaient pour lors été punis comme il faut, dit Delaye, ils n'auraient jamais plus rien entrepris sur la France »... « Le malheur de la colonie vient de la mollesse de l'ancien gouverneur ».

LE COMPLOT Il y eut, pourtant, une période d'accalmie pendant laquelle la prospérité revint. Malheureusement non moins tyranniques que les rois-soleils des Natchez, tant envers les Français qu'envers les indigènes, furent les deux commandants qui se succédèrent : le capitaine Merveilleux et le capitaine d'Etcheparre. Le premier, « tyran avare, » se rendit aussi méprisable

qu'odieux par ses « exactions et autres rapines » et par sa lâcheté ; le second, « devenu très ivrogne », aurait été condamné pour ses « injustices criantes » et ses « vexations inouïes », sans la fâcheuse indulgence du gouverneur. Alors ce fut aux dépens des indigènes qu'il voulut se créer le plus beau domaine de la région ; mais le chef du village la Pomme qu'il prétendit expulser brutalement de ses terres en appela au grand chef, lequel se concerta aussitôt avec les chefs des tribus voisines. Or, les Chicachas, dit le Carolinien James Adair, « sur l'avis des traitants anglais », opinèrent pour un massacre à date fixe de tous les Français de la Louisiane, « événement fort désiré par le cabinet britannique », avoue l'historien anglais Monette. Telle fut aussi l'opinion du gouverneur Perier, de l'ingénieur Baron, du conseiller d'Ausseville, et du P. de Charlevoix. « Nos voisins de la Caroline et de la Virginie, inquiets du tort que nous faisions à leurs colonies en avançant la nôtre », comblèrent les Chicachas de marchandises que ceux-ci s'empressèrent de répandre dans les tribus conjurées ; ainsi, « toutes les petites nations entrèrent dans le complot » et même une grande, les Chactas, dont les quarante villages comptaient près de trois mille guerriers : ils devaient, en octobre, recevoir cent vingt chevaux chargés de marchandises anglaises. « Les Anglais viendraient incessamment prendre la place et acheter les nègres », disaient les indigènes. « Ce sont les Anglais qui nous gâtent l'esprit », répétèrent-ils plus tard. « Les Chicachas d'en haut, dit à Perier un chef Chactas, l'avaient prévenu que le même jour toutes les nations sauvages devaient assassiner tous les Français en tous leurs quartiers ».

Le massacre En vain Etchepare fut informé : il met stupidement aux fers « les lâches visionnaires séditieux », qui, au nombre de sept, vinrent successivement l'avertir du terrible coup qui se préparait. *Quos vult perdere...* Le 28 novembre, à 9 heures du matin, au moment où le grand chef, calumet en main, remettait fastueusement force présents, sur un signal donné, le commandant, les officiers, les vingt-cinq soldats de la garnison, les habitants des concessions, les ouvriers des « cyprières », tous préalablement plus ou moins désarmés, guettés et circonvenus, furent en un quart d'heure massacrés au nombre de 238, dont 146 hommes, 36 femmes et 56 enfants. « Les gens (du village) de la Pomme surtout n'ont épargné ni femmes ni enfants, malgré leurs pleurs et leurs gémissements ». Les uns et les autres furent livrés aux pires violences, aux plus atroces « brutalités », aux « plus grandes cruautés » des Peaux-Rouges et des nègres également acharnés en l'assouvissement de leur « rage », de leur « vengeance », de leurs « passions » ; aux nègres en particulier on avait promis de livrer

femmes et enfants pour qu'ils devinssent à leur tour leurs esclaves. Si grandes avaient été la ruse des sauvages et l'incurie des civilisés qu'il n'en coûta aux premiers que la vie de douze hommes pour tuer vingt fois plus des autres. Seuls échappèrent au carnage une trentaine d'habitants, dont Le Loire des Ursins, qui, méfiant dès le début, « tint bon jusqu'à la nuit ». La plupart des survivants s'abandonnèrent à la dérive sur le Mississipi ; mais les Thioux, d'abord hésitants, finalement subornés par les Natchez, en massacrèrent bientôt une dizaine, puis, avec l'aide de certains Tonicas, dix-huit autres sur la concession du marquis de Mézières. De même, le 11 et le 12 décembre, les 40 guerriers Yazous, cédant aux incitations des Natchez, après avoir blessé un missionnaire des Illinois et tué trois de ses hommes, « égorgèrent tous les soldats (17) et tous les habitants de leur poste » (Fort Saint-Claude), dont ils allèrent porter les chevelures aux Chicachas. Intéressés dans l'affaire, les Chicachas devaient, de même, recevoir ceux des nègres qui nous étaient restés fidèles. Tout en distribuant l'eau-de-vie, les munitions et les marchandises anglaises des Chicachas, les Natchez répétaient que, « toutes les nations ayant frappé ensemble, tous les Français étaient tués ».

Panique Heureusement, grâce à une intervention opportune de la mère du grand chef en faveur des Français, les Natchez avaient avancé de trois jours l'heure du massacre, si bien que Perier put intervenir à temps pour faire avorter le complot chez les autres tribus. N'empêche qu'à la Nouvelle-Orléans, dès l'arrivée des fugitifs, le 2 décembre, « ce fut partout la consternation : la peur augmente tous les jours ». « La colonie fut à deux doigts de sa perte », dit Delhaye, tant par la brusque irruption des sauvages que par la « peur panique » des habitants, fuyant « les habitations » du fleuve. Hâtivement, bien qu'incapable d'aller sur-le-champ surprendre les Natchez au milieu de leurs macabres orgies, Perier, qui ne disposait que d'une soixantaine de soldats, organise des milices de « quartiers », dont quatre compagnies de cent cinquante hommes à la Nouvelle-Orléans ; il fortifie cette capitale et les postes voisins ; il expédie en amont des troupes qui maintiennent les Tonicas dans le devoir et font décimer par les Chachoumas les Yazous réfugiés sur la Rivière Noire. Ainsi, « il tient en respect toutes les nations du Mississipi » ; mais il ne peut porter la nouvelle du danger jusque chez les Illinois que sollicitent les Chicachas. L'angoisse s'étend jusqu'à la Mobile et aux villages avoisinants : car, malgré le chef français Le Sueur, les Chicachas ne cessent d'exciter les Chactas à se joindre

aux Natchez pour tuer tous les Français, accusés de vouloir réduire tous les sauvages en esclavage ; quinze Chicachas vont, en effet, porter le calumet de paix aux Natchez ; d'autres nous attaquent du côté de la Mobile. De la décision des puissants chefs Chactas dépend le sort de la colonie aux abois : car on redoute que, « pendant que nous serions aux Natchez, les Chactas n'attaquent la Nouvelle-

INTÉRIEUR D'UNE COUR A LA NOUVELLE-ORLÉANS

Orléans vide de troupes ». Enfin, le 16 janvier 1730, après « quarante-cinq jours d'angoisse », Perier apprend de l'enseigne Régis du Roullet que les Chactas ont envoyé 700 guerriers contre les Natchez et 150 aux Yazous pour leur couper toute communication avec les Chicachas. En effet, le 27 janvier, 500 guerriers, commandés par Le Sueur, attaquent un parti de 100 Natchez, lui tuent 60 hommes, en prennent 18 ou 20, détruisent quatre villages, délivrent 59 femmes et enfants français et 106 nègres ; mais les Natchez ne veulent rendre ces captifs que contre force marchandises. C'est la duplicité des Chactas, disent les Natchez, qui a fait échouer la conspiration générale des sauvages.

FAIBLES REPRÉSAILLES L'attaque des Chactas n'en était pas moins prématurée : car, après une sotte échauffourée de l'enseigne Mesplet aux Natchez (4 tués et 3 prisonniers), ce ne fut que le 6 février que, par suite de lenteurs déplorables, le chevalier de Louboey partit des Tonicas avec 90 mauvais soldats, 210 braves miliciens et 300 sauvages. Le 9, il campe près des Chactas sur la concession Sainte-Catherine, « entièrement ruinée et désolée », incendiée, toute encombrée de cadavres que dévorent chiens et bêtes de proie ; « l'aspect de ce lieu donnait de l'horreur au possible. » Du 14 au 24 février le fort des Natchez est investi, mais en vain : il y avait bien quatre pièces de canon, mais pas un canonnier assez habile pour ouvrir dans la palissade une brèche suffisante à l'assaut. Louboey, peu sûr de ses hommes étrangement « intimidés et inexpérimentés », peu sûr des Chactas que ne cessent de travailler les Chicachas, pressé d'en finir avec l'inaction et l'insubordination de ses troupes à court de munitions, lève le siège sur la seule remise des derniers prisonniers : femmes, enfants et nègres. Or, pendant que le 26 il se retire au « fort provisionnel » bâti près du fleuve, les 250 à 300 guerriers natchez qui survivent franchissent celui-ci à la dérobée, s'enfuient en amont de la Rivière Noire et s'y fortifient à nouveau. Après avoir laissé 120 hommes en notre ancien fort réparé, Louboey rentre à la Nouvelle-Orléans où était resté Perier, prêt à toute perfide attaque des Chactas.

De toute cette campagne si mal menée, on peut dire ce que disait de l'impuissante canonnade le capitaine des milices, Delaye : « Cette manœuvre nous a fait un tort considérable : elle n'a fait que rendre l'ennemi plus orgueilleux et plus insolent et nous a attiré le mépris de nos alliés... » « Cette guerre ne nous fait guère d'honneur »...

ATTITUDE ANGLAISE Les Anglais s'empressèrent naturellement d'exploiter ces fautes et ces désastres de manière à accroître leurs propres forces et leur prestige à nos dépens. Les Caroliniens, plus que jamais, prodiguèrent leurs pacotilles à celles des tribus indiennes qui leur facilitaient ainsi l'approche du Mississipi. En avril 1730, le commissaire anglais pour les affaires indiennes, Sir Alexander Cumming, fit reconnaître aux chefs cherokis convoqués en assemblée générale la souveraineté britannique et fit sceller cette alliance par une délégation de chefs qui vint à Londres offrir au roi Georges des gages de leur alliance. Le 7 septembre 1730 fut même conclu à Whitehall un traité d'alliance qui des Cherokis faisait au Sud, du côté du Mississipi, ce qu'étaient au Nord, du côté des Grands Lacs, leurs congénères les Iroquois, les plus fidèles alliés de l'Angleterre

et les plus acharnés ennemis de la France. Pour renforcer de preuves matérielles et d'effets tangibles les promesses ainsi faites en parole et par écrit, le cabinet de Saint-James ordonne l'envoi immédiat de soixante canons et de nouvelles forces militaires et fait organiser l'établissement de onze nouveaux postes sur les confins de la Caroline du Sud. Les Chicachas n'hésitent plus à reconnaître ouvertement l'allégeance britannique et les Chactas, plus comblés de présents que jamais, menacent de piller notre misérable magasin installé chez eux ; ils refusent même de nous rendre nos propres nègres pris aux Chactas, si ce n'est contre une rançon exorbitante. Notre domination en Louisiane se trouvait donc à l'Est de plus en plus compromise.

INDIEN RENARD (D'après K. Bodmer).

ATTITUDE INDIGÈNE Heureusement, plus loin des intrigues anglaises, à l'Ouest et au Nord, nous trouvions des alliés plus sûrs et moins subornés. Dès le lendemain du massacre, les Attakapas du delta nous « offrent leurs services » contre les Natchez ; les Natchitoches, tout dévoués à leur commandant Juchereau de Saint-Denis, nous restent fidèles en leurs campements de la Rivière Rouge ; cinquante Tonicas se lancent même à la poursuite des Natchez en fuite chez les Ouachites de la Rivière Noire. En amont du Mississipi, les Chicachas, conformément à la politique anglaise, tentèrent de nous débaucher les Illinois ; mais ceux-ci répondirent à leurs envoyés que, « étant chrétiens, ils restaient frères des Français » ; une délégation de Kaskaskias et de Mitchigamis vint même à la Nouvelle-Orléans proposer leurs services ; mais Perier, leur envoyant un convoi, se contenta de leur dire : « Il suffit que vous nous restiez sur place fidèles et tout prêts à repousser les menaçantes attaques de nos communs ennemis les Renards. » Vaine fut donc une attaque brusquée des Natchez dans la vallée du Mississipi (prise du petit fort des Houmas avec dix Français et vingt nègres), n'était la panique qu'elle créa à nouveau dans la capitale encore mal protégée.

Organisation Le gouverneur n'en avait pas moins, dès décembre 1729, demandé en France des secours urgents ; mais, par suite des tiraillements entre la Compagnie des Indes, toujours rebelle aux dépenses, et le gouvernement royal, plus clairvoyant, ils ne furent prêts qu'au printemps de 1730. En juin 1730, s'embarquèrent à Brest 150 hommes de troupes sous le commandement du frère même du gouverneur, le lieutenant de vaisseau Antoine Perier de Salvert ; au cours de vingt années de service, lui aussi, s'était distingué pendant la guerre de la Succession d'Espagne et, capitaine de la Compagnie, au Sénégal contre les Hollandais. Ce faible renfort, arrivé le 8 août, aida du moins à ramener les Chactas dans le devoir : après huit jours de palabre, en octobre 1730, 800 d'entre eux venus à la Mobile protestèrent de leur fidélité à la France, promirent à Perier la remise immédiate des nègres et la reprise du trafic avec les Français et acceptèrent de lui un grand chef favorable à nos intérêts. Cependant, au Nord, fidèles alliés des Iroquois, les Renards, qui n'avaient cessé de faire le jeu des Anglais contre nous, se trouvant cernés entre l'Ouabache et l'Illinois, succombaient le 17 août 1730, au nombre de 200 guerriers et de 600 femmes et enfants, sous les attaques conjuguées de 1 400 assaillants en majorité indigènes que menaient nos chefs canadiens et louisianais, MM. de Saint-Ange, de Noyelles et de Villiers.

Victoire apparente Les conjonctures étaient donc favorables pour qu'on se débarrassât définitivement des Natchez. Vainement le gouverneur avait, depuis neuf mois, envoyé vingt partis pour découvrir leur nouveau repaire. Au début de janvier, se rassemblent au confluent de la Rivière Rouge les 170 soldats de Perier de Salvert, les 150 miliciens de M. de Bénac, les troupes coloniales commandées par le baron de Cresnay et une petite armée de sauvages réunis par le gouverneur. Malgré l'échec d'un parti d'éclaireurs, après de pénibles recherches en des forêts marécageuses, le camp retranché des Natchez est enfin découvert le 20 janvier « au cœur de l'hiver par beaucoup de pluie et de neige » ; il est aussitôt investi et si violemment bombardé que, après cinq jours de tranchées, les Natchez, affamés et épouvantés, consentent à livrer 45 guerriers, 450 femmes et enfants et leurs 20 derniers nègres. Mais, dans la nuit, profitant d'un violent orage, les autres s'enfuient, ne laissant au camp que deux hommes et une femme. Le 5 février, Perier rentre à la Nouvelle-Orléans, d'où il expédie ses prisonniers à Saint-Domingue. Il croyait ainsi en avoir fini à peu de frais avec les Natchez.

IV. — RÉTROCESSION DE LA LOUISIANE AU GOUVERNEMENT ROYAL

Peut-être la Compagnie des Indes avait-elle spéculé sur cette heureuse nouvelle impatiemment attendue, lorsque, pour finir en beauté, elle prit au début de 1731 la décision depuis longtemps inévitable. Dès 1730, c'est-à-dire après « l'irruption subite des Natchez », elle s'était reconnue incapable de contenir plus longuement les Anglais « ambitieux et jaloux » et les tribus sauvages liguées contre les faibles établissements du Mississipi ; elle sentait « le précieux dépôt confié à sa garde en danger de passer entre les mains des ennemis de l'État. » Le 22 janvier 1731, son assemblée générale, tout en exagérant les services rendus à la colonie, estimait que, « après avoir, en treize ans, sacrifié plus de vingt millions », la Compagnie ne pouvait « s'épuiser par de nouvelles dépenses au delà de son pouvoir et toujours inférieures aux besoins d'une si vaste colonie » ; d'autant qu'elle « se connaissait trop faible pour la garantir de tous événements », tels que la susdite « irruption » ; elle « suppliait » donc Sa Majesté de « révoquer la concession à perpétuité de la Louisiane et ensemble du pays des sauvages Illinois ». Tout au plus acceptait-elle de conserver « le privilège du commerce exclusif » de cette colonie, à charge d'y « transporter cinq cents nègres par an, et tout ce qui serait estimé indispensable aux besoins des habitants ». Dès le lendemain, le roi acceptait, à dater du 1er juillet suivant, « la rétrocession de la Louisiane » et aussi l'annulation du « privilège de son commerce exclusif », voulant que ce commerce fût « libre à tous, sans que la Compagnie en puisse estre chargée à l'avenir ». La Compagnie dut même payer en dix ans une indemnité de 1 400 000 livres pour n'avoir plus à subvenir aux « besoins des habitans en vivres, marchandises, effets, nègres et autres choses. »

Efforts insuffisants Dès la signature de cet acte, le gouvernement royal se hâta de ravitailler la colonie réduite aux abois : en février 1731, de Rochefort envoi d'un premier navire chargé de vivres et de munitions pour les troupes et de marchandises pour les habitants ; en novembre, envoi d'un second. Dès octobre, la *Gironde* apportait 84 341 livres pour le paiement des troupes et autres paiements en espèces, et en mars 1732 la *Somme* en apporte 100 000. Il était temps : la population, affamée et apeurée, ne songeait qu'à fuir. Perier, comme naguère Bienville, dut s'opposer à l'exode en masse des habitants. L'effectif

des huit compagnies chargées de défendre l'immense territoire, se réduisait à 425 hommes, dont 118 pour les quatre compagnies de la capitale; et ces 425 hommes, « mauvais sujets ramassés au hasard », presque tous nus faute d'effets depuis deux ans, nourris de maïs et de riz, mal armés, manquaient autant de vigueur physique que d'ardeur patriotique. Leurs magasins étaient vides, au point qu'on ne pouvait rendre aux habitants les 150 fusils que Saint-Denis avait dû leur emprunter pour repousser les Natchez. Le ministre Maurepas dépêcha cinq nouvelles compagnies, dont les 650 hommes furent en mai 1732 renforcés de 150 Suisses du régiment de Karser, l'effectif devant être d'au moins 800 hommes bien armés et bien habillés. Comme il fallait d'autant mieux fortifier qu'on avait moins de troupes, il attribua des fonds considérables aux fortifications et à l'artillerie. Il accorda un subside annuel de 8 000 livres pour l'entretien de douze Pères jésuites, dont deux chez les Chactas : car « il n'y a que deux moyens de subjuguer les sauvages : les armes ou la religion ». Dès la fin de 1731, le fonds de 550 000 livres eût été épuisé, s'il n'y avait eu une recette de 400 000. Or, il eût fallu, dit un mémoire de 1731, 150 000 livres de marchandises de traite par an.

FEMMES INDIENNES (D'après un dessin exécuté par Champlain).

COMMERCE Quant au commerce, Maurepas s'aperçut que, pour le développer, il ne suffit pas de le déclarer libre, il faut créer tout à la fois et la matière vendable et les débouchés. Or, la Compagnie avait si mal réparti ses nègres et fait si peu de travaux d'aménagement que, faute de riz, de cannes à sucre, de coton et d'indigo en quantités suffisantes, les petits colons ne pouvaient guère exporter que du tabac (« seul, le tabac fait vivre les habitants »); mais ce tabac,

par suite du renchérissement de tout en Louisiane, revenait en France à six livres de plus que celui de Virginie ; si bien que le ministre dut, pour le rendre accessible en France, le faire bénéficier d'une forte prime. Avec une louable sollicitude Maurepas invita par circulaire les armateurs de nos grands ports à trafiquer en Louisiane ; mais une prime de quarante livres par tonneau et bien d'autres avantages ne décidèrent que deux navires de la Rochelle, deux de Bordeaux et un de Saint-Malo à se risquer en cette aventure ; ils en profitèrent cyniquement pour rançonner les habitants privés de tout : étoffes, vêtements, chaussures.

A défaut de commerce avec la métropole, il y avait bien le commerce avec les Antilles : car Saint-Domingue et la Martinique, faute de forêts et de pâturages, avaient besoin de bois pour leurs constructions, de bétail pour leur alimentation, de chevaux pour le travail des sucreries. Maurepas eut beau interdire ce commerce avec la Nouvelle-Angleterre, le Canada eut beau y renoncer par suite des risques et des frais de l'entreprise, il fallut des années, en dépit de la bonne volonté des Louisianais, pour que des échanges de cette nature pussent s'organiser entre le Mississipi et les îles d'Amérique.

Découragement En attendant, les habitants, tant ouvriers que colons, éprouvés en août 1732 par un terrible ouragan qui détruisit les récoltes, seraient positivement morts de faim, sans quelques réserves de riz trouvées dans les magasins de la Compagnie. Aussi réclamaient-ils plus fort que jamais le droit de retourner en France ; la métropole y tenait d'autant moins qu'elle ne trouvait rien de mieux pour les remplacer que faux-sauniers et contrebandiers amenés de force. Moins que jamais aucun honnête homme n'était assez aveugle ou sourd pour se risquer en une colonie tellement tarée. Il n'y avait donc pas d'autre alternative, écrivait Louboey au ministre, que de « voir tous les jours diminuer la colonie » ou d' « estre obligé d'y retenir par force des malheureux qui n'y pouvaient pas vivre ». « Si la Louisiane continue du même train qu'elle va depuis six mois, ajoutait-il en septembre 1733, nous n'aurons pas vingt habitants dans un an. Chacun cherche à s'en éloigner comme d'un endroit sans ressources où l'on craint de mourir de faim. » Tel était le lamentable état d'inanition auquel la funeste Compagnie avait réduit le beau pays de Louisiane et d'où le gouvernement royal s'efforçait en vain de l'arracher.

Hostilité indigène Cet état d'impuissance était précisément la meilleure raison qui pût pousser nos éternels ennemis à s'acharner sur notre colonie moribonde pour l'achever. Or, ils avaient sous la main, outre toutes les tribus

ardentes à la curée, les Natchez, encore bien plus nombreux que Perier ne le pensait. Les deux cents et non les seize ou trente fugitifs de la Rivière Rouge, unis à une trentaine d'autres qui tenaient encore campagne, s'étaient réfugiés chez les Chicachas qui en hébergeaient déjà une quarantaine. En son illusion sur leur petit nombre et sur leurs sentiments de soumission, Perier eut la faiblesse d'autoriser ceux qui se rendaient à merci à s'établir près des Tonicas, à quelques lieues de la Nouvelle-Orléans. Il en vint d'abord une bande, puis une seconde ; quand ils se trouvèrent assez nombreux, ils en profitèrent, par une nuit favorable, pour tomber brutalement sur nos fidèles alliés ; ceux-ci ne les repoussèrent qu'après une lutte meurtrière de cinq jours et de cinq nuits. Une autre bande de cent cinquante Natchez, également tolérés en amis près de l'ancien Fort Rosalie que le baron de Cresnay avait réoccupé avec 100 hommes, dont 70 soldats, faillit renouveler le massacre du 29 novembre par suite de la crédulité du vieil officier fraîchement débarqué en Louisiane. Une trentaine de Tonicas et plusieurs Français périrent en cette double affaire. En ce même été de 1731, d'autres bandes de Natchez, soudoyés par Anglais et Chicachas, rôdaient jusqu'à Bâton Rouge et jusque chez les Natchitoches, semant partout l'épouvante. En octobre, par une attaque soudaine, deux cents Natchez se seraient même emparés du village de ces « amis inviolables », si leur commandant Saint-Denis n'était survenu à point avec ses vingt-deux soldats et le renfort opportun des tribus voisines. Savamment entretenue par nos ennemis, l'idée du massacre général des Français s'était si bien emparée de l'esprit cruel de tous ces barbares qu'en août de cette même année les nègres même de la Nouvelle-Orléans s'avisèrent de célébrer dans la capitale des vêpres louisianaises : seule l'imprudente parole d'un conjuré fit échouer ce complot.

ACHARNEMENT ANGLAIS

Autant la situation était alors angoissante pour les Français, autant elle avait de charme pour les indigènes : c'était à qui, Anglais et Français, les comblerait d'eau-de-vie, de marchandises, de munitions et d'autres faveurs pour obtenir leur précieuse alliance. En dix-huit mois, de janvier 1730 à juillet 1731, nous dépensâmes près de 85 000 livres en présents à ces quémandeurs qui daignaient finalement les accepter « comme une grâce », « comme un tribut » même ; mauvais placement en une concurrence inégale. Les Anglais, qui disposaient de bien plus de marchandises à moins de frais, en envoyèrent aux Chactas deux convois successifs dans les seuls mois de juin et juillet 1731. Au lieu de ne reconnaître qu'un grand chef chactas, nous avions eu

le tort d'en reconnaître plusieurs aussi exigeants, quoique moins influents ; de là plus d'efforts et de dépenses, moins de sécurité. Aussi les Anglais n'eurent-ils pas de peine à constituer contre nous une puissante ligue des tribus de l'Est ; les Alibamons s'y joignirent bientôt, préférant de palpables cadeaux aux ferventes oraisons du Père jésuite égaré en ces lieux. La Mobile se trouvait donc aussi menacée que la Nouvelle-Orléans, d'autant que nos communications avec les Illinois furent mainte et mainte fois coupées par les infatigables incursions des Natchez. « Si les Chactas se soulèvent, écrit en juillet 1731 le commandant des Tonicas Juzan, la colonie est perdue : car elle n'a pas le quart de troupes et d'habitants nécessaires. »

Les Illinois Au moment de la rétrocession, la riche région des Illinois, qui n'avait été accordée à la Compagnie des Indes qu'en 1718, fut réclamée par le gouverneur du Canada, Beauharnais : il prétendait, non sans raison, qu'elle pouvait être plus facilement ravitaillée et défendue par la voie des Grands Lacs ; mais Perier fit valoir avec une telle insistance qu'elle était indispensable à la protection et à l'approvisionnement de la Louisiane qu'il l'emporta : cet « important quartier » ne fut pas détaché de la vallée du Mississipi. Il n'avait, du reste, cessé de prospérer depuis l'extermination de ses pires ennemis, les Renards. L'afflux de recrues canadiennes et louisianaises portait en janvier 1732 le chiffre de sa population à 388 habitants, 165 nègres et 119 esclaves indigènes qui cultivaient 3 391 arpents dans les quatre postes du Fort de Chartres, des Kaskaskias, des Cahokias et sur la concession Renault. Malheureusement le fort tombait en ruines, les troupes étaient réduites à trois officiers et quarante et un hommes ; si bien qu'alléchés par une belle proie si mal défendue, les Anglais ne craignirent pas de tenter à nouveau les Illinois par l'intermédiaire des Chicachas. Cette fois, la première depuis leur conversion au catholicisme, certains Illinois trouvèrent à redire à notre présence chez eux ; d'autres poussèrent même les nègres à la révolte contre nous. Nos seuls autres alliés, et combien peu sûrs, les Chactas, non satisfaits des présents faits par Perier à trente-deux de leurs villages, se plaignaient sur un ton menaçant d'avoir à « supporter tout le poids de la guerre ». Cependant, les Chicachas poussaient neuf de leurs bandes jusqu'à vingt lieues de la Mobile, et les Natchez, après avoir saccagé à la Pointe Coupée la concession Mézières, menaçaient la Côte des Allemands à quelques lieues de la Nouvelle-Orléans. Bref, cette seconde année de la gestion royale, 1732, laissait croître tant d'alarmes que le ministre crut bon de changer de gouverneur.

CHANGEMENT

Déjà, en juillet 1731, il avait remplacé l'ordonnateur La Chaise, mort à la peine, par le second commis Salmon. Comme Perier, « plus malheureux que coupable », était devenu impopulaire par suite de ses erreurs en politique indienne et, disait-on, de sa « hauteur » avec les habitants, le ministre crut bon, en juillet 1732, de nommer à sa place, malgré ses fautes antérieures, le seul homme ayant une longue expérience de cette colonie, Bienville, qui comptait encore en Louisiane de nombreux partisans. En même temps que le titre tant convoité par lui de gouverneur et le traitement de 10 000 livres, il reçut, au sujet de la traite et autres relations avec les tribus indigènes, des instructions qui semblent avoir été dictées par lui-même, alors présent à Paris.

Quittant Rochefort le 1er décembre 1732, il fut accueilli au début de 1733 comme un sauveur, « avec une joie et une satisfaction sans pareilles » en cette même Louisiane dont il avait été écarté huit ans plus tôt, après l'avoir plus ou moins gouvernée pendant vingt-sept ans.

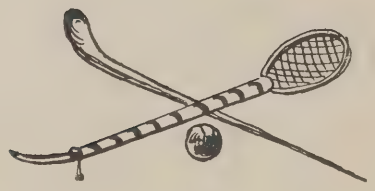

CHAPITRE V

LES DERNIERS GOUVERNEURS

I. — Gouvernement de Bienville. — *Première expédition contre les Chicachas — Deuxième expédition. — Obstacle. — Démission de Bienville.*

II. — Gouvernement de Vaudreuil. — *Politique indigène. — Nouvelle expédition contre les Chicachas. — Dissentiments. — Développement.*

III. — Gouvernement de Kerlérec. — *Difficultés initiales. — Situation militaire. — Menaces anglaises. — Habile politique indigène. — Un vrai chef militaire : Aubry. — Détresse. — Vaine alliance espagnole. — Intrigues funestes. — Conflits désastreux. — Abandon de la rive gauche. — L'affaire Kerlérec.*

IV. — Le directeur d'Abbadie et le commandant Aubry. — *Rôle difficile. — Fidélité des sauvages. — Difficultés du transfert. — Pontiac. — Neyon de Villiers. — La montée du fleuve. — Mort d'Abbadie. — Aubry et Foucault. — Abandon du Haut Mississipi.*

I. — GOUVERNEMENT DE BIENVILLE.

La première idée de Bienville fut de se débarrasser de nos ennemis les Chicachas, en utilisant faute de troupes le concours des Tonicas et des Chactas ; mais les premiers ne réussirent qu'à contraindre une bande de Natchez à fuir chez nos ennemis, ce qui accrut leurs forces, et les autres, plus ou moins soudoyés par l'Angleterre, lâchèrent pied. Bienville se trouva donc obligé d'agir avec nos propres moyens, c'est-à-dire nos seules troupes, si insuffisantes qu'elles fussent.

Première expédition contre les Chicachas Malheureusement, l'opération n'était pas facile à accomplir. Sous la direction des Anglais les mille guerriers chicachas s'étaient si solidement fortifiés en cinq villages, dont la plupart des cabanes étaient elles-mêmes garnies de pieux, que Bienville dut demander en France des mortiers et s'entendre avec le commandant des Illinois, Diron d'Artaguette, pour une attaque conjuguée. Le 4 mars 1736, celui-ci amène aux Ecores à Prudhomme, en aval du Mississipi, un corps de 496 hommes et des Illinois, Iroquois et Arkansas. Pressé par le manque de vivres, Diron attaque hâtivement un petit village chicacha, sans même attendre un renfort annoncé. Alors surviennent 4 à 500 sauvages hostiles. Les Illinois et autres alliés s'enfuient. Diron bat en retraite ; mais, accablé sous le nombre, il est fait prisonnier et brûlé vif, ainsi que du Tisné et la plupart des officiers. Bagages et munitions tombent aux mains de l'ennemi.

Cependant, le 22 mars, Bienville réunissait lentement à la Mobile un corps de 1 500 hommes, dont près de 600 hommes de troupes et de milice, et autant de Chactas. Le 22 mai seulement, il arrive en vue de trois villages chicachas fortement établis sur un coteau. Sur son ordre, son neveu Noyan attaque l'un d'eux où flotte le drapeau britannique ; il y pénètre péniblement, mais échoue devant les « cabanes fortes ». Les nègres lâchent pied ; les soldats refusent d'avancer ; la plupart des officiers sont tués ou blessés. Bienville ordonne la retraite. Il attribue son échec à la lenteur des préparatifs, à l'insuffisance du matériel et à la « lâcheté des troupes » ; il oublie de mentionner ses propres lenteurs et sa mésintelligence avec Diron d'Artaguette : faute de liaison, il fut battu par un ennemi qu'avait moralement et matériellement rendu plus fort une première victoire.

Notre prestige, qu'il espérait relever, se trouvait plus compromis que jamais. « Aidés et instruits par plus de deux cents Anglais », pourvus de secours de toute nature, les Chicachas menacent d'autant plus nos communications avec le Canada que les Illinois n'ont plus confiance en nous. Le plus puissant des chefs chactas, Soulier-Rouge, se laisse gagner aux « intrigues anglaises ». Les Espagnols de Pensacola accueillent ouvertement nos déserteurs dont le nombre ne fait que croître.

Deuxième expédition Sur les instances de Bienville « une nouvelle expédition est autorisée, » bien que la première ait coûté près de deux millions. « Sa Majesté, écrit le ministre en 1738, envoie de l'artillerie, des armes, munitions, vivres, marchandises et 700 hommes, y compris les recrues, et aussi des

bombardiers, canonniers et mineurs. » Elle donne le commandement de toutes les troupes au sieur de Noailles « qui a les talents et l'expérience nécessaires pour le commandement. » L'humeur susceptible de Bienville s'en offense ; il n'en obtient pas moins la neutralité des Chactas qu'impressionne notre grand déploiement de forces.

De nouveau les préparatifs traînent, toute une année cette fois. Pour éviter le manque d'entente de la campagne antérieure, on avait décidé que toutes les troupes, rassemblées au confluent de la Rivière à Margot, attaqueraient ensemble les villages chicachas par une large région de 120 milles que l'ingénieur Devergès déclarait facilement franchissable. En août arrive Noyan avec l'avant-garde, puis un détachement du Fort de Chartres avec 200 Illinois, puis des troupes du Canada que commandent MM. de Céloron et de Saint-Laurent. Il y eut bientôt au « fort provisoire de l'Assomption » 400 soldats de la colonie, 300 de la marine, 100 des Illinois, 200 Canadiens, 600 sauvages et 300 nègres avec 65 paires de bœufs et 50 chevaux pour les charrois. Or, Bienville, parti de la Nouvelle-Orléans le 12 septembre, n'arriva au rendez-vous que le 12 novembre, alors que les premiers arrivés avaient déjà consommé la plus grande partie de leurs vivres et se trouvaient décimés par des maladies contagieuses. La mauvaise saison rendait les chemins impraticables. La mortalité ne fit que croître encore, atteignant même les bêtes. Alarmé, le conseil de guerre décide en février 1740 que, « dans l'impossibilité de mener l'artillerie nécessaire au succès de l'expédition, il convient de ne pas compromettre la gloire des armes du roi. » Ainsi la plus forte armée que la France eût jamais, à grands frais, rassemblée sur les bords du Mississipi, 1 200 blancs et 2 400 nègres ou indigènes, se trouva réduite à l'impuissance par suite de la funeste mésentente des chefs. Un nouveau million fut dépensé en pure perte.

Les Canadiens sauvèrent du moins l'honneur. Sans se soucier de la vaine armée, Céloron, avec 100 Français et 4 à 500 Indiens, attaque hardiment les Chicachas. Ceux-ci demandent aussitôt la paix. Céloron ne la leur accorde qu'à condition qu'ils envoient les chefs négocier avec Bienville ; mais celui-ci n'obtient d'eux que la livraison de quelques Natchez. Dès l'été suivant, ils recommencent leurs incursions, d'abord à la Pointe Coupée, puis sur l'Ouabache où ils tuent seize Français : « Je suis trop vrai, avoue Bienville au ministre en mars 1742, pour assurer que la paix avec les Chicachas soit observée par toute la nation. Nous apprenons, par les prisonniers que les Chactas font sur eux, que quelques villages, séduits par les traiteurs anglais, s'opposent aux dispositions des autres à exécuter

les conditions du traité ; mais leur parti est désormais trop faible pour inquiéter la colonie. » Il l'estimait à 300 hommes à peine.

Situation critique A tous égards la colonie végétait. N'étaient « les 6 à 7 000 barils de brai et de goudron suffisants, assure Bienville, pour payer les dettes de la Compagnie », ni le coton ni la soie ne rapportaient. Le tabac, qui avait donné de beaux espoirs à la Pointe Coupée et ailleurs, finissait par « dégoûter » les habitants par suite de l'incertitude de la température et des débouchés. En 1736, après des pluies incessantes qui causèrent de grandes inondations, vint une sécheresse de quatre mois qui rendit « médiocre » la récolte et « effrayante » la mortalité des bestiaux ; puis, en septembre 1740, « deux ouragans consécutifs qui causèrent un dommage considérable », surtout à la Mobile, où la moitié de la garnison faillit mourir de faim, et à l'Ile Dauphine, qui fut à moitié emportée. Aussi « la plupart des habitants se rebutent-ils des travaux à faire pour les terres ». « La disette est très grande, confirme le sieur de Louboey ; la colonie manque de tout, et les denrées sont d'une cherté excessive. Il y a plusieurs familles réduites à la dernière misère. L'état de la Louisiane ne saurait être plus critique. »

Obstacles Pour faciliter les débouchés, on s'avisa en 1737 d'exempter de tous droits pendant dix ans toute exportation de la Louisiane vers les Antilles et en 1740 d'accorder la même exemption à tout trafic entre la France et la Louisiane. Mais les difficultés de la navigation sur le Mississipi atténuèrent singulièrement ces avantages. La passe de la Balise, envasée, n'offrait plus en 1738 qu'un tirant de 14 pieds et demi ; en 1740 le fort et la batterie furent emportés par les deux ouragans, les magasins et les maisons fort endommagés. Les réparations les plus urgentes furent estimées à 454 974 livres, alors que le budget de la Louisiane était en 1741 de 319 481 livres et que celui de 1742 sera de 322 629.

Bien qu'en 1735 la Nouvelle-Orléans faillît être inondée, on n'en décida pas moins la construction de deux casernes sur la Place d'Armes. Un modeste hôpital fut créé en 1737. Aux Ursulines, « qui, très industrieuses et désintéressées, vivaient de peu, » fut confiée l'éducation des filles ; mais on manquait de fonds pour l'éducation des garçons.

Démission de Bienville Las de voir les magasins vides, les colons instables, les soldats peu sûrs et ses efforts vains, Bienville, sentant la disgrâce croître après des blâmes répétés, finit par écrire au ministre le 26 mars 1742 :

« Une espèce de fatalité... m'a souvent fait perdre le fruit de mes travaux et peut-être une partie de la confiance de Votre Grandeur. Je ne crois donc pas devoir me raidir plus longtemps contre ma mauvaise fortune. » Sa démission fut acceptée. Le 10 mai 1743, à l'âge de soixante-deux ans, Jean-Baptiste Lemoyne de Bienville quitta une colonie à laquelle il avait donné, avec un zèle et des succès fort inégaux, plus de quarante ans de sa vie.

II. — GOUVERNEMENT DE VAUDREUIL

Bienville fut remplacé par un homme de plus grand prestige, Pierre de Rigaud, marquis de Vaudreuil. Ce fils d'un gouverneur du Canada arriva en Louisiane le 10 mai 1743. Malgré toute sa bonne volonté, il s'y heurta aux mêmes obstacles que ses prédécesseurs : opposition des sauvages, opposition des commissaires ordonnateurs, incurie gouvernementale.

Politique indigène

Toutefois, l'opposition des sauvages faiblissait. Les derniers des Natchez, épuisés, s'étaient enfuis chez les Cherokis. Les Chicachas, décimés par les incessantes attaques des Chactas, demandèrent la paix au nouveau gouverneur, mais à condition que celui-ci leur fournît les marchandises et les munitions que leur procuraient les Anglais. Vaudreuil, à sa courte honte, ne put acquiescer : « Les magasins sont vides, dit-il ; je n'ai pu m'exposer à un manque de foi ». Alors les Chicachas se tournèrent vers les Chactas ; d'où un nouveau danger : le renforcement des 1 500 guerriers chactas de l'appoint de 300 guerriers chicachas et l'utilisation de cette alliance contre nous par les Anglais. Vaudreuil comprit le péril : « Ces efforts tendent à notre perte ». Pour parer à ce danger, il maintint en notre allégeance certaines tribus chactas, malgré l'intervention de Soulier-Rouge suborné par les Anglais, et fit attaquer les autres par les Alibamons que commandaient deux officiers du poste de Tombekbé. « Ces brouilleries auraient très mal tourné, » avoue-t-il, si trois convois anglais n'avaient été capturés. Mais, dès le début de 1745 la « pénurie » recommençait : « point de marchandises indispensables » aux Illinois, chez qui l'on négociait, pourtant, une paix générale des sauvages de la région. « La Mobile est dans la misère. A Tombekbé et surtout aux Alibamons la garnison est réduite à la dernière extrémité. » « Je n'ai pu me rendre que le 22 mai à la Mobile, dit Vaudreuil, où 1 200 Chactas m'attendaient depuis soixante à quatre-vingts jours » ; il n'y arrive enfin qu'avec des

assortiments défectueux et insuffisants » ; « ce qui me met, ajoute-t-il, dans une affreuse situation ; » « à deux doigts de la perte, » confirmera son successeur. « Comblé de présents par les Anglais », Soulier-Rouge négociait une entente entre Chactas et Chicachas, lorsqu'en juin 1747 il fut enfin massacré par des Chactas restés fidèles à la France. Pour venger sa mort, ses partisans, soudoyés par les Anglais, se livrent à d'incessantes incursions : près de la Mobile, aux Natchez, à la Côte des Allemands ; ceux-ci durent passer de la rive gauche à la rive droite. Pendant trois ans, toute la colonie fut sur le qui-vive. Enfin, en novembre 1750, les Chactas de l'Est, qui nous restaient fidèles, sous l'heureuse influence du commandant de Tombekbé, M. de Grandpré, finirent par imposer la paix aux Chactas de l'Ouest, surmenés par les agissements anglais. Désormais défense, sous peine de mort de tuer un Français, d'admettre aucun Anglais, de construire aucun fort.

MŒURS DES NATCHEZ : CHASSE AUX BISONS
(D'après une gravure du dix-huitième siècle).

NOUVELLE EXPÉDITION CONTRE LES CHICACHAS

Ainsi rassuré sur le compte des Chactas, Vaudreuil voulut, lui aussi, une fois pour toutes, se débarrasser des Chicachas ; ces infatigables agents de la politique anglaise s'entendaient alors contre nous avec les puissants Cherokis : « Tout retard accroît nos difficultés, dit Vaudreuil : car ce peuple se familiarise avec l'art de la guerre ;... il ne peut être détruit que par une expédition française... ; tant que nous n'aurons pas réparé l'échec de nos opérations antérieures, notre situation demeurera extrê-

mement critique ». Enfin le gouvernement ayant, en 1750, décidé de porter l'effectif à trente-sept compagnies de 50 hommes, la Louisiane posséda l'année suivante 2 000 soldats ainsi répartis : 975 dont 75 Suisses dans le quartier de la Nouvelle-Orléans, 475 dont 75 Suisses dans celui de la Mobile, 300 dans celui des Illinois et 50 dans chacun des autres quartiers : Arkansas, Natchez, Natchitoches, Pointe Coupée, Côte des Allemands. Prélevant 700 hommes sur ce gros effectif et y ajoutant nombre d'Indiens, Vaudreuil en 1752 marche à son tour contre les Chicachas ; mais, faute d'artillerie, il se heurte aux mêmes forteresses inexpugnables que Perier et que Bienville : il doit se contenter de brûler quelques villages abandonnés et de s'emparer du bétail et des récoltes. Heureusement les Canadiens occupaient trop les Anglais sur leurs frontières pour que ceux-ci pussent alors se tourner contre la Louisiane. Mais le malheureux poste des Illinois, abandonné des deux colonies françaises, eût succombé sans l'habile énergie du commandant de Berthel ; il ne fut qu'après quinze mois d'attente renforcé par les troupes du major Mac Carthy.

Dissentiments Et toujours, au milieu de ces dangers, s'acharnait contre le gouverneur l'inlassable hostilité des ordonnateurs ; d'abord Le Normand qui lui refusait les marchandises nécessaires tant aux Illinois qu'aux Chactas ; puis Michel de la Rouvillière qui à ces funestes refus ajoutait les plus odieuses accusations contre le marquis de Vaudreuil et la marquise même. La plus grave faute du gouverneur, à vrai dire, fut d'émettre pour des besoins urgents une nouvelle monnaie de papier qui s'avilit comme toute autre. Mais le gouvernement était plus coupable encore : alors que Vaudreuil demandait des forçats pour les mines, le ministre, tout comme Law, ne lui envoyait guère pour la culture des terres que filles et vagabonds ramassés dans les faubourgs ou sur les grands chemins. Meilleur était l'appoint annuel de deux soldats de chaque compagnie établis sur de nouvelles concessions avec « vivres en riz et maïs pour dix-huit mois. »

Développement Par ces moyens et quelques autres encore, la population blanche de la Louisiane s'élevait cependant, vers 1750 à près de 5 000 âmes et la population noire à plus de 2 000. Les cent habitants mâles de la Côte des Allemands s'occupaient surtout de jardinage et d'élevage ; les deux cents de la Pointe Coupée, de tabac et autres cultures ; les soixante-dix des Natchitoches, de bétail, de blé et de riz ; les trois cents des Illinois, d'élevage et de céréales. La Nouvelle-Orléans croissait et s'embellissait : « En ces trois dernières

années, écrit La Rouvillière en 1752, on y a construit quarante-cinq maisons de briques... La colonie prospère rapidement par ses propres moyens, ajoute-t-il ; elle n'a besoin que d'un léger stimulant ». Malheureusement, en dépit du renouvellement décennal de la franchise douanière, le « léger stimulant » s'élevait en 1744 à 500 000 livres, en 1748 à 539 265, en 1752 à 930 767. Il est vrai qu'une bonne part allait à d'urgents travaux : levées du Mississipi, réparation de la Balise, poste fortifié au Détour à l'Anglais, aménagement de la passe de l'Est qui se développait aux dépens de la passe médiane.

Malgré tout, malgré désordres, famine et parfois angoisse, les dix années du gouvernement de Vaudreuil constituent peut-être la plus brillante période de l'histoire louisianaise. Grâce à l'enrichissement de bon nombre d'habitants qui possédaient de belles plantations et de belles maisons, roulaient en carrosses ou en berlines, le « Grand Marquis », généreux et affable, secondé par une femme de goût et d'esprit, entouré d'une cour élégante d'officiers et de fonctionnaires, a laissé dans l'esprit des Louisianais de nos jours le nostalgique souvenir d'une apogée inoubliable.

III. — GOUVERNEMENT DE KERLÉREC

Difficultés initiales Au marquis de Vaudreuil, nommé gouverneur du Canada, succède en 1752 le chevalier Louis Billouard de Kerlérec. Ce Breton de Quimper, entré dans la marine à quatorze ans, avait accompli vingt-cinq campagnes, dont deux sous Perier de Salvert, l'une aux Natchez en 1730, et l'autre à Louisbourg en 1745. Il reçut à la Nouvelle-Orléans le meilleur accueil, mais constata vite derrière le faste apparent désordre et misère. Magasins vides, hôpital insuffisant, casernes « bonnes à démolir », mésintelligence entre chirurgiens et médecins, entre les habitants eux-mêmes, entre officiers de plume et d'épée, entre jésuites et capucins. L'ordonnateur d'Auberville lui refusa l'état des marchandises, puis l'état des armes et munitions, l'inspection même des bâtiments militaires ; il n'en installa pas moins avec sollicitude quelques bonnes familles lorraines « accoutumées au travail de la terre ».

Situation militaire Les troupes surtout restent inquiétantes. Des 1 850 hommes laissés par Vaudreuil, il n'y en a plus que 1 270 en septembre 1754, 1 229 en juin 1755 : « déserteurs de profession, causant plus de préjudice qu'ils ne rendent de services », « succombant aux débauches les plus outrées », « plus dange-

reux pour la colonie que l'ennemi lui-même » : « Dans toute la colonie, il n'y a pas trois cents bons soldats ». Aussi Kerlérec demande-t-il des Suisses plus sobres, plus dociles, plus sûrs.

Fortifications à l'avenant. Les forts des Natchez et de Tombekbé tombent en ruine. Le poste des Illinois exige 230 000 livres de réparations. Le budget de 1754 atteint 963 124 livres, dont 334 759 pour les fortifications, artilleries et bâtiments civils, 260 169 pour la solde et l'entretien des troupes, 94 020 pour les appointements des officiers, 62 000 pour les présents aux sauvages, etc... « Mieux vaudrait, arguait Kerlérec, des magasins bien remplis de bonnes marchandises de traite que des millions gaspillés en campagnes infructueuses ». « Je suis en retard avec les Chactas de deux ou trois (années de) présents, ajoute-t-il ; ce qu'ils me reprochent avec véhémence, on peut même dire avec insolence... Ils me menacent d'appeler les Anglais. » Il dut s'entendre avec les Arkansas pour maintenir les communications fluviales. Le commandant des Illinois, Mac Carthy, put enfin bâtir le fort de l'Assomption au confluent de l'Ouabache et de la rivière des Cherokis.

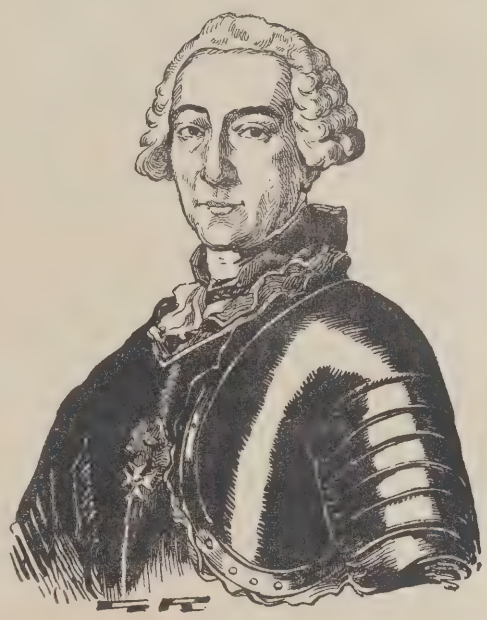

DE KERLÉREC
(D'après une peinture de l'époque).

MENACES ANGLAISES Naturellement contre tant de faiblesse l'acharnement anglais ne faisait que croître. « Les guerres dont cette colonie a été affligée, déclare Kerlérec, n'ont été suscitées que par l'intrigue et les menées secrètes des Anglais... Les sauvages ne peuvent résister aux instigations de gens qui ne leur parlent que les mains pleines. » Ainsi Cherokis et Chouanons sont soulevés contre nous par les Chicachas « accablés de présents anglais ». « Les Anglais paient aux Cherokis une prime par chevelure française ». « Toutes les gazettes anglaises ne parlent que d'une guerre prochaine ». Or, annonce Kerlérec, « en cas de guerre, la sûreté de cette colonie serait gravement compromise : car elle manque de tout : les dessous de la Nouvelle-Orléans, ouverts de toutes parts ; l'entrée du fleuve, on ne peut plus libre ; point de canons ou beaucoup trop peu, dont la plupart défectueux ; point de canonniers ; un vide de 560 hommes dans

les troupes... » Prévoyant une nouvelle guerre sans déclaration, selon la mode britannique, Kerlérec s'empressa, malgré des ordres réitérés d'économie, de fortifier le Détour à l'Anglais, puisque la Balise « noyée » ne servait plus ; mais, par suite du blocus anglais qu'avait facilité la félonie initiale, ni recrues, ni canons, ni munitions, ni correspondance ne lui parvinrent pendant toute la durée de la Guerre de Sept ans, sauf une flûte *la Biche*. « Les Anglais avaient établi une croisière fixe au cap Saint-Antoine de Cuba et leurs corsaires venaient chercher nos caboteurs jusqu'aux approches de la Balise. »

Rapidement la situation devint tragique. « Les magasins du roi sont épuisés, écrit Kerlérec le 21 octobre 1757, ceux des particuliers aussi ; nous sommes journellement harcelés par les Chactas qui sont dans la disette de tout : ils nous menacent plus que jamais d'avoir recours aux Anglais ;.. les Alibamons parlent sur le même ton. Toutes les autres nations sont également mécontentes. La partie des Illinois n'est pas mieux pourvue... Nous serions perdus si les sauvages alliés venaient à nous tourner casaque. » Or, les Anglais ne négligeaient rien dans ce but : « Il n'y a sorte de moyen dont ils ne se servent, dit-il dès 1755 et 1756, pour corrompre et s'attirer nos sauvages alliés,... afin qu'ils s'allient pour détruire les Français partout... Les gouverneurs de la Virginie et de la Caroline ont mis nos têtes à prix. » En cette colonie « ouverte de toutes parts », menacée tant par les révoltes des sauvages que par des incursions des Anglais, la population, ruinée par le change (la piastre à onze livres) et affamée « par la disette de tout », « vit dans l'inquiétude ». L'inquiétude devint de l'angoisse, quand à l'absence des nouvelles de France s'ajoutèrent les désastreuses nouvelles du Canada. « La situation n'est plus tenable, » écrit Kerlérec.

Habile politique indigène

Il tint bon, pourtant, à force d'habileté et d'énergie. Grâce à quelques marchandises achetées à un navire espagnol, il put maintenir dans le devoir nos alliés Alibamons et Chactas tentés par les offres et les excitations anglaises. Bien mieux : après trois années de pénibles négociations, il put s'attacher nos anciens ennemis, les Cherokis, indignés de voir leurs prétendus alliés de Caroline leur tuer du monde pour toucher les primes de chevelure. L'empereur des Kaouitas vint même à la Mobile avec trente chefs signer un traité de paix avec les Français. Ainsi, « un grand malheur a été évité ». Non seulement la Louisiane fut sauvée, mais le Canada fut soulagé d'une partie des forces anglaises obligées de contenir les nations sauvages du Sud. Kerlérec rêvait mieux encore : une vaste confédération indienne, qui, unissant aux 3 000 guerriers alibamons et aux 4 000 guerriers chactas 5 000 guerriers cherokis, soit « plus de

12 000 guerriers », sans parler de moindres nations : Abakas, Kachetas, Talapouchas, lui aurait permis de marcher sus à l'Anglais, « pris entre deux feux ». Ainsi le Canada lui-même aurait pu être sauvé. Mais, tout manquait : argent, munitions, vivres même. Ce n'était pas le gouverneur, c'était le gouvernement qui, en ses tardives improvisations, ne se trouva jamais ou ne put jamais se trouver à la hauteur d'une situation tragique issue de la longue incurie antérieure.

JEUNE GUERRIER INDIEN (D'après K. Bodmer, peintre attaché à la mission du prince Maximilien).

UN VRAI CHEF MILITAIRE : AUBRY Faute de pouvoir réaliser ce grand projet, Kerlérec fit, du moins, tout ce qu'il put pour venir en aide au Canada. Mais combien difficile cette aide ! une réponse mettait en moyenne un an et demi à venir de Québec à la Nouvelle-Orléans, et lourdement onéreux était le ravitaillement des Illinois par le Mississipi : 82 455 livres en 1758. Kerlérec n'en détacha pas moins pour ce poste essentiel et si gravement menacé son meilleur officier, Aubry. Sorti du rang après huit belles campagnes en Bavière, en Bohême et en Italie, ce brave et habile, quoique très modeste officier avait été envoyé en Louisiane à titre de capitaine, avec une recrue de 150 hommes. Du 20 juillet au 28 novembre il les emmène péniblement aux Illinois en un convoi de douze bateaux. L'année suivante, avant le 20 juin, il les établit en amont de l'Ohio dans le fort de l'Ascension renforcé ; puis, avec 40 Français et 40 sauvages, il remonte cent vingt lieues de la rivière des Cherokis ; « ce qu'aucun détachement français n'avait encore osé faire ». En 1758, sur l'ordre du commandant Mac Carthy, il va jusqu'à cinq cents lieues de distance ravitailler le Fort Duquesne cerné par mille *highlanders* de Grant. Le 15 septembre, en une impétueuse sortie avec 400 hommes, il met en fuite l'ennemi qui laisse sur le terrain 500 hommes, dont 200 prisonniers. « Toutes les

lettres s'accordent sur sa bravoure, sa fermeté et son sang-froid ». Le 12 octobre, il va, à la tête de 500 hommes, reconnaître l'armée du major Forbes, retranchée à vingt-cinq lieues du Fort Détroit et lui prend ou tue 200 hommes. Mais, le commandant de Ligneris ayant dû en novembre abandonner le Fort Duquesne sans vivres ni munitions, « Aubry se retire aux Illinois dans le meilleur ordre ». En avril 1759, « il repart pour conduire par un chemin presque impraticable un convoi de munitions de guerre et de bouche ». Dès son arrivée audit fort, en juillet, il repart encore avec 650 Français et 500 sauvages au secours du Fort Niagara assiégé par les Anglais ; il y arrive le 24 juillet et serait entré dans la place, s'il n'avait été abandonné des sauvages. « Les ennemis ont perdu autant d'hommes que moi, déclare-t-il ; tous mes soldats se seraient fait tuer plutôt que de m'abandonner ; presque tous mes officiers ont été tués ou blessés. » Lorsque, après l'abandon du Fort Machault et du Fort de la Presqu'île, il fallut se retirer aux Illinois, « vous savez le vide de cette garnison en officiers et en soldats, écrit le commandant Mac Carthy, de même qu'en habitants et en marchandises de traite. » Aubry dut donc rentrer à la Nouvelle-Orléans, où il fut du moins reçu avec honneur ; en 1761, ce noble roturier reçut la croix de Saint-Louis. Il était destiné à un plus grand rôle encore en Louisiane.

Détresse 1760 fut une année d'angoisse. « La colonie a été à deux doigts de sa perte », écrit Kerlérec en juin. La Louisiane, isolée, ne reçoit plus de secours ni de nouvelles, sauf de mauvaises. Au Nord les Anglais, maîtres de Québec et du Canada, menacent de s'emparer des Illinois et d'envahir la Louisiane avec l'aide de leurs fidèles Chicachas. Au Sud, pendant qu'on prépare à New-York des troupes d'invasion annoncées depuis 1757, une frégate et un autre navire anglais, depuis huit mois, bloquent la Mobile ; une autre, l'entrée du Mississipi ; des partis de Chactas menacent le fort de Tombekbé ; des partis d'Alibamons, le Fort Toulouse ; aussi « la capitale est dans le plus grand danger par le défaut de secours d'hommes, de munitions de guerre et de bouche » ; il ne s'y trouve plus que « cent soixante hommes de troupes, dix milliers de poudre et quarante quarts de farine ; il ne reste presque plus de marchandises sauvages pour les opérations de service ». Malgré les objections de son ordonnateur, Kerlérec n'en organise pas moins la défense de la Nouvelle-Orléans, selon les plans de son ingénieur Vergès : « fossés, palissades, bastions, plates-formes et courtines. » En même temps, « après bien des soins, des peines et des dépenses, » il décide les Cherokis à attaquer les Chactas hostiles, les Chicachas et les autres alliés des Anglais. Cette

diversion fut « si vive » et cette « guerre si obstinée et si sanglante » qu'en quatre mois périrent plus de deux mille personnes. Ainsi tout passage fut fermé à « la petite armée anglaise de trois mille hommes », déjà fortement décimée ; le blocus même prit fin. « Le salut de cette colonie est jusqu'à présent dû aux Cherokis et aux Alibamons ». Ce fut, en un pareil dénuement, le triomphe de l'habile politique indigène de Kerlérec. De même, aux Illinois, son beau-frère Neyon de Villiers maintint « toutes les nations de son continent très bien disposées pour nous et fort tranquilles. »

Triomphe éphémère : le 4 août 1760 on apprenait à la Nouvelle-Orléans la prise de Québec le 18 septembre 1759. « Tout le monde dans la colonie se trouve découragé, » écrit le gouverneur. « L'enceinte fortifiée de la ville était, à vrai dire, finie ; » mais on manquait toujours de canons, d'hommes et de munitions ; il ne restait plus que « dix mille livres de poudre pour tous les postes » ; les Illinois étaient « dépourvus de tout ». Or, les Anglais occupaient le Détroit, Michilimachinac, Saint-Joseph, les Miamis, les Ouatanons. « Voilà le territoire des Illinois bien environné. » Les sauvages croient « les Français devenus les esclaves des Anglais. » Malgré un piteux envoi de poudre de la Vera-Cruz, — pour la plus grande partie avariée, — « il n'y a plus que cinq mois de poudre et autres munitions » dans la colonie ; « plus de marchandises sauvages et point d'espérance d'en avoir » ; « presque plus de soldats... » « Si dans quatre ou cinq mois nous ne recevons pas de secours, il ne faut plus compter sur cette colonie. » Le major des Illinois annonçait, en effet, que « les Anglais se proposent de nous attaquer au printemps prochain ».

Encore une fois, les sauvages nous sauvèrent. Malgré nos défauts et notre détresse, ils nous préféraient à l'Anglais vainqueur dont ils redoutaient pardessus tout la tyrannie. « Les Cherokis ont les meilleures dispositions pour nous, écrit Kerlérec en septembre 1760, et ils donnent bien de la tablature aux Anglais. » « Toutes les nations de cette région, de même qu'Alibamons et Chactas, continuent dans les plus favorables dispositions pour nous. » Avec les deux derniers milliers de poudre des Illinois, « les Cherokis ont pris et rasé le Fort Loudon, fait cent cinquante prisonniers, tué ou massacré cinquante autres et transporté douze pièces de canon, deux mortiers et deux perriers dans leur principal village. » Malgré tout il était grand temps de les ravitailler, pour qu'en dépit de leur victoire ils ne fussent pas « contraints de faire la paix la plus humiliante et la plus désastreuse pour eux et pour nous ».

VAINE ALLIANCE ESPAGNOLE

Pour se ravitailler en sa « triste situation », à qui Kerlérec ne s'adressa-t-il pas? A son collègue de la Martinique? même pénurie que la sienne ; aux navires « parlementaires »? les vexations de son ordonnateur les écartent ; au gouverneur de la Havane? Celui-ci lui interdit l'entrée du port de Cuba ; il expulse même de Saint-Domingue deux navires français. Alors, en mars 1760, Kerlérec, bloqué, s'avise d'écrire directement à notre ambassadeur de Madrid. Justement le « Pacte de famille » venait d'être signé. En octobre 1761, Choiseul confirme cette démarche : « Il y a près de quatre ans que la Louisiane n'a reçu aucun secours... Il est de la plus grande importance de la mettre en état de se soutenir... C'est même l'intérêt particulier de l'Espagne d'empêcher que les Anglais ne s'en rendent maîtres... M. de Choiseul demande donc qu'il plaise à Sa Majesté Catholique de faire passer sans aucun délai à M. le gouverneur de la Havane les ordres les plus pressés et les plus détaillés (dans ce but)... La France paiera avec la plus grande ponctualité. » Mais les Espagnols, même alliés, nous voyaient toujours d'un mauvais œil en leur prétendue Floride : un agent de Choiseul à Madrid l'avertit que ministres et gouverneurs espagnols, achetés par l'argent de l'Angleterre, « tâchent de nous dégoûter de la Louisiane en envoyant des instructions secrètes contraires aux instructions officielles. » En avril et juin 1762 arrivent enfin les secours si longuement attendus. Déception : « les trois bâtiments ne contiennent à peu près rien de ce qui est porté sur les factures, pas même les choses les plus essentielles, mais des choses d'une qualité tellement inférieure qu'elles sont sans valeur ». Le gouverneur eut donc « l'humiliation de ne pouvoir tenir ses promesses » aux Chactas, Cherokis et Alibamons assemblés en vue d'opérations immédiates. La situation redevenait tragique.

INTRIGUES FUNESTES

Or, au milieu de ces angoissantes vicissitudes, les plus grosses difficultés de Kerlérec ne venaient pas seulement de l'impuissance de la métropole ; elles venaient de la colonie même. En avril 1758 était arrivé, en même temps qu'un maigre contingent de quarante-cinq Suisses, de vingt-deux recrues et de deux officiers, un nouvel ordonnateur, Vincent de Rochemore. Ce Nîmois de quarante-cinq ans, troisième fils du marquis de Rochemore, s'était assez mal comporté dans les services de la marine à Toulon, à Rochefort et ailleurs ; lui et sa femme n'en intriguaient pas moins pour faire nommer leurs frères et proches aux meilleurs postes de la Louisiane. De là, dès le début, contre le gouverneur dont la présence les gênait, une guerre sourde où se joignirent les « mauvais sujets » de la colonie, « gens de partis et de cabales, n'ayant pour objet que leurs propres intérêts » :

le trésorier Destréhan déjà riche de 600 000 livres, le brasseur d'affaires Grondel, officier suisse, le secrétaire Bellot, naguère clerc du Châtelet, etc... Naturellement, en ce temps de fièvre obsidionale, la population, inquiète, affamée, ruinée et, du reste, généralement séditieuse d'une colonie toujours aux abois, prenait à tort et à travers parti pour ou contre, aggravant le mal administratif de ses propres passions exaltées. Bref, un funeste esprit de guerre civile s'ajoutait aux détresses de la guerre nationale.

CONFLITS DÉSASTREUX

Le premier conflit éclata dès septembre à propos de lettres de change, d'achat et de vente de marchandises, de présents destinés aux sauvages, de la poudre même et de la réfection des casernes. L'ordonnateur prétend que le gouverneur n'a rien à voir en ces questions purement « civiles ». A une observation sur le retard préjudiciable que l'ordonnateur imposait aux navires venant de France, Rochemore répond qu' « il n'a pas d'ordres à recevoir d'un gouverneur. » En présence de ce conflit, Kerlérec envoie fin décembre son secrétaire Thiton exposer la situation au ministre. Cette situation s'aggrave dès le printemps suivant. En Louisiane comme jadis en Acadie et ailleurs, les Anglais avaient l'habitude d'envoyer des navires qui, se disant « parlementaires », c'est-à-dire porteurs de prisonniers à rendre, se livraient, en réalité, à l'espionnage et au commerce interlope. Ce commerce, qui leur était fort avantageux, se trouvait être, malgré une énorme majoration des prix, indispensable à une colonie qui, bloquée, manquait de tout. Il y avait bien une ordonnance de 1727 qui interdisait tout commerce étranger aux colonies françaises ; mais une instruction de Maurepas en date de 1744 en suspendait l'application pour la Louisiane en cas de « besoin ». Or il y avait raison majeure : une détresse pire que le « besoin » ; la famine sévissait, car la majorité de la population ne pouvait se payer de la farine à 250 livres le quart et les troupes mêmes du roi étaient réduites à une demi-ration de pain mêlé de riz. Un navire de Rhode Island avait donc été bien accueilli à la Mobile en janvier. Mais, quand vint en avril le *Texal* de la Jamaïque, Rochemore, affectant l'intransigeance, déclare ce navire de bonne prise et en confisque la moitié de la cargaison. Kerlérec, envisageant d'une part le soulagement immédiat de la population affamée et l'abaissement des prix dans la colonie, prévoyant d'autre part, par suite de cette rigueur, la suppression de tout commerce interlope et, partant, de tout ravitaillement possible, ordonna la mise en vente immédiate de ladite cargaison. Le prix de la farine tomba aussitôt à cent cinquante-quatre livres le quart ; la population repue acclama son gouverneur et honnit l'ordonnateur. Celui-ci et ses complices qu'enri-

chissait l'accaparement se vengèrent aussitôt, en faisant courir jusqu'en France le bruit scandaleux que Kerlérec pactisait avec l'ennemi pour s'enrichir et pour livrer la colonie aux Anglais. Mais la « feuille au Roy » reconnut : « Le gouverneur a raison : la misère est au-dessus de toutes les règles. » A d'autres mesures d'accaparement s'étaient ajoutées l'émission illicite de quantité de « billets de caisse » et toutes sortes d'irrégularités, le ministre Berryer prit, en août 1759, la décision de destituer Rochemore, « indigne d'occuper plus longtemps la place qu'il avait occupée. » De même, en octobre, étaient rappelés en France ses complices Bellot, Destréhan, Derneville et Simarre de Belle-Isle. Mais, la mesure ayant été suspendue par l'intervention d'une « parente influente », l'ordonnateur et sa cabale entravent plus que jamais l'action du gouverneur, surtout aux Illinois. Ce ne fut qu'en juin 1762 que l'ordre de révocation prit effet, rappelant, en outre, d'autres factieux : « Si je renvoyais toutes les mauvaises têtes, écrit tristement Kerlérec, que resterait-il d'habitants dans la colonie ? »

En même temps que l'ordre de rappel des mauvais fonctionnaires, une flottille de quatre navires apportait, outre leurs successeurs, dix compagnies du régiment d'Angoumois avec tout leur équipement. Bien qu'un des navires fût pris par l'ennemi, la Louisiane, ainsi épurée et renforcée, semblait pour longtemps préservée de l'anarchie et de l'invasion, lorsque la diplomatie, plus funeste encore que la guerre, vint la perdre.

En présence de l'intransigeance britannique qui, excitée par les colonies américaines, voulait la ruine totale de la Nouvelle-France et, par conséquent, l'annexion de toute l'Amérique septentrionale, Choiseul en 1761 avait cru faire un coup de maître en substituant, grâce au Pacte de Famille, la marine espagnole, toute fraîche, à la marine française, défaillante. Mais cette marine espagnole, battue partout, laissa les Anglais prendre les Antilles, une partie des Philippines et même Belle-Isle-en-Mer. Sur terre, défaite au Portugal, défaite en Allemagne. Le funeste Pacte ne faisait qu'aggraver la situation déjà si désastreuse. Il fallut négocier en ce lamentable désarroi. Pour contenter tout à la fois l'Angleterre encore plus exigeante et l'Espagne avide de compensations, Choiseul songea à la Louisiane qui, depuis quatre-vingts ans, nous avait coûté, dit-il, « 800 000 livres par an » et allait, en notre ruine, nous coûter plus encore. Il offrit donc à l'Angleterre toute la rive gauche du Mississipi et à l'Espagne toute la rive droite avec, en outre, la Nouvelle-Orléans ; celle-là accepta avec empressement, celle-ci refusa obstinément. « La cour de Madrid avait toujours regardé la Louisiane comme un ancien territoire lui appartenant », dit notre agent secret de Madrid. Il fallut à Fontainebleau

forcer la main de Charles III pour qu'il voulût bien le 3 novembre 1762 accepter, disait-il, « l'acquisition d'une charge annuelle de 300 000 piastres. » Comme l'Espagne se déclarait incapable d'occuper de suite la Louisiane, cette cession de la rive droite fut maintenue secrète, alors que le 10 février 1763 le traité de Paris annonçait en son article VII la cession de la rive gauche à l'Angleterre.

ABANDON DE LA RIVE GAUCHE Le 10 février 1763 le commissaire général d'Abbadie, nommé « directeur du Comptoir général de la Nouvelle-Orléans », reçut ses instructions relativement à cette dernière cession et à la « nouvelle administration... dans la partie de cette colonie restant à Sa Majesté ». De concert avec Kerlérec il s'employa donc à retirer de la Mobile et des autres postes de la rive gauche troupes, canons et munitions. Les dix compagnies d'Angoumois, à peine arrivées, furent, non sans protestations de leur part, transférées à Saint-Domingue. Les quatre compagnies de cinquante hommes qui restaient furent placées sous le commandement du capitaine Aubry. Kerlérec, qui avait demandé son rappel, s'embarqua le 17 novembre pour la France.

L'AFFAIRE KERLÉREC De longues tribulations l'y attendaient en cette scandaleuse « affaire de la Louisiane » qui défraya la chronique parisienne pendant six ans. Dès leur arrivée en France, les ennemis de Kerlérec n'avaient pas perdu leur temps : Rochemore et ses complices ne s'étaient pas contentés d'adresser au ministre mémoires sur mémoires, accusant Kerlérec de « tyrannie » et de « trahison » : ils avaient saisi l'opinion publique qui, à la suite d'une guerre désastreuse, devenait de plus en plus irritable et séditieuse. « Tous les cafés de Paris retentissaient des propos les plus attentatoires à ma réputation, déclare l'absent impunément calomnié ; mes ennemis ont prévalu sur la justice de ma cause. » En vain il plaide auprès du ministre que, « dépourvu de tout approvisionnement, abandonné à lui-même pendant toute la guerre, menacé des entreprises anglaises, de soulèvement et de révoltes, il a dû s'assurer même de chez l'ennemi les secours nécessaires pour conserver une colonie dont il répond sur sa tête. » A ses deux mémoires du 11 mai et du 10 juin ses ennemis répondent par des « mémoires instructifs » du 31 mai et du 27 août plus infamants encore. Grondel et ses acolytes publient des libelles encore plus haineux ; des chansons satiriques sont entonnées dans les carrefours. Sur l'intervention du maréchal d'Estrées, Kerlérec obtient du moins, en mai 1765, l'emprisonnement de trois de ses diffamateurs ; mais une intervention plus puissante amène leur délivrance dès 1764. Choiseul avait confié l'affaire à cinq

conseillers du Châtelet ; ils traitèrent Kerlérec avec la même iniquité que Lally-Tollendal et Rochemore avec la même indulgence que Bigot. Le « formaliste » conseiller Dupont, à qui l'affaire fut confiée, la garda tout entière en ses seules mains pendant cinq ans, écartant systématiquement toutes les attestations et protestations favorables à Kerlérec, qu'elles vinssent des habitants de la Louisiane ou des dossiers de l'administration, qu'elles fussent les déclarations même du successeur de Rochemore constatant, outre toutes sortes de désordres et de malversations, une circulation fiduciaire de 6 783 347 livres. Le duc de Choiseul-Praslin qui, de tout ce tendancieux dossier de 749 pages in-quarto, ne connut qu'un résumé de 64 pages, n'osa pas toutefois infliger au prétendu ami des Jésuites la même peine capitale qu'à Lally-Tollendal ; il se contenta de conclure : « Le Roy a rendu justice aux services militaires distingués et dignes d'éloges (de M. de Kerlérec) et à sa probité intacte et sans reproche, mais on doit lui reprocher une autorité tyrannique. » Heureuse tyrannie, lorsqu'il faut tout à la fois défendre une colonie bloquée par l'ennemi et tenir tête à une anarchie intérieure plus redoutable encore.

Pendant que triomphaient ainsi les véritables coupables bientôt pouvus d'indemnités, de promotions et autres faveurs, l'innocente victime de cette scandaleuse affaire, exilée « à trente lieues de Paris et des châteaux de Sa Majesté », s'en alla dans un misérable hôtel de Rouen méditer sur les méfaits de la prétendue justice humaine et sur la fourbe ingratitude de chefs indignes. Bien mieux : les jésuites, stimulés par le haineux Dupont, intentèrent un procès au prétendu protégé de leur ordre. Le 18 septembre 1770, alors qu'il entreprenait sa réhabilitation, le malheureux Kerlérec, que la cavalerie de Saint-Georges, disaient ses ennemis, avait enrichi de huit millions, mourait misérablement d'épuisement et de douleur, laissant à sa veuve et à ses deux fils sans ressources 138 306 livres de dettes contractées en son ruineux gouvernement. Or, de tous les gouverneurs de la Louisiane, ce dernier fut peut-être le plus habile en cette phase éminemment critique de l'histoire louisianaise.

IV. — LE DIRECTEUR D'ABBADIE ET LE COMMANDANT AUBRY.

Rôle difficile En juin 1763, le Béarnais Philippe d'Abbadie avait pris possession de son poste ambigu de « directeur du Comptoir de la Nouvelle-Orléans. » Comme son prédécesseur intérimaire Foucault, il trouva

dans les comptes de Rochemore « un chaos d'irrégularités » et dans ceux des postes « un chaos d'iniquités ». Aussi s'opposa-t-il de son mieux aux « gratifications » et aux autres abus, et maintint-il la « traite exclusive », c'est-à-dire exclusivement réservée aux officiers et soldats des postes. Contre de si légitimes mesures les privilégiés protestèrent si vivement que le ministre lui adressa un blâme immérité, qui heureusement ne lui parvint pas. Le ministre avait pourtant été informé dès le 7 juin 1764 du « désordre qui régnait dans la colonie par suite de l'agio », auquel tout le monde se livrait tant sur les marchandises de magasin que sur la monnaie de carte et les lettres de change ; déplorables habitudes de jeu qui détournaient de toute activité vraiment utile au développement de la colonie et en particulier de la culture des terres. En outre, « l'usage immodéré du tafia » créait chez cette population désœuvrée un « esprit séditieux » qui se manifestait, même chez les nègres, en « insubordination », en « désordres continuels causés en ville par les vols et par les assassinats ». Cet état de démoralisation fut encore aggravé par le scandale de l'expropriation des jésuites qui en juillet 1764 produisit 942 000 livres vite gaspillées.

MONUMENT MAGIQUE DES INDIENS
(Extrait du *Voyage dans l'Amérique*, du prince Maximilien).

Fidélité des sauvages Toutefois, la principale mission du Directeur fut le transfert aux Anglais de la rive gauche du Mississipi. Les difficultés de cette opération délicate vinrent tant des sauvages que des Anglais. Quels que fussent nos défauts, dit d'Abbadie, « les sauvages regrettent sincèrement les Français : ils s'aperçoivent qu'ils ne trouveront jamais dans le caractère anglais cette douceur et cette tolérance qui les attachent à nous. » Dès le 2 mai 1763, Kerlérec avait prévenu le ministre de nos devoirs à l'égard de tribus alliées qui avaient « sacrifié leur vie et leur tranquillité pour le service des Français » : Chactas, Alibamons et Cherokis, auxquels il était dû jusqu'à « quatre présents ». « Il faut payer tout ce qu'on a promis, dit-il, parce qu'on a reçu l'équivalent en services réels...

et qu'ainsi on s'attachera toujours les sauvages. » « Malgré l'état de pénurie créé par une longue guerre désastreuse », les sauvages reçurent donc à l'assemblée générale du 1er novembre les présents arriérés de deux années. Bientôt se manifestèrent les heureuses conséquences de cette loyauté. Les Français, qui, confiants, restèrent chez les Chactas, y prospérèrent si bien qu'en 1818 ils possédaient près du fort Tombekbé 92 000 acres de terres. Non contents de s'opposer à la venue des troupes anglaises, les Alibamons escortèrent le chevalier de La Noue et ses 130 Français, lorsqu'il dut abandonner son poste en leur territoire. Fuyant la domination britannique, les Appalaches vinrent s'établir sur la Rivière Rouge. Les Biloxis et les Pasagoulas, décidés à « mourir avec les Français », furent accueillis « en amis » sur la rive droite du Mississipi, ainsi que 250 Mobiliens et 80 Tonicas et Pacanas. Puis Alibamons et Chactas se plaignirent des « mauvais traitements des traiteurs anglais » qui, en échange de leurs pelleteries, ne leur donnaient que des coups de bâton et leur volaient même leurs femmes et leurs chevaux ; d'où représailles : « quatorze traiteurs anglais furent tués par les Alibamons. »

Difficultés du transfert Les Anglais, dit d'Abbadie, « me donnaient plus d'embarras que les sauvages. » Tout en affectant de mépriser les sauvages, nos rivaux européens les redoutaient en réalité et prétendaient nous rendre responsables des inévitables conséquences de cette haine spontanée. « Doutant toujours de la bonne foi des autres, continue le directeur, ils nous créent des difficultés sur tous les arrangements. » Dès le 24 juillet 1764, le major Johnstone était pourtant venu occuper Pensacola, et le 30 septembre le major Farmer la Mobile, que nos troupes évacuèrent le 22 octobre. Mais les habitants de ce poste menacèrent aussi de partir, tant les rebutaient les exigences de ce major concernant le serment de fidélité et la vente du cheptel ; mêmes exigences exorbitantes pour le prix de la farine.

Pontiac Ce fut surtout le poste des Illinois qui donna de la tablature aux Anglais. De ce poste qui comptait près de 1 500 habitants, dont une centaine seulement dans notre village de Sainte-Geneviève sur la rive gauche, les Anglais furent longtemps empêchés de prendre possession par la fameuse « guerre indienne » que fomentait contre eux notre ancien allié Pontiac, l'habile et énergique grand chef des Ottaouais. Mais ce fut en vain qu'il les chassa en 1763 de tous leurs postes depuis Michillimakinac jusqu'à Pittsburg : son échec au fort du Détroit après huit mois de siège (mars-octobre 1764) compromit le sort de sa grande confédération indigène.

NEYON DE VILLIERS Notre commandant du Fort de Chartres, Neyon de Villiers, avait, du moins, fait loyalement tout son possible pour calmer les indigènes sur lesquels, « père secourable des nations », il exerçait une grande autorité ; mais le général Amherst, confiant en ses seules forces, n'avait daigné l'informer ni de la cessation des hostilités ni de la ratification du traité. Lorsque, sur l'ordre d'Abbadie, Neyon eut fait circuler le calumet de paix : « C'est le Maître de la Vie qui nous excite à la guerre, lui répondirent chefs et vieillards, car il nous dit : « Si vous souffrez l'Anglais chez vous, vous êtes morts : les maladies, la picote (variole), le poison vous détruiront. » Ils ne connaissaient que trop les procédés meurtriers du général anglais. Aussi supplient-ils leur « Père de ne pas abandonner ses enfants ». Neyon n'en dut pas moins, selon ses instructions, évacuer les forts Péorias, Vincennes, Massac et Osage pour se retirer à Sainte-Geneviève avec le reste de ses troupes, de ses munitions et « quelques habitants qui ont voulu se replier sur les possessions françaises ». Alors, aux offres de paix loyalement adressées par Pontiac, le major Gladwyn répondit par ce message à son chef Amherst : « Si Votre Excellence veut tirer vengeance de leur cruauté, il est très facile de le faire à peu de frais : il suffit d'autoriser la vente du rhum ; cela détruit les Indiens plus efficacement que sabres et boulets. » Au courant de ce « mépris ordinaire » des Anglais, Neyon de Villiers conclut : « Il y a lieu de craindre qu'ils ne trouvent encore bien des difficultés pour pénétrer jusqu'ici. » En décembre 1764, un chef chouanon, découragé par les refus de Neyon, vint même jusqu'à la Nouvelle-Orléans demander des secours au directeur d'Abbadie, au nom de « quarante-sept villages qui veulent mourir attachés aux Français. »

LA MONTÉE DU FLEUVE Ainsi empêchés par l'hostilité des Indiens d'occuper leur poste des Illinois par le Nord, les Anglais nous demandèrent la permission d'aller l'occuper par le Sud. Dès le 23 janvier 1764 arrivent à la Nouvelle-Orléans le major Loftus et quelques officiers anglais, puis le 7 février deux bâtiments chargés de troupes, enfin le 7 un brigantin. Le 27 le convoi part composé de 420 à 430 personnes sur onze bateaux ; mais, le 19 mars, attaqué en amont de la Pointe Coupée par une trentaine de Chactas, de Tonicas et autres sauvages, il hésite, se replie et se laisse aller en dérive jusqu'à la Nouvelle-Orléans. Aux accusations de complicité française, le directeur répond : « Les Anglais seuls en sont cause : leurs propos et leur dureté ont animé les sauvages contre eux », surtout « la dureté et la hauteur » des officiers. « Mon père, répondit aux reproches d'Abbadie un chef tonica, les Anglais ont toujours gâté les voies de toutes les nations : ils donnent à

boire des liqueurs qui font mourir... Mieux vaut les tuer... Mais ils ont fui, et ont bien fait. » Même échec des expéditions Linde et Campbell.

MORT D'ABBADIE. — AUBRY ET FOUCAULT Sur ces entrefaites, le 4 février 1765 mourut d'une mort suspecte le directeur d'Abbadie, « administrateur désintéressé et juste entre tous, qui concilia les intérêts du royaume et ceux de la colonie. » Il fut le digne émule de l'intègre et énergique ordonnateur Jacques de la Chaise.

Il fut remplacé pour la partie militaire par le commandant Aubry et pour la partie administrative par l'ordonnateur Foucault. « Petit homme sec, laid, sans noblesse, ni dignité, ni maintien », mais « brave guerrier », « charitable », « incapable de vouloir le mal », Aubry se montra à la hauteur d'une situation fort difficile. « Il n'y a plus d'argent, dit-il en février, plus de commerce ; les terres et les nègres sont diminués de moitié ; les débiteurs ne payent plus ; les trois quarts des dettes sont mises à l'arrangement des finances ; un esprit d'insubordination inconcevable règne depuis dix ans. » « Il est très difficile de contenter les Français, les Anglais et les sauvages qui sont tous pêle-mêle ici. » « Je travaille d'arrache-pied. » Comme d'habitude, l'ordonnateur ajoutait aux difficultés du chef militaire en se brouillant avec lui, en ne voulant correspondre avec lui que par écrit. Magasins plus vides que jamais, du reste ; menaces de famine, les Anglais ayant acheté tout le maïs. Au début de 1765 les notables de la Basse-Louisiane déléguèrent en France le plus riche commerçant, Jean Milhet, pour supplier le roi d'annuler la cession de la colonie. Mais Choiseul ne céda pas plus à ses supplications qu'à celles de Bienville encore vivant : il aimait mieux recevoir de l'Espagne six millions que d'en dépenser le double à remettre la Louisiane en état. Même réduite de moitié, celle-ci coûtait encore, en 1764, 413 197 livres, dont 98 200 pour les fortifications.

ABANDON DU HAUT MISSISSIPI Non contents d'attirer à la Mobile tous nos fugitifs, les Anglais tentaient de créer aux Natchez et même à Manchac des établissements fortifiés qui menaçaient la Nouvelle-Orléans. Mais, dans la vallée supérieure, sous l'influence de Pontiac, malgré l'intervention de Saint-Ange, toutes les tribus restaient « unanimement d'accord pour continuer la guerre ». « Les hommes rouges ne veulent pas d'Anglais ici. » « Vous que nous avons si bien aimés et servis, disaient à Aubry les délégués de Pontiac, vous que nous croyions si puissants et si braves,... rendez-nous les fusils, la poudre et les haches que nous avons usés en combattant avec vous... Quant à vous, Anglais ici présents, nos

cœurs bondissent de rage au souvenir des ruines que vous avez amoncelées sur nous. » Mais, devant notre impuissance matérielle et morale il fallut s'incliner. Après les Cheroquis, après les Iroquois, après les Chouanons, Pontiac, dut au nom des Ottawas et des Kichapous faire en 1766 la paix avec les Anglais à Oswego ; il en fut trois ans plus tard récompensé par un lâche assassinat : un Péoria le tua pour une barrique de rhum donnée par un Anglais. Dès lors, les Anglais accoururent tant du Nord que du Midi ; ils purent en toute sécurité s'établir au Fort de Chartres que leur avait cédé Saint-Ange. Des 4 000 Français de toute cette région, 2 000 restèrent sur le territoire britannique, dont 500 sur l'Ouabache, et 2 000 passèrent en notre établissement de Sainte-Geneviève où les protégeait une garnison de deux officiers et de 35 soldats. En 1796, le général Collot retrouva les derniers survivants de notre vieille colonisation en cette haute vallée du Mississipi.

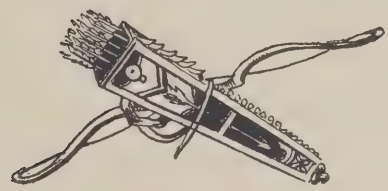

CHAPITRE VI

DOMINATION ESPAGNOLE

I. — Antonio de Ulloa. — *Attitude des sauvages. — Rébellion. — Incohérence. — Répression. — Le régime espagnol. — Prospérité économique. — Immigration acadienne. — Renaissance acadienne.*

II. — Rétrocession et cession définitive (1800-1803). — *Tentative de Bonaparte. — Opposition américaine. — Renonciation de Bonaparte. — Transfert. — Développement de la Louisiane. — Survivance française.*

I. — ANTONIO DE ULLOA

En dépit du secret ministériel, plusieurs fois avait couru dans la colonie le bruit de la cession à l'Espagne de la Louisiane occidentale. Brusquement, le 9 septembre 1764, le directeur d'Abbadie reçut l'ordre d'opérer cette cession incontinent. Or, nul n'était prêt, pas même l'Espagne. Après nous avoir gênés pendant toute notre occupation, elle trouvait mauvais maintenant, répétait-elle, de dépenser 300 000 piastres par an dans le seul but d'écarter un deuxième larron. Ce ne fut qu'en mars 1766 qu'arriva à la Nouvelle-Orléans Son Excellence don Antonio de Ulloa.

Ce savant, « minutieux » et « impérieux », dit Aubry, « malgré son esprit, ses talents, ses connaissances et sa réputation, n'était pas convenable pour le gouver-

nement de ce pays : il a fait tout ce qu'il fallait pour s'aliéner les cœurs,... surtout ceux de messieurs du Conseil : il a fait appréhender la domination espagnole. » Comme la France s'était engagée à subvenir à toutes les dépenses militaires et autres jusqu'à la prise de possession, Ulloa, qui n'avait amené que 90 soldats espagnols, ne se décida à effectuer un semblant de prise de possession que le 20 janvier 1767 ; il le fit sans apparat, à la Balise, ce qui mécontenta les habitants de la Nouvelle-Orléans. « Ce retardement fut bien coûteux », dit Foucault. Le gouverneur espagnol n'en pria pas moins le commandant français de continuer le gouvernement civil et militaire. » « Ma position est des plus extraordinaires, dira Aubry en janvier 1768. Je commande pour le roi de France et, en même temps, gouverne... pour le roi d'Espagne. Un commandant français forme des Français à la domination espagnole... Je suis obligé d'avoir de grands ménagements avec les Espagnols, les Français, les Anglais et les sauvages... qui ne peuvent s'accorder... Les habitants témoignent bien du regret de ne plus appartenir à la France... Si on veut les gouverner despotiquement comme un préside du Mexique, la plupart quitteront leurs terres pour aller chez l'Anglais qui... ne néglige rien pour se les allier. » Au lieu d'écouter ces conseils, Ulloa tenta vainement d'engager Aubry au service de l'Espagne.

Attitude des sauvages Le gouverneur espagnol ne fut pas moins maladroit avec les sauvages qu'avec les Français. Alors qu'Aubry lui disait de se faire de leurs tribus alliées « une barrière contre les Anglais », Ulloa se montrait à leur égard plus prodigue de mauvais traitements que de présents. Or, comme il ne reçut jamais qu'un contingent de 150 soldats espagnols, il ne put pas plus se fortifier à Sainte-Geneviève qu'à Manchac. L'inévitable se produisit : des quarante envoyés aux Illinois, vingt se révoltèrent en 1767 et passèrent chez les Anglais des Natchez. Le mépris des sauvages, que les Anglais comblaient de présents et gorgeaient de boissons fortes, n'en fut que plus grand pour cette « insuffisance » et cette « dissémination » espagnoles, aggravées de vaines brutalités. « Je regarde comme indubitable, disait dès janvier 1766 notre ambassadeur à Madrid, que les Anglais seront avant dix ans maîtres de presque tout le commerce du Mexique » il aurait pu ajouter : « et de tout le territoire de la Louisiane. »

En attendant, la crise financière, qui n'avait cessé de croître, s'exaspérait. Le gouvernement espagnol avait bien fini le 1er janvier 1768 par prendre à sa charge les dépenses de la colonie ; mais des « six à sept millions de livres » que nous avait coûté ce retard, il semble bien qu'il n'en paya en 1767 que 241 250 livres.

D'autre part, il ne voulait accepter qu'avec un discrédit de 75 pour 100 le papier-monnaie qui en avait perdu 60 pour 100. Enfin, en mars 1768, il interdisait tout autre commerce d'importation et d'exportation qu'avec l'Espagne et sous pavillon espagnol ; d'où irritation des commerçants louisianais et désespoir du reste de la population condamnée à la ruine.

RÉBELLION Pour se faire une juste idée de l'importance de cette agitation, il faut savoir que la population très mêlée de la Nouvelle Orléans et de ses environs s'élevait alors à 5 452 habitants, dont bon nombre d'Allemands et plus de 600 réfugiés acadiens. Les chefs des mécontents furent l'ordonnateur Foucault et le procureur général Chauvin de la Frenière, également perdus de dettes, trois officiers français, MM. de Mazan, de Noyan et de Bienville, ces deux derniers parents de l'ancien gouverneur, un officier canadien de Villeré, un officier suisse Marquis, le négociant Jean Milhet, l'avocat Doucet et quelques autres notables. Vers la fin d'octobre 1768 circula une pétition au Conseil réclamant le renvoi immédiat de l' « usurpateur » Ulloa, le maintien des anciens privilèges et la liberté du commerce ; cinq cents habitants la signèrent ; trois cents Allemands commandés par Villeré et des Acadiens commandés par Noyan l'appuyèrent, les armes à la main. Le 27, un « conseil extraordinaire » délibère. Le 28, « tout étant en combustion dans la ville », Ulloa, sur le conseil d'Aubry, s'embarque dans la frégate espagnole, alors que, sur la place, près de mille hommes en armes avec un pavillon blanc crient : « Vive le roi de France » ! Le 29, le Conseil « enjoint à M. d'Ulloa de sortir de la colonie sous trois jours ». Une supplique est adressée à Sa Majesté Très Chrétienne pour qu'elle reprenne incessamment la colonie : « Résolus de vivre et de mourir sous sa chère domination, disent « habitants, négociants et colons, » nous la supplions de vouloir nous conserver notre nom patriotique, nos lois et nos privilèges ». « MM. Aubry et Foucault sont priés et même sommés de continuer à commander et à régir la colonie ». Aussitôt informée, la foule, qui attendait sur la place, fait retentir l'air de mille acclamations : « Vive le Roy ! » Ulloa ne se décidant pas à partir, le 1er novembre quelques habitants coupent le câble et sa frégate part en dérive ; quelques jours plus tard, il était à la Havane et en février à Cadix.

INCOHÉRENCE Plus étrange que jamais était la situation du malheureux Aubry. Proclamé commandant français de la colonie révoltée, il proteste ; mais sa protestation est déclarée nulle et non avenue. « Quoique l'on

me veuille pour commandant, dit-il, tout se fait contre mon gré et par violence ; sous prétexte de me rendre beaucoup d'honneur, on ne m'obéit point ». Des délégués partent hâtivement pour la Rochelle, porteurs de requêtes au roi, au duc d'Orléans, au chancelier, etc... ; les unes insistent sur le « despotisme » du gouverneur espagnol, « objet d'horreur et d'indignation publiques » ; les autres protestent du désir de sacrifier fortune et sang à la liberté de la colonie. Des factums suivent destinés à entretenir l'esprit de rébellion dans la colonie, et surtout à décider l'intervention de la métropole. Ils sont déjà rédigés en ce style véhément et grandiloquent qui va sévir en France dans une vingtaine d'années.

Comme rien ne venait de France ni d'Espagne, l'officier suisse Marquis a l'idée d'organiser à l'instar de son pays natal une république pourvue d'un conseil de quarante membres élus par le peuple ; mais un « mémoire contre les républicains » combat ce projet en son principe comme en ses moyens d'exécution : « toute république qui se relâche aboutit à la tyrannie ; et quelle république peut vivre indépendante sans monnaie ni moyens de s'en procurer ? » Perdant la tête, Noyan et Mazan vont à la Mobile implorer une intervention anglaise. « Mille projets insensés se sont succédé, » dit Aubry. Pour remplacer la monnaie de papier réduite à 20 pour 100 de sa valeur, les chefs désemparés proposèrent une « Banque du Mont-de-Piété » qui émettrait un nouveau papier-monnaie ; mais on se méfie de ces « banqueroutiers » devenus « banquiers. » « Nous nous trouvons absolument sans aucun numéraire, » gémit Aubry. Le malheureux commandant en fut réduit en sa « lamentable situation » à mendier des subsides au gouverneur de la Havane. Pareille détresse donne à réfléchir aux plus aveugles partisans de la révolution. « Malgré que la fureur et la frénésie continuent, écrit-il en avril, il me paraît que quelques-uns des plus opiniâtres envisagent l'avenir avec inquiétude et effroy... Le peuple commence à murmurer contre les chefs ; la misère l'accable ; le parti des rebelles diminue. Si j'avais trois cents hommes et de l'argent, la prise en possession se ferait paisiblement, sans effusion de sang, moyennant l'assurance d'un pardon et de l'oubli, à l'exception d'une douzaine qui s'enfuiraient afin d'éviter les châtiments. »

RÉPRESSION A cette solution aussi humaine qu'habile, le gouvernement espagnol, froissé en sa morgue, en préférait une brutale. Ulloa avait conclu son réquisitoire de 315 pages par ces paroles menaçantes : « Ce soulèvement n'aurait pas eu lieu, s'il y avait eu douze personnes de moins dans la colonie ». Lorsque Choiseul proposa le concours de la France et prêcha « la douceur, » le ministre espagnol le prit de haut : « Sa Majesté croit nécessaire qu'on voie dans

le monde qu'elle sait et peut sans aucun secours étranger réprimer l'audace et les desseins formés contre le respect dû à sa couronne : elle a décidé de soumettre les révoltés par la force. »

Dès juin avait été nommé un dictateur muni de pleins pouvoirs, le lieutenant général Alexandre O'Reilly, sorte de condottiere irlandais qui, après avoir servi la France en Italie et en Autriche, était devenu *persona grata* de Charles III ; il inspec-

EXÉCUTION DE NOYAN ET DES CONJURÉS FRANÇAIS

tait alors les Antilles espagnoles. « D'esprit juste et pénétrant », il était « dur, haineux, vindicatif » Le 24 juillet, il arrive à la Balise « avec un grand nombre de vaisseaux et de troupes, » environ 3 000 hommes : « vives alarmes » des conjurés qui comptaient sur une escadre française. Aubry prêche « une prompte et entière soumission », en les assurant de « la bonté » du général. La Frenière et les autres délégués sont, en effet, si bien reçus par O'Reilly, retenus même à dîner, qu'aussitôt sortis, ils haranguent le peuple, prêchent la soumission et vantent les rares qualités du nouveau gouverneur. Le 18 août, solennelle prise de possession « avec tout l'éclat, la pompe et la grandeur dignes du monarque » « Trois mille hommes d'élite défilent en colonne... avec un ordre et un appareil redoutables. » « Dieu m'a fait la grâce, dit le

candide Aubry, de remettre la colonie à un général » dont « la sagesse et la bonté remplissent d'espérance et de satisfaction tous les habitants. »

On croyait le dictateur désarmé par un tel accueil, lorsque le surlendemain et jours suivants douze des anciens conjurés, convoqués comme pour une audience, furent brusquement arrêtés et, après deux mois de débats sans base juridique, condamnés : la Frenière, Noyan, Villeré, Marquis, Joseph Milhet, à mort ; Petit, à la prison perpétuelle ; Mazan, à dix ans de galère ; Jean Milhet, Boisblanc et Poupet, à six ans de prison. Dès le lendemain, 25 octobre, les condamnés à mort furent fusillés. « Tous subirent leur supplice avec fermeté ». « Si je ne commande pas le feu, dit Noyan, c'est que vous n'êtes pas des soldats, mais des assassins ». « Adieu, citoyens, s'écrie la Frenière, le cri de la liberté a été entendu : elle vaincra ». O'Reilly se vanta de « justice » et de « clémence ». En réalité, pour cette rébellion sans effusion de sang, une moindre peine eût suffi : bannissement ou confiscation des biens. Il faut tristement avouer, pourtant, que ce brutal exemple mit fin pour toujours à l'incurable esprit d'insubordination qui avait si longtemps paralysé la Louisiane.

Le plus coupable des conjurés, Foucault, obtint, en sa qualité de fonctionnaire, d'être jugé en France : on l'oublia plus ou moins à la Bastille jusqu'en 1771 ; si bien qu'il fit compter ces années d'emprisonnement comme de bons et loyaux services et fut nommé ordonnateur à Pondichéry, puis à l'Ile de France. Les six autres condamnés furent, sur la demande de Choiseul, libérés au bout d'un an. La plupart des soldats voulurent rentrer en France. La monnaie de papier fut remboursée par un contrôleur français aux trois cinquièmes de sa valeur, et l'Espagne se reconnut redevable à la France de 1 622 454 livres tant pour nos récentes avances que pour les énormes dépenses qu'avait depuis près d'un siècle causées la ruineuse Louisiane.

LE RÉGIME ESPAGNOL Cette opération accomplie, la domination espagnole se montra tolérante et parfois même débonnaire, se contentant de 1 200 hommes de troupe. O'Reilly lui-même administra la Louisiane bien plus en gouverneur français qu'en représentant de l'Espagne : il appliqua nos anciens « règlements sages et utiles », en particulier le Code noir et notre politique indigène ; il maintint, sous le nom de *Cabildo*, le Conseil supérieur composé surtout de Français ; mais il fut intraitable pour tout commerce autre qu'espagnol. — Son successeur don Luy de Unzaga (1770-1776) ferma les yeux sur la contrebande anglaise et prit même parti pour les capucins français contre les capucins espagnols ; mais il gêna le règlement des comptes français. — En 1776 le nouveau gouverneur Bernardo de

Galvez apporta des instructions plus libérales encore : le commerce avec les Iles sous le Vent étant autorisé, il en résulta un véritable essor économique de la Louisiane. Dès qu'éclata la guerre de l'Indépendance, les colons français prirent plus ou moins ouvertement parti pour les rebelles contre le gouvernement britannique. Lorsqu'en 1779 l'Espagne s'allia à la France, Galvez s'empara même des postes anglais de Manchac, de Bâton Rouge et des Natchez, puis en 1780 de la Mobile et en 1781 de Pensacola, pendant que le colonel américain Clarke s'emparait des Kaskaskias et de Vincennes. — Son remplaçant Miro favorisa tout d'abord le commerce des Américains du Nord dans l'espoir de les rattacher à la Louisiane ; mais il dut en rabattre, les trouvant envahissants et même menaçants ; il n'en eut pas moins à leur accorder un entrepôt à la Nouvelle-Orléans. Malgré ces obstacles, en dépit de guerres, querelles et désastres, la Louisiane espagnole se développait : le recensement de 1785 donne 31 433 habitants, dont 4 980 à la Nouvelle-Orléans. — Le baron de Carondelet (1793-1796) eut à lutter tant contre l'effervescence intérieure causée par la Révolution française que contre les menées américaines, alors secondées par la France. Il dut défendre la Balise contre un corsaire français et expulser le général Collot, qui vint faire dans la vallée du Mississipi une enquête suspecte. Bien loin d'attirer à eux les « Kaintocks » (gens du Kentucky), les Espagnols s'en virent menacés : ils durent en 1795 accepter le traité Pinkney-Godoy, qui accordait aux Américains la libre navigation sur le Mississipi et leur donnait sur la Louisiane une véritable emprise économique et même politique ; le 31° de latitude nord fut fixé comme frontière entre le Mississipi et la Rivière Sainte-Marie. — Sous le gouvernement de Gayoso (1796-1799) et de Salcedo (1799-1802) les Américains, non contents de leur entrepôt de la Nouvelle-Orléans, installèrent, en outre, un consul en ville et des colons hors la ville ; non contents de leur poste aux Natchez, non plus que de leur nouvelle frontière, ils bâtirent le Fort Adams qui menaça toute la basse Louisiane et envoyèrent des pionniers sur la rive droite jusqu'aux abords du Nouveau-Mexique. Excédé, Salcedo en 1802 supprima l'entrepôt américain ; d'où, irritation des habitants du Kentucky et du Tennessee et menaces de conflit.

Prospérité économique Malgré tout, pendant les trente-six années de domination espagnole, la Louisiane ne cessa de prospérer. La population passa de 12 000 à plus de 50 000 habitants, dont bon nombre étaient des réfugiés des Antilles fuyant les excès de la Révolution. En 1801, 585 bateaux américains firent descendre à la Nouvelle-Orléans pour plus d'un million de marchandises

qu'exportèrent près de 200 navires, pour la plupart anglais. Mais cette prospérité même était ruineuse pour l'Espagne ; de 1798 à 1802, elle dépensa plus de soixante millions, dont 2 841 000 en 1801, alors qu'elle n'en retira en cette même année qu'un revenu de 950 000 livres. Comme, faute d'immigration espagnole, la population restait française, l'Espagne ne faisait que gouverner à grands frais une colonie qui lui restait étrangère et qui, fort enviée, menaçait même, en somme, de lui échapper à la moindre crise.

IMMIGRATION ACADIENNE L'une des principales causes de la prospérité louisianaise sous la domination espagnole fut l'afflux des Acadiens. Ces malheureux Français de la Nouvelle-Écosse, brutalement expulsés de leur asile séculaire, dispersés aux quatre coins de l'horizon, en Nouvelle-Angleterre et tout le long du littoral américain, en Angleterre, en France et jusque dans les colonies françaises, furent tout naturellement attirés vers cette fabuleuse Louisiane qu'ils croyaient encore être la dernière terre française de l'Amérique septentrionale. Dès 1758, il en vint de petits groupes échappés des atroces geôles de la Géorgie, des Carolines et même du Maryland. Après le traité de Paris, dès le 24 février 1764, Foucault en annonçait 193 qui, « pauvres et dignes de pitié », fuyaient le torride climat de Saint-Domingue. Le même mois il en vint de New-York, ruinés par leur onéreux transport à la Mobile. En mai, ils étaient déjà 473. Ordonnateur et commandant ne demandent pas mieux que d'installer en Louisiane ces sujets « laborieux, braves, religieux, attachés à leur prince et à leur patrie » ; mais les moyens manquent, d'autant qu'on ignore les intentions de l'Espagne et que ces malheureux n'apportaient qu'une monnaie de carte sans valeur. On la leur remboursa pourtant jusqu'au montant de 40 000 livres ; on leur donna 15 000 livres de vivres, remèdes et marchandises, et le capitaine d'Hauterive s'en fut les installer à 60 et 80 lieues à l'Ouest sur les « admirables prairies » des Attakapas et des Opelousas.

Mais l'année suivante l'on se trouva débordé. « Ce n'est plus de centaines qu'on parle, dit Aubry, mais de milliers... qui viennent fixer en Louisiane leur destinée errante... Cet événement me jette dans le plus grand embarras,... d'autant... qu'ils apportent la petite vérole... Cependant, c'est un devoir de ne pas abandonner... ces pauvres gens qui ne sont malheureux que par leur attachement inviolable à la patrie et à la religion... Ils renaissent à la Louisiane et y feront des merveilles, pour peu qu'on les aide. » On les aida si bien, malgré toutes les difficultés du temps, qu'informés de ce bon accueil, tous les Acadiens de tous pays voulurent

venir en cette fertile Louisiane comme en une « nouvelle Acadie ». Il en vint d'Halifax, ravi de se débarrasser de 216 d'entre eux. « Il en vint en droiture de Cayenne », où avaient misérablement échoué les mirifiques projets de Préfontaine. Il en vint de France surtout. « Tous les Acadiens du Havre veulent s'y rendre, » écrit le ministre en septembre 1766. On en installa bon nombre en aval de Bâton Rouge sur une rive du Mississipi qui prit le nom de « Côte des Acadiens ». Mais, Ulloa en ayant vendu en esclavage qui ne voulaient pas s'établir à son gré, cette « inhumanité » contribua à la révolution du 28 octobre 1768. « Nous, Acadiens, dit la protestation acadienne, nous promettons de sacrifier nos biens et nos vies pour demeurer toujours Français et ne jamais passer sous la domination espagnole. »

RENAISSANCE ACADIENNE

L'Espagne finit par apprécier ces « cultivateurs fort industrieux » et en somme dociles. En 1780, par l'intermédiaire d'agents secrets, elle s'efforça d'en attirer le plus grand nombre possible : elle leur promettait le transport gratuit, des terres et même la solde de six sous par jour que leur donnait la France. Bientôt tous nos Acadiens de l'Ouest furent « dans une impatience difficile à contenir ». « Nous pourrions même attirer à la Louisiane, disaient-ils en 1783, un nombre considérable de nos compatriotes répandus parmi les Franco-Américains et au Canada. » Pour faciliter leur rapatriement, Vergennes consentit à payer les arrérages de leurs soldes et jusqu'à leurs dettes. Ainsi, des 1 434 Acadiens de Nantes 1 244 partirent pour la Louisiane en 1785 ; d'autres, de Lorient ; d'autres, de Saint-Malo ; en tout, quinze à seize cents de Bretagne. Ce fut le plus grand exode acadien depuis les déportations en masse de 1755 et de 1758 ; si l'on y ajoute les 1 000 à 1 200 Acadiens des Antilles françaises et des colonies anglaises, on peut estimer à plus de 2 500 le nombre des Acadiens qui passèrent en Louisiane. Jamais la Louisiane n'avait connu pareille émigration depuis les jours de Law ; sa population augmenta d'un tiers. Et, cette fois, la qualité s'ajoutait à la quantité : car, c'était là une population saine, morale, pacifique qui, s'enracinant au sol, fit de la Louisiane « une nouvelle Acadie ». Aussi, lorsque la France rentra en possession de sa colonie, put-on dire : « Les postes les mieux peuplés, surtout ceux d'Attakapas et d'Opelousas, se distinguèrent par leur ardent amour pour la France. »

II. — RÉTROCESSION ET CESSION DÉFINITIVE (1800-1803)

Le nouveau régime en France s'intéressa d'autant plus à la Louisiane qu'il en connaissait les récents progrès et voulait reconstituer un empire colonial. En 1790, pétition des colons pour être réunis à la « mère patrie » ; en janvier 1793, allocation de 15 000 livres à Volney pour s'enquérir de la situation en Amérique ; en octobre, coup de main d'un corsaire français sur la Balise ; en 1794, nouvelle pétition de 1 500 Louisianais ; puis, suggestions de notre ministre à Washington Genest, de Carnot et d'autres chefs en France ; en 1795, à Bâle, négociations avec l'Espagne pour la rétrocession de la Louisiane et de Saint-Domingue ; en 1796, à Aranjuez, nouvelles négociations et visite d'inspection du général Collot ; en 1797, tentatives canadiennes à notre instigation.

Tentative de Bonaparte Enfin, après son échec d'Égypte, Bonaparte, poussé par Talleyrand qui a une politique coloniale et par l'entourage créole de Joséphine de Beauharnais, veut reconstituer une Nouvelle-France d'Amérique, en ajoutant aux Antilles la Louisiane et les Florides. Un officier louisianais, Delfau de Pontalba, le renseigne à ce sujet. De nouvelles négociations reprennent avec l'Espagne : après Marengo, Charles IV consent, par le traité secret de Saint-Ildefonse (octobre 1800), à la rétrocession de la Louisiane en échange d'agrandissements territoriaux du duché de Parme ; toutefois, en 1802, il réserve à l'Espagne un droit d'option en cas de renoncement ultérieur de la France. Aux négociations d'Amiens, l'Angleterre, renseignée, ne fit pas d'objections sérieuses.

Dès le printemps de cette même année, Bonaparte organise en Hollande, sous le nom d'expédition de Flessingue, au prix de plus de trois millions, une expédition forte de douze navires et de plusieurs régiments ; il la confie à Bernadotte, puis au général Victor. Un nouveau statut colonial est rédigé, des fonctionnaires nommés, le préfet Laussat expédié dès janvier 1803. Or, le 3 mai vient un contre-ordre : « L'expédition n'aura pas lieu. » Que s'était-il donc passé ?

Opposition américaine D'une part, l'Angleterre menaçant de rompre la paix, nous n'étions plus libres sur mer. D'autre part, les Américains, inquiets, intriguaient et s'agitaient. Informés dès mars 1801 du traité de

LA NOUVELLE-ORLÉANS EN 1726

D'après une gravure en couleurs de l'époque.
(Ministère des Colonies.)

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

Saint-Ildefonse, ils se préparaient à empêcher une occupation française plus redoutable que l'occupation espagnole. « N'attendons pas l'arrivée des Français, déclarait le sénateur Ross, occupons des lieux qui doivent nous appartenir... Les gens de l'Ouest sont tout prêts... La balance de l'Amérique est en nos mains... Entrant dans l'âge de la force, nous sommes prêts à nous en servir. » Au début, en 1802, le président Jefferson affecte publiquement de temporiser, d'user de « moyens justes et honorables » ; cependant, son ministre à Paris, Livingstone, réclamait les Florides y compris la Mobile, les bouches du Mississipi y compris la Nouvelle-Orléans, et toute la vallée en amont des Arkansas ; il ne nous abandonnait que les sauvages régions à peu près inconnues de l'Ouest ; mais il les déclarait « contrée riche et fertile... peuplée de quinze millions d'hommes. » En 1803, au milieu de nos difficultés européennes, Jefferson s'affirme franchement hostile : « Il est sur le globe, dit-il, un point dont le possesseur est notre ennemi naturel : c'est la Nouvelle-Orléans... En nous prenant cette porte, la France fait acte d'hostilité... Elle nous contraint à faire alliance avec la flotte et la nation anglaises. » Son message officiel annonce, en effet, « un changement dans l'aspect des relations extérieures ». A nouveau les milices de l'Ouest réclament l'invasion de la Louisiane.

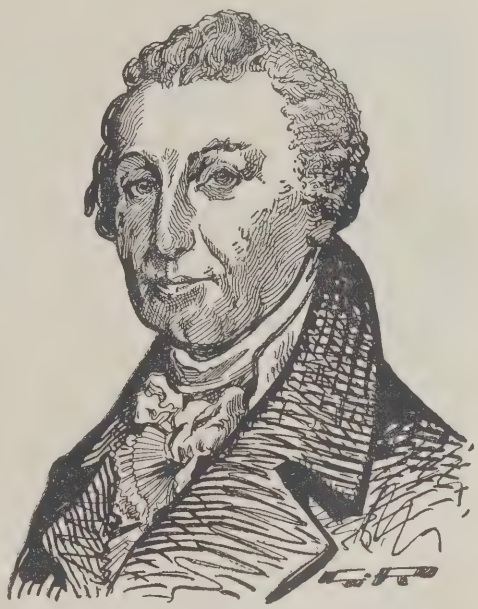

MONROE

Sous l'influence de ces intimidations, Livingstone travaille à Paris à « la cession de la Nouvelle-Orléans contre achat ou à sa conversion en simple port-abri pour la France ». En mars, Jefferson dépêche son ami James Monroe pour négocier, si possible, cette cession ; en même temps, il négocie avec l'Angleterre une entente offensive contre la France.

RENONCIATION DE BONAPARTE

Avant même l'arrivée de Monroe, en présence des préparatifs belliqueux de la Grande-Bretagne, le Premier Consul avait dû se décider à l'inévitable. Après une dramatique discussion avec ses ministres Barbé-Marbois et Decrès : « Je connais tout le prix de la Louisiane, déclare-t-il le 11 avril... J'y renonce avec un vif déplaisir, car m'obstiner à la

conserver [sous les menaces anglaises et américaines] serait folie... Si je réglais mes conditions sur ce que ces vastes territoires vaudront aux États-Unis, les indemnités n'auraient point de bornes. Je serai modéré en raison de l'obligation où je suis de vendre. » Avec Livingstone et Monroe non moins surpris que ravis, Barbé-Marbois négocie donc du 3 au 8 mai la cession de la Louisiane pour 80 millions, à condition que les habitants jouiraient, en même temps que de tous les droits et avantages de citoyens américains, de leurs droits de propriété et de

CESSION DE LA LOUISIANE A L'AMÉRIQUE

l'exercice de leur religion. A quoi bon s'apitoyer hélas ! sur la somme dérisoire qui doublait ainsi le territoire des États-Unis et leur donnait la suprématie en Amérique septentrionale? La déclaration de guerre par l'Angleterre, le 12 mai, rendait inévitable la perte de la Louisiane. « Cette accession affermit pour toujours la puissance des États-Unis, estimait du moins Bonaparte ; ainsi je viens de donner à l'Angleterre une rivale maritime qui tôt ou tard abaissera son orgueil. » « D'aujourd'hui, confirmèrent les négociations américaines, les États-Unis sont au nombre des puissances de premier rang ; toute influence exclusive sur les affaires d'Amérique échappe sans retour aux Anglais ». N'oubliant pas le malheureux peuple, non consulté

par suite du blocus imminent, Bonaparte ajouta au texte même des articles : « Que les Louisianais sachent que nous nous séparons d'eux à regret... Qu'heureux de leur indépendance, ils se souviennent qu'ils ont été Français... et conservent pour nous des sentiments d'affection ! Que l'origine commune, la parenté, le langage, les mœurs perpétuent l'amitié ! »

TRANSFERT Ce pendant, que se passait-il en Louisiane ? Le 26 février 1803 avait été solennellement reçu à la Nouvelle-Orléans le préfet colonial Pierre de Laussat. « Je n'ai trouvé que des cœurs français, dit-il ; adoptée par le Premier Consul, cette colonie attend de lui sa force et sa prospérité. » « Trente-quatre ans d'une domination étrangère, proclament les habitants, n'ont point affaibli en nous l'amour sacré de la patrie ; nous lui offrons notre dévouement, notre obéissance et notre amour. » Toutefois, on s'inquiétait des assignats trop semblables à la monnaie de carte d'autrefois, d'une législation subversive, d'une révolte possible des nègres, de lois prohibitives pour le commerce. Et puis, remarquait Laussat, « nous succédons à un gouvernement qui jetait chaque année trois millions de francs dans la colonie. »

Bonnes à l'origine, les relations avec les autorités espagnoles se tendirent de plus en plus, parce que tardaient à venir les pouvoirs nécessaires au transfert et que croissaient les fâcheux bruits de cession aux États-Unis. Enfin, le 22 novembre, le malheureux préfet, qui depuis six mois se morfondait en sa situation de plus en plus fausse et ridicule, se trouve brusquement chargé d' « opérer en un jour la prise de possession » des mains de l'Espagne et « la remise en possession » aux mains des États-Unis. Notre habile Méridional, s'accordant quelque loisir, sut se tirer avec décence et dignité d'une mission aussi ingrate.

Hâtivement il organise une milice : « les Volontaires du Mississipi », et « une municipalité éclairée, active et respectable », capables de constituer « une force morale imposante. » Le 30 novembre, à midi, après transmission des pouvoirs, au bruit des canons, devant une foule assemblée, « les pavillons espagnols descendirent des mâts et les pavillons Français furent hissés. » « Je vous confie ces drapeaux au nom de la République française, dit Laussat à ses miliciens ; vous les défendrez, vous les honorerez : ils sont ici comme sur leur terre natale. » Pendant les jours suivants, un détachement militaire monta la garde près du drapeau. — Le 20 décembre, même cérémonial pour la remise des pouvoirs aux autorités américaines. « Un assez gros peloton d'Américains, rassemblés à quelques pas de l'Hôtel de Ville, cria : Hurrah ! en agitant leurs chapeaux ; mais, en général, on voyait régner

l'immobilité et le silence ; la douleur et l'émotion se peignaient sur la plupart des visages. »

« La nation américaine vous reçoit comme des frères, disait la proclamation ; elle se hâtera de vous faire participer à ses droits inappréciables, source d'une prospérité sans exemple. » Laussat n'en constate pas moins, pendant les quatre mois que dura l'inventaire des biens cédés par la France (5 500 000 francs), les pénibles frictions d'une adaptation trop hâtive : brusque introduction de la langue anglaise, « partialité révoltante en faveur des natifs américains ou anglais », « substitution de majorités américaines aux majorités créoles », « rixes et tumultes à propos de danses », etc. « Sont-ce là les bienfaits tant vantés de la cession par la France ? disait-on. Sont-ce là les libertés dont elle a paru vouloir garantir à la Louisiane la conservation par une clause expresse du traité ? » Malgré tout, Laussat prévoit que « le germe d'animosité contre les États-Unis... avortera : car ce peuple est naturellement doux, quoique chatouilleux, fier et brave. »

Comme l'Espagne ne se décidait pas à céder ses deux Florides, ce ne fut qu'en 1813 que le général Wilkinson occupa la Mobile, en 1815 Pensacola et en 1818 la Floride orientale. Devant le fait accompli, l'Espagne se résigna à vendre ce qu'elle n'avait plus pour vingt-cinq millions, lesquels lui furent repris sous forme d'indemnités aux citoyens américains. Ainsi, en quelques années et à peu de frais, les États-Unis obtinrent l'immense pays qu'avaient à si grande peine exploré et colonisé l'Espagne et surtout la France.

Développement de la Louisiane

Cette dernière partie de la Louisiane française donna peu à peu naissance à six États : en 1812 la Louisiane proprement dite avec la Nouvelle-Orléans, en 1817 le Mississipi avec les Natchez, en 1818 les Illinois avec Kaskaskias, en 1819 l'Alabama avec la Mobile, en 1821 le Missouri avec Saint-Louis, en 1836 l'Arkansas. Or, la Louisiane française, qui comprenait toute la vallée du Mississipi et le littoral du golfe du Mexique, se trouve actuellement divisée en vingt-quatre États ou territoires d'une richesse fabuleuse : 97 pour 100 du minerai de fer des États-Unis, 97 pour 100 du soufre, 95 pour 100 du charbon, 86 pour 100 du blé, 81 pour 100 du froment, 82 pour 100 des instruments agricoles, 75 pour 100 du cheptel, 70 pour 100 du pétrole, 66 pour 100 du sel, 61 pour 100 du coton, 53 pour 100 du bois, etc...

L'union franco-américaine fut bientôt scellée dans le sang ; en janvier 1815, une armée anglaise de 11 000 hommes, débarquée à deux jours de marche de la Nouvelle-Orléans, fut arrêtée par les troupes du général Jackson, grossies de bon

nombre de volontaires français et forcée de se rembarquer, après avoir perdu 2 000 hommes. Mais, au cours de la guerre de Sécession, en avril 1862, le commodore Farragut, avec une flottille de 40 navires, s'empara de la Nouvelle-Orléans qui, à peu près sans défense, fut ruinée tant par l'incendie que par l'insurrection.

SURVIVANCE FRANÇAISE De nos jours, malgré la brusque émancipation des nègres et maintes crises économiques, la capitale du Sud prospère merveilleusement avec son active population de plus de 400 000 âmes, tandis que la capitale du Nord, au pays des Illinois, Saint-Louis, la surpasse encore avec ses 600 000 habitants. Malgré tout, bien que loyaux citoyens américains, maints descendants de vieilles familles françaises, surtout les 50 000 Acadiens du diocèse de La Fayette si gravement éprouvés par les récentes inondations, ont à cœur de conserver la religion, la langue et les traditions de leurs ancêtres, particularisme que préservent pieusement l'Athénée français, l'Union française et l'Alliance française.

LES
FRANCES ÉQUINOXIALES

PAR

CH. DE LA RONCIÈRE

CHAPITRE V

LES FRANCES ÉQUINOXIALES

I. — La première France équinoxiale. — *Notre éphémère colonie du Maranhão* (1612-1616).

II. — La seconde France équinoxiale. La Guyane. — *Un Néron, puis une République française* (1626-1654). — *La colonie entre deux feux.*

I. — LA PREMIÈRE FRANCE ÉQUINOXIALE

Surexcités par les perspectives qu'ouvrait le retentissant ouvrage de Raleigh, *Le vaste, riche et bel empire de Guyane*, nos marins se mirent en quête de la ville de Manoa, où le dernier des Incas, fuyant devant Pizarre, avait enseveli les trésors de ses ancêtres, « meubles d'or et d'argent, statues d'or en bosse grandes comme des géants, » et toute la faune, toute la flore du pays, également figurées en or et en argent. Un mémoire soumis à Henri IV pour en proposer la conquête, situait la ville mystérieuse à quelques journées du port de Canury sur l'Orénoque.

Notre éphémère colonie du Maranhao (1612-1616)

C'est à Daniel de La Touche de La Ravardière, spécialement délégué à cet effet par le gouverneur de Rennes, Montbarrot, qu'échut l'honneur d'aller tenter la fortune en Guyane.

Il n'avait, au départ de Cancale, qu'un seul navire et une patache. Le 9 avril 1604, ayant dépassé l'embouchure de l'immense fleuve des Amazones, il jetait l'ancre dans l'*Yapoco*. Tandis que le fils du roi indigène guidait le naturaliste Jean Mocquet dans ses recherches sur les tribus indiennes et sur la faune et la flore du pays, La Ravardière, allant de l'avant, reconnaissait la rivière de Cayenne.

Récompensé, au retour, du titre de lieutenant général en Guyane, pendant que Jean Mocquet était nommé garde des singularités du roi aux Tuileries, La Ravardière eut la bonne fortune de dériver vers l'Amérique une expédition que les frères de l'Hospital armaient dans la Rance à destination de l'Afrique australe. Nous possédons encore un acte signé par lui à « *Oraieup*, contrée du Brésil, le 2 mars 1610, » où il laissait comme lieutenant Le Bret du Bosc de La Villesauges ; il allait procéder, de l'autre côté des Amazones, à l'inspection de son « royaume de Guyane et d'Amérique péruvienne. »

NATUREL HABILLÉ DU « PINCHO »
(Gravure du dix-huitième siècle).

Des Dieppois allaient depuis quelques années dans une grande île dont le roi se disait prêt à recevoir la domination française. Malgré une mésaventure qui lui coûta la perte de son embarcation à la poupe toute dorée et d'une partie de ses deux cents soldats tombés dans une embuscade, La Ravardière rapporta de son enquête une impression si favorable, qu'il se fit donner par la régente Marie de Médicis, le 1er octobre 1610, le pouvoir de coloniser cinquante lieues de côtes. Et il trouva aussitôt des associés, François de Razilly, gentilhomme ordinaire de la Chambre et frère de chevaliers de Malte qui furent aussi des colonisateurs, et Nicolas de Harlay de Sancy, capitaliste intéressé dans d'autres entreprises lointaines.

Un jeune oncle du futur cardinal de Richelieu, Alphonse du Plessis, était aussi de l'expédition, que l'évêque de Saint-Malo vint bénir à Cancale le 19 mars 1612. Un magnifique serment, signé de tous les chefs, laissait bien augurer de l'issue de l'entreprise. « Nous soubsignéz, portans volontairement nos biens et nos vies pour l'établissement de la colonnie françoise au-dela de la ligne équinoxiale, protestons de faire tout ce qui dépendra de nos courages pour entretenir en paix et union une bonne société. »

Le 26 juillet, les trois navires commandés par François et Isaac de Razilly et par le baron de Sancy, mouillaient près de « l'islette » qui sert de vigie à l'île du *Maranhão* et qui, de la fête du jour, fut appelée *Sainte-Anne*. Clé d'une région dont les écueils défendaient l'approche, le Maranhão n'était accessible que par deux chenaux de difficile accès, celui des *Arbres Secs* et celui du cap de *Tapouytapère*. Mais ces défilés franchis, on abordait dans une terre promise où

FIGURE DE BRÉSILIENS (D'après une gravure du dix-septième siècle) (Bibliothèque Nationale).

abondaient la faune et la flore la plus riche. Le Père Claude d'Abbeville, capucin attaché à l'expédition, en a dressé la nomenclature avec les noms indiens, cerfs, chevreuils, sangliers, porcs-épics, agoutis, fourmiliers, tatous, aras, perroquets, toucans, *ouyra ouassou*, deux fois plus gros qu'un aigle, dont Louis XIII allait recevoir un spécimen, et une foule d'oiseaux, d'insectes et de poissons.

Aourt navire souay, « voilà de grands navires de France, » s'écriaient les Indiens ; et chacun d'offrir « son compérage, sa loge et sa fille. » Sourcils et barbe arrachés, cheveux en touffe, les lèvres entrelardées de cailloux, des bâtonnets aux oreilles, les Topinambas étaient horribles à voir, avec leur figure « toute bigarrée de rouge et de noir : » de la tête aux genoux, leur corps était tatoué, comme au burin, de

figures qui avaient l'aspect « d'un habit de Pantalon, fait d'un satin noir, figuré et découpé. » Les jours de fête, ils se collaient sur les cheveux des plumes d'aras qu'ils arrangeaient en forme de bonnet, et ils complétaient leurs atours d'un collier et d'un manteau, tous les deux en plumes.

Le grand *bourounichavé* de l'île de Maranhâo, Iappy-Ouassou, « âgé environ de cent ans et encore à la fleur de son aage, » fit grand accueil dans son carbet de *Iuniparan*, à François de Razilly, qui fut invité à y tendre son hamac. Le breuvage qu'on offrait aux hôtes était, soit du jus d'acajou qui rappelait les petits vins blancs de France, soit une certaine bière dont la préparation avait quelque chose de dégoûtant. Après avoir mâché des racines de *manioc* ou de *macachet*, les Indiennes les crachaient dans de grands vases de terre où bouillait du levain de farine de maïs ou de millet, ainsi que le figure la gravure en tête de ce volume : la coutume en subsiste encore.

Et voilà le pittoresque spectacle que put voir François de Razilly dans un intérieur indien : assis ou couchés dans leurs lits de coton, « le pétunoir à la main, » les vieillards discouraient ; les femmes « toutes deschevelées » dansaient, la main sur l'épaule de leurs maris, qui agitaient, en guise de tambour de basque, un *maraca* fait d'une écorce de fruit fourrée de graines sèches. Commencées sur le mode mineur, les chansons s'élevaient ensuite « avec un accord merveilleux, » pour célébrer les exploits des guerriers, les vertus des plantes, la beauté des étoiles aux noms si poétiques : Le Pilote de la Lune, l'Oiseau rouge, le Vieil Homme, le Petit Garçon, l'Autruche blanche, le Lièvre, la Guenon... Et ces poètes étaient des anthropophages !

Les Topinambas se montrèrent d'autant plus empressés à notre égard que beaucoup d'entre eux s'étaient réfugiés dans la grande île pour fuir les Portugais. Ce furent de précieux auxiliaires pour la construction du fort Saint-Louis, au confluent de deux rivières. Derrière les remparts en bois d'*apparituries* durs comme le fer, protégée par vingt pièces de canon, s'éleva la capitale de la France Equinoxiale petit pays d'une douzaine de mille âmes. En dehors de *Saint-Louis*, cité tout en bois couverte de feuilles de palmiers, nos colons occupaient *Iuniparan* et *Eussaouap*, deux des vingt-sept villages du Maranhâo : curieux villages en vérité que l'assemblage de quatre énormes loges, longues de cinq cents pas, « disposées en forme de cloistre, c'est-à-dire en carré comme la place Royale de Paris » (place des Vosges).

Le jour de la Toussaint, une cérémonie solennelle, en présence d'Indiens qui n'avaient ni dieux, ni prêtres, ni culte, marqua notre prise de possession de la France Équinoxiale : ce fut l'érection d'une croix et la plantation d'un padron

fleurdelisé, pendant que se déployait, salué par des sonneries de trompettes et des salves d'artillerie, l'étendard de France. Le même jour, étaient promulguées par les lieutenants généraux les Ordonnances qui régiraient la petite colonie...

Si petite que nos hardis pionniers sentirent le besoin de demander aussitôt des renforts. Pour donner plus de force à leur requête, le mandat qu'ils donnaient à leur envoyé fut revêtu des signatures des principaux d'entre eux : « La Ravardière, Pézieux, Philibert de Brichanteau, Isaac de Razilly, Claude de Razilly, Le Maistre, Hardivilliers, Héroussière, de La Barre, Deschamps, de La Haye, Granchamps, Belleville, Debourdin, P. Auber, Du Plessis, Billaut, Les Jardins, Thomas de Lestre, Le Mezery, Turquault, Hausbocq, Chapperon, Charon, etc. »

L'INDIEN OUARGIO BAPTISÉ A PARIS
(Extrait de la mission de Maragnon, par Claude d'Abbeville) (1613).

Chargé d'aller plaider en Cour la cause de la colonie naissante, François de Razilly, réputé de tous pour sa « bonne et sage conduite, » emmenait une demi-douzaine de Topinambas, Tabajares, Tapuyas et Longs Cheveux du Para, spécimens des diverses tribus brésiliennes. L'arrivée des « ambassadeurs des Maragnans » fit sensation à Paris, où, coiffés de plumes de perroquets, ils exécutaient des danses en agitant leurs maracas comme des castagnettes. Un d'eux, un vieux soldat tabajare, était un tableau vivant : « Son visage, son ventre et ses deux cuisses toutes entières estoient le marbre et le porphire sur lesquels il avait fait graver sa vie. Vous auriez prins le cuir de sa chair pour une cuirasse damasquinée, ainsi que l'on peut voir en son pourtrait icy tirée au vif. La mesme marqueterie se voyait autour de son col, plus honorable que toutes les pierreries du monde. »

L'hommage prêté par ces sauvages à Louis XIII, « au nom de toute leur nation, » dans une audience solennelle au Louvre, eut quelque chose d'émouvant, lorsqu'on

entendit un montagnard d'*Ybouyapap*, nommé Itapoucou, prononcer une longue harangue en tupi. Non moins émouvant, le baptême de trois d'entre eux, le 24 juin 1613, dans la chapelle des Capucins du faubourg Saint-Honoré, où la reine Marie de Médicis servait de marraine. Louis XIII leur passa au cou le collier de Saint-Louis, que mettaient en valeur un habit cramoisi et un chapeau de castor à plumes blanches. Le cardinal de Joyeuse donna de quoi fonder une

LE BAPTÊME DE TROIS SAUVAGES TOPINAMBAS PAR L'ÉVÊQUE DE PARIS EN PRÉSENCE DU JEUNE ROI LOUIS XIII (1613) (D'après une gravure sur bois de l'époque) (Bibl. Nat.).

école d'enseignement mutuel. Razilly fit cadeau d'une batterie d'artillerie ; et le capitaine Du Prat emmena un convoi de colons, laboureurs du Dauphiné, charpentiers, maçons, cordonniers, tailleurs, artisans, en tout trois cents hommes. Allaient-ils arriver à temps pour sauver la colonie ?

Nos débuts, exempts de difficultés, n'avaient rien laissé prévoir de la crise qui se préparait. La Ravardière poussait des explorations tout autour du Maranhão, en plein continent. Des Vaux allait lier partie avec les Indiens de *Comma*, qui nous firent présent de captives venues du fleuve des Amazones.

L'interprète Migan s'abouchait avec les Topinambas de *Tapouytapère*, « la vieille demeure des Tapouys ou Longs Cheveux, » pays charmant et fertile dont les villages, « la Grande Guenon, le Crabe plat, la Biche boucanée, etc., » très peuplés, firent à notre envoyé le meilleur accueil. Le capitaine malouin Maillard et un chirurgien botaniste allaient en reconnaissance dans les contrées que baigne le *Miary*. Pézieux se rendait chez les Tabajares du rio *Vuarpi*, une troisième troupe chez les Tapuyas du rio *Guajahu*. La Ravardière enfin cherchait, du côté des rivières de *Para*, *Pacaiares* et *Parisou* le mystérieux pays des guerrières Amazones.

Bref, notre colonie confiante se gardait si peu qu'un espion portugais put planter sur un tertre, en vue du fort de Saint-Louis, le drapeau de son pays, brûler notre magasin d'agrès de l'île Sainte-Anne et provoquer parmi les Topinambas une agitation inquiétante. Et aucun des lieutenants-généraux n'était dans la petite capitale pour faire face au danger.

Un canot, dépêché à la recherche de La Ravardière, ne le rejoignit qu'au bout de trois mois dans le Para. Le lieutenant-général aidait les Topinambas dans l'attaque des Iouras, cités lacustres sur pilotis, où les Camarapins offraient une résistance acharnée, jusqu'à pendre des cadavres derrière leurs parapets pour figurer des défenseurs. Laissant au capitaine interprète La Blanchardière le soin de poursuivre une exploration qui devait aboutir à la découverte d'une mine de lapis-lazuli, La Ravardière revint tenir tête aux Portugais de Geronymo de Albuquerque.

Résolus de nous chasser du Maranhâo, les Portugais massaient dans l'Est des troupes amenées de Pernambouc. Le 9 juin 1616, parut en vue du camp retranché de *Santa-Maria-do-Rosario*, *le Régent*, qui arrivait de France avec les trois cents hommes, soldats et colons, expédiés par François de Razilly. Le capitaine Du Prat, pressentant le danger qu'offrait cette position fortifiée, doubla en chaloupes la pointe de *Jericoàcoàra* aux pierres de jaspe multicolores et donna l'assaut : il fut repoussé avec pertes. Le 26 octobre, c'était Albuquerque qui prenait l'offensive avec trois cents Portugais et deux cent trente Indiens du Grand Diable des Taramambèzes, contre notre port de *Saint-Joseph d'Itapary*.

Il est contre-attaqué à son tour : son fort de Santa-Maria est enveloppé : tandis que La Ravardière, Claude de Razilly et Maillart, par mer, bombardent la position, Pézieux et Du Prat mènent l'attaque par terre, avec le concours des Topinambas, en costumes de guerre hérissés de plumes : de grands canots indiens, venus du *Cuma*, ferment aux assiégés l'accès du *Miary*. Sommé de mettre bas les armes, Albuquerque lance une colonne de Portugais et de Tabajares contre nos postes avancés, qu'une autre colonne a tournés en cheminant à travers les fourrés. Une

balle a jeté bas Turcou, notre interprète : incapables de comprendre nos commandements, nos alliés indiens dévalent dans la plaine et s'enfuyent ; les canots du Cuma rebroussent chemin ; les Indiens nous lâchent de toutes parts ; faute de fond, *le Régent* ne peut serrer la terre. Après avoir repoussé trois assauts, nos soldats succombent, faute de poudre ; cent quinze d'entre eux sont massacrés, et avec eux de paisibles colons comme l'astronome Vanet, l'orfèvre rouennais Bellanger. Protégé par les salves du *Régent*, Du Prat bat en retraite.

Un armistice est signé, qui donnera le temps à deux délégués de chaque nation d'aller exposer à Lisbonne et à Paris la situation. Mais de nouveaux renforts, amenés par Castello-Branco, permettent à Albuquerque de brusquer la décision. Le 31 juillet 1616, La Ravardière est forcé de capituler à terme. Il rendra la colonie, s'il n'est point secouru dans un laps de cinq mois.

Le jour de la Toussaint, une flotte parut à l'entrée de la baie. C'étaient encore des Portugais. Le 4 novembre, nos quatre cents colons et marins, menacés d'être traités comme des pirates, rendaient le fort Saint-Louis, où Geronymo de Albuquerque remplaça La Ravardière. La France Équinoxiale avait vécu. Elle laissait, comme trace de son existence, un nom, une ville, San Luis du Maranhão.

Au moment de la capitulation, une poignée de Français étaient en exploration dans le Para ; le gentilhomme Picard de La Planque avait remonté le fleuve jusqu'à la cataracte d'*Itaboca*, où *le Tocantin*, dans le pays des Pacaiares, fait un saut de vingt-cinq toises. De retour à Saint-Louis après un voyage de neuf mois, les hardis explorateurs eurent la douleur d'y rencontrer des Portugais. Ils se réfugièrent chez les Topinambas, où ils espérèrent longtemps un retour de la fortune. Puis, résignés, ils reprirent et complétèrent, mais pour le compte des Portugais, par l'exploration du *Miary*, du *Pindari*, de l'*Itapicuru* et du *Turi*, l'admirable réseau des découvertes entreprises par La Ravardière.

Nous avons perdu « un pays de merveilles qu'on peut dire ung paradis terrestre. » Notre œuvre colonisatrice est stérile. Faut-il donc y renoncer et souscrire à l'axiome désenchanté de Sully : « De telles conquestes, comme trop éloignées de nous, sont, par conséquent, disproportionnées au naturel et à la cervelle des François que je reconnois, à mon grand regret, n'avoir ni la persévérance ni la prévoyance requises pour telles choses, mais qui ne portent ordinairement leur vigueur, leur esprit et leur courage qu'à la conservation de ce qui leur touche de proche en proche. »

Au grand ministre de Henri IV, le grand ministre de Louis XIII allait donner un démenti. Il allait asseoir un empire colonial sur des bases si solides que nous en conservons aujourd'hui encore des vestiges.

LA SECONDE FRANCE ÉQUINOXIALE : UN NÉRON, PUIS UNE RÉPUBLIQUE FRANÇAISE (1626-1654). Les relations de La Ravardière avec son « royaume de Guyane » furent si intermittentes qu'il dut se faire renouveler, le 24 novembre 1624, les patentes qui lui en accordaient la concession. C'est que, l'année même, était partie de Hollande une expédition de Français et de Wallons pour

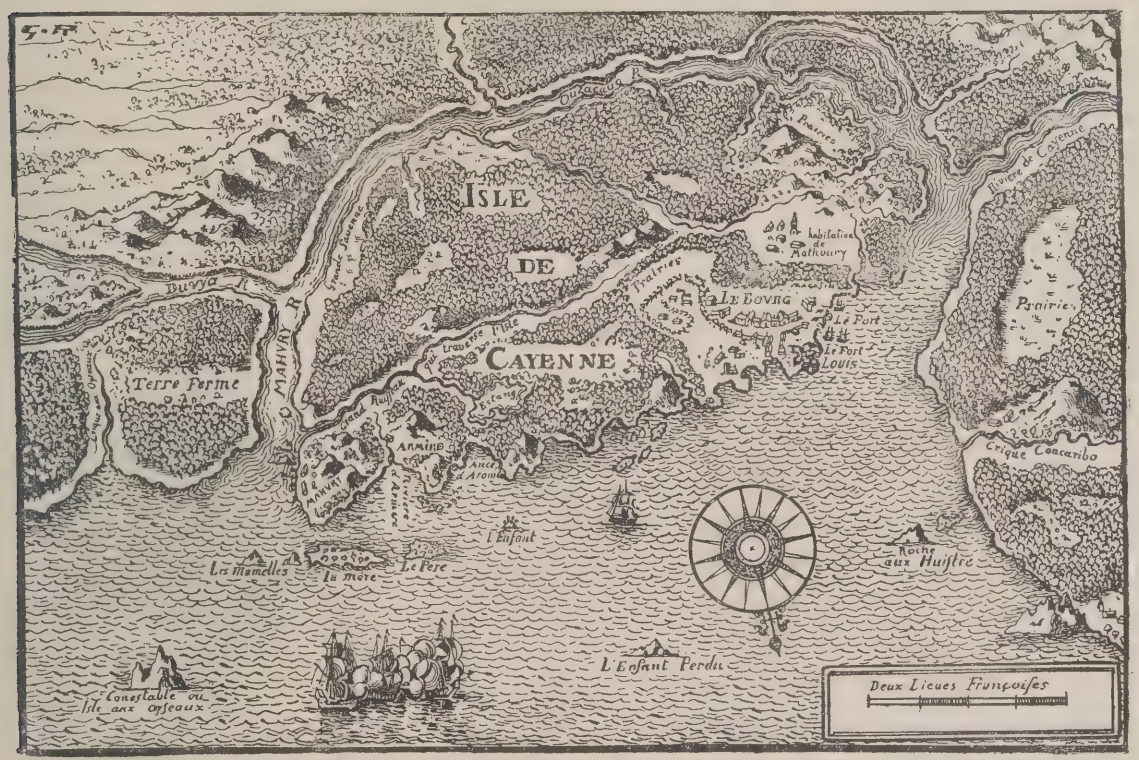

ISLE DE CAYENNE

(Tirée de Lefebvre de La Barre, *Description particulière de l'Isle de Cayenne*) (1668).

s'établir dans l'*Yapoco* ou *Wiapoco;* elle en dressa même la carte. Ce ne fut point toutefois là que « les Pères de famille, » qui accompagnaient Jessé de Forest, s'arrêtèrent : ils allèrent s'installer dans l'île de Manhattan de la Nouvelle-Amsterdam, aujourd'hui New-York. Avec le Lyonnais Chantail, commence en 1626 la colonisation française en Guyane.

Des Normands lui succédèrent. *La Compagnie rouennaise du Cap de Nord,* dirigée par Jacob Bontemps, obtenait de Richelieu la concession de tout le territoire compris entre les Amazones et l'Orénoque, « enclos de bornes et limites, » qui sera dès lors assigné à la Guyane.

Battez, tambours, sonnez, clairons ! C'est le lieutenant général de *la France Équinoxiale* qui passe en costume écarlate, entre deux haies de gardes du corps, pour s'embarquer à Dieppe le 1er septembre 1643. Trois cents soldats et colons lui font escorte ; une cour l'environne ; il a premier écuyer, chancelier, maître d'hôtel, secrétaire, aux cannes ornées de l'écusson vice-royal de « Monseigneur » Charles Poncet de Brétigny. On eût cru un Parisien plus spirituel ! Il a la folie des grandeurs. A *Cayenne*, où il a rallié les épaves des expéditions antérieures, il devient un tyran. Son château fort, sur une « petite éminence un peu moins haute que Montmartre, » le *fort Seperoux*, ainsi appelé du nom d'un Indien Galibi, est transformé en geôle. Les colons s'insurgent. Chargé de chaînes par eux, Poncet de Brétigny leur promet l'amnistie et les engage à construire un nouveau fort à vingt-cinq lieues en amont pour développer la colonie. Mais le mégalomane, brisant les armes royales, signifie à tous qu'il n'y aura plus d'autre maître que lui. Les Indiens, qu'il a irrités, mirent fin aux jours d'un « Néron » qui avait fait — déjà ! — de la Guyane un bagne. Désigné à leurs coups par son manteau écarlate, il reçut une flèche entre les deux yeux. Les débris de la colonie se retranchent sur la hauteur du fort Seperoux, où des renforts, amenés deux ans plus tard par Laforest, ne purent se maintenir que difficilement contre les attaques des Galibis.

GUYANE. SAUVAGE TOPINAMBAS, BAPTISÉ A PARIS (D'après Joachim du Vert) (B. N.).

PORTRAIT AU NATUREL D'UN INDIEN AMENÉ EN FRANCE, PAR RAZILLY (D'après J. du Vert).

Lorsque les désordres de la Fronde donnèrent la nausée de la vie, au point que le grand Condé, dégoûté de tout, rêvait d'habiter quelque île nouvelle, *la France Équinoxiale* reprit sa séduction. Elle fut la raison sociale d'une Compagnie parisienne, dont les prospectus exercèrent un effet magique par la promesse de dividendes de 300 pour 100 et le mirage d'un coffre-fort dont les directeurs exaltaient l'énorme contenu..., sans jamais être à même

de réunir les trois clés nécessaires pour l'ouvrir. Et les Parisiens s'embarquèrent en nombre, en 1652, avec le doux rêve de fonder, comme jadis dans la France Antarctique, une république féodale. Mais elle perdit, dès l'abord, son chef spirituel :

Un bel esprit, un politique
Part de Paris pour l'Amérique
Et se voit noyer dans le flot
Avant que d'arriver à Chaillot.

Ce fut, dans *la Muse historique* de Loret, toute l'oraison funèbre de l'abbé de Marivaux. Et l'autre chef de la colonie aurait pu envier ce malheureux sort. Le Roux de Royville, ayant voulu jouer au « général perpétuel, » fut poignardé au cri de : « Vive la liberté ! » Et lorsque « la mer, quittant sa couleur de purée, reprendra sa céleste parure, » aux approches de Cayenne, les libertaires décideront que le « phantosme » du défunt sera solennellement écartelé et que la sentence sera gravée sur l'airain au sommet d'une pyramide.

L'ingénieur de Laon d'Aigremont mit en état de défense le *fort Saint-Michel de Seperoux*, ainsi baptisé de la fête du jour où eut lieu le débarquement, et qui, plus tard, reçut le nom de Saint-Louis. Le gouverneur Vertaumont disposait, pour tenir en respect les indigènes, d'une batterie de six pièces et de trois barques. Un colon établi depuis plusieurs années dans le pays et versé dans les dialectes indiens, Le Vendangeur, offrit son concours ; un curé de Senlis, l'abbé Biet, déploya beaucoup de zèle pour dresser un vocabulaire galibi et par là exercer son action sur une nation d'anthropophages. Mais les objets de première nécessité manquaient ; et la colonie, au bout de deux ans, périclita. Des Antilles, elle reçut pourtant quelque réconfort, lorsque Lonvilliers de Poincy envoya jeter à Demerara les bases d'un comptoir. De notre désarroi, les Hollandais profitèrent pour s'insinuer à Cayenne, et y amener avec eux un certain nombre de Juifs.

LA COLONIE ENTRE DEUX FEUX

Une flotte française parut enfin en 1664. La Guyane venait d'entrer dans l'orbite de la Compagnie des Indes occidentales Six navires furent saisis, les Juifs et les Hollandais expulsés. Mais le lieutenant général chargé de prendre possession de Cayenne, Lefebvre de La Barre, fut consterné de l'aspect des « restes languissans de la colonie hollandaise, et des malédictions que ces pauvres gens donnèrent à une terre qu'ils n'avoient pas daigné cultiver, comme si elle eût dû produire sans travail de leur part et sans assistance de l'Europe. Leurs visages parlaient autant que leurs langues. »

Lefebvre de Lézy, son frère, réagit contre la veulerie et développa, au *Kourou* notamment, les plantations. Les vicissitudes des guerres ramenèrent, en 1676, les Hollandais à Cayenne, d'où le vice-amiral d'Estrées les chassa l'année même. Pouvions-nous faire mieux et pousser notre avantage contre leur belle colonie de Surinam? Du Casse le crut. Avec ses flibustiers et des volontaires de Cayenne, il entra, en 1686, dans la rivière de Surinam. La barque de garde surprise et enlevée par des Français déguisés en sauvages, Du Casse aurait dû brusquer l'attaque. Ses atermoiements donnèrent aux Hollandais le temps de se ressaisir : il échoua contre leurs retranchements. Les prisonniers qu'il laissa derrière lui furent évacués sur les Antilles, d'où ils ne firent plus retour à Cayenne.

Affaiblie par là, encore que l'explorateur de Gennes vînt y fonder le long de l'*Oyac* un comté, la Guyane se trouva prise entre deux feux : Hollandais à l'Ouest, Portugais à l'Est. Franchissant le fleuve des Amazones, ceux-ci s'étaient installés en 1688 dans le fort de *Macapa*, où quatre pièces de canon à nos armes témoignaient d'une prise de possession antérieure. Délogés en 1697 par le marquis de Ferrolles, gouverneur de notre colonie, qui n'avait pourtant que 90 hommes contre 800 Portugais et Indiens épaulés par trois forts, ils récidivèrent. « Pour assurer la paix et l'amitié entre les deux couronnes, » il fallut négocier la neutralisation de la zone entre la rivière des Amazones et la rivière d'Oyapoc dite de Vincent Pinçon. Nul ne pourra, ni Français, ni Portugais, y élever de fort ou de comptoir, « jusques à ce qu'il soit décidé à qui demeurera la possession desdites terres, » disait le traité provisoire du 4 mars 1700... Le provisoire devait durer exactement deux siècles.

HISTOIRE GENERALE
DES
ANTILLES
XVII• SIÈCLE
BOUCANIERS ET FLIBUSTIERS
par Ch. de LA RONCIÈRE
XVIII• SIÈCLE et XIX• SIÈCLE
par Joannès TRAMOND

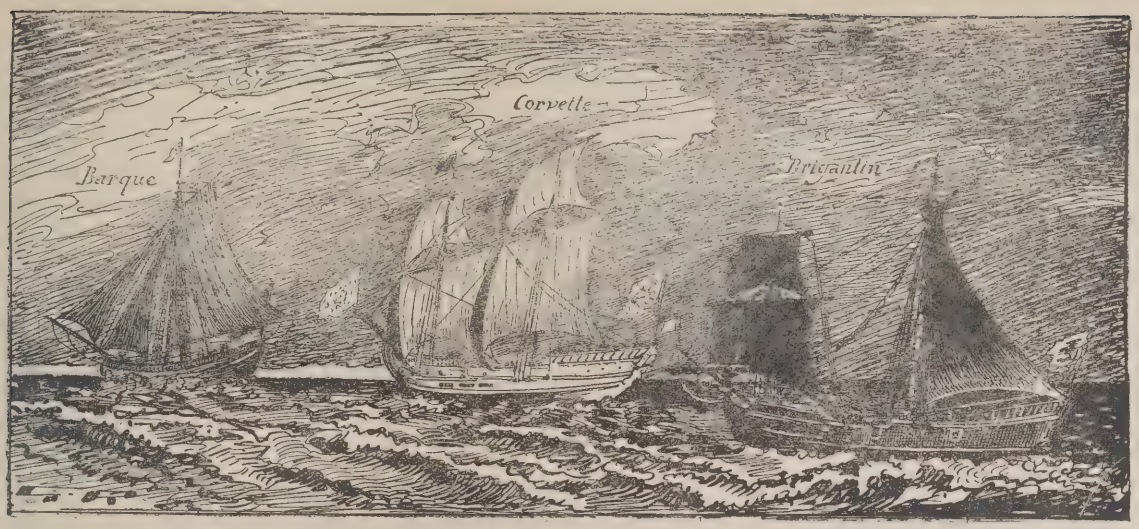

CHAPITRE PREMIER

LES ANTILLES FRANÇAISES

La Compagnie de Saint-Christophe (1626). — *Les chartes-parties des colons.* — *Les tribulations de la colonie de Saint-Christophe.* — *La Compagnie des Isles d'Amérique* (1635). — *Les Caraïbes.* — *Le commandeur Philippe de Lonvilliers de Poincy* (1639). — *Une bourrasque aux Antilles* (1645-1647). — *Liquidation de la Compagnie des Isles* (1649-1653). — *La paix caraïbe* (1660). — *La Compagnie des Indes occidentales* (1664). — *Répercussion des guerres européennes.* — *Mort glorieuse du commandeur de Sales* (1666). — *Défaite de Ruyter devant Fort-Royal de la Martinique* (1674). — *Les amiraux Binckes et d'Estrées aux prises à Tabago* (1676). — *Une habitation à la Martinique.* — *La main-d'œuvre noire.*

En n'occupant que les Grandes Antilles et en négligeant les Petites, les Espagnols avaient commis une faute, dont le traité de paix de Vervins nous permit de tirer profit. Henri IV avait obtenu d'eux qu'au delà de la ligne équinoxiale, les parties contractantes pouvaient se faire la guerre sans entraîner de rupture entre les cabinets de Madrid et de Paris. C'était ouvrir toutes grandes les portes à l'audace de nos corsaires dans la mer des Caraïbes. Tel était le sens du congé donné le 8 août 1624 par l'amiral Henri de Montmorency au capitaine Urbain de Roissey de Chardouville : il pourchasserait les pirates « qui empêchaient aux marchands français la

navigation au delà du tropic du Cancer ou du premier méridien des Açores. » Son collègue était Pierre Belain d'Esnambuc. Esnambuc attaqua, avec trente-cinq hommes, un galion espagnol de trente-cinq canons et ne lâcha prise qu'en voyant sa patache trouée comme une écumoire. « Ne sachant à quoy se résoudre dans cette fâcheuse extrémité, — écrit le Père Du Tertre, l'historien des Antilles, — il fut inspiré de Dieu, qui l'avait choisi pour être le père et le fondateur des colonies françaises dans les îles Cannibales, d'aller à *l'île Saint-Christophe* pour se mettre en état de chercher une fortune plus heureuse. »

LA COMPAGNIE DE SAINT-CHRISTOPHE (1626). A Saint-Christophe, vivaient des naufragés, aux ordres du capitaine dieppois Le Vasseur, qui avaient édifié, avec les débris de leur navire et les canons sauvés du bord, un fortin : ils avaient appris des Caraïbes à construire des « carbets » recouverts de feuilles d'arbres, dont ils faisaient leur demeure. Accueilli comme un ange du ciel et honoré comme un chef, Esnambuc partit au bout de quelques mois pour la France.

Son collègue Roissey et lui devinrent les prête-noms d'une puissante Compagnie dont Richelieu était l'âme, et dont l'intendant général de la marine Ruzé d'Effiat, le trésorier Duplessis-Guénégaud, les présidents des comptes de Flécelles et Bardin-Royer étaient les bailleurs de fonds. Le contrat, passé le 31 octobre 1626 entre *la Compagnie de Saint-Christophe* et les deux capitaines, prévoyait le peuplement des îles encore inoccupées des Antilles entre le 11e degré et le 18e degré de latitude. Quelques mois plus tard, six cents hommes appareillaient pour les îles du Pérou, après avoir signé une charte-partie que voici :

LES CHARTES PARTIES DES COLONS Par-devant un notaire du Havre, le 13 janvier 1627, comparaissent les capitaines de *la Victoire* et du *Catholique*, Urbain de Roissey, écuyer, sieur de Chardouville, et Pierre Belain, écuyer, sieur d'Esnambuc, leurs lieutenants, officiers mariniers et matelots, ainsi que de nombreux passagers natifs de Harfleur, Honfleur, Fécamp, Mortagne, Jumièges, Rouen, Dieppe, Paris, etc. Suivant contrat passé avec le conseiller d'État Isaac Martin de Mauvoy et Jean Cavelet du Herteley, directeurs de la Compagnie des Indes occidentales, ils vont « aux isles de Saint-Cristophe, la Barbade et autres scituées à l'entrée du Pérou, laisser le nombre et quantité de ceux que bon leur semblera pour y travailler et négossier des denrées qu'ilz porteront aux habitans desdites isles et lieux circonvoisins, faire instruire sur la religion catholique, apostolique et romaine, cultiver, essartir et améliorer la terre pour faire du pétun et

toutes autres sortes de denrées et marchandises, continuer et mettre en perfection les habitations encommencées, les fournir d'armes, et ausdits lieux faire résidence actuelle durant le temps et espaces de trois années consécutives. »

Par d'autres contrats, les engagés, « les trois ans, » comme on les appelait, acceptent de payer aux directeurs de la Compagnie des Indes occidentales « annuellement et par teste chacun cent vingt-cinq livres de pétun bon, loyal et marchand pour les droictz de Nosseigneurs, avec le dixième du cotton et autres marchandises qu'ils feront, et oultre, payer aussy le dixième tant dudit pétun que des autres marchandises qu'ils recueilleront pour le droict du gouverneur, et seront tenus rapporter certificatz signéz des escripvains. »

LES TRIBULATIONS DE LA COLONIE DE SAINT-CHRISTOPHE

Les contrats de travail ne laissaient pas prévoir aux futurs colons les luttes qu'ils auraient à soutenir à Saint-Christophe contre les aborigènes et contre deux nations européennes. Les Caraïbes « misantropes et antropophages » avaient projeté un massacre général des Européens aux petites Antilles. Prévenus à temps, les colons français et anglais de Saint-Christophe s'unirent et, quand débarquèrent de leurs pirogues des milliers d'Indiens, un feu roulant suivi d'une charge impétueuse en coucha bas des monceaux. Anglais et Français jurèrent de rester frères d'armes et, par le traité du 13 mai 1627, procédèrent à la délimitation de leurs territoires respectifs.

Mais, soutenus par le comte de Carlisle qui venait prendre possession des îles Sous-le-Vent, baptisées de son nom, les premiers interdirent à nos colons de fortifier *la Pointe-de-Sable*. L'escadre de Cahuzac rétablit la situation. Nos cinq vaisseaux attaquaient, le 2 août 1629, *le fort Charles*, clé de la colonie anglaise de Saint-Christophe, et, sous un feu violent, capturaient une escadrille en rade. Warner, le gouverneur britannique, entrait aussitôt en pourparlers et scellait la paix, en renouvelant le pacte d'amitié d'antan.

Le pacte à peine signé fut mis à l'épreuve. La flotte espagnole de Fadrique de Toledo se déployait le 8 septembre devant Saint-Christophe et, de ses cinquante-trois navires, débarquent, quelques jours plus tard, une foule d'Espagnols, d'Italiens, de nègres et d'Indiens. Épaulés par le *fort Saint-Urbain* aux « fossés à fond de cuve, » Anglais et Français sont embusqués derrière des abatis d'arbres : mais en dépit de l'héroïsme de Dyel Du Parquet, qui tombe percé de dix-huit blessures, les colons, peu aguerris, détalent et s'enfuient dans les montagnes de *la Cabesterre*, au *fort Richelieu*. Roissey n'a eu que le temps de faire sauter le fort Saint-Urbain

et de livrer aux flammes les cases, ajoupas et carbets d'alentour. La panique est telle parmi les colons français qu'ils ne s'arrêtent point dans la montagne : à bord de deux bâtiments, ils s'enfuient dans l'île Saint-Martin où ils sont en proie aux affres de la faim.

La colonie de Saint-Christophe eût vécu, sans l'esprit de décision d'un capitaine dunkerquois renommé par ses exploits dans les mers du Japon et de Chine, que le cardinal de Richelieu avait eu l'habileté d'attirer à notre service. Giron, dit Couarlay, qui croisait dans la mer des Antilles, ramena Belain d'Esnambuc et les siens à Saint-Christophe dans *l'Anse des Papillons :* comme les Anglais, revenus avant nous, en avaient pris possession, Giron les força *manu militari* à restituer les biens des Français.

LA COMPAGNIE DES ISLES D'AMÉRIQUE (1635). Notre colonisation dans la mer des Antilles semblait prendre une large extension. Évincé de la Nouvelle-France par le monopole des Cent Associés, Guillaume De Caen reçut une compensation aux îles Bahamas ; les patentes du 28 janvier 1633 lui concédaient, avec pouvoir d'y établir des forts, les petites îles *Abaco*, *Inagua*, *Mariguana*, *Gilatur* et enfin *Guanahani*, la fameuse île où, pour la première fois, Christophe Colomb avait eu connaissance des terres du Nouveau Monde. Mais la *baronnie des Bahamas* ne fut pour son titulaire qu'un vain titre. Sergent de bataille de notre armée navale, Guillaume De Caen fut trop occupé des campagnes de la guerre de Trente Ans pour avoir le temps de coloniser sa baronnie.

Tout autre fut le sort de la Compagnie des Isles d'Amérique qui, aux termes du contrat du 12 février 1635, s'engagea à faire passer en vingt ans aux Antilles quatre mille colons. Succédanée de la Compagnie de Saint-Christophe, elle embrassait dans son champ d'action toutes les îles sises entre le 10e degré et le 30e degré de latitude.

Avec une rapidité surprenante, Belain d'Esnambuc élargissait nos possessions insulaires. Chargé « d'habituer la Martinique » à notre domination, Jean Du Pont, lieutenant de la compagnie colonelle, y plantait notre drapeau le 15 septembre 1635, brisait la résistance des Caraïbes, que soutenaient leurs congénères des îles voisines, et les refoulait dans *la Cabesterre*. Pour lui, il s'établissait dans *la Basse-Terre*, c'est-à-dire dans cette partie de la Martinique que des mornes montueux, âpres et rudes découpent en autant de quartiers. Moins de cinq ans après, un millier de colons y avaient leurs habitations « au premier, au second ou au troisième étage, » selon qu'elles étaient situées au bord de la mer, au pied des mornes ou à leur penchant.

ANTILLES OU INDES OCCIDENTALES
Echelle
0 100 200 300 400 500 Km.
OCÉAN ATLANTIQUE
ILES BAHAMA OU LUCAYES
CUBA (JUANA)
HAÏTI OU ST DOMINGUE (HISPANIOLA)
PORTO-RICO (BORINQUEN) SAN JUAN BAUTISTA
JAMAÏQUE (SANTIAGO)
GRANDES ANTILLES
PETITES ANTILLES
MER DES ANTILLES (MER DES CARAÏBES)
MER DU NORD
FLORIDE
YUCATAN
HONDURAS
NICARAGUA
COSTA-RICA
PANAMA
COLOMBIE
VÉNÉZUELA
NOUVELLE GRENADE
MER DU SUD
Golfe du Mexique
Canal de Yucatan
Port-au-Prince
la Havane
Caracas (Léon de Caracas)
Martinique
Guadeloupe
Trinidad
Ed. Paillard del.

Solidement appuyé sur le *Fort-Royal* et le *fort Saint-Pierre*, Du Parquet ne chercha pas à expulser les Caraïbes, encore qu'ils eussent conclu un pacte avec les Espagnols pour nous jeter à la mer : leur chef, « le pilote, » vint même présenter son hommage au gouverneur, en gardant, par déférence, le chapeau sur la tête.

Que dis-je ! Du Parquet devint l'idole des Caraïbes ; l'idole, peinte comme eux de rocou, les cheveux tressés à leur mode, reçut ses lettres de naturalisation en exécutant une danse indienne.

Le 28 juin 1635, veille des saints Pierre et Paul, deux navires de France approchaient d'une île qu'empanachait de vapeurs blanches le volcan de la Soufrière. Un soldat courageux et un « avocat d'un bon esprit et d'une humeur grandement douce, » Charles Liénard de L'Olive et Jean Du Plessis d'Ossonville venaient prendre possession de la Guadeloupe. Délaissant le premier atterrage à la pointe *Allègre*, « l'endroit le plus ingrat de toute l'île, » ils s'établirent dans la *Bande-du-Nord* riche en arbres fruitiers : le soldat, dans le fort *Saint-Pierre*, l'avocat, près de l'oratoire *Saint-Hyacinthe* que desservait le Père Raymond Breton.

Mais, faute d'avoir fait escale à la Barbade où ils devaient prendre des vivres et des semences, ils « se trouvèrent au milieu des bois sans patates, ni manioc pour planter, sans pois et sans fèves pour semer. » Parmi les colons, la famine sévit avec violence : « On ne voyoit que des os mouvans revestus seulement de peau : la faiblesse estoit si grande que plusieurs, en prenant de la fumée de pétun (tabac), tomboient morts. Les poitrines de nos François se remplirent de haine à mesure que leurs estomachs estoient vuides de viande. » La mort prématurée de Jean Du Plessis, qui laissait une veuve enceinte d'un sixième enfant, enleva à la colonie un guide sage et éclairé. Il en résulta un malheur.

La faim, mauvaise conseillère, arma nos gens contre les Caraïbes. Les premiers rapports avec eux avaient été excellents. En retour de quelques cadeaux et de rasades d'eau-de-vie, les Indiens avaient d'abord apporté des vivres, tortues, lézards, cochons, lamantins, bananes et figues. Puis, les relations se tendirent. Malgré les remontrances du Père Raymond Breton qui, en chaire, rappelait les ordres formels donnés par le roi de maintenir la paix avec les sauvages, L'Olive empiéta sur leur territoire en allant chercher dans le Sud de l'île un lieu d'habitation plus sain. Les Caraïbes s'enfuirent en incendiant carbets et plantations. L'un de leurs chefs, un vieillard de cent vingt ans, Yance, fut saisi et massacré. C'était la guerre.

De *la Dominique*, arrivèrent des renforts de Caraïbes qui contre-attaquèrent en se défilant d'arbre en arbre, camouflés de grandes feuilles vertes, qui leur permettaient d'approcher d'assez près pour lancer leurs flèches empoisonnées. L'Olive

déclinait jusqu'à perdre la vue. Il n'y avait plus de chef. La tragédie devenait un drame sanglant. Et les débarquements des Indiens continuaient. Habiles manœuvriers, les Caraïbes avaient pourvu leurs pirogues de parapets en pierres qui les mettaient à l'abri des balles. Fort heureusement, ils n'attaquaient qu'en nombre : « A mesure que le soleil se hausse, observait un historien des Antilles, leur courage se ralentit : si on leur résiste courageusement, ils perdent cœur et font teste des talons. » L'alarme était partout, à la *Case au Borgne* que protégeait le petit fort de *Notre-Dame-du-Rosaire*, au *Grand Carbet* où un poste de six hommes eut à soutenir l'assaut d'une nuée de Caraïbes.

Les Caraïbes Des Caraïbes, le Père Du Tertre a tracé ce joli portrait. « D'une belle taille, d'un corsage bien proportionné, gras, puissants, forts et robustes, si sains qu'on voit communément parmy eux des vieillards de cent ou six-vingts ans, qui ne sçavent ce que c'est de courber les espaules sous le faix des vieilles années, » les Caraïbes ressemblent à « des écrevisses cuites. » Une couche de peinture rouge tirée du rocou leur sert de justaucorps ; des plumes de perroquets dans le nez leur tiennent lieu de moustaches ; des hameçons ou des croissants en alliage leur pendent aux oreilles et leur trouent les lèvres ; des anneaux ou des rangs de rassades leur ceignent bras et jambes.

« D'un naturel bénin, doux et affable, » le raisonnement bon, l'esprit subtil c'étaient, en dépit de l'indulgent historien des Antilles, de vulgaires anthropophages. L'ennemi tué, le prisonnier assommé avec le terrible *boutou* en bois dur sculpté d'entrelacs (cf. p. 444), était boucané, c'est-à-dire « rôti bien sec. » Les Caraïbes appréciaient en gourmets leurs victimes. « De tous les chrestiens, les François estoient les meilleurs et les plus délicats à manger, les Espagnols estoient si durs » qu'on avait peine à en venir à bout.

Par un curieux contraste chez des anthropophages, leur langage était élégant et fleuri. Pour eux, tous les cousins étaient *frères;* les chrétiens étaient tous des *hommes de mer;* le lieutenant était la *trace du capitaine;* le pouls *l'âme de la main;* les épines *les yeux de l'arbre;* l'arc-en-ciel *le panache de Dieu;* l'année une *poussinière*... « Je prenois grand plaisir à les écouter, disait M. Du Montel à César de Rochefort, lorsque j'étois parmy eus ; et je ne pouvois assez admirer la grâce, la fluidité et la douceur de leur prononciation, qu'ils accompagnoient d'ordinaire d'un petit souris. »

Les femmes se servaient d'une autre langue que leurs maris. Lorsque les Caraïbes avaient conquis sur les Arouagues les Antilles, ils avaient massacré la popu-

lation mâle ; mais ils avaient épousé les femmes, qui transmettaient de génération en génération à leurs filles le dialecte ancestral comme un dépôt sacré. Ces admirables mères de famille vaquaient à leurs occupations, dès qu'elles avaient accouché. C'est le mari qui se mettait au lit et à la diète, se faisait frotter le ventre et, de toute une lune, ne quittait pas son hamac, dans le carbet grand comme une halle où plusieurs familles vivaient en communauté.

MANIÈRE DONT LES PRÊTRES CARAÏBES SOUFFLENT LE COURAGE
(D'après une gravure de Picard) (dix-huitième siècle).

L'oracle de la tribu, c'était le *Boyé*, le pendant des prêtres-sorciers de Floride et des prophètes-chanteurs du Yucatan. Formé dès l'enfance à son ministère par des jeûnes et des macérations, il s'est signalé à tous par « sa générosité et son courage ; » au moment de l'entrée en campagne, il « souffle le courage » aux guerriers qui partent.

Sur de petites tables en joncs ou en latâniers, qui tiennent lieu d'autels, les fidèles déposent, comme offrande, de belles cassaves ou des calebasses d'*ouycou*, mixture de patates et de cassaves mâchées par les femmes et arrosées d'eau. A Saint-Domingue, ils ont même des temples, où des idoles à têtes de serpents rap-

pellent le culte qu'avait développé au Yucatan Quetzalcohuatl, le conquérant toltèque plus connu sous le nom de Kukulkan.

« M. Du Montel qui s'est souvent trouvé en leurs assemblées et qui a conversé fort familièrement avec ceus de cette nation qui habitent l'île de Saint-Vincent, » rend ce témoignage, que rapporte en 1658 César de Rochefort : « Dans « l'ignorance où vivent nos Caraïbes, ils craignent, plus que la mort, l'Esprit malin « qu'ils nomment *Maboya* : car ce redoutable ennemy leur apparoit souvent en des « formes très hydeuses. Sur tout, cet impitoyable et sanguinaire bourreau, affamé « de meurtres, outrage et blesse cruellement ces misérables, lorsqu'ils ne se dis- « posent pas assez prontement à la guerre. »

Or, le *Maboya*, le mauvais esprit, n'était autre que l'âme du bras ou de la tête des défunts, l'âme qu'on sentait battre, pendant leur vie, au bras ou à la tempe. Seule, la troisième âme, celle du cœur, s'en allait droit au ciel pour être bienheureuse.

LE COMMANDEUR PHILIPPE DE LONVILLIERS DE POINCY (1639-1660). Au moment où notre colonie de la Guadeloupe était, du fait des Indiens, dans une situation critique, arriva de France, comme gouverneur de *Saint-Christophe*, « un guerrier consommé, un grand politique, un homme puissant en richesse et en amis, et une des bonnes têtes de l'Europe. » J'ai nommé le chef d'escadre Philippe de Lonvilliers de Poincy, chevalier de Malte et commandeur d'Oysemont. Le 20 février 1639, il débarquait dans son gouvernement avec sa maison militaire et des gardes du corps à la casaque écarlate rayée de la croix blanche de son Ordre. Les colons de Saint-Christophe, aussitôt enrégimentés, formèrent un effectif de douze compagnies. « On croit en France, écrivait-il au secrétaire général de la Marine Julius de Loynes, on croit que c'est icy une pépinière d'hommes et un cornet d'abondance : Dieu sçayt la peine que j'eus pour assembler ceux que j'envoyay à *la Guadeloupe*, » cent trente hommes du major Jean Soulon de Sabouilly et cent trente autres de Courpon de la Vernade. L'un par la Capesterre, l'autre par la Basse-Terre eurent tôt fait de réduire à merci les Caraïbes.

Répondant, et au delà, aux espoirs que Richelieu avait mis en lui, Poincy avait en peu de temps réorganisé la colonie de Saint-Christophe, bâti des églises et des presbytères et confié la justice à un conseil composé des officiers les plus entendus. Non content de rétablir à *la Guadeloupe* la situation compromise par les attaques des Caraïbes, il prenait possession de *Sainte-Croix* en chassant de là des troupes espagnoles venues de Porto-Rico. Les Caraïbes eux-mêmes désarmaient. Ils reçurent « avec de grandes démonstrations d'amitié » le gouverneur de la Guade-

loupe, Jean Aubert, et l'assurèrent de leur désir de vivre en bonne intelligence avec les Français. La suite montra toutefois que c'était là « une paix plâtrée. »

Notre empire colonial, défini en 1642 dans une extension des privilèges de la Compagnie des Isles, comprenait cinq mille « François catholicques » et quatorze îles : soit, en dehors de Saint-Christophe, la Guadeloupe et la Martinique, *la Grenade* et *les Grenadins*, peuplés de cinq cents « hommes de tout sexe » par Philbert de Nouailly ; *Marie-Galante*, prise à bail par Constant d'Aubigné ; *la Désirade*, *les Saintes*, *Sainte-Alousie*, *Saint-Barthélemy*, *Saint-Martin* et *Sainte-Croix*. A *Tabago*, s'installaient Veuil et Saint-Rémy.

De cet essaim, l'île de Saint-Christophe était la reine. « On fait aisément le tour de toute cette île, écrivait César de Rochefort : mais on ne peut traverser le milieu, à cause de hautes montagnes qui enferment en leur sein d'effroyables précipices et des sources d'eaus chaudes. Toute l'étendue de bonne terre qui est cultivée, jusques à la pente trop roide des montagnes, est divisée presque partout en plusieurs étages. Chaque étage, qui fait comme une ceinture à l'entour des montagnes, a ses sentiers comme autant de ruës traversantes : et cela avec une si belle symmétrie que, lorsque l'on fait par mer le tour de l'île, il n'y a rien de plus agréable que de voir cette divertissante verdure de tant d'arbres qui bordent les chemins.

« Le beau vert naissant du Tabac planté au cordeau, le jaune pâle des Cannes de sucre qui sont en maturité, et le vert brun du Gingembre et des Patates sont un païsage si diversifié et un émail si charmant qu'on ne peut retirer la veüe de dessus. Ce qui récrée encore d'avantage les yeux, est qu'au milieu de chaque habitation ou jardin, on remarque plusieurs belles maisons de différente structure, couvertes de tuile rouge ou plombée, qui donnent un grand lustre à cette aimable perspective. Tous ces jolis édifices ne sont distants le plus souvent que de cent pas les uns des autres.

« Entre les beaus, grands et solides édifices que les François et les Anglois ont bâty, le château de M. le général de Poincy excelle sans contredit et surpasse de beaucoup tous les autres. En un lieu frais et sain, sur la pente d'une très haute montagne couverte de grands arbres, qui, par leur verdure perpétuelle, luy donnent une ravissante perspective, il est éloigné du bord de la mer, d'une bien petite lieue de France. L'on trouve, au chemin qui y conduit et qui monte insensiblement, les agréables maisons de quelques-uns des principaus officiers et habitans de l'île. Et dès qu'on a costoyé une petite éminence qui le couvre, en venant de la Basse terre, on est conduit par une droite et large allée, bordée d'orangers et de citro-

niers, à ce beau palais. » Poincy le fit dessiner et en envoya « le crayon » à César de Rochefort, qui en donne cette jolie description :

« Une face extrêmement charmante ; trois étages bien proportionéz suivant les règles d'une exquise architecture qui a emploié la pierre de taille et la brique avec une belle symmétrie ; au-devant de son entrée, un large escalier à double rang de degréz ; le couvert en plate-forme, d'où l'on a une veüe des plus belles et des

LE CHATEAU DU GOUVERNEUR DE POINCY ET PAYSAGE D'UNE PARTIE DE L'ÎLE SAINT-CHRISTOPHE
(De Rochefort, *Histoire des Antilles*) (1726).

plus accomplies du monde, ce riche bâtiment est si bien placé et rafraichy si agréablement des dous vens qui coulent de la montagne, qu'aus plus grandes chaleurs de l'été, on y jouyt d'une aimable température.

« C'est une chose divertissante au possible, quant, aus jours de réjouissance publique, on fait à l'Ile des feus de joye, pour les nouvelles de quelque heureus succès des armes victorieuses de Sa Majesté Très-Chrestienne. Car alors les clairons et les hautbois font ouïr leur son éclatant du haut de la plateforme de ce palais, en telle sorte que les montagnes voisines, les côtaus et les bois forment un aimable éco. Alors on voit pendre, du haut de la terrasse et des fenestres de l'étage

le plus élevé, les enseignes semées de fleurs de lis, et les drapeaus et étendars que monsieur le général a remportéz sur les ennemis. »

Ses cent domestiques occupaient deux corps de logis non loin de la chapelle ; et ses trois cents esclaves étaient cantonnés sur une petite éminence dans des logettes de bois et de briques, dont l'ensemble était appelé, du territoire africain d'où les nègres étaient originaires, *la ville d'Angola*. De grosses pièces d'artillerie et un magasin d'armes transformaient le palais en place forte. Poincy avait pour sergent de bataille Giraud, un de ses voisins, pour capitaines de quartiers ses neveux de Tréval et de Bénévent, et pour gouverneur particulier de Saint-Christophe, son neveu de Poincy. Leur fidélité à leur chef allait être soumise à une rude épreuve.

UNE BOURRASQUE AUX ANTILLES (1645-1647). Un des actionnaires de la Compagnie des Isles, Charles Houel du Petit-Pré, fils du contrôleur général des salines de Brouage et des traites de Saintonge qui avait lui-même participé à la création de la Compagnie de la Nouvelle-France, fut envoyé en 1643 en inspection aux Antilles « pour prendre connaissance de tout ce qui s'y passait, » en attendant sa nomination de gouverneur de la Guadeloupe. A Saint-Christophe, ses visites commencèrent par celle de l'intendant général Claude de Clerselier de Leumont. Le lieutenant général Poincy s'en formalisa et, plus encore, du refus de serment que lui opposa Houel du Petit-Pré, en sa qualité de membre de la Compagnie des Isles.

CHARLES HOUEL DU PETIT-PRÉ
(Peinture du château de Monteaux, au vicomte de Croÿ).

Ce n'était point un caractère commode que l'ancien chef d'escadre de l'amiral-archevêque de Bordeaux : il s'était signalé par ses démêlés avec Sourdis, son chef. A Saint-Christophe, Poincy fut pris à partie par un gentilhomme breton, Kerroland, qui l'attaqua à coups d'épingles par un pamphlet en vers : *la Prosopopée de la Nymphe Christophorine*, une belle près de qui le commandeur de Poincy s'empressait. Le pamphlétaire dut prendre la fuite : son parent, le lieutenant Fromenteau de La Grange, fut renvoyé en France. D'autre part, la limitation de la culture du tabac, dont l'abondance avait avili les prix, mécontentait les colons.

Une bourrasque se préparait, où l'on vit « plus de révolutions que dans un grand empire : un lieutenant général chassé, un autre mis à la chaisne, des révoltes de peuple, des persécutions de l'Église, des religieux bannis, des innocents opprimés, des coupables récompenséz, des capitaines pendus. »

Elle éclata à la suite d'un malentendu : sentant grandir les haines que provoquait son administration ferme, mais sévère, Poincy avait offert de résigner ses fonctions. La Compagnie le prit au mot et lui donna pour successeur le fils d'un écuyer de la reine, Noël de Patrocles de Thoisy. Ordre était donné à Poincy de se rembarquer pour la France : l'ordre était signé du roi.

Le 25 novembre 1645, Thoisy se présentait devant *Saint-Christophe* avec « une florissante jeunesse, » et aussi avec des exempts du grand prévôt de France, que le marquis de Sourches avait munis des insignes de la prévôté, bâton à pomme d'ivoire, hoqueton aux armes royales, pour assister le nouveau lieutenant général et faire exécuter ses commandements. Poincy refusa de le laisser débarquer de *l'Homme d'Or*. A une sommation de l'exempt, le neveu de Poincy riposta par la menace d'ouvrir le feu sur le vaisseau royal. Force fut à Thoisy de se replier sur la Guadeloupe. Une récidive avec des contingents de la Guadeloupe et de la Martinique eut une issue encore plus malheureuse. A Saint-Christophe, Poincy rassemble les milices et avance avec des forces si imposantes que ses adversaires épouvantés s'enfuient, Du Parquet chez les Anglais, le capitaine Houssier de La Fontaine à bord d'un navire flamand, Thoisy à la Martinique. Il réquisitionne ensuite une douzaine de navires qu'il place sous les ordres de son neveu de La Vernade, et les envoie quérir son adversaire. Le 24 janvier 1647, des salves d'artillerie étaient tirées à Saint-Christophe : le lieutenant général de Patrocles de Thoisy, en uniforme, avec l'écharpe blanche à franges d'or, y faisait son entrée... comme prisonnier. De nuit, il gagnait un navire malouin qui avait ordre de le rapatrier en France.

Poincy restait maître de la situation. Comme sanction, il reçut des éloges de Louis XIV ; en dépit des défaillances, un souverain reconnaît les services passés ; et « le lieutenant général ès isles de l'Amérique n'avait rien épargné, disait le roi, pour y maintenir nostre authorité et la dignité du nom françois. » Le Père Du Tertre, curé de *la Capesterre* à la Guadeloupe, et un colon, Guillaume d'Orange, « père commun de tous les habitants, » s'étaient noblement employés à calmer les esprits, car les *Patrocles*, ainsi qu'on appelait les partisans de Thoisy, étaient persécutés et traqués. Guillaume d'Orange, victime lui-même de cet ostracisme, dut quitter la Guadeloupe pour la Martinique, qu'il devait, au soir de sa vie, contribuer à sauver.

LIQUIDATION DE LA COMPAGNIE DES ISLES (1649-1653)

« Le mauvais état des affaires de la Compagnie, amené par les désordres survenus dans les îles, » l'accula à une liquidation, qui se fit par lots. Poincy acquit, en 1647, au nom de l'Ordre de Malte, le premier lot : *Saint-Christophe*, *Saint-Martin*, *Saint-Barthélemy* et *Sainte-Croix*, dont Louis XIV lui confirma la concession en 1653 moyennant le paiement d'une couronne d'or chaque année. Charles Houel du Petit-Pré et son beau-frère, Jean de Boisseret d'Herblay, obtinrent pour une somme de soixante mille livres et une redevance annuelle de six cents livres de sucre, le second lot : *la Guadeloupe*, *la Désirade*, *Marie-Galante* et *les Saintes* (1649). Le troisième lot, *la Martinique*, *la Grenade*, *les Grenadins* et *Sainte-Lucie*, échut, l'an d'après, à Du Parquet moyennant quarante et un mille cinq cents livres.

Après une prise de possession solennelle de la Martinique, aux salves du canon et au son des cloches, Jacques Dyel du Parquet alla poursuivre en Cour son investiture des îles comme lieutenant général, qu'il obtint. Il était dans son château, à quelque distance du fort *Saint-Pierre*, quand une nuée de Caraïbes ennemis, soutenus par des nègres fugitifs, dévala de toutes parts, par la montagne Pelée et par les pitons du Carbet, sur son habitation. La résistance fut acharnée ; mais la poudre manquait, et Du Parquet allait succomber, quand trois cents matelots débarqués de vaisseaux de guerre hollandais prirent à revers les assaillants et leur firent lâcher pied (1654).

Ruiné par les frais d'une guerre désormais incessante contre les nègres marrons et les Caraïbes, « le général Du Parquet » vendit *la Grenade* et *les Grenadins* à Jean de Faudoas, comte de Cérillac, puis leva un impôt pour la défense de la Martinique. L'insolence de colons, qui refusaient de le payer, lui causa une telle « fâcherie » qu'il fut pris de fièvre et expira le 3 janvier 1658. Sur le drap mortuaire fut étendu le drapeau de la Compagnie colonelle : « Chacun a perdu en la mort de Monsieur, écrivait le P. Feuillet ; l'Église y a perdu son protecteur ; nous y avons perdu notre bienfaiteur ; le peuple y a perdu son appui ; les pauvres y ont perdu leur Père. » Dyel Du Parquet laissait huit enfants.

LA PAIX CARAÏBE (1660)

Avant de passer la main au commandeur de Sales, « très digne neveu de Saint François de Sales, » dont la douceur contrastait avec sa rudesse, Poincy avait signé, à son lit de mort, un acte capital. Assistés de deux missionnaires qui les évangélisaient, du Père Dominicain Beaumont et du Père Jésuite Du Vivier, quinze chefs caraïbes étaient venus

le trouver de la part de leurs frères de la Dominique, de la Martinique et de Saint-Vincent.

Les Caraïbes reprochaient à l'Européen, « comme une injustice manifeste, l'usurpation de leur Terre natale. — « Tu m'as chassé, disait ce pauvre peuple, de Saint-Christophe, de Nièves, de Montserrat, de Saint-Martin, d'Antigoa, de la Gardeloupe, de la Barboude, de Saint-Eustache... qui ne t'appartenaient pas et où tu ne pouvois légitimement prétendre. Et tu me menaces encore tous les jours de m'oster ce peu de païs qui me reste. Que deviendra le misérable Caraïbe? Faudra-t-il qu'il aille habiter la mer avec les poissons? »

Non. Le traité du 31 mars 1660 lui garantira la possession des îles de *la Dominique* et de *Saint-Vincent*, promesse solennelle qui fut tenue et, mettant fin aux actes d'hostilité des sauvages, donna enfin aux Antilles françaises la sécurité. Les Européens seuls allaient s'y déchirer entre eux; et les Caraïbes, plus d'une fois, combattirent aux côtés des Français.

LA COMPAGNIE DES INDES OCCIDENTALES (1664)

A l'instar de nos voisins, Colbert fonde en 1664 des Compagnies à charte, l'une pour les Indes Orientales, l'autre pour les Indes Occidentales. Pour asseoir leur monopole, il leur prête l'appui du pavillon royal, en mettant en mer l'escadre de Perse et celle des Antilles. Il les couvre du prestige ministériel en devenant leur chef, président et directeur, et le roi leur offre le Louvre pour leurs assemblées solennelles.

ALEXANDRE DE PROUVILLE MARQUIS DE TRACY (D'après Lenfant).

Organisme gigantesque qui embrasse les deux rives de l'Atlantique — l'Afrique fournissant à l'Amérique la main-d'œuvre, — la Compagnie des Indes Occidentales absorbe les petites Compagnies de colonisation au Sénégal, en Guyane et à la Nouvelle-France. Elle rachète *Saint-Christophe*, *Saint-Martin*, *Saint-Barthélemy* et *Sainte-Croix* à l'Ordre de Malte; *la Guadeloupe*, *la Martinique*, *la Grenade*, *la Désirade*, *Marie-Galante* à leurs seigneurs particuliers. Elle achetait, mais payait mal. Dotée d'un privilège pour quarante ans, elle n'en vécut pas dix et mourut insolvable.

« Lieutenant-général dans toute l'Amérique, méridionale et septentrionale

tant par mer, que par terre, » Alexandre de Prouville, marquis de Tracy, va d'île en île installer les nouveaux gouverneurs nommés par le roi sur présentation de la Compagnie : à *la Martinique*, Robert de Clodoré ; à la *Tortue*, Bertrand d'Ogeron ; à *la Guadeloupe*, Du Lion ; à *la Grenade*, Vincent, presque tous des capitaines ; à *Marie-Galante*, le jeune de Théméricourt, « sçavant dans tous les arts sans les avoir appris ; » à *Saint-Christophe*, *Sainte-Croix*, *Saint-Martin* et *Saint-Barthélemy*, le commandeur de Sales et ses chevaliers de Malte.

Tout de suite, la valeur des nouveaux gouverneurs est mise à l'épreuve. Une guerre avec l'Angleterre éclate, qu'une guerre avec la Hollande doit suivre, avec ce tempérament que la France sera tour à tour l'alliée de l'une et de l'autre.

RÉPERCUSSIONS DES GUERRES EUROPÉENNES : MORT GLORIEUSE DU COMMANDEUR DE SALES (1666) Pour rester fidèle à sa parole, d'ailleurs à son corps défendant, Louis XIV entra dans la lutte des Hollandais contre les Anglais. Voulant limiter au continent les horreurs de la guerre, Colbert prescrivait, le 6 février 1666, aux gouverneurs des Antilles de ne prendre l'offensive qu'en cas de nécessité. A Saint-Christophe, île mi-française, mi-anglaise, où les adversaires étaient en champ clos, le conflit fut inévitable.

Le commandeur de Sales, pour n'être pas surpris, prend les devants dans le quartier de *la Basse-terre*. Il fond, le 22 avril 1666, sur le détachement anglais qui borde la rivière de *Cayonne*, le culbute, tombe dans une embuscade aux *Cinq Combles* où il est tué : mais le chevalier de Saint-Laurent se rue sur les Anglais, à l'arme blanche, les met en fuite, et rallie dans *la Capesterre* nos autres troupes.

Ici, à *la Pointe de Sable*, Lonvilliers de Poincy, le neveu de l'ancien lieutenant général, a fait tête avec trois cent cinquante hommes aux quatorze cents colons et boucaniers du colonel Morgan. Les deux chefs sont tués. Mais les Irlandais catholiques tournent casaque. L'offensive change de camp.

Le 23 avril, un parlementaire se présentait à nos avant-postes. Le colonel Reyms capitulait. Forts, canons, armes, munitions nous étaient livrés. Il avait suffi d'un jour pour détruire, à Saint-Christophe, la puissance britannique. Neuf cents Français, bien en main, avaient vaincu quatre mille Anglais, dont mille étaient restés sur les champs de bataille. Cinq drapeaux pris à l'ennemi furent remis solennellement à Louis XIV par un député de la colonie, nommé Auger de la Motte.

Mais en juillet, la flotte anglaise du capitaine général Willoughby arrivait à la rescousse. Francis Willoughby, attardé dans une descente à la Martinique, venait à peine de reprendre le large et se trouvait, la nuit du 4 août, dans le détroit qui

sépare la Guadeloupe des Saintes, quand sa flotte fut prise dans la spirale d'un cyclone et anéantie. Son neveu Henry Willoughby, en voulant porter secours à la colonie anglaise des Saintes, fut aussi malheureux que le capitaine général ; il tombait au milieu d'une de nos divisions navales, commandée par le capitaine d'Elbée et perdait, le 20 août, trois bâtiments sur quatre. Désormais maîtres de la mer, nous nous emparions de *Montserrat* et d'*Antigoa*, tandis que l'ingénieur Blondel

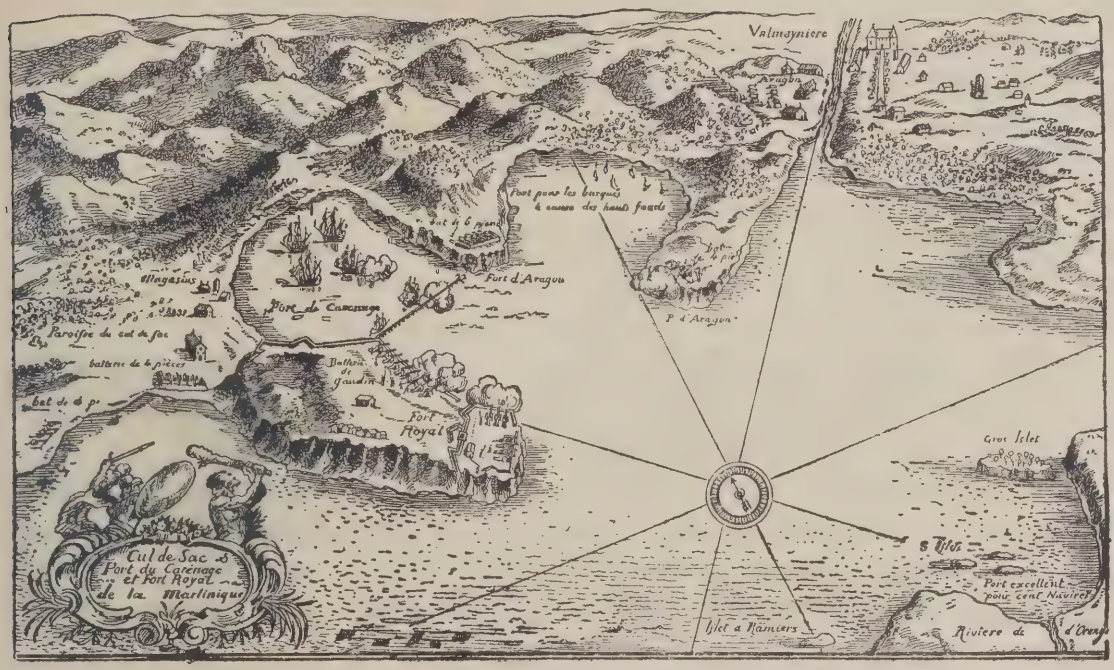

mettait nos îles en état de défense et nous dotait, à la Martinique, du *Fort-Royal*, qui allait jouer bientôt un rôle capital.

Mais le gouverneur général Antoine Lefebvre de La Barre ne se rendit pas compte de la valeur de ce point d'appui. Tout fier d'un combat indécis livré au large de l'île Nevis à l'escadre d'Henry Willoughby, frère de Francis, ce « maistre des requestes transfiguré tout d'un coup en homme de guerre, » laisse ses trente-trois bâtiments « rangés de fil le long de la coste » devant le *Fort Saint-Pierre de la Martinique*, alors qu'un de ses lieutenants, Clodoré, le supplie de les mettre à l'abri dans le cul-de-sac du Carénage dont le *Fort-Royal* couvre l'entrée. Les malheureux navires, armés de pièces légères, sont pris, le 29 juin 1667, sous le feu des pièces de gros calibre de la division Harman. Leur riposte est vaine : les boulets anglais les écrasent. Pour ne point laisser de trophées à l'ennemi, leurs propres

capitaines leur donnent le coup de grâce. Maître à son tour de la mer, Harman nous chasse de la Guyane. Mais en stipulant la restitution réciproque des colo-

COMBAT NAVAL, ENTRE LA FLOTTE FRANÇAISE ET LA FLOTTE ANGLAISE
(Composé d'après des aquarelles du Musée de la marine).

nies prises, le traité de Bréda, le 31 juillet suivant, remet toutes choses en état.

Au combat de l'île Nevis, des Hollandais ont livré bataille à nos côtés. Le renversement des alliances, en 1672, les dressera contre nous.

DÉFAITE DE RUYTER DEVANT LE FORT-ROYAL DE LA MARTINIQUE (1674) Escomptant le mécontentement de colons qu'irrite le monopole de la Compagnie, les Hollandais détachent aux Antilles une flotte de quarante-huit navires. Ils savent qu'à la Martinique, en 1666, à la veille de livrer bataille aux Anglais, nous avons dû réprimer une insurrection. C'est sur cette île que gouverne un amiral qui s'est rendu illustre dans les guerres d'Europe, Ruyter : à son bord, les

colonels et lieutenants-colonels qui commandent les troupes de débarquement, ont en poche leurs brevets de gouverneurs des Antilles françaises.

Le 19 juillet 1674, la flotte hollandaise est en vue du *Fort-Royal*, clé de nos positions. Le gouverneur de la Martinique, Antoine André de Sainte-Marthe, avait, à l'instigation du lieutenant-général de Baas, « posé des corps de garde dans les lieux de l'île les plus éminents pour découvrir les navires » ennemis. Mais l'arrivée soudaine de Ruyter ne permit pas d'assembler plus de cent soixante et un hommes, miliciens, matelots et soldats, dans le fort construit à l'entrée du bassin du Carénage sur un monticule rocheux. Rattaché à la terre par un isthme que barrait un double rang de palissades, le monticule avait, du côté du goulet, une batterie barbette, qui croisait ses feux avec une batterie à fleur d'eau établie de l'autre côté de la passe. Une chaîne, tendue entre les deux rives, fermait l'accès du Carénage où se trouvaient embossés le vaisseau royal *Les Jeux*, de 44 canons, capitaine d'Amblimont, *le Saint-Eustache* de Saint-Malo, 22 canons, capitaine de Beaujeu, et les navires malouins et provençaux d'Aicard, Ganteaume et Joune. En vain, des frégates hollandaises tentent-elles de forcer l'entrée du goulet : elles sont repoussées.

C'est alors qu'à neuf heures du matin, le 20 juillet, Ruyter opère un débarquement massif de cinq mille hommes dans l'anse *Le Vassor*, située de l'autre côté de la presqu'île. Rubans et mouchoirs rouges au chapeau, les soldats du comte de Stirum, les marins du contre-amiral Engel de Ruyter, neveu du grand amiral, montent à l'assaut. L'enseigne de vaisseau de Martignac, bon tireur, en abat trente coup sur coup ; le vieux compagnon de Du Parquet, l'héroïque Guillaume d'Orange, est mortellement blessé en faisant rouler, de son seul bras valide, des rochers sur les assaillants ; le capitaine de Cacqueray de Valmenier, les miliciens, les matelots de Ganteaume et Joune se prodiguent. Mais la garnison va être débordée, quand soudain des rafales d'artillerie ouvrent de sanglants sillons parmi les Hollandais, abattant le comte de Stirum et Engel de Ruyter : cinq cent soixante-quatorze des leurs gisent, tués ou blessés. C'est le petit vaisseau *Les Jeux* qui a pris les assaillants à revers. Le lendemain même, Ruyter reprenait, honteux, la route de l'Europe. Les Antilles étaient sauvées.

LES AMIRAUX BINCKES ET D'ESTRÉES AUX PRISES A TABAGO (1676)

Quand, de l'attaque massive, les Hollandais passent aux coups de main, une foudroyante riposte les arrête, telle la contre-attaque victorieuse, à l'île de *la Grenade*, du capitaine de vaisseau Chadeau de la Clochetterie contre les corsaires Erasmus et Adrian. Le moment est proche où un engage-

ment décisif d'escadre à escadre mettra définitivement l'ennemi lors de cause.

Le vice-amiral Binckes avait pris à tâche de laver l'affront fait à Ruyter. Sa croisière, en 1676, semblait réussir : il avait réduit à merci le *fort Saint-Louis de Cayenne* et les forts de l'île Marie-Galante : à Saint-Martin, le commandant Du Magne s'était fait tuer en repoussant les assaillants ; le chef d'escadre Rouxel de Médavy de Grancey avait eu peine à couvrir la Guadeloupe ; et une escadrille de marchands nantais et dieppois s'était fait écraser au *Petit-Goave* après une lutte héroïque contre les vaisseaux de ligne hollandais. Malgré ces apparences, Binckes a échoué : il n'a pu convaincre, ni à Saint-Domingue, ni ailleurs, les mécontents de « secouer le joug insupportable du roi. »

Et le grand chef de la flotte française, Jean d'Estrées, arrive en personne pour rétablir la situation. Marchant au feu comme un simple soldat, il donne l'assaut au *fort Saint-Louis de Cayenne*, qui est repris après un combat meurtrier.

Binckes est à *Tabago*, la place d'armes des Hollandais ; mouillés sur une ligne incurvée en retrait de l'étroite passe de *Klips Bay*, ses vaisseaux sont épaulés par une forteresse en étoile et par ses batteries à fleur d'eau qui voyent l'entrée du port. De cette formidable position, Jean d'Estrées n'a cure ; pendant que les troupes de débarquement commandées par le major Hérouard de La Piogerie donnent l'assaut à la place, le 3 mars 1677, le vice-amiral de France pénètre en colonne double dans « le desfilé » de la passe, avec une bravoure qui provoque l'admiration des Hollandais. « Leur canon alla comme de la mousqueterie ; ce n'estoit pas une bataille, mais un carnage. » Sous ce feu épouvantable, Jean d'Estrées et Louis Gabaret, en tête des deux colonnes, attaquent le contre-amiral Roemer Vlacq et le commandant du *Leyden* : « et les ennemis sont menés si vite par les nôtres, qu'en moins d'un quart d'heure, nous en fûmes les maîtres. » Mais Binckes a écrasé de son feu *le Précieux* du Lyonnais Mascarany, qui, démâté, s'échoue. Mascarany a ordre de le brûler : les blessés lui arrachent le boutefeu et, pistolets au poing, le forcent à détaler. *L'Intrépide* de Louis Gabaret, la moitié de son équipage hors de combat, — une seule batterie compte quarante tués, — est une épave que, le lendemain, l'ennemi amarine : il n'y a plus que le capitaine d'armes et vingt hommes à bord. *Le Marquis* du capitaine de Lézines, étreint par les flammes du *Leyden*, saute avec ses deux cent cinquante matelots. *Le Glorieux* du vice-amiral d'Estrées a l'arrière fracassé par l'explosion du *'t Huis te Kruininghen*, qu'il vient de capturer : le pont s'effondre ; tout le navire flambe jusqu'aux huniers. Blessé à la tête, sans chapeau ni perruque, notre vice-amiral gagne péniblement le rivage, où il prend pied en intimidant une patrouille ennemie, qui demande quartier.

A terre, l'assaut donné au fort a échoué. Hérouard de La Piogerie est frappé à mort. Trois capitaines de vaisseau, Gabaret, de Lézines, La Borde, huit cents hommes sont hors de jeu... Et c'est une victoire. Cinq vaisseaux de ligne hollandais, cinq transports, brûlots et pataches ont péri dans la fournaise qui embrase la rade. Le vaisseau amiral et deux autres vaisseaux gisent échoués, troués comme des écumoires. Mais Tabago reste pour les corsaires hollandais un point d'appui.

Avec une ténacité remarquable, Jean d'Estrées revient donner à l'ennemi le coup de grâce. A bord de la nouvelle escadre qu'il amène de Brest, est un artificier de génie, Landouillette, l'inventeur des « balles ardentes. » Le 10 décembre 1677, la tranchée est ouverte devant le fort de Tabago : et au troisième coup de mortier, la bombe éclate dans la Sainte-Barbe. Dans l'explosion du fort, Binckes et tout son état-major périrent. Tabago était à nous.

Un dernier point d'appui reste aux Hollandais, Curaçao. Jean d'Estrées rassemble aux Antilles une flotte imposante, — dix-huit navires du roi et douze bâtiments de flibustiers, — qui en rendra la conquête « presque infaillible. » Mais en route, dans la nuit du 11 mai 1678, dupé peut-être par une feinte de trois vaisseaux hollandais qui nous auraient attirés dans de dangereux parages, Jean d'Estrées subit une épouvantable catastrophe. Son vaisseau amiral *le Terrible*, *le Tonnant* du chef d'escadre de Grancey, une douzaine de bâtiments, toute une division navale trompée par les ténèbres, vient s'éventrer sur des écueils. Au jour, le vice-amiral apprit des flibustiers qu'il avait fait naufrage dans un archipel dont les seuls habitants étaient des oiseaux, sur les récifs des îles d'Aves.

UNE HABITATION A LA MARTINIQUE

Du *bourg Saint-Pierre* à la Martinique, une belle allée d'orangers menait à l'habitation qu'avait jadis construite l'un des fondateurs de la colonie, Dyel Du Parquet. Elle était possédée, à la fin du dix-septième siècle, par un officier de marine venu avec la frégate *la Sorcière* pour donner la chasse aux forbans, le marquis de Maintenon d'Angennes. Ancien gouverneur de Marie-Galante, il s'était fixé dans ce site enchanteur, où trois cents esclaves faisaient valoir son beau domaine, qui était le type modèle d'une habitation. Deux sucreries fonctionnaient, l'une avec un moulin à eau, l'autre avec un moulin mû par un manège de chevaux ; la raffinerie était dans le bourg ; une cacaoyère fournissait le cacao, dont on fabriquait le chocolat si prisé des colons.

L'habitation de l'ancien seigneur de l'île, Houel, était à *Saint-Martin*, vaste logis en bois, où son descendant accueillit le Père Labat « en grand seigneur, se faisant honneur de son bien : » quatre cents nègres, moulin, sucrerie et étuve.

Mais si l'agriculture était florissante, l'industrie avait disette d'artisans, en dépit de l'édit de mars 1642 qui assimilait à l'épreuve de la maîtrise un séjour de six années aux colonies. Comme spécialistes, il y avait un confiseur à la Martinique, un coutelier à la Guadeloupe, un potier d'étain à Saint-Christophe, plus, çà et là, quelques charrons aptes à faire des *cabrouets* de transport et des tonneliers capables de fabriquer des formes pour le sucre. Si les tailleurs d'habits restaient gueux, les chirurgiens faisaient fortune, grâce à l'abonnement de cinquante livres de petun que leur versait chaque habitant pour être soigné en cas de maladie : le chirurgien était en même temps barbier : chaque semaine, il envoyait un petit aide « faire le poil » à ses pratiques.

LA MAIN-D'ŒUVRE NOIRE

La main-d'œuvre, importée de divers points de l'Afrique, était soumise à une rude discipline. Attaché à un poteau, le patient était bâtonné jusqu'au sang, et les plaies étaient cautérisées au sel et au piment pour empêcher la gangrène. Aussi les nègres désertaient-ils. Moins féroces que les Portugais qui coupaient la jambe aux déserteurs récidivistes, les colons de la Martinique leur suspendaient le pied à l'épaule.

MANIÈRE D'EMPÊCHER LES ESCLAVES DE S'ENFUIR

Marqués comme du bétail au chiffre de leurs propriétaires, les malheureux noirs étaient « aussi chargés de caractères que les obélisques d'Égypte, » quand ils avaient changé plusieurs fois de maîtres. Et les marques, faites au fer rouge, étaient indélébiles. Aux quatre grandes fêtes de l'année avaient lieu des baptêmes collectifs ; les nègres de la Guinée et de l'Angola, au « génie fort subtil, » se montraient plus aptes que les Sénégalais, teintés au reste d'islamisme, à recevoir la parole évangélique. Le soir, dans de nombreuses habitations, tous faisaient en commun la prière, suivie d'un *exaudiat* pour le roi.

Une sage ordonnance sauvegardait contre la concupiscence des maîtres les femmes esclaves. La négresse et son enfant étaient confisqués au profit des religieux de la Charité qui avaient la charge des hôpitaux ; et le maître coupable était frappé d'une lourde amende.

CHAPITRE II

BOUCANIERS ET FLIBUSTIERS

La Tortue. — Les Boucaniers de Saint-Domingue. — Les Frères de la Côte. — Le journal de Voyage à la mer du Sud d'un flibustier parisien (1686-1688). *— Le crépuscule de la Flibuste. — Du Casse, gouverneur de Saint-Domingue. — La prise de Carthagène. — La Guadeloupe assaillie* (1708). *— Les flibustiers font place aux négociants. Les Malouins dans la mer du Sud* (1698-1719) *— Une victoire malouine. Prise de Rio-de-Janeiro par Du Guay-Trouin* (1711).

D'un îlot des grandes Antilles, les défenses naturelles ont fait un formidable réduit, en l'entourant, comme de « côtes de fer, » d'une ceinture de grands rochers. Son aspect lui avait valu le nom de l'île de *la Tortue*. Les Anglais nous en chassèrent. Ils furent délogés à leur tour en 1640 par le capitaine Le Vasseur, chef du parti huguenot à Saint-Christophe, qui s'y fortifia dans un nid d'aigle, le *fort de la Roche*, où l'on accédait par une échelle mobile et par une corde à nœuds. Son successeur, le chevalier Timoléon Hotman de Fontenay, eut le tort d'abattre les gros arbres qui masquaient le fort. Ce fut sa perte. En 1653, les troupes espagnoles de Gabriel de Rojas débarquaient dans l'île et, en côtoyant des précipices, parvenaient à hisser une batterie sur un rocher qui dominait la place. Fontenay dut capituler. Quatre ans

plus tard, la *Tortue* changeait une fois de plus de main. Conquise par Jérôme Deschamps du Rausset, elle entrait dans le domaine de la Compagnie des Indes.

A courte portée de la grande île de *Saint-Domingue* qui était le champ de leurs exploits, l*a Tortue* était la place d'armes des boucaniers.

LES BOUCANIERS DE SAINT-DOMINGUE

Ainsi nommait-on, de la claie (en caraïbe *boucan*) où ils fumaient leurs captures, les chasseurs de sangliers et de taureaux sauvages. Un étroit caleçon, une chemise flottante « comme les roupilles de nos rouliers, ces deux pièces si noires et si imbibées de sang et de graisse qu'elles semblaient être de toile goudronnée, » des bas de cuir, des souliers en peau de porc ou de vache, un bonnet en « cul de chapeau dont il restait environ quatre doigts de bord coupés en pointe au-dessus des yeux, » donnaient aux boucaniers un aspect fantastique. Un arsenal de couteaux et de baïonnettes et un long fusil spécialement fabriqué pour eux par d'habiles armuriers de Dieppe et de Nantes, complétaient leur accoutrement.

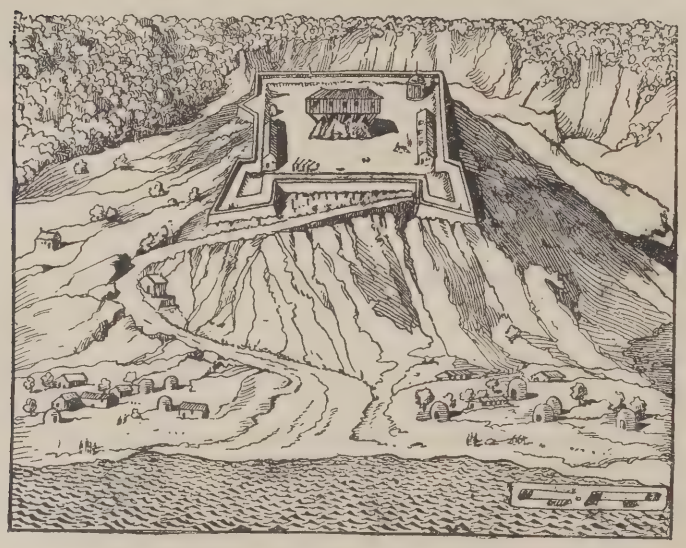

LE FORT DE LA TORTUE

Ils vivaient de chair de sanglier boucanée et « vermeille comme la rose, » surtout quand on avait soin de brûler sous elle la dépouille de l'animal, peau et os, dont « le sel volatil s'attachait à la viande. » Leurs meutes chassaient surtout les taureaux sauvages, dont les boucaniers ne prélevaient que les gros os pour en sucer la moelle : la peau seule leur importait, qui, étendue à terre, maintenue par des chevilles et frottée de sel et de cendres, constituait un gros article d'exportation.

Étaient promus boucaniers, après trois ans de stage, les engagés assez adroits pour couper d'une balle à distance la queue d'une orange et assez forts pour porter pendant des lieues, à travers les halliers, des cuirs du poids de cent vingt livres.

Protégés par une petite tente de toile fine contre les piqûres des maringouins, les boucaniers n'avaient pour abri sur leur terrain de chasse que les ajoupas de feuillages. Ils vivaient « comme des sauvages sans aucun chef, » quand le bluff d'une Compagnie coloniale leur en donna un. Ancien capitaine au régiment de la Marine, Bertrand d'Ogeron de La Bouère avait réalisé sa fortune pour s'établir à Oüanatigo en Guyane. En débarquant de *la Pélagie* en 1657, Ogeron de La Bouère avait vu s'évanouir le décevant mirage d'un paradis terrestre. Et il était allé à Saint-Domingue rejoindre comme compagnon de chasse les boucaniers.

Isolés jusque-là le long des côtes de Saint-Domingue, « dans des lieux inaccessibles, entournés de montagnes ou de grands rochers, et de mer, » n'étant pas plus de six ou dix ensemble, à plusieurs lieues les uns des autres, à *Cul-de-Sac*, *Port-à-Piment*, *Ile-à-Vache*... les Français se groupèrent autour de lui et de son ancien valet, au *Petit-Goave* et au *Port-Margot*. Notre colonie de Saint-Domingue était fondée, dont Bertrand d'Ogeron devint, en 1665, le gouverneur attitré.

« Riche, brave, généreux, doué d'une bonté singulière, ce père des pauvres y fit passer tous les ans plus de trois cents hommes à ses despens, » des Bretons et des Angevins surtout. « A tous ces coquins » de boucaniers, il fit venir « des chaînes de France, » des orphelines qui fondèrent des foyers. Si bien que la colonie, à sa mort en 1677, ne comptait pas moins de quatre à cinq mille habitants sur quatre-vingts lieues de longueur entre les caps de *Lobos* et de *Samana*.

Dans l'église Saint-Séverin à Paris, au-dessus d'un bénitier, une plaque commémorative rappelle le décès de Bertrand d'Ogeron. Recueillez-vous devant elle. Si l'on parle français à Saint-Domingue, c'est à ce grand serviteur du pays qu'on le doit. Il sut, par surcroît, incliner vers les intérêts de la France ces forces indisciplinées qu'étaient *les Frères de la Côte*.

LES FRÈRES DE LA CÔTE

Comme un vol de gerfauts, les *flibustiers* s'abattaient sur les galions des Indes et sur la flotte d'argent. Amatelotés deux à deux, ayant tout en commun, jusqu'aux femmes, ces bandits de la mer, de races diverses, de religions variées, avaient formé entre eux un tel amalgame qu'on les appelait *les Frères de la Côte*. Une *charte-partie* réglait les bénéfices de chacun et les indemnités allouées pour chaque blessure. « Il serait à souhaiter, écrivait l'un d'eux, Oexmelin, qu'ils fussent aussi exacts à garder les loix qui maintiennent le bon ordre parmi les autres hommes, qu'ils sont fidèles à observer celles qu'ils établissent entre eux. » Il ajoutait : S'il est des sceptiques « tentéz de prendre l'historien pour un romancier, je ne conseille pas à ces messieurs de lire la vie des flibustiers, où tout est

extraordinaire. » Oyez plutôt. Le Dieppois Pierre le Grand attaque avec vingt-huit hommes le galion vice-amiral d'Espagne, vaisseau de haut bord armé de 54 grosses pièces ; il pénètre dans la cabine du commandant et terrorise l'équipage en menaçant de mettre le feu à la Sainte-Barbe. — *Jesus, son demonios estos*, gémissaient les Espagnols en demandant quartier.

C'était bien un démon en effet que cet autre Frère de la Côte, connu de toute l'Amérique sous le sobriquet de l'Olonnais. François Nau, des Sables-d'Olonne, s'installe avec deux barques, montées de vingt et un hommes, aux abords de la Havane. Une frégate, armée de quatre-vingts soldats, est lancée contre lui : il la prend entre deux feux et, quand le sang y coule à flots, monte à l'abordage. Un bourreau est à bord pour pendre ses hommes. L'Olonnais l'apprend, et, de rage, fait sauter la tête aux Espagnols, au fur et à mesure qu'ils sortent de l'écoutille. Le dernier fut expédié à la Havane pour mander au gouverneur cette éclatante vengeance.

Et voilà l'Olonnais promu amiral d'une escadrille de flibustiers, dont Moïse Vauclin est vice-amiral et Michel le Basque commandant des troupes de débarquement. Il s'attaque, en 1666, au *Gibraltar* du Vénézuéla, après avoir forcé l'entrée du lac de Maracaïbo qui est « comme une gorge : » il le prend d'assaut et cause aux Espagnols plus d'un million d'écus de dommages. La campagne suivante de l'Olonnais fut tragique. Un naufrage sur les côtes du Darien le fit tomber aux mains des féroces Indiens bravos : et cet homme, qui ouvrait le ventre de ses prisonniers, fut haché en morceaux et rôti, puis mangé.

Fraternellement mêlés, les Anglais d'Henry Morgan et les Français de Pierre Le Picard renouvellent contre *Maracaïbo* et *Gibraltar* l'exploit de l'Olonnais : en 1670, ils ne craignent point de traverser l'isthme de *Panama* pour enlever la ville fameuse où abordaient les galions chargés de l'or du Pérou.

Ne croyez point que les flibustiers fussent une écume de la population de nos villes maritimes. Plus d'un était cadet de bonne famille, comme ce jeune gentilhomme languedocien dont les cruautés exercées aux Indes par les Espagnols avaient fait un justicier : « Je n'en sache point, écrivait Oexmelin, qui leur ait fait plus de mal que le jeune Monbars, surnommé l'Exterminateur. La taille haute, droite et ferme, l'air grand, noble et martial, le teint bazané, les sourcils noirs et épais en arcade au-dessus des yeux, dans le combat il commençait à vaincre par la terreur de ses regards, et il achevait par la force de son bras. » Avec une poignée de boucaniers et d'Indiens en deux barques, son oncle et lui détruisaient une escadre espagnole de quatre navires.

Non moins aristocratique était Granmont de la Mothe, un Parisien. C'était

un gentilhomme d'allure martiale, qui avait servi comme cadet au régiment des Vaisseaux, malgré qu'il se fût compromis par un duel tragique avec l'amant de sa sœur. Granmont était arrivé à Saint-Domingue en triomphateur, à la tête de la flottille hollandaise dite « les Bourses d'Amsterdam » qu'il avait enlevée à l'abordage. Ses exploits et ses libéralités, malgré ses débauches, lui avaient conquis une popularité qui le fit reconnaître comme chef par les flibustiers. Il signait : « un sujet du Roy bien intantionné. »

Et en effet, Louis XIV, s'étant aperçu que la flibuste était une force, avait autorisé le gouverneur de Saint-Domingue à lui délivrer des lettres de commission. Dédaigneux de ces congés qui faisaient d'un forban un corsaire patenté, les Espagnols pendaient, avec leurs lettres de commission au cou, les capitaines qu'ils capturaient.

BOUCANIER ET SON CHIEN

En 1675, le garde-côtes l'*Infante* ayant fait naufrage à *Porto-Rico*, les nombreux aventuriers qui étaient à bord, en route pour l'attaque de Curaçao, furent inhumainement traités, voire massacrés. Le châtiment, au reste, ne tarda point. Avec quinze cents flibustiers, Bertrand d'Ogeron vint venger ses camarades : culbutant des milliers d'Espagnols qui s'étaient donné du cœur en buvant de l'alcool de canne à sucre, il mit l'île à sac.

« Pour réussir infailliblement, il ne faut que du courage, de la diligence et du secret. » Tel est le mot d'ordre des flibustiers. Lorsque Laurent de Graff et Van Horn surprennent, en 1683, la *Vera Cruz*, la ville la plus riche et la mieux gardée du continent, les habitants, éveillés par les décharges de mousqueterie, s'imaginent qu'il s'agit d'une aubade donnée à un notable. Il leur en coûta des millions.

Ils avaient eu affaire, il est vrai, aux plus redoutables des flibustiers : Van Horn, dont un collier de perles énormes fermé par un magnifique rubis attestait l'opulence, et Laurent de Graff, un homme superbe aux cheveux d'un blond doré, passé du service de l'Espagne dans les rangs des outsiders qui l'avaient capturé, pointeur remarquable et chef énergique qui entretenait à bord trompettes et violons pour divertir ses hommes.

Et les forbans s'égayaient si bien que certain jour, pour s'être attardés à fêter les Rois, ils laissèrent passer le convoi qui, tous les trois ans, transportait « les épingles de la reine d'Espagne, » soit en perles et en or, la valeur de trois millions de piastres.

Pour les flibustiers, la mer des Antilles n'avait point de secrets : l'un documentait le gouverneur Du Lion sur les îles et côtes possédées par les Espagnols ; un second renseignait Cavelier de La Salle sur le delta du Mississipi : d'autres remettaient au vice-amiral d'Estrées un rapport sur le Honduras et le Yucatan ; et plût au ciel qu'en 1678, le même vice-amiral se fût laissé guider par l'un d'eux ! Il eût évité le naufrage de toute une escadre sur les récifs des îles d'Aves.

La hardiesse de nos aventuriers les entraîna sur un autre théâtre.

LE JOURNAL DE VOYAGE A LA MER DU SUD D'UN FLIBUSTIER PARISIEN (1685-1688)

Nous possédons le journal de leur expédition dans le Pacifique en 1685. Il est écrit de façon fort alerte par un Parisien, qui avait, dès l'enfance, pris le goût des aventures en s'évadant de la maison paternelle vers la Villette ; j'ai nommé Raveneau de Lussan. Comme il arrivait à *l'île d'Or* proche de l'isthme de Panama, en compagnie des capitaines Rose, Picard et Desmarais, Raveneau de Lussan aperçut de loin un pavillon qui flottait au vent : c'était un signal laissé par les capitaines Grogniet et Lescuyer pour avertir les flibustiers — on le sut par trois de leurs matelots restés en arrière — qu'ils étaient en route pour la mer du Sud : ils demandaient du renfort. Aussitôt, nos gens de débarquer au nombre de deux cent soixante-quatre, avec armes, bagages et munitions, pour s'acheminer à leur tour, sous la conduite de deux caciques indiens, vers l'eldorado du Pacifique.

Un essaim de petites îles couvre de son rideau la ville de Panama. Des *îlots des Trois Rois*, nos flibustiers firent leur quartier général. Le quartier général était presque vide, lorsque parut une escadrille espagnole venue de Panama pour l'enlever. Par une coïncidence extraordinaire, les flibustiers revinrent de course ce jour-là, le 22 août 1686, et attaquèrent les frégates espagnoles si vigoureusement que l'une d'elles perdit quatre-vingts hommes sur cent vingt, et une autre cinquante et un sur soixante-dix. Ne doutant pas du succès de l'action qu'il suivait du haut de ses remparts, le président de Panama dépêchait des barques longues avec des paquets de cordes pour ligoter les flibustiers. Elles leur furent de nouveaux trophées. Exaspérés de la mort de tous leurs blessés — les balles espagnoles étant empoisonnées, — les flibustiers sommèrent le président de libérer cinq des leurs et, sur une réponse évasive, lui expédièrent vingt têtes coupées.

Maîtres du golfe, où ils enlèvent les bourgades de *Chiriquita*, *Santa Catalina*,

Nicoya, ils ne craignent point, n'étant pas plus de trois cent quatre, d'attaquer *Guayaquil*, une ville que couvrent trois forts reliés par un chemin de ronde et dont ils connaissent à peine les défenses. Picard emportera le grand fort ; George d'Hout, un Anglais, attaquera le petit fort ; Grogniet, le reste : vingt-quatre grenadiers formeront la réserve. Pavillons au vent, le 20 avril 1687, ils enlèvent, tambours battant, des retranchements que défendent sept cents hommes, puis, de fort en fort, chassent la garnison. Grogniet se fait tuer, en chargeant avec six flibustiers une centaine d'adversaires. Les habitants ont fui en emportant leurs richesses. Un lourd aigle de vermeil aux yeux en émeraudes, voilà le butin que note l'enseigne Raveneau de Lussan :

— « Monsieur, pour l'amour de Dieu, ne me mangez pas, » s'écria une demoiselle en se jetant à genoux devant lui. N'avait-on pas fait croire aux crédules habitants que les flibustiers étaient des monstres faits comme des singes ! Les pseudo-cynocéphales, en attendant la rançon promise, s'installèrent dans l'île de *la Puna*, où ils séjournèrent un mois, charmés d'une vie oisive qui leur faisait oublier leurs misères : chaque jour, un orchestre de luths, théorbes, guitares et harpes leur donnait un concert espagnol.

Ayant perdu leur capitaine, quatre-vingt cinq des matelots de Grogniet prennent alors la route « des Californies. » Les autres, le 30 août, enlevèrent d'assaut *Tehuantépec*, que défendent pourtant trois mille hommes. « Ces gens-là ne voyant pas de lieu pour se retirer, vont être comme des chiens enragés, écrivait un officier espagnol au président de Panama. Partout où ces gens sans religion mettent à terre, ils remportent la victoire. Facilitez leur passage, si vous voulez que nous soyons en repos. »

Le président n'eut pas à agir. Les flibustiers évacuèrent le Pacifique le 30 décembre 1687. Ils avaient échoué leurs navires dans la baie de *Mapalla*. La nuit, d'heure en heure, des détonations éclatèrent à bord, laissant croire que les équipages étaient toujours à leur poste. C'étaient des mèches allumées d'avance qui mettaient le feu aux boîtes à mitraille et aux canons. Les flibustiers étaient déjà loin.

La marche à travers le Costa-Rica se fit en bon ordre, en quatre compagnies de soixante-dix hommes, dont une charte-partie réglait la discipline. A quarante lieues du Pacifique, était la ville de *Segovia*, au milieu des montagnes : l'itinéraire passait par là. Mais les Espagnols alertés avaient massé quinze cents hommes de Costa-Rica dans trois retranchements creusés à flanc de montagne par un vieil officier wallon. La route était barrée. Dans la nuit du 13 au 14 janvier 1688, laissant une poignée d'hommes à la garde du camp avec ordre de battre la retraite et la diane et de tirer à chaque relève, les flibustiers, après avoir prié en silence, escaladent sans bruit les pentes abruptes de la cime et prennent à revers les retranchements espagnols.

Maîtres du sommet où on ne les attendait point, ils dominent les deux autres retranchements et achèvent la déroute de l'ennemi par une charge, tambours battant, à travers les abatis. Averti de se garder sur ses derrières, le vieil officier wallon, qui se fit tuer, avait dit : « Je défie des hommes de passer en huit jours par là ; mais si j'ai affaire à des diables, de quelque façon que je me garde, je serai pris. »

Les diables s'embarquent deux à deux sur la rivière qui coule des monts de Segovia. Leurs radeaux, formés de bois légers et de lianes, des *piperies*, sont à demi immergés : et c'est cette « plaisante flotte » qui débouche près du *cap Gracia a Dios* dans la mer des Antilles.

LE CRÉPUSCULE DE LA FLIBUSTE A Saint-Domingue, le nouveau gouverneur, Pierre-Paul Tarin de Cussy, n'a point pour les flibustiers la bienveillance de Bertrand d'Ogeron. Pour eux, disait-il, pas de lois, « pas de prison : le gouverneur se voit forcé de servir de prévost, de geôlier et de sentinelle. » Il n'est point écouté. Granmont, à qui il défend, au nom du roi, une attaque projetée contre la ville espagnole de *Campêche*, réplique d'un air narquois : « Comment le Roi sçaurait-il notre dessein, pendant que la plus grande partie de la flotte ne le sçait pas encore? »

Le moment n'était pas loin, où, en 1689, Cussy vint à résipiscence : « J'ay destruit la flibuste, parce que la Cour l'a voulu, et je n'en suis venu à bout qu'avec bien de la peine. Je voudrois à présent n'y avoir point réussy, car il y auroit à ceste coste dix ou douze bons navires et quantité de braves gens dessus, qui assureroient cette colonie. » A cette date, la guerre de la Ligue d'Augsbourg amassait contre nous les colères de toutes les nations qui avaient des colonies aux Antilles, Anglais, Espagnols et Hollandais.

En juillet 1690, une flotte anglaise débarque à *Saint-Christophe* les troupes du général Codrington, trois régiments, troupes réglées, matelots et religionnaires chassés de France, devant lesquels la milice de l'île flanche en « défilant par la queue. » Le chevalier de Guitaud se replie sur le *fort de la Basse-Terre*, qui est investi par terre et par mer. Il succomberait sans l'arrivée opportune de six cents flibustiers.

Leur concours permettait au comte de Blénac de courir sus, le 3 mars 1692, à l'escadre de Ralph Wrenn qui, atteint à *la Désirade*, jetait à la mer, pour s'alléger, chaloupes, coffres, hardes, barriques et provisions, et n'en laissait pas moins un vaisseau de ligne entre nos mains.

A la tête de deux cent quatre-vingt-dix flibustiers, Daviot semait la désolation sur la côte de *la Jamaïque* qu'un tremblement de terre éprouvait en même temps. Enve-

loppé par quatre vaisseaux, il mettait le feu aux poudres au moment où Anglais et Espagnols montaient à l'abordage.

DU CASSE, GOUVERNEUR DE SAINT-DOMINGUE

« Les flibustiers, qui estoient la terreur des Indes, sont presque tous péris, » écrivait « un homme de grande valeur, de beaucoup de tête et de sang-froid et de grandes entreprises, fort aimé dans la marine par la libéralité avec laquelle il faisait part de tout et la modestie qui le tenait en sa place : Du Casse. » Il assumait, depuis 1691, la tâche délicate de gouverner, à Saint-Domingue, une colonie « composée des égouts de tout le royaume, gens de sac et de corde, sans honneur et sans vertu. »

GENTILHOMME DE FORTUNE
(D'après La Belle) (Estampe du dix-septième siècle).

En dépit de son pessimisme, les flibustiers n'avaient point disparu. En juillet 1694, ils prêtaient leur concours à une expédition que Du Casse organisait contre *la Jamaïque*. Retranchés à *Ouatirou*, les Anglais étaient attaqués de front par le major de Beauregard, pendant que les flibustiers de Laurent de Graff repoussaient un parti de cavalerie. Neuf drapeaux et trois mille nègres enlevés aux plantations de la Jamaïque furent les trophées d'une expédition qui coûta aux ennemis une perte de douze millions.

La réaction des Anglais fut violente. Ils lièrent partie avec les Espagnols et convinrent que, pour anéantir notre colonie de Saint-Domingue, on disloquerait les familles : les Anglais emmèneraient les hommes, et les Espagnols les femmes.

En mai 1695, quatre mille Anglo-Espagnols débarquent au *cap Français* où commande, comme lieutenant du roi, le flibustier Laurent de Graff. Les batteries du chevalier Du Lion ont avarié l'un des vaisseaux anglais : mais elles doivent se taire. L'ordre de repli a été donné. Les Anglais par la côte, les Espagnols par l'intérieur se portent contre le *Port-de-Paix*, pendant que la flotte de Robert Wilmot débarque, à proximité, des marins et une batterie. *Port-de-Paix*, assis sur un roc, a cinq cents

défenseurs. Sommé de capituler, La Boulaye répond par un refus le 26 juin. De toutes parts, des batteries encerclent la place : pour ne pas tomber prisonnière, la garnison tente une sortie. Un traître, un nègre, a livré à l'ennemi le mot de passe et lui a ainsi permis de nous tendre des embuscades. La sortie néanmoins réussit : en laissant le major Bernanos et deux cents hommes sur le terrain, la garnison parvint à s'échapper.

Les vainqueurs étaient épuisés. Retranché à *Léogane*, Du Casse n'eut point à soutenir leur attaque. Wilmot et une partie des siens moururent de fatigue durant la traversée de retour. La menace de destruction de notre colonie se terminait « comme un de ces orages qui crèvent avec un grand fracas sur le haut des montagnes et laissent les choses comme elles étaient auparavant. »

LA PRISE DE CARTHAGÈNE (1697) Pontchartrain reçut, un jour, un livre étrangement annoté : avec de la suie et du charbon délayés dans l'eau, un prisonnier, incarcéré pour avoir favorisé l'émigration des protestants, Gilles Petit, donnait les plans d'une attaque contre un riche entrepôt espagnol aux Indes occidentales. Que l'anecdote soit vraie ou non, l'organisateur de l'expédition qui partait à la conquête de la Toison d'Or, était le commissaire général de l'artillerie Bernard Desjean baron de Pointis. Des particuliers en faisaient les frais. Tout un matériel de siège, chevaux de frise, hoyaux, échelles roulantes, fut embarqué à bord de l'escadre qui appareilla à Brest et qui rallia à Saint-Domingue dix bâtiments flibustiers conduits par le gouverneur en personne. Montée de trois mille matelots et dix-huit cents soldats, « toute cette flotte marchait dans un ordre à faire trembler toutes les Indes. » Sa destination était *Carthagène*.

Le 14 avril 1697, la ville était en vue. Dans le « rempart invincible » d'une côte de roches, s'ouvrait une petite brèche, *Boca Chica*, goulet d'un lagon qui faisait de Carthagène un port merveilleux. Une forteresse la gardait : les flibustiers de Du Casse ont tôt fait de l'isoler, en ouvrant un feu violent sur les demi-galères qui amènent des renforts à travers le lagon. Le bombardement commence contre les murailles où « un boulet de 36 tiré à portée du mousquet ne fait que blanchir. » Mais les batteries en barbette sont démontées par notre feu : flibustiers et matelots montent à l'assaut, quand le gouverneur de Boca Chica demande quartier et jette son épée aux pieds de Pointis.

Carthagène était protégée par trois ouvrages avancés : du côté du continent, par le fort San-Lazaro, qui dominait le couvent fortifié de *la Madre da Pope* ; du côté du lagon, par le *fort de Santa-Cruz*, que les vaisseaux étaient forcés de ranger à

portée de pistolet. A travers des marécages couverts de manguiers, les marins et les nègres se portent contre *Santa-Cruz*, et les flibustiers contre *la Madre da Pope* qu'ils enlèvent ; de cette position dominante, ils fusillent les défenseurs de San Lazaro et les délogent de leurs créneaux, puis du fort.

La flotte a pénétré dans le lagon, en soutien de trois galiottes et traversiers à

C'ÉTAIT LA COUTUME DES FLIBUSTIERS DE PARTAGER LE BUTIN AU PIED DU GRAND MAT

bombes qui ouvrent le feu. Des batteries commandées par des capitaines de vaisseau et gardées par un bataillon de matelots armés de faulx, ont été installées à terre. De toutes parts, Carthagène est prise sous notre feu. En chaise à porteurs, tant il souffre de la goutte, Francisco de Santarem anime la défense du faubourg d'Hihimani que les flibustiers de Du Casse et les nègres du colonel Du Paty attaquent avec violence. Le faubourg est enlevé. Carthagène est à découvert. Une colonne de secours a été arrêtée par les flibustiers. Le 2 mai, la chamade retentit dans la place ; le drapeau blanc est hissé. Diego Nuñez de Los Rios a capitulé.

« Gargantilles d'or, émeraudes, pierreries, vases sacrés » affluèrent à la « Con-

tadorie » où les habitants apportaient leur fortune. Le butin était de huit millions à l'estime de Pointis, du double selon Du Casse. La répartition donna lieu à un pénible incident. C'était la coutume des flibustiers de partager le butin au pied du grand mât : et la convention signée le 26 mars à bord du *Sceptre* leur laissait croire que leur méthode serait adoptée : « Habitants, flibustiers et nègres de Saint-Domingue partageront au provenu des prises, homme par homme, avec les équipages de Sa Majesté. » Or, Pointis ne leur alloua qu'une somme fixe, une centaine de mille livres au lieu de deux millions. Furieux de se voir frustrés, les flibustiers faillirent enlever à l'abordage le vaisseau-amiral ; et leur gouverneur en tête, qui vouait son collègue à l'abhorration de « tous les gens d'honneur, » ils refusèrent désormais tout service.

Quand Pointis appareilla, les flibustiers s'attardèrent au pillage de Carthagène où une flotte anglaise les surprit. Ils se battirent en désespérés contre l'amiral Nevill : trois de leurs navires succombèrent ; seuls, les capitaines Godefroy, Blous et Montauban durent à la légèreté de leurs bâtiments leur salut. Nevill poursuivit son succès. Saint-Domingue étant dégarnie de troupes, il surprit le 8 juillet *le Petit-Goave*. Du Casse et le flibustier Godefroy n'eurent que le temps de se sauver en chemise.

LA GUADELOUPE ASSAILLIE (1703) Le dimanche 18 mars 1703, le vieux fort bâti à la pointe sud de la Guadeloupe tirait le canon d'alarme. La flotte de l'amiral Walker était en vue. Un heureux hasard nous avait dévoilé le plan de l'ennemi. Un nègre portugais, qui servait à boire aux officiers réunis en conseil de guerre à bord de *la Boyne*, avait entendu leur colloque : et à la nage, il était venu nous prévenir que la descente se ferait le 22 dans l'*anse* des *Habitants* et celle du *Gros-François*. Nous crûmes à une feinte. Et au jour dit, quand débarquèrent les troupes du général Codrington, il ne se trouva, pour contenir sur ces deux points les cinq régiments qui avaient participé à l'affaire du Vigo et douze cents miliciens des Antilles anglaises, que « M. Tanneguy Du Châtel, dix-septième du nom, doïen de tous les gardes de la Marine, qui mesprisoit tout le monde. » Encore deux vaisseaux de ligne soutenaient-ils les troupes de débarquement.

Fort heureusement, des tranchées, ouvertes sur la montagne du *Dos d'âne*, alignaient sur le penchant de la costière deux étages de feux. Un « Père blanc, » le P. Labat, pointa lui-même les pièces contre les colonnes d'assaut, qui laissèrent deux cents cadavres sur le terrain. Codrington n'avait plus de poudre. La partie allait être gagnée, quand le fort de *la Basse-Terre*, battu par l'escadre britannique, fut évacué sur l'ordre du lieutenant-général Gabaret.

Les Anglais nous poursuivirent sur notre position de repli, qui était la *rivière*

des Galions. Mais là, vigoureusement reçus par des contingents nègres, pris de flanc par nos flibustiers, ils subirent des pertes considérables : 1 230 hommes. Le 17 mai, leur flotte levait l'ancre avec les débris du corps expéditionnaire.

Notre riposte ne manqua point de vigueur, grâce au fameux Canadien Lemoyne d'Iberville. Il amenait une division navale, primitivement destinée à l'attaque de « Messieurs les palatins de la Caroline. » L'attaque eut lieu en réalité contre *Saint-Christophe*, puis contre l'*île Nevis*. Soutenus par onze cents flibustiers, par « la plus grande canaille que l'on puisse voir et qui se croit recommandable par des blasphèmes continuels, » les frères Lemoyne d'Iberville et Lemoyne de Sérigny enlèvent le fort de *la Pointe* à Nevis, encerclant les autres troupes anglaises et forcent le colonel Richard Abbott à capituler le 4 avril 1706. La revanche était éclatante. La flibuste, avant de mourir dédaignée et méprisée, s'était couverte de gloire.

LES FLIBUSTIERS FONT PLACE AUX NÉGOCIANTS : LES MALOUINS DANS LA MER DU SUD (1698-1712) Avec un méchant brûlot transformé en navire de guerre, le flibustier bordelais Massertie avait sillonné pendant six ans, de 1687 à 1693, le Grand Océan, depuis la Patagonie jusqu'au golfe de Californie, capturant une cinquantaine de bâtiments et obligeant les vaisseaux de guerre espagnols à chercher l'abri des ports. Les parts de prises des simples matelots, 15 000 livres, étaient trop belles pour ne pas provoquer de nouveaux armements, d'autant que Massertie rapportait un butin plus précieux que l'argent, les cartes des régions jusque-là interdites aux étrangers.

Séduit par ses récits, un capitaine de vaisseau, Jean-Baptiste de Gennes, obtint de la Cour une division navale et appareilla à la Rochelle en 1695, avec de nombreux volontaires, à destination du Pacifique. L'expédition, dont l'ingénieur Froger s'est fait l'historien, ne dépassa point le détroit de Magellan, où le capitaine donna son nom à une rivière : son attention fut spécialement retenue par une rade à laquelle une situation charmante, une aiguade assurée par deux rivières et l'abondance de la faune ailée, valurent le nom de *Port-Galant*. Nommé, à son retour, gouverneur de l'île Saint-Christophe aux Antilles et comte d'Oyac en Guyane, J.-B. de Gennes ne devait plus reprendre la route du Pacifique.

Son exploration pourtant ne fut point perdue. Si la petite ville de Saint-Malo doit sa célébrité à ses corsaires, sa vie aux terre-neuviers, elle fut redevable de sa richesse aux hardis négociants qui inaugurèrent nos relations commerciales avec les côtes américaines du Pacifique. Un Malouin, Noël de Lespine-Danycan, associé au Parisien Jourdan de Groussey, reprit l'idée de fonder au *Port-Galant* la base d'opérations

navales de la *Compagnie royale de la mer Pacifique*. Et il arma dans ce but quatre navires, qui appareillèrent en décembre 1698. Un pilote expérimenté, Jouhan de la Guilbaudière, ancien « phlibustier, » que Massertie avait laissé avec vingt-deux hommes à l'*île Juan Fernandez* et qui avait rayonné de là sur les côtes du Chili et du Pérou, était attaché, en qualité de « capitaine général guide, » à l'expédition. Son chef, Beauchesne-Gouin, avait mission de relever, le long des côtes américaines du Pacifique, les points où « l'on pouvait faire des établissements avec sûreté. »

On ne saurait trop insister sur les résultats scientifiques de cette expédition : levés cartographiques du *détroit de Magellan* par l'ingénieur Duplessis ; dessins en couleurs de la faune du Pacifique (lunes, crocros, lisses, grandes gueules, poissons armés, bicoudes, — foyroux, pingouins, ploplos, grands gosiers), ethnographie et linguistique des sauvages de la terre de Feu, art nautique des Indiens de la Mer du Sud qui se servaient d'étranges embarcations faites de faisceaux de jonc.

Au point de vue commercial, les résultats n'étaient pas moindres. Partout où relâchait Beauchesne, à *Arica*, *Ilo*, *Callao*, *Pisco*, *Guyaquil*, Guyaquil tout vibrant encore pourtant de l'attaque de nos flibustiers, les marchands s'arrachaient à prix d'or les toiles de Rouen et de Quintin, les chapeaux de castor, les miroirs, les dentelles, les camelots, les serges et jusqu'aux guenilles de la cargaison.

Pour la première fois depuis deux siècles, un navire français était accueilli amicalement dans une colonie espagnole de la Mer du Sud. Que dis-je ! A son débarquement à *Concepcion* en 1702, le capitaine du *Président-de-Grénédan* fut reçu par les autorités locales, corregidor, mestre de camp, officiers et notables, et conduit au palais royal, où l'évêque vint en procession le saluer. Au bruit du canon, on but à la santé des rois Catholique et Très Chrétien. Des Indiens, caciques en tête, jurèrent fidélité à leur nouveau roi Philippe V ; et le capitaine Jean de Launay regagna son bord entre deux haies de soldats, étendards au vent, tambours battant.

Un événement considérable, l'avènement d'un petit-fils de Louis XIV sur le trône d'Espagne, venait de faire tomber la barrière qui fermait aux Français la Mer du Sud. Et tel fut l'essor de notre commerce à *Concepcion* que l'on y vit en même temps en 1713 treize navires français. Par un singulier contraste avec l'accueil sanglant réservé à nos flibustiers qu'ils traitaient de monstres, les hidalgos faisaient fête à nos marchands. A la nuit tombante, heure des visites, les nobles dames du Pérou leur offraient une décoction d'herbe du Paraguay que les nôtres trouvaient meilleure que le thé ; puisée dans une coupe appelée *maté*, elle était aspirée au moyen de chalumeaux d'argent. Après quoi, les dames dansaient la *sapateo* en pourpoint au *chupon* d'or et en jupe *flaldellin* bordée d'un triple rang

de dentelles. Et l'on comprend par là l'enthousiasme que professe pour ce « beau sexe à l'humeur enjouée et caressante, » un ingénieur du roi, Frézier, dans sa *Relation du voyage de la mer du Sud aux côtes du Chily et du Pérou* (1712-1714).

A *Valparaiso*, les Augustins offraient, le jeudi saint, la clé de leur tabernacle au capitaine Duchesne Battas, hommage qui comportait, il est vrai, en retour quelques libéralités. Et nos Malouins assistèrent à une étrange descente de croix, où l'on enlevait successivement les clous de la Passion pour les remettre à une statue de la Vierge articulée, « qui par des machines les prenait entre ses mains et les baisait. »

Je ne sais si on usait là, comme au Brésil, de ces curieux palanquins où nos gens aimaient à se faire véhiculer comme de riches bourgeois, des *serpentins* ornés d'un ciel de lit que deux nègres portaient suspendus à un grand bâton.

LES PÉRUVIENNES SERVANT LE MATHÉ

Les voyages de nos Malouins les avaient initiés à la civilisation des Incas. Ils rapportèrent même la copie d'un tableau indien qui représentait ces rois du Pérou, dont les richesses fabuleuses avaient excité les convoitises espagnoles. Nos Malouins gagnèrent de plus en plus la confiance des autorités locales, au point que l'un d'eux, Trublet, reçut en 1704 du vice-roi du Pérou l'ordre de courir sus au célèbre marin anglais William Dampier. Moyennant un indult de 6 % à verser au Trésor espagnol, tous les ports de commerce leur étaient ouverts. L'afflux d'or et d'argent qui arriva du Pérou en France, atténua une crise monétaire dont une guerre désastreuse avait aggravé les conséquences. Les Malouins, enrichis, devinrent pour trente millions les créanciers de l'État. Mais pour éviter la dissimulation des matières précieuses que les marins écoulaient en fraude plutôt que de les échanger à l'hôtel des Monnaies contre des billets ou des reconnaissances des fermiers généraux, une chaloupe de douane, dans tous les ports, allait au large au-devant des longs-courriers et faisait fermer les écoutilles. Et tel était le crédit de Danycan que le contrôleur général le prit pour intermédiaire en le chargeant d'obtenir des

particuliers le versement de l'argent étranger, dont moitié serait convertie en écus.

Au cours de leurs voyages, les Malouins firent d'intéressantes découvertes. Le 14 octobre 1705, à six heures du matin, l'un d'eux, Éon de Carman, commandant une division de quatre navires, aperçut un archipel qu'il prit tout d'abord pour les îles Sebald de Waerts. Mais une inspection plus approfondie lui fit reconnaître son erreur. C'était un archipel nouveau qui commandait à distance l'entrée du détroit de Magellan et qu'il baptisa les *îles Malouines*. Dans le Sud, un autre groupe d'îlots reçut le nom de celui qui avait été l'âme de ces voyages : les *îles Danycan* s'appellent aujourd'hui les Sea Lion Islands, comme les Malouines sont les Falkland.

D'une troisième découverte des Malouins, la diplomatie s'occupe encore. L'*île de la Passion* au large de l'Amérique centrale, qu'on appelle maintenant l'*île Clipperton*, un rocher couvert de guano, fait l'objet d'un litige entre le Mexique et la France, qui revendique la priorité de sa prise de possession. Danycan, enfin, semble avoir pressenti les richesses de la Californie ; car, dès 1706, il projetait d'y envoyer une expédition.

En dépit des richesses qui affluaient en France, Louis XIV, sacrifiant ses intérêts à l'alliance espagnole, mit fin au plus fructueux des commerces maritimes. Le 12 janvier 1712, une ordonnance royale fit « très expresses inhibitions et défenses à tous négociants, armateurs, capitaines et maîtres de vaisseaux, de faire aucun voyage, navigation ni commerce dans la Mer du Sud ; » la contrebande n'en abandonna point le chemin, mais de façon trop intermittente pour porter ombrage à l'Espagne.

UNE VICTOIRE MALOUINE : PRISE DE RIO-DE-JANEIRO PAR DU GUAY-TROUIN (1711)

Par un jeu de bascule, la Guerre de la succession d'Espagne, en nous entr'ouvrant les ports des colonies espagnoles, nous avait fermé l'accès des colonies portugaises, le Portugal ayant pris parti parmi nos adversaires. Avec cinq navires, un capitaine de brûlot de la Guadeloupe, Jean-François Du Clerc tenta sur *Rio-de-Janeiro* un coup de main qui échoua. La colonne de débarquement, enveloppée par des forces dix fois supérieures, fut écrasée ou prise. L'assassinat du capitaine Du Clerc, la déportation du lieutenant de vaisseau de Ruis et les sévices exercés contre les prisonniers criaient vengeance.

Un vengeur se leva, l'ancien chef du lieutenant de Ruis, le redoutable corsaire malouin René Du Guay-Trouin. « L'espoir d'un butin immense et surtout l'honneur d'aller porter les armes du Roy dans ces climats esloignés et d'aller punir l'inhumanité des Portugais » dictent sa conduite. Le vieux roi l'encourage et lui donne quelques-uns de ses derniers vaisseaux, *le Lys* et *le Magnanime* entre autres,

répliques de ces glorieux bâtiments qui, entourés d'ennemis à Gibraltar, ont préféré à une capitulation le suaire des flots. Les Malouins, surtout le grand armateur Danycan, ont fourni le reste. Une corvette d'avis et deux traversiers, en guise de galiotes à bombes, accompagnent les onze navires de guerre.

Pour forcer l'entrée de *Rio-de-Janeiro*, il faut passer par un goulet plus étroit que celui de Brest, à portée de pistolet de deux forts et de six vaisseaux, puis affronter les feux croisés des forts de *Notre-Dame-de-Bon-Voyage*, de *Villegagnon*, de *Saint-Théodose*, de *la Miséricorde*, des *Serpents Cobras*. Prévenu par un paquebot anglais, le gouverneur portugais a en main une douzaine de mille hommes. Du Guay-Trouin n'en attaque pas moins. Ses vaisseaux à la file franchissent le goulet sous un feu d'enfer, perdent trois cents hommes, mais écrasent l'escadre portugaise qui s'échoue et se fait sauter. Notre plus rude adversaire, un ancien corsaire normand, Du Bocage, gagne la terre et dirige, d'une batterie de côte, un tir bien ajusté sur nos chaloupes et nos traversiers. Déguisé en matelot, le traître a surpris notre dispositif d'attaque.

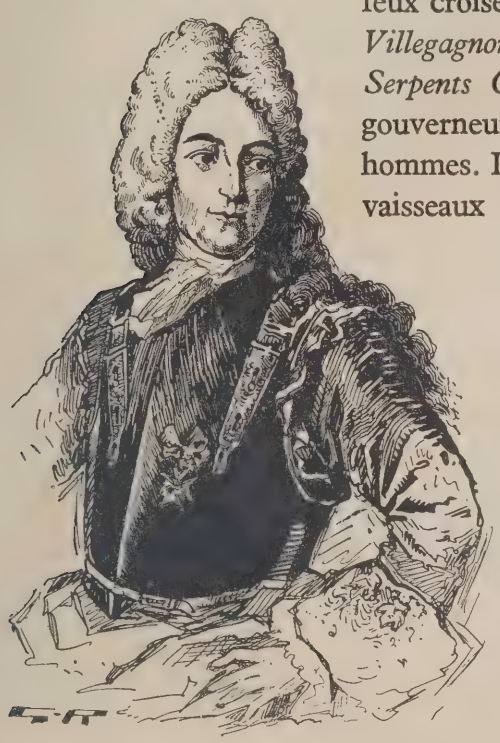

DU GUAY-TROUIN

Le 14 septembre 1711, nous débarquons trois mille deux cents hommes ; avec les brigades de Goyon, de Beauve et de Coursérac, Du Guay-Trouin gagne la ligne des hauteurs, puis le lendemain descend dans la plaine. Les Portugais, formés en bataille hors de la ville, tentent de bousculer à l'aube la brigade de Goyon, qui fait ferme et donne au Malouin le temps de prononcer une foudroyante attaque de flanc. Le 19 septembre, l'artillerie de siège du commandant de La Rufinière est en position dans l'*île des Serpents Cobras*, Rio-de-Janeiro est sommée de capituler et de livrer les bourreaux de la colonne Du Clerc pour qu'il en soit fait « un chastiment exemplaire. Je n'ai point voulu user de représailles sur les Portugais qui sont tombés en mon pouvoir, déclare Du Guay-Trouin, l'intention de Sa Majesté n'estant pas de faire la guerre d'une manière indigne d'un Roy Très Crestien. Si vous différez d'obéir à sa volonté, tous vos canons, vos baricades et votre nombreuse multitude n'empescheront pas que je n'exécute ses ordres. »

Sur une réponse dilatoire, le 20, il ouvre le feu. Batteries de terre et de mer, par un bombardement effroyable, jettent la panique parmi la population qui s'enfuit en mettant le feu aux magasins. Les forts sont minés. Prévenu de la situation au moment où deux colonnes vont donner l'assaut, Du Guay-Trouin entre avec précaution dans la place, évente les mines et refrène le pillage. Le gouverneur de la ville et le commandant de l'escadre portugaise, retranchés à une lieue de là, attendent l'arrivée d'Antonio d'Albuquerque, qui amène neuf mille hommes. Le Malouin marche sur eux, enseignes déployées. S'ils tardent à racheter la ville, elle sera mise en cendres, tel est son ultimatum. Déjà les faubourgs flambent. Les Portugais terrifiés s'exécutent. Ils ne reprendront possession de Rio le 4 novembre qu'en versant une rançon. Ils avaient perdu trente millions.

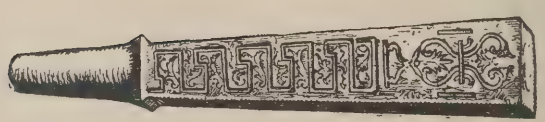

LES ANTILLES

APRÈS

LE TRAITÉ D'UTRECHT

PAR

JOANNÈS TRAMOND

LES ANTILLES AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE ET DANS LES TEMPS MODERNES

CHAPITRE PREMIER

L'ESSOR

État des possessions françaises en 1715 : *les Iles du Vent. — Saint-Domingue. — Le système colonial. — Formation de l'Exclusif. Les lettres patentes de* 1717 *et* 1727. *— La théorie de l'Exclusif. — Les intérêts locaux. — La taxation des colonies. Le pacte de* 1713. *— Le Gaoulé de la Martinique. — Les troubles de Saint-Domingue* (1720-1723). *— Les Conseils Supérieurs. — Le gouvernement des Iles. — Les milices et les états-majors. — Les cultures. — Le régime des terres. L'irrigation. — La main-d'œuvre. Les engagés. — Les esclaves. — Les gens de couleur. — Le peuplement blanc. — La société créole. — Prospérité des Iles. — Le commerce étranger. — Germes d'opposition.*

Le dix-huitième siècle est, aux Antilles, plus différent encore de celui qui l'a précédé que nous ne l'avons vu au Canada ; le véritable âge colonial est arrivé, celui de la mise en valeur, celui aussi de l'entrée en grand dans le jeu de la politique et de l'économie universelles ; jamais ces contrées n'ont joué un tel rôle dans la vie de la France et du monde.

ETAT DES POSSESSIONS FRANÇAISES EN 1715 ; LES ILES DU VENT

Les positions sont prises, les cadres géographiques définis.

Par son article 13, — le même qui leur livre l'Acadie, — le traité d'Utrecht attribue aux Anglais notre moitié de Saint-Christophe, qu'ils ont conquise en 1702 ; l'abandon est définitif ; en 1781 seulement, pendant la guerre d'Amérique, les Français occuperont un instant l'île et s'étonneront d'y avoir laissé si peu de souvenirs !

La part qui nous reste est encore considérable. Pour laisser de côté Cayenne, Sainte-Croix, dont nous avons retiré la garnison et même la population, n'est dès ce moment qu'un nom ; il n'en est pas autrement de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, médiocres îlots, dont toute l'utilité ne sera guère que de servir de base à la contrebande. On avait convenu que Saint-Vincent et la Dominique seraient laissées aux Caraïbes, comme une sorte de réserve où conserver ce peuple que ceux même qui l'avaient exterminé ne pouvaient s'empêcher d'admirer ; quelques blancs les y suivirent pourtant. Mais ces établissements, bornés à la chasse et à un peu de vivres, ne devaient de longtemps attirer l'attention.

Sainte-Lucie, ou Sainte-Alouzie, comme on disait, était dans une situation un peu différente, pour sa position au vent de la Mer des Antilles, et ses mouillages qui pouvaient jouer un rôle considérable, en paix et en guerre. Aussi le vice-amiral de France, d'Estrées, s'était-il avisé, en 1718, de se la faire attribuer à titre de fief, mais les Anglais s'empressèrent de la concéder de leur côté à lord Montague ; le conflit faillit tourner à l'aigre ; comme au Canada, la politique commandait de rester amis ; on se mit d'accord pour rappeler les garnisons des deux côtés (1731) et pour déférer l'affaire à la fameuse commission des « limites » ; il subsista cependant un petit établissement qui, en fait, était français, mais son rôle commercial était nul. Il en était à peu près de même de la Grenade, qui n'avait pas plus de 250 habitants blancs et de 500 esclaves. Tout l'intérêt se concentrait sur la Martinique et la Guadeloupe.

Et même, à vrai dire, sur la Martinique, car celle-ci, siège depuis 1714 du gouvernement général des Iles françaises du Vent de l'Amérique, était, par les décisions royales, le centre de répartition des arrivages et de concentration des exportations ; tandis que la Guadeloupe avait une population blanche sensiblement équivalente (4 328 avec les dépendances, Marie-Galante, les Saintes, etc., en 1701, contre 6 387), la disproportion de l'élément noir, 16 405 contre 6 387, était formidable ; les autres îles n'étaient que des réserves pour l'avenir : les « seigneurs » de la Martinique faisaient vraiment figure d'une puissance dans le Nouveau Monde.

Telles quelles, ces îles, dont la population blanche égalait celle du Canada et qui faisaient un trafic douze fois supérieur, constituaient l'une des plus riches possessions coloniales qui fussent au monde ; parmi les nôtres elles ne le cédaient qu'au seul Saint-Domingue.

SAINT-DOMINGUE Le trait essentiel de cette période est le brusque essor de cette colonie, la dernière acquise, puisque c'est seulement depuis 1697 que l'Espagne a renoncé à nous la disputer, et déjà la plus active et la plus riche.

Saint-Domingue — qui est aussi depuis 1714 un gouvernement général, celui des Iles sous le Vent, — est maintenant définitivement constituée avec des frontières qui ne varieront plus guère ; les projets de l'agrandir, par échange de la partie restée espagnole contre la Corse (1740) ou la Guadeloupe (1782), ne seront que des velléités. C'est une longue bande de deux cent trente lieues de côtes, se développant de la Rivière du Massacre au Nord à la Rivière à Pitre au Sud, sans jamais s'étendre à plus d'une dizaine de lieues dans l'intérieur ; l'ensemble fait 1 700 lieues carrées, un peu moins que la Belgique d'aujourd'hui, guère davantage que certaines provinces de France. La population, d'après Charlevoix, se serait élevée en 1726 à 130 000 âmes, dont 100 000 esclaves, une colonie telle que, aujourd'hui encore, sauf l'Afrique du Nord, nous n'en possédons aucune qui présente un noyau si compact de population européenne.

Au nord, sous un chef qui continue à porter le titre bizarre de Commandant Pour le Roi à Sainte-Croix et Côte de Saint-Domingue, c'est la partie la plus riche et la mieux établie, celle qui a avec l'Europe les relations les plus directes (on atterrit toujours par le Nord de Porto-Rico, sur Samana, en longeant les côtes de la partie espagnole pour venir mouiller au Cap ; le débouquement par les îles Turques et Caïques ne sera pratiqué que vers le milieu du siècle et les navires ne passeront jamais qu'exceptionnellement par le Sud) et surtout celle où le climat est le plus uni, l'arrosage le mieux assuré ; c'est là que, dans les quartiers du Cap, de Fort-Dauphin et du Port-de-Paix, se sont créées les habitations les plus peuplées et les mieux cultivées ; la plaine du Cap groupe 30 000 âmes, et le Cap, avec 4 000 habitants, est une vraie ville, dont l'influence s'étend à l'île entière.

La partie de l'Ouest, où réside le gouverneur général, possède aussi plusieurs paroisses bien établies, Léogane, Saint-Marc, le Petit-Goave, mais l'absence de tout centre véritable en a retardé le développement.

Quant au Sud, à la longue péninsule qui s'étend jusqu'au cap Tiburon, et au revers méridional des montagnes du côté de la mer, la Compagnie de Saint-Louis n'y a pu tenir aucune des promesses faites en 1698 ; il y avait 42 blancs en 1703, on en trouverait au plus 2 500 en 1715.

Toutes ces colonies, du Vent et de Sous le Vent, présentent un caractère

commun qui les oppose à celles que nous possédons ailleurs : elles sont en quelque sorte fixées ; on a renoncé à les étendre et l'un des premiers actes du règne est même de faire revenir les quelques aventuriers qui ont tenté de s'établir au Darien ; l'hésitation qui, dans d'autres parties du monde, partage notre activité entre la tendance à l'expansion et celle de la mise en valeur, ne peut même pas s'y esquisser : les Antilles ne peuvent plus, en aucune manière, être des terres de conquête ; elles sont, par excellence, les colonies telles qu'on peut les imaginer alors, la terre d'élection, entre toutes, pour l'application du « Système ».

Le système colonial Ou plutôt c'est en elles, par l'effet des conditions spéciales dans lesquelles elles se sont trouvées placées, que s'est formé l'ensemble de tendances, de traditions et de règlements que l'on a résumé sous le nom de Système Colonial. Le « Système » n'est pas une théorie abstraite que l'on ait appliquée de parti pris en essayant d'y plier les choses : les premières formules livresques qui en aient été données, celles de Montesquieu et de Forbonnais, sont très postérieures à l'élaboration de cette législation, et la reproduisent au lieu de l'avoir dictée ; il ne résulte pas davantage d'une imitation de l'étranger : il y a de profondes différences entre les lois anglaises, dérivées de l'Acte de Navigation, et la jurisprudence française qui, par plusieurs de ses sources, leur est antérieure ; loin d'avoir commandé les institutions, la théorie les a exprimées.

Toute l'histoire des Antilles françaises est dominée par ce fait qu'elles ont été, d'abord, une « affaire, » destinée à rapporter de l'argent : cette « affaire » a commencé par être celle des « Compagnies », à qui, comme on l'a vu dans une autre partie de cet ouvrage, les ministres successifs, et surtout Colbert, ont cru qu'il serait expédient de confier le soin de ces établissements, pour ne pas obérer le Trésor ; les Compagnies, qui faisaient les frais, ont entendu se réserver le produit, et ont interdit aux colons de rien céder de leurs denrées à des étrangers, ce terme devant être entendu des étrangers à la Compagnie au moins autant encore que des étrangers à la nation ; mais les Compagnies, créations factices, n'ont jamais pu grouper que des capitaux sans conviction, et d'ailleurs insuffisants ; elles ont toutes fait de mauvaises affaires et, dès 1669, le roi a commencé à se substituer à elles ; en 1674, l'évolution est achevée et la Compagnie des Indes Occidentales a dû entièrement passer la main au roi, qui désormais financera l'entreprise ; mais le roi ne peut pas recueillir lui-même les fruits de l'activité qu'il aura créée : il en confie l'exploitation à ses sujets, au « Commerce de France », qui se trouve ainsi hériter du privilège de la Compagnie, à l'exclusion de tous autres, c'est-à-dire, évidemment, des étrangers à la nation ; le roi garde seulement, pour sa part de produit, le droit du Domaine d'Occident, de 3 pour 100, qui n'est pas un impôt, mais, très réellement, un domaine, une part de propriétaire, et qui est perçu en France.

Formation de l'exclusif : les lettres patentes de 1717 et 1727 Dès la fin du dix-septième siècle, l'exclusion du commerce étranger fait l'objet de toute une législation, qui est une première fois rassemblée dans un véritable code du commerce colonial le 20 août 1698. Les circonstances, cependant, obligent à s'en écarter dans la pratique. Mais avec le rétablissement de

la paix les conditions changent et, en dix ans, les lettres patentes de 1717 et de 1727 constituent comme la charte définitive du Système.

Les premières (27 mai 1717) organisent le commerce des colonies par bâtiments français ; ceux-ci devront faire leur départ de l'un des quatorze ports énumérés (Le Havre, Nantes, Bordeaux, etc.), et y opérer leur retour ; toutes les denrées qu'ils porteront aux Iles ou en rapporteront seront libres de droits ; le Domaine d'Occident lui-même pourra être levé pour celles qui seront destinées à être réexportées ; le roi n'a-t-il pas intérêt à faciliter le développement de son commerce parmi les nations étrangères ? Le profit est la seule raison d'être du commerce colonial ; c'est lui qu'on recherche avant tout, et qui explique quelques exceptions, comme la permission de faire venir en droiture des chairs salées d'Irlande, ou celle de commercer directement avec les colonies espagnoles.

Mais le libéralisme apparent de ces lettres patentes ne doit pas faire illusion : si elles insistent surtout sur l'organisation du commerce national, qui est leur objet propre, toutes les dispositions de l'édit de 1698 restent en vigueur ; les lettres patentes de 1727 ne font que les compléter, sans divergence ni contradiction.

Celles-ci (octobre 1727) concernent avant tout le commerce étranger : ce commerce, toute entrée de marchandises de provenance étrangère dans nos îles, toute sortie de denrées destinées à l'étranger, par navires étrangers ou français, sont strictement interdits, sous peine d'amende, de confiscation, voire des galères pour les capitaines ; les navires étrangers ne pourront même s'approcher de nos îles sans s'exposer à la capture, et la course sera autorisée contre eux, des lettres de marque délivrées, comme en état de guerre permanente ; la répression devra être considérée par les administrateurs comme un des premiers devoirs de leur charge.

Ainsi se trouva constitué cet appareil législatif, auquel les contemporains ont donné le nom d'Exclusif et qui est resté le fondement de toute notre économie coloniale jusqu'à la fin de l'ancien régime, et au delà ; mais si telle est son origine historique, cela ne veut pas dire qu'on n'ait pas de très bonne heure cherché à le justifier par des principes : dès le début du dix-huitième siècle, le Système Colonial comporte une théorie, dont les maximes s'étendent à toute l'organisation coloniale.

LA THÉORIE DE L'EXCLUSIF

Suivant cette conception, que personne ne contestera au fond jusqu'à la Révolution, les colonies sont des établissements dont l'objet est de procurer à la métropole des articles que son propre sol ne peut produire, et que, sans les colonies, elle serait obligée de demander à l'étranger, ce qui entraînerait un décaissement d'espèces, le pire des malheurs suivant les prin-

cipes de l'économie mercantile, tandis que la possession de ces établissements lui permet, au contraire, d'en faire un commerce de réexportation se soldant par des rentrées en métal, c'est-à-dire, suivant les mêmes principes, l'opération la plus avantageuse qui se puisse imaginer.

La conséquence est que les colonies les plus utiles sont précisément celles qui, comme les Antilles, sont propres à la production de ces denrées que l'Europe ne peut fournir, sucre, café, etc., et que leur administration doit avoir pour objet, d'abord d'augmenter leur production, ensuite d'en réserver le profit à la seule métropole ; les lois de l'Exclusif prennent de la sorte un caractère logique : les colonies n'existent que par et pour la métropole, elles ne peuvent avoir d'intérêt, de raison d'être que par rapport à elle, tout le commerce, toute l'industrie dont elles peuvent être l'origine doivent être réglés par la considération des seules convenances métropolitaines ; toutes les denrées qu'elles produisent doivent aller à la métropole, toutes les marchandises qu'elles consomment doivent provenir de la métropole ; tout le commerce, toute la navigation entre la métropole et les colonies, c'est-à-dire tout le commerce extérieur des colonies, doit se faire par le pavillon métropolitain, enfin toutes les transformations auxquelles peuvent donner lieu les productions des colonies doivent être réservées à l'industrie métropolitaine, et si quelque produit des mêmes colonies peut faire du tort à une production similaire de la métropole, le premier doit être sacrifié sans discussion. C'est ainsi que le sucre des colonies doit, en principe, être raffiné en France et que les sirops et tafias des îles ne peuvent dans aucun cas être admis sur le marché français d'Europe, ce qui les prive à peu près de tout débouché.

Mais il y aurait une déformation de la réalité, que l'on a souvent commise, à réduire tout le Système à une économie d'oppression ; l'encouragement, l'organisation de la production en sont un autre élément : les colonies doivent être mises dans le plus grand état de productivité possible ; il faut y assurer le développement des cultures ; il faut les peupler de la population qui convient le mieux à ces cultures : la colonisation, le peuplement ne sont que des questions de mise en valeur et c'est pourquoi la colonisation blanche, que l'on a longtemps cherché à organiser, est presque abandonnée, parce qu'elle s'est trouvée inefficace, ou du moins inférieure en rendement à une autre : l'esclavage des noirs est devenu l'autre principe essentiel du système colonial, qui a fini par masquer aux yeux des observateurs l'exclusif commercial ; mais celui-ci reste la clé de voûte de l'édifice, qui explique tout et coordonne tout. La colonisation des Antilles, qui est la grande colonisation du dix-huitième siècle, n'est qu'une affaire de rendement ; le reste est accessoire.

Toute leur politique et leur administration n'ont pas d'autre objet ; le souci d'une expansion, d'un rayonnement de la France par le monde, s'il s'est présenté à quelques grands esprits comme Richelieu, n'existe pas pour les théoriciens du Système ni pour les bureaux qui l'appliquent ; toutes les lois, tous les détails d'administration sont dirigés vers l'augmentation du produit et le renforcement de la mainmise du commerce sur ce produit.

Les intérêts locaux

Il en serait du moins ainsi s'il n'entrait en jeu d'autres éléments qui, dès le début, forcent à agir en dehors de la théorie. Il ne s'agit pas de la rivalité étrangère, qui de longtemps ne se manifeste pas ; celle de l'Espagne a cessé d'exister, par faiblesse de l'adversaire, qui s'est résigné, mais aussi par le rapprochement des politiques métropolitaines et, sur place, par l'établissement de rapports de bon voisinage qui vont jusqu'à la collaboration. La concurrence avec l'Angleterre subsiste, mais les intérêts coloniaux n'apparaissent pas encore comme d'une importance telle qu'ils puissent entraîner les métropoles dans un conflit ; les incidents de frontières sur le continent américain ont pu avoir de telles conséquences, parce qu'il y avait là une masse d'un million d'habitants de race anglaise, qui y ont engagé la mère patrie, malgré elle ; rien de semblable ne pouvait se produire aux Antilles ; des guerres nées ailleurs y ont eu leur répercussion, aucune n'y est née, toutes mêmes se sont apaisées avant que, de part et d'autre, on s'y soit engagé à fond ; le péril véritable auquel se sont heurtés la politique française et le Système a été d'une autre nature.

Il a été, même avant le début du dix-neuvième siècle, dans l'opposition entre la prospérité de ces établissements et les intérêts qui prétendaient exploiter cette prospérité. De très bonne heure, il y a eu aux Antilles, par le succès même de la colonisation, des intérêts, des aspirations, des forces locales.

Les colons français, ceux surtout de Saint-Domingue, se plaisaient à raconter que leurs ancêtres étaient de libres aventuriers, qui s'étaient librement donnés, ou rendus, à leur patrie d'origine, par un acte bilatéral où le maître nouveau s'était engagé à respecter celles de leurs libertés qu'ils n'avaient pas strictement aliénées. La réalité était assez différente de ces romans ; il n'en était pas moins vrai que les populations des Iles ne devaient pas entièrement leur existence aux bienfaits des Compagnies, du Commerce et du gouvernement ; elles avaient une vitalité propre, qui s'était affirmée en paix et en guerre, et qui continuait à se développer ; le gouvernement de Louis XIV lui-même avait dû le reconnaître en une circonstance qui enferme en grande partie l'explication de tout ce qui a suivi.

LA TAXATION DES COLONIES. LE PACTE DE 1713

Les colonies ne payaient pas d'impôts et cela était logique, les dépenses d'établissements de commerce étant de simples frais généraux qui incombaient naturellement à qui en recueillait le profit. Par la force des choses cependant, il s'était créé sur les lieux des besoins qui n'étaient plus uniquement commerciaux ; il y avait des services publics, des travaux dont l'avantage allait directement aux habitants ; n'était-il pas juste qu'on leur fît supporter les frais ? Du moins le gouvernement, aux abois vers 1712, vit-il là une ressource à laquelle il était possible de faire appel.

Mais, tandis qu'en France une simple expression de la volonté du roi suffisait à tout, il ne parut pas possible de procéder ainsi aux colonies : par une lettre du 29 mars 1713, Pontchartrain leur *demanda* de vouloir bien délibérer sur l'établissement d'un système de contribution, d'un *octroi* à leur choix pour subvenir aux dépenses de leurs îles, avec la promesse qu'elles assureraient seules la perception et le maniement des fonds, dont elles auraient le contrôle.

Il en fut ainsi : accordé d'abord pour deux ans, l'octroi devint permanent à partir de 1715, mais il conserva toujours son caractère d'impôt consenti ; les Conseils en fixaient le taux et les modalités et nommaient les fonctionnaires chargés de la perception et de la gestion des fonds, qui devaient leur en rendre compte ; l'on peut dire que, par cette organisation, nos colonies des Antilles se trouvèrent douées d'une véritable autonomie financière, à quoi le gouvernement avait été conduit à consentir par une condescendance plus ou moins forcée à la puissance des intérêts locaux.

D'autres complications n'allaient pas, d'ailleurs, tarder à montrer la nécessité d'une pareille prudence.

LE GAOULÉ DE LA MARTINIQUE (1717)

Ce fut d'abord l'extraordinaire affaire du Gaoulé (d'un mot caraïbe qui signifie tumulte, rassemblement), à la Martinique. MM. de la Varenne et Ricouard, gouverneur et intendant, étaient arrivés dans cette île, le 5 janvier 1717, avec des instructions sévères contre le commerce étranger ; ils eurent le tort de les appliquer sans ménagement et surtout de se laisser aller à des violences de langage qui alarmèrent les intérêts ; le résultat ne se fit pas attendre.

Le 17 mai, pendant qu'ils étaient en tournée d'inspection, ils se virent soudain enveloppés et enlevés par une troupe armée qui les fit prisonniers, « au nom de la colonie » ; Dubuc, colonel de la milice de la Trinité, fut désigné, par une apparence de contrainte, pour prendre la direction du mouvement et conduisit les négociations avec la garnison, qui accepta de rester neutre ; puis on embarqua les admi-

nistrateurs pour la France et le gouvernement de la colonie fut assumé par les intérimaires auxquels il revenait, sous le contrôle du Conseil, qui tint à honneur, ou à précaution, d'affecter un zèle particulier à faire observer les ordres du roi en ce qui concernait le commerce étranger.

A Paris, où les révoltés s'étaient empressés de se justifier, on crut sage d'éviter de donner de l'importance à cette affaire, et l'on se contenta d'envoyer à M. de Feuquières, qui était à la Grenade, l'ordre d'aller prendre le gouvernement, où il fut reçu avec le respect désirable. Une amnistie fit le reste (mars 1718), et M. de Feuquières, puis M. de Champigny, avertis des ménagements qu'exigeaient leurs administrés, les gouvernèrent selon leur cœur pendant vingt-six ans ; mais à Saint-Domingue les événements furent d'une autre gravité.

LES TROUBLES DE SAINT-DOMINGUE (1720-1723)

La cause, là, fut une décision royale, transférant à la Compagnie des Indes, — celle de Law, alors dans tout l'éclat de sa brusque ascension,—les privilèges de l'ancienne Compagnie de Saint-Louis, et y ajoutant celui d'introduire un certain nombre de nègres, pour en exporter le prix en denrées, sans payer de droits (septembre 1720) ; les Conseils se posèrent aussitôt en défenseurs de la lettre de 1713, que violait cette atteinte à la règle que tout impôt serait perçu également sur tous, et prirent une attitude d'opposition. On fit aussi courir le bruit d'une réforme monétaire, qui réduirait à leur valeur de poids les espèces espagnoles, presque les seules à circuler dans la colonie ; et surtout il y eut des imprudences, des insolences d'agents de la Compagnie disant que « telles qui portaient des robes de soie et de taffetas seraient bientôt trop heureuses si elles avaient de la toile de halle pour se couvrir !... » L'opinion s'accrédita que l'on s'apprêtait à instaurer dans la colonie le monopole de la Compagnie et qu'il n'y avait de salut que dans la résistance ouverte, comme à la Martinique.

Le 21 novembre 1722, aux cris de : « Vive le roi sans Compagnie ! », des bandes se répandirent dans les rues du Cap, contraignant les gens de la Compagnie à se réfugier sur les bâtiments en rade. L'émeute recommença le 17 décembre et s'étendit à toute la plaine du Nord ; deux mille hommes marchèrent sur la capitale et le commandant se vit forcé d'enjoindre à la frégate la *Bellone*, portant les administrateurs de la Compagnie, d'appareiller immédiatement.

Dans la partie de l'Ouest, le mouvement prenait un caractère plus inquiétant encore : vers le milieu de décembre les quartiers de l'Artibonite et du Cul-de-Sac étaient aux mains de bandes armées, se réclamant d'un « général Sans-Quartier »

que nul ne voyait ; Léogane, siège de l'administration, était menacé ; le gouverneur, M. de Sorel, qui se portait à la rencontre des révoltés, était plus ou moins leur prisonnier et réduit à engager des négociations qui aboutissaient à la conclusion, le 28 décembre, d'un véritable traité de paix, par lequel il devait promettre de demander la suppression de la Compagnie, s'engager à ne pas introduire de troupes, à ne pas établir d'impôts nouveaux, etc... ; malgré cela, les troubles recommençaient ; les administrateurs, débordés, finissaient par s'embarquer sur un bâtiment de guerre, et aller chercher un refuge au Petit-Goave.

SAINT-DOMINGUE. PONT FRANÇAIS DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

Le ministère pouvait difficilement capituler devant une révolte caractérisée ; il envoyait donc aux Iles, avec des pouvoirs extraordinaires, le chef d'escadre Desnos-Champmeslin, et lui donnait des forces suffisantes pour intimider. A son arrivée, M. Desnos prenait, bien entendu, l'attitude la plus sévère, parlait de châtiments, de retrait de privilèges, etc... En réalité tout se bornait à des exécutions en effigie, comme celle de M. de Champflour, qui aurait tenu le personnage du général Sans-Quartier, et on finissait par donner gain de cause aux colons : les ordonnances incriminées étaient rapportées, la Compagnie des Indes renonçait à toute activité réelle à Saint-Domingue et l'île recommençait à être administrée à peu près comme elle l'entendait.

Le fameux « Système » restait, sans doute, le principe officiel de toute l'administration, et c'est même postérieurement à ces événements que par la promulgation des fameuses lettres patentes de 1727 il a pris toute sa vigueur ; il n'en reste pas moins que, par deux fois, en sauvant les apparences, mais seulement les apparences, le gouvernement royal avait dû reculer devant les menaces des habitants ; l'administration coloniale, dès ce moment, ne pouvait plus résulter que d'un compromis, dont il importe de connaître les conditions et les éléments.

LES CONSEILS SUPÉRIEURS

Et d'abord il convient de s'arrêter à ce fait essentiel que les intérêts avaient, aux Antilles, le moyen de se faire entendre; ils étaient représentés. Rien de l'évolution des Iles à sucre ne peut se comprendre si l'on ne se rend compte du rôle qu'y ont joué les Conseils Supérieurs.

Ces Conseils — Souverains, comme ils se plaisaient à s'intituler, mais le ministère, dès le règne de Louis XIV, ne consentait à leur accorder que le nom de Supérieurs, — ne sont point tout à fait des cours souveraines en matière de justice : il peut y avoir recours contre leurs décisions devant le Conseil d'État; mais ils sont aussi tout autre chose : même avant que les décisions de 1712 et 1715 leur aient remis une grande partie de l'administration financière, et jusqu'à la nomination des comptables, ils concourent à tous les actes importants; comme de plus, ils affectent de se régler chaque jour davantage sur l'exemple des Parlements de France, de formuler des remontrances et des refus d'enregistrement, un gouverneur et un intendant qui ne s'arrangent pas de manière à les ménager ne tardent pas à être dans l'impossibilité de remplir leur charge.

Mais c'est surtout la manière dont ils sont recrutés qui fait l'importance de ces corps; ce ne sont point des Parlements de France, et l'hérédité, la vénalité, ni même, à l'origine, la capacité juridique n'y ont aucun rôle. Héritiers des conseils d'officiers qui s'étaient formés autour des premiers gouverneurs, ils continuent à grouper les titulaires des principaux postes administratifs, commandants, majors, etc..., puis, sous la présidence d'un Premier Conseiller ou doyen, les véritables conseillers, qui sont des habitants notables, choisis pour leur richesse et leur autorité plus que pour leur science du droit, souvent nulle ou à peu près; ils ne portent pas la robe et, jusqu'à la fin du régime, siègent en habit court et avec l'épée. Tandis qu'au Canada ce n'étaient guère que des négociants, les conditions particulières de la vie aux Iles ont permis d'appeler à ces fonctions surtout des propriétaires d'habitations, qui se considèrent comme les représentants de leur classe et des intérêts de la colonie; et tout naturellement aussi, les autres propriétaires de la colonie et la masse des « petits blancs » qu'ils font vivre de leur superflu, économes, artisans, etc.., voient en eux leurs défenseurs-nés contre les attentats, réels ou supposés, de l'Administration et du Commerce; c'est toute la colonie qui, le cas échéant, viendrait se grouper autour d'eux pour défendre ses privilèges menacés : à entreprendre une pareille lutte, les administrateurs les plus énergiques risqueraient de perdre leur place, et l'autorité royale elle-même pourrait y courir certains dangers; les événements de 1717 et de 1722 avaient sur ce point fourni des certitudes que l'on n'oublia jamais.

LE GOUVERNEMENT DES ILES

Il y avait donc aux colonies un principe d'indépendance, une organisation même qui empêchaient les intérêts du Commerce, présentés comme ceux de la métropole en vertu du fameux système, d'y tout écraser : le gouvernement, si étrange que cela puisse paraître en ce siècle d'absolutisme, était condamné à y être une œuvre de diplomatie, plus que d'autorité. La monarchie y fut bien servie. De Versailles ou de Paris, le ministère, en effet, malgré la très réelle application d'un Maurepas, ne pouvait que dominer de très haut la direction des établissements lointains ; il en abandonnait le détail à ses premiers commis, et ceux-ci, formés par une longue expérience des affaires, y apportaient un doigté qui leur permit le plus souvent d'éviter les conflits ; le rôle surtout d'un Arnaud de la Porte (1738-1758) fut, à cet égard, capital ; sa retraite, en 1758, fut le signal d'une véritable révolution dans l'administration des colonies.

Mais l'intervention du pouvoir central, à cette distance, devait se limiter à des directions d'un ordre très général : la vie des colonies était menée sur place par « les administrateurs », comme on disait, c'est-à-dire les gouverneurs généraux et les intendants.

Le gouverneur général, sorti de l'ordre militaire, est le représentant du roi, dont il transmet et fait exécuter les ordres ; il nomme et révoque tous les employés inférieurs, préside aux concessions, etc..., — il lui arrive même parfois d'être chargé de traiter avec les puissances étrangères, — et commande toutes les troupes ; l'intendant, comme en France, est chargé de tout ce qui concerne la justice, police et finances, mais il est aussi, comme dépendant du secrétaire d'État de la Marine, intendant de marine : l'administration des colonies, par bien des points, est calquée sur le service à la mer. Mais surtout les conditions particulières dans lesquelles se développent ces établissements entraînent de sérieuses modifications aux règles administratives ordinaires : c'est ainsi que les administrateurs peuvent faire des ordonnances ayant force de loi dans l'étendue de leur colonie et que, s'ils sont obligés de compter avec les Conseils Supérieurs, sans qui ils ne peuvent rien en matière de finances, ils ont aussi les moyens de contrôler par le menu l'activité de ces mêmes conseils ; les questions concernant les terres, surtout, et le commerce étranger, leur assurent une influence considérable sur la vie économique ; et enfin, pour exercer cette influence, ils disposent d'une organisation qui leur permet de tout suivre avec efficacité.

Si l'administration financière, en effet, leur échappe en partie, il y a dans chacune des colonies particulières et des quartiers en quoi elles sont subdivisées toute une double hiérarchie de gouverneurs, commandants, lieutenants de roi et majors, ordon-

nateurs, commissaires, commis et écrivains aux classes, qui leur est étroitement subordonnée, et tout ce monde, qui n'attend rien que d'eux, qui, très facilement, entre en défiance, sinon en conflit avec l'ordre judiciaire, constitue un élément sur lequel ils peuvent s'appuyer.

Il en est d'autant plus ainsi que ce personnel est, en général, très supérieur à celui des Conseils. En principe tous ces agents, d'épée ou de plume, sont des officiers des divers corps de la Marine, détachés à ces postes comme ils le seraient dans n'importe quel autre service du département, mais, en fait, ce sont le plus souvent des hommes qui ont passé la majeure partie de leur carrière dans les colonies et ont acquis la plus grande expérience des exigences particulières du service dans ces établissements. M. de Larnage, par exemple (Charles de Brunier, marquis de Larnage), y est arrivé à vingt-trois ans en 1710, comme capitaine des gardes de M. de Phélypeaux à la Martinique ; il y a été successivement lieutenant de roi à Marie-Galante, à la Guadeloupe, à la Trinité de la Martinique, gouverneur de la Grenade et de la Guadeloupe, quand en 1737 il est nommé gouverneur général à Saint-Domingue, où il restera jusqu'à sa mort en 1746. M. Maillart, qui l'y rejoindra comme intendant en 1739, ne quittera ces fonctions qu'en 1751 ; la colonie d'ailleurs l'aura tellement conquis qu'après sa retraite il reviendra s'y installer pour y mourir en 1758. Ce ne sont pas là des exceptions : un Feuquières reste dix ans gouverneur de la Martinique, un Champigny seize, De Clieux à la Guadeloupe quinze ; et combien plus dans les postes inférieurs ! Une bonne partie des fonctionnaires, arrivés aux îles, se considèrent comme n'en devant plus partir, s'y acclimatent, s'y marient, développent ou créent des exploitations qu'ils transmettent à leurs enfants ; ceux-ci les continuent sur leurs terres, souvent dans leurs emplois, et ainsi tend à se réaliser une manière de gouvernement du pays par le pays.

L'administration favorise cette évolution, encore que parfois on s'alarme du trop grand développement de ces attaches locales, et cherche encore à la compléter en étendant à toute la population cet esprit de discipline et de hiérarchie où elle voit le plus sûr gage de fidélité et d'obéissance ; le second trait de sa politique au cours du siècle, celui qui a le plus frappé les contemporains, est le développement de la milice, qui devient vraiment l'armature des colonies, dans tous les ordres d'activité.

Les milices et les états-majors

Les milices ont toujours été la grande force des colonies, où il n'y a encore qu'un très petit nombre de troupes régulières, vingt-six compagnies détachées de la Marine, faisant treize cents hommes, pour l'ensemble des îles, en 1715, et quelques Suisses à partir

de 1722 ; elles ont brillamment servi pendant les guerres et continuent en temps de paix à être le principal gage de la sécurité en présence de la masse toujours grandissante des nègres ; tous les hommes valides, en principe, en font partie et s'acquittent, en général, avec satisfaction de ce service qui leur assure certains avantages, la croix de Saint-Louis, des exemptions d'octroi, et surtout des satisfactions de vanité ! Les milices ont l'uniforme depuis 1710 et le gouvernement s'attache à créer parmi elles des diversités, une émulation qui en fait une des parties de la vie des colonies pour lesquelles on se passionne le plus ; grenadiers, carabiniers, fusiliers, chasseurs, volontaires, dragons, hussards, gendarmes, canonniers, c'est à qui aura le plus de rouge, de bleu, de jaune, de vert, le plus de galons d'or et d'argent, les fêtes les plus somptueuses à l'occasion des revues, des bénédictions et des enterrements ; une telle institution devient facilement un moyen de gouvernement.

On l'avait ainsi compris : les milices, à l'origine, n'avaient pas été sans manifester quelque esprit d'indépendance, et les Conseils avaient pu s'appuyer sur elles ; mais l'Administration s'était attachée à séparer la cause des uns et des autres ; les magistrats avaient été dispensés du service et ce privilège avait creusé un fossé entre eux et « le militaire », comme se plaisaient à se nommer les officiers de milice ; les colonels, dont l'autorité trop étendue pouvait faire un danger, avaient été supprimés en 1732, et il n'y avait plus eu que des compagnies de paroisses ; le commandement supérieur était passé aux représentants de l'autorité royale, aux commandants des quartiers, assistés de leurs « états-majors », et cela avait suffi pour faire du gouverneur, dont ils relevaient, l'arbitre absolu de la vie quotidienne de tous les habitants.

Tout, en effet, finissait par ressortir à la milice : la police d'abord, la sécurité et les patrouilles contre les nègres errants, pour lesquelles les officiers pouvaient à chaque instant arracher chacun à ses occupations, sous peine de l'amende et de la prison, mais aussi les travaux publics, l'entretien des routes, où c'étaient eux qui fixaient l'effectif des corvées à fournir par chaque propriétaire ; l'exécution des arrêts de justice elle-même, la main-forte fournie pour les saisies ou la perception des impôts, ne pouvaient être ordonnées que par eux, et l'Administration en profitait pour s'arroger une manière de droit de révision des arrêts des Conseils, qui ne prenaient de force qu'avec son agrément ; c'étaient aussi les officiers de milice qui étaient chargés de la publication des actes du gouvernement, des enquêtes, etc... ; enfin il n'était pas jusqu'au principe de la discipline militaire qui ne permît aux gouverneurs d'évoquer devant eux, à l'exclusion des juges ordinaires, à peu près toutes les affaires qui pouvaient survenir. On comprend comment,

maniée avec adresse, une pareille organisation pouvait à peu près tout permettre à ceux qui l'avaient à leur disposition ; pour les gens du dix-huitième siècle, Saint-Domingue fut la terre par excellence du despotisme militaire.

Il en devait résulter de sérieux inconvénients ; mais, pour le moment, ce système avait l'avantage de rendre tout facile à l'administration, des hommes comme Feuquières, Champigny, Larnage et Maillart surtout, allaient en tirer des merveilles.

LES CULTURES La tâche qui avant toute autre devait s'imposer à eux était de fournir des objets au commerce, donc de créer et de développer les cultures : ces cultures n'étaient plus celles qui, dans l'âge précédent, avaient fait l'aisance des premiers habitants : les productions naturelles des îles, les vivres (manioc, ignames, patates, bananes, etc...), ne présentaient aucun intérêt pour l'exportation ; le tabac avait été ruiné par le monopole de la Ferme ; les Antilles étaient devenues d'immenses usines agricoles, dont toute l'activité avait pour objet de fournir un petit nombre de denrées privilégiées, et même une seule : elles étaient les « îles à sucre » ; c'est ce caractère qui explique toute leur histoire.

Dès le début du dix-huitième siècle, les sucreries se comptaient par centaines à la Martinique et à la Guadeloupe ; Saint-Domingue n'en avait encore en 1701 que trente et une en pleine activité, « roulantes », mais le retard devait vite être réparé : en 1739, le nombre des sucreries était déjà de deux cent cinquante.

Les conditions de cette industrie étaient assez particulières : dans des terres en plaine et bien arrosées, divisées en carreaux de cent pieds de côtés, on creusait, avec la seule houe (la charrue, employée au dix-septième siècle, avait été abandonnée), des fosses où l'on repiquait des rejetons qui, au bout de dix-huit mois, donnaient des cannes propres à être broyées ; on procédait alors à la récolte, que l'on pouvait renouveler trois ou quatre fois, avec un intervalle de quinze mois ; les cannes, coupées à la main, étaient portées au moulin, actionné par un manège de bêtes de somme ou par des moyens mécaniques (eau ou vent) ; là, elles étaient broyées entre des rolles, cylindres verticaux de fer, munis de dents, et le suc recueilli (vesou) dirigé sur l'équipage ou batterie, où il se dépouillait de son humidité et de ses écumes ou impuretés : à la sortie le sirop était coulé dans des formes en terre où il cristallisait, et le résidu (mélasse ou sirop), employé à la nourriture du bétail, les lois françaises ne permettant pas de lui trouver un débouché, non plus qu'aux rhums et tafias provenant de sa distillation ; quant au sucre, il était exporté tel quel (sucre brut), en barriques de 6 à 700 livres, ou soumis à une dernière opération qui le transformait en sucre *terré*, moins encombrant et d'un débit plus facile ; le raffinage pro-

prement dit, qui avait pris une extension assez grande aux îles pendant la période précédente, avait été découragé par l'autorité royale, le Système exigeant que cette industrie fût réservée à la métropole, où la seule Orléans, par exemple, en 1777, avait 18 raffineries.

Une pareille organisation demandait une main-d'œuvre considérable,

LE MANIOC

1, Nègre ratissant le manioc ; 2, moulin à gréger ; 3, ancienne manière de gréger le manioc ; 4, la presse ; 5, négresse passant la farine ; 6, cuisson de la cassave ; 7, la cuisine ; 8, séchage des cassaves ; 9, la case du maître.

120 hommes pour une habitation moyenne de 300 carreaux (32 hectares) plantés en cannes, 500 si on voulait la faire marcher à plein rendement ; vers 1780, on comptait qu'une sucrerie finissait par revenir, tout équipée, à 1 800 000 livres (dont moitié pour les nègres) ; elle les payait en huit ans, et la plupart de ces frais se faisaient à crédit, par avance sur les récoltes à venir ; il n'en restait pas moins que le développement de ces entreprises avait pour résultat de constituer les Antilles en un pays où il n'y avait de place que pour des magnats capitalistes, avec un monde d'esclaves évoluant autour d'eux.

Dès le début du dix-huitième siècle, un peu en dépit de l'autorité royale, qui

avait vu le danger et tenté de s'y opposer, la transformation avait commencé à s'opérer ; c'est à cette époque que se dessine l'aspect classique de l'habitation coloniale telle que les récits nous ont appris à la connaître, une propriété d'étendue plus restreinte que sa réputation d'opulence pourrait faire imaginer, mais à laquelle les conditions particulières de la culture des cannes donnent un aspect riant de

L'HABITATION PÉCOUL AU MORNE ROUGE
(D'après une aquarelle de Denis).

richesse et de soin, avec ses haies de verdure et ses chemins ombreux perpétuellement animés ; au centre l'habitation, à un seul étage, comme il convient à ce climat, est confortable mais sans l'apparence imposante d'un château de France ; entourée de bâtiments d'exploitation (sucrerie, purgerie, magasins, etc...) et des cases des nègres, elle forme à elle seule toute une agglomération ; de l'une à l'autre de ces habitations les communications sont faciles et les relations fréquentes ; la population est beaucoup plus dense, la vie sociale plus développée qu'elles ne sont en général en pays de colonisation ; les hommes se voient, se retrouvent, non seulement les maîtres, mais aussi les esclaves, de qui la tendance au vagabondage,

à ces visites de plantation à plantation, est déjà dénoncée comme le vice essentiel ; cette prépondérance de la culture du sucre et des formes particulières d'existence qu'elle détermine expliquera beaucoup de péripéties de l'histoire de ces colonies.

Mais il y a d'autres richesses aux îles.

Il ne s'agit pas du cacao, qui a à peu près disparu à partir de 1715 ; mais bientôt

INDIGOTERIE (D'après une gravure du dix-huitième siècle)

après s'est introduite aux Iles une culture nouvelle appelée à une tout autre destinée, le *café*. La tradition veut que ce soit le capitaine de Clieux (1689-1786) qui ait en 1721 rapporté à la Martinique le premier plant de café à lui confié par le directeur du Jardin du Roi, en prélevant sur sa ration quotidienne l'eau nécessaire pour lui conserver la vie pendant la traversée ; à Saint-Domingue, les premiers pieds furent plantés en 1726. Les progrès furent paralysés quelque temps par l'opposition de la Compagnie des Indes, qui avait le monopole de la vente en

France et parvint même en 1729 à faire interdire la culture du café aux Iles ; mais il fut impossible de résister au courant et les cafés des Antilles furent admis dans nos ports à partir de 1736 ; vers 1750, le café, dont la production dépassait depuis quinze ans la consommation nationale, était devenu d'une importance qui, à certains égards, balançait celle du sucre.

Les frais étaient moins considérables et rentraient plus vite que ceux d'une sucrerie ; moins riches que les sucriers, les habitants des caféteries résidaient plus souvent sur leurs terres ; ce furent eux qui jouèrent le principal rôle dans les mouvements locaux, où ils s'opposèrent plus d'une fois aux propriétaires des sucreries, les grands blancs par excellence.

Une autre culture, plus simple encore que celle du café, était celle de l'*indigo;* donnant jusqu'à trois récoltes par an, ses produits, d'une valeur énorme sous un faible volume, constituaient la cargaison idéale du temps de guerre, quand seuls quelques navires passaient ; d'un cours extrêmement variable, sujet à toutes les fluctuations de la politique et des événements naturels, pluies, chenilles, etc..., l'indigo fut, par excellence, la valeur de spéculation des Antilles, celle qui permettait les fortunes rapides et aussi les catastrophes les plus démoralisantes.

Quant au coton, indigène aux Antilles, il n'avait longtemps servi qu'à la consommation locale ; les progrès commencèrent à se dessiner lorsque des industriels comme les Holker eurent entrepris, à partir de 1760, de créer en France, dans les environs de Rouen, des industries à l'image de celle de l'Angleterre ; la demande provoqua alors la production et il se créa dans les Iles quelques grandes exploitations ; mais à la fin du dix-huitième siècle, la production ne s'évaluait qu'en milliers de livres.

Le régime des terres l'irrigation Il fallait d'abord fournir de la terre à ces cultures, créer les établissements ; ce ne fut pas la grande difficulté et la terre ne manqua jamais aux Iles, en dépit de leur médiocre étendue. La propriété, à l'origine, y avait été surtout un état de fait et le « droit de hache » fut toujours pris en considération par les tribunaux ; mais on ne s'en était pas tenu là, et le régime des concessions fut vite une des grandes matières de la législation : contrairement à ce qui se passait dans les colonies anglaises, nous préférions les accorder à titre gratuit, et cela mettait aux mains des administrateurs un puissant ressort de gouvernement. Mais, en principe, l'intérêt de la colonisation devait seul être envisagé.

Les concessions ne devaient pas dépasser 1 000 pieds carrés (1 500 pour les hattes) ; difficilement aliénables et même saisissables, mais presque toujours grevés de lourdes charges pour frais de premier établissement, ces magnifiques domaines n'étaient le plus souvent qu'en apparence la propriété de leurs titulaires, qui n'en touchaient qu'une partie des fruits ; les concessions n'étaient en réalité que des entreprises de colonisation ; toute la colonie n'était qu'une colossale machine à produire la denrée, au bénéfice du commerce de France.

Les progrès de la culture furent cependant assez longtemps retardés par l'inégalité des conditions dans lesquelles se trouvaient placées les terres ; à Saint-Domingue, en particulier, le manque d'eau gênait le développement des plantations ; le remède fut trouvé quand, par l'initiative d'un certain Ricord, vers 1730, les habitants de la Grande Rivière eurent donné l'exemple de l'irrigation artificielle. Le succès enthousiasma MM. de Larnage et Maillart qui, à partir de 1742, généralisèrent l'emploi de ces méthodes ; la plaine du Cul-de-Sac, les environs du Port-au-Prince, s'en trouvèrent transformés, au point de dépasser les portions les plus favorisées du Nord (232 sucreries, contre 306, dès 1752). La tâche fut poursuivie jusqu'aux derniers temps de notre domination dans des proportions de plus en plus grandioses ; on devait aller jusqu'à installer en 1786 une machine élévatoire, actionnée par la force de la vapeur, qui fut une des premières dans le monde à fonctionner sur une pareille échelle ; l'œuvre accomplie là par des ingénieurs comme Ricord, l'académicien Lalande, le Canadien Verret, est l'une des plus glorieuses qui aient jamais été menées à bien par aucun peuple.

LA MAIN-D'ŒUVRE. LES ENGAGÉS Mais introduire les cultures, leur assurer la terre et l'eau n'était encore que donner des cadres à la production ; pour procurer au commerce la masse de denrées qu'il réclamait, il fallait, avant tout, des bras : la question de la main-d'œuvre était la question primordiale.

La solution que, d'instinct, les premiers colonisateurs avaient adoptée était celle de l'engagement : à défaut de la race indigène, dont la disparition était certaine avant même notre arrivée, ils transportaient aux Iles des travailleurs de chez nous, que le travail sur la terre d'autrui formait, et qui devenaient à leur tour des propriétaires ; l'administration, par la suite, avait régularisé cette pratique, obligé les capitaines à embarquer à chaque voyage un certain nombre de passagers gratuits, fixé la condition de ces travailleurs, qui devaient servir trente-six mois, recevoir un salaire, être assurés d'un établissement ; le procédé, en somme, avait réussi et en moins de soixante ans avait garni les Iles d'une popu-

lation blanche relativement nombreuse ; beaucoup de familles opulentes n'ont pas eu d'autre origine.

Mais le grand élan de la culture sucrière était venu arrêter tout cela : par les capitaux et l'organisation qu'elle exigeait, cette industrie créait un abîme entre la condition du travailleur et celle du propriétaire ; le succès même des premiers arrivés avait fermé la voie aux nouveaux qui, s'ils cessaient d'être les employés d'autrui, n'arrivaient jamais à faire vivre leurs petites exploitations en présence de la concurrence des grandes ; en vain le gouvernement, pour des raisons d'ordre surtout militaire, s'attacha-t-il à maintenir le fonctionnement de l'institution : dès 1730, il n'y avait plus d'engagés et la suppression de l'obligation d'en embarquer en 1774 ne fut que la législation du fait accompli.

Les esclaves La seule main-d'œuvre à laquelle on eût recours, parce qu'on pouvait lui demander ce qu'on voulait, était celle des noirs esclaves : la colonisation française aux Antilles, comme celle des autres nations, se réduisait à une simple entreprise de production, sans aucune vue de peuplement, où il s'agissait uniquement d'obtenir le plus grand rendement possible par l'emploi d'un cheptel humain auquel on n'attachait pas d'autre intérêt. L'esclavage était devenu l'un des éléments essentiels du Système ; la vente des denrées pouvant se développer d'une manière pour ainsi dire indéfinie, il ne s'agissait pour augmenter le profit que d'accroître le nombre des bras : c'était à la traite d'y pourvoir.

LE TABAC

Elle le fit avec une abondance que les primes accordées pour l'encourager et

surtout des profits qui, si l'on réussissait, ne tombaient jamais à moins de 50 pour 100 du capital engagé suffisent à expliquer : la moyenne des introductions, de 4 000 vers 1715, était passée à 5 000 quinze ans plus tard, à 6 000 par la suite ; de 1725 à 1741, le total fut de 91 397, de 1728 à 1760, de 203 522, valant 201 944 306 livres, par 723 négriers de Nantes, La Rochelle, Bordeaux, Saint-Malo, etc... La population des Iles, dans ces conditions, augmenta certainement beaucoup plus vite qu'elle n'aurait fait par la colonisation libre : la Martinique eut, en 1738, 74 042 habitants, dont 57 775 esclaves, la Guadeloupe 42 653 (33 903 esclaves) ; à Saint-Domingue on atteignit, en 1739, 117 411 esclaves sur un total de 131 433 ; on put ainsi réaliser un rendement considérable.

Mais la population que l'on installait ainsi aux Antilles n'arriva jamais à se renouveler par elle-même ; la traite seule, la traite indéfiniment étendue, lui était indispensable ; à aucun moment, tant que le système de l'esclavage subsista, la population noire de nos îles ne put seulement s'entretenir par l'excédent des naissances sur les décès. La cause n'en est pas dans un défaut d'acclimatement de la race noire sous le ciel des Antilles, puisque cette même race, dans d'autres conditions, y a proliféré ; elle est tout entière dans le régime de la servitude.

Ce n'est pas que la législation et même la pratique de ce régime aient été systématiquement atroces et barbares ; il faut même remarquer que, dans les intentions de ses rédacteurs, le fameux édit de 1685, le Code Noir, se proposait plutôt d'améliorer la condition de ceux qui en étaient l'objet ; il leur garantissait une existence spirituelle, une alimentation et des soins convenables, et les protégeait contre les violences de leurs maîtres, auxquels il n'était permis ni de les torturer, ni de les mettre à mort ; les tribunaux seuls pouvaient statuer sur leur sort dans les cas graves. Les histoires affreuses de cruautés, de mutilations et de brûlements d'hommes, qui nous sont attestées par des témoins, ne doivent pas l'emporter sur la vérité : c'était précisément parce que ces actes étaient exceptionnels qu'on en parlait ; au reste, la sécurité avec laquelle les planteurs vivaient au milieu d'un peuple d'esclaves, et de nombreux actes de dévouement suffisent à prouver que, dans la plupart des cas, la condition des victimes ne leur paraissait pas aussi intolérable que nous imaginons ; cette organisation n'en portait pas moins en soi-même la cause de la destruction de l'édifice qui se fondait sur elle.

Privés de tous droits civils et économiques, les esclaves n'avaient en général aucune existence familiale, aucun intérêt individuel ; les recommandations de les faire élever dans la religion catholique, de les instruire, restaient lettre morte.

L'intérêt commandait tout aux Iles, l'intérêt de la sécurité, et surtout celui du rendement, et ordonnait que les esclaves fussent maintenus dans le plus grand état de sujétion, d'abrutissement ; les quelques efforts faits par certains prêtres, notamment par les jésuites, pour les relever de leur misérable condition, furent pour beaucoup dans la défiance que créoles et administrateurs témoignèrent toujours à l'égard du clergé ; il n'y eut jamais d'évêque aux Iles, mais des préfets apostoliques, subordonnés aux gouverneurs, et que ceux-ci pouvaient faire d'autorité embarquer pour la France ; les curés des paroisses furent toujours ravalés au rang de simples diseurs de messes.

Abandonnés à leurs maîtres, ou plutôt à des économes et à des commandeurs souvent pris parmi leurs semblables, contraints à un travail accablant par la seule crainte des châtiments corporels, assurés par l'intérêt de leurs propriétaires d'avoir leur misérable subsistance de cassave et de poisson salé, les esclaves n'avaient presque aucun moyen de se procurer quelque jouissance supplémentaire ; dans les villes seulement, la perspective de s'élever au-dessus de leur condition, plus encore par l'imitation des usages des blancs que par l'affranchissement, pouvait exciter leur ambition ou plutôt leur vanité ; sur les habitations, leurs villages revenaient invinciblement à la ressemblance de ceux de leurs origines ; c'était le même esprit de foule imprévoyante et insouciante, avec la même disposition aux mouvements collectifs de joie ou de superstition, les danses et les musiques pittoresques, et aussi la même tendance à former des sociétés secrètes, aux rites mystérieux et sanglants très capables de devenir, sous l'influence de certaines excitations, le principe des plus abominables excès.

Contrairement à ce que l'on pourrait imaginer, la domination des blancs n'eut rien à craindre pendant longtemps de cet absolu divorce entre les deux parties de cette population, si inégales en nombre ; parfois, quelques esclaves, victimes d'une violence trop injuste, ou cédant simplement à l'attrait du vagabondage, quittaient les habitations et entraient en marronnage ; mais le nombre des marrons ne fut jamais élevé, — à la Martinique il ne dépassa pas 800, — et le plus souvent, ils s'abstenaient de violences directes contre les personnes, qui auraient attiré des représailles ; les crimes, par vengeance ou pour d'autres raisons, prenaient le plus souvent une autre forme, celle de l'empoisonnement ou de l'infanticide (par le « mal de mâchoires », que les nourrices provoquaient sur les nouveau-nés à elles confiés) ; le mal prit parfois des proportions qui causèrent une véritable terreur ; en réalité, ce ne furent jamais que des attentats sans portée générale.

Les gens de couleur

Le véritable danger était dans le développement de classes intermédiaires, plus capables de sentir l'injustice de leur sort, celle des noirs libres et surtout celle des mulâtres, issus de l'union des blancs avec les femmes de couleur. On ne l'avait pas vu d'abord et le dix-septième siècle avait, au contraire, presque favorisé cette sorte d'élévation : le Code Noir donnait aux affranchis tous les droits des Français naturels et facilitait les mariages mixtes. Les progrès du Système ne permirent pas de s'en tenir à ce libéralisme relatif, et, dès le début du règne de Louis XV, il ne fut plus possible de procéder aux affranchissements sans des formalités de plus en plus compliquées ; en même temps se creusait entre les affranchis et les blancs un fossé qui allait toujours en s'élargissant ; les premiers ne purent plus être admis aux emplois publics, aux grades dans la milice, où ils formèrent des compagnies séparées, commandées par des officiers blancs ; on alla jusqu'à prétendre leur interdire le séjour des villes, les voyages en France, d'où ils revenaient imbus d'idées dangereuses, etc..

AFFRANCHIE ET ESCLAVES
(D'après une gravure de la fin du dix-huitième siècle).

Les mœurs outraient encore l'effet des lois ; c'était devenu un déshonneur, comme une impureté rendant toutes relations impossibles, que d'avoir eu « des parents à la côte », c'est-à-dire de compter parmi ses ascendants un ancêtre qui, par quelque côté, touchât à la race africaine ; à l'église, au spectacle, des places spéciales étaient affectées aux nègres et aux mulâtres, dont le contact devait être épargné aux représentants de la classe supérieure ; on leur interdisait de porter les vêtements des blancs, de se faire appeler monsieur ou madame, et ce mépris était encore accentué par la différence que l'on faisait entre eux, suivant la proportion plus ou moins pure de sang de la race dominante qui coulait dans leurs veines ; dans les derniers temps de Saint-Domingue on devait finir par dénombrer jusqu'à 110 combinaisons distinctes, réparties en treize classes, depuis le blanc pur jusqu'au noir

venu d'Afrique, en passant par le métis, le quarteron, le griffe, le marabout, le sacatra, etc...

Malgré tout, la classe des gens de couleur libres ne devait cesser de s'accroître en nombre, en richesse et en influence : beaucoup d'habitations passaient entre leurs mains, ainsi que la plus grande partie des petits métiers des villes ; les infériorités dont ils étaient frappés devenaient de plus en plus choquantes ; le développement d'un état social fondé sur l'esclavage et l'assujettissement éternel d'une race à une autre aboutissait ainsi à une antinomie qui conduisait aux pires complications.

L'on n'en était toutefois pas encore là aux environs de 1750 : le régime de l'esclavage était encore dans sa première vigueur ; et l'élément blanc restait le seul auquel on crût devoir faire attention, dans tout ce qui concernait l'administration et l'avenir de la colonie.

Le peuplement blanc

Le gouvernement avait fait ce qu'il avait pu pour en accroître le nombre ; mais on sait à quel avortement avait abouti le système des engagés ; la colonisation militaire, à laquelle on avait aussi songé, n'avait pas moins échoué, les recrues que l'on faisait passer aux Iles n'ayant aucune des qualités qui eussent pu en faire des colons ; l'émigration spontanée fut la source d'à peu près tout ce qui se fit pendant cette période.

Elle fut toujours entretenue par le mirage de fortune rapide qui entourait l'Amérique ; provenant pour la plus grande partie des provinces de l'Ouest, ou de Paris, elle jetait en masse, parfois plus de mille personnes en un an, les éléments les plus disparates sur le pavé des Iles ; il n'y avait pour ainsi dire pas de cultivateurs, mais des gens de métier, qui étaient toujours assurés de trouver un emploi lucratif de leurs facultés, et surtout une foule de déclassés, fils de famille, épaves des professions libérales, prêtres défroqués, repris de justice, etc..., dont beaucoup allaient aussitôt échouer dans les Providences, établissements créés à leur intention par le Canadien Castelveyre, ancien frère Charron (1740), et dont la charité a fait l'émerveillement de Raynal ; les plus actifs réussissaient à se faire agréer comme gérants dans les habitations, et avec du travail ou de la malhonnêteté, tous les espoirs leur étaient permis ; la plupart s'embauchaient dans quelque office d'administration ou chez un négociant, ou vivaient d'expédients. Beaucoup mouraient.

Le climat des Iles, celui de Saint-Domingue, en particulier, passait, en effet, pour malsain et l'était, surtout si l'on songe à la manière dont tous ces gens

vivaient, s'habillaient et mangeaient. L'on ne durait pas longtemps aux Iles, cinq ans en moyenne, disait-on ; la population se serait vite éteinte si ce flot ininterrompu d'arrivants n'était sans cesse venu la renouveler : à Saint-Domingue on ne comptait pas plus d'un quart de créoles, nés dans l'île ; en 1738 il y avait 14 969 blancs à la Martinique, 9 338 à la Guadeloupe, le double à peu près du début du siècle ; à Saint-Domingue, un recensement de 1739 donne le chiffre de 11 540, qui paraît faible.

Malgré tout, une partie des arrivants finissait par s'installer sur la terre et y prospérer ; ainsi, par les gens venus du dehors et ceux qu'ils trouvaient sur place, se constituait une société créole, dont le caractère a influé sur l'histoire.

LA SOCIÉTÉ CRÉOLE De ces éléments hétérogènes, fondus par le climat et la vie commune, avait fini par se constituer un type ethnique qui avait même ses particularités physiques. La race était belle et sympathique, plus souple que vigoureuse, avec, chez les femmes, une grâce morbide dont la séduction, dès cette époque, était célèbre. Les créoles étaient vaillants et orgueilleux, vaniteux même, apportant une ardeur extrême au faste extérieur et aux plaisirs de la vie, et une facilité singulière à prodiguer l'argent qu'ils gagnaient ou qu'ils ne gagnaient pas. La société qu'ils constituaient, la vie qu'ils menaient dans les villes et sur les habitations, avec leurs réunions perpétuelles, leurs bals et leurs jeux, — le théâtre aussi, car il y eut de très bonne heure des théâtres et des troupes permanentes dans toutes les localités importantes, — apparaissaient brillantes à qui les voyait en passant, mais ne suffisaient pas à leur passion de luxe ou d'ostentation. Tous aspiraient à rentrer au plus vite en France, seule scène suffisante à leur ambition ; quelque opulence qu'ils trouvassent aux Iles, elles ne leur apparaissaient jamais que comme un passage, un exil, où rester le temps de faire fortune ; celle-ci atteinte, ils s'empressaient d'accourir en Europe, ne conservant les habitations qui faisaient leur revenu que pour ne s'en pouvoir défaire ; des quartiers entiers étaient ainsi désertés par leurs propriétaires et abandonnés à des économes à gages ; c'était un des grands maux de la colonie.

Il était vraiment difficile que, dans ces conditions, il se constituât aux Iles un esprit public véritable, avec des tendances plus ou moins inspirées par des vues supérieures à celles de l'intérêt quotidien. La vie intellectuelle était réduite au minimum ; il y avait bien des imprimeries, mais elles étaient presque entièrement occupées par l'impression de factums et de pièces judiciaires. Personne ne venait aux Iles que pour faire fortune ; les questions de commerce seules y présentaient quelque intérêt.

Prospérité des Iles

De ce point de vue, le succès était complet : la consommation des denrées coloniales ne cessait de croître en Europe : en 1740, nous exportions 80 000 barriques de sucre, 30 000 en Allemagne, 30 000 aux Pays-Bas, le reste dans les pays de la Baltique et de la Méditerranée ; pour le café, notre monopole était plus absolu encore ; avec quelques produits accessoires, coton, indigo, cacao, etc..., et un peu de cuirs, cela faisait le chargement de quatre ou cinq cents navires par an, dont les trois cinquièmes pour Saint-Domingue ; à l'aller ils introduisaient du matériel d'exploitation, outils agricoles, et jusqu'à des briques et des tuiles, mais surtout des objets de consommation : vins de Bordeaux et farines, mais non pas des grains, qui auraient germé, salaisons de bœuf et de poisson, qui constituaient le fond de l'alimentation des nègres ; les marchandises sèches, étoffes d'habillement et d'ameublement, ne venaient qu'ensuite ; pour une partie de ces articles et pour les bois de construction, que la métropole ne fournissait pas, on s'était efforcé de créer un courant de navigation avec l'Ile Royale, qui donnait aussi du charbon de terre pour les sucreries ; on y trouvait, de plus, l'avantage d'écouler une partie des sirops et des tafias que la France refusait. La traite, enfin, était un objet essentiel.

Les navires venaient pour les 95 pour 100 de Bordeaux (vins et farines), Nantes (traite), Le Havre, Rouen, La Rochelle et Saint-Malo. Beaucoup plus gros que la moyenne d'alors (250 tonneaux), ils partaient au printemps ; la navigation, facile grâce aux alizés, durait parfois deux ou trois mois et se terminait en général à Saint-Pierre (Fort-Royal pour l'hivernage), pour les Iles du Vent, au Cap pour Saint-Domingue ; c'est là que se concentrait tout le trafic, les autres établissements venant s'y ravitailler ou y écouler leurs denrées par une navigation locale assez active.

Les chiffres du commerce étaient énormes pour l'époque : Arnould, qui y comprend, il est vrai, l'ensemble des colonies d'Afrique et d'Amérique, — mais la traite était bien une dépendance du trafic des Iles, et le Canada était peu de chose, — donne les valeurs suivantes :

	Importations de France	Exportations de France
	—	—
1716-1725	17 211 000	9 815 000
1726-1732	18 131 000	16 014 000
1733-1735	21 848 000	15 912 000
1736-1739	37 519 000	21 619 000

Or le total des exportations de la France, pour 1716, était de 118 338 000 livres.

Les colons, cependant, se plaignaient qu'ils n'y eussent pas une part suffisante : les habitations, sans doute, se créaient sans cesse et voyaient leur valeur

augmenter chaque année. Mais qu'en revenait-il aux exploitants? Les Antilles, comme toutes nos colonies, souffraient d'un mal auquel on n'arrivait pas à faire face : la monnaie et les capitaux y faisaient perpétuellement défaut; le voisinage de l'Espagne, toutefois, et le développement d'une contrebande que l'on favorisa, apportèrent une atténuation à cette crise permanente, mais toute la circulation se fit en pièces espagnoles, doublons et piastres gourdes. En réalité, les paiements importants ne se firent jamais en argent : les colons s'acquittaient de leurs achats en engagements sur récoltes futures, dont le plus souvent ils ne se libéraient jamais, préférant contracter de nouveaux découverts pour développer leurs établissements, par la multiplication de leurs nègres.

RÉJOUISSANCES PUBLIQUES CHEZ LES NOIRS
(D'après une gravure du dix-huitième siècle).

Ainsi le compte de la colonie s'établit d'une manière permanente sur la base d'un déficit que toutes sortes de causes vinrent ensuite grandir; il y avait de mauvaises années, des crises ou des catastrophes aux Iles, épidémies ou épiphyties, cyclones ou tremblements de terre; chaque fois, les colons avaient recours au Commerce, dont la créance se trouvait accrue d'autant. Les obstacles même que l'on éprouvait à régler la situation contribuaient à l'aggraver. Voulait-on obtenir une exécution? Le créancier se heurtait à la mauvaise volonté des magistrats créoles; aussi s'en abstenait-il, préférant laisser croître le capital de la dette en se contentant d'en toucher les intérêts : on vit ainsi des dettes contractées sous Louis XIII qui n'étaient pas encore liquidées à la Révolution. Toute l'organisation des Iles était faite pour éterniser le provisoire en toutes matières, avec ses propriétaires absents, ses économes qui ne pouvaient rien décider par eux-mêmes, ses successions en instance, et ses biens vacants surtout; la gérance de ces propriétés sans maîtres finit par constituer une véritable administration.

Tout condamnait donc les colonies à voir leur dette s'étendre indéfiniment; elle devait arriver à atteindre dans les dernières années du siècle cinq à six cents

millions, peut-être la moitié de la valeur des exploitations. Tous les profits allaient à qui avait l'argent, négociants et armateurs de France, qui pouvaient fixer arbitrairement les prix, et aussi commerçants établis dans les îles, leurs correspondants, ou agents d'affaires établis pour leur compte (les « commissionnaires de Saint-Pierre ») ; les colonies avaient fini par devenir, indirectement, la propriété du Commerce, dont les habitants n'étaient que des fermiers, et des fermiers incapables de discuter les termes de leur assujettissement.

Les gens des Iles s'exaspéraient d'une situation qu'ils proclamaient injuste et criminelle : ils niaient la réalité des services rendus par le Commerce, qui n'avait en réalité avancé aucun capital pour l'établissement des plantations ; c'était par de simples prélèvements sur les fruits de leur industrie que les colonies étaient arrivées à ce degré de prospérité ; il était abominable que le produit leur en échappât, et, sous la forme de bénéfices excessifs et d'intérêts usuraires, allât à qui n'avait fait que gêner leur développement.

Car tel était le reproche que les colons adressaient aux négociants ; la rançon, qui, dans la conception du « Pacte », rachetait le privilège accordé au Commerce de France, eût dû être de leur assurer tout l'approvisionnement et tout le débit qu'elles pouvaient demander, de manière à accroître leur produit, qui eût d'abord permis de se libérer de cette effroyable charge des dettes ; et c'était ce que le Commerce de France ne faisait à aucun degré ; la navigation française, pour des raisons qui sortent du cadre de notre étude, était dès cette époque plus onéreuse et moins active que celle d'autres nations ; les farines qu'elle fournissait, les nègres qu'elle conduisait aux Antilles, coûtaient un quart ou un tiers de plus que ce qu'offraient la marine anglaise et la marine hollandaise ; — et surtout il n'y en avait pas assez, les planteurs ne recevaient qu'une faible partie de la main-d'œuvre qu'ils se fussent fait fort d'employer.

LE COMMERCE ÉTRANGER

L'exaspération était d'autant plus forte que le remède était là, tout proche : non seulement les Anglais et les Hollandais, de la Jamaïque et de Curaçao, étaient disposés à fournir des nègres aux mêmes conditions qu'ils faisaient dans leurs propres îles, mais les gens de la Nouvelle-Angleterre, surtout, aspiraient à nouer avec nos colonies des relations qui leur eussent été plus profitables encore qu'à elles : pour ces populations, en effet, le sucre, le café et le rhum étaient devenus des articles de consommation courante, dans toutes les classes, au lieu d'être un luxe comme en Europe, et elles disposaient pour les payer de céréales, de salaisons de bœuf et de morue qui, grâce

à l'économie de leur navigation et à leur proximité, se seraient vendues dans nos îles à des prix inférieurs à tout ce que pouvaient réaliser les armateurs français.

Déjà même ces relations avaient pris un développement qu'aucune statistique ne permet de chiffrer, mais que les témoignages obligent à constater considérable : à chaque instant, des navires partis de Saint-Eustache, de la Jamaïque, ou de la Nouvelle-Angleterre abordaient en des ports écartés, y débarquaient des marchandises et repartaient sans être inquiétés ; à l'aide de toutes sortes de complicités, de celle même des administrateurs, qui cherchaient à plaire à leurs administrés, ces relations s'établissaient ouvertement, sous des prétextes quelconques : Moyencourt, Feuquières, furent ainsi accusés d'avoir laissé entrer en quelques mois l'un cinquante, l'autre cent trente vaisseaux à la Martinique et à la Guadeloupe.

Le Commerce de France cependant réclamait l'exacte application de l'ordonnance de 1727 ; les précautions, les sanctions se multipliaient, on frappait les fonctionnaires négligents (et souvent prévaricateurs), on faisait régner par ces exécutions une manière de terreur intermittente ; le seul effet de ces rigueurs était d'exagérer dans l'esprit des colons une rancune qui devait finir par se tourner contre le gouvernement et la métropole.

Germes d'opposition En temps normal, ces sentiments ne pouvaient se donner libre carrière ; ils n'en constituaient pas moins la masse des habitants des colonies en une manière d'unité qui se groupait autour des Conseils Supérieurs. La politique des administrateurs, le développement des institutions militaires, de la milice, étendant son action à tous les détails de la vie coloniale, était certes un remède, puisqu'elle diminuait l'influence des magistrats et dressait à côté d'eux une autre aristocratie nécessairement dévouée au gouvernement. Il était cependant impossible que les propriétaires d'habitations fissent abstraction entière de leurs intérêts matériels ; et, d'autre part, le régime militaire était de nature à créer d'autres mécontentements. Ce n'était pas seulement les magistrats qui s'irritaient de se voir dépouillés d'une partie de leurs attributions, c'étaient les simples colons, les employés subalternes des habitations, les domiciliés dans les bourgs et les villes, toute la foule de ceux qu'on appelait les « petits blancs », qui s'exaspéraient d'être arrachés à leurs occupations pour des exercices ou des revues, exposés à des punitions militaires pour des manquements ne touchant que de loin à la défense ; le gouvernement paternel d'un Larnage et d'un Maillart, dont on devait, par la suite, dresser des tableaux idylliques, pouvait bien atténuer dans

les formes les rigueurs de ce militarisme inutile, tous les dépositaires du pouvoir n'avaient pas la même sagesse.

Tant que dura la paix, le prestige de l'autorité royale, et les profits que tous tiraient de la marche ascendante des affaires, empêchèrent ces divergences de se manifester d'une manière trop éclatante ; mais les mauvaises années finirent par venir et alors parut le danger qu'il y avait à prétendre indéfiniment imposer, en usant d'une force qui pouvait manquer, un régime défavorable à une population, dont par ailleurs on était contraint de souhaiter et de développer la prospérité : « Prenons garde, disait un jour Louis XV, clairvoyant en cette matière comme en tant d'autres, qu'en voulant faire trop fleurir nos Iles, nous ne leur donnions les moyens un jour, et peut-être promptement, de se soustraire à la France, car cela arrivera un jour de toute cette partie du monde. »

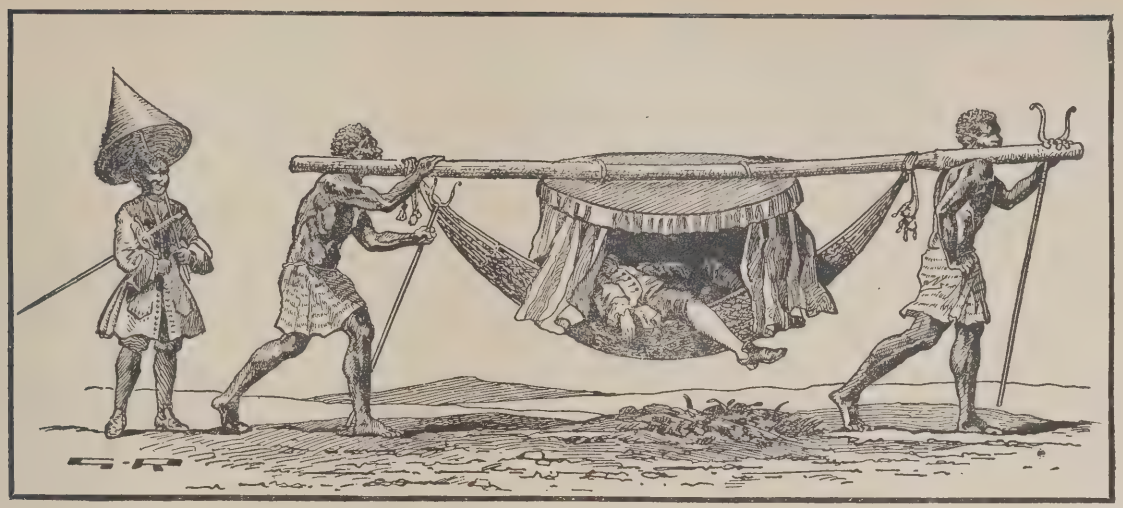

CHAPITRE II

LA GRANDE ÉPOQUE

La guerre de la Succession d'Autriche : le conflit anglo-espagnol. — La guerre : les Anglais maîtres de la mer. — La crise économique et ses conséquences morales. — La paix. Prospérité des colonies entre les deux guerres. — La guerre de Sept Ans. — Conquête de la Guadeloupe. La campagne de 1762. *— Le traité de Paris. — Résurrection de l'activité coloniale. — Les réformes de M. Berryer et l'opinion publique. — Clugny à Saint-Domingue. L'ordonnance de* 1763. *— La mission de M. d'Estaing. — Le gouvernement du prince de Rohan. Le coup d'État de* 1769. *— Les Iles du Vent de* 1763 *à* 1789. *— L'évolution économique. L'Arrêt du Conseil du* 29 *juillet* 1767. *— L'Arrêt du Conseil du* 30 *août* 1784. *— Histoire extérieure des Antilles de* 1763 *à* 1789. *— Les Iles en* 1789. *— Place des Iles dans l'économie de la France.*

TELLES que nous venons de décrire les Iles, établissements de commerce ayant le profit pour objet unique, un conflit armé, qui eût interrompu ce commerce et par conséquent ce profit, devait y paraître la dernière des absurdités ; et nous voyons en effet qu'à plusieurs reprises on conçut l'idée de les maintenir en dehors de ces conflits, par une sorte de neutralité de nature, étendue aux colonies de toutes les nations. Mais il était impossible de faire que malgré tout elles ne fussent françaises : la solidarité de tous

les intérêts relevant du roi devait nécessairement y étendre les effets même des guerres qui leur étaient le plus étrangères. Ce fut ce qui arriva.

LA GUERRE DE LA SUCCESSION D'AUTRICHE : LE CONFLIT ANGLO-ESPAGNOL

La première de ces guerres, celle que nous nommons la guerre de la Succession d'Autriche, parce qu'elle coïncida avec celle-ci, fut cependant une guerre coloniale par son origine et son objet ; mais elle naquit d'une tout autre politique coloniale que la France et l'Angleterre poursuivaient, parallèlement à celle des îles à sucre, depuis le règne de Louis XIV. Ni l'une ni l'autre, en effet, ne croyaient pouvoir se désintéresser de l'immense empire espagnol d'Amérique, source des espèces métalliques pour l'univers et qu'elles cherchaient toutes deux à exploiter, l'Angleterre par les privilèges que lui avaient concédés les traités d'Utrecht, la France par Cadix et la contrebande organisée aux Iles ; notre gouvernement, en particulier, se croyait tenu de veiller à la sécurité et à l'indépendance de l'Espagne, à qui nous liait une étroite solidarité dynastique. Dès que la volonté du peuple anglais fit éclater la « Guerre du Roi Georges » (3 octobre 1739), il nous apparut que c'était de nos affaires qu'il s'agissait.

Nos Antilles devaient nécessairement être touchées par un pareil conflit. Quand les Anglais, après leur demi-échec contre la Terre Ferme, eurent décidé une entreprise sur Cuba, l'importance stratégique de Saint-Domingue se manifesta brusquement. Par sa position au vent de Santiago de Cuba, elle était le point de stationnement idéal pour une flotte chargée d'un débarquement ou d'une surveillance sur ce littoral, et l'escadre de l'amiral Norris se mit en mesure d'en profiter dans les premiers mois de 1740, croisant dans le voisinage de nos côtes et même y débarquant sur les points écartés pour faire de l'eau et des vivres. Mais cette île était aussi la base parfaite pour des opérations destinées à prendre à revers l'expédition anglaise, ou mieux à la paralyser par une attaque préventive contre la Jamaïque. L'avantage était tel que notre gouvernement n'hésita pas à l'exploiter ; au mois de septembre 1740, le marquis d'Antin apparaissait sur la côte sud de Saint-Domingue, avec dix-huit vaisseaux ; c'était presque toute la masse disponible de notre flotte, pour laquelle on avait fait appel à toutes les ressources de Brest et de Toulon. Les Anglais se sentirent en péril.

Il ne se passa cependant rien, et quand Vernon se présenta devant Saint-Louis pour chercher un combat qui l'eût libéré de cette menace (18 février 1741), il y avait plus d'un mois que d'Antin avait quitté ces parages, réduit à l'impuissance par la maladie qui avait décimé ses forces. L'événement, qui fit avorter (juillet 1741)

la fameuse expédition contre Santiago, n'en marque pas moins la fin des grandes opérations dans cette zone, pour cette période ; les Anglais étaient désormais convaincus que, hors le cas de surprise ou celui d'un épuisement total de l'adversaire, de telles entreprises risquaient de tourner en désastres. Ils se rendaient aussi compte, maintenant, que leur véritable rival, dans le domaine colonial et maritime, n'était plus l'Espagne, mais la France.

LA GUERRE : LES ANGLAIS MAITRES DE LA MER

La guerre, cependant, n'éclata officiellement que le 15 mars 1744. Elle est caractérisée par ce fait que, immédiatement, la liberté de la navigation cesse d'exister pour les Français ; tandis que la marine anglaise entretient aux Antilles, presque en permanence, trente ou trente-cinq vaisseaux, nous ne pouvons y faire paraître que des divisions de cinq ou six bâtiments qui courent d'une île à l'autre, comme en se cachant.

Le trafic se trouva alors organisé de la manière suivante : les navires de commerce durent se réunir sur les rades de Rochefort, que l'éloignement interdisait aux Anglais de bloquer ; de là, on les acheminait, sous la protection de toutes les forces disponibles, jusqu'au point où une attaque par la grande flotte anglaise devenait improbable ; ils poursuivaient alors leur route, sous l'escorte d'une division assez forte pour en imposer aux croiseurs isolés, jusqu'à la Martinique ; une partie demeurait aux Iles du Vent, le reste poursuivait sur Saint-Domingue ; pendant que les marchands procédaient à leurs opérations, les bâtiments de guerre circulaient sur les côtes, rendant une certaine activité à la navigation locale ; puis le retour s'opérait dans des conditions analogues, les moments critiques étant toujours ceux du départ et de l'arrivée.

La méthode donna certains résultats, et Caylus et Conflans, en 1745, le même Conflans, Duchaffault et Guichen en 1746, Dubois de la Motte encore en 1747, réussirent à faire passer leurs convois, quelquefois en infligeant des pertes sensibles à l'ennemi ; mais il y eut aussi des accidents : le 11 novembre 1745, Dugué et d'Aubigny, qui conduisaient à la Martinique les 43 bâtiments des Iles du Vent, — 85 autres destinés à Saint-Domingue les avaient quittés la veille, — tombèrent à l'improviste sur l'escadre anglaise, qui les guettait depuis plusieurs semaines : 20 navires furent pris, 6 coulés ; et il y eut surtout la rencontre du 6 octobre 1747, au large du cap Finisterre, dans les eaux d'Europe : Hawke y attendait le convoi des Antilles, que dirigeait cette année le chef d'escadre des Herbiers de l'Etanduère ; il avait 14 vaisseaux contre 8 ; les nôtres ne purent que faire une admirable défense ; elle permit à une partie des 257 navires (154 pour Saint-Domingue, 90 pour la Mar-

tinique) que l'on escortait, de gagner leur destination ; mais beaucoup furent pris, et la consternation régna aux Iles.

LA CRISE ÉCONOMIQUE ET SES CONSÉQUENCES POLITIQUES

Le fret, les assurances, montèrent, celles-ci à 40 et 60 pour 100, et l'on n'en trouva plus, même à ce taux exorbitant ; le nombre des expéditions, de 350 navires, tomba à 260, à moins encore : les Iles, petit à petit, se sentirent isolées, abandonnées à elles-mêmes.

LA MARINE SOUS LOUIS XV
BOMBARDIER

Alors apparut l'imprudence que l'on avait commise de faire de ces établissements uniquement des centres de production d'une marchandise ne valant que pour l'exportation ; les planteurs étaient ruinés sans ressource ; ils ne trouvaient plus à se procurer rien de ce qui leur était nécessaire ; la barrique de vin, en temps ordinaire de 120 livres, se vendait 1 200, celle de farine 600 francs.

L'administration avait prévu ce cas et avait essayé d'y parer en prescrivant d'entretenir les cultures en « vivres du pays », qui permettraient de se passer du dehors ; mais ces injonctions avaient été mal obéies, et l'on ne pouvait compter sur le pays pour certaines denrées indispensables, la farine, les salaisons. Il fallait se les procurer, sans quoi c'étaient la famine et la mort pour des milliers d'hommes.

Alors s'accomplit une évolution dont les conséquences devaient être capitales : les administrateurs, ne voyant que la nécessité, multiplient les permissions pour les étrangers d'introduire dans les colonies les marchandises dont elles ont le plus urgent besoin. Ainsi s'organise un trafic à demi licite, qui rétablit les échanges en pleine guerre, mais qui est la négation même du système sur lequel est fondée toute l'économie des colonies.

Les modalités en sont parfois singulières : les neutres sont incapables de nous rendre le moindre service ; la détresse des Espagnols vaut la nôtre, les Hollan-

dais sont nos ennemis. Force nous est donc de nous adresser à ceux qui seuls peuvent nous offrir des ressources, et l'on voit, en pleine guerre, s'établir un courant d'échanges, qui va en se développant, avec l'adversaire contre lequel nous combattons, et que nos lois prescrivent de repousser de nos colonies, fût-ce en temps de paix ; sous des prétextes divers, le plus souvent pour des échanges de prisonniers, des bâtiments anglais sont autorisés à venir dans nos ports en « parlementaires », c'est-à-dire en pratique, et à y faire le commerce qu'ils veulent : telle est, à partir de 1748, la principale ressource de plusieurs de nos colonies. Elle leur permet de subsister, mais au prix de quelles conséquences !

LA MARINE SOUS LOUIS XV
MATELOT

La plus frappante est un développement extraordinaire de l'esprit de lucre et de spéculation ; rien ne permet de faire des fortunes rapides comme ces autorisations qui constituent des sortes de monopoles, et tous ceux qui le peuvent en profitent, les dépositaires du pouvoir en particulier, à qui leurs fonctions permettent de le faire avec une sécurité qui devient presque un encouragement. M. de Caylus, gouverneur général des Iles du Vent en 1745, trafique ouvertement des permissions et quand il disparaît subitement, le 12 mai 1750, personne ne veut croire à un événement naturel ; un siècle après, on raconte encore que, dénoncé à Paris, il a simulé sa mort pour aller jouir à l'étranger de sa criminelle fortune. La considération qui seule peut faire l'autorité des fonctionnaires est à jamais disparue des Antilles.

Et, par contraste, grandit celle des corps qui leur sont opposés. Partout les Conseils Supérieurs se sont faits les organes des revendications des habitants, et les administrateurs leur ont laissé assumer ce rôle, se sont laissé imposer des concessions qu'ils auraient pu accorder de plein gré. Les colons ont désormais la conviction qu'ils peuvent tout espérer de la crainte qu'ils inspirent à leurs maîtres. En maintes circonstances, on a composé avec leur mécontentement, et le roi a blâmé formellement en 1741 les administrateurs de la Martinique d'avoir, en un moment d'urgence, prétendu établir une contribution sans le consentement des habitants.

Les Anglais, cependant, à qui la guerre n'a donné que déboires dans le monde entier, sauf à Louisbourg, songent à chercher leur revanche où il se pourra.

Cette offensive, à vrai dire, est plutôt à l'origine une contre-offensive et presque une défense : les Français, en effet, à qui la destruction de leur trafic a été le désastre que nous avons vu, ont naturellement eu l'idée de répondre, et d'utiliser les avantages que leur donne la possession de leurs îles à proximité des routes par où passe la navigation anglaise d'Amérique en Europe ; Saint-Domingue, et surtout la Martinique, sont ainsi devenus la base d'une nuée de corsaires qui ont permis à nos spéculateurs de récupérer dans une certaine mesure les pertes que leur valait l'état de guerre ; la Martinique a, de 1744 à 1747, armé 142 corsaires, dont certains mériteraient de voir leurs noms rappelés à côté de ceux des plus grands.

L'Angleterre, comme de juste, s'est défendue ; mais les convois, les escortes et les croisières n'ont, à aucune époque, été que des défenses insuffisantes contre la guerre de course ; le blocus des Iles n'a jamais pu être tenu d'une manière permanente ; fatalement l'idée est venue de mettre un terme à ces déprédations par la seule mesure efficace : l'occupation, qui priverait les corsaires de leurs moyens d'action et qui mettrait en possession de gages utiles à monnayer lors des négociations.

Dès 1745, l'Amirauté a ainsi déclenché, contre la Dominique et la Martinique, des débarquements qui, s'ils n'ont eu qu'un effet temporaire, pour n'avoir pas été poussés à fond, ont toutefois montré ce que l'on pouvait attendre de telles opérations ; celle de 1748, contre Saint-Domingue, a été d'une autre envergure.

Le 8 mars de cette année, Knowles, avec une forte escadre, paraissait au cap Tiburon ; miliciens ou soldats, nous n'avions pas huit cents hommes sur cet immense littoral ; et le 19, faisant passer une partie de ses vaisseaux entre Saint-Louis et le fort qui le couvrait du côté du large, il accablait la faible garnison d'un feu qui paraissait effroyable à des soldats qui n'avaient jamais cru avoir à faire la guerre ; quelques colons, sans mandat, se rendaient auprès de l'amiral anglais et, n'écoutant que leurs intérêts, négociaient un arrangement par lequel tout le quartier, désarmé, resterait neutre pour la suite des hostilités, laissant les Anglais faire de l'eau et mouiller à leur guise, et recevrait en échange tout ce qui serait nécessaire à son ravitaillement ; le fort était démantelé et ne devait jamais se relever de ses ruines. Nos colonies étaient de la sorte à la merci d'un débarquement, et s'il se produisait, que pouvait-on espérer de la fidélité des colons, contre leurs intérêts et la crainte de voir dévaster leurs cultures ?

LA PAIX. PROSPÉRITÉ DES COLONIES ENTRE LES DEUX GUERRES

La nouvelle de la paix, heureusement, arrivait le 12 mai, et l'on pouvait ne donner aucune suite à ces événements ; tout au plus se borna-t-on à concevoir quelque défiance à l'égard des fonctionnaires créoles, qui fut cause, en particulier, que de Clieux ne fut pas gouverneur général en remplacement de Caylus. Après comme avant la guerre, le grand souci fut la prospérité des Iles et le profit qu'en pouvait tirer le commerce de France.

Les progrès continuaient à être merveilleux, par l'effet de cet immense élan du luxe que Voltaire a constaté dans cet intervalle des deux guerres : la circulation entre la France et ses îles allait s'élever à une moyenne de 421 navires par an ; dès 1748, les échanges étaient remontés à 62 millions ; ils allaient atteindre une moyenne de plus de 100 ; les demandes de l'Europe en sucre, café, indigo, n'avaient de limites que celles de la production, celle-ci que le nombre des bras dont les planteurs pouvaient disposer pour les cultures.

Plus que jamais donc, la traite devenait la condition du développement des Iles, et l'augmentation de son rendement, la principale de leurs exigences. Le commerce de France, malheureusement, n'arrivait pas à égaler l'activité de ses rivaux ; les chiffres officiels du bail Bocquillon (1750-1756) sont de 73 222 nègres par 263 bâtiments ; les colonies eussent aisément absorbé le double !

Les résultats cependant dépassaient tout ce qu'eussent pu faire espérer même les succès de la période précédente : aux Iles du Vent, si la population blanche diminuait (23 826 en 1753, au lieu de 24 307 en 1738), le produit ne cessait de s'accroître ; mais c'était surtout Saint-Domingue (une statistique de 1753 donne le chiffre de 18 051 libres, 154 859 esclaves), dont les progrès écrasaient l'imagination : sa prospérité (592 sucreries, 3 379 indigoteries, 6 millions de pieds de cotonniers et 22 de caféiers en 1754) dépassait à elle seule celle de toutes nos autres colonies ; son chiffre d'affaires, en cette même année 1753, atteignait 72 millions (42 aux exportations, 30 aux importations) ; elle était devenue l'une des principales sources de richesses de la France.

L'histoire de son administration, malheureusement, et celle de tous nos établissements des Antilles, n'offre qu'une série d'intrigues misérables. C'est à qui, par des mariages avec les héritières créoles ou par d'autres moyens, s'assurera la possession d'une ou plusieurs de ces habitations au revenu prestigieux ; les plus grands seigneurs de France, des Rohan, des Noailles, des Choiseul, deviennent propriétaires aux Iles et se trouvent amenés par là à mettre leur nom et leur influence au service de causes dont ils ne peuvent soupçonner le danger pour les

intérêts français. On se grise cependant des résultats obtenus ; Port-au-Prince, devenu définitivement capitale le 23 octobre 1750, s'improvise en une véritable ville. On ne tient nul compte des périls qui menacent la colonie.

ENTREPRISES POLITIQUES. LES ILES NEUTRES

La Porte, cependant, y réfléchissait ; il savait que la paix avec l'Angleterre ne pourrait être qu'une trêve ; il avait insisté pour que l'on prît des mesures de défense, obtenu le doublement des garnisons, arraché aux colonies des octrois extraordinaires pour fortifications et pour routes : c'est à cette époque que, pour la première fois, une piste praticable réunit le Cap à la partie de l'Ouest de Saint-Domingue. Mais, comme au Canada, très vite cette politique perdit son caractère de prudence pour se transformer en une poussée d'expansion qui, au contraire, devait rapprocher le moment de la crise.

Pour la première fois depuis quarante ans, l'idée d'une extension territoriale nouvelle, destinée à nous fournir de nouvelles terres à exploiter ou des remparts contre une attaque ennemie, s'impose aux conseils de notre gouvernement. On prête l'oreille aux demandes des caciques de quelques tribus du Darien, et un certain Créol est nommé « Commandant à la Rivière au Tigre » (1750). Mais c'est surtout sur les « îles neutres », Sainte-Lucie, Saint-Vincent, la Dominique, Tabago, que se porte l'attention ; un instant, on imagine de les offrir à Frédéric II. La Prusse deviendrait ainsi une puissance coloniale et nous servirait en cas de guerre comme ont toujours fait les neutres ; mais l'affaire échoue, et l'on revient à la conception moins romanesque de les transformer en colonies françaises véritables.

L'entreprise n'était point déraisonnable ; les pionniers, de plus en plus nombreux, qui s'étaient établis sur ces Iles étaient presque tous Français et, très naturellement, avaient accepté de reconnaître comme leurs chefs les administrateurs, pris parmi eux, que leur avait désignés notre gouvernement ; insensiblement, ces colonies spontanées se transformaient en des établissements consolidés et le moment aurait fini par venir où cette évolution accomplie se serait imposée à tous, sans les imprudences qui firent rentrer la question dans l'ordre international. Le maréchal de Saxe s'avisa, en 1749, de se faire concéder Tabago, dont il imaginait faire une manière de principauté féodale ; l'affaire aussitôt provoqua les protestations de l'Angleterre et la reprise des discussions sur la propriété de ces fameuses « Iles neutres », dont le traité d'Utrecht avait si mal défini la condition ; une garnison que nous avions installée à Sainte-Lucie dut être rappelée (1751), et le débat fut encore une fois porté devant la fameuse commission « des limites » ; sa décision toutefois se fit moins attendre que dans le cas de l'Acadie, et M. de Bompar, gou-

verneur de la Martinique, put, en 1753, ramener nos colons à Sainte-Lucie ; l'algarade n'en avait pas moins eu l'inconvénient de réveiller la jalousie des Anglais, celle surtout des habitants de la Nouvelle-Angleterre dont les populaires contrebandiers *(smugglers)* utilisaient ces îles comme base de leurs lucratives opérations.

Aux Iles sous le Vent, les choses ne se passaient pas différemment ; les événements de la dernière guerre y avaient montré l'importance nautique et stratégique du débouquement du Nord, par Krooked, signalée dès 1723 par Frézier et que commandaient les Iles Turques et Caïques ; à peine les hostilités furent-elles terminées que nous songeâmes à nous en assurer la sécurité ; le gouverneur de Saint-Domingue, du Bois de la Mothe, marin avant tout, y envoya en 1751 des officiers, avec mission d'y planter des poteaux portant : « Continuation de prise de possession au nom du Roi », et d'en expulser ceux qui s'y trouveraient indûment : autre conflit qui, comme le premier, fut déféré à la Commission des limites ! L'arbitrage nous prescrivit de remettre les îles entre les mains de l'Espagne, à qui elles n'avaient jamais cessé d'appartenir (1754) ; l'essentiel n'en était pas moins acquis et ces boulevards du Cap n'étaient plus au pouvoir d'un adversaire éventuel.

LA GUERRE DE SEPT ANS

Ces divers incidents étaient d'une importance secondaire, et il n'avait jamais été à craindre que deux grandes nations entrassent en conflit pour quelques îlots dans les mers d'Amérique ; ce furent les événements du Canada qui nous mirent brusquement en guerre, or, pendant plusieurs mois, nous ne consentîmes même pas à nous en apercevoir. Durant toute l'année 1755 et une partie de 1756 les croiseurs anglais arrêtèrent nos bâtiments en mer, sans que les nôtres eussent le droit d'user de représailles ; on évitait même d'ordonner des précautions de défense, pour ne pas être accusé d'avoir provoqué les hostilités. Il fallut cependant se décider à accepter la guerre, le 9 juin 1756 ; il y avait longtemps qu'aux Antilles, comme ailleurs, elle était commencée.

Cette guerre de Sept Ans, pour les premières années, n'est que la répétition de celles qui ont précédé : c'est la même impuissance de la marine française ; celle-ci, il est vrai, a réalisé quelques progrès, grâce à Rouillé et Machault, mais ceux de l'adversaire ont été quadruples et la marge de supériorité reste accrue, gigantesque : raisonnablement, nous ne sommes en état de rien tenter, et nous songeons d'ailleurs à toute autre chose, à des entreprises sur le continent européen et, sur mer, à Minorque, — ou bien au Canada, qui est, pour cette fois, la grande affaire ; les Iles sont abandonnées à leurs propres forces et l'on a même de la peine à obtenir que la marine consente à organiser les convois. Du Guay, d'Aubigny, Périer, Kersaint,

Beauffremont, sont cependant ainsi envoyés en 1755, 1756, 1757, et, parfois en combattant glorieusement, assurent le passage d'un certain nombre de navires.

Ce nombre ira s'amenuisant à mesure que la maîtrise de l'ennemi sur les mers se consolidera, que nos ressources, et plus encore notre confiance, s'affaibliront : dès les quatre premiers mois de 1756, les expéditions pour les Iles tombent à 46 navires, au lieu de 110 l'année précédente ; pour toute la durée de la guerre, la moyenne des échanges ne dépassera pas 29 millions de francs, moins qu'en 1725 ! Les denrées s'accumulent sous les hangars où elles pourrissent sans pouvoir être écoulées ; à aucun moment entre 1756 et 1763 la livre de farine ne se vendit moins de cinquante sous sur le marché du Port-au-Prince. Sans doute les administrateurs, dès le début, ont proclamé la levée des lois prohibitives, l'ouverture de tous les ports aux étrangers, Bompar à la Martinique le 9 janvier 1756, Bart et Laporte-Lalanne à Saint-Domingue le 15 février 1757 ; les pataches de la douane ont été désarmées, les officiers du roi ont eu l'ordre de fermer les yeux. Mais les Anglais, cette fois, sont résolus à nous abattre ; l'application impitoyable de leur fameux *rule of* 1756 (interdiction aux neutres de faire en temps de guerre le trafic qu'ils ne font pas en temps de paix, et par conséquent de transporter les marchandises de nos Iles) a pour effet de tarir presque entièrement nos exportations, et l'on ne trouve plus, à certains moments, de parlementaires anglais pour porter dans nos Iles un peu de farines ou de salaisons.

Il n'y a plus rien pour entretenir la confiance : et voici que va s'abattre sur nos Iles le plus redoutable orage qu'elles aient eu à subir depuis cinquante ans.

Conquête de la Guadeloupe

L'Angleterre, en effet, a maintenant le sentiment de sa victoire. Pourquoi la supériorité qu'elle a su se ménager sur les mers ne lui vaudrait-elle pas une conquête plus précieuse encore que le Canada ? Pourquoi ces Antilles françaises, qui par le sucre et le café apparaissent, depuis vingt ans, comme la source essentielle de la richesse, ne seraient-elles pas à elle ? L'idée, que personne, certainement, n'avait conçue avant la guerre, fit rapidement son chemin dans la Vieille-Angleterre et plus encore dans la Nouvelle ; les renseignements venus des Iles faisaient croire que le succès serait facile ; avant même que la conquête du Canada fût achevée, la décision était prise de consacrer à cette « affaire » une portion des forces que la situation sur le continent laisserait disponibles.

Le 5 janvier 1759, le commodore Moore et le général Hopson se présentaient ainsi devant la Martinique avec 8 000 hommes ; mais en dépit de l'infériorité des

forces, les colons firent bonne contenance, et les Anglais, qui n'avaient peut-être voulu faire qu'une diversion, s'éloignèrent pour gagner la Guadeloupe, leur véritable objectif.

Le gouverneur, Nadau du Theil, même avec des volontaires venus de la Martinique, ne disposait pas de plus de 2 000 hommes. Il commença cependant par faire une défense correcte, se retirant dans les mornes quand la ville de Basse-Terre fut devenue intenable (22 janvier), avec l'espoir que les secours de France, dont on avait annoncé l'envoi dès que l'on avait eu vent des projets ennemis, finiraient par arriver ; les Anglais souffraient beaucoup de maladies, mais les habitants voyaient leurs habitations et leurs récoltes détruites, et redoutaient une révolte des esclaves ; déjà les colons de la Dominique, au passage des Anglais, avaient conclu une convention de neutralité ; des membres du Conseil Supérieur prirent l'initiative de s'aboucher avec le vainqueur ; Nadau laissa faire et fut entraîné ; une capitulation fut signée par les « habitants notables », puis par le gouverneur (21-26 avril), et quand Beauharnais, accouru de la Martinique avec l'escadre de Bompar enfin arrivée, se présenta (27 avril), tout était accompli ; la lutte était encore possible ; mais les habitants ne se souciaient pas de renouveler leurs pertes, le gouverneur prit le parti de se retirer et la Guadeloupe demeura anglaise ; Nadau fut l'objet de sanctions sévères, mais les colons qui avaient conduit les négociations ne furent jamais inquiétés.

LA CAMPAGNE DE 1762. CONQUÊTE DE LA MARTINIQUE PAR LES ANGLAIS

L'avertissement était sérieux : on n'en comprit cependant la portée en France que deux ans plus tard, quand, notre flotte détruite aux journées de Lagos et des Cardinaux (18 août et 19 novembre 1759), et le sort du Canada réglé, on sut que l'Angleterre, se fiant à la Prusse pour nous occuper sur le continent, se préparait à user de sa supériorité pour se mettre en possession de toutes nos îles à sucre, en même temps que pour rançonner les possessions des Espagnols, à présent nos alliés par le Pacte de Famille (15 août 1761).

L'expérience ayant montré que l'on ne pouvait faire entièrement fond sur les milices et que les troupes de la marine étaient insuffisantes, Choiseul, qui assumait la direction de toutes les affaires, décida de faire appel à l'armée de terre. Il ne donna pas à MM. de Sainte-Croix et de Belzunce, mis à la tête de l'entreprise, moins de sept bataillons des meilleurs régiments, plus des volontaires, de l'artillerie, etc... L'importance de ces effectifs, venant après celle des troupes que nous avons vu envoyer au Canada, dément l'accusation tant de fois portée contre la monarchie

d'avoir méconnu l'importance des colonies : les efforts possibles furent faits, mais ils furent mal conduits (octobre 1761).

Le comte de Blénac-Courbon, chargé de la partie maritime, eut ce qu'on put armer, neuf vaisseaux, et fit de son mieux ; il sortit, ne rencontra pas d'ennemi, et arriva en vue de la Martinique le 8 mars 1762 ; mais il était trop tard.

RÉGIMENT DE LA MARTINIQUE
(D'après une reconstitution).

L'Angleterre avait longuement préparé son entreprise : 10 311 hommes, venus d'Angleterre, du Canada, de la Caroline et de la Nouvelle-Angleterre, s'étaient concentrés à la Barbade ; la Dominique, comme base auxiliaire, avait été solidement occupée (juin 1761) ; et le 7 janvier 1762, l'énorme flotte de Douglas et Rodney, 19 vaisseaux, plus de 200 voiles, était parue devant la Martinique. L'île avait en tout 5 à 600 réguliers, plus les miliciens. Après quelques feintes, le débarquement s'opéra au nord du Fort-Royal, le 16 ; les Mornes Tartanson et Garnier emportés, la place, sévèrement bombardée, succomba le 2 février.

Les colons s'étaient jusque-là battus comme dans les romans ; mais ils commençaient à songer à leurs habitations ; neuf quartiers du Sud, le 7, entrèrent en composition avec l'ennemi, pour être épargnés ; d'autres suivirent ; les derniers suppliaient, menaçaient presque le gouverneur, Le Vassor de la Touche, qui lui-même était propriétaire ; le 13 il signa un accord par lequel, s'il n'était pas secouru avant le 1er mars, il renonçait à la lutte. L'escadre arriva huit jours trop tard, quand tout était terminé ; incapable de tenter la reprise de l'île en présence de la flotte ennemie, maîtresse de la mer, elle poursuivit sa route sur Saint-Domingue. Les Anglais n'eurent qu'à achever leur œuvre : Sainte-Lucie, où il y avait 340 hommes, succomba le 26 février ; la Grenade, où il y en avait 126, le 5 mars ; Saint-Vincent, etc... vinrent ensuite, sans lutte.

Sous le Vent les choses se passèrent autrement. L'arrivée des troupes constituait là, maintenant, une force de plus de 15 000 hommes ; les Anglais n'y tentèrent rien. Mais en avril, en mai, ils commencèrent à se montrer à la hauteur du Môle-Saint-Nicolas avec une masse énorme de vaisseaux qui usait à sa guise de cette rade magnifique où rien ne pouvait l'inquiéter, vu la distance de tous les lieux habités. C'était l'expédition de la Havane qui s'organisait.

RÉGIMENT DE LA GUADELOUPE
(Reconstitution ayant figuré à l'exposition des Colonies françaises de l'Amérique du Nord).

Les instructions de Paris prescrivaient que nous fissions quelque chose pour soutenir les Espagnols, dont la cause était la nôtre. Mais l'armée, que l'on avait envoyée dans ces climats sans qu'aucune étude préalable eût été faite des précautions à prendre, était, dès juillet, réduite de 5 100 hommes à 3 682, ce qui restait étant plutôt des spectres que des hommes ; pour éviter le pire, on contremandait d'urgence l'envoi d'un renfort prévu, de huit bataillons, qui eussent fait de même. Belzunce, qui remplaçait Sainte-Croix mort, proposait d'employer les débris de ces troupes exercées à encadrer celles de la marine, les milices, des nègres que l'on aurait armés et incorporés ; il se heurtait à l'opposition de tout ce qui était Marine ou Colonies ; c'était l'anarchie complète : le gouverneur, Bory, manquait de confiance en soi ; l'intendant, Clugny, en avait trop ; une décision de Versailles, il est vrai, confiait à Belzunce le dernier mot en matière militaire (31 juillet) ; il projetait, avec les 1 700 hommes qui lui restaient, une action sur la Jamaïque, ou par Santiago, sur les derrières de l'armée anglaise de la Havane, mais Blénac, à son tour, se proclamait impuissant ; il fallait renvoyer en France cette escadre dont la présence servait seulement à compromettre la défense en épuisant les vivres. Tout le

plan de guerre, maintenant, se réduisait à se retirer dans l'intérieur en abandonnant la côte à l'ennemi dès qu'il y paraîtrait. La nouvelle de la suspension des hostilités (3 novembre 1752) arrivait heureusement pour dissiper l'inquiétude, mais les Anglais avaient pris la Havane (11 août 1762) ; et Saint-Domingue, qui ne vivait que par les neutres, n'aurait peut-être pas échappé à ce sort, sans un soulèvement des nègres de la Jamaïque.

Le traité de Paris La guerre était terminée (traité de Paris, 10 février 1763) ; elle ne nous avait pas coûté, ainsi que l'eût voulu Pitt, notre existence comme puissance maritime et coloniale, ni même la Guadeloupe, que certains publicistes anglais eussent préférée au Canada et que Choiseul fut si fier d'avoir gardée, mais aux Antilles aussi, elle nous laissait sérieusement diminués : si dans la forme nous ne cédions rien, on procédait à un « partage équitable » des Iles Neutres, qui « laissait » aux Anglais la Dominique, la Grenade, Saint-Vincent, Tabago, les Grenadines, les Cariacou, etc.., à nous la seule Sainte-Lucie.

Il y avait 1 600 habitants blancs à la Dominique, 700 à Saint-Vincent, 700 familles à la Grenade, avec, respectivement, 6 000, 3 500 et 18 000 esclaves, plus de 30 000 habitants au total : tout cela était français et devait cesser de l'être. Ce ne fut pas sans un vrai déchirement et même quelques résistances : les colons français, à la Grenade, furent accusés de pousser leurs noirs à la révolte et le gouvernement britannique en contraignit une partie à vendre leurs terres, que des propriétaires anglais rachetèrent à vil prix, 68 habitations pour 30 millions. Il ne resta guère que de petites gens, mais les traditions et les mœurs françaises, la langue surtout, se maintinrent jusqu'à nos jours.

Résurrection de l'activité coloniale La perte, sur le moment, fut moins sentie que nous sommes disposés à le croire ; ces Iles étaient en réalité les moins « établies » de toutes les Antilles, — la Grenade n'avait que quatorze sucreries, — et nous y tenions si peu que nous avions songé à les offrir à l'Espagne, pour prix de son alliance. Avec Saint-Domingue, la Martinique, la Guadeloupe, nous gardions ce qui, d'après les théories, avait le plus de valeur dans notre empire colonial, pour le présent et pour l'avenir : loin d'avoir, comme le racontent les manuels, sanctionné l'abdication de nos ambitions hors d'Europe, le traité de Paris marque peut-être le moment, au dix-huitième siècle, où ces affaires lointaines prennent la plus grande place dans la vie de la nation : la période qui va de 1763 à la Révolution est certainement de tout l'ancien régime celle où la gran-

deur de notre œuvre coloniale se manifeste avec le plus d'éclat et le plus d'utilité, et cette grandeur est avant tout fondée sur l'exploitation des Antilles.

Aussi ces questions deviennent-elles l'une des grandes affaires de l'État : Louis XV lui-même s'en est occupé directement à plusieurs reprises, et pour Choiseul, qui concentre entre ses mains, à ce moment, à peu près toute l'activité du ministère, la politique coloniale est l'un des principes essentiels du système auquel il veut demander la revanche de nos humiliations, et sa propre fortune.

Cette politique s'est d'abord présentée à lui comme une politique d'expansion ; il a voulu agrandir notre domaine, en augmenter l'étendue et la population, parce que de tels accroissements étaient flatteurs pour notre amour-propre et aussi parce que, les événements de la dernière guerre en étaient la démonstration, ces progrès étaient nécessaires à la sécurité de ce que nous possédions déjà ; il a voulu, à côté des îles anglaises des Antilles, où le gouvernement de Londres s'efforçait, à la Dominique notamment, de créer des centres de population blanche qui seraient une menace pour nos îles, en créer d'autres qui leur seraient une garde et une défense : tel a été en grande partie l'objet de l'entreprise du Kourou, tel aussi celui qu'il poursuivait en envoyant, dès que la paix nous l'eut restituée, huit cents colons pour peupler Sainte-Lucie, où il n'y avait encore à peu près rien.

Les résultats ne répondirent guère à son désir : on verra quelle fut l'issue lamentable de l'affaire guyanaise ; celle de Sainte-Lucie ne fut guère plus heureuse : la colonisation des Antilles n'était plus de celles que l'on pût mener à bien avec des colons de rencontre, recrutés parmi des misérables sans préparation ni ressources ; en quelques mois, la colonie réduite aux abois, il fallut rattacher à nouveau l'île à la Martinique, dont elle ne fut jamais qu'une dépendance et un auxiliaire. Mais ce sont là des épisodes ; l'essentiel était le développement de nos anciennes colonies ; ce devait être la grande affaire coloniale de ces trente années.

LES RÉFORMES DE M. BERRYER ET L'OPINION PUBLIQUE

Sous les ministres qui s'étaient succédé depuis 1730, le soin des colonies avait été le plus souvent abandonné à des Premiers Commis, vieux routiers de la tradition, dont le plus remarquable avait été ce M. de La Porte, qu'appuyait et dirigeait l'intendant général Le Normant. On leur avait dû certainement beaucoup de la prospérité qui avait régné aux Iles, mais l'opinion leur attribua aussi une large part de responsabilité dans les malheurs qui suivirent ; d'assez fâcheuses histoires d'argent firent le reste, et M. Berryer, qui parvint au secrétariat de la Marine le 1er novembre 1758, put facilement se croire appelé à nettoyer les écuries d'Augias.

Ancien lieutenant de police, ce magistrat de formation et de carrière ne pouvait qu'éprouver un étonnement vite changé en défiance, en hostilité, quand il se trouva en contact avec ce monde, véritable État dans l'État, qu'étaient devenus la Marine et son administration. Il en fut ainsi, dans toutes les parties du service, mais, spécialement en ce qui concernait les Antilles.

Trait caractéristique, les îles avaient fini par verser dans le despotisme militaire. « Le militaire, comme disait l'intendant Lalanne, s'y était emparé de toute la police »; les gouverneurs, comme commandants des armes, en étaient arrivés à suspendre l'exercice de la justice, faire biffer les arrêts sur les registres, arrêter et embarquer pour la France, sans jugement; sous eux, les officiers « n'épargnaient aucun état, foulaient aux pieds les lois les plus sacrées, gouvernaient avec la plus étrange barbarie ». Ces errements devaient sembler révoltants à un juriste épris des règles et des formes. Aussi Berryer a-t-il « jugé de prime abord que des pays soumis au même souverain devaient avoir les mêmes lois et la même police que le royaume, qu'il était absurde que cela fût autrement. Cela lui parut un outrage, un affront sanglant pour la magistrature entière, qu'il devait venger... » et, dès son arrivée au ministère, il se montra disposé à se faire l'appui, contre des militaires, que tout lui rendait antipathiques, de ces Conseils Supérieurs, de ces magistrats-colons à qui il lui semblait être lié par la communauté des sentiments et de la profession.

Il allait être appuyé par l'adhésion presque unanime de l'opinion, de la Cour et de la ville. Les colonies avaient, en effet, cessé d'être un univers inconnu pour la France de 1760; non seulement les événements de la guerre avaient attiré l'attention sur elles, et les écrivains avaient commencé à répandre dans le public des notions précises sur leur organisation et leur avenir, mais nombreux étaient maintenant ceux qui, dans tous les milieux, y avaient des intérêts personnels; au rebours de la période précédente, où les seuls négociants, par les députés de leurs Chambres de Commerce, exerçaient une influence, les Iles, qui déjà chez elles étaient une puissance, en devenaient une aussi dans le ministère et dans le Conseil; ces influences combinées allaient aboutir à un véritable bouleversement des institutions et de l'économie coloniales.

Cela commença en pleine guerre, comme si, pour encourager la fidélité des colons, l'on avait voulu les récompenser par avance. Dès 1758, on instituait dans le Conseil d'État une Commission de législation coloniale qui, sous des formes diverses, allait pendant trente ans travailler à cette transformation; puis (23 juillet 1759) on créait aux Iles des Chambres mi-parties d'agriculture et de

SAINT-DOMINGUE. — LE CAP FRANÇAIS AU XVIIIe SIÈCLE (1790)
D'après un dessin de F. de la Brunière, gravé par N. Ponce.

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

commerce (en 1763 simplement Chambres d'agriculture), qui devenaient une véritable représentation des intérêts coloniaux ; elles avaient le droit d'émettre des vœux et de présenter des projets pour toutes les parties du service, et celui, renouvelé de l'ancienne Rome, d'adresser un rapport au roi sur tous les administrateurs, à leur sortie de charge ; enfin, elles déléguaient à la Cour, elles aussi, des Députés dont l'inlassable activité, combattant celle des représentants des villes de commerce, allait être un des éléments essentiels de leur développement au cours de ces trente années ; la Martinique envoyait ainsi en France, en mai 1761, le fameux Jean Dubuc de Sainte-Preuve.

CLUGNY A SAINT-DOMINGUE. LA SUPPRESSION DES MILICES ET L'IMPOSITION. L'ORDONNANCE DE 1763

Les opérations de la guerre toutefois, et l'occupation de nos Iles du Vent par les Anglais allaient, pour un moment, empêcher cette évolution de s'y traduire par des changements effectifs ; il en était autrement à Saint-Domingue. Dans cette île où la mort successive de tous les chefs de service avait, pendant trois ans, créé une véritable confusion administrative, Berryer envoyait en 1760 comme intendant, non plus, suivant la règle, un officier sorti de la haute plume maritime, mais un conseiller de famille parlementaire, homme jeune et brillant, plein d'idées, et surtout convaincu comme lui de la nécessité de mettre un terme aux abus du despotisme militaire ; dès son arrivée, cet intendant, M. de Clugny, dénonçait l'organisation des milices comme la cause de tous les maux.

BERRYER

Par une singulière rencontre, toutes choses en ce moment concouraient au même résultat ; on venait, comme nous avons vu, d'envoyer à Saint-Domingue, pour les nécessités de la guerre, des troupes de l'armée de terre, et leur général, M. de Belzunce, assumait presque aussitôt les fonctions de gouverneur général : pour la première fois, tous les postes importants de la colonie cessaient d'être entre les mains de la Marine ; les nouveaux titulaires, tout naturellement, se complaisaient à dénoncer les fautes de ceux qui les avaient précédés

et la nécessité des réformes ; l'insuffisance des milices, de toute évidence, en appelait une, ne fût-ce que du point de vue de la défense, qu'elles étaient incapables d'assurer ; militaires ou civils, tous étaient d'accord pour la réclamer.

Enfin, le 24 mars 1763, parut la grande *Ordonnance pour le gouvernement civil* de Saint-Domingue ; elle commençait par définir exactement les fonctions des autorités militaires et civiles (gouverneur et commandant en second, intendant et subdélégués, etc...), avec leurs résidences et circonscriptions qui, d'ailleurs, varièrent à plusieurs reprises : on avait une tendance, en temps de guerre, à fixer la résidence des chefs suprêmes au Cap, pour des raisons qui s'expliquent d'elles-mêmes, mais dès le retour de la paix, elle revenait au Port-au-Prince ; le gros morceau était la suppression des milices et de leurs états-majors, dont les fonctions civiles (répartition des impositions et des corvées, exécution des ordres du roi, etc...) seraient dévolus à des syndics élus ; les colons ne seraient plus assujettis à aucun service militaire, et la défense de la colonie serait assurée par des troupes détachées de l'armée métropolitaine, que le roi se chargerait d'entretenir.

En récompense, et pour reconnaître le bienfait qu'il accordait ainsi à ses sujets des colonies, le roi demandait que ceux-ci consentissent à prendre à leur charge une partie des dépenses d'administration, et que par conséquent le montant de l'octroi, alors de deux millions et demi, fût porté à quatre, par une imposition nouvelle, à quoi d'ailleurs Clugny eut beaucoup de peine à faire consentir une réunion extraordinaire des deux Conseils qu'il avait baptisée du nom d'Assemblée Nationale, et dont la tenue (30 janvier-12 mars 1764) fut comme le triomphe de la politique nouvelle.

La réaction. La mission de d'Estaing

Mais, à peine l'organisation ainsi improvisée eut-elle commencé à être mise en vigueur que les impossibilités de son fonctionnement apparurent à tous : les syndics, désormais seuls représentants de l'autorité en dehors des villes, étaient dépourvus de tout prestige ; les charrois, l'entretien des chemins ne se faisaient plus ; toute sécurité avait disparu des campagnes, où la milice avait cessé de faire des patrouilles et où les troupes ne paraissaient jamais ; celles-ci d'ailleurs, en même temps que leurs rapports avec la population civile, peu habituée à pareil contact, dégénéraient en désordre permanent, se montraient hors d'état de maintenir leurs effectifs sous un pareil climat ; les discours prononcés à l'Assemblée Nationale, par ailleurs, inquiétaient comme un appel à peine déguisé à l'indépendance, et, surtout, une nouvelle crise se produisait en France, qui changeait le système du ministère ; Berryer avait cessé d'être secré-

taire d'État, et Choiseul, qui le remplaçait, ne partageait pas ses préjugés contre le militaire : un retour en arrière était jugé nécessaire, et d'Estaing, à qui ses prétentions au libéralisme faisaient croire qu'il réussirait en tout ce qu'il entreprendrait, acceptait de s'en charger, avec M. Magon comme intendant.

Revêtu de pouvoirs extraordinaires, — il s'intitulait « Représentant de la personne même du roi », — le nouveau gouverneur débarquait au Cap le 29 avril 1764, et renvoyait en France, presque brutalement, le brouillon Clugny ; puis, se croyant les mains libres, il commençait à dévoiler son plan.

Il s'agissait d'un rétablissement à peine déguisé des milices, — on se bornait à leur donner le nom de « troupes nationales », — mais, bien entendu, sans qu'il fût question de rabattre un sou des quatre millions de subsides déjà accordés ; en même temps, par toute une série de mesures incontestablement excellentes, — création d'autorités de police, d'un tribunal de conciliation, etc..., destinés à abréger les formalités de justice, — de réduire l'importance des Conseils Supérieurs, dont on commençait à assimiler l'activité gênante à celle des parlements de France, proclamés d'ailleurs frères et aînés.

SAINT-DOMINGUE. POMPE A FEU DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE SUR LES BORDS DU FLEUVE ARTIBONITE

D'Estaing s'était flatté que sa grâce personnelle suffirait à tout ; mais à peine était-il débarqué qu'il se heurtait à une conjuration générale de mauvaises volontés, s'exprimant en des termes d'une violence inouïe : le roi, disait un conseiller, avait « filouté la colonie de quatre millions » ; les vainqueurs de la guerre avaient mieux traité le Canada ; d'Estaing, s'il était prudent, ferait bien de négocier avec « l'opposition » ! — « Je ne croyais pas être en Angleterre », répondait-il, et il cessait de se comporter en

souverain parlementaire, refusait de s'arrêter aux démissions des Conseils Supérieurs et des Chambres d'agriculture, faisait embarquer pour la France les meneurs... mais là s'arrêtaient ses succès. Il avait beau réunir coup sur coup deux « Assemblées Nationales » (juin 1764 et octobre de la même année), et y appeler même des notables et des syndics pour les opposer aux magistrats, rien n'aboutissait : les Assemblées Nationales prétendaient contrôler les dépenses et presque légiférer pour la colonie ; il fallait les renvoyer et cependant les Conseils s'organisaient, refusaient de recevoir les membres nommés par d'Estaing et d'exclure ceux qu'il prétendait renvoyer ; ils finissaient par discuter ses pouvoirs (janvier 1765).

Le gouverneur général était excédé ; il demandait qu'on cassât les Conseils, que l'on aurait remplacés par des avocats venus de France ; le gouvernement ne crut pas devoir aller jusque-là : « Le bien même, écrivait Choiseul, ne peut être opéré que doucement ; il faut gagner les esprits par la confiance, et la confiance est l'affaire du temps et de l'expérience ». D'Estaing se soumit et négocia avec ses adversaires un « traité de conciliation », par lequel il acceptait que les magistrats nommés par lui fussent exclus (28 août 1765). Peine perdue ! Le procureur général Dubuisson, qu'il avait exilé en France, y était devenu l'idole des salons et même des bureaux, et conseiller au Parlement de Paris ; les colons se croyaient vainqueurs ; les nouvelles troupes nationales n'arrivaient pas à se former ; des placards affichés publiquement portaient : « De par la Colonie, défense de se rendre aux revues sous peine de la vie. »

Choiseul reconnaissait ses erreurs : « J'ai été mal instruit, écrivait-il, j'ai voulu établir en Amérique un système d'Europe... M. d'Estaing, à qui je croyais un talent supérieur, est un fou et un fou dangereux... » Il crut qu'il arrangerait tout en remplaçant ce fou par un gouverneur moins abondant en initiatives et en idées. Ce fut le prince de Rohan, qui prit possession de son poste le 26 juin 1766.

LE GOUVERNEMENT DU PRINCE DE ROHAN. LE COUP D'ÉTAT DE 1769

Il apparut vite que rien n'était changé. Une nouvelle Assemblée Nationale, où les officiers dominaient, concéda ce qu'on voulut en matière d'impôt, mais rien ne put la décider à demander le rétablissement des milices, comme de son propre mouvement. Il fallut envoyer à Rohan l'ordre de procéder à leur formation.

Les Conseils n'osèrent s'opposer ouvertement ; celui du Cap fit ce qui dépendait de lui pour assurer l'exécution des volontés royales ; mais on avait introduit dans celui du Port-au-Prince des robins importés de France, pour qui l'entrave systématique à toute mesure de gouvernement était l'essence même de leurs fonctions :

ils enregistrèrent l'édit, mais protestèrent par un arrêt secret, puis... cent cinquante copies de cet acte secret circulèrent dans le public (octobre 1768).

Dans l'ensemble, les habitants, les grands blancs, étaient plutôt favorables au rétablissement des milices, qui leur assurait l'autorité dans leurs quartiers : mais il n'en était pas de même de la masse des petits blancs, employés à gages ou artisans, ni surtout de la population maintenant considérable des gens de couleur, à qui l'organisation nouvelle n'apportait que des charges sans compensation. Une vive agitation s'était donc répandue dans la colonie quand on avait connu les projets du gouvernement ; on avait allégué les promesses faites en 1713 et 1760, voire le pacte des flibustiers, et même l'article 59 du Code Noir, devenu une charte de liberté (cet article garantissait aux affranchis tous les droits des ingénus qui, en France, n'étaient pas assujettis au service militaire). Personne ne s'était présenté aux revues ; on avait refusé les grades, insulté les officiers, même sous les armes ; puis des billets circulèrent, portant ordre de se trouver aux lieux marqués, sous peine de voir les maisons incendiées, avec la formule « au nom de la colonie, » et les signatures de Sans Quartier et La Liberté, qui reparaissaient après quarante ans ; des rassemblements se formèrent qui forçaient les notables à se mettre à leur tête ; à la fin de décembre, on évaluait à 5 000 hommes les forces armées qui entouraient ainsi le Port-au-Prince, à quelques centaines de toises ; la ville était comme bloquée et l'on y affichait des menaces de mort, la mise à prix de la tête du gouverneur.

CHARLES-HENRI, COMTE D'ESTAING

(D'après une aquarelle anonyme du dix-huitième siècle, exposée à l'exposition rétrospective de l'Amérique du Nord).

Le Conseil Supérieur s'était prudemment tenu à l'écart ; mais Rohan et son entourage sentaient son action partout ; le 7 mars 1769, le gouverneur général se portait sur le Palais avec une compagnie des troupes, baïonnette au canon ; la salle où siégeait le Conseil était envahie, par la fenêtre, Rohan conduisant lui-même l'opération aux cris de : « J'arrête le Conseil du Port-au-Prince ! Le Conseil est arrêté ! A moi, grenadiers ! » et tous les conseillers présents étaient immédiatement conduits à bord d'un navire en rade, qui avait l'ordre de partir le soir même.

Sur le moment, cet acte de violence ne calma rien ; il y eut même quelques jours où, dans la Partie du Sud, l'autorité royale fut complètement méconnue ; les mulâtres, très nombreux, y furent accusés de préparer un soulèvement général ; d'Argout, qui commandait là, déclarait, qu'à moins d'un renfort de 6 000 hommes, tout était perdu.

Le ministère vit les choses avec plus de sang-froid et se borna à l'envoi d'un régiment de la Martinique, et de quelques bâtiments qui, d'ailleurs, arrivèrent trop tard. Les chefs des troupes, en effet, avaient pu réagir ; quelques patrouilles énergiquement conduites avaient poussé aux rebelles, qui ne firent jamais tête plus de deux cents à la fois ; la cohue des gens du Mirebalais et de l'Artibonite, ramassée à la Croix des Bouquets, s'était dissipée en un jour et le calme s'était rétabli dans tout l'Ouest ; au Sud, ce fut un peu plus sérieux, peut-être parce qu'on le voulut, et d'Argout s'y livra à quelques exécutions cruelles, et surtout inutiles ; avant la fin d'avril, tout obéissait.

Le gouvernement fut fort mécontent de ces complications ; le mot d'ordre fut de ne pas trouver de coupables : c'est-à-dire que l'on étouffa l'affaire et que nous ne saurons jamais rien sur les complicités que l'on a prétendu parfois qu'elle avait en haut lieu ; le premier mouvement passé, il n'y eut que deux exécutions, celles d'un sergent-major des milices et d'un mulâtre (18 février 1770) ; le prétendu Sans Quartier lui-même, un certain Laulagnier, fut gracié. Quant aux conseillers du Port-au-Prince, embastillés à leur arrivée en France, assez durement traités, ramenés dans la colonie, ils finirent par n'être jamais jugés malgré leurs protestations ; en 1775, on leur rendit le droit de s'intituler « anciens conseillers », mais ils ne recouvrèrent pas leurs places.

En réalité, il y eut une conspiration générale pour faire le silence ; le ministère ne se souciait pas qu'au moment où les colonies anglaises de l'Amérique du Nord se soulevaient contre un impôt illégal, on sût qu'une aventure analogue se déroulait dans nos propres colonies, et les colons avaient quelque honte de s'être montrés en pareille posture aux côtés des mulâtres ; il n'était pas jusqu'à ces derniers qui, dans plusieurs quartiers, ayant vu les nègres tout prêts à se déchaîner contre eux, ne commencent à apprécier le bienfait de l'ordre. Le rétablissement des milices, sans suppression corrélative des impôts, subsista avec toutes ses conséquences.

LES COLONIES SOUS LE RÉGIME MILITAIRE

Le « militaire » sortait vainqueur de cet étrange duel de dix ans ; les fameux « états-majors » avaient été reconstitués dans tous leurs détails, le 31 mars 1769, et c'étaient eux qui allaient jusqu'en 1789 continuer à gouverner la colonie.

Quant aux Conseils Supérieurs recomposés (octobre 1769) selon la formule nouvelle, les juristes que l'on y avait introduits se montrèrent sans doute du jour au lendemain aussi « colons » que les habitants-propriétaires qui les avaient précédés ; mais la forme de leur opposition dut changer. Les décisions d'ordre financier, en effet, appartenaient désormais aux Assemblées, « nationales », ou « coloniales », que l'on continua à réunir jusqu'en 1787, mais que leur composition réduisait à être de simples chambres d'enregistrement ; les Conseils Supérieurs, au contraire, se trouvaient par leurs origines et leurs attributions rapprochés des Parlements de France, dont ils adoptaient de plus en plus les sentiments et les procédés ; la propriété des charges, seule, leur manquait. C'était donc par les mêmes moyens que les magistrats métropolitains, refus d'enregistrement, remontrances et représentations, querelles de préséance et taquineries judiciaires incessantes, qu'ils s'efforçaient de paralyser l'action gouvernementale ; ils pouvaient de la sorte arriver à rendre la vie intenable à leurs ennemis les administrateurs, ils étaient en réalité devenus incapables d'arrêter la marche des affaires ; leur force avait été d'entretenir aux Iles le sentiment d'une opposition aux intérêts de la métropole, qui devait par la suite entraîner aux pires conséquences, mais ce rôle était maintenant passé aux Chambres d'agriculture, à la presse et aux écrivains ; les Conseils Supérieurs étaient devenus dans l'ordre politique de purs anachronismes ; la décision de 1787, qui les diminua encore en fondant en un seul ceux du Cap et du Port-au-Prince, leur donna le coup de grâce.

LES ILES DU VENT DE 1763 A 1789

La crise, aux Iles du Vent, avait passé par des péripéties un peu différentes. A la Martinique, au lendemain de l'occupation anglaise, quelques rigueurs avaient été nécessaires, qui rendirent les esprits plus sages ; il y eut bien une assemblée de députés élus par les paroisses, qui se montra récalcitrante (novembre 1763), mais d'autres, composées de notables bien choisis, se laissèrent conduire où on voulut ; le gros événement de cette période, dont les conséquences dépassèrent les limites de l'Ile, fut l'affaire du Père Lavalette.

Le Père Lavalette, procureur des biens de la Compagnie de Jésus aux Iles du Vent, était un homme d'affaires qui avait admirablement administré les habitations et les biens de la Société à la Martinique, la Dominique et Sainte-Lucie. Très habi-

lement, il avait eu l'idée de servir les habitants en faisant passer leurs fonds en France, sans commission, tout le profit étant qu'ils les utilisait pour ses opérations pendant le temps qu'il les avait en dépôt. Il s'était, en réalité, transformé en banquier, le premier qu'aient eu les Iles, et avait ainsi réalisé depuis 1747 des bénéfices qui étaient allés jusqu'à 160 pour 100; mais la guerre était survenue, des navires avaient été capturés, et certaines de ses traites avaient été protestées; dans un instant d'affolement, il avait demandé des délais; il s'était d'ailleurs ressaisi(25-27 janvier 1761), mais en France il avait été impossible de limiter la panique; les conséquences désormais s'enchaînèrent par une fatalité continue et l'on sait comment elles finirent par aboutir à la suppression de la Société, d'abord en France, puis dans le monde entier.

SAINT-DOMINGUE. BOUCAN PRIMITIF

Aux Iles, tout l'équilibre religieux et moral en fut modifié; les prêtres séculiers, que l'on tenta de substituer aux Jésuites, ne donnèrent pas satisfaction, et il fallut à nouveau avoir recours aux Franciscains et Jacobins, à la situation de plus en plus diminuée; on devait en finir, aux environs de 1781, par placer le clergé sous la surveillance des administrateurs, même pour les mœurs et la discipline; le manque d'autorité qui en résulta pour ces prêtres ne fut pas sans influence sur la désagrégation morale qui suivit et les malheurs qu'elle entraîna.

A la Guadeloupe, la domination anglaise avait duré beaucoup plus longtemps qu'à la Martinique, de mai 1759 à juillet 1763; ce fut le grand événement de l'histoire de cette île; les Anglais, en effet, qui songeaient à y rester, la traitèrent comme une de leurs possessions et l'admirent à commercer sans entraves avec le reste du monde, par l'intermédiaire de Londres; les habitants, qui jusque-là avaient dû payer un lourd impôt à la Martinique, intermédiaire obligé pour toutes leurs relations avec l'extérieur, tirèrent de leurs denrées des profits dépassant toute imagina-

tion ; les négriers anglais leur apportèrent des esclaves à un prix inférieur du tiers ou de moitié à ceux de la traite française, 30 000, a-t-on dit, en trois ans ; la population de l'île, jusque-là toujours inférieure à celle de la Martinique, la dépassa ; il y avait 50 640 habitants en 1755 ; il y en eut 84 776 (dont 74 571 esclaves) en 1767 (76 928 à la Martinique, dont 62 166 esclaves, en 1763) ; tout se transforma, un port nouveau, qui fut la Pointe-à-Pitre, se créa pour la Grande Terre. Ce fut comme une nouvelle fondation de la colonie et l'on a pu voir un historien créole s'étonner que rien dans l'île ne célèbre le souvenir « des deux gouverneurs qui ont le plus fait pour sa grandeur », les Anglais Krumpt et Dalrymple.

A la paix il apparut qu'il serait impossible de revenir sur un état de choses qui avait apporté telles satisfactions ; les Anglais, à la fois pour la facilité de leur administration, et pour se conformer à la capitulation passée avec les habitants, avaient admis que les quartiers élussent des commissaires qui, rassemblés, avaient constitué un véritable parlement au petit pied, faisant des règlements, levant des contributions et désignant un agent pour poursuivre à Londres une politique dictée par leurs seuls intérêts. Comment remettre des gens qui avaient ainsi fait leurs affaires eux-mêmes sous l'autorité arbitraire d'un gouverneur résidant à deux jours de mer ?

Très sagement, le ministère, lors de la reprise de possession, désigna pour la Guadeloupe des administrateurs relevant directement de Versailles, qui furent M. de Bourlamaqui et de Peynier : la Guadeloupe eut aussi sa Chambre d'agriculture, son député, en même temps qu'on l'autorisait à commercer directement avec la métropole ; pour rompre plus entièrement son ancien asservissement économique, on alla jusqu'à interdire la navigation entre les deux colonies.

Ce fut au tour de la Martinique à se croire dépouillée, opprimée ; les fameux « commissionnaires de Saint-Pierre » se prétendirent ruinés de ne plus pouvoir accumuler les profits qu'ils avaient toujours prélevés sur le trafic de l'autre île ; ils alléguèrent la nécessité de maintenir un grand port, actif et fréquenté, comme centre de toute la navigation des Iles ; d'autres raisons, d'ordre militaire, des considérations personnelles aussi, intervinrent et, en 1768, le gouvernement général du Vent fut rétabli ; la lutte continua de plus belle entre les deux colonies, ou plutôt entre les planteurs de l'une et les manieurs d'argent établis dans l'autre ; à nouveau supprimé, rétabli, le gouvernement ne finit par prendre sa forme définitive qu'à partir de 1775, par l'influence du marquis de Bouillé ; l'unité, ou plutôt la subordination militaire et administrative des deux îles subsistait, mais le vieux système d'assujettissement qui avait si longtemps condamné la Guadeloupe à végéter comme une simple dépendance de sa voisine, avait bien à jamais disparu.

L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE. LE RÉGIME COMMERCIAL

A cette époque, comme toujours, la vraie vie de ces établissements est économique, les problèmes économiques sont les problèmes essentiels.

Le plus irritant, le plus angoissant de ces problèmes est celui de l'Exclusif.

La guerre de Sept Ans vient d'en modifier profondément les données ; non seulement elle a démontré l'impossibilité d'en assurer le fonctionnement dans toutes les circonstances, — les colonies ont en pratique été ouvertes à tous en permanence depuis 1757, — mais la paix qui l'a terminée a emporté jusqu'aux éléments par lesquels, jusque-là, on avait théoriquement prétendu assurer son fonctionnement.

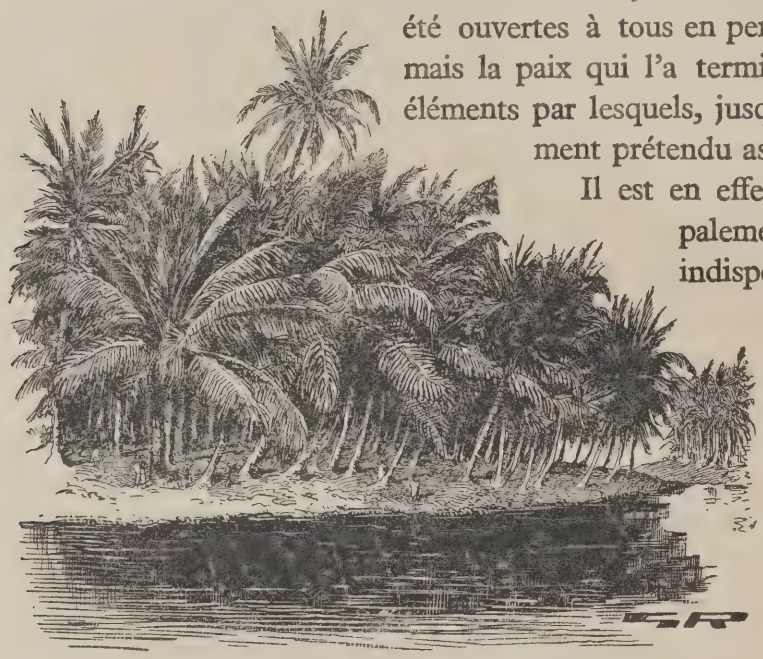

COCOTIERS, A LA MARTINIQUE
(Dessin de Ripart).

Il est en effet certains articles, principalement les bois et les salaisons, indispensables à la vie de nos colonies, que le commerce de France est hors d'état de leur fournir, comme il l'est également d'enlever les sirops et tafias qui font une part importante de leur produit ; aussi avant la guerre a-t-on prétendu assurer la satisfaction de ces divers besoins en créant entre les Antilles et l'Ile Royale un courant de commerce qui a fini par atteindre en 1747 le chiffre de 70 bâtiments et de 2 millions ; mais le traité de Paris vient de nous enlever l'Ile Royale, et Louisbourg cesse d'exister. Il devient donc impossible de relever ce trafic, qui n'aurait d'ailleurs jamais été suffisant, au moment même où les besoins des colonies se trouvent démesurément accrus.

La première idée du gouvernement, toute séduisante en apparence, avait été d'avoir recours à une autre colonie, pour remplacer le Canada, en utilisant les ressources du continent de l'Amérique du Sud en bois, vivres, etc..., mais l'affaire de la Guyane était vouée à se terminer en catastrophe, et d'ailleurs eût-elle réussi qu'elle eût porté ses fruits seulement au bout de longues années ;

c'était tout de suite qu'il fallait suffire aux besoins des colonies et à leurs exigences.

A leurs exigences surtout : nous avons vu en effet quelle était devenue la puissance des habitants et à quels ménagements, à quels égards se croyaient tenus envers eux les administrateurs et les bureaux. Les commerçants, de leur côté, étaient appuyés et influents; il n'est pas étonnant que, dans ces conditions, un ministre, qui n'avait plus pour le conseiller un La Porte, ait pris simultanément des décisions contradictoires.

Le 31 mars 1763, comme il devait résulter automatiquement du rétablissement de l'état de paix, les administrateurs des diverses colonies recevaient l'ordre de remettre en pleine vigueur les dispositions excluant les étrangers du trafic des colonies; mais presque immédiatement ils étaient invités aussi, par un « Mémoire du Roi » en date du 18 avril, à recevoir dans tous les ports d'amirauté les navires étrangers chargés de bois, salaisons, etc..., le paiement devant s'en faire en sirops, tafias, etc..., que ces mêmes navires pourraient emporter. C'était l'anéantissement des lois prohibitives, car il était impossible d'organiser une surveillance efficace. Les commerçants se proclamèrent ruinés et une nouvelle décision, le 15 août, revint purement et simplement à l'ancien système. Dès le début, d'ailleurs, les administrateurs avaient tout fait pour se soustraire à l'exécution d'une mesure qui aurait équivalu à l'abandon des colonies : à Saint-Domingue ils affectèrent de croire que la volonté du roi était de maintenir en vigueur le régime des permissions qui, en fait, donnait satisfaction aux colons; mais personne, maintenant, ne consentait à s'en accommoder; les plaintes répondaient aux plaintes et les intrigues aux violences.

Choiseul ne demandait qu'à trouver quelqu'un qui pût l'instruire des affaires des colonies, comme il avait Truguet pour la Marine; il crut l'avoir trouvé dans le député de la Martinique, Dubuc, et en fit un premier commis à la direction des Colonies (1er octobre 1764). Les affaires des colonies allaient être administrées par un colon; c'est un événement unique dans leur histoire et dont on ne saurait exagérer l'importance.

JEAN DUBUC ET LE SYSTÈME DE L'EXCLUSIF MITIGÉ

Dubuc n'occupa que cinq ans ces hautes fonctions, appelé qu'il fut dès 1770 à celles de syndic chargé du règlement des affaires de la Compagnie des Indes; son nom n'en domine pas moins toute l'histoire de cette période par l'autorité qu'il garda jusqu'au bout sur les bureaux et sur les Conseils, où il s'était fait remplacer comme député de la colonie par son frère Dubuc-Duferret.

« Colon » d'origine, tenant par sa famille à tout ce qui s'était jamais trouvé à la tête de la résistance aux actes du gouvernement dans les Iles, — il était le fils du héros du Gaoulé, — ce « roi de la Trinité » avait commencé par une opposition qui frisait la révolte : le gouverneur Fénelon le qualifiait d' « homme dangereux, archirépublicain et de cœur tout anglais, ayant par caractère et par tempérament une espèce d'aversion pour l'autorité. » Quelques mois de séjour en France, et surtout l'autorité remise entre ses mains changèrent tout cela : il comprit que les colonies ne pouvaient vivre sans la métropole et que leur intérêt était de mettre cette métropole de leur côté ; il comprit aussi qu'en ce « siècle de lumières », c'était l'opinion qu'il fallait avant tout gagner, et agit en conséquence, discuta, exposa les questions, s'efforça de faire approuver ses réformes avant de les imposer ; plus encore qu'un administrateur il fut un polémiste : les deux en lui sont inséparables.

Depuis dix ans, en effet, la littérature concernant les colonies des Antilles était devenue extrêmement abondante ; c'est par des écrits, comme ceux de Montesquieu et de Forbonnais, ou comme les innombrables brochures surgies à l'occasion de l'ouverture ou de la fermeture des ports, que s'étaient affrontés les intérêts et les théories, et leur action avait fini par se faire sentir dans les différentes parties de l'administration. Dubuc n'a rien innové en portant ces questions devant le tribunal de l'opinion ; mais il l'a fait dans ses nombreux ouvrages, signés ou anonymes (le *Pour et le contre*, les *Nouvelles Considérations sur Saint-Domingue*, etc...), avec un talent d'exposition et une expérience des choses qui manquaient à ses contradicteurs, et il a eu le mérite de trouver une formule qui, en s'écartant de la tyrannie du système, permettait d'en corriger les excès, celui surtout de se trouver en place pour la mettre en pratique.

L'exposé le plus net des idées de Dubuc se trouve dans les fameuses *Instructions*, en date du 25 janvier 1765, qu'il rédigea pour MM. d'Ennery et de Peynier, envoyés comme gouverneur et intendant à la Martinique.

En apparence, il y reste entièrement fidèle au « Système » : les colonies n'existent que « par et pour la métropole » ; ce ne sont aucunement des provinces du royaume, mais de simples établissements de commerce, « institués pour opérer la consommation et le débouché des produits de la métropole » ; « cette consommation est l'objet unique de l'établissement, qu'il faudrait plutôt abandonner s'il cessait de remplir cette destination ».

Il s'ensuit que « plus les colonies diffèrent de leur métropole pour leur production, plus elles sont parfaites » ; aucune à cet égard ne saurait donc valoir nos Antilles, « qui n'ont aucun de nos objets de commerce et en ont d'autres qui

nous manquent et que nous ne saurions avoir » ; celles des Anglais, au contraire, sur le sol de la Nouvelle-Angleterre, sont vouées à une catastrophe prochaine, car « entre les sexes semblables, la nature n'a mis ni fécondité, ni subordination. » Mais une seconde conséquence est que « les colonies doivent être tenues dans le plus grand état de richesse possible » ; la prohibition, certes, doit y être la règle, mais « il est des circonstances où la prohibition doit céder devant l'intérêt commun ». « Un colon n'est autre chose qu'un planteur libre sur un sol esclave ; comme citoyen, comme libre, il doit être sous la protection des lois et c'est surtout dans les colonies que toute autorité doit être établie en faveur de celui qui obéit ; elle n'est jamais plus puissante que lorsqu'elle est chérie et respectée ; *la force est le dernier des moyens* ».

En ce qui concerne plus particulièrement le commerce, l'objet essentiel étant d'accroître le produit des Iles, réservé à la métropole, si les lois prohibitives limitaient ce produit, elles devaient être levées ; or ce produit dépendait uniquement des bras dont on disposait pour la culture : « *des nègres et des vivres pour les nègres*, écrivait-il, *telle est toute l'économie des colonies* » ; favoriser par tous les moyens l'augmentation du nombre des esclaves travaillant dans les ateliers et leur entretien, tel devait être l'idéal ; il fallait y parvenir, autant que possible, par le commerce national, mais si ce commerce n'y pouvait parvenir, il fallait admettre les étrangers à ce trafic, dans des conditions et des circonstances strictement définies.

L'ARRÊT DU CONSEIL DU 29 JUILLET 1767

C'est là le système qu'on a appelé le système de l'*Exclusif mitigé*, mitigé par la nécessité, et qui allait être celui de l'Administration jusqu'à une époque presque contemporaine. Pour le moment, le plus pressant était de régler la question des mélasses et tafias. Ayant ainsi préparé le terrain, Dubuc provoqua une grande réunion de tous les intéressés, députés et membres du Conseil du Commerce, qui eut lieu le 9 septembre 1765, puis, tout le monde ayant convenu de l'impossibilité de laisser les choses en l'état, il lança l'Arrêt du Conseil du 29 juillet 1767.

Par cet arrêt le trafic étranger, limité à un certain nombre d'articles énumérés, bois, etc..., pouvait se faire en permanence, mais par deux ports seulement dans toutes les colonies, dits ports d'entrepôt, le Carénage de Sainte-Lucie pour les Iles du Vent, et le Môle-Saint-Nicolas pour Saint-Domingue ; partout ailleurs les lois prohibitives étaient remises en pleine et entière vigueur.

Les colons crièrent à la trahison, et peu s'en fallut que leurs Conseils ne se refusassent à l'enregistrement du grand acte de leur compatriote ; ils avaient tort et Dubuc avait vu juste : par cette première brèche c'était tout un esprit nouveau qui

allait s'insinuer dans la vieille citadelle des lois prohibitives ; les administrateurs des Iles savaient désormais que l'humanité, le respect des droits et des intérêts, de la volonté de leurs administrés, devait être la loi dernière de leurs actions ; en fait l'ouverture des Iles, par mesure administrative, allait être une pratique constante ; à la Martinique, quatre ports restèrent ouverts en permanence de 1765 à 1784 ; à la Guadeloupe, où il fallait liquider les créances de l'occupation anglaise, l'ouverture fut complète.

Les colons avaient d'ailleurs pour eux, maintenant, la force, la leur et celle de tous les intérêts et de tous les sentiments qui à toute occasion se coalisaient avec eux : quand en 1775, à l'instigation du « Commerce », Sartines réunit des conférences pour discuter à nouveau cette question des ports d'entrepôt, les négociants des villes marchandes, débordés, durent renoncer à insister ; et voici qu'un autre élément entrait en jeu, dont l'influence allait être encore plus décisive.

L'ARRÊT DU CONSEIL DU 30 AOUT 1784

Ce facteur nouveau était la volonté des habitants de la Nouvelle-Angleterre, à qui personne en France n'était en ce moment disposé à rien refuser ; le commerce des Iles, de nos Iles, était en effet devenu, pour ces « Bastonnais », ou « Rodelandais », une des branches d'activité à quoi ils tenaient le plus. Leur guerre d'Indépendance elle-même, en les menaçant de les priver de leurs communications avec les Iles anglaises, augmentait cette nécessité, en même temps qu'elle nous faisait une loi de consentir à toutes les concessions qui nous paraîtraient possibles pour nous concilier les sympathies de ces nouveaux amis.

Aussi n'est-il pas étonnant que ce point eût été un de ceux sur lesquels avaient le plus insisté les plénipotentiaires américains, lors des négociations pour l'alliance : par l'article 32 du traité du 6 février 1778, le roi s'engagea formellement à « conserver aux sujets desdits États les ports francs qui ont été et sont ouverts dans les Iles françaises de l'Amérique du Nord... conformément aux règlements qui en déterminent l'usage.. »

Les conséquences de cet article, que l'on n'avait point vues d'abord, étaient formidables : une simple décision administrative, essentiellement révocable, devenait un engagement d'ordre international, et les colons se voyaient désormais sûrs d'être appuyés par l'influence d'une puissance étrangère, avec laquelle il nous faudrait d'autant plus compter que, par sa proximité, elle était en possession de prendre dans les affaires des Iles exactement le ton qui lui conviendrait. Déjà même, nos représentants aux États-Unis, Barbé-Marbois en particulier, signa-

laient la nécessité de développer encore les facilités accordées aux Américains, si nous tenions à conserver leur amitié ; nos colons, de leur côté, s'agitaient ; aussi, malgré la violence d'une campagne que déchaînèrent les armateurs des ports, le gouvernement crut-il indispensable de faire encore un pas, et l'Arrêt du Conseil du 30 août 1784 marqua le triomphe définitif des principes nouveaux.

Par cet acte, la liste des marchandises dont l'importation par navires étrangers est permise est étendue aux salaisons, de bœuf mais non de morue, etc..., et le nombre des entrepôts porté à sept : le Cap, le Port-au-Prince, les Cayes à Saint-Domingue, Saint-Pierre à la Martinique, la Pointe-à-Pitre de la Guadeloupe, le Carénage de Sainte-Lucie et Scarborough pour Tabago. Si l'on eût écouté jusqu'au bout les tenants de la nouvelle économie coloniale, on aurait accordé l'introduction sans limites des vivres, et surtout des farines, mais avant tout des nègres de provenance étrangère : l'unique objet que l'on dût se proposer n'était-il pas d'augmenter la production des colonies, et aussi leur consommation, ce qui était la même chose ? Cependant il fallait tenir compte des réclamations du Commerce de France ; dès le lendemain de l'arrêt du 30 août 1784, les protestations, les brochures avaient pullulé et l'on dut se contenter d'encourager le commerce à développer ses importations en ces deux articles essentiels, ainsi qu'en morue, par des primes auxquelles on pourvut à l'aide de taxes sur les importations.

Tel était l'aboutissement en somme logique d'un siècle d'évolution : créées en vue du commerce, pour lui fournir des denrées privilégiées, les colonies continuaient à n'avoir d'autre objet que la production chaque jour plus intensive de ces denrées ; la seule différence était que maintenant les habitants des colonies et même, dans une certaine mesure, des étrangers privilégiés étaient associés, pour l'accroître, au bénéfice de cette production ; l'œuvre coloniale restait une pure spéculation d'ordre économique où les résultats politiques, militaires et moraux étaient délibérément relégués au second plan et sacrifiés, parfois même aux dépens de la plus élémentaire prudence.

Histoire extérieure des Antilles de 1763 a 1789

Ce n'était pas que de temps à autre le bon sens ne montrât la nécessité d'en tenir compte : la guerre de Sept Ans ne suffisait-elle pas à faire voir comment l'intervention de la puissance militaire pouvait, en quelques semaines, atteindre la prospérité la mieux établie ? Les questions de défense et de sécurité des colonies ou du commerce avaient,

au lendemain de cette guerre, vivement attiré l'attention, et la mission de d'Estaing avait eu en partie pour objet de les étudier ; mais les conclusions auxquelles on avait abouti étaient dans l'ensemble décourageantes : une colonie attaquée finissait toujours par être une colonie perdue, si on ne disposait de la mer ; la question de propriété des colonies, en dernière analyse, se confondait avec celle de la maîtrise de la mer, et, de ce côté, en dépit de l'œuvre magnifique accomplie par les Choiseul et leurs successeurs, comment aurions-nous pu espérer l'emporter sur les Anglais ? Le seul but devait donc être d'obtenir que ceux-ci laissassent subsister nos établissements.

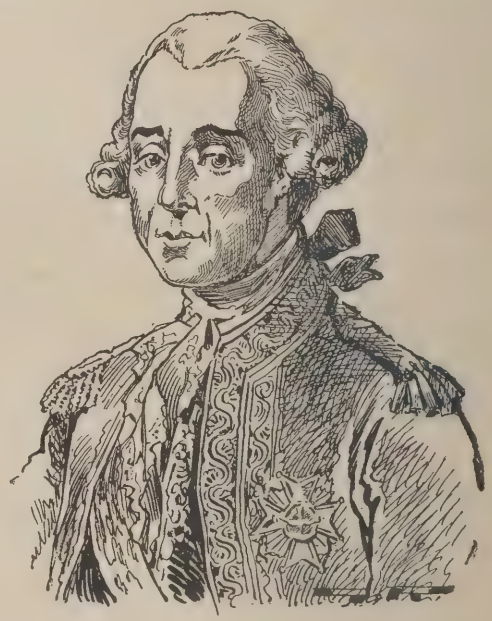

GUICHEN

Ce fut ce que réalisèrent avec une remarquable continuité de vues les divers ministres qui se succédèrent de 1763 à 1789 ; dans les premiers temps, au lendemain de la guerre, il y eut bien encore des menaces de conflit, à propos des fameuses îles des Débouquements où Guichen, en 1764, était allé élever un phare Choiseul et un phare Praslin, également utiles à toutes les nations ; les Anglais s'en étant montrés mécontents, nous abandonnâmes nos prétentions ; c'étaient là de trop minces intérêts pour risquer une aventure.

Mais, à partir de 1774 et 1776, la guerre de l'Indépendance des États-Unis vint nous permettre d'infliger à la marche des Anglais vers l'hégémonie et le monopole de l'outre-mer le seul recul momentané qu'elle ait subi depuis trois siècles. Les Antilles nous y servirent puissamment, et les diverses péripéties de ce conflit, l'immortelle campagne de 1781 en particulier, où le comte de Grasse put, en utilisant avec un rare bonheur les ressources de la Martinique et de Saint-Domingue, effectuer l'admirable concentration de Yorktown, et par elle la libération du peuple américain, démontrent l'immense valeur stratégique et politique de ces possessions, et le rôle qu'elles nous mettaient à même de jouer dans le monde nouveau. Mais pas un instant nous ne fûmes tentés d'en abuser : les opérations des Antilles, l'un des principaux objets de l'activité de notre marine dans cette guerre, furent défensives et eurent avant tout

comme but d'assurer la sécurité de nos établissements et le maintien de leur trafic.

Le système des convois, parce qu'il put être appliqué avec des forces plus effectives que dans les guerres antérieures, réussit d'une manière satisfaisante : les énormes rassemblements de navires que nécessitait ce trafic, protégés maintenant par des flottes entières, celles qui étaient destinées aux opérations majeures de la guerre, purent toujours traverser l'Océan avec une sécurité au moins égale à celle des Anglais ; l'ouverture générale des îles au commerce contribua encore à atténuer les souffrances ; en pleine guerre le trafic passa de 149 à 158 millions ; mais ce fut à peu près à cela que se limita le succès.

COMTE DE GRASSE

Le traité d'alliance, qui nous interdisait de chercher à revenir, en ce qui concernait le Canada, sur les événements de 1763, ne formulait aucune restriction pour les Antilles, mais l'envie même semble nous en avoir manqué et les formidables concentrations que notre marine réalisa chaque année aux Iles n'eurent jamais comme objet de nous assurer ces avantages. Certaines possessions ennemies, il est vrai, la Dominique, la Grenade, Saint-Vincent, Saint-Christophe, Montserrat, Tabago, voire les îles hollandaises de Saint-Eustache et autres, que les Anglais avaient un instant enlevées, furent occupées par nous après des combats dont certains furent glorieux et où les volontaires créoles prirent une part brillante ; Sainte-Lucie, par contre, saisie par les Anglais dès le début de la lutte, ne put leur être reprise et sa merveilleuse position stratégique paralysa toute la suite de nos opérations ; mais à aucun moment on ne donna comme mission principale à nos escadres de tenter des conquêtes durables pour nous payer de nos pertes passées, comme si le rétablissement de la paix, au bénéfice de nos alliés, eût été le seul but que nous pussions nous proposer ; l'entreprise de grande envergure à laquelle on songea, sur la Jamaïque, était destinée à satisfaire l'Espagne, et l'on sait à quelle déception elle aboutit par la lamentable journée du 12 avril 1782. Lors des négociations de Versailles, tout fut sacrifié à nos alliances ; la Dominique et la Grenade, où certains survivants de l'âge précédent nous avaient accueillis avec enthousiasme, redevinrent

anglaises, et nous nous contentâmes du gain presque dérisoire de Tabago. Avec la cession de Saint-Barthélemy, que nous consentions à la Suède en 1787, c'est la seule modification que cette période ait apportée au statut territorial de ces régions.

Mouvement de la population

Elle n'en apporta pas davantage à leur peuplement : au lendemain de la guerre, sans doute, épouvantés des conséquences, que la perte du Canada avait rendues si manifestes, de l'insuffisance numérique de nos colons, on avait rêvé d'improviser dans les colonies une population blanche qui pût être un gage de leur sécurité contre toutes menaces de l'intérieur et de l'extérieur ; tout s'était en réalité borné à la tentative de créer à Saint-Domingue un noyau de colons blancs adonnés à la culture ; mais les 3 000 Allemands, Suisses ou Acadiens que l'on avait installés au Môle-Saint-Nicolas et à Bombardopolis y avaient succombé ; en 1770, il en restait 334 ! En fait, la population blanche de nos établissements était restée stationnaire.

Il en était autrement d'un autre élément que l'intérêt privé n'était que trop porté à multiplier au delà de toute prudence. Jamais la traite n'avait atteint un tel développement : à certaines années le chiffre des introductions atteignit 40 000, et le peuplement des Iles, sous cette forme, se précipitait avec une vitesse qui allait s'accélérant ; d'après Necker, en 1779, les chiffres étaient les suivants :

	Blancs	Gens de couleur libres	Noirs esclaves
Saint-Domingue	32 650	7 055	249 098
Martinique	11 019	2 892	71 268
Guadeloupe	13 261	1 382	85 327
Sainte-Lucie	2 397	1 050	10 752
En 1789, ils étaient :			
Saint-Domingue (d'après Ducœurjoly)	30 826	27 548	465 429
Martinique	10 634	5 779	83 965
Guadeloupe	13 712	3 058	89 523

Dans l'ensemble, on peut évaluer la population totale des Iles à 7 ou 800 000 âmes, dont 50 ou 60 000 blancs ; la disproportion était effrayante.

Pour le moment cependant, personne n'y prêtait attention. Le seul fait qui inspirât quelque inquiétude était le développement, qui se précipitait, de la classe des « libres » de couleur, surtout des mulâtres.

A Saint-Domingue, un tiers des propriétés — deux mille habitations, surtout en café, — un quart des esclaves étaient entre leurs mains ; certains avaient fait le voyage

d'Europe, où ils avaient vu des hommes de leur couleur, tels que le fameux chevalier de Saint-Georges, traités à l'égal des blancs ; ils commençaient à sentir l'injustice de leur sort. Par contre-coup, la classe dominante accusait chaque jour davantage l'infériorité dont elle prétendait les frapper ; on allait en 1778 jusqu'à interdire les alliances légitimes entre blancs et gens de couleur ; on prétendait constituer ceux-ci, à l'encontre des dispositions formelles du Code Noir, devenu suspect de libéralisme, en une caste intermédiaire qui n'aurait pas tous les droits de la liberté, et cependant, par ailleurs, on sentait les dangers d'un pareil état de choses ; les demandes des militaires qui, depuis 1760, réclamaient la constitution de troupes de couleur, seules efficaces sous ce climat, se heurtaient à des refus systématiques, où il commençait à y avoir de la peur.

Les Iles en 1789

Mais en temps normal, cette situation ne pouvait se traduire que par un mécontentement sans portée et l'on ne voulait voir que la prospérité des Iles.

Celle-ci était plus prodigieuse que jamais : Saint-Domingue avait, au témoignage de Moreau de Saint-Méry, 8 000 plantations, dont 793 sucreries, 3 150 indigoteries, 789 cotonnières, 3 117 caféteries ; la valeur de ces propriétés, dont beaucoup rapportaient 2 ou 300 000 livres, dépassait un milliard et demi ; la Guadeloupe avait 427 sucreries, 1 688 places à café, la Martinique au moins autant. Le Cap-Français de Saint-Domingue, avec ses 20 000 habitants, dont 5 000 blancs, ses monuments, ses promenades et ses lieux de plaisir, faisait tout l'effet d'une cité de luxe d'Europe sous le ciel des Tropiques ; le Port-au-Prince, plus récent, lui cédait à peine ; la vie intellectuelle même commençait à se montrer active en cette île, où paraissaient plusieurs journaux, où se créaient des groupes savants, comme la Société Royale des Sciences et des Arts ou le Cercle des Philadelphes ; tout ce qui était à la mode d'un côté de l'Océan l'était de l'autre, depuis le mesmérisme et l'inoculation jusqu'à la Franc-Maçonnerie, et il n'était pas jusqu'à l'indifférence religieuse et à la légèreté des mœurs qui ne fussent des points de ressemblance entre l'ancienne France et sa fille d'Amérique.

Le commerce, « raison d'être de ces établissements », en profitait au delà de toutes les espérances et à l'encontre de toutes les craintes ; les théories de Dubuc s'étaient trouvées vérifiées, et le régime de l'exclusif mitigé, en favorisant la mise en valeur des colonies, avait provoqué une augmentation des produits qui, en dernière analyse, avait profité au négoce métropolitain.

Le commerce étranger Le trafic avec les étrangers, c'est-à-dire essentiellement avec les États-Unis, s'était développé dans des proportions qui pouvaient sembler effrayantes : en 1788, sur 4 270 navires entrés ou sortis, pour l'ensemble des Iles, il y eut 2 519 américains, 847 français seulement ; le trafic étranger, pour la seule Saint-Domingue, fut évalué à 7 millions aux importations, 3 et demi aux exportations, sans parler de la fraude. Cette partie de leur commerce était de plus en plus chère aux colons, qui ne cessaient de protester contre l'affreuse tyrannie que constituaient les lois prohibitives.

Les commerçants, de leur côté, continuaient à se prétendre dépouillés par l'arrêt de 1784 et la tolérance du commerce illicite qui s'y ajoutait ; à défaut d'un retour en arrière devenu impossible, ils auraient voulu qu'on limitât le mal, qu'on mît fin à la fraude ! Tout ce qu'on obtint fut un renforcement des moyens de répression par la création des stations navales (1787).

Place des Iles dans l'économie de la France Les années qui suivent l'arrêt de 1787 sont les plus belles qu'ait connues le trafic, et même, par un phénomène qu'il convient de remarquer, ce sont celles où la proportion des importations de produits français aux Antilles par rapport aux exportations de denrées coloniales en Europe se relève le plus :

	Exportations des Antilles en France	Importations de France aux Antilles
	—	—
1762-1776	111 605 000	74 234 000
1777-1783 (période de guerre)	108 710 000	50 630 000
1784-1789	193 250 000	93 056 000

La part des différentes colonies dans ce trafic était assez inégale : en 1788, d'après Moreau de Saint-Méry, le chiffre total du commerce de Saint-Domingue aurait été de 400 millions (220 aux exportations, 180 aux importations) ; la Martinique faisait pour 49 millions d'affaires, la Guadeloupe pour 42 ; par rapport aux chiffres de 1769, l'accroissement était de 433 pour 100 à Saint-Domingue, 244 pour 100 à la Martinique, 222 pour 100 à la Guadeloupe. Saint-Domingue concentre en soi les deux tiers, dit Gondard, peut-être les quatre cinquièmes de ce trafic ; en 1789, cette île produit pour 115 millions de sucre, 52 de café, 18 de coton, 11 d'indigo, 2 de tafia, etc...

Il faut de plus remarquer la place que cette activité tient dans l'ensemble de celle de la France ; notre trafic national est à cette époque, suivant Arnould, de de 1 062 000 000 (568 aux importations, 493 aux exportations) pour 1784-1787,

suivant Chaptal, de 1 078 000 000 (613 aux importations, 455 aux exportations) pour 1789 ; on voit la part qu'en représente le commerce des Antilles, plus grande encore qu'il ne paraît au premier abord, car la plus grande partie de ce que nous donnent nos colonies est destinée à être réexportée et ce sont là les plus fructueuses de nos exportations métropolitaines ; sur 281 millions de denrées coloniales introduites en 1788, 71 millions seulement ont été destinés à la consommation nationale ; nous avons reçu 108 millions de sucre, 104 de café, 33 de coton, 19 d'indigo, et vendu pour 70 millions de sucre, 74 de café, etc... Si l'on compte que notre principal article aux exportations après ceux-là est les vins, avec 34 millions, on voit le rôle que nos colonies jouent dans notre économie nationale : « Ce n'est qu'en vendant au dehors pour 270 millions de marchandises apportées des colonies que la France obtient une balance de 70 millions », écrit Necker.

MULÂTRESSES

Plusieurs de nos industries tirent toute leur existence des matières premières venues des colonies : 13 villes sucrières réalisent 20 millions de profits par la réexpédition d'une denrée qu'elles achètent dix sous et revendent vingt ; notre fabrication cotonnière, qui en est à ses débuts, emploie 90 000 quintaux, et vend déjà pour 8 ou 10 millions de produits à l'étranger.

Mais il n'est aucune branche de notre activité nationale qui soit aussi intimement liée à notre prospérité coloniale que notre marine marchande ; sur 5 500 navires au long cours, 677 parmi les plus gros sont engagés dans le trafic des Iles (465 dans celui de Saint-Domingue), et il faut y ajouter 105 négriers qui font à eux seuls pour 60 millions d'affaires par an ; 15 000 marins vont aux Iles ou en reviennent, et ce sont presque les seuls que nous ayons à fréquenter des parages lointains, avec nos pêcheurs de Terre-Neuve qui, eux aussi, travaillent en grande partie pour les Iles. On peut dire que si la France de 1789 compte sur mer, et même dans le monde économique, avec un mouvement d'échanges qui égale presque celui de

l'Angleterre, et qu'elle retrouvera seulement en 1825, c'est aux colonies qu'elle le doit.

La France de 1789 reste, en effet, une grande puissance coloniale, en dépit de l'habitude que nous avons d'arrêter l'histoire de sa grandeur à cet égard à l'année 1763 ; à une époque où le commerce est la seule raison d'être des colonies, on peut même se demander si elle n'est pas la première puissance coloniale du monde, avec un chiffre d'affaires total voisin de 600 millions, tandis que l'Angleterre ne dépasse pas 450 ! Et cette grandeur coloniale est avant tout constituée par les Antilles. Ces îles, en effet, sont à cette époque, bien plus que le continent américain, bien plus même que les Indes Orientales, la source de toute richesse et par elle de toute grandeur, et nous y avons une prépondérance que nul ne peut contester : Raynal, dont on peut accepter les chiffres comme terme de comparaison, évalue le produit total de tous les établissements des Indes Occidentales à 261 millions : 43 millions pour les Espagnols, Danois, Hollandais, etc..., 82 millions pour les Anglais et 126 pour la France.

Tel est le résultat obtenu par l'effort pacifique de quatre générations de colonisateurs français ; car, il convient de le remarquer, cette prospérité et cette productivité ne doivent rien à la guerre et à la conquête, elles résultent seulement de l'effort lent et patient, de l'initiative et du travail, du génie colonisateur en un mot, de nos pionniers, et aussi de l'aide que leur ont apportée nos administrateurs, voire même, on peut le dire malgré les différends qui continuent à les opposer, nos capitalistes ; c'est une des plus grandes œuvres, une des plus fécondes qu'ait jamais accomplies une nation moderne.

CHAPITRE III

LA RUINE DES ANTILLES. — LA RÉVOLUTION ET L'EMPIRE

L'opinion métropolitaine et les colonies. — La question de la représentation aux États Généraux. — La Constituante et les colonies. — La question des gens de couleur. — Saint-Domingue. — Les Iles du Vent. — Continuation des troubles. — L'insurrection des esclaves. — L'année 1793. *— Les Anglais à Saint-Domingue. — La conquête des Iles. — Toussaint Louverture. — Victor Hugues. — La reconquête de Saint-Domingue. — Le gouvernement de Toussaint Louverture. — La constitution coloniale. — L'administration de Victor Hugues à la Guadeloupe. — Politique coloniale de la Convention et du Directoire. — Commencement de la réaction aux Iles du Vent. — La catastrophe de la Guadeloupe. — La préparation de l'expédition de Saint-Domingue. — Leclerc à Saint-Domingue. Chute de Toussaint. — Perte des Antilles. — Le général Ferrand à Saint-Domingue. — Causes de la ruine de notre empire d'Amérique.*

NE opinion généralement reçue veut que toute l'histoire de nos Antilles pendant la Révolution se réduise à celle d'un essai brutal pour appliquer à ces établissements les principes qui, au même moment, entraînaient la France vers de nouvelles destinées. Le mot fameux, dont on a d'ailleurs dénaturé le sens : « Périssent les colonies plutôt qu'un principe ! » semble tout dominer et tout expliquer. La réalité est assez différente.

L'OPINION MÉTROPOLITAINE ET LES COLONIES

Et tout d'abord, il convient de ne pas oublier qu'il avait toujours existé parmi les colons cette tendance à faire leurs affaires eux-mêmes, nous avons vu combien de fois le gouvernement conduit à transiger jusqu'à céder même une certaine partie du fameux « Système » ! En 1787 encore, l'institution à la Martinique et à la Guadeloupe d'Assemblées Coloniales, avait étendu la participation des habitants à la gestion de leurs finances et à la direction de leur police. Les colons avaient l'habitude de s'organiser pour veiller à leurs intérêts ; qu'une occasion vînt s'offrir de développer ou de défendre ces intérêts, très vite la pensée d'une action indépendante s'imposerait à eux et ils sauraient la réaliser.

Or c'est précisément ce qui se produit aux environs de l'année 1789.

Cette fortune des colonies, en effet, parce qu'elle fait maintenant une grande partie de celle de la France, a attiré l'attention générale ; par une rencontre qui ne s'est retrouvée que bien longtemps après, les affaires coloniales sont devenues, pour les contemporains de Louis XVI, des affaires nationales, sur lesquelles il importe à tous d'avoir une opinion. Cette fin du dix-huitième siècle est une des périodes de notre histoire où la littérature coloniale est la plus abondante et la plus suivie du public.

Une partie de cette littérature est l'œuvre d'hommes qui ont pratiqué les affaires coloniales ; tels sont Petit, Malouet et surtout cet extraordinaire Moreau de Saint-Méry, qui, dans ses six volumes de *Lois et Constitutions des Iles françaises de l'Amérique sous le Vent*, dans ses quatre volumes de *Descriptions*, dans l'énorme amas de notes qui constitue le Fonds Moreau de Saint-Méry aux Archives, nous a laissé l'une des plus merveilleuses encyclopédies coloniales qu'ait jamais constituée aucun peuple. Mais ce ne sont pas ces ouvrages austères qui peuvent toucher un public comme celui du dix-huitième siècle. Les pamphlets d'un Dubuc, d'un Dubuisson, d'un Hilliard d'Auberteuil, au contraire, passent de mains en mains, et il est un ouvrage qui les résume tous et qui, parce qu'il fournit à ce public ce qu'il aime, des faits curieux et qui semblent précis, mêlés de vues ingénieuses et d'idées générales, est particulièrement accommodé au goût de ce siècle. Les nombreuses éditions de cette *Histoire philosophique des deux Indes*, qui a fait vivre jusqu'à nous le nom de l'abbé Raynal, sont le sûr garant de son succès et de son autorité : c'est dans cette Bible philosophique que la génération des hommes qui ont fait la Révolution — y compris Bonaparte — ont appris les colonies.

Ils n'y ont pas appris qu'il n'en fallait pas avoir : nulle propagande anticoloniale à cette époque ; au contraire, les Français sont fiers de cet empire,

parfaitement convaincus de son importance. Le « Système » lui-même n'est pas contesté dans ses lignes essentielles. Mais à lire ces pages passionnées les esprits cultivés ont appris que tout aux colonies était oppression, et naturellement, dans le grand élan de générosité un peu vague qui a fait la gloire de cette époque, ils ont désiré la fin de cette oppression. Sur trois cent vingt-trois des cahiers des États Généraux qui touchent aux questions coloniales, s'il n'en est aucun qui demande l'abandon de nos entreprises, il n'en est aucun qui n'exige des réformes plus ou moins étendues.

MOREAU DE SAINT-MÉRY
(D'après une gravure de Renedey).

Il est un point surtout où l'étonnement qu'inspirait cette révélation du monde colonial devait — et c'est tout à l'honneur du genre humain — devenir de l'indignation et de la révolte : dès que l'attention du public eut été appelée sur l'esclavage, le principe seul que des hommes pussent être propriété et objet de commerce suffit à soulever l'indignation : en même temps que l'Angleterre, mais pour des raisons assez différentes, le mouvement anti-esclavagiste s'organisait en France. Créée en 1787 par Brissot, Sieyès et Condorcet, la *Société des Amis des Noirs* se développait avec une rapidité telle qu'on lui a prêté 500 000 adhérents ; il y a là une exagération manifeste, de même que l'on doit rejeter les accusations qui font voir dans cette organisation l'effet de l'or anglais ou mulâtre (les rapports avec la Franc-Maçonnerie, probables, ont peu d'importance) ; il n'en reste pas moins que c'était une puissance et que sa propagande, faisant appel à ce qu'il y a de plus noble dans l'âme humaine, entraînait l'opinion ; le roi lui-même se proclamait abolitionniste.

LA QUESTION DE LA REPRÉSENTATION AUX ÉTATS GÉNÉRAUX

Les colons, il faut entendre ce mot, comme on faisait alors, au sens de propriétaires d'habitations, se sentirent menacés ; ils ne l'étaient pas moins par les aspirations non déguisées des villes de commerce à revenir sur la législation de 1784 ; l'occasion des États Généraux, par ailleurs, leur parut bonne pour arracher de nouvelles concessions en toutes matières ; dès le milieu de 1788, ils s'agitaient pour

obtenir le droit d'y faire entendre leur voix ; de Paris, où ils étaient parmi les plus influents, un *Comité Colonial de France*, formé entre avril et juillet, menait le jeu.

Le gouvernement n'admettait pas que les possessions extérieures pussent être représentées dans une assemblée métropolitaine ; mais on sait le cas que déjà l'on faisait de l'autorité royale ! A Saint-Domingue, les assemblées électorales, interdites, se tinrent publiquement, de janvier à mai 1789, et les députés désignés s'embarquèrent en triomphe. Avant même qu'ils fussent arrivés, les choses avaient marché.

D'autres députés, nommés encore plus illégalement par les colons présents en France, avaient demandé leur admission : très habilement ils avaient manœuvré de manière à se poser en champions de la Liberté, et en avaient été récompensés : malgré certaines résistances il avait été décidé, le 4 juillet 1789, que les colonies d'Amérique auraient dix députés, qui furent pris, par parties égales, parmi ceux élus dans la métropole et parmi ceux qui arrivaient d'outre-mer.

La plus grave des révolutions venait ainsi de s'accomplir. Les colonies, jusque-là simples établissements de commerce, possessions extérieures de la monarchie, que celle-ci traitait à sa convenance, devenaient, comme le proclama expressément un décret du 4 mars 1790, « des parties intégrantes de l'empire français ; » c'était le commencement d'une ère nouvelle.

Tout de suite les colons comprirent l'étendue de la faute commise : s'ils étaient membres de la nation française, concourant à l'établissement de ses lois et participant à leur bénéfice, ces lois leur devenaient applicables dans toute leur étendue ; c'est-à-dire qu'ils devraient se conformer dans l'avenir à des décisions qui seraient prises, pour des vues d'un ordre général, par un pouvoir sur lequel ils n'auraient que bien peu d'action ; car les dix ou vingt députés coloniaux, perdus dans la masse énorme des assemblées, se trouvaient désarmés pour résister à l'influence des intérêts métropolitains, plus encore à celle des grands courants d'idées qui entraînent l'opinion à l'encontre de bien des convenances particulières. Comment, dans ces conditions, éviter de voir régler les relations commerciales par la seule considération de ce qui paraîtrait l'intérêt national ? Comment surtout se soustraire à la conséquence logique, inévitable, de l'article 1er de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen ?

Immédiatement les colons firent face au danger : avant même la fin d'août, leur *Société de correspondance des colons français*, ou Club Massiac, du nom de l'hôtel où elle se réunissait, avait commencé une campagne qui, menée avec les procédés qui firent plus tard la puissance des Jacobins, ne tarda pas à porter ses fruits.

LA CONSTITUANTE ET LES COLONIES

Les gens du Club Massiac auraient, au fond, préféré que les colonies ne fussent pas représentées au sein de l'Assemblée, mais qu'elles eussent, auprès de cette Assemblée, des délégués, comme elles en avaient jadis auprès de la Cour, qui eussent veillé à leurs intérêts ; il aurait mieux valu que la Constituante, incompétente, n'eût pas à légiférer pour elles et que les rapports fussent d'amis à alliés. Mais le mal était fait, il n'y avait qu'à en tirer le meilleur parti, à orienter l'activité de l'Assemblée vers les vues les plus conformes aux intérêts et à la sécurité des colons.

Les questions commerciales donnèrent lieu à peu de débats : tous n'étaient-ils pas d'accord sur les principes et ne convenaient-ils pas que « le commerce des colonies était un commerce entre frères, le commerce de la nation avec une partie de la nation » ? Les diverses décisions de la Constituante, et notamment son Acte de Navigation du 22 septembre 1791, maintinrent en principe le « Système » de l'Exclusif intégral : la navigation entre les colonies et l'Europe, comme de port français à port français, resta réservé au pavillon métropolitain. Mais qu'importait aux colons ? L'arrêt de 1784 ne restait-il pas en vigueur ? Les lois n'étaient pas tout ; l'essentiel était de savoir comment, par qui elles seraient appliquées.

Sur ce point le succès fut complet ; revenant en arrière, la Constituante déclarait que « les colonies, partie intégrante de l'Empire, ne sont point comprises dans la Constitution » : il y aurait pour elles des lois spéciales ; le Comité Colonial fut chargé de préparer ces lois ; il tint compte des aspirations des colons. Le statut colonial du 15 juin 1791 assimila complètement les colonies à la métropole, et l'on sait à quel point ce régime de 1791 remettait tous les pouvoirs à des autorités locales émanant de la seule élection ; les colonies purent donc avoir, comme la France d'Europe, des municipalités, dont l'activité s'étendait à peu près à toutes les parties de l'administration, et jusqu'à la force publique par l'organisation généralisée de la garde nationale ; au-dessus, des Assemblées Coloniales décidaient sur toutes les questions générales ; cependant au chef-lieu de chaque colonie il subsistait un gouverneur et un directeur général nommés par le roi, il est vrai à peu près hors d'état de se faire obéir.

Les colonies, comme les autres parties de la France, nommaient des députés qui participaient au gouvernement général du royaume ; mais toute la partie de la législation coloniale concernant la condition des personnes et des terres, etc..., était réservée aux assemblées locales, qui devenaient à peu près souveraines, le Corps Législatif commun conservant seulement le droit de transformer leurs propositions en lois, sans les amender ; le désir des colons recevait ainsi satisfaction et ils

étaient assurés que jamais le mouvement le plus unanime de l'opinion métropolitaine ne viendrait, sans leur consentement, bouleverser les institutions auxquelles ils croyaient attachées leur fortune et leur vie.

LA QUESTION DES GENS DE COULEUR

Toute la question se trouvait donc ramenée à celle de la formation de ces assemblées : quels électeurs concourraient à leur nomination ? L'esprit de la Constitution ne permettait pas qu'aucun naturel du royaume, possédant les qualifications requises par la loi, pût être écarté du scrutin ; tel était d'ailleurs le progrès des idées que, dans les discussions, on n'osait même pas parler d'esclaves, mais seulement de personnes *non libres* ; l'idée ne vint pourtant à personne que le problème de l'esclavage pût se trouver posé sous cette forme détournée ; même les plus ardents parmi les *Amis des Noirs* se défendirent toujours d'avoir songé à l'émancipation générale et immédiate. Il fallait cependant décider du droit électoral ; il était en effet toute une catégorie de gens de couleur à qui, même sous la monarchie, aucun texte législatif n'avait retiré les droits des Français naturels ; comment, dans l'ordre nouveau, pourrait-on refuser l'exercice de ces droits, du droit de suffrage en particulier, à ces hommes, nègres ou mulâtres, affranchis et surtout fils d'affranchis, « ingénus », alors que par ailleurs on les assujettissait à toutes les charges des autres citoyens ?

La Révolution leur était tout de suite apparue comme l'aurore de leur libération et dès les premières semaines ils s'étaient organisés pour sommer « la liberté » de tenir ses promesses ; le 22 octobre 1789, une délégation formée à l'instigation de deux d'entre eux, Raymond et Ogé, parmi ceux qui se trouvaient à Paris, se présentait à la barre de l'Assemblée pour demander la reconnaissance de leurs droits ; les Constituants hésitaient, intimidés par les menaces des planteurs : « Si vous voulez user de la Déclaration des droits, disait Moreau de Saint-Méry, eh bien ! il n'y a plus de colonies ! » Mais la question était trop clairement posée pour que les auteurs de la Déclaration pussent indéfiniment se dérober et, le 15 mai 1791, l'Assemblée, s'efforçant encore de tenir la balance égale, décrétait que « le Corps législatif ne délibérerait jamais sur l'état politique des gens de couleur qui ne seraient pas nés de père et de mère libres, sans le vœu préalable, libre et spontané, des colonies, que les Assemblées coloniales actuellement existantes subsisteraient, mais que les gens de couleur nés de père et de mère libres seraient admis dans toutes les Assemblées paroissiales et coloniales futures, s'ils avaient d'ailleurs les conditions requises ».

C'est au cours de cette lutte que Robespierre, reprenant une formule de Dupont de Nemours, avait été amené à lancer la fameuse apostrophe : « Périssent les colonies, si les colons veulent par les menaces nous faire déclarer ce qui convient à leurs intérêts : je déclare au nom de la nation entière, qui veut être libre, que nous ne sacrifierons pas aux députés des colonies, ni la nation, ni les colonies, ni l'humanité entière. « (Il y a d'autres versions de ce texte), — déclaration qui allait être suivie de la dislocation des Jacobins, par l'exclusion de tous ceux qui, avec Barnave et Lameth, avaient pris parti pour les colons ; ce débat ne se terminait que par une cote mal taillée, la plus grande partie des gens de couleur restant exclue de la vie politique ; cette décision n'en fut pas moins accueillie avec une véritable fureur par les représentants des colons, qui déclarèrent cesser de prendre part aux délibérations de l'Assemblée (16 mai 1791) ; les nouvelles des colonies, en même temps, se faisaient de plus en plus mauvaises ; allait-on à la guerre civile ? L'Assemblée une fois de plus eut peur, et se dégagea ; un nouveau décret, du 24 septembre, remit le soin d'assurer le fonctionnement de la Constitution dans les colonies et tout ce qui concernait l'état des personnes à la décision des Assemblées locales, sous la seule sanction du roi. Les grands propriétaires l'emportaient ; la révolution aux colonies allait ainsi se borner à la substitution de la toute-puissance de l'autorité locale à celle du despotisme militaire et mercantile, si toutefois les lois y étaient appliquées.

MULÂTRESSE DE LA MARTINIQUE

SAINT-DOMINGUE

Dès ce moment, en effet, il n'y avait plus d'illusions possibles : toutes ces discussions étaient vaines et les moindres décisions de la métropole n'avaient que la valeur de déclarations de principes ; l'avenir des colonies dépendrait de ce qui se passerait aux colonies même. Le premier effet de l'agitation révolutionnaire y avait été, comme en France, de dépouiller de toute-puissance effective, et plus encore de toute envie de s'en

servir, les dépositaires de l'autorité ; mais, tandis que, dans la métropole, un ensemble de causes géographiques et sociales avaient maintenu malgré tout la cohésion nationale, aux colonies, où l'unité n'existait que par l'administration, rien n'avait survécu à l'effondrement de cette administration : l'anarchie spontanée était allée d'un bond jusqu'au séparatisme.

Saint-Domingue, comme toujours, donne le ton ; dès le printemps de 1789, les élections pour les États Généraux, interdites par l'administration, s'y sont accomplies sous ses yeux comme si elle n'existait pas ; les mois qui suivent accentuent la décomposition ; une série de perturbations météorologiques ayant entraîné la disette, les administrateurs décident l'admission temporaire des farines étrangères ; mais tandis que l'intendant Barbé-Marbois, fonctionnaire exact et correct, prétend revenir le plus vite possible au régime normal, le gouverneur du Chileau, affolé de popularité ou trop faible veut prolonger cette situation illégale ; désavoué, il quitte la place (28 juin), mais Marbois, en butte à la vindicte populaire, a perdu toute autorité.

BARBÉ-MARBOIS
(D'après la gravure de Fremy).

Les nouvelles de France, la prise de la Bastille, exaltent les imaginations ; l'esprit révolutionnaire, ici, devient l'esprit colonial, et c'est aux cris de : « Vive la colonie ! » qu'on massacre ceux qui refusent d'arborer la cocarde nationale ; il n'y a pas à faire fond sur les troupes, 5 000 hommes au plus, où les hommes sont dominés par leur seule défiance contre tout ce qui tient à l'ancien régime ; les petits blancs des villes, soucieux avant tout de garder leurs avantages de caste, font bloc avec les grands colons pour revendiquer le droit de se gouverner à leur guise ; ce sont eux que les meneurs lancent en octobre, en une véritable expédition militaire contre le Port-au-Prince, pour réclamer la retraite de Marbois ; celui-ci, qui a déjà obtenu son rappel, est parti le 10 de ce mois ; les volontaires Capistes aux « *pompons rouges* » n'en restent pas moins huit jours campés dans la capitale comme en pays conquis ; le nouveau gouverneur, M. de Peynier, assiste impuissant à cet émiettement du pouvoir.

Arrivent les décrets des 8 et 28 mars, qui permettent la formation régulière des Assemblées Coloniales ; celle qui s'est réunie à Saint-Marc, le 25 mars, exagère encore les passions des grands colons de France ; elle se proclame *Assemblée générale de Saint-Domingue*, avec la devise : *le Roi, la Loi, l'Union fait notre force*, sans mention aucune de la nation, et vote le 28 mai une Constitution coloniale qui est comme un acte d'indépendance, sous la réserve seulement d'une union personnelle : désormais les lois votées par la colonie lui sont immédiatement applicables, sous la seule sanction royale ; les lois votées par le Corps législatif de France, ne seront valables dans la colonie que si elle les approuve ; l'Assemblée, enfin, exige du gouverneur et des troupes un serment spécial de fidélité ; puis, sur leur refus, destitue l'un et licencie les autres : c'est la révolte ouverte.

Les militaires, cependant, retrouvent quelque énergie ; le colonel du régiment du Port-au-Prince, Mauduit, disperse la garde nationale (30 juillet) et ses troupes, renforcées de volontaires « à *pompons blancs* », convergent sur Saint-Marc, qui va succomber ; l'Assemblée, aux abois, s'embarque alors (8 août) sur le vaisseau le *Léopard*, qu'un équipage insurgé, conduit par un officier créole, met à sa disposition, et vient débarquer à Brest avec l'espoir de faire prononcer en sa faveur les « patriotes » de France ; un peu d'ordre renaît pour un temps, dans la malheureuse île.

Les îles du vent Dans les autres îles, avec quelques variantes, la marche des événements est identique : en face des autorités régulières, débordées, surgissent des organismes nouveaux qui se prétendent populaires et qui, en réalité, ne servent que des intérêts égoïstes ; appuyés sur les éléments les plus troubles, populace désœuvrée des villes, marins des équipages marchands, soldats débandés des troupes, ils s'emparent du pouvoir et aussitôt commencent des désordres confus, qui se terminent tous par un appel à ce qui subsiste de force publique pour rétablir un semblant de paix ; à la Guadeloupe, on arrive encore à éviter des collisions sanglantes, mais à la Martinique se déclare une véritable lutte à main armée.

Le conflit est entre la ville et la campagne, entre la population de Saint-Pierre, toujours détestée du reste des Antilles parce qu'elle est leur créancière, et les habitants des campagnes que mènent les grands planteurs ; Saint-Pierre, à l'imitation des villes de commerce de France, se proclame patriote, mais l'Assemblée Coloniale, où dominent les colons, lui tient tête ; des questions commerciales, l'ouverture des ports, sont d'ailleurs en jeu ; les « bons citoyens » de la Guadeloupe, avec

Dugommier, viennent au secours de la démagogie pierrotine ; les autorités régulières, le gouverneur Damas, le commandant de la station navale Rivière, prennent parti pour l'Assemblée ; pendant tout l'automne 1790, Saint-Pierre, bloqué par terre et par mer, est une place assiégée.

L'Assemblée nationale, informée, est atterrée des pertes qui menacent le commerce ; partout, en effet, le premier soin de tous les partis en présence a été de proclamer l'admission des navires étrangers ; l'union se fait donc entre les divers groupes de l'Assemblée et, pour un temps, on décide des mesures énergiques ; non seulement on refuse de donner raison aux gens de Saint-Marc, on approuve la conduite des gouverneurs et des troupes, mais on décrète une manière de coup d'État, la cassation de toutes les Assemblées coloniales, l'envoi aux Iles de commissaires avec des pouvoirs extraordinaires, d'une véritable expédition navale, huit vaisseaux, vingt-huit bâtiments, avec douze bataillons de troupes de terre, tandis que l'on rapatriera les régiments indisciplinés des garnisons coloniales (12 octobre).

VUE DU DÉBOUQUEMENT DE SAINT-DOMINGUE
(D'après une gravure de Ponce) (dix-huitième siècle).

Voilà où l'on en est ; après moins de deux ans de liberté, la Constituante n'a vu d'issue que l'emploi de la force : elle a suspendu les institutions qu'elle avait elle-même décrétées, proclamé la dictature et, en pleine paix, fait passer aux Iles des forces militaires supérieures à tout ce qu'y a jamais entretenu la monarchie ; à ce prix seulement elle a jugé pouvoir assurer quelque sécurité aux colonies.

CONTINUATION DES TROUBLES

Si du moins le moyen était efficace ! Mais à peine les nouveaux régiments sont-ils arrivés aux Iles qu'ils sont comme les précédents la proie des fauteurs de désordres ; ils se mutinent à leur tour, et M. de Mauduit est massacré dans les rues du Port-au-Prince par ses propres soldats (le 6 mars). La Constituante d'ailleurs n'a pas su être longtemps énergique ; elle a amnistié l'assemblée de Saint-Marc, décidé le rappel des gouverneurs. Que peuvent faire dans ces conditions des intérimaires comme Blanchelande à Saint-

Domingue, ou les commissaires extraordinaires, pauvres honnêtes gens sans envergure, dont la plupart aussitôt perdent courage et rentrent en France? Dès les premiers mois de 1791, l'anarchie a recommencé à régner partout, juste au moment où vont surgir d'autres dangers.

L'INSURRECTION DES ESCLAVES

Un nouvel élément, en effet, entre en scène, les mulâtres, qui, à l'exemple des grands blancs, se décident à passer à l'action, à arracher par la force ce qu'on refuse à leur droit; l'un d'eux, Ogé, venu de France où il désespérait de ne rien obtenir, est débarqué au Cap à la fin d'octobre 1790 et a tenté d'appeler ses frères aux armes; l'entreprise est prématurée, et Ogé, réfugié sur le territoire espagnol, a été livré et cruellement exécuté sur la place du Cap (3 mars 1791), comme l'avaient déjà été depuis le début de la Révolution tous ceux que l'on avait suspectés de quelque tendresse pour cette cause, le sénéchal du Petit-Goave Ferrand de Baudières, par exemple, un vieillard de soixante-dix ans, dès novembre 1789. Mais ces exécutions n'ont fait qu'exaspérer ceux qu'elles prétendaient terrifier et pendant tout le printemps et l'été de 1791 des rassemblements d'hommes de couleur se forment un peu partout; quand est connu le décret du 15 mai, ils en réclament l'application et la guerre civile commence, atroce et désordonnée, faite de coups de main, de meurtres et d'incendies; les mulâtres sont maîtres dans les campagnes, tandis que les blancs refluent dans les villes, au Port-au-Prince surtout, devenue une véritable république que terrorisent les bandes du marquis de Carradeux et du matelot Praloto, un déserteur maltais, pillard et assassin; seuls les officiers du roi, qui tiennent la balance égale entre les deux partis, gardent quelque espoir de rétablir la paix par un semblant d'accord.

Il est trop tard : dans la nuit du 22 au 23 août, un soulèvement a éclaté parmi les noirs des habitations Turpin et Gallifet, au Limbé; les travailleurs ont massacré les quelques blancs qui se trouvaient parmi eux et se sont répandus dans les quartiers d'alentour, en un tumulte soudain où, de prime abord, il est impossible de distinguer une direction quelconque; incessamment grossies de tout le flot d'esclaves qui désertent les ateliers, ces bandes de révoltés qui portent comme étendard le corps d'un enfant blanc fiché au bout d'une pique, ont en moins d'une semaine inondé toute la plaine du Cap, sans que les blancs aient pu songer à réagir autrement qu'en improvisant des barrières à la limite même des faubourgs; en deux mois, il y a dix mille morts, dont deux mille blancs; mille habitations sont ruinées; les mulâtres, les noirs libres, tous

ceux qui possèdent quelque chose ne sont pas moins épouvantés que les blancs.

Qui est responsable? Comment expliquer cette explosion subite de la part de cette population tenue systématiquement dans un état qui l'empêchait même de mesurer ses forces? On a parlé de conjurations mystérieuses et évoqué le souvenir des rites orgiastiques que la police traquait depuis si longtemps, du Vaudoux : Boukmann, l'un des premiers chefs, était certainement un prêtre du Vaudoux.

MASSACRE DES FRANÇAIS A SAINT-DOMINGUE
(D'après une image populaire de l'époque)

On a aussi cherché des complicités. Mais à qui ces horreurs pouvaient-elles profiter? Certains écrivains ont accusé les Amis des Noirs, les mulâtres, les puissances étrangères, et même les blancs, des tenants de l'ancien régime, convaincus que tout est perdu, et acceptant tout pour se venger ; et il apparaît en effet que les révoltés affectaient une manière de respect pour la personne du roi et les ministres de la religion : leurs chefs, Boukmann, Jean-François, Biassou, s'affublaient des titres de grand amiral de France, généralissime des armées du roi, etc... La réalité était que l'on se trouvait en présence d'une de ces explosions spontanées, anarchiques, acéphales, où s'emportent si facilement les souffrances et les rancunes trop longtemps accumulées ; les nègres étaient fous, ils incendiaient, tuaient, massacraient au hasard,

sans but déterminé ; la civilisation blanche était menacée d'une subversion totale.

Le premier moment de panique passée, cependant, les maîtres de la veille se ressaisirent. Alors commence dans l'intérieur des moindres paroisses de l'île une guerre où il ne se livre pas de grandes batailles ni d'actions décisives, mais où chacun, à toute minute et le plus en sécurité, est menacé d'anéantissement, où le vaincu est assuré de ne pouvoir échapper, car ni ses dénégations ni ses déguisements ne peuvent le servir, sa couleur suffit à le trahir ! les noirs égorgent, violent, brûlent, écorchent vifs ou scient entre deux planches les prisonniers qui tombent entre leurs mains ; les blancs tuent en masse, sans rémission ; et cela dure pendant des semaines, pendant des mois ; comment les noirs auraient-ils raison de l'armement et des fortifications des blancs ? Comment ceux-ci arriveraient-ils à exterminer tous les noirs ?

Un progrès toutefois a paru se marquer, au début : en présence de cette convulsion qui semblait devoir les emporter tous également, le sentiment de la sécurité paraît être revenu aux deux partis qui s'affrontaient pour des questions de suffrage, blancs et mulâtres ; un rapprochement s'est opéré, et le Concordat de la Croix des Bouquets (11 septembre 1791) a scellé cette réconciliation pour la partie de l'Ouest et celle du Sud, moyennant la promesse qu'on exécuterait le décret du 15 mai ; mais l'orgueil des habitants du Nord n'a pu s'accommoder de cette concession, et une nouvelle Assemblée a trouvé encore le temps de songer à ses privilèges de caste et de casser le Concordat : toute l'île est de nouveau un champ de bataille que parcourent en tous sens des sortes de Grandes compagnies en armes, ne connaissant que les chefs qui les mènent ; le marquis de Borel, roi de l'Artibonite et corsaire de terre, vaut Boukmann ou Jean-François ; les blancs, gardes nationales ou débris des troupes régulières, tiennent à peu près les villes et leur banlieue ; les mulâtres, sous des chefs intelligents, Pinchinat, Rigaud, s'efforcent de s'organiser dans l'Ouest et dans le Sud ; les noirs sont partout.

La métropole, cependant, s'alarme de ces désastres ; les grands colons, dont beaucoup commencent à émigrer, ont perdu toute influence ; mais les représentants des villes de commerce, qui seraient ruinées par l'anéantissement des colonies, agissent, et un nouveau décret (4 avril 1792), révoquant celui du 24 septembre, tente de sauver ce qui peut encore l'être : on réorganisera toute l'administration des colonies, en procédant à de nouvelles élections, auxquelles les gens de couleur seront admis, et on enverra de nouveaux commissaires, et des troupes, 6 000 hommes pour le seul Saint-Domingue. Les commissaires désignés pour les Iles de Sous-le-Vent, Sonthonnax, petit avocat sans cause appelé à devenir dictateur sur les tropiques, Polverel et

Aillaud, y débarquent le 18 septembre, quelques semaines après que la rentrée des troupes régulières au Port-au-Prince a rétabli un semblant d'unité dans la colonie.

L'ANNÉE 1793

Encore une fois on n'a cru pouvoir faire appel pour conjurer l'orage qu'à l'emploi de la force, et encore une fois cette force va manquer. Tout d'abord les troupes, comme il arrive toujours sous ces climats, s'anéantissent : en deux mois l'effectif est réduit de moitié. Mais surtout les commissaires, à peine installés, se trouvent en présence d'une situation qu'ils n'avaient pas prévue, sur laquelle leurs instructions étaient muettes. La nouvelle du 10 août, celle de la proclamation de la République ont apporté de nouvelles causes de division ; une partie des colons, voire des mulâtres, se sont proclamés royalistes, et les troupes, les généraux se sont trouvés en proie à un trouble profond. L'héroïque dévouement du chevalier d'Assas, colonel au Cap, a seul réussi à ajourner un conflit sanglant (décembre) ; mais les commissaires, transportant en Amérique les passions de France, n'ont pensé qu'à frapper impitoyablement tout ce qui leur paraissait tenir à l'ancien régime : ils ont embarqué pour l'Europe Blanchelande, qui sera l'une des premières victimes du tribunal révolutionnaire ; son successeur, le général d'Esparbès, — un vieillard, — n'est pas en état de créer de difficultés ; mais d'autres sont moins accommodants, et les commissaires, Sonthonnax en tête, sont bien près d'être désarmés.

VICOMTE DE ROCHAMBEAU (DONATIEN-MARIE-JOSEPH DE VIMEU)
(Collection de M. le marquis de Rochambeau).

Un secours inattendu leur survient du dehors ; les événements, aux Iles du Vent, ont suivi une marche assez différente de celle de Saint-Domingue ; les gouverneurs, Béhague, Clugny, d'Arrost, y ont repris le dessus, rallié à eux tous les intérêts et peu à peu rétabli un état de choses singulièrement analogue à celui d'avant la Révolution, si bien que quand se présentent les commissaires de la Législative et le général Rochambeau désigné comme gouverneur, ils doivent se décider à poursuivre leur route sur Saint-Domingue. Puis le 24 septembre arrive la nouvelle que les coalisés sont vainqueurs en France et Louis XVI rétabli ! quelques jours plus

tard on sait la vérité, mais on est trop compromis pour reculer et l'année 1792 s'achève avec la Martinique en état de guerre avec la métropole, un Dubuc à Londres, en son nom, pour régler l'action commune.

Cependant Rochambeau a fini par arriver au Cap, apportant un sérieux renfort à à Sonthonnax, qui en profite pour infliger quelques salutaires leçons aux noirs ; mais à peine le général a-t-il été rappelé aux Iles du Vent par un nouveau changement de fortune, — l'arrivée du capitaine de vaisseau Lacrosse avec des nouvelles vraies de France a semé la terreur partout et c'est en vain que Béhague et Rivière ont essayé de maintenir l'indépendance sous l'autorité lointaine du comte de Provence ; ils ont dû fuir avec l'escadre, et les autorités républicaines ont été rétablies (janvier 1793), — que les complications recommencent ; les commissaires ont vite reconnu qu'en Amérique patriotes et royalistes se valent : « Les noirs, dit Sonthonnax, sont le vrai peuple de Saint-Domingue », et il songe à se rapprocher d'eux ; mais il n'en a pas le temps et voit tous les éléments hostiles se nouer en une intrigue dont l'âme est le nouveau gouverneur, Galbaud, sympathique à tous parce qu'il est « habitant » de l'île ; en vertu d'une antique ordonnance royale, qui défend ce cumul, le commissaire destitue le gouverneur, mais celui-ci réussit à entraîner les équipages de l'escadre (un immense convoi dont le départ pour l'Europe avait été indéfiniment retardé se trouvait en rade) ; une partie des troupes et de la population du Cap se prononce pour lui (20 juin 1793) ; Sonthonnax, pour empêcher la contre-révolution, se décide à un geste irréparable ; il appelle les noirs à la liberté et au pillage, fait ouvrir les prisons, introduit dans la ville les bandes qui rôdent dans les alentours ; en quelques heures le Cap n'est plus que confusion, incendie et massacre, cinq cents maisons brûlent ; les troupes perdent pied et chacun ne songe plus qu'à sauver sa vie (24 juin).

Toute organisation disparaît ; Galbaud se réfugie à bord de l'escadre, où les amiraux Sercey et Cambis reprennent le commandement. Mais que pourraient-ils faire ? Ils doivent se borner à recueillir tout ce qu'ils peuvent des malheureux qui fuient de toutes parts. Puis, après deux jours d'incertitude, ils cèdent aux supplications des commerçants qui veulent au moins sauver leurs cargaisons, et font route sur les États-Unis, avec deux vaisseaux de ligne, huit cents bâtiments et près de dix mille fugitifs, colons et leurs familles, mulâtres, esclaves fidèles, débris des troupes et des gardes nationales. La majeure partie du convoi finit par regagner la France, l'année suivante, grâce au combat du 13 prairial ; ce sera le seul qui, de toute la guerre, réussira à passer.

Sonthonnax demeure ainsi le maître du champ de bataille, mais il ne lui reste

plus aucune force capable de se faire obéir ; les troupes sont réduites à 2 800 hommes, au moment où le péril extérieur vient se joindre à ceux qui ont déjà accablé l'Ile. L'Angleterre, en effet, qui avait jusque-là assisté impassible et satisfaite aux difficultés contre lesquelles nous nous débattions en Amérique et en Europe, soudain déterminée par la menace de nous voir installer sur les rives de la Mer du Nord, vient de se prononcer contre nous, et l'Espagne l'a imitée : en huit mois, de juin 1794 à février 1795, il n'arrivera pas un seul bâtiment ! Saint-Domingue est livrée sans secours possible au jeu des forces aveugles qui s'y sont déchaînées.

LES ANGLAIS A SAINT-DOMINGUE

Le désespoir alors l'emporte ; les groupes de colons qui ont encore réussi à tenir, avec l'aide de noirs fidèles, dans certains cantons écartés, imaginent que le secours de l'étranger peut seul les sauver. Dès le mois d'août 1790, certains se sont adressés aux îles voisines et ont demandé protection ; mais les gouverneurs de la Jamaïque et des territoires espagnols se sont dérobés à une aventure qui ne pouvait rien rapporter, et les États-Unis ont également refusé de se laisser tenter par la perspective d'une quinzième étoile à leur bannière. La situation maintenant est changée, et Venant de Chamilly, chargé de pouvoir des gens de la Grande-Anse, trouve un autre accueil auprès du général Williamson ; quelques formules verbales suffisent à apaiser ce que les colons croient encore devoir au loyalisme dynastique, et l'Acte de Coalition du 3 septembre 1793 porte que « n'ayant pas la possibilité de recourir à leur légitime souverain pour les débarrasser d'un joug qui les opprime, ils invoquent la protection de Sa Majesté Britannique et lui prêtent serment ». Les troupes anglaises prendront en dépôt Saint-Domingue jusqu'à la paix ; en attendant qu'une assemblée librement élue ait constitué l'administration, le commandement anglais s'éclairera des avis de six représentants des colons ; le catholicisme sera respecté, le commerce avec les États-Unis permis et il y aura un délai de dix ans pour le paiement des dettes.

Immédiatement des troupes anglaises débarquent à Jérémie, le 9 septembre. Les blancs de Saint-Domingue, qui depuis des mois vivent sous la terreur constante d'un massacre immédiat, ont l'impression d'une délivrance. Mais l'Angleterre n'entend pas s'arrêter là et son intervention a d'autres raisons que l'humanité. Son gouvernement et la nation entière veulent que la victoire, jugée par tous certaine, leur rapporte au moins une revanche du démembrement qui, dix ans plus tôt, leur a enlevé sans espoir de retour le continent américain. Or, où chercher cette compensation mieux que dans ces Antilles dont le dernier quart de siècle a

montré la prodigieuse richesse? La guerre de Sept Ans a donné au Royaume-Uni le Canada et déjà une partie de nos Iles ; celle-ci en lui assurant le reste, et par là le monopole du sucre et du café, demain du coton, va être le couronnement de sa grandeur, non seulement politique et navale, mais économique ; dans l'esprit de ses ministres, de Pitt surtout, cette prise de possession de nos îles, pour les conserver à une paix que l'on croit prochaine, doit être l'un des buts majeurs de la politique et de la stratégie britanniques ; à Jervis, Dundas et Grey, qui en sont chargés, et qui appareillent d'Europe le 26 novembre, on ne donne pas moins de sept mille hommes, sans compter les marins ; le duc d'York, en Flandre, n'a pas davantage ; il n'y aura pas à Toulon, à l'heure décisive de décembre, plus de 2 828 soldats anglais, et l'on n'arrivera pas à en trouver un seul pour la Bretagne, pour la Vendée, où leur présence aurait pesé d'un tel poids ; la comparaison de ces chiffres montre l'importance que l'Angleterre attachait à cette conquête, et la grandeur de l'effort qu'elle consentait pour la réaliser.

LA CONQUÊTE DES ILES

Cet effort n'était pas exagéré : les colonies françaises, même dans la crise où elles se débattaient, n'étaient pas prêtes à tomber d'elles-mêmes, et les sympathies des contre-révolutionnaires ne suffisaient pas à les livrer. A peine débarqués à Saint-Domingue, les détachements anglais s'y trouvaient en présence des mêmes difficultés où, déjà, depuis trois ans, les Français avaient épuisé dix mille hommes. Aux Iles du Vent même, à qui leurs faibles dimensions ne pouvaient donner une telle capacité de résistance, ces difficultés s'avéraient réelles. Les républicains revenus après la fuite de Béhague, Rochambeau à la Martinique, Collot à la Guadeloupe, y avaient, par des moyens assez analogues à ceux de Sonthonnax à Saint-Domingue, suscité une sorte d'enthousiasme patriotique qui leur donnait une certaine puissance militaire. Une première tentative contre la première de ces îles, malgré un mouvement du « parti de la campagne » antirévolutionnaire, — à la tête duquel était revenu se mettre Béhague, — avait échoué (juin 1793) et les Anglais avaient dû se retirer sans autre satisfaction que la reprise de la petite île de Tabago. Les malheureux Béhague et Rivière n'eurent plus qu'à se réfugier, avec les sept ou huit mille fugitifs qu'ils traînaient à leur bord, en territoire espagnol.

Les véritables opérations ne commencèrent qu'en 1794, mais alors la disproportion des forces fut écrasante : c'est tout au plus s'il restait 900 hommes à Rochambeau quand se présentèrent (8 février) devant la Trinité les trente bâtiments de Jervis et de Grey, qui portaient 6 000 hommes de débarquement ; presque

toute l'île était déjà rendue quand il se décida à accepter une capitulation honorable (22 mars). Sainte-Lucie se rendit à la première sommation (avril) ; à la Guadeloupe, le général Collot ne put résister plus de quelques jours (9-22 avril).

A Saint-Domingue, Sonthonnax avait eu recours à tous les procédés de sauvage énergie par lesquels au même moment s'affirmait en Europe la volonté du peuple français de ne pas tolérer sur son sol la présence de l'envahisseur ; mais que pouvait faire même la Terreur dans un pays épuisé ? La guillotine dressée sur une place du Port-au-Prince n'y fonctionna d'ailleurs qu'une fois, la superstition nègre n'ayant pu s'accommoder d'une telle mutilation totale de l'individu et la foule furieuse ayant mis en miettes la sinistre machine. L'espoir, un instant nourri par le commissaire, de faire prononcer en sa faveur les noirs insurgés, fut déçu, et la proclamation qu'il fit de sa propre autorité de la libération immédiate et générale des esclaves (29 août 1793) lui rallia bien peu d'adhérents ; aux avances qui lui avaient été faites, le généralissime Jean-François avait répondu qu'il avait trois rois : le roi du Congo, roi de tous les noirs, celui de France, qui était son père, et le roi d'Espagne, qui était sa mère, et qu'il restait fidèle aux trois ; il ne tarda d'ailleurs pas à passer à la solde de l'Espagne et finit par mourir en 1809, à Cadix, avec les honneurs de capitaine général.

Les troupes anglaises, cependant, renforcées, occupaient le Port-au-Prince, le 4 juin ; dans la partie du Nord, que les conventions attribuaient aux Espagnols, nous n'étions pas plus en état de résister ; Sonthonnax, rappelé par une accusation de girondinisme, s'embarquait pour la France le 16 juin, trop heureux de se dérober aux responsabilités ; c'était en vain que le général de Laveaux, gouverneur, refusait de se laisser acheter sa soumission, que le mulâtre Rigaud, dans le Sud, imitait cette attitude, l'année s'achevait en un grand succès pour l'Angleterre et Pitt pouvait demander à la tribune des Communes si ses conquêtes, la Martinique, le Môle et la Corse, ne valaient pas les victoires des Français, si elles ne payaient pas suffisamment la guerre où il avait lancé son pays.

Mais le difficile, comme d'Estaing l'avait depuis longtemps montré, n'était pas de prendre pied aux Indes Occidentales, c'était de s'y maintenir ; les Anglais et leurs alliés s'y conduisaient avec une singulière maladresse. Cédant à l'illusion de croire tout gagné, les colons ne songèrent qu'à s'organiser en une manière de puissance autonome qui assurât tous leurs intérêts ; ils eurent à Londres une agence que dirigea Malouet et qui coûta des sommes folles ; les Anglais, sur place, pensèrent aussi avant tout à leurs propres affaires, et, se défiant de tout ce qui pourrait être indépendant, s'opposèrent à la formation de forces locales, à l'introduction

d'émigrés d'Europe, dont ils n'auraient pu disposer à leur guise ; or l'armée anglaise — 18 000 hommes pour le service extérieur en 1792 ! — n'était pas en état de suffire à une pareille tâche, et elle avait à souffrir de tous les maux qui atteignent les troupes européennes sous ces climats ; à la fin de 1794, 1 490 Anglais et 1 925 Français (légion de Montalembert) avaient débarqué et on dénombrait déjà 1 159 malades, 50 pour 100 de l'effectif des Anglais, 20 pour 100 de celui des Français, qui comptaient dans leurs rangs une certaine proportion de créoles. C'est à ce moment que se produisit le revirement.

TOUSSAINT LOUVERTURE Faute d'effectifs, le général Laveaux ne tenait plus que quelques parties de la côte Nord ; les Anglais, solidement établis au Môle, bordaient le cours de l'Artibonite, nous coupant des groupements mulâtres qui subsistaient dans le Sud ; entre les deux, dans la région des Gonaïves, se trouvaient des avant-gardes de nègres espagnols ou ralliés à l'Espagne. Laveaux eut l'idée d'exploiter les divisions qu'il savait régner parmi eux ; il y fut aidé par le décret du 16 pluviôse an II (4 février 1794), qui lui permettait de nous poser en champions de l'émancipation, et un gros détachement de ces noirs vint se joindre à lui, le 25 juin, sous le commandement de Toussaint Louverture ; c'est ainsi que fait son entrée dans les grandes affaires cet homme, dont le nom va devenir inséparable de celui de Saint-Domingue.

François-Dominique Toussaint, dit Louverture, — on ignore l'origine de ce nom, — était un nègre de cinquante ans, né le 20 mai 1743 sur l'habitation Bréda, appartenant à la famille de Noé, dans le Haut du Cap ; pris comme cocher par le gérant de l'habitation, il avait acquis une instruction qui le mettait au-dessus du niveau moyen de sa condition ; lors de l'explosion de la guerre servile, il ne s'était pas associé aux massacres, mais il n'avait pas tardé à rejoindre les siens, et Jean-François lui avait décerné le titre bizarre de Médecin des armées de Sa Majesté ; il avait alors suivi la fortune de ce chef et, passé dans les rangs espagnols, reçu le grade de maréchal de camp. Il est probable que le dépit de ne pas avoir succédé aux honneurs et à la puissance de Biassou, qui venait de mourir, fut pour beaucoup dans sa brusque conversion ; il faut reconnaître, cependant, que de son enfance et de son éducation, il avait gardé la plus haute idée du nom français et du prestige qu'il inspirait ; notre cause par ailleurs était celle où les chances de succès s'offraient les plus sûres pour son ambition et celle des siens. On comprend donc qu'il l'ait préférée à celle des peuples pour lesquels il n'aurait

jamais été qu'un esclave révolté ; parmi les Français il pouvait, chacun des siens pouvait avoir l'espoir de devenir un citoyen ; tout s'accordait pour le pousser et, avec lui, tous les gens de couleur qui aspiraient à la liberté, dans nos rangs. Il nous apportait de réels éléments de succès : cinq bataillons qui étaient les meilleurs de Saint-Domingue, mais surtout des qualités personnelles et, on peut bien le dire, son génie particulièrement adapté aux conditions politiques et militaires de cette contrée. Toussaint n'était peut-être pas un grand capitaine ; il lui manquait une instruction à laquelle rien ne peut suppléer et il n'a guère fait qu'appliquer des conceptions depuis longtemps mises en avant par d'Estaing et tous nos généraux, mais il sut, dès le début de sa carrière, s'assurer sur les siens une autorité qui lui permit de tout leur demander, un prestige où il entrait quelque peu de fétichisme et de sorcellerie, surtout une supériorité morale incontestable ; s'il prodiguait les manifestations d'une dévotion théâtrale qui paraissait un peu ridicule aux Français de cette époque, rien n'autorise pour cela à le taxer sans preuves et *a priori* d'hypocrisie ; les exhortations de l'abbé de La Haye avaient été pour beaucoup dans sa résolution de se rallier à nous ; il ne mettait d'ailleurs pas moins de soins à étaler son respect pour les principes de la Révolution ; il se proclamait le Spartacus noir prédit par Raynal ; les nègres avaient le sentiment qu'ils ne seraient jamais trahis par un des leurs et les blancs lui savaient gré de ne nourrir contre eux aucune hostilité, d'aspirer à être un Français comme eux et de ne pas concevoir de but plus élevé pour ses frères ; nul homme sans doute ne fut plus apte à ménager une réconciliation et une collaboration entière entre les deux races. Il constitua avec les éléments noirs qui affluaient autour de lui, attirés par l'appât de la liberté, des demi-brigades auxquelles les officiers blancs, employés dans les fonctions d'état-major, donnèrent une réelle cohésion ; dans ce pays qu'elles connaissaient, utilisant les ressources de ses mornes et de sa végétation, elles étaient à peu près sûres de venir à bout de tout ennemi contre lequel elles réussiraient à prolonger la lutte ; et surtout elles étaient habituées à respirer sous ce ciel de feu, elles y trouvaient à vivre et n'y étaient pas exténuées par les maladies, tandis que les régiments anglais se décimaient dès qu'ils faisaient un pas hors des villes. En

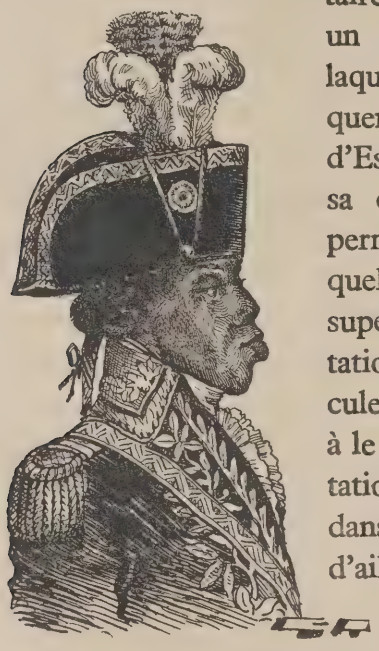

TOUSSAINT LOUVERTURE
(Lithographie de A. Farey).

quelques mois Toussaint Louverture se trouva le maître absolu de toute la partie du Nord, d'où les Espagnols, pour ne pas les voir passer de notre côté, avaient retiré leurs troupes nègres ; les Anglais eux-mêmes reculaient progressivement sur le Môle et le Port-au-Prince, et suppliaient qu'on leur envoyât des renforts.

VICTOR HUGUES Une révolution analogue, au même moment, produisait aux îles du Vent une résurrection toute comparable du nom français : aux premières nouvelles de la réaction royaliste dans ces îles, en décembre 1792, la Convention avait décidé d'y envoyer des commissaires pour rétablir son contrôle. Mais ce fut seulement le 2 juin 1794, six semaines après la reddition de la Guadeloupe, que ceux désignés pour cette île, Victor Hugues et Chrétien, arrivèrent devant ses côtes, avec 1 150 hommes ; la trouvant aux mains de l'ennemi, d'autres auraient reculé ; mais tel était l'esprit du temps qu'ils attaquèrent ; les Anglais surpris, déconcertés, — comment se seraient-ils attendus à cela ? — les laissèrent prendre pied et alors, entre ce millier d'agresseurs et les six ou huit mille soldats dont pouvaient disposer les généraux Grey et Graham, s'engageait une lutte furieuse, appelée à se prolonger six mois ; le décret du 4 février faisait là aussi son office d'arme de guerre ; maître de la Grande Terre à la fin d'août, Hugues attaquait la Guadeloupe proprement dite et coupait en deux l'armée ennemie ; un des corps entrait en composition, malgré sa supériorité numérique, et signait le 6 octobre une capitulation dans laquelle l'impitoyable commissaire avait refusé de comprendre les « émigrés », c'est-à-dire les sujets français qui combattaient dans les rangs ennemis ; 865 étaient fusillés le lendemain sur le Morne Savon, et les derniers détachements anglais, épouvantés, évacuaient la Basse-Terre le 11 décembre.

Hugues, ancien capitaine marchand devenu négociant à Saint-Domingue et ruiné par la révolte des nègres, puis accusateur public à Rochefort, se révélait alors un organisateur ; il créait une armée de dix mille hommes, et une marine coloniale qui renouvelait les exploits de nos corsaires dans ces mers ; puis il passait à l'offensive et attaquait les îles voisines, Sainte-Lucie, qui redevenait française du 22 avril au 16 juin 1795, la Grenade, où nous appelait un soulèvement des petits habitants contre l'absentéisme des grands propriétaires, Saint-Vincent, dont les Caraïbes se prononçaient en notre faveur, etc... La Dominique et la Martinique, où existaient de gros noyaux de population blanche, résistaient seules à la contagion.

L'Angleterre ne pouvait accepter sa défaite. Le général Abercromby, envoyé

aux Antilles en 1796, n'y amenait pas moins de 20 000 hommes, au moment même où les Alliés venaient de perdre les Pays-Bas, où l'Italie était envahie, la Méditerranée évacuée, où les Iles Britanniques tremblaient pour leur propre sort ! Et cependant, dès son arrivée, il devait s'avouer vaincu : les émigrés eux-mêmes le dissuadaient d'attaquer la Guadeloupe ; il se contentait de reprendre la Grenade, Sainte-Lucie, où le commissaire Gayraud avait gouverné seize mois humainement, Saint-Vincent. Dans cette dernière île, les Caraïbes, nos alliés, se firent littéralement exterminer pour nous : les derniers débris de la race furent transportés sur les îles Bombay et Ama où ils périrent de misère, de maladie et de faim ; telle fut la fin du peuple qui avait dominé les Antilles. Les Saintes mêmes succombèrent.

LA RECONQUÊTE DE SAINT-DOMINGUE

A Saint-Domingue il était déjà trop tard pour que l'arrivée des renforts pût rien changer : les 7 000 soldats que le général Howe y avait conduits, en août 1795, avaient échoué dans une dernière tentative pour occuper Léogane ; puis Toussaint au Nord, Laplume au Sud avaient recommencé à serrer de près les envahisseurs dans le Port-au-Prince ; le général Maitland, envoyé pour étudier la situation, constatait dès son arrivée qu'il n'y avait rien à faire ; trente mille soldats débarqués dans cette île s'y étaient volatilisés presque sans avoir agi.

SAINT-DOMINGUE. AQUEDUC PRÈS DE SAINT-MARC

La situation, de notre côté aussi, s'était étrangement modifiée ; les mulâtres s'étaient assez mal accommodés de la confiance croissante que Laveaux témoignait à Toussaint, et leur chef Villate s'était saisi de la capitale (20 mars 1796) ; mais Toussaint avait énergiquement réagi, et Laveaux délivré l'avait proclamé le sauveur de la colonie, associé à toutes les parties de son administration. Confirmé dans son grade par le Directoire, puis général de division (17 août 1796), général en chef (1er sep-

tembre 1797), Toussaint, appuyé sur ses régiments noirs, pouvait tout se permettre ; il avait écarté le général Rochambeau envoyé de France avec une mission militaire (juillet 1796), puis Laveaux et Sonthonnax, revenu avec le titre de commissaire, qu'il avait fait repartir pour l'Europe en les faisant désigner comme députés de la colonie ; quand après eux arriva le général Hédouville, ce vainqueur de la Vendée dut bien vite reconnaître que les quelques centaines d'hommes qu'il avait amenées à travers les croisières anglaises n'étaient pas suffisantes ; Toussaint était une puissance et c'était avec lui, d'après ce qu'il lui plairait de trouver son intérêt, que Maitland aurait à négocier.

Le général anglais s'y méprit et crut pouvoir détacher de la cause française ce potentat improvisé ; il lui offrit de le reconnaître comme souverain, avec tout l'appui de la puissance anglaise, moyennant le monopole du commerce de l'île, mais il se trouva que justement Toussaint entendait rester Français ; tout ce que put obtenir le négociateur fut la liberté, achetée à prix d'argent, de retirer ses troupes sans être inquiété (mai-août 1798).

L'entreprise anglaise des Antilles se terminait donc par un fiasco complet ; la Martinique seule restait entre les mains des maîtres de la mer, mais pour combien de temps ? Cela avait coûté plusieurs dizaines de milliers d'hommes et plusieurs centaines de millions au Royaume-Uni, sans compter toute sa politique paralysée dans le reste du monde pour ce beau résultat, auquel on avait tout subordonné ; mais tel était le mirage des îles à sucre que n'importe quel ministère aurait dû tenter la même aventure, sous peine d'être emporté : Fox même ne l'avait pas désavouée.

LE GOUVERNEMENT DE TOUSSAINT LOUVERTURE

Toussaint aurait pu anéantir l'armée anglaise, mais il avait d'autres soucis : les mulâtres continuaient à dominer dans l'Ouest et le Sud, où ils avaient fini par enlever toute existence politique aux noirs aussi bien qu'aux blancs. Jamais ils ne se soumettraient à la supériorité d'un nègre, même se présentant sous le nom de la France. Ils représentaient l'un des éléments les plus importants de l'île, le plus fort peut-être depuis que les blancs, par les massacres et l'émigration, étaient hors de cause ; il importait de les réduire à l'impuissance avant que la rentrée en scène du gouvernement métropolitain vînt à nouveau bouleverser les conditions de l'équilibre politique et militaire : ils se chargèrent de fournir le prétexte en prenant au sérieux la proclamation que Hédouville, à son départ, avait lancée contre Toussaint (12 octobre 1798).

La guerre commença en février 1799 ; mais la supériorité numérique des nègres était trop grande pour que le succès fût longtemps disputé ; « bayonnettés », exterminés par les troupes de Christophe et Maurepas, les mulâtres furent refoulés vers le Sud et le généralissime du Nord fit son entrée triomphale aux Cayes le 28 juillet 1800. Dessalines se chargea de donner son vrai sens à la victoire, en « purgeant le Sud du dernier des Rigaudistes ». Il y eut 10 000 victimes.

DESSALINES

Il restait deux cents hommes de troupes blanches dans l'île. Le dictateur noir avait maintenant libre carrière pour songer à la prospérité de l'île qui était désormais devenue pour les siens une patrie ; invinciblement dominé par les impressions de sa jeunesse, il ne pouvait concevoir cette prospérité autrement qu'il l'avait jadis connue ; le rétablissement des cultures devait être la base de tout ; il ne pouvait s'agir, sans doute, de revenir à l'esclavage, et l'acte du 4 février 1794 restait l'article essentiel du pacte qui liait la colonie à la France ; mais les terres ne devaient pas rester en friche. Une grande partie des habitations, maintenant sans maîtres, par la disparition ou la fuite des propriétaires, furent affermées à des prix très modiques, aux principaux personnages de l'entourage de Toussaint, qui devenaient ainsi comme une aristocratie nouvelle intéressée au maintien de l'état de choses existant. Quant à la main-d'œuvre elle fut assurée par un règlement du 12 octobre 1800, ordonnant à quiconque n'aurait pas de profession, d'emploi ou de propriété, de se consacrer à la culture. D'impitoyables lois contre le vagabondage furent promulguées et une exacte police, où les colonels et les commandants sortis de la guerre remplaçaient les états-majors de jadis, avec une compagnie de gendarmerie dans chaque paroisse, en assura l'observation.

Au sortir de ces épouvantables années, la résurrection de l'ordre apparut à tous comme une espèce d'âge d'or. Ce n'est pas qu'il faille croire que la colonie ait brusquement retrouvé sa production d'avant la Révolution ; on ne pouvait d'un seul coup supprimer l'effet des incendies et des destructions : l'indigo et le coton avaient cessé d'être cultivés ; le sucre, de 165 millions de livres en 1789, se relevait difficilement à 45 en 1801 ; le café seul se maintenait : 45 millions de livres au

lieu de 65. Il est même permis de se demander si ces chiffres auraient pu être soutenus. Il n'en est pas moins certain que, pour le moment, on retrouvait des marchandises à exporter. Et comme, pratiquement, tout le monde était libéré du lourd fardeau des dettes, comme le commerce américain était en mesure de tout fournir à meilleur marché que n'avait jamais fait la France, on peut dire que pour tous, le bien-être quotidien était plus grand qu'avant ces désastres.

LA CONSTITUTION COLONIALE

Il manquait seulement la sécurité : la colonie se gouvernant par ses propres intérêts et recueillant pour elle seule le produit des richesses qu'elle créait, ne reposait que sur le seul pouvoir de fait de Toussaint ; tant qu'il ne serait pas consolidé, cette tranquillité ne serait qu'une trêve.

Toussaint, sur place, croyait à la possibilité d'une réconciliation définitive ; il avait refusé de confisquer les terres des absents, il engageait les colons qui s'étaient enfuis aux États-Unis et dans les îles voisines à rentrer ; il s'entourait de blancs, et ceux-ci, qui lui étaient reconnaissants d'avoir sauvé leur vie et leurs biens, se prêtaient avec une certaine complaisance à ses vues ; l'éternelle plasticité de la culture française aidant, il se formait comme une sorte de société mixte où la coopération devenait naturelle ; les postes élevés, sauf dans l'armée, étaient entre les mains des blancs ; la fidélité des noirs était certaine envers leur idole, à qui les attachaient d'ailleurs les liens de l'intérêt ; la peur garantissait celle des mulâtres. Toussaint assurait l'ordre et préparait l'acceptation sans violence d'un nouvel ordre social par le mélange et la fréquentation des races.

Il crut en avoir trouvé le moyen par sa Constitution Coloniale, qu'il fit approuver par une Assemblée où ne figurait aucun élément nègre : elle fut promulguée et entra en vigueur le 8 juillet 1801.

Par cet acte, l'île, où tous naissaient libres et Français, continuait à être une colonie, mais l'autorité y était confiée à un gouverneur général, Toussaint, nommé à vie, avec faculté de désigner son successeur, qui conférait les emplois, disposait de tout et même traitait avec les puissances étrangères ; les lois étaient votées par une Assemblée de dix citoyens élus, mais dépourvus d'initiative. La métropole était pratiquement dépouillée du contrôle sur l'administration intérieure et extérieure de l'île : on acceptait que son prestige, sa puissance militaire fussent à la disposition de la colonie, on lui vouait une affection filiale et c'était tout. La Constitution devait être soumise à son approbation, mais, vu l'urgence et les circonstances, le gouverneur général était autorisé à l'appliquer sans attendre.

La conduite de Toussaint en matière extérieure soulignait encore la portée de ces prétentions ; non seulement, depuis l'expulsion des Anglais et des Espagnols, il était pratiquement en paix avec l'univers entier, mais à tous égards il se dirigeait par les seuls intérêts de Saint-Domingue, et les siens ; il y avait longtemps que les lois prohibitives avaient cessé d'être appliquées et que les navires des autres nations étaient librement reçus dans tous les ports de la colonie ; mais cette tolérance de fait elle-même ne suffisait pas et les progrès de ses cultures avaient conduit Toussaint à organiser les relations dont elles avaient besoin et à quoi la seule liberté n'aurait pas suffi ; il avait conclu des conventions avec les Anglais de la Jamaïque, une entre autres, bien singulière, par laquelle il encourageait l'introduction dans l'île de travailleurs provenant de la côte d'Afrique, c'est-à-dire la traite ; avec les États-Unis, l'amitié était entière ; ils avaient un représentant à Saint-Domingue, Toussaint avait chez eux des agents commerciaux, indépendants de ceux de la République française, exactement comme s'il eût été une puissance souveraine.

Cet état de choses existant à Saint-Domingue correspondait étrangement à cette indépendance de fait, intéressant surtout l'ordre économique, à quoi avaient toujours aspiré les colons, et que dix ans plus tôt l'Assemblée de Saint-Marc avait tenté d'établir. Toussaint Louverture était l'héritier de tout le passé de Saint-Domingue, et, d'instinct, appliquait un programme qui correspondait à ce passé ; mais cette organisation ne pouvait être définitive : la condition essentielle qui rendait cette évolution possible était que Saint-Domingue, isolée par la guerre, vécût sur elle-même en se proclamant nominalement une partie de la France ; cette situation ambiguë ne pouvait se prolonger indéfiniment.

L'ADMINISTRATION DE VICTOR HUGUES À LA GUADELOUPE

Les événements se déroulaient suivant un rythme singulièrement parallèle à l'autre extrémité de la mer des Antilles, à la Guadeloupe.

Comme à Saint-Domingue les Anglais avaient dû se rendre à l'évidence : cette conquête, qui avait été l'un de leurs buts de guerre, était impossible, à moins de sacrifices qu'ils n'étaient point disposés à faire. La grande entreprise d'Abercromby s'était dissipée, sans autre succès que la prise de quelques îles secondaires, et, à partir de 1796, Victor Hugues fut le maître absolu de son île.

Il lui fallut cependant s'organiser pour vivre. Les conditions dans lesquelles il se trouvait placé ne lui permirent à aucun degré de donner à son administration le caractère d'une nationalité naissante qui s'imposait aux dominateurs de Saint-Domingue : simple envoyé de la Convention, il ne pouvait être qu'un agent révo-

lutionnaire. Il le fut avec le manque de ménagements, la férocité, mais aussi l'énergie dans l'exécution qui ont fait la grandeur de cette classe d'hommes ; l'histoire de son proconsulat peut soulever l'horreur par les détails de cruauté qu'elle enferme, ni l'homme ni l'œuvre ne sont méprisables.

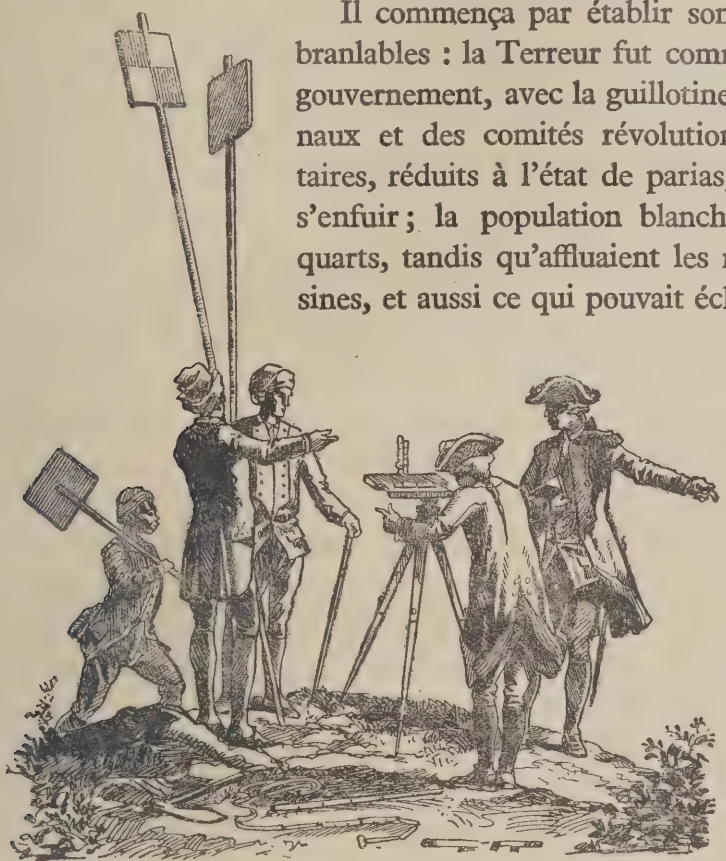

FONCTIONNAIRES COLONIAUX : INGÉNIEURS GÉOGRAPHES
(Gravure de Ponce).

Il commença par établir son autorité sur des bases inébranlables : la Terreur fut comme en France un système de gouvernement, avec la guillotine en permanence, des tribunaux et des comités révolutionnaires ; les anciens propriétaires, réduits à l'état de parias, préférèrent pour la plupart s'enfuir ; la population blanche de l'île diminua des trois quarts, tandis qu'affluaient les révolutionnaires des îles voisines, et aussi ce qui pouvait échapper d'esclaves de tous les ateliers à cent milles à la ronde. Mais c'était comme royalistes que les planteurs étaient pourchassés, non comme blancs, et quand des émissaires de Saint-Domingue vinrent prêcher aux nègres de la Guadeloupe l'abandon des ateliers et le massacre des Européens, ils furent traités aussi durement que les pires contre-révolutionnaires.

Quant à la production, Hugues en organisa l'administration par le travail libre, mais comme il l'entendait, au profit de la nation et par la discipline spartiate que les rhétoriques inspirées de l'antique imposaient comme exemple à toutes les imaginations de l'époque ; groupés par les soins des séquestres, les travailleurs devaient se rendre aux champs à l'aube, au son des chants patriotiques, et y rester toute la journée, peinant sans compter pour la patrie qui les nourrissait ; la prison, les châtiments corporels continuaient à sévir, et il s'y joignait maintenant la peine de mort à la moindre marque de mécontentement.

Le rendement de ce système, évidemment inférieur à celui de Toussaint, qui

du moins concédait aux exploitants une part du produit, fut encore diminué par d'inévitables gabegies ; il n'en mit pas moins aux mains des « agences nationales » des ressources qui, jointes au produit des prises, suffirent aux besoins de cette formidable organisation ; mais il fallait écouler ces produits.

Il ne pouvait bien entendu pas être question des lois exclusives, et tous ceux qui se présentaient dans les ports étaient accueillis en frères, mais les neutres avaient à peu près disparu, et les Anglais ne se souciaient pas d'approcher d'un pays où régnait une administration à la réputation si effrayante ; les navires des États-Unis étaient pratiquement les seuls dont on eût quelque secours à attendre ; comme Saint-Domingue, la Guadeloupe française, par le fait de la guerre, tombait sous le contrôle économique de cette puissance ; mais tandis qu'à Saint-Domingue Toussaint, nous l'avons vu, acceptait cette situation et en tirait le parti le plus avantageux, l'indomptable caractère de Hugues lui faisait adopter l'attitude inverse ; à la suite d'incidents divers venant de la complaisance des Américains pour la croisière anglaise, il autorisait nos corsaires à leur courir sus (mars 1797) ; on était à l'époque de ce qu'on a appelé « la quasi-guerre franco-américaine » ; il y avait des engagements entre navires français et américains, et l'on voyait venir le moment où cette nouvelle guerre risquerait d'entraîner les pires complications.

Politique coloniale de la Convention et du Directoire

Aux îles du Vent comme aux îles Sous le Vent, les colonies qui nous restaient devenaient des sortes d'États indépendants.

La France cependant ne s'en désintéressait pas et sa politique restait la même. Les proclamations à grand fracas, l'abolition de la traite le 27 juillet 1793, de l'esclavage le 4 février 1794 : « *Tout homme peut engager son temps et ses services, il ne peut ni se vendre ni être vendu. Sa personne n'est pas une propriété aliénable* », confirmées par la Constitution de l'an III, ne doivent pas faire illusion : ce sont des déclarations de principes, nécessaires pour donner satisfaction à l'opinion, et aussi des armes de guerre, mais nulle part les mesures d'exécution, les mesures transitoires ne sont prévues ; et nous savons ce qu'en fut l'effet sur place !

En revanche, les gestes abondent, qui montrent la persistance de la volonté de conserver les colonies et d'assurer leur développement, dans le sens qui était alors celui de tous les gouvernements français, favoriser l'intérêt métropolitain ; c'est le décret du 26 mars 1793, confirmant l'Arrêt du Conseil de 1784 ; c'est l'Acte de navigation du 21 septembre, maintenant plus rigoureusement que jamais les principes de l'exclusif ; ce sont les différentes lois douanières, les négociations,

qui ont toujours stipulé la conservation de tous les territoires, les accroissant même, comme ce traité de Bâle qui couronne l'une des ambitions les plus anciennes de la monarchie en faisant l'unité de Saint-Domingue à notre profit, acquisition médiocre (75 000 habitants dont 15 000 esclaves, et 22 sucreries), mais manifestation de revendications qui ne renonçaient pas ; ce sont surtout les constitutions, qui maintiennent le principe de l'assimilation entière des colonies au territoire métropolitain, la loi du 8 novembre 1797, qui les divise comme la France d'Europe en départements (cinq pour Saint-Domingue, qui sous le Consulat eurent des préfets et des sous-préfets). La Constitution de l'an VIII, il est vrai, et celle de l'an X, reviennent au principe que les colonies seront régies par des lois spéciales ; mais la liberté de ces établissements n'a rien à y gagner : la loi du 28 mai 1802 décide que leur gouvernement sera assuré par un capitaine général et un préfet colonial, qui sont le gouverneur et l'intendant de jadis, et un grand juge ou commissaire de justice ; elles perdent ainsi la dernière trace de cette autonomie locale par le contrôle des impôts dont avaient jadis joui les Conseils Supérieurs ; il y a loin de là à l'abandon de ces établissements, et même à cette séparation de fait tentée par les Toussaint et les Hugues.

Les circonstances seules avaient créé la rupture et l'entretenaient, mais à plusieurs reprises, de 1795 à 1800, nous voyons le pouvoir central s'occuper des colonies, essayer de renouer les relations avec elles, de reprendre leur administration en main ; l'envoi de Rochambeau, de Sonthonnax, de Hédouville à Saint-Domingue, celui qui suivit en 1800 de Vincent, Raymond et Michel, sont les signes évidents de cette volonté ; l'impossibilité de faire accompagner ces personnages de forces militaires sérieuses les condamna seule à se contenter des voies de la douceur et de l'insinuation ; mais la situation militaire allait bientôt changer.

COMMENCEMENT DE LA RÉACTION AUX ILES DU VENT

Le Directoire avait réussi dès novembre 1798 à marquer un point, et le général Desfourneaux, envoyé à la Guadeloupe, n'avait eu aucune peine à se faire remettre le pouvoir par Victor Hugues ; le rétablissement de la paix générale, par le traité d'Amiens (27 mars 1802), allait permettre au désir de rétablir notre grandeur coloniale de se traduire par des actes.

Par son article 3, ce traité nous restitue intégralement toutes nos colonies, même celles, comme la Martinique, Sainte-Lucie ou Tabago, que les Anglais occupent depuis plusieurs années ; sa supériorité sur mer n'a donc pas permis à l'ennemi d'entamer le domaine qui quinze ans auparavant faisait de nous la puissance

ayant le plus grand commerce colonial ; il nous reste à relever cette prospérité.

Bonaparte, qui est à lui seul le gouvernement français, ne veut que l'intérêt français, mais il n'a aucune expérience coloniale et s'en remet entièrement à ses conseillers. Ceux-ci, son entourage, sont, en totalité pour ce qui concerne les affaires coloniales, des hommes d'ancien régime, administrateurs, commerçants et colons : le « Système » reste pour eux un dogme. Il suffit de le rétablir ; pour les lois prohibitives, qui n'ont jamais été abrogées, cela ne saurait faire question ; le problème de la culture est plus embarrassant, car il y a des engagements, des faits accomplis ; on ne saurait restaurer l'esclavage sans aller à l'encontre des Droits de l'Homme, qui restent à la base de notre législation, à l'encontre des principes d'humanité et de la parole donnée ; on n'osera jamais aller jusqu'à une restauration déclarée du mal, qui serait par trop révoltante ; mais tout le monde est d'accord sur la nécessité de revenir à un régime qui peut seul assurer la mise en valeur des colonies ; une loi du 20 mai 1802 annulera par prétérition le décret du 4 février 1794, en décidant la remise en vigueur des lois d'avant 1789, déclarée « nécessaire, juste, honorable » par Regnault de Saint-Jean d'Angély ; Bonaparte, chez qui son union avec une créole a encore renforcé certains préjugés, dit tout d'un mot : « Blanc, je suis avec les blancs. »

Il reste à passer à l'exécution. Pour certaines îles, la Martinique par exemple, où le décret n'a jamais été publié, tout est facile : les nègres sont esclaves et le restent. Le rétablissement de l'autorité française s'y accomplit d'ailleurs au milieu de la joie générale, l'occupation étrangère, malgré toute sa volonté de donner l'illusion qu'elle n'était pas une conquête, n'ayant pu éviter certaines duretés et tous espérant que le retour de la paix est celui de la fortune.

LA CATASTROPHE DE LA GUADELOUPE

A la Guadeloupe on a voulu aller trop vite ; on y a envoyé comme capitaine général l'amiral Lacrosse, qui a commencé par déclarer en arrivant, le 29 mai 1801, qu'il « n'était plus le Lacrosse de 1793 » ; il y a eu des arrestations, des injustices excessives, d'autres encore annoncées ; Lacrosse a oublié qu'il n'avait amené avec lui que 198 militaires d'Europe ; ceux de la colonie, mulâtres ou noirs, très fiers de leur passé glorieux sous Hugues, se sont groupés autour du capitaine Ignace, et finalement, le 21 octobre, le capitaine général, arrêté et cédant à la contrainte, a dû s'éloigner de la colonie.

Les vainqueurs se sont trouvés divisés ; les uns, à la tête desquels s'est placé le populaire colonel Pélage, entraîné par force dans l'aventure, ont refusé d'être des révoltés ; Pélage a déclaré qu'il remettrait la colonie « au premier caporal envoyé

par le Premier Consul ». Les autres, avec le commandant Delgrès, ont discerné plus clairement les conséquences : plutôt que de voir rétablir l'état de choses d'avant la Révolution, ils accepteront le pire, la lutte sans espoir et la mort.

Bonaparte, qui ne peut admettre de résistance, a pris des mesures pour écraser la rébellion ; il envoie 12 000 hommes aux îles du Vent, 3 470 sous le général Richepance pour la Guadeloupe ; celui-ci, arrivé le 6 mai, exige le rétablissement de Lacrosse, pour le principe. Pélage, fidèle à sa parole, se soumet sans restriction ; il conduira même en personne les colonnes qui opéreront contre ses frères ; mais Delgrès appelle aux armes ceux qui veulent conserver leur liberté (10 mai) et par les mornes et les solitudes il engage une lutte dont le résultat ne peut faire de doute ; le 28, cerné sur l'habitation d'Anglemont au Matouba, il se fait sauter pour ne pas être pris vivant. Son nom est resté honoré à la Guadeloupe.

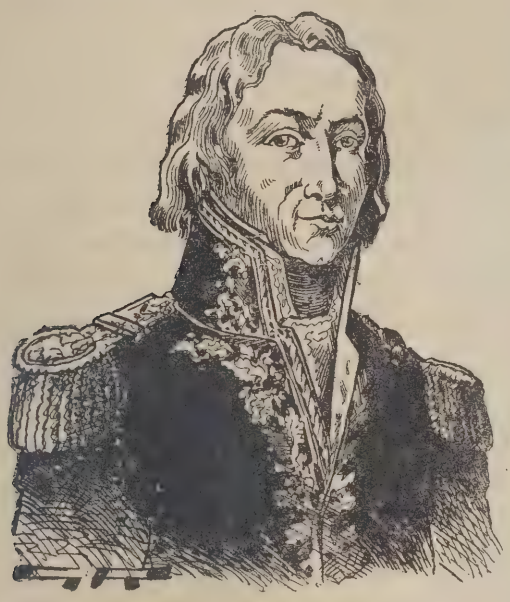

GÉNÉRAL RICHEPANCE
(D'après une gravure de Tardieux).

La réaction peut alors se donner carrière. Les derniers soldats de la Liberté sont traités comme des criminels ; on en jette 3 000 sans vivres et sans secours sur les côtes de l'Amérique espagnole ; ceux même qui sous Pélage se sont battus contre les rebelles ne trouvent pas grâce ; on les expédie au bagne de Brest, d'où ils ne sortiront que pour être cédés comme mercenaires au service napolitain. Pélage servira avec son grade dans toutes les campagnes de l'Europe et sera tué en 1813 à la bataille de Vittoria

Mais le but essentiel est atteint, on va enfin faire à la Guadeloupe ce qui s'est fait tout seul à la Martinique et à Sainte-Lucie ; un arrêté du 16 juillet 1802 y rétablit dans toute sa vigueur les lois d'avant 1789 ; les blancs seuls sont citoyens et les travailleurs des habitations sont à nouveau une propriété ; une parenthèse de dix années est fermée et l'ancien régime est restauré.

LA PRÉPARATION DE L'EXPÉDITION DE SAINT-DOMINGUE

Saint-Domingue était un plus gros morceau.

Toussaint Louverture y était maître et l'on aurait pu s'accommoder avec lui.

La vanité même avec laquelle il se proclamait Français, et l'ostentation de la fameuse adresse : « Le premier des Noirs au premier des Blancs », étaient de sûrs gages de sa volonté de le rester. Il n'avait aucun intérêt à une indépendance totale, qui l'aurait privé de la protection et du prestige de nos armes ; la prolongation de la situation actuelle, au contraire, lui aurait valu des concours dont il ne pouvait guère se passer ; la France elle-même y aurait trouvé avantage ; l'habitude, la manière dont les industries des deux pays se trouvaient en quelque sorte complémentaires auraient renoué des relations de commerce que la concurrence américaine n'aurait diminuées que dans la mesure inévitable ; la communauté de langue, de traditions aurait fait le reste ; on aurait en tout cas sauvé ce qui pouvait être sauvé et la France serait restée une puissance américaine.

TOUSSAINT LOUVERTURE REÇOIT UNE LETTRE DU PREMIER CONSUL (D'après une gravure du temps).

Le malheur fut que la France et Bonaparte furent mal renseignés. L'étendue de la transformation qui s'était accomplie sous les tropiques leur échappa complètement ; ils n'y virent que l'explosion brutale d'une sauvagerie primitive, à quoi l'absence momentanée de toute contrainte avait permis de tout détruire, mais qui était incapable de jamais arriver à rien créer ; jamais ils ne prirent au sérieux Toussaint et ses « Africains dorés » ; on ne comprit qu'une chose, la nécessité de récupérer une source de richesse indispensable à la grandeur nationale ; les difficultés ne pouvaient être que d'ordre technique ; on crut y pourvoir par l'énormité des moyens.

Les premières études pour la campagne, les premiers projets d'envoyer des troupes en force à Saint-Domingue remontent à l'année 1798 et à l'échec de la mission Hédouville ; Bonaparte, sur ce point, n'a fait que réaliser les vues du Directoire et faire ce qu'aurait fait n'importe quel gouvernement français, car aucun

n'aurait songé à abandonner Saint-Domingue. Mais pendant trois ans l'affaire traîna : tout ce que l'on aurait envoyé serait tombé aux mains des Anglais. Pendant trois ans encore, tous nos gouvernements, Bonaparte lui-même, dissimulèrent, tentèrent d'amadouer Toussaint par des promesses de faveur. Mais le 1er octobre 1801 furent signés les préliminaires de Londres.

Les choses marchent alors avec une rapidité foudroyante, du simple fait que le nouveau maître commande. Sans attendre la paix définitive, qui fut signée seulement le 27 mars, il ordonna l'expédition et en pressa le départ. Les instructions qu'il remit à Leclerc, désigné comme commandant en chef, sont singulièrement ambiguës et durent être complétées par des explications verbales qu'il eût été gênant de formuler sur le papier. Il semble que le point de départ de l'action ait été la fameuse Constitution de Toussaint, que l'on ne pouvait accepter, car elle équivalait à l'abandon de la colonie ; il fallait donc mettre fin à la dictature de ce chef et reprendre une autorité entière sur l'île en s'assurant de l'obéissance des troupes noires, peut-être en les éloignant, et en désarmant les populations. Mais qu'aurait-on fait alors ? Le rétablissement de l'esclavage, comme on faisait aux Petites Antilles, entrait certainement dans les vues de tous ; on visait sans doute aussi à évincer les États-Unis ; en réalité, une fois sur place on aviserait ; la dernière phrase des instructions autorisait les administrateurs « à y déroger pour leur en substituer de plus convenables, si sous les yeux et en présence de l'objet elles leur paraissaient présenter quelques dangers ».

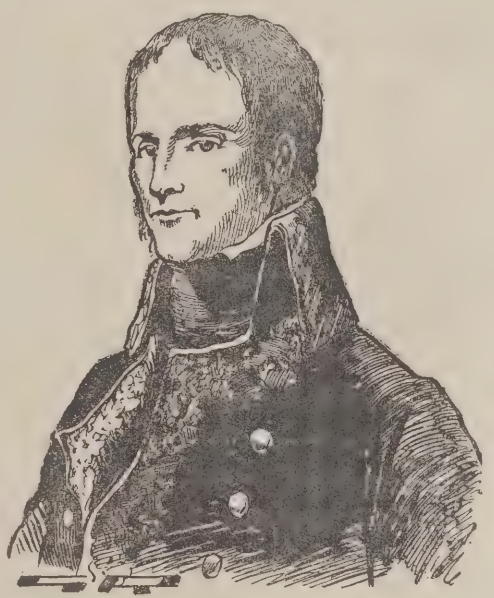

GÉNÉRAL LECLERC
(D'après une peinture d'Appiani).

Quant au succès on comptait le demander à la brusquerie de l'attaque, qui rendrait impossible toute résistance concertée, au choix du moment, le commencement du printemps, et à la supériorité des moyens mis en œuvre. L'heure le permettait, qui mettait à notre disposition, sans que nous eussions à compter, les meilleures troupes du monde, et toutes les ressources navales de l'Europe : l'Espagne, la Hollande, nos alliés, s'associaient en effet pleinement à nous pour une affaire qui paraissait d'intérêt commun, toutes les nations colonisatrices devant également

trouver leur sécurité à la destruction du « nouvel Alger qui s'élevait sur le sol américain » ; on comptait même sur la sympathie de l'Angleterre. Leclerc, pour commencer, n'eut pas moins de 21 000 hommes, pour le transport desquels entrèrent en action tous les ports de l'Europe occidentale. La marine, sous Villaret-Joyeuse, comprit 35 vaisseaux français, 4 espagnols, 3 bataves, 28 frégates, etc...

Il y eut cependant des flottements ; des hésitations, la concentration finale ne s'accomplit que sur les côtes mêmes de l'île, à Samana, où la première escadre, celle de Villaret, arriva le 29 janvier 1802 ; on laissa de la sorte à Toussaint le temps de fixer son esprit sur la conduite à tenir.

LECLERC A SAINT-DOMINGUE. CHUTE DE TOUSSAINT S'il avait été surpris par l'arrivée brusque des forces apportant les ordres du Premier Consul, peut-être se fût-il laissé intimider ; mais ces quelques jours lui permirent de mesurer les chances qui lui restaient. Quand Leclerc se présenta devant le Cap le 3 février, Christophe, qui y commandait, refusa de le recevoir, alléguant le manque d'ordres, puis, ne pouvant songer à résister et exécutant le plan convenu, se retira dans l'intérieur, après avoir allumé un nouvel incendie qui détruisit ce qui avait encore échappé aux précédents ; il ne resta pas soixante maisons debout (6 février).

Toussaint savait que, malgré l'égalité apparente, — il avait 25 000 réguliers, — ses troupes ne pouvaient tenir contre les vétérans des guerres européennes. Son plan, comme celui de tous ceux qui avant lui avaient envisagé la défense de l'île, était d'abandonner la côte et de se retirer sur deux ou trois points difficilement accessibles, en entretenant la guerre par des partis, jusqu'au moment où surviendrait la saison des pluies et des maladies, qui ne permettrait pas à une armée blanche de tenir campagne sans s'anéantir, comme le montrait l'exemple des Anglais à Cuba en 1740 et en 1762, plus récemment encore à Saint-Domingue même. Mais la rapidité de manœuvre des troupes françaises ne lui permit pas de réaliser ce dessein.

En quatre colonnes partant de Fort Républicain (Fort Dauphin), le Cap, Port de Paix et le Port Républicain (Port-au-Prince), les divisions Rochambeau, Leclercq, Hardy, Boudet convergèrent sur les Gonaïves, où Toussaint avait fixé son centre de résistance ; la Ravine aux Couleuvres, où il avait tenté de s'arrêter, dut être évacuée le 25 février et les Verrettes ne purent plus être tenues quand le fort de la Crête-à-Pierrot (près de Saint-Marc), qui servait de pivot aux forces de Dessalines,

empêchant la division Boudet de progresser au Sud, eut été réduit après une défense héroïque (24 mars) : 700 hommes contre 12 000 ; il nous en coûta 2 000. En cinq semaines, de toute l'armée noire incapable de se réunir pour une action quelconque, il ne restait qu'une poussière de bandes appelée à s'émietter chaque jour davantage.

Déjà même le découragement s'emparait de ses chefs ; Laplume, Clairvaux, Maurepas, Christophe avaient ainsi fléchi ; Toussaint comprit que l'heure était

DÉBARQUEMENT DES TROUPES FRANÇAISES A SAINT-DOMINGUE
(D'après une estampe populaire du temps).

venue et, après avoir tenté un dernier effort pour obtenir quelques garanties, il vint lui-même se livrer au vainqueur, le 6 mai. Leclerc, qui refusa de lui accorder aucun emploi, comme il lui était prescrit, le traita d'ailleurs bien et lui assigna comme résidence son habitation, Dennery, près des Gonaïves.

Mais alors surgirent les vraies difficultés : les pluies commencèrent en avril et avec elles vinrent les maladies, la fièvre jaune ; dès le 8 mai il mourait trente à cinquante personnes par jour, et l'effectif, de 20 000 hommes, s'était réduit à 12 000. La démoralisation faisait son chemin et les troupes commençaient à devenir incapables de faire campagne, au moment même où, comme il était attendu, le brigandage reprenait partout.

Toussaint, c'est bien évident, suivait avec satisfaction ces événements qui lui apportaient sa revanche : une correspondance interceptée fournit au général en chef le prétexte de croire qu'il n'y était pas étranger, et, pensant décapiter la révolte qui renaissait partout, Leclerc fit enlever le 6 juin le vieux chef noir qui fut brutalement embarqué pour la France. Le gouvernement consulaire eut le tort de traiter ce vaincu avec une cruauté que rien n'excuse ; transféré au fort de Joux dans le Jura, le grand homme des Noirs y mourut après plusieurs mois d'une cruelle agonie, le 7 avril 1803.

CHRISTOPHE
(Gravure de Bonneville.)

Son départ n'avait rien arrangé ; la révolte était devenue générale, et les forces manquaient pour détruire les bandes qui disparaissaient, dès qu'on réussissait à les joindre, pour se reformer aussitôt. La mortalité atteignait 160 hommes par jour pour le seul hôpital du Cap ; c'est en vain qu'arrivaient des renforts, ce qu'on a appelé la deuxième et la troisième expédition de Saint-Domingue, 9 000 hommes en août, 12 000 en septembre, les effectifs tombaient à néant : « Mon armée est détruite, écrivait Leclerc en octobre. Je n'ai pas 200 hommes disponibles. »

Le malheureux suppliait qu'on le rappelât, alléguant les promesses qu'on lui avait faites, l'impossibilité où il se trouvait de promulguer lui-même le rétablissement de l'esclavage après les engagements qu'il avait pris, assurant d'ailleurs que son successeur trouverait toutes choses préparées. Le temps lui manqua pour voir l'issue de ces événements ; il mourut le 2 novembre.

Son successeur, Rochambeau, était un brave éprouvé, le type du général colonial d'alors, de qui toute la carrière s'était faite aux Antilles et qui ne connaissait de politique que la répression ; la défection se faisait maintenant générale parmi les troupes de couleur, les seules pourtant qui pussent marcher sous ce climat ; Dessalines, Christophe, Pétion passaient à l'insurrection ; et la maladie que l'on avait annoncée devoir s'arrêter à l'hiver continuait à sévir ; il restait 2 500 hommes, certaines demi-brigades étaient réduites à cinq hommes. Rochambeau essayait de

lutter par la terreur ; il faisait noyer, étouffer dans des navires spéciaux, par centaines, des hommes qu'il ne pouvait ni libérer ni envoyer en France ; on allait chercher à Cuba des dogues dressés à donner la chasse aux nègres fugitifs. Il n'y avait plus ni pitié ni bonne foi ; le général Maurepas, resté loyal, mais suspect malgré tout, était attiré à bord d'un navire, attaché au mât, son chapeau et ses épaulettes fixés avec des clous sur son corps, puis était jeté vivant à la mer. C'était une guerre d'extermination où chacun ne cherchait qu'à épouvanter l'adversaire par la certitude d'une destruction totale. Au siège de l'Accul, Dessalines faisait pendre à la vue de toute l'armée cinq cents prisonniers en réponse au massacre de cinq cents des siens par les assiégés.

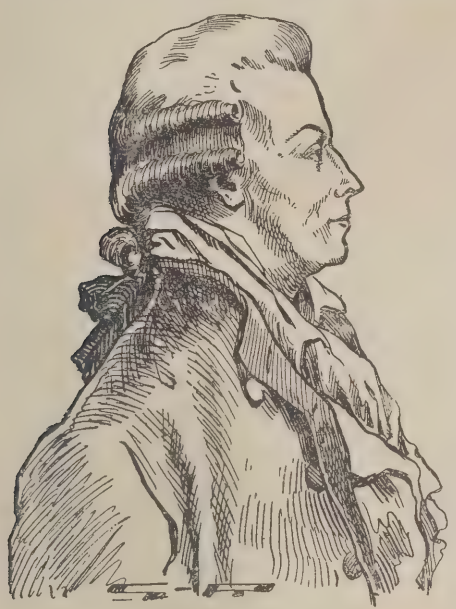

L.-M. DE NOAILLES
(D'après la gravure de Vérité)

Enfin, au printemps de 1803, la guerre recommençait avec l'Angleterre : les vaisseaux qui jusque-là avaient assuré les communications s'éloignaient ; il ne restait que des garnisons bloquées dans les places de la côte et incapables même de réagir. Port-au-Prince avait succombé en octobre et l'armée, qui se nommait maintenant « indigène » et que commandait Dessalines, nous serrait de plus en plus dans le Cap, tandis que les Anglais interdisaient tout espoir du côté de la mer. Pour sauver des vies humaines, Rochambeau entrait en composition avec le commodore Loring et, le 9 novembre, tout ce qui restait avec lui de soldats et de colons, 8 000 personnes environ, s'éloignaient sur des bâtiments anglais de cette ville où notre pavillon avait flotté un siècle et demi. Plus heureux, Noailles, le généreux Noailles de la nuit du 4 Août, devenu le général républicain Noailles et qui commandait au Môle Saint-Nicolas, tentait de s'évader avec quelques bâtiments pour gagner la terre amie de Cuba (4 décembre) : rejoint en mer par des forces supérieures il succombait dans le combat. Il ne restait dans l'île pour maintenir nos couleurs qu'une force constituée, celle du général Ferrand, qui occupait la partie orientale cédée par l'Espagne en 1795 ; mais dans cette région où la population de couleur était en minorité, les habitants firent cause commune avec nos soldats et cette terre demeura pour un temps encore une terre française.

Perte des petites Antilles

La déclaration de guerre entraînait les mêmes conséquences pour toute cette partie du monde, où seule la mer pouvait donner accès. Un certain temps, pourtant, s'écoula avant que l'effet s'en fît sentir : la supériorité militaire et sociale des Français était trop grande, les souvenirs de la Guadeloupe trop récents pour que les nègres songeassent à profiter de la situation ; quant aux Anglais, ils avaient trop de soucis par ailleurs pour détourner aucune partie de leurs forces. Tabago, Sainte-Lucie, etc... étaient tombés entre leurs mains dès la reprise des hostilités, mais les grandes îles ne furent même pas inquiétées. La Martinique et la Guadeloupe passèrent donc dans un état de tranquillité relative les premières années de cette nouvelle phrase de la grande lutte ; les circonstances leur permirent même d'y jouer un rôle qui mit une fois de plus en valeur la force que constituait pour nous leur situation stratégique et l'on sait comment, dans la campagne de 1805, la Martinique fut le pivot de la gigantesque manœuvre par quoi l'Empereur tenta d'annuler la supériorité navale de l'Angleterre et d'ouvrir le passage de la Manche à ses armées ; les îles anglaises en reçurent même quelques éclaboussures et Nevis, Montserrat, la Dominique furent rançonnées par nous ; les années suivantes, quand Trafalgar eut entraîné l'abandon du système de la grande guerre et de l'invasion, ce furent encore nos îles qui rendirent possible la pratique de la lutte contre le commerce par laquelle on chercha à le remplacer ; elles furent alors les points de relâche tout indiqués pour les divisions navales qui continuaient à promener notre pavillon sur les eaux, tandis que, comme au temps de Louis XIV et Louis XV, elles devenaient la base d'opérations d'une nuée de corsaires, dont les exploits firent souvent jeter les hauts cris à tous les intéressés au commerce de la Cité.

Ce furent ces déprédations qui ramenèrent l'attention de l'Amirauté sur ces îles perdues ; l'honneur anglais n'exigeait-il pas qu'elles fussent mises hors d'état de nuire, sans compter que l'on y trouverait la matière de quelques conquêtes à jeter au public, en compensation de ces annexions indéfiniment renouvelées sur le continent par lesquelles l'Empereur éblouissait l'univers ? L'année 1808 marque ainsi, comme 1759 pendant la guerre de Sept Ans, le moment où se réveille l'activité militaire de l'Angleterre en ces mers, celui où elle entreprend de s'assurer la possession de ce qui pouvait nous rester.

L'heure était d'autant plus opportune que c'était celle où, par la généralisation du système du Blocus, la guerre se transformait en une lutte de deux monopoles aspirant également à s'étendre sur tout l'univers : à l'Angleterre qui prétendait

concentrer à son profit tout le trafic des matières premières et des produits manufacturiers, il ne pouvait suffire de nous priver de l'exploitation de ces îles à sucre, il fallait que ces îles fussent à elle, qu'elle fût libre d'en contrôler et d'en diriger toute la production, au lieu de se borner à la paralyser par les prises en haute mer ; un conflit avec les États-Unis d'ailleurs était de plus en plus menaçant et il importait que, le cas échéant, les croiseurs américains ne pussent disposer de ces bases ; l'affaire parut assez importante pour mériter un effort sérieux.

VILLARET-JOYEUSE (D'après une gravure anonyme du dix-huitième siècle).

Un grand projet de concentration destiné à porter secours à nos îles en 1809 se termina par la lamentable aventure de l'île d'Aix (mars-avril) ; la petite division du commandant Troude passa seule avec quelques renforts. Le capitaine général de la Martinique, Villaret-Joyeuse, se trouva donc abandonné à ses propres forces quand se produisit la grande attaque de Cochrane et Beckwith (30 janvier 1809) ; il n'avait que 2 318 hommes, tout compris, contre 18 000. Il ne voulut pas exposer les habitants à des destructions inutiles, et accepta, le 29 février, une capitulation qui lui fut amèrement reprochée. Le tour de la Guadeloupe vint l'année suivante ; le général Ernouf, qui y commandait, capitula, lui aussi, après quelques jours de résistance, le 5 février 1810.

LE GÉNÉRAL FERRAND A SAINT-DOMINGUE

Par une singulière rencontre, le dernier point des terres américaines où ait réussi à se maintenir une domination française fut encore ce Saint-Domingue qui avait été si longtemps le centre de notre activité ; aussi bien cette île était-elle la seule qui eût été l'objet de tentatives sérieuses et suivies en vue de la secourir. L'arrivée de l'escadre de l'amiral Missiessy en 1805 avait été suivie de la retraite de Dessalines qui, en six semaines, avec dix mille hommes, n'avait pas réussi à forcer les sept cents soldats de Ferrand retranché dans Santo-Domingo ; une autre escadre, celle de Leyssègues, réussit encore à passer l'année suivante et quoiqu'elle eût été anéantie par Duckworth dans un des plus beaux combats de l'époque, le 6 février, n'en avait pas moins relevé nos effectifs à un total de 2 200 hommes. Mais à partir de 1807 nous eûmes à combattre

un nouvel ennemi, les Espagnols, qui, devenus nos ennemis en Europe, cherchaient à nous reprendre en Amérique ce qu'ils nous avaient cédé en 1795 ; dans un combat contre les détachements qu'ils avaient fait passer de Porto-Rico, Ferrand abandonné par les siens se suicidait (7 novembre 1808) et son successeur, le général Barquier, enfermé dans Santo-Domingo, cerné du côté de la terre par les insurgés, de la mer par les Anglais, finissait par se rendre le 8 juillet 1809 aux généraux Murillo et Carmichael.

CAUSES DE LA PERTE DE NOTRE EMPIRE D'AMÉRIQUE

L'Empire français d'Amérique avait cessé d'exister. Les causes en ont été énumérées bien des fois. Celle qui a tout déterminé, évidemment, parce que c'est elle qui nous a empêchés d'agir dans ces colonies avec l'énergie qu'aurait dû nous assurer notre puissance militaire, a été notre faiblesse sur mer, la possibilité qu'a eue l'Angleterre de couper toutes nos communications avec ces possessions lointaines, dont le sort s'est décidé sur place et par les forces qui s'y sont trouvées. Mais la perte de la maîtrise sur la mer n'aurait pas suffi à entraîner la perte de nos colonies, si notre politique coloniale n'avait porté en soi-même des germes de destruction : toute la supériorité maritime de l'Angleterre et toutes ses victoires navales n'ont pu lui assurer la conquête de Saint-Domingue, et cette conquête, ailleurs, s'est bornée à une occupation temporaire, dont les suites ont été insignifiantes ; la rupture des relations, l'isolement de nos îles ont été les conditions qui ont précipité, peut-être provoqué, la destruction de notre grandeur coloniale, cette destruction s'est effectuée par d'autres agents qui, sans ces conditions, eussent sans doute, un jour ou l'autre, manifesté leur puissance.

On a aussi accusé la Révolution et l'esprit d'idéalisme livresque, ignorant tout de la réalité, qui aurait dominé la conduite de ses gouvernements en matière coloniale ; mais quoi que l'on doive en effet penser de pareilles tendances, nous savons quelle faible action eurent en réalité tous les discours et toutes les décisions des Assemblées de France entre 1789 et 1800 ; les imprudences ou les incohérences des politiciens ont pu fournir des prétextes aux agitations qui se sont déclenchées aux colonies, elles n'ont en réalité rien provoqué ou rien empêché ; c'est sur place que tout s'est décidé, par des conflits de forces différentes de celles de la politique en France. Malgré tant de malheurs, notre empire américain n'était-il pas intact dans ses grandes lignes en 1800, au point que beaucoup imaginent qu'il pouvait encore être sauvé ? Est-ce la politique de Bonaparte que l'on va accuser d'idéalisme chimérique ?

Il n'y a pas lieu de s'arrêter davantage à l'imputation si souvent dirigée contre le peuple français, dans son ensemble, d'avoir été indifférent aux intérêts coloniaux et de n'avoir pas su consentir les sacrifices qu'exigeait leur importance. Vraie peut-être pour d'autres périodes, cette affirmation est singulièrement inexacte en ce qui concerne la Révolution. Comment imaginer un peuple plus soucieux de ses colonies que celui dont la Constituante consacrait tant de séances à la discussion du statut de ces établissements, que celui dont les grands partis, au moment où se débattaient les questions fondamentales, se classaient et se désagrégeaient sur celle-là? Il est vrai qu'une manière de détachement verbal à l'égard de cette politique s'est manifesté dans certains milieux (lors des négociations de Lille en particulier), mais il s'agit là d'un découragement passager qui n'a jamais atteint les vrais chefs de la politique, et l'on sait de quel effort de redressement il a été suivi : l'expédition de Saint-Domingue, de 1801 à 1803, se montait à 43 000 hommes, dont 8 à 9 000 au plus sont revenus ; et il ne s'agit là que de l'armée : la marine de guerre, le commerce, l'élément civil ne sont pas comptés. L'effort colonial moderne n'a pas sacrifié davantage peut-être pour l'Algérie et pour le Tonkin ! Que l'on ne dise pas surtout qu'il s'agit là d'une décision personnelle de Bonaparte : dès les premières années de la Révolution, tous nos gouvernements avaient agi de même ; si l'on pouvait additionner les effectifs de terre et de mer, les envois de 1790, 1791, etc..., engloutis dans ce gouffre des Antilles, on arriverait peut-être à un total de 100 000 hommes, au moment où en Europe nous menaçaient les dangers que l'on connaît !

GÉNÉRAL FERRAND
(D'après Garneray).

La nation française s'associa pleinement à ces sacrifices, elle les devança même en les exigeant ; il n'est pas douteux que de 1790 à 1800 ses gouvernements agirent en plein accord avec elle : rien là de comparable à ce qui s'était passé au temps de la guerre de Sept Ans, où le Canada était en effet un nom inconnu à la majorité des Français. Mais nation et gouvernements ont dû subir la loi de la nature et des circonstances, songer d'abord à nos frontières d'Europe, et les

colonies ont été abandonnées à elles-mêmes et au jeu de leur constitution propre.

Or, cette constitution, aux Antilles, en particulier, enfermait des principes de dissociation qu'une vigilance de tous les instants, seule, empêchait depuis longtemps de se manifester en explosions violentes ; dans l'ordre politique, dans l'ordre économique, dans l'ordre social, leur prospérité, leur existence reposaient sur des artifices d'administration (par la bureaucratie et le militarisme), de commerce (par l'Exclusif), de travail (par l'esclavage), dont la contrainte seule pouvait assurer le fonctionnement, en maîtrisant les intérêts ou les aspirations contraires ; or les éléments de cette contrainte, en grande partie, nous manquaient, ou étaient illusoires : la supériorité militaire de la métropole, en tous temps, ne pouvait s'exercer normalement aux colonies et surtout en temps de guerre.

Aussi nos administrateurs évitaient-ils en général d'y recourir ; ils se contentaient d'utiliser le prestige militaire pour imposer des solutions de compromis, qui ne satisfaisaient entièrement personne, mais dont tous pouvaient à peu près s'accommoder. Par malheur ce secret des bureaux était de ceux qu'on ne peut formuler sur la place publique, de ceux surtout qui ne peuvent séduire un peuple épris comme le nôtre de clarté et de raison pure ; dès que l'opinion française fut maîtresse des affaires, elle entendit que les colonies fussent menées suivant la justice et la logique ; elle donna carrière à tous les droits, à toutes les libertés, et quand celles-ci eurent commencé à se heurter en des luttes atroces, elle ne vit de ressource que dans la force pour imposer la paix ; mais la force trop lointaine était sans efficacité.

Notre prospérité coloniale du dix-huitième siècle, faite tout entière de l'exploitation des Antilles, a succombé parce qu'elle était fondée sur une série de tours de force et d'adresse, et que ni la force ni l'adresse ne peuvent indéfiniment réussir ; est-ce à dire qu'elle n'eût pu être sauvée? La Révolution française, avec les bouleversements intérieurs et les complications extérieures qu'elle a entraînés, a certainement précipité le dénouement ; l'évolution, qui eût pu atténuer et faire disparaître les injustices et les violences de l'ancien régime colonial et acheminer l'administration et les institutions vers une organisation également favorable aux intérêts de tous, cette évolution, *qui était commencée*, a été brusquement interrompue, et la crise violente qui s'est ainsi étendue à l'univers entier a tout emporté y compris les solutions de modération et de prévoyance : et même ces solutions auraient-elles pu suffire à tout? Il est des contradictions, des antinomies internes qui finissent toujours par éclater ; un vice de cette nature minait sans doute l'édifice de notre grandeur coloniale à la fin du dix-huitième siècle.

VUE DU FORT ROYAL DE LA MARTINIQUE DU COTÉ DU PORT

D'après une estampe en couleurs du XVIII^e siècle.

(Bibliothèque Nationale.)

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

CHAPITRE IV

LES ANTILLES FRANÇAISES AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

Les traités de 1814-1815. — *La question de Saint-Domingue. — La reconnaissance de l'Indépendance. — Les Petites Antilles; les reprises de possession. — La Restauration aux Iles. — L'évolution économique. — La question de l'esclavage. L'interdiction de la traite. — Les questions de couleur et l'agitation aux Antilles de* 1815 *à* 1830. — *La Révolution de* 1830. — *Les préludes de l'abolition. — La Révolution de* 1848 *et l'abolition. — La Révolution de* 1848 *aux Iles. — Le régime des amiraux. — La réorganisation du travail. — Progrès de la population. — État des cultures : l'immigration. — La situation économique : la liquidation de l'Exclusif. — Prospérité des colonies sous l'Empire. — La troisième République. L'assimilation et la politique. — Évolution de la population. — La transformation des cultures. — La catastrophe de Saint-Pierre. — La grande guerre et ses suites. — Nos Antilles dans le monde contemporain.*

Les destinées de l'Amérique française n'étaient cependant pas terminées ; la guerre seule y avait amené la crise à ce point d'acuité ; cette guerre, venant à s'apaiser, il semblait que toutes choses dussent rentrer, automatiquement, en l'état d'avant ce tragique entr'acte de vingt-cinq ans.

Les traités de 1814 et de 1815

On était persuadé qu'il en serait ainsi : l'Angleterre n'aspirait plus à la conquête de nos îles ; une expérience coûteuse l'avait pour toujours dégoûtée de Saint-Domingue, et la prise de possession de nos Petites Antilles depuis 1808 et 1809 lui avait été plus un embarras qu'un avantage ; elle était allée jusqu'à céder, par le traité de Stockholm du 3 mars 1813, la Guadeloupe à la Suède, en paiement de son adhésion à la coalition ; l'exécution n'avait pas eu le temps de suivre ; mais le simple fait que cet acte eût été conclu suffit à montrer que, si les îles à sucre conservaient leur prestige de source de la richesse aux yeux des hommes d'État, l'Angleterre s'estimait suffisamment nantie et n'aspirait plus à s'approprier les nôtres.

Aussi, comme d'autre part, il était de son intérêt de faire les conditions les plus avantageuses qu'il se pourrait aux Bourbons, comme le mot d'ordre parmi les diplomates était de tout remettre au point d'avant 1789, sans accroissement ni diminution pour la France, n'est-il pas étonnant que le traité du 30 mai 1814 se soit simplement proposé de reconstituer cet état de choses : par ce traité, tous restituaient leurs conquêtes, la France, la partie orientale de Saint-Domingue, enlevée à l'Espagne, l'Angleterre, toutes celles de nos îles qui étaient en son pouvoir — à l'exception de Tabago et de Sainte-Lucie, mais Tabago n'avait pour ainsi dire jamais été une colonie française, et c'était pour des raisons de stratégie militaire et économique que l'Amirauté tenait à conserver Sainte-Lucie ; le désir de nous diminuer territorialement existait si peu que, quelques mois plus tard, le cabinet anglais allait jusqu'à envisager la possibilité de nous céder l'île de la Trinité, d'étendue double de la Martinique et de la Guadeloupe réunies, contre la promesse de l'abolition de la traite, à quoi elle tenait pour des raisons de politique intérieure. La Suède, bien entendu, nous retrocédait de même la Guadeloupe.

Il n'y avait donc qu'à « renouer la chaîne des temps », en matière coloniale comme dans toutes les parties de la vie de la nation.

Le gouvernement de Louis XVIII devait y être particulièrement disposé : la politique coloniale était une tradition constante de la monarchie, qui permettait de donner à la dynastie une attitude avantageuse de soutien des intérêts français dans le monde ; les « colons » ou les « colonistes » étaient d'ailleurs légion dans le monde de la Restauration, d'autant plus influents que leurs adversaires, militaires de l'Empire, industriels, libéraux enfin peu favorables au nom des principes, étaient le plus souvent parmi les ennemis du régime ; pour commencer, le premier ministre de la Marine qu'ait eu la royauté nouvelle fut Malouet, intendant d'avant la Révolution, Constituant de 1789 et conseiller d'État de Napoléon ;

dès son arrivée au pouvoir, on peut dire que la reconstitution de notre prospérité coloniale fut l'une des grandes ambitions du gouvernement.

Or les colonies, en 1815 comme avant 1789, c'étaient, ce ne pouvait être que les colonies américaines.

LA QUESTION DE SAINT-DOMINGUE

Avant tout, Saint-Domingue.

L'idée, en effet, que cette colonie fût définitivement perdue ne s'était encore imposée à l'esprit de personne en France. Napoléon lui-même ne s'y était jamais résigné. Par deux fois, en 1805 et 1806, nous l'avons vu, au plus fort de sa lutte contre les flottes anglaises, y détacher des escadres ; en 1810 encore, ses agents laissaient échapper l'ancien chef des mulâtres, Rigaud, comme si l'Empereur avait compté sur la tendance éternelle de cette partie de la population à se rapprocher de nous pour tenter un accommodement. Même en 1815, pendant les trois mois que dura son second règne, il devait trouver le temps de donner des ordres en ce sens et, si l'on en croit ses déclarations, c'est de la sorte, par l'acceptation d'une autonomie allant jusqu'à l'indépendance, mais qui aurait conservé des liens de sympathie et aussi favorisé le commerce, qu'il aurait cherché à sauver ce qui aurait encore pu l'être de l'ancienne union.

L'un des premiers soins de Malouet dut donc être d'ouvrir une négociation à Saint-Domingue. Mais les temps avaient marché ; la crise révolutionnaire avait laissé aux Antilles des souvenirs que rien ne pouvait effacer : de 1789 à 1805, la population de l'île avait diminué, de près de 600 000 habitants à 380 000 ; tout y était ruine et dévastation, et le souvenir de ces atrocités créait entre les deux partis, devenus deux nations, un fossé que rien ne pouvait combler. Le 1er janvier 1804, sur la place des Gonaïves, Dessalines et ses généraux avaient proclamé l'indépendance d'Haïti : l'île retrouvait son nom d'avant la découverte, comme pour abolir tout ce qui s'était passé dans l'intervalle ! Le blanc avait disparu du pavillon national, resté jusque-là tricolore, et il avait été déclaré que le premier fondement de toutes les constitutions haïtiennes serait désormais qu'aucun Européen, aucun Français ne poserait jamais le pied sur le sol de l'île en qualité de propriétaire ou de maître. Pour mettre encore plus d'irréparable entre les deux races, Dessalines avait même ordonné le massacre général de tout ce qui restait encore de Français, sans aucune exception ; l'acte par lequel les Haïtiens en avaient élevé l'auteur, sous le nom de Jean-Jacques Ier, au trône impérial de leur pays (8 octobre 1804), montre à quel point ils partageaient la haine de leur libérateur contre leur ancienne patrie.

Tous cependant ne s'emportaient point jusqu'à de semblables violences et des deux gouvernements entre lesquels allait se partager l'île à la mort de Dessalines, il en était au moins un, celui de Pétion et des hommes de couleur qui, comme toujours, dominaient dans l'Ouest et le Sud, à qui il ne paraissait pas possible de rester éternellement en marge de l'humanité civilisée ; mais le sentiment de cet

MORT DE CHRISTOPHE
(D'après une gravure populaire de l'époque).

intérêt, voire la communauté de culture et la puissance de quelques souvenirs, ne suffisaient pas pour que fût possible l'abdication, le reniement d'une nationalité fondée depuis quinze ans : les propositions dont étaient chargés les négociateurs envoyés par Malouet étaient dérisoires ; Pétion ne les discuta même pas et Christophe, qui était alors roi dans la partie du Nord, s'avisant que l'un de nos agents était né sujet haïtien, le fit exécuter comme espion (septembre-novembre 1814).

On recommença plusieurs fois de pareilles tentatives, sans plus de résultats que d'envenimer encore les rapports. Mais que pouvait-on faire de plus ? Pouvait-on

recommencer l'expédition de 1802? Les choses restèrent en l'état, le gouvernement français se bornant à maintenir ses droits, et à ignorer ce qui s'était passé, au point que les marchandises en provenance de Haïti continuaient à être traitées comme venant d'une de nos colonies.

LA RECONNAISSANCE DE L'INDÉPENDANCE

La situation était sans issue; nos commerçants, que l'on engageait à tout tenter pour reconquérir notre position sur les marchés extérieurs, ne pouvaient songer à reprendre d'une manière suivie ces affaires avec Saint-Domingue, sur lesquelles s'était jadis fondée leur fortune, tant qu'ils ne seraient pas assurés d'y être couverts par les garanties du droit des gens. Les Haïtiens, d'autre part, désiraient voir leur position internationale nettement définie. Le président Boyer, par la mort tragique de Christophe, venait de réunir sous son autorité la totalité de l'île (1820), et l'on finit par aboutir à un arrangement. Le 17 avril 1824, le roi Charles X revêtit de sa signature une « Ordonnance » par laquelle il déclarait les ports de Saint-Domingue ouverts au commerce de toutes les nations, avec réduction de moitié des droits pour le pavillon français, en même temps qu'il fixait l'indemnité due aux colons dépossédés à une somme de cent cinquante millions, payable en cinq ans; moyennant quoi il « concédait aux habitants actuels de la partie française de Saint-Domingue leur pleine et entière indépendance », et l'acte ainsi rédigé fut porté par l'amiral de Mackau à la connaissance du gouvernement haïtien, qui l'entérina à la date du 11 juillet.

Quelques protestations se produisirent contre cet abandon d'un territoire français par simple acte de l'autorité royale; mais nous étions trop certains de notre impuissance pour que l'on s'attardât à épiloguer sur un sacrifice qui ne faisait que sanctionner les faits accomplis. Il en fut autrement en Haïti, où cet acte d'une puissance qui « concédait » l'indépendance choquait le sentiment national; l'indemnité promise, de plus, excédait les ressources de la République; le premier terme seul put être payé, grâce à un emprunt conclu à Londres. Les difficultés ne se terminèrent qu'en 1838, par une nouvelle convention, comportant la reconnaissance pure et simple de l'indépendance, la promesse d'un traité de commerce sur le pied d'égalité, et la réduction à soixante millions du solde de l'indemnité. Les paiements, retardés pour diverses raisons, finirent par être terminés en 1886, et leur répartition, qui donna lieu à de multiples procès, se prolongea plus longtemps encore. C'est à cette obole, en fin de compte, que se sont réduites les centaines de millions que représentaient en 1789 les propriétés d'Haïti, mais combien de familles exis-

taient encore pour en prendre leur part? Il y a peu d'exemples d'un anéantissement aussi complet d'une société entière.

L'indépendance d'Haïti était un fait accompli. Quelques Français continuèrent jusque sous le second Empire à rêver d'un retour au passé. Aspirations platoniques, et d'ailleurs bien clairsemées ! Le souvenir du temps où Saint-Domingue était français n'est plus qu'un mythe dans l'âme populaire; c'est à peine s'il en est question dans nos écoles et nul en France, parmi les gens « pratiques », ne songe à s'aviser des ressources que cette terre aurait pu fournir, qu'elle devrait fournir à notre activité ; en dépit de la situation privilégiée que les mœurs, plus encore que les lois, pourraient nous y assurer, le commerce français à Haïti est presque inexistant ; nos importations en 1924 n'ont pas dépassé 885 000 dollars, soit, en gros, une vingtaine de millions.

BOYER
(D'après une lithographie de l'époque).

Le peuple haïtien, au contraire, se souvient. Il ne s'est longtemps rappelé que le mal, les horreurs de l'esclavage et de la guerre de l'Indépendance, et la hantise de les voir se renouveler a été pendant plus d'un demi-siècle le premier principe de sa politique extérieure ; en 1844, lors de certains gestes de l'amiral Jacob, en 1891, lorsque le bruit se répandit d'un prétendu projet d'occupation de l'île de la Gonave, ce n'a pas été trop de toute la prudence de nos diplomates pour faire éclater la pureté de nos intentions. De longues années de paix et d'amitié ont enfin apaisé ces méfiances, et la masse des Haïtiens a pu se laisser aller aux courants profonds qui la ramenaient à ses voies naturelles.

Courants d'intérêts d'abord, car il ne faut pas oublier la merveilleuse adaptation des productions d'Haïti aux besoins de la France, qui avait fait sa valeur unique comme colonie, et que la séparation politique n'a pu détruire ; Haïti, sans doute, a presque cessé de produire le sucre, l'indigo, etc..., mais le café a subsisté ; et ce café, le meilleur du monde, représente aujourd'hui les quatre cinquièmes du produit de l'île ; or c'est à la France qu'il va, pour la plus grande partie ; les importations d'Haïti en France se sont élevées en 1924 à neuf millions de dollars, près de deux cent vingt-cinq millions de francs. C'est peu, évidemment, auprès de

ce que promettaient les chiffres de 1789. La France n'en est pas moins, avec près de 60 pour 100 des exportations de la République, le véritable pivot de l'économie haïtienne ; et Haïti reste un pays dont les versements en marchandises dépassent chez nous ceux de bien des pays européens.

Il y a d'autres liens que les avantages matériels. Ce peuple, seul de race africaine à s'être enraciné sur le sol américain, en s'assurant une indépendance de droit et de fait, a dû à la langue et aux traditions françaises de maintenir également son indépendance dans l'ordre intellectuel, et c'est ce qui lui a rendu la

RECONNAISSANCE DE L'INDÉPENDANCE D'HAÏTI PAR LA FRANCE (Gravure allégorique contemporaine).

langue et ces traditions de plus en plus chères à mesure qu'il lui est mieux apparu que cette indépendance devait être défendue contre des influences et des forces d'une autre origine, servies par toutes les ressources de la puissance économique, politique et militaire. C'est avec des mots, sur des formes de grammaire et de pensée venues de chez nous, français correct studieusement appris ou parler créole plus touchant dans sa sa simplicité chantante, que s'est modelée l'âme haïtienne ; c'est par cette culture française qu'elle a entendu s'incorporer à la civilisation universelle tout en conservant son individualité propre ; l'élite de ce peuple a toujours cru qu'en se dévoloppant de plus en plus à la française elle devenait de plus en plus elle-même ; l'instruction publique, le droit, les arts, la vie politique et sociale, la vie religieuse aussi, — le clergé haïtien, par un concordat de 1860, continue à être recruté en France, au séminaire de Pontchâteau, — ont persisté à rester français, et, par cet effort émouvant, c'est encore quelque chose de la France qui subsiste

là-bas et par quoi le rôle d'Haïti dans le monde américain et dans l'univers est plus apprécié et respecté. On ne peut vraiment dire, en dépit de toutes les catastrophes, que l'effort accompli sur ce sol par nos ancêtres ait été vain.

LES PETITES ANTILLES. LES REPRISES DE POSSESSION

Ceci dit, il faut bien reconnaître que Saint-Domingue perdue, l'empire français d'Amérique se trouvait réduit à la Martinique, la Guadeloupe et leurs dépendances : moins de 300 000 hectares, une population de 99 462 habitants pour la Martinique, 102 669 pour la Guadeloupe en 1816, l'équivalent de la moitié d'un petit département français ; mais la royauté et la nation étaient d'accord pour tenir à ce domaine ; les « reprises de possession » avaient été l'un des premiers succès du nouveau gouvernement, auquel il avait consacré tout l'effort immédiat de ce qui nous restait de marine. Dès la fin de 1814, l'autorité royale était rétablie dans sa plénitude, sans que les colons, les propriétaires d'habitations, pour la plupart animés d'ardents sentiments royalistes, fissent mine d'une opposition quelconque.

Le trouble commença seulement quand furent connus les événements du 20 mars, le retour de l'Empereur et la nouvelle retraite du roi. A la Martinique, le gouverneur, M. de Vioménil, émigré de vieille souche, signa, le 23 mai, avec l'amiral Leith, qui commandait aux Anglais, une convention en vertu de laquelle les troupes britanniques vinrent occuper les forts de l'île. Mais, à la Guadeloupe, l'amiral Linois se laissa entraîner par la garnison et le colonel Boyer-Peyreleau, et l'île redevint tricolore le 16 juin. La vanité de ce geste était d'ailleurs apparue avant même que se mît en mouvement l'expédition punitive aussitôt décidée par les Anglais. La nouvelle de Waterloo était arrivée le 3 août : la capitulation fut signée le 10 août, et toute l'affaire se termina à Paris par un procès, dernier écho des Cent-Jours, et la condamnation de Boyer-Peyreleau (6 mars 1816).

Sur place, la réaction fut vive, avec emprisonnements, expulsions, etc..., et l'occupation anglaise, cette fois, se prolongea plus qu'il n'était nécessaire. Les troupes britanniques restèrent à la Martinique jusqu'en avril, à la Guadeloupe jusqu'en juillet 1816 ; elles fussent même demeurées plus longtemps, si l'on eût écouté le vœu de certains colons, las de voir leur prospérité et leurs biens, leur vie même perpétuellement remis en question par les soubresauts de la politique française.

LA RESTAURATION AUX ILES : L'ADMINISTRATION

L'ère des révolutions était terminée, celle de l'administration recommençait ; elle ne devait plus se heurter aux mêmes difficultés que jadis. L'esprit d'opposition était en effet

comme émoussé par tant de luttes et la disparition de tant de familles, exterminées ou déracinées ; il y en eut encore comme un dernier écho dans le conflit qui mit aux prises, de 1815 à 1818, M. de Vaugiraud et son intendant, Pierre Dubuc, qui continuait, suivant l'expression de Guizot, « à avoir quelque penchant à réduire les rapports de la France et de sa colonie à une simple supériorité hono-

RUINES DU PALAIS DE CHRISTOPHE A SANS-SOUCI

rifique » ; l'un et l'autre furent rappelés et remplacés par des personnalités moins accusées.

La paix régna dans les îles ; l'organisation de l'ancien régime fut rétablie, même un instant les noms. Mais les tribunaux, qui avaient d'abord repris le nom de Conseils Supérieurs, redevinrent bientôt de simples cours d'appel, sans aucune attribution politique ni administrative, et la justice même qu'ils rendaient, fondée sur les mêmes codes et la même jurisprudence que dans la France métropolitaine, condamna leurs membres à prendre de plus en plus le caractère de juristes qui effaçait celui « d'habitants » : en 1828 même, une partie de ces tribunaux dut être obligatoirement composée de magistrats professionnels, venus de France ; le mau-

vais accueil fait aux nouveaux venus, la protestation contre cette manière de diminution civique infligée aux natifs peuvent être considérées comme la dernière manifestation de l'ancien esprit « colon ».

Quant à l'administration proprement dite, elle finit par trouver sa forme définitive, par l'ordonnance de Bourbon, du 21 août 1825, dont l'application fut étendue aux Antilles par une ordonnance du 9 février 1827. Il y eut désormais à la tête de chaque colonie un Gouverneur unique, auprès de qui un Directeur de l'Intérieur héritait d'une partie du rôle de l'ancien intendant ; ils étaient assistés dans leurs opérations par un Conseil Privé et, en matière financière, par un Conseil Général à qui était confié le soin de veiller aux intérêts généraux de la colonie et qui était représenté en France par un délégué de la colonie, l'ancien « Député ». Les membres de ce conseil général étaient nommés par le roi, sur une liste de candidats dressée par les conseils municipaux, dont le rôle dans l'ordre civil se substituait à celui des anciens officiers de milices, et eux-mêmes entièrement choisis par l'administration. Le principe représentatif sur lequel était fondé le système de la France moderne faisait ainsi une timide apparition dans l'organisation coloniale ; il devait être encore développé par une loi du 24 avril 1833, souvent nommée la Charte des Colonies, qui faisait élire directement les conseils, devenus *Coloniaux*, et leur conférait des attributions allant jusqu'à disposer entièrement de leur budget propre et à faire des décrets qui constituaient une véritable législation locale. Les colons en usèrent immédiatement pour promulguer un peu au hasard des décrets qu'il fallut annuler par fournées ; mais le danger était médiocre : les corps électoraux des colonies ne pouvaient plus être soupçonnés d'aspirer à l'indépendance.

L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE : LA QUESTION DES SUCRES

Les questions de rendement étaient maintenant plus que jamais les seules qui, aux Iles, pussent avoir de l'importance. De ce point de vue aussi, la situation se trouvait modifiée d'une façon assez inattendue : les denrées coloniales, sans doute, conservaient tout leur prestige aux yeux des économistes, et l'on se plaisait à répéter un mot de Brougham, d'après lequel l'Angleterre aurait mieux aimé perdre son empire des Indes que ses plantations des Antilles ; mais c'étaient les conditions mêmes de la production qui étaient changées. Certaines cultures avaient comme disparu des îles, tuées par la concurrence de contrées plus favorisées ; le caféier lui-même avait été la proie de toute une série de fléaux naturels, et sa culture diminuait chaque année. De 1789 à 1838, à la Martinique, l'étendue consacrée au coton était tombée de 1 774 à 158 hectares, celle du cacao de 1 191 à 158, celle du café

de 6 158 à 3 205 ; mais celle de la canne à sucre s'était élevée de 19 109 hectares à 20 339 ; alors que sous l'ancien régime, le sucre ne représentait encore que 39 pour 100 des exportations de nos îles, la proportion passait à 57 pour 100, 75 pour 100 : en 1840, sur un chiffre total de 15 390 000 francs, pour la Martinique il donnait 13 404 000 : 87 pour 100 ! Plus que jamais, nos Antilles tendaient à n'être que des îles à sucre.

Or, précisément à cette époque, le trafic des sucres passait par une période

MOULIN A SUCRE DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

de bouleversement qui ne pouvait manquer d'affecter profondément la production elle-même : au lendemain du Blocus continental, la consommation avait brusquement repris, au point d'atteindre en quelques années le chiffre de quarante à cinquante millions ; mais le gouvernement, s'avisant que les droits sur les sucres constituaient un « impôt doux », sans les maintenir aux taux exorbitants de l'Empire (trois cents francs lors du décret de Trianon de 1810), les avait conservés, et cette mesure n'avait pas tardé à atteindre sérieusement nos planteurs des Antilles.

Ceux-ci n'étaient plus en effet dans la situation de 1789, où ils jouissaient d'un monopole de fait dans toute l'Europe continentale ; ils devaient lutter contre une concurrence à certains égards mieux armée qu'eux. Il ne s'agissait pas du sucre de betterave, qui n'était pas encore sorti de l'ère des expériences ; mais la suspension, pendant près de vingt-cinq ans, des exportations françaises avait eu pour effet de permettre à certaines productions étrangères de les remplacer sur une partie

du marché, et ces productions, celles des Indes orientales et de l'Amérique espagnole (Cuba et continent), étaient en état de livrer leur denrée à des prix que nos planteurs ne pouvaient pas soutenir. Déjà même les sucres étrangers avaient fait leur apparition sur notre marché intérieur.

Il y avait là une atteinte manifeste au système de l'exclusif ou, comme on disait maintenant, du pacte colonial : la contre-partie des gênes que ce pacte faisait peser sur la vie des colonies (même avec les fameuses « mitigations ») était que ces colonies fussent assurées du marché métropolitain et, pour une fois, les armateurs se trouvaient d'accord avec les planteurs pour le réclamer ; mais ils se heurtaient à des considérations d'un autre ordre, à la nécessité de favoriser le développement de nos relations avec l'étranger, et les satisfactions qui leur furent accordées, par la loi de douanes du 24 juillet 1822, ne correspondirent pas à leurs exigences : les sucres furent assujettis à une taxe de quarante-cinq francs par cent kilos pour les sucres bruts, à quoi s'ajoutèrent d'assez lourdes surtaxes d'origine, de pavillon et d'entrepôt, destinées à écarter les sucres exotiques, en même temps que l'on accordait des primes à l'exportation.

La production put ainsi se relever ; mais les avantages que cette organisation assurait aux sucres coloniaux s'étendaient nécessairement aux sucres métropolitains (sucre de betterave), et ceux-ci profitèrent de ces prix rémunérateurs pour prendre une place de plus en plus considérable sur le marché national ; leur progrès fut bientôt tel que l'on put prévoir le temps où ils seraient en état de suffire entièrement à notre consommation propre. Si l'on eût écouté les colons, on aurait purement et simplement supprimé la fabrication du sucre de betterave, qui nuisait à la production du blé et gaspillait des capitaux, alors que les colonies faisaient vivre notre marine : 410 navires et 5 824 hommes en 1840 ; on aurait donné une indemnité aux industriels atteints par cette mesure. Le projet en fut déposé par le gouvernement ; mais le caractère arbitraire d'une telle interdiction était trop manifeste, et la loi du 2 juillet 1843 se borna à établir l'égalité entre les deux espèces de sucre.

Les progrès dans ces conditions restaient médiocres : la meilleure année, pour la Martinique, fut 1827, avec un trafic total de 44 millions ; la moyenne pour les années 1835-39 fut de 22 millions aux importations, 17 aux exportations pour la Guadeloupe, 17 aux importations, 16 aux exportations pour la Martinique. Qu'étaient ces chiffres, quand le commerce général de la France atteignait, en 1841, 2 186 millions ? Les échanges de nos colonies ne faisaient plus que 10 pour 100 de notre trafic général. Nous ne produisions plus que le dixième du

sucre consommé dans le monde. Les Antilles avaient cessé de jouer un rôle essentiel dans notre économie nationale.

Les colons étaient profondément aigris et découragés par cette situation, où ils voyaient l'effet d'une politique qui dressait en quelque sorte la métropole contre ses colonies. Une crise d'un autre ordre compliquait encore la situation, d'autant plus que l'opinion métropolitaine y apportait une sorte de passion idéaliste qui n'était pas sans danger : pour les Français de cette génération, la question des colonies tendait de plus en plus à se réduire au problème de l'esclavage.

LA QUESTION DE L'ESCLAVAGE. L'INTERDICTION DE LA TRAITE

C'était l'effet d'un de ces mouvements profonds de la conscience humaine qui, lorsqu'ils prennent une certaine ampleur, font si facilement bon marché de tous les intérêts, de toutes les prudences. Il n'était d'ailleurs pas limité à la France, et nous ne faisions dans une certaine mesure que suivre l'élan donné par l'Angleterre.

En Angleterre, en effet, la campagne antiesclavagiste avait pris plus de consistance en raison de la gravité religieuse et du sens pratique de Wilberforce et de ses amis. Attaquant le mal dans sa racine, les Anglais, dès 1807, avaient formellement interdit la pratique de la traite à leurs nationaux.

Mais l'abolition de la traite ne pouvait avoir de sens que si elle était universelle, et l'on comprend assez que l'Angleterre, se faisant, jusque dans l'âme du dernier de ses citoyens, un point d'honneur de poursuivre son œuvre humanitaire, se soit désormais engagée dans une véritable croisade pour persuader aux autres nations de suivre son exemple. Elle y prodigua toutes les ressources que lui permettaient sa position prépondérante dans le monde et très vite emporta des succès décisifs : dès le 8 février 1815, une déclaration de toutes les puissances réunies à Vienne envisagea l'interdiction universelle de la traite, dans un délai d'ailleurs indéterminé.

Le gouvernement des Bourbons, soucieux de s'assurer les sympathies britanniques, s'était engagé, dès le 30 mai 1814, à renoncer à cette industrie dans les cinq ans ; il est permis de se demander si sa bonne foi était entière, mais, pendant son court retour au pouvoir, Napoléon, cherchant où il le pouvait les moyens d'amadouer ses anciens adversaires, fit le pas décisif, et un décret du 29 mars 1815 interdit la traite au pavillon français ; il était difficile de revenir sur une décision si nette : la loi du 16 juillet 1816 enleva pour jamais tout caractère licite aux opérations des négriers.

La traite ne disparut pas pour cela, et il fallut encore toute une série de dispo-

sitions législatives nouvelles, qui allèrent jusqu'à l'assimilation de ce trafic à la piraterie, pour amener les sans scrupules à renoncer à une navigation aussi profitable : toutes nos croisières de l'Atlantique et de la côte d'Afrique ainsi que celles de nos rivaux, n'eurent pas d'occupation plus absorbante pendant près de trente ans ; les introductions de nègres en contrebande se poursuivirent pourtant : l'Angleterre, disait-on, n'avait voulu la suppression de la traite que parce que ses colonies

SCÈNE DE TRAITE (D'après un tableau de Morland).

étant largement pourvues, elle s'assurait de la sorte les moyens de garder sur les nôtres l'avance qu'elle devait à nos malheurs ! Jusqu'aux environs de 1830, des armements pour la traite se firent presque ouvertement dans le port de Nantes.

Il n'en était pas moins acquis que, méthodiquement poursuivie sur toutes les mers, la traite devait disparaître dans un délai assez court et qu'ainsi le régime de l'esclavage était condamné, l'excédent des décès sur les naissances étant toujours considérable parmi les populations qui y étaient soumises.

LES QUESTIONS DE COULEUR ET L'AGITATION AUX ANTILLES DE 1818 A 1830

Rien, en effet, ne pouvait justifier la propriété de l'homme par l'homme et l'exploitation arbitraire du travail serf ; c'était la grande supériorité du christianisme de l'avoir compris ; les plus acharnés défenseurs de l'état de choses

existant pouvaient tout au plus essayer de le justifier par la nécessité ou la sécurité, et n'arrivaient jamais à le faire sans honte. Une sorte de sentiment vague de provisoire et d'insécurité planait sur les plantations et y paralysait les entreprises dans une mesure qui explique en partie la lenteur que nous avons signalée dans le rétablissement des cultures. Parfois même, un souffle de colère rapide et isolé passait sur quelque plantation et y entraînait un brusque sursaut de violences, suivi immédiatement d'une répression d'autant plus cruelle que l'alarme avait été plus vive, comme il arriva par exemple en ces événements du Carbet à la Martinique, en 1822, qui n'entraînèrent pas moins de vingt et une condamnations à mort.

Entre toutes les classes de la population des Antilles il n'en était aucune qui ressentît avec plus de vivacité l'injustice de la situation actuelle que cette classe des gens de couleur libres, dont nous avons vu l'importance. Souvent riches et industrieux, et jouant un rôle considérable dans la vie économique du pays, ils voyaient leurs semblables, en France, en passe d'arriver à tout, égaler et même, comme Alexandre Dumas, dont la popularité fut alors énorme, surpasser les plus brillants parmi les blancs ; eux, au contraire, étaient réduits à une condition inférieure et mal définie, traités en êtres de seconde classe dans toutes les circonstances de la vie civile, et, ce qui les touchait plus encore, sociale ; ils s'agitaient, se réunissaient et arrivaient à inquiéter ceux qui étaient intéressés au maintien de l'organisation existante.

Déjà, en 1822, de prétendues intrigues du président d'Haïti, Boyer, avaient donné prétexte à des poursuites ; en 1823 la publication d'une brochure assez insignifiante, *De la situation des gens de couleur dans les colonies françaises des Antilles*, provoqua à la Martinique une effervescence qui prit aux yeux de l'administration les allures d'un véritable complot. Une commission spéciale prononça d'urgence la déportation administrative au Sénégal de trente-sept personnes, tandis que la Cour Royale, composée de magistrats créoles, condamnait à la marque et aux travaux forcés à perpétuité les trois plus compromis, dont un nommé Bissette, chez qui s'étaient tenues les réunions où l'on lisait les papiers d'Europe. Il y avait dans ce jugement un manque d'impartialité manifeste, qui souleva l'opinion métropolitaine et ce mouvement fut pour beaucoup dans la réforme de la magistrature coloniale en 1828 ; mais malgré la décision de la Cour de cassation, entraînée par des plaidoyers célèbres de Chauveau-Lagarde et d'Isambert, il fut impossible de revenir entièrement sur l'arrêt, et Bissette et les siens demeurèrent condamnés au bannissement (1827).

LA RÉVOLUTION DE 1830 ET LES COLONIES DES ANTILLES

Trois ans plus tard le vent avait tourné et dans le déchaînement universel de réaction contre tout ce qu'avait fait la Restauration, Bissette gracié, réhabilité, pourvu d'une indemnité pour vivre en France, devenait une manière de personnage qui, pendant quinze ans, allait tenir, sans mandat officiel, le rôle de syndic des griefs de sa couleur ; mais il n'était pas le seul ; toute une série d'esprits d'une autre qualité s'enthousiasmaient pour cette cause généreuse ; ils appartenaient à tous les partis c'était Lamartine, Montalembert, Berryer, Rémusat, de Lasteyrie, Gustave de Beaumont, Agénor de Gasparin, etc..., Victor Schœlcher surtout, à qui un voyage à travers les deux mondes venait de créer une sorte de compétence en matière coloniale, et qui en faisait aussitôt la spécialité de sa vie, une spécialité envisagée d'un point de vue un peu particulier et entièrement négatif ; tâche aisée d'ailleurs, il n'était que trop facile de relever des exemples d'injustices et d'atrocités propres à soulever l'indignation ; la nécessité de procéder à une réforme qui ne laisserait rien subsister de ces abus, ou plutôt de celui qui les enfermait tous, du principe même de l'esclavage, ne tardait pas à s'imposer comme un dogme à tout Français soucieux de paraître quelque peu épris de justice et de liberté ; la position morale du problème était telle que l'opposition osait à peine s'avouer. Même les plus déterminés « planteurs » parlaient d'opportunité, de sécurité ! Le public ne faisait que s'indigner de l'égoïsme des blancs des îles quand leurs Conseils répondaient par des fins de non-recevoir aux enquêtes de l'administration sur les moyens à employer pour arriver à l'émancipation.

ESCLAVAGE ET ÉMANCIPATION
(D'après une lithographie).

Quant à organiser la résistance sur place, personne n'y songea : le sentiment de l'unité nationale était maintenant trop enraciné, et d'ailleurs ces deux petites îles n'étaient pas de taille à renouveler l'aventure de l'Assemblée de Saint-Marc : les blancs qui les peuplaient ne représentaient pas une force économique et mili-

taire suffisante même pour engager une lutte quelle qu'elle fût. Tout dépendrait de ce que voudraient faire le gouvernement et les Chambres.

Le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif avaient commencé par affirmer que « le dogme de l'égalité devant la loi ne saurait plus être blessé par aucun genre de restriction » : les hommes de couleur recouvraient l'entière jouissance de leurs droits civils et, s'ils remplissaient les conditions exigées par la loi, ils pouvaient être fonctionnaires, électeurs, etc... ; dès la fin de 1831, rien ne subsistait des incapacités légales qui les avaient jusque-là frappés. On arrivait même, par un geste symbolique, à ne plus compter à part, sur les listes de recensement, les blancs et les gens de couleur libres ; les derniers chiffres de ce genre que nous ayons sont ceux de 1826 : pour la Martinique, 9 936 blancs et 10 786 affranchis (contre 81 142 esclaves) ; pour la Guadeloupe, 11 569 blancs et 9 500 affranchis (96 400 esclaves) ; la population avait peu varié depuis 1790.

Les questions concernant les esclaves étaient plus malaisées à résoudre : le gouvernement avait cru faire beaucoup en favorisant l'accès graduel de tous à la liberté par la suppression des obstacles qui jusque-là paralysaient les affranchissements de façon à ce que les maîtres furent encouragés à les multiplier ; il n'y eut pas, de 1830 à 1842, moins de 40 610 libérations dans les deux îles : la Martinique eut en 1842 42 403 libres et 76 172 esclaves, la Guadeloupe 37 830 libres et 92 639 esclaves.

Mais ces résultats, en définitive, ne donnèrent satisfaction à personne ; la proportion des esclaves libérés, malgré tout, restait faible et, cependant, ils constituaient une sorte de prolétariat sans ressources, mécontent de son sort, accessible aux pires excitations, qui refluait sur les centres urbains : des troubles graves avaient éclaté à Saint-Pierre en 1831, à la Grande Anse en 1833 ; les planteurs se plaignaient de manquer de main-d'œuvre, de ne plus pouvoir obtenir de rendement de leurs ateliers, où les rigueurs de la discipline, maintenant, devenaient toutes théoriques (on avait supprimé la marque en 1839 et réduit en 1841 la prison domestique à quinze jours). Les noirs, par contre, vivaient dans l'attente perpétuelle d'une libération qui leur ouvrirait la terre promise. La nécessité de trouver une solution s'imposait.

LES PRÉLUDES DE L'ABOLITION

Pour les théoriciens de la métropole, il ne pouvait y en avoir deux : l'esclavage était abominable ; « il faut le détruire, disait Schœlcher, non seulement pour les esclaves, mais pour les maîtres, car il torture les uns et déprave les autres » ; cette suppression, — il ne s'agissait plus, comme au temps du procès Bissette, d' « extinction lente et successive, dans un

avenir lointain » ! — l'émancipation s'imposait, immédiate, absolue ; l'exemple de l'Angleterre, qui venait d'un seul coup, par une loi du 28 août 1833, d'affranchir les 800 000 esclaves de ses dix-neuf colonies, moyennant une indemnité de vingt millions de livres sterling, nous dictait notre devoir : l'intérêt le commandait, celui des esclaves, celui des colonies que le régime du travail servile condamnait à une demi-stérilité, et celui même des colons, à qui un renouveau d'activité apporterait une prospérité encore accrue.

Les colons ne se laissaient pas convaincre ; ils parlaient du droit de propriété, des engagements de la métropole, ils demandaient qu'on assurât le maintien des cultures, et leur sécurité ; le gouvernement reculait devant les charges qu'il faudrait imposer aux contribuables pour une indemnité, que l'on ne pouvait refuser aux colons.

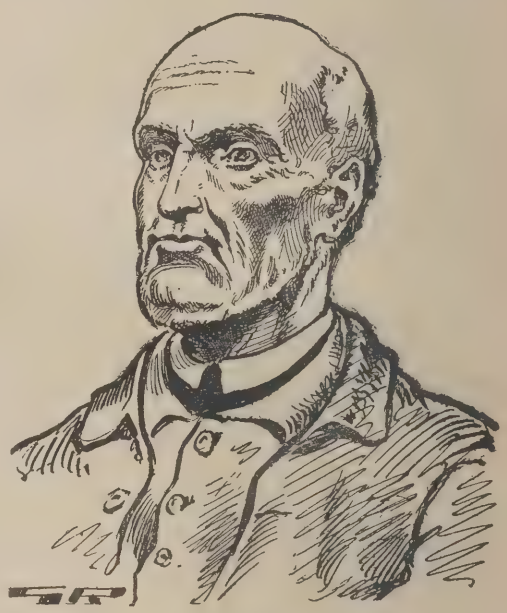

SCHŒLCHER
(D'après le buste de Syamours à Houilles).

Une grande commission consultative, à la tête de laquelle fut placé le duc de Broglie qui, depuis plusieurs années, comme président de la *Société de la Morale chrétienne*, s'était signalé parmi les plus chauds partisans de la libération, fut constituée en 1840 pour examiner toutes les questions relatives aux colonies ; deux ans plus tard, elle déclara que « le moment était venu de faire cesser l'état d'incertitude qui pesait sur nos colonies » ; les détails d'exécution importaient peu ; l'opinion avait été ainsi préparée que sans s'informer beaucoup de la réalité et de la généralité des faits allégués, ni des répercussions possibles, elle n'admettait pas que l'esclavage pût subsister.

Le ministère ne crut pas pouvoir aller si loin, et la loi que, par l'organe de l'amiral de Mackau, il fit adopter le 18 juillet 1845, n'était pas une loi d'abolition ; elle organisait seulement un régime nouveau de l'esclavage ou plutôt de suppression de l'esclavage.

Celui-ci n'était plus envisagé comme une propriété réelle de l'individu, mais comme un simple droit du maître sur un travail qu'il avait acheté ; on se trouvait ainsi rapproché d'un régime de servage, d'un servage essentiellement provisoire dont l'esclave pouvait toujours se libérer, car celui-ci pouvait posséder un pécule

qui lui appartenait en propre et pour la constitution duquel le maître était tenu de lui accorder un jour de liberté, qu'il consacrerait à la culture d'un jardin obligatoirement concédé par le maître ; dans certaines conséquences déterminées, l'esclave pourrait exiger que le maître acceptât son rachat, à un prix que décideraient les tribunaux ; enfin tout un ensemble de dispositions bienveillantes réglaient

NAVIRE NÉGRIER POURSUIVI PAR UN BRICK DE GUERRE, JETANT DES ESCLAVES A LA MER
D'après une gravure du début du dix-neuvième siècle (Bibliothèque Nationale).

l'entretien et la discipline des esclaves, pourvoyaient à leur éducation religieuse et primaire, et allaient jusqu'à édicter contre les maîtres, en cas de mauvais traitements, des peines d'amende et même de prison.

Que serait-il advenu de ce régime? Il est certain que dès sa promulgation, il souleva des protestations universelles : les conseils coloniaux n'avaient pas assez d'indignation contre « une loi qui allait briser tous les liens qui font encore des colons et de leurs esclaves une même famille » ; les partisans de l'abolition, d'autre part, ne furent pas moins exaspérés de ce nouvel ajournement ; il était évident qu'on allait à la libération générale.

LA RÉVOLUTION DE 1848 ET L'ABOLITION

Brusquement, celle-ci devenait un fait accompli : les hommes que la révolution de Février portait au pouvoir étaient tous des partisans déclarés de l'abolition, qui avaient pris sur ce point des engagements formels : Schœlcher devenait sous-secrétaire d'État, et le 4 mars un décret posait le principe que nulle terre française ne pouvait porter d'esclaves ; une commission préparait l'acte d'émancipation, qui fut promulgué le 27 avril ; il déclarait que l'esclavage, « attentat contre la dignité humaine », cesserait d'exister dans les colonies françaises, sous un délai de deux mois après la promulgation ; une indemnité était promise aux colons ; enfin, pour assurer le fonctionnement du régime nouveau, toutes les institutions qui avaient été compromises par leur association avec le système ancien étaient supprimées ; il n'y avait plus de conseils coloniaux ni, bien entendu, de délégués de ces conseils en France ; tous pouvoirs d'administration et même de décision pour l'application des nouveaux principes étaient confiés à des commissaires de la République envoyés sur les lieux ; les colonies seraient représentées dans les Assemblées métropolitaines par des députés élus dans les mêmes conditions que ceux d'Europe ; aucune différence ne devait plus subsister entre les parties de la France, de deçà et de delà les mers.

Restaient les mesures d'exécution. Celle de l'indemnité n'était pas la moins urgente à régler ; il s'agissait de fournir aux îles les ressources nécessaires pour faire face aux difficultés inévitables d'un ajustement brusqué aux conditions nouvelles. On y mit plus de dix-huit mois : l'idéalisme métropolitain avait décidé la libération, mais reculait devant les frais. Le rapporteur Crémieux déposa ses conclusions le 30 avril 1849 ; le décret fut publié le 10 novembre.

On n'admettait pas qu'il y eût lieu au remboursement intégral, qui au prix moyen de 1 085 francs eût représenté 214 millions pour 248 560 esclaves (l'Angleterre avait versé 1 400 francs par adulte travaillant et la commission Broglie, en 1842, prévoyait 300 millions) : la valeur de l'esclave était depuis longtemps diminuée par le fait que l'on savait l'institution condamnée, et la propriété n'était plus entière ; on consentait seulement une « compensation » pour la différence entre le coût de l'exploitation libre (0,75) et celui de l'exploitation serve (0,35) pendant cinq ans ; ce calcul embarrassé conduisait à fixer l'indemnité à 120 millions, sur lesquels on retiendrait un huitième pour la formation de banques de crédit et d'escompte ; le reste serait représenté par six millions de rente 5 pour 100 et six millions en numéraire, répartis au prorata du nombre des esclaves : la Martinique avec 74 477 esclaves, la Guadeloupe avec 87 807 toucheraient 1 808 550 fr. 80 et 1 947 164 fr. 85 ;

l'indemnité se trouvait ainsi ramenée par tête à 409 francs en rentes et 20 en numéraire ; et encore la délivrance des titres se fit-elle attendre jusqu'en octobre 1825 ! C'était avec ces faibles ressources, difficilement négociables, qu'il fallait faire face aux frais de réorganisation des ateliers et à l'apurement de la situation léguée par l'ancienne organisation.

LA RÉVOLUTION DE 1848 AUX ILES

Dans l'intervalle, la situation avait encore évolué : les événements, aux Antilles, avaient marché plus vite qu'à Paris. Dès qu'avaient été connues la révolution et les promesses d'affranchissement, une vive effervescence s'était manifestée dans ces agglomérations d'esclaves qui, à Saint-Pierre par exemple, s'élevaient à 15 ou 16 000 âmes ; les autorités n'avaient pas voulu avoir recours à la répression, pour laquelle, d'ailleurs, les éléments leur manquaient : elles avaient proclamé l'émancipation sur place, avant même que le décret eût eu le temps de leur parvenir, à la Martinique, le 23 mai, à la Guadeloupe le 27. Beaucoup de noirs, âmes simples, ulcérées par le souvenir de leurs souffrances, avaient cru que leur revanche devait être plus complète encore ; il y avait eu, au Prêcheur de la Martinique notamment, d'horribles scènes de violences et d'incendies ; le général Rostolan, gouverneur par intérim, n'avait cru pouvoir rétablir l'ordre qu'en promettant l'oubli ; l'amiral Layrle, à la Guadeloupe, avait été un peu plus heureux ; le trouble n'en était pas moins général, ainsi que l'inquiétude.

Les commissaires généraux qui débarquèrent en juin, Perrinon à la Martinique, Gastine à la Guadeloupe, étaient d'honnêtes gens un peu chimériques, qui ne surent que prêcher à tous la concorde et la réconciliation. Leur tâche n'était d'ailleurs pas aisée ; il s'agissait d'organiser la paix dans un pays où, par l'effet nécessaire du suffrage universel, les électeurs de couleur étant 25 000 contre 5 000, le pouvoir passait du jour au lendemain à une classe nullement préparée, tandis que les privilégiés de la veille restaient en possession de toute l'autorité économique. Il était difficile d'éviter que bien des appétits et même des rancunes ne se donnassent carrière et ce fut en somme un réel mérite à ces hommes d'obtenir que toute cette passion s'épuisât en des manifestations quelque peu théâtrales, sans qu'il en résultât de dommages irréparables pour les choses ou les personnes.

La grande affaire était nécessairement l'élection prochaine à l'Assemblée Constituante ; elle tourna, comme il était inévitable, à une manière d'immense plébiscite en faveur de la réforme accomplie ! On vota en masse et Schœlcher, Bissette, Pory-Papy furent élus à la Martinique, Schœlcher encore, Perrinon et Dain à la

Guadeloupe ; Schœlcher démissionna de ce dernier siège en faveur de son suppléant Louisy Mathieu, et l'entrée au Palais-Bourbon de ce nègre de pure race apparut comme un symbole.

Tous aspiraient maintenant à la paix et à l'ordre, pour rétablir la prospérité matérielle que ces agitations avaient sérieusement compromise ; la nomination de nouveaux gouverneurs militaires, Bruat et Fiéron (septembre 1848), fut saluée avec un véritable soulagement ; l'élévation de Bruat au poste de gouverneur général (12 mars 1849), apparut comme l'aurore d'une délivrance aux blancs des îles, peut-être même

LA GUADELOUPE. LA BASSE-TERRE (D'après une lithographie de A. Budan).

à une partie de ceux qu'ils avaient jusque-là considérés comme des adversaires. Car l'accord n'avait pu longtemps subsister entre les divers éléments qui, l'année précédente, avaient si bruyamment acclamé leur triomphe ; lors des élections pour l'Assemblée Législative, en juin 1849, Schœlcher, dénoncé comme ennemi de Dieu, de la famille et de la liberté par ses adversaires, à la tête desquels se plaçait maintenant Bissette, avait essuyé un véritable désastre à la Martinique ; à la Guadeloupe, au contraire, le même Bissette, accusé maintenant d'être vendu aux blancs, avait été l'objet des pires violences. L'élection avait même donné lieu, à Marie-Galante, à une émeute où il y eut des morts et des blessés. Puis vinrent les événements de Décembre, la suppression de la représentation coloniale (2 février 1852) et la remise en vigueur d'un régime de législation spéciale, qui

fut celui des sénatus-consultes et des décrets en Conseil d'État (14 janvier 1852-3 mai 1854). L'intermède n'avait pas duré quatre ans.

Le régime des amiraux On revenait donc, et cela devait se prolonger jusqu'en 1870, à un régime singulièrement analogue à celui qui avait existé depuis 1815, au régime des amiraux. Ces « amiraux », — qui, à partir de 1863, furent, en réalité, des gouverneurs civils, — étaient des hommes de bonne volonté, étrangers aux passions locales ; ils gouvernaient avec une autorité qui ne connaissait guère de limites : la magistrature, payée et révocable, ne créait plus de difficultés ; les grands créoles se félicitaient du régime de sa protection, et la masse de la population — il n'y avait plus de « gens de couleur », — était soumise et docile. Plus de conseils coloniaux, mais seulement (sénatus-consulte du 3 mai 1854), des conseils généraux, nommés moitié par le gouverneur, moitié par les conseils municipaux que nommaient eux-mêmes les gouverneurs : l'opposition n'existait pas.

La destinée des colonies, dans ces conditions, devenait assez terne, et le gouvernement lui-même ne pouvait y apporter qu'un assez mince intérêt. Les denrées, dont la production avait jadis été toute la raison de leur prospérité, avaient perdu leur importance économique ; leur rôle politique et militaire, dans le monde nouveau, avait cessé d'être de premier plan. C'est tout au plus si la Martinique, lors de l'expédition du Mexique, fut en situation de rendre quelques services. En gros, on maintenait, sans trop d'illusion, l'héritage du passé, avec l'espoir de voir un jour renaître, par une bonne organisation du travail, quelque chose de l'ancienne prospérité.

La réorganisation du travail La première nécessité à laquelle on avait à faire face était donc de parer aux conséquences du décret du 27 avril 1848. Les rédacteurs de ce texte n'avaient, en effet, aucunement pourvu à certaines des questions qui allaient se trouver posées : les nègres n'étant plus astreints au travail, comment pourvoirait-on au maintien des cultures ? N'était-il pas à craindre aussi que les esclaves ne se prétendissent en droit de conserver les terres sur lesquelles ils étaient installés, les cases qu'ils avaient construites, et qu'ainsi des revendications agraires ne vinssent substituer de nouvelles agitations à celles de la veille ? N'aurait-on esquivé une révolution que pour vivre sous la menace constante d'une autre plus violente encore ? Les commissaires de la République avaient obtenu que les travailleurs ne quittassent pas la terre. Une sorte de point d'honneur aidant, la culture avait continué. Il n'était pourtant pas possible

de rester dans le vague, et la nécessité de définir un nouveau régime d'exploitation s'imposait ; une commission réunie par l'amiral Bruat s'efforça d'y parvenir.

D'une manière générale, on aurait préféré un système d'association : les travailleurs auraient été payés par une part du produit brut, qui leur aurait permis de s'enrichir par l'épargne ; le travail à la tâche, qui avait été essayé dans les colonies anglaises, avait aussi ses partisans. Mais c'était compter sans l'humeur indépendante des noirs et l'horreur qu'ils avaient gardée de tout ce qui pouvait

LA MARTINIQUE : FORT-DE-FRANCE
(D'après un document moderne).

leur rappeler leur ancien état ; colonage, organisation en ateliers ou en équipes, tout cela était encore trop près de l'esclavage. Il apparut vite que la seule forme de rétribution du travail que l'on pût faire accepter comme convenant à un homme libre était le salariat, et encore ne fallait-il pas compter qu'il assurât un rendement régulier : les nègres ne travaillaient sur la terre d'autrui que quand ils ne pouvaient faire autrement. Les chômages étaient fréquents et même, en temps ordinaire, on obtenait difficilement plus de six à sept heures de travail par jour.

LE « GOUVERNEUR DU TRAVAIL »

Ce fut là un des principaux soucis des gouverneurs et notamment du plus remarquable de tous, l'amiral de Gueydon, qui resta à la Martinique de 1853 à 1856 et de qui l'arrêté du 13 avril 1855 a mérité d'être nommé le Code du travail dans la colonie. Il aurait voulu créer parmi ces populations des besoins qui les incitassent au labeur, et pour cela imagina de leur imposer des taxes, une capitation, pour le paiement desquelles

elles fussent obligées de se procurer de l'argent ; il voulut aussi que l'instruction publique s'orientât dans un sens professionnel ; il entreprit enfin de grands travaux publics, par lesquels surtout son nom a vécu dans ce pays ; mais les résultats ne répondirent pas entièrement à son espoir.

Progrès de la population La vie était trop facile et aussi le travail de la plantation trop dur sous ce climat, où quelques heures données à un petit élevage, à des légumes et à des fruits suffisent à fournir le nécessaire de l'existence ; la plupart des anciens esclaves préféraient quitter les habitations pour aller s'organiser une existence à leur guise sur les espaces disponibles, ou vivre dans les villes d'un métier qu'ils exerçaient à leurs heures. Le nombre des travailleurs employés dans la culture des denrées coloniales ne cessait de diminuer, tandis qu'augmentait l'étendue des cultures vivrières. La population d'ailleurs bénéficiait de ce régime plus doux, qui remplaçait la pénible condition de jadis, et les naissances maintenant l'emportaient sur les décès : la Martinique en 1868 atteignait 150 695 âmes, le groupe guadeloupéen 151 494.

Ces résultats semblaient satisfaisants. Sans doute, il y avait quelque déception de la suspension de la vie publique, que l'on avait appris à goûter pendant les années 1848 à 1851 ; quelque chose aussi survivait de l'ancienne séparation entre les classes ; il subsistait des jalousies, des ambitions, peut-être des haines et des inquiétudes ; surtout les ressources de l'ordre social étaient à la disposition d'une partie de la société et elle en usait parfois sans ménagements ; la police du travail, qui comportait comme en France l'obligation du livret, était souvent tracassière. Dans l'ensemble, cependant, la paix régnait ; les gouverneurs avaient de la bienveillance pour tous et s'attachaient à faire aimer le lien qui unissait à la métropole. Une sage mesure avait en quelque sorte libéré l'Église catholique de l'asservissement au pouvoir civil qui avait si longtemps diminué son rôle, et les préfets apostoliques avaient été remplacés par deux évêques (20 juin 1850) ; la réforme de la congrégation du Saint-Esprit avait donné une vitalité nouvelle au clergé catholique et les Frères de Ploërmel obtenaient des résultats appréciables dans l'ordre de l'instruction publique ; les colonies passaient par une période d'accalmie.

État des cultures : l'immigration Malheureusement les « Cultures » manquaient toujours de bras. L'idée que l'on avait eue un instant de leur en procurer en ramenant sur les Antilles, comme dans les premiers temps, un flot

d'immigration blanche, n'avait été qu'une velléité. Un essai d'une autre envergure fut tenté par les décrets du 13 février et du 23 mars 1852, qui organisèrent l'apport de la main-d'œuvre africaine ou asiatique.

Le système consistait à introduire des travailleurs recrutés *librement* à la côte d'Afrique, aux Indes ou en Chine, qui contracteraient un engagement et auquel on assurerait la nourriture, etc..., et un salaire mensuel (ordinairement de douze francs). L'essai eut d'abord un grand succès ; mais bientôt parurent les inconvénients : les prétendus engagements n'avaient souvent de libre que le nom, le trafic auquel ils donnaient lieu ressemblait singulièrement à une traite déguisée. Il se produisit des protestations, voire des interdictions de la part de certaines puissances ; cette main-d'œuvre, d'ailleurs, ne rendait pas ce que l'on avait attendu ; les populations des Iles, enfin, voyaient d'un mauvais œil l'introduction de ces éléments nouveaux ; le premier moment passé, le système ne fit que décliner ; quand il fut définitivement abandonné, en 1887, on calcula qu'il avait porté, à peu près, sur 77 000 Indous, 16 000 Africains, 1 300 Chinois et 500 Annamites ; la plupart n'avaient fait que passer aux Iles.

LA MARTINIQUE : VIEILLE SUCRERIE

Il en fut autrement de certaines mesures par lesquelles on avait également essayé de parer aux conséquences de la crise de l'abolition. La plus intéressante avait été la création des usines centrales. La vieille organisation des habitations sucrières pouvait difficilement survivre à une révolution qui les privait de la plus grande partie de leur main-d'œuvre ; l'effectif moyen, de 150 têtes vers 1840, s'est trouvé graduellement réduit jusqu'à 30 à notre époque. La commission de l'indemnité avait indiqué le remède, qui était de concentrer la plupart des opérations dans des organisations collectives, des usines, que l'on pourrait équiper avec tous les moyens de l'industrie moderne. Les premières s'élevèrent à la Guadeloupe en 1853 ;

désormais les petites exploitations purent assurer une rémunération à leurs propriétaires qui se bornèrent à envoyer les cannes à l'usine au lieu de les traiter entièrement sur place. La culture de la canne, sans jamais arriver à être une culture de petits propriétaires, put s'accommoder de conditions qui lui étaient jadis interdites ; le nombre des sucreries est passé à la Martinique à 562 en 1880, à 1 150 en 1900, sans que la superficie totale se soit beaucoup accrue, et la moyenne d'entre elles a cessé de représenter l'énorme fortune, réelle ou empruntée, qu'elles constituaient jadis.

LES BANQUES ET LA RÉFORME MONÉTAIRE Même ainsi réduites, ces affaires, avec les salaires qu'elles devaient servir à leurs employés, exigeaient une mise dehors de fonds, un mouvement d'espèces que l'on n'avait jamais connus aux Iles. Nous savons en effet comment, depuis l'origine, les planteurs avaient le plus souvent vécu sur avances et quels inconvénients en étaient plus d'une fois résultés. Le commerce moderne ne pouvait plus se livrer à ces opérations et d'ailleurs ce n'était plus de marchandises que les propriétaires avaient besoin, mais d'argent ; on l'avait plus d'une fois signalé et un essai avait même été tenté pour organiser une banque à la Guadeloupe en 1826 ; mais celle-ci n'avait pu survivre à la crise de 1830.

Les capitaux liquides avaient toujours fait défaut ; or, l'un des effets de la loi d'indemnisation était d'en procurer dans une certaine mesure ; nous avons vu comment cette même loi imposa en quelque sorte la création de banques aux colonies. Ces banques commencèrent à fonctionner à partir de 1852, et à rendre de réels services, dont le premier fut de permettre, enfin, l'assainissement de la situation monétaire des colonies.

La création des banques, heureusement, donna une nouvelle ampleur à la vie économique ; grâce à elles, l'amiral de Gueydon put décider qu'à partir du 23 avril 1855 les monnaies étrangères (doublons et quadruples) en usage jusque-là cesseraient d'avoir cours ; retirées de la circulation, elles furent remplacées par des billets. La colonie eut désormais des moyens de paiement et les opérations commerciales purent s'y accomplir suivant des formes qui peu à peu se rapprochaient de celles d'Europe .

LA SITUATION ÉCONOMIQUE : LA LIQUIDATION DE L'EXCLUSIF Restait la question des débouchés : le marché métropolitain, en théorie, continuait à y suffire, mais la concurrence de la betterave s'y faisait de plus en plus redoutable ;

dès 1852 elle fournissait plus de la moitié de notre consommation ; c'était maintenant aux sucres coloniaux à réclamer la protection : la loi sur les sucres du 13 juin 1851 leur accorda un régime de faveur, même par rapport aux sucres indigènes, en même temps que l'on rendait, par ailleurs, aux colonies la permission de raffiner chez elles ; la proportion de leur production dans la consommation métropolitaine ne continua pas moins à baisser.

Les maux du fameux pacte colonial continuaient à se développer. L'arrêt du conseil de 1784, à peine complété par les dispositions qui en 1826 l'avaient étendu à un plus grand nombre de ports et d'articles, restait en vigueur, et des tentatives pour s'en libérer, risquées par les gouverneurs en 1839 sur l'invitation des conseils coloniaux, avaient été suivies de rappels à l'ordre. Les inconvénients se multipliaient, et l'on pouvait voir par exemple nos armateurs, encouragés par des primes à exploiter le marché américain, porter à New-York leur morue, alors qu'ils en laissaient manquer les Iles, où elle forme la base de l'alimentation quotidienne.

Le dernier coup fut porté par le traité de commerce du 23 janvier 1860, qui instaurait entre la France et l'Angleterre un régime de libre échange relatif ; les denrées des Iles rencontraient désormais en France, sans limitation, la concurrence de l'étranger, alors qu'il leur était interdit de chercher à s'écouler au dehors ; l'injustice était criante ; la loi du 3 juillet 1861 emporta ce qui restait du pacte colonial : désormais les colonies eurent le droit d'exporter tous leurs produits en tous pays du monde, de se procurer où elles le trouvaient tout ce dont elles avaient besoin, d'avoir recours à l'étranger pour tous leurs transports, sauf le cabotage ; les industries, la navigation française restaient à peine protégées par quelques droits différentiels et des surtaxes de pavillon.

Bientôt même les colonies obtinrent davantage, ou le moyen de faire davantage ; car l'Empire, si souvent accusé de leur refuser toute liberté politique, leur concéda dans l'ordre économique une liberté qui, certainement, dépassa ses intentions : par le sénatus-consulte du 4 juillet 1866, les conseils généraux eurent à fixer leurs tarifs de douanes, en même temps que ceux d'octroi de mer, qui alimentent les finances locales ; ces assemblées retrouvèrent du coup ce sentiment de l'intérêt propre qui avait toujours été celui des colonies ; elles supprimèrent en fait les douanes et soumirent les marchandises françaises et étrangères à un tarif uniforme (Martinique, 6 novembre 1867 ; Guadeloupe, 25 avril 1868). Le commerce métropolitain avait cessé d'avoir aucun avantage dans ces colonies dont l'existence n'avait eu si longtemps pour objet que de lui assurer une situation privilégiée.

PROSPÉRITÉ DES COLONIES SOUS L'EMPIRE

La vie locale en reçut-elle l'élan que l'on s'était promis? Le bien-être quotidien des populations, que l'on ne peut chiffrer, fut certainement accru, mais le mouvement des affaires ne put se ranimer que lentement : à la Martinique, où la production du sucre était tombée en 1848 à 18 152 tonnes (valant 6 536 000 francs), ce ne fut qu'en 1868 que l'on put retrouver les chiffres équivalant à ceux de 1828 (37 627 tonnes et 16 691 000 francs au lieu de 33 064 tonnes et 19 663 000 fr.) ; le total des exportations de la même île se montait en tout à 23 177 435 francs. La situation de la Guadeloupe était de tous points comparable. La fièvre de fortune qui avait si longtemps emporté les Iles s'apaisait en une calme aisance.

BAMBOUS

Sur un point seulement se dessinait un commencement d'activité nouvelle. Alors que, sous l'effet de la double concurrence étrangère et indigène, les sucres coloniaux n'étaient plus qu'un appoint sur le marché national, les producteurs de cannes voyaient s'ouvrir devant eux des perspectives inattendues. C'était en partie l'effet de la guerre de Crimée qui avait provoqué pour les besoins des armées une brusque demande d'alcools ; il s'en était suivi l'introduction, dans la consommation française, des alcools coloniaux, tafias et rhums, et la création d'un appel sur le marché métropolitain, auquel il fallait désormais satisfaire. Les sous-produits du sucre, dont jusque-là on ne savait que faire, devenaient la base

d'un trafic actif ; la Martinique, qui en 1848, n'exportait que pour 193 317 francs de rhums, en vendait, en 1868, 2 183 046 francs ; la Guadeloupe, 1 423 843. C'étaient de brillantes promesses d'avenir.

LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE. L'ASSIMILATION ET LA POLITIQUE La guerre de 1870 a peu touché les colonies. A la Martinique seulement, sous le coup de la première nouvelle de nos désastres, il y eut (22-28 septembre) une explosion soudaine, émeute rurale dépourvue de sens et d'organisation, qui n'en coûta pas moins quelques morts et la destruction de quarante-quatre habitations, et montra à quel point les rancunes et les défiances pouvaient survivre aux institutions qui les avaient fait naître. Par contre la révolution du Quatre-Septembre et l'établissement de la République eurent de l'autre côté de l'Océan d'heureuses répercussions.

La Martinique, la Guadeloupe allaient désormais être traitées comme des départements français, et s'il avait été possible, comme des fractions du sol métropolitain au delà de l'Océan.

En effet dès le 10 septembre 1870 un décret du Gouvernement Provisoire, renouvelé le 7 février suivant, appelait à siéger dans l'Assemblée Nationale, comme en 1848, des représentants des « vieilles colonies » ; le fait a été constaté par la Constitution de 1875 et, depuis, la Martinique et la Guadeloupe ont toujours été représentées dans nos Assemblées, chacune par deux députés et un sénateur, dont le rôle a été strictement le même que celui des élus de n'importe quelle autre circonscription. Mais ce geste, en quelque sorte symbolique, ne prenait toute sa portée que par l'introduction de nos lois et de nos mœurs administratives en ces anciennes terres de législation arbitraire.

La transformation a été en effet intégrale et il subsiste bien peu de choses de l'ancien ordre colonial ; le régime des décrets se restreint de plus en plus et la plupart des lois portent maintenant la mention qu'elles sont applicables en ces contrées. De l'organisation d'autorité de jadis il subsiste un gouverneur et un conseil privé, parce qu'il faut bien que l'éloignement étende un peu les attributions d'un préfet (le Directeur de l'Intérieur a disparu depuis le 21 mai 1898). Mais tout le reste de la vie est chaque jour plus semblable à ce qui se passe en Europe ; les tribunaux jugent avec l'assistance d'un jury (27 juillet 1880) ; les maires et adjoints sont élus, depuis le 5 avril 1884, et la loi municipale a été mise en pleine vigueur le 12 juin 1887 ; l'égalité des charges, naturellement, a marché avec celle des lois. Ainsi s'est trouvée rétablie, plus stricte que jamais, une

conception idéale faisant du sol de ces îles une part de celui de la France.

La population des colonies a dans son ensemble accepté ces changements avec enthousiasme ; nul nom n'y est plus populaire que celui de Schœlcher, le prophète de cette assimilation ! Les hommes de couleur, qui nécessairement constituent la très grande majorité du corps électoral, ont tout de suite pris à la vie publique, à la politique, un intérêt passionné. Cela ne va peut-être pas sans quelque inconvénient ; la lutte des partis risque de dégénérer parfois en une simple compétition de coteries pour la possession du pouvoir et les censeurs ont beau jeu à dénoncer les particularités et les scandales de la vie électorale aux Antilles. Il ne faudrait pas exagérer le mal qui, d'ailleurs, n'est pas localisé à ces circonscriptions ; il ne faut surtout pas que le bruit fait autour de quelques incidents déplaisants empêche de saluer l'évolution plus profonde des intérêts et des sentiments qui s'accomplit derrière ces manifestations extérieures.

ÉVOLUTION DE LA POPULATION

Cette évolution est d'abord celle de la population elle-même si différente aujourd'hui de celle d'il y a un siècle. L'abolition de l'esclavage a eu sur ce point des suites qui ont entièrement démenti les calomnies dont la race noire avait été trop longtemps l'objet ; la famille, presque inconnue au temps de l'esclavage, a commencé à se constituer, a tendu à se fixer sur le sol, et les heureux effets n'ont pas tardé à s'en faire sentir ; cette race, qui ne se reproduisait pas dans sa condition antérieure, — la traite apparaissait indispensable pour maintenir l'effectif des ateliers, — s'est relevée au point que la population des îles, depuis 1848, n'a cessé de croître, de 139 109 en 1871 à 164 250 en 1879 et à 203 781 en 1902 pour la Martinique, de 151 594 en 1871 à 185 460 en 1879 et 212 430 en 1912 pour la Guadeloupe ; ces terres, avec une densité de 200 habitants au kilomètre carré, de 4 ou 500 si l'on ne tient compte que des parties réellement peuplées, sont de véritables fourmilières humaines ; le problème n'y est plus d'y amener de la main-d'œuvre, mais de trouver de l'emploi à la main-d'œuvre qui y existe.

Ce que cette population a gagné en nombre, elle l'a aussi gagné en homogénéité ; les statistiques ne peuvent plus fournir aucun élément de comparaison, et nous sommes réduits à nous en rapporter à l'appréciation des témoins ; mais tous nous montrent que dans ces îles où, en 1848 encore, l'énorme supériorité numérique de la race noire, de huit à un, constituait un danger constant, le mélange des sangs se poursuit de telle sorte que la proportion est aujourd'hui presque renversée ; les évaluations portent le pourcentage des noirs purs à 27 pour 100 au maxi-

mum, celui des mulâtres à 65 pour 100, les blancs formant au plus 6 à 8 pour 100 ; tout indique que, dans cette partie du monde, on va à la formation d'une société intermédiaire, participant aux qualités et à la vitalité des deux races, et tenant également à l'une et à l'autre par ses traditions et ses aspirations ; tout péril d'une jacquerie de couleur comme celle qui, jadis, ensanglanta Haïti, semble à jamais conjuré par cet heureux brassage qui a abouti à la formation d'un peuple français nouveau.

LAVANDIÈRES DE SAINT-DOMINGUE
(Gravure de Ponce).

Il faut reconnaître par ailleurs que cet avènement des mulâtres, qui ont le nombre pour eux, à qui rien ne permet de disputer le droit d'exercer une action décisive sur les destinées du pays, a eu pour effet d'en écarter, d'une manière chaque jour plus accentuée, l'élément blanc qui y avait jadis la prédominance et qui y garde encore une grande partie de la propriété et de la direction technique. Il y a là un certain déséquilibre à signaler. La tendresse et la fierté que les créoles gardent à leur petite patrie ne peut tenir indéfiniment contre ce fait que l'existence qu'ils y mènent est de plus en plus dénuée des charmes qui les y attachaient jadis ; soit qu'elles y aient été victimes de vexations plus ou moins réelles, soit que, simplement, les conséquences de la transformation sociale qui s'accomplissait autour d'eux aient froissé en eux des délicatesses ou des préjugés, justifiés ou non, beaucoup des familles dont les efforts avaient jadis créé la prospérité des Antilles s'en sont graduellement détachées ; ce fléau de la désertion des îles, que nous avons vu commencer dès le dix-huitième siècle, n'a fait que s'accentuer ; il est à craindre que le mouvement ne se précipite encore.

LA TRANSFORMATION DES CULTURES

Les conditions de la vie économique n'ont pas été moins profondément affectées par cette double transformation.

Le premier effet de l'affranchissement avait été, comme on s'y attendait, un développement extraordinaire de la petite propriété et de la petite exploitation ; tous ceux des anciens esclaves qui en avaient la possibilité s'étaient aussitôt installés sur un lopin de terre, à eux ou à autrui, pour y vivre en hommes libres ; le nombre de ces petites exploitations, qui avaient déjà commencé à se multiplier depuis 1830, n'a ainsi cessé de s'accroître ; à la Martinique il est passé à 5 483 en 1880, à 8 908 en 1900; la superficie, à cette époque, en dépassait largement celle des terres à sucre : 15 067 hectares contre 10 116. Mais ce progrès de la petite propriété, s'il a comme partout entraîné ses effets moralisateurs, n'en aurait pas moins eu comme danger, s'il ne s'était présenté une contre-partie, de paralyser les progrès de la colonie, à laquelle auraient manqué tous moyens de se constituer des capitaux.

Les cultures vivrières, en effet, ne fournissaient encore aucun objet d'exportation ; elles avaient, de plus, l'inconvénient de n'employer qu'un nombre restreint de bras (trois personnes par hectare, alors que le sucre fournit à la subsistance de six pour la même étendue), tandis que par l'attrait qu'elles exercent, elles enlevaient la main-d'œuvre à celle de la canne, qui était la vraie richesse de la colonie. L'organisation capitaliste, par les salaires relativement hauts que ses avances lui permettaient d'assurer aux travailleurs, était la seule qui pût faire face aux difficultés de la situation, mais les habitants créoles de jadis n'avaient jamais eu de capitaux ; l'indemnité n'était presque qu'un secours. La nécessité d'une organisation nouvelle s'imposait donc.

Elle s'est faite presque de soi-même, par les progrès de ces usines centrales dont nous avons vu les commencements, et plus encore par le développement de la production du rhum, qui a nécessairement pris le caractère industriel. La grande culture a ainsi subsisté — elle occupait encore en 1900 à la Martinique 30 378 travailleurs pour le sucre, contre 25 164 pour les vivres, — mais sous une forme très différente de ce qu'on aurait imaginé jadis. Très rares sont aujourd'hui les habitations où l'on procède d'un bout à l'autre à toute la série des opérations par lesquelles doit passer le jus avant d'être rendu propre à la consommation ; la plupart se bornent à recueillir les cannes, qui sont dirigées telles quelles vers les usines ou les distilleries, dont la mise en train et l'entretien demandent des capitaux au-dessus de la capacité de n'importe quel particulier. Une grande partie de l'activité économique se trouve ainsi passée sous le contrôle de sociétés anonymes par actions comme dans le reste du monde.

La constitution de l'exploitation des îles en une organisation capitaliste n'en a pas moins eu l'excellent effet de leur fournir les ressources nécessaires pour une

mise en œuvre de leurs richesses naturelles qui, si elle ne leur permet pas de jouer un rôle de premier ordre dans l'économie du monde, — leurs dimensions s'y opposent, — y a créé une prospérité telle que peu d'arrondissements métropolitains peuvent l'égaler ; elle leur a en particulier fourni les moyens, à partir de 1885, de réagir contre la crise redoutable qui les menaçait à la suite de la mévente des sucres, puis des variations de régime de cette denrée, jusqu'à la conférence de Bruxelles de 1902, qui a mis fin à toute possibilité de leur ménager un marché artificiel. Elles se sont adaptées à ces conditions nouvelles avec une souplesse remarquable, la Guadeloupe d'abord en cherchant à relever ou à créer des « cultures diverses » (café, cacao, vanille, ananas), mais surtout la Martinique en se lançant audacieusement dans la voie de la fabrication en grand du rhum. La production de cette île, qui n'était encore, en 1878, que de 78 000 hectolitres valant 2 715 000 francs (contre 15 284 000 pour le sucre), passait, en 1898, à 150 000 hectolitres valant 7 122 051 (contre 10 524 000 pour le sucre). L'une et l'autre de ces unités administratives arrivaient de la sorte à se maintenir dans un état de réelle prospérité, l'ensemble de leurs échanges, où les importations et les exportations se balancent à peu près, oscillant d'une année à l'autre aux entours de cinquante millions de francs (pour 1901, 20 592 816 d'importations, 17 476 469 d'exportations à la Guadeloupe, 26 973 431 d'importations et 26 016 431 d'exportations à la Martinique). La disparition du pacte colonial avait eu pour résultat que la moitié seulement des importations venaient de la France métropolitaine, mais telle était l'adaptation de la production de ces colonies à nos besoins que la presque totalité des exportations était à destination de nos ports.

LA CATASTROPHE DE SAINT-PIERRE

Ces colonies semblaient donc ne devoir plus avoir d'autre histoire que celle d'une prospérité assez unie, si la nature ne s'était chargée de leur en donner une, par une catastrophe peut-être sans exemple dans le passé de l'humanité.

Les épreuves de ce genre, cependant, ne leur avaient jamais manqué ; incendies, — la plupart des villes des colonies, construites en partie en bois, ont brûlé plusieurs fois jusqu'à destruction complète, — ouragans et cyclones, ce fléau périodique des Antilles où certains, comme celui de la Martinique, en 1780, ont fait jusqu'à 7 000 victimes, raz de marée et tremblements de terre (la Guadeloupe en 1843 : 4 500 morts) et déjà jusqu'à des éruptions volcaniques, comme ce réveil de la Soufrière de la Guadeloupe, en 1797, qui détruisit une partie des cultures de cette île pour plusieurs années ; mais aucune n'avait pris les pro-

portions de cette explosion de la Montagne Pelée de la Martinique au printemps de 1902.

La Montagne Pelée était une cime de 1 351 mètres, dans le Nord-Ouest de l'île, à quelques kilomètres de Saint-Pierre, cette vraie capitale économique de l'île, où s'était si longtemps concentrée toute la vie commerciale des Petites Antilles ; connu depuis la découverte de l'île en 1495, le volcan semblait complètement éteint, lorsqu'une première crise (octobre-novembre 1851) avait rappelé qu'un réveil était à redouter, mais il avait bientôt paru s'apaiser à nouveau et le seul souvenir qu'eût laissé cette première alarme était le paisible lac des Palmistes, formé à 1 215 mètres dans le cratère de cette éruption et devenu bien vite un centre d'excursions pour les habitants de la ville voisine. Rien ne semblait donc présager un cataclysme prochain, lorsque, coup sur coup, dans les dernières semaines d'avril, toute une série de brusques recrudescences de la vie souterraine vinrent semer l'inquiétude : violentes secousses du sol ressenties même en mer, rupture des câbles télégraphiques (le 22 avril), dégagements de gaz et jets de cendres, débordement des rivières transformées en torrents de boue et qui détruisirent notamment, dès le 3 mai, l'usine Guérin en bordure de la mer, au Prêcheur, ne tardèrent pas à faire régner une véritable terreur dans toute la région. Déjà les populations commençaient à s'enfuir, mais les autorités estimant qu'il n'y avait aucun péril immédiat s'attachaient à calmer la panique ; le gouverneur, M. Mouttet, avec toute sa famille, s'était rendu à Saint-Pierre pour montrer qu'il n'y avait rien à craindre et l'on s'apprêtait à procéder aux élections législatives, qui devaient avoir lieu dans la journée, lorsque le 8 mai au matin, les habitants terrifiés virent s'abattre sur la malheureuse ville un véritable nuage de feu qui en un instant la transforma en un effroyable brasier où rien de vivant ne pouvait subsister. En moins d'une minute — la première explosion semble s'être produite à huit heures une, et à huit heures deux tout était accompli, — il ne restait rien de la population d'une ville opulente et de tout ce qui se trouvait aux environs sur un espace triangulaire de plusieurs milles de front sur la mer. Des navires qui se trouvaient en rade, un seul, le *Roddam*, parvint à appareiller en rompant ses chaînes et arriva le soir à Port Castries avec la moitié de son équipage, vingt-six hommes sur quarante-six, tout ce qui se trouvait sur le pont, morts pour avoir aspiré quelques secondes cette atmosphère enflammée ; quelques autres personnes des bâtiments voisins, qui s'étaient jetées à la mer et avaient plongé pour éviter le fléau, avaient échappé et s'étaient réfugiées à terre où les avaient recueillies le croiseur *Suchet*, arrivé à deux heures et qui avec deux autres bâtiments put également sauver une partie de la population

du Prêcheur, gros bourg situé dans le Nord et qui avait été presque aussi complètement anéanti. Le reste était mort — sauf un nègre enfermé dans la geôle, qu'une épaisse porte de bois avait préservé contre l'affreuse pluie ; — la ville et tous ses environs n'étaient plus qu'un immense chaos de débris en proie à l'incendie ; à quelques mètres de la lisière de la zone dévastée, le pays était intact et plusieurs des victimes n'avaient succombé que faute d'avoir pu gagner à temps ce refuge.

La catastrophe était due — comme semble le démontrer l'enquête menée avec un courage admirable par une commission à la tête de laquelle se trouvait M. Alfred Lacroix, — à une *nuée ardente*, phénomène volcanique d'un ordre jusqu'alors inconnu et que cette éruption permit d'étudier dans tous ses détails, soudain dégagement d'une énorme quantité de vapeur d'eau et de gaz soumis à une pression formidable, portée à une température de 450° à 1 150° et entraînant avec soi une masse prodigieuse de débris et de cendres incandescentes, véritable émulsion de matières solides donnant à l'ensemble une consistance qui l'empêchait de se disperser en fumée et qui renversait et brûlait tout sur son passage ; il ne semble pas y avoir eu de phénomènes d'asphyxie ou d'explosion sur place, mais une brusque élévation de température à quoi rien ne pouvait résister. Pendant plusieurs mois, les paroxysmes de ce genre se succédèrent à des intervalles irréguliers, en même temps que d'autres manifestations de volcanisme se déclaraient dans plusieurs des îles voisines, à Saint-Vincent et à la Guadeloupe en particulier ; le 20 août encore, de semblables nuées ardentes s'abattirent sur plusieurs des localités du Nord-Est de l'île, à l'Ajoupa Bouillon et au Morne Rouge, où il y eut encore un millier de victimes ; puis à l'automne il devint possible d'espérer que la catastrophe était terminée. L'aspect du sommet était entièrement modifié ; le lac des Palmistes avait disparu et à la place avait surgi un énorme dôme, ou aiguille, de près de 300 mètres (le faîte fut par deux fois à 1 560 mètres), masse de roches encore brûlantes, qui ne tardèrent pas à se désagréger et à s'ébouler sous l'action des agents atmosphériques. C'est à la nature particulière de ces produits de l'activité interne, peu fusibles et constituant comme une manière de bouchon interdisant tout dégagement normal aux vapeurs, à l'inverse de ce qui se produit dans les éruptions ordinaires, que l'on a attribué le caractère exceptionnellement violent de cette explosion et la formation tout à fait spéciale, unique, de ces nuées ardentes qui avaient donné au désastre son aspect de cataclysme cosmique.

Un cinquième de l'île avait été dévasté de fond en comble, la topographie modifiée, les rivières détournées de leurs cours, tout le pays recouvert de débris et d'une

couche épaisse de cendres ; toute vie végétale et animale devait être de longs mois avant de renaître. Six communes, dont les villes de Saint-Pierre (26 011 habitants) et du Prêcheur (4 620), avaient été détruites, quatre autres ne valaient guère mieux. L'épouvante régnait partout, comme si l'homme dût renoncer à vivre sur cette terre maudite. Le gouverneur, M. Mouttet, et les siens avaient péri.

Les secours vinrent de France et d'ailleurs avec une générosité qui ne comptait pas, et il fut possible de songer de nouveau à l'avenir. Le premier mouvement de terreur passée, la vie reprit ses droits, et les possibilités magnifiques que ce pays offre à ses habitants, l'heureux optimisme de la race aussi, peut-être, aidant, il ne resta bientôt plus que le souvenir de ces tragiques événements. Il semble même que la transformation dont nous avons vu les débuts en ait été en quelque sorte accélérée, comme si cette activité eût bénéficié d'avoir vu reporter sur elle l'attention des peuples trop longtemps détournée vers d'autres objets, et du nouvel afflux de capitaux qui en était résulté. La croissance de l'industrie du rhum, qui s'était d'abord manifestée à la Martinique et qui avait été presque totalement arrêtée, la plupart des distilleries étant concentrées dans les environs de Saint-Pierre, reprit un élan nouveau, en se répartissant sur toute l'étendue des îles, mais sans que la prospérité propre de la Martinique s'en trouvât affectée. Cette colonie, qui avait au lendemain de la catastrophe passé par une dépression inévitable (14 987 791 aux importations, 12 654 521 aux exportations en 1904), se relevait avec une rapidité surprenante, au point de dépasser même sa voisine (Martinique 22 144 135 francs d'importations, 28 896 814 d'exportations en 1913, Guadeloupe 20 174 930 et 18 287 489). La population remontait à 193 087 habitants en 1916 ; l'arrondissement qui avait renfermé Saint-Pierre devait retrouver en 1921 un chiffre légèrement supérieur à celui de 1902 : 87 000 habitants au lieu de 85 000. Il n'était pas jusqu'à la ville elle-même, que l'on avait crue vouée à une destruction totale, qui ne commençât bientôt à ressusciter de ses ruines.

LA GRANDE GUERRE ET SES SUITES

C'est donc en plein renouveau de vitalité après une si terrible épreuve et comme en une seconde jeunesse de peuple naissant que la guerre de 1914 surprenait les diverses parties de cette France antiléenne ; elles ne devaient ressentir que médiocrement le contre-coup des opérations, encore que les rades des Saintes et de Fort-Royal y aient à plusieurs reprises été d'un précieux secours à nos croisières et à celles de nos alliés, comme elles avaient été même à l'Espagne lors de sa guerre de 1898 contre les États-Unis, par leur merveilleuse position sur l'Atlantique et la mer des Caraïbes,

à proximité du point vital de Panama, à cheval pour ainsi dire sur les vastes espaces de l'univers moderne ; elles prirent pourtant à ce conflit, où se jouaient les destinées de tout ce qui est la France, une part proportionnellement aussi grande que n'importe quelle partie de la France européenne. La politique d'assimilation s'est trouvée dans une large mesure justifiée par la facilité, la spontanéité avec laquelle leurs populations ont accepté, recherché de venir prendre leur part des charges que ce titre de citoyens français imposait à nos compatriotes de l'autre partie du monde : nos lois militaires, qui venaient seulement de voir leur application étendue aux Antilles, y ont fonctionné pendant toute la durée des hostilités sans provoquer aucune protestation, aucun reniement ; la Martinique a mobilisé 14 755 hommes, dont 9 179 combattants, sur lesquels 1 637 ont été tués, blessés ou disparus ; sur 51 618 hommes fournis par les « anciennes colonies », il y a eu un ensemble de 32 918 tués, blessés ou réformés.

Par un singulier retour de la fortune, cette même crise qui faisait à ce point payer à nos colonies le prix de la solidarité française leur en apportait par ailleurs une récompense inattendue ; la guerre, qui détruisait ou paralysait momentanément notre industrie sucrière du Nord, provoquait un brusque appel du marché français à toutes les ressources de notre domaine d'outre-mer, et la production de nos champs de cannes des tropiques prenait tout d'un coup une importance presque vitale ; les exportations de nos Antilles, que nous avons vues rester presque stationnaires pendant un siècle, atteignaient brusquement des chiffres que l'on n'avait jamais imaginés (Martinique 42 millions en 1915, 61 en 1916, 81 en 1917, Guadeloupe 27 millions en 1915, 42 en 1916, 52 en 1917). On aurait pu se croire revenus aux temps où les îles étaient une des principales ressources de la France.

Il n'est aucune des industries de cette région à qui un tel état de choses ait profité davantage qu'à celle du rhum : plus encore que de sucre, les puissances en guerre avaient besoin d'alcool, aussi bien pour les usages industriels que pour la consommation humaine ; il ne faut donc point s'étonner que ce soient surtout ces exportations qui se soient développées : les îles, les îles à sucre de jadis, ont tendu et tendent de plus en plus à devenir les îles à rhum ; le mouvement s'est même prolongé après les événements qui l'avaient fait naître, et les exportations de la Martinique, tombées à 69 023 hectolitres en 1907, remontées à 331 091 en 1918, étaient encore de 224 493 en 1920 ; la valeur a fini par en égaler ou dépasser celle du sucre.

Ces progrès ont été tels qu'ils ont soulevé quelque inquiétude chez certains producteurs métropolitains et qu'un dispositif de la loi de finances du 27 décembre 1922, dit des contingentements, est intervenu pour limiter les effets de

cette concurrence ; par ce texte, dont l'élaboration a donné lieu à d'ardents débats, les quantités d'alcool que les colonies peuvent introduire en franchise dans la métropole se sont vues limiter à 80 000 hectolitres pour la Martinique, 60 000 pour la Guadeloupe, mesure de défense qui se rapproche singulièrement des principes du vieux pacte colonial, étant comme lui l'expression de la volonté du souverain

LA MARTINIQUE : SAINT-PIERRE ET LE MONT-PELÉ EN 1928

(le Parlement ayant seulement remplacé le roi comme source de la loi) et qui nous montre comment, en dépit des variations sur les théories, les nécessités de la pratique quotidienne ramènent en des circonstances comparables à des gestes identiques.

Le tort fait à la production a été moins grand que l'on aurait pu croire : la seule Martinique par exemple, en 1924, faisait encore sortir 211 880 hectolitres ! Les colons n'en ont pas moins eu beau jeu à dénoncer l'égoïsme métropolitain, et à se plaindre du fléchissement des affaires qui a suivi ; mais ce fléchissement était inévitable, et la consommation exceptionnelle des années de guerre ne pouvait

survivre aux circonstances qui l'avaient fait naître ; aussi bien l'instabilité du chiffre des échanges, du simple au double, de 318 à 626 millions pour deux ans (1922-1924) paraît-elle être la caractéristique de la vie économique des îles au cours de ces dernières années : il n'en reste pas moins que cette situation, même en tenant compte des variations de la valeur de l'argent, reste très supérieure à ce qu'elle a été depuis un siècle et que les chiffres par lesquels elle s'exprime (162 060 989 francs aux importations, 178 672 017 aux exportations pour la Martinique, 132 566 719 aux importations, 154 871 706 aux exportations pour la Guadeloupe, en 1924), la population à laquelle elle sert de base (250 940 habitants pour la Martinique, en 1924, 229 839 pour la Guadeloupe en 1921) assignent à ces possessions une importance autrement considérable que celle qui devrait résulter de leur minuscule extension territoriale : à ne considérer que le premier de ces éléments, elles tiennent dans notre existence nationale une place qui à certaines années a égalé celle de Madagascar ; comme groupe compact de citoyens français hors de la métropole, aucune de nos colonies, sauf l'Algérie, ne les dépasse.

NOS ANTILLES DANS LE MONDE CONTEMPORAIN

Cette place peut-elle encore grandir, et ces débris d'un empire qui nous valut tant de prestige sont-ils susceptibles de constituer à nouveau un élément actif de notre prospérité nationale ? L'opinion, à cet égard, semble souvent trop dominée par un découragement qui confine à l'abdication : on parle des « vieilles colonies », comme s'il s'agissait de colonies mortes, de survivances auxquelles ne s'attacherait plus qu'un vague intérêt sentimental, à peu près archéologique ! et cependant ces îles sont toujours les jardins naturels qui firent l'émerveillement des découvreurs, et l'évolution que nous avons décrite leur a constitué la main-d'œuvre la mieux appropriée pour les mettre en valeur ! Sans parler d'entrer en concurrence pour le sucre et le café avec Java, Cuba ou le Brésil, tout en disant que l'amélioration des procédés de culture peut faire beaucoup, certaines cultures nouvelles s'annoncent plus fructueuses encore : l'Amérique Centrale, toute semblable aux Antilles, tire depuis trente ans des centaines de millions du goût croissant de la démocratie américaine pour les fruits. En Europe, les demandes en bananes, ananas, etc... augmentent d'année en année. En nous gardant de tomber dans la dépendance des spéculateurs américains, il nous serait si facile de tirer ces produits de notre propre fonds. Aucune production ne s'accommode mieux que celle-là du climat de nos Antilles et de leur état social (petite propriété, culture directe par le propriétaire sans outillage spécial, etc...) ; il n'est besoin que de l'organiser et par

elles, par d'autres industries voisines, ces îles peuvent reprendre dans notre économie nationale et dans celle du monde un rôle qui ne le cédera peut-être pas, toutes proportions gardées, à celui qui leur échut jadis.

Il ne faut pas oublier, par ailleurs, les avantages qui pourraient naître de leur seule position géographique elle-même. L'un des faits capitaux de l'histoire du vingtième siècle, nul n'en peut douter, aura été l'entrée de l'Océan Pacifique dans le domaine de la grande circulation internationale. L'ouverture du canal de Panama, qui en a marqué le début, a déjà entraîné la création d'un courant de navigation qui a dépassé tous les calculs. Dans un avenir prochain, une grande partie du trafic du monde passera par là. Ne nous sera-t-il pas précieux alors de disposer, sur cette route majeure des navires, et des avions qui les suivront, de quelques-uns de ces points de relâche et d'appui indispensables et où nous serons libres d'agir à notre guise pour la liberté de tous? Il faut donc prendre confiance en l'avenir de nos Antilles : petites îles si l'on veut, ces petites îles font partie de notre glorieux patrimoine; elles ont leur place dans notre développement planétaire.

Est-ce là tout l'avenir qui leur est réservé? Il est évident que nul dans l'univers d'aujourd'hui ne saurait imaginer nous voir planter notre drapeau sur quelque nouvelle parcelle des terres américaines; la reprise de possession de Saint-Barthélemy, moyennant une indemnité de 400 000 francs à la Suède, en 1877, a été une manifestation d'ordre purement sentimental, — 350 électeurs sur 351 la demandaient, — et sera très certainement la dernière opération de ce genre à laquelle procédera une nation européenne dans un monde régi par la doctrine de Monroe. Nous ne songeons aucunement à faire de nos Antilles la base d'une politique active, et, même dans l'ordre purement militaire, la loi de 1898 sur les points d'appui, prévoyant des travaux de fortification à Fort-de-France, est restée lettre morte. Certains ont imaginé qu'un jour ou l'autre les Américains des États-Unis ne consentiraient plus à s'accommoder de notre présence en une partie du globe dévolue à leur domination par droit de nature; quelques-uns sont allés jusqu'à nous conseiller de devancer l'inévitable, et de payer par on ne sait quel marché l'indispensable amitié de cette grande nation, voire des concessions d'un ordre encore plus matériel.

Il ne peut être question de rien de semblable; jamais une proposition, jamais un désir de cet ordre n'ont été exprimés par une voix quelconque, plus ou moins autorisée à nous parler au nom du peuple des États-Unis. Celui-ci aurait plutôt une tendance à se retirer des îles qu'il a pu occuper. Et si une telle idée se pro-

duisait on sait d'avance la réponse. On ne cède pas sa famille. Les populations, qui occupent aujourd'hui ces îles de la mer des Antilles, sont des populations françaises. Il ne dépend de personne, pas même de nous, pas même d'elles, de revenir sur l'œuvre des siècles. La France des Antilles, c'est la France !

La France demeure ainsi représentée de l'autre côté de l'Océan par ces deux possessions, qui sont par l'armature administrative deux quasi-départements d'Europe, mais qui sont aussi, par la nature spéciale des populations qui s'y sont constituées, une manière d'adaptation du génie français à d'autres conditions de climat et de race ; leur importance économique et politique égale leur importance sociale et nationale. De cette présence, de cette action de notre race pendant trois siècles sur le sol américain, il reste autre chose que des noms et des souvenirs ; il reste des éléments de prospérité matérielle et des principes d'ordre spirituel qui continuent à travailler, à travailler pour nous et pour les autres. Sans la France, il n'y aurait pas eu de Canada, et le sort des colonies anglaises qui forment maintenant la grande République des États-Unis eût été tout autre ; par les peuples nés de la France qui vivent et grandissent sur ce continent, c'est quelque chose encore d'elle qui agit en lui, et par lui dans l'univers.

CHAPITRE V

LA GUYANE

Cayenne et la Guyane en 1715. — *Les gouverneurs de* 1715 *à* 1760. — *Les Missions.* — *Les projets de colonisation de Choiseul.* — *La catastrophe du Kourou.* — *Continuation des essais de colonisation : Malouet.* — *La Révolution en Guyane.* — *L'Empire : Victor Hugues.* — *L'occupation portugaise* (1809-1817). — *La reprise de possession.* — *Catineau-Laroche.* — *La Guyane de* 1815 *à* 1848. — *L'émancipation et ses suites.* — *Colonisation pénale.* — *La Guyane sous le Second Empire.* — *Les voyageurs : Creveaux et Coudreau.* — *Le contesté de l'Est.* — *La République de Counani et l'affaire de Mapa.* — *L'arbitrage de* 1900. — *La Guyane moderne*

La Guyane de 1715 était à peine une colonie : de tout cet ensemble de plaines et de hauteurs qu'un paradoxe de la nature a constitué en une manière d'immense île séparée sur tout son pourtour de la masse de l'Amérique du Sud par la ceinture continue de rivières, de bois et de marécages de l'Orénoque, du Cassiquiare, du Rio-Negro et de l'Amazone, bien peu était connu, moins encore peuplé, occupé ou exploité. La France Équinoxiale, ce Cap de Nord qui avait plus ou moins aspiré à s'étendre à tout le continent, n'avait cessé de se ratatiner dans ses ambitions et dans ses réalités ; il y avait longtemps que nous ne songions plus à une existence effective sur l'Amazone, et la route que Férolles avait fait commencer à cette direction, la plus orgueilleuse affirmation de notre volonté que nous ayons jamais lancée en ce pays, était retournée à la forêt ; notre domaine effectif se limitait, à peu près exclusivement, à Cayenne, « l'île de Cayenne », simple dépendance du gouvernement général des Iles du Vent.

CAYENNE ET LA GUYANE EN 1715

Dépendance misérable entre toutes : cette île de Cayenne, delta — ou plutôt apparence de delta, car il y a des hauteurs naturelles, — de la rivière Oyac, était encore à peine défrichée et ne devait pas l'être davantage de longtemps, car l'eau y était partout ; là, au pied du mont Cépérou et du Fort Saint-Louis s'élevait la capitale de la colonie, où depuis quinze ans venait d'être transféré le siège du gouvernement, auparavant fixé à Remire : un pauvre village aux cases de boue et de bouse de vache, recouvertes de feuilles ou de bardeaux, et qui pourtant était le plus souvent vide d'habitants ; ceux-ci, et les soldats même de la garnison, préféraient en effet se tenir à l'ordinaire sur leurs habitations, simples abatis dans la forêt, où ils s'efforçaient de faire venir par le travail de leurs nègres quelques vivres et quelques produits tropicaux ; ces habitations s'élevaient un peu partout dans l'île, et en face sur le continent, particulièrement le long de la rivière Oyac, ou de la Comté comme on l'appelait depuis que Louis XIV l'avait concédée à M. de Gennes, qui se rendit là, en 1692, au retour de son expédition manquée pour former un établissement sur les bords du détroit de Magellan.

GUYANE : TYPES D'INDIENS

Les hommes surtout faisaient défaut à cette colonie ; la population s'élevait, quand passa de Gennes, à 600 Français, dont 200 soldats, et à 1 500 nègres environ ; Barrière et Raynal, pour une période postérieure, parlent seulement de 90 blancs, 125 esclaves et 1 500 indigènes ; mais ces chiffres sont manifestement trop faibles et en contradiction avec ceux que les mêmes auteurs donnent pour le nombre des habitations : 19 sucreries, 60 rocouries et 4 indigoteries.

Quoi qu'il en soit, cette pauvre colonie était à peu près hors d'état d'alimenter aucun commerce ; les rares navires qui y étaient conduits y restaient des mois avant d'avoir constitué une cargaison ; ceux qui y portaient des nègres n'arrivaient pas à les écouler. On comprend assez que des gouvernements, pour qui les

colonies n'étaient que des établissements de commerce, se soient peu souciés de celle-ci : la Guyane, à peu près oubliée de tous, vécut comme elle put, en quelque sorte sur son propre fonds, pendant cinquante ans.

LES GOUVERNEURS DE 1715 A 1760

Ce fut peut-être ce qui pouvait lui arriver de mieux, car cette poignée d'hommes, abandonnés à eux-mêmes, trouva les moyens de se suffire et de se développer comme son instinct et son expérience le lui commandèrent, sans y être contrariée par aucune théorie venue du dehors ; ces vaillants y furent d'ailleurs aidés par la remarquable continuité de vues que leur permit la permanence de leur administration ; ils furent en effet successivement gouvernés par trois d'Orvilliers : le père (1700-1710), le fils (1716-1729) et le petit-fils (1736-1763), et les intervalles furent également remplis par des hommes qui firent de longs séjours, comme le baron de l'Amirande (1730-1736) ; le résultat fut qu'après une ou deux générations, cette petite république, qui n'avait pour ainsi dire point eu d'histoire, se trouva avoir assez sérieusement progressé ; les chiffres officiels de la population, qui étaient en 1716 de 296 blancs, 28 libres et 2436 esclaves, étaient passés en 1749 à 456 blancs, 21 libres et 5 471 esclaves.

Les grands événements de cette période avaient été le progrès des cultures, — l'introduction du café qui fut apporté en 1716 par un déserteur de Surinam ; la Guyane fut ainsi la première colonie française à produire cette précieuse denrée ! — et les tentatives qui, malgré les difficultés et la faiblesse des moyens, continuèrent à être faites pour s'étendre et se développer du côté du continent : les Français sont ainsi bâtis qu'ils ne peuvent jamais s'arrêter au seuil de l'inconnu.

On n'avait d'ailleurs jamais cessé de parler des richesses merveilleuses de l'intérieur, de l'Eldorado et du lac Parimé, et il était trop naturel que, dès que les circonstances le permirent, on s'efforçât à nouveau de parvenir à ces sources de la fortune ; d'Orvilliers organisa ainsi, à partir de 1720, toute une série de modestes explorations (ressuscitées récemment par M. Henri Froidevaux) et qui, pour n'avoir pas fait grand bruit auprès des contemporains, n'en méritaient pas moins d'être tirées de l'oubli : sans doute les sergents Caperon, Canada, La Haye, le lieutenant d'Audiffredy, etc..., ne parvinrent point à l'Eldorado, mais ils parcoururent ces contrées beaucoup plus loin qu'on ne l'avait cru généralement ; ils découvrirent des richesses naturelles, comme cette forêt de cacaoyers sauvages des sources du Camopi qui déchaîna un instant une fièvre d'activité et de spéculations comparables à d'autres que nous avons connues ; ils accomplirent même des exploits qui, si l'on songe aux moyens dont ils disposaient, paraissent prodigieux.

La Haye, en 1729, parvint jusqu'aux chutes du Yari, aux chutes du Désespoir ; on ne devait plus les revoir avant Crevaux.

Rien d'immédiat ne devait sortir de toute cette dépense d'énergie ; des efforts tout différents obtenaient cependant, de réels résultats.

Les missions Les jésuites, qui avaient la charge spirituelle de la colonie et ne l'avaient jamais quittée, même aux temps de l'occupation hollandaise, avaient depuis longtemps entrepris l'éducation des pauvres Indiens Galibis, Roucouyennes, Émerillons, etc... Mais ils avaient bien vite reconnu que tous leurs efforts ne serviraient à rien si leurs prosélytes retombaient ensuite, exposés aux tentations et aux abandons de leur vie errante : aussi, dès 1709, avaient-ils conçu le plan de grouper leurs fidèles dans un village créé pour cela à l'embouchure du Kourou ; l'entreprise réussit et, par les soins des Pères Lombard, Fauques, etc..., il ne tarda pas à se former là une manière de colonie moralisatrice et civilisatrice comparable aux fameuses réductions du Paraguay ; l'établissement essaima même et il y en eut d'autres sur divers points du domaine que nous revendiquions, voire assez avant dans l'intérieur des terres : non seulement à Kourou et à Sinnamary, mais à Saint-Joseph d'Approuague, à Notre-Dame de la Foi du Camopi, à Saint-Paul et à Saint-Pierre d'Oyapock, et jusque dans les territoires que nous avons longtemps appelés le Contesté. Même l'apparition du corsaire américain Potter qui, le 6 novembre 1744, surprit et détruisit abominablement les établissements d'Oyapock, n'arrêta pas ce progrès ; pendant vingt ans les missions continuèrent à grandir ; les Indiens y vivaient sous l'autorité toute morale de leurs pères, d'une manière qui insensiblement se rapprochait de la nôtre ; déjà même ils commençaient à rendre des services à la colonie, assuraient les communications avec Surinam et le Para, apportaient quelques articles au commerce, des canots, des hamacs, un peu de culture ; si l'on en croit certains enthousiastes, le nombre de ces Indiens civilisés se serait élevé à 10 000 et il aurait fourni à Cayenne un tiers de ses exportations.

A la même époque cette colonie était incontestablement aussi prospère que le lui permettait la faiblesse de ses moyens ; elle avait, nous dit Coudreau, qui ne précise pas ses sources, plus de 1 200 habitants blancs, 5 000 esclaves, 2 000 mulâtres ; elle donnait quatre fois plus de rocou qu'en 1882, trois fois plus de cacao, douze fois plus de coton, deux fois plus de sucre.

D'autres causes avaient contribué à reporter sur elle l'attention de l'humanité civilisée, et surtout l'intérêt que lui témoignaient les savants. L'Amérique du Sud

avait, en effet, toujours paru à ceux-ci une manière de terre privilégiée, tant pour les trésors qu'elle met à la disposition de l'histoire naturelle que pour les conditions avantageuses qu'elle offrait à certaines expériences de physique du globe, et l'on sait l'importance qu'a gardée le passage de Richer à Cayenne en 1669. Le voyage de La Condamine en 1743 et sa merveilleuse randonnée de 1 000 kilomètres tout du long de l'Amazone, de Jaen à Macapa, eurent plus de retentissement encore, et d'autres suivirent. Les ouvrages de Pierre Barrière, en particulier, firent connaître la Guyane, et l'on peut dire que ce pays était vers le milieu du siècle l'un de ceux qui éveillaient le plus d'attention à Paris.

On ne saurait donc s'étonner qu'au lendemain de ce traité de Paris qui nous dépouillait d'une si grande partie de notre ancien empire colonial les yeux se soient tournés vers cette Guyane, qui avait traversé presque sans éclaboussures les crises de la guerre de la Succession d'Autriche et de la guerre de Sept Ans. Elle allait devoir à cette vogue inattendue la plus grande péripétie de son histoire.

LES PROJETS DE COLONISATION DE CHOISEUL

On crut tout de suite à des possibilités majeures : un colon, M. de Préfontaines, qui connaissait bien le pays où, il avait vécu vingt ans, estimait que l'on devait attendre beaucoup de sa mise en valeur et que celle-ci pouvait être menée à bien avec une facilité relative ; le séjour et même le travail sous les tropiques, si souvent décrits sous des couleurs effroyables, n'étaient pas impossibles pour la race blanche, sauf à prendre certaines précautions. L'idée séduisit Choiseul et plusieurs de ses amis, notamment le financier allemand Bombarde ; ils passèrent tout de suite à la réalisation, qu'ils conçurent assez différente de ce qu'avait proposé Préfontaines.

Il s'agissait de réparer le désastre qu'avaient été pour nous la guerre de Sept Ans et la perte du Canada, en reconstituant sur le sol de l'Amérique du Sud une colonie nouvelle où se formerait un puissant noyau de population blanche, capable de subsister par ses propres moyens, et de venir le cas échéant au secours de nos possessions voisines des Antilles, de si haute importance pour notre économie et qui apparaissaient sous la menace constante d'une nouvelle attaque anglaise. Cette colonie pourrait donner à nos îles du bois, des salaisons, des vivres ; peut-être même dans l'avenir certaines cultures rémunératrices étaient-elles à prévoir ; mais tel n'était pas pour le moment le but essentiel : l'objet que l'on se proposait était tout politique et militaire, il s'agissait de constituer un peuple nouveau, et l'on comptait pour réussir sur l'énormité des moyens.

Préfontaines déconcerté aurait préféré que l'on agît plus modestement, par

degrés, en commençant par l'envoi de soixante familles et en ne rejetant pas le concours des esclaves ; le vieux d'Orvilliers, avec son expérience héréditaire, protestait ; le colonel de Béhague envoyé sur les lieux dénonçait aussi les impossibilités ; rien n'y fit, on voulait aller vite et peu s'en fallut que l'on ne commençât avant la fin des hostilités.

On avait vu grand ; les Choiseul, qui menaient l'entreprise et entendaient en tirer gloire et profit, devaient être les maîtres et seigneurs de tout le pays, entre Kourou et Maroni, qu'ils régiraient presque en princes souverains, et auraient à leur disposition toutes les ressources de l'État ; grâce à cela on pourrait installer tout de suite à l'embouchure du Kourou, en seigneurs de 1 600 arpents ou concessionnaires roturiers se rachetant en huit ans, les milliers de colons qu'une savante publicité, servie parfois par un peu de contrainte, avait recrutés dans la France entière et jusqu'en Allemagne ; tout avait été largement prévu pour les faire réussir ; on était allé jusqu'à acheter des milliers de chapeaux de paille, avec ruban se nouant sous le menton, pour travailler au soleil, et jusqu'à engager des tambourinaires et des guitaristes pour distraire les travailleurs.

LA CATASTROPHE DU KOUROU

La désillusion ne se fit pas attendre. Préfontaines, envoyé en avant pour préparer les lieux, arriva en retard, le 19 juillet 1763, et trouva tout le monde, le gouverneur en tête, fort mal disposé ; on lui refusa même les moyens de se rendre à Kourou ; avec l'aide des jésuites, qui, espérant se concilier la faveur du ministre pour échapper aux conséquences de leur suppression, lui prêtèrent deux cents esclaves, il débroussailla pourtant l'emplacement de la future ville, y construisit quatorze rangées de carbets de feuilles et de paille, avec une statue du roi en planches sur la place, et on attendit la grande expédition.

Celle-ci commença à paraître en décembre, sous la conduite de l'intendant Thibault de Chanvallon, un créole des Antilles qu'un *Voyage à la Martinique* avait recommandé au choix du ministre, et l'on essaya de réaliser ce pourquoi l'on était venu ; mais aussitôt on se trouva débordé : les autorités, en France, continuaient à embarquer sans compter tous les volontaires qui leur arrivaient en flots sans cesse accrus et à qui l'on faisait traverser Paris de nuit sur des charrettes couvertes pour ne pas éveiller l'attention : 400 en mars ; 1 600 en avril ; dès le mois de juillet il en était arrivé 8 000 au Kourou et les maladies aussitôt s'étaient déclarées parmi eux, emportant par centaines, par milliers les malheureux auxquels on ne savait alors donner aucun soin ; les quelques dizaines de paillotes que l'on avait dressées à

l'avance s'étaient trouvées tout de suite insuffisantes et les capitaines de navires cependant insistaient pour débarquer leur monde et repartir à peine arrivés ; les tentes même manquaient ; on finit par improviser une manière de lazaret ou de dépôt provisoire aux Iles du Diable, que pour rassurer les esprits on rebaptisa Iles du Salut.

Le désordre à terre devenait de la folie ; on ne savait à quoi employer ces gens pour qui rien n'était préparé ; puis, quand on eut commencé à leur distribuer des terres, ils refusèrent de travailler, et d'ailleurs s'en seraient trouvés bien incapables ;

VUE DE KOUROU : PLACE ET STATUE DE LOUIS XV
(D'après une aquarelle conservée aux archives du ministère des Colonies).

la plupart n'étaient que plèbe des grandes villes, dévoyés, désœuvrés attirés là par l'espoir d'une prompte fortune, mais hors d'état de rien tenter hors de leurs occupations habituelles : « J'ai vu, dit un témoin, ce désert aussi fréquenté que les jardins du Palais-Royal : des dames en robe traînante et des messieurs polis y marchaient d'un pas léger et Kourou offrit pendant des mois le spectacle le plus galant et le plus magnifique » ; il y eut des soupers, des bals, l'on joua la comédie, et cependant la famine commençait à régner par manque de vivres frais, d'eau surtout ; les survivants s'exaspéraient, s'en prenaient à Chanvallon, qu'ils rendaient responsable de leurs malheurs et qu'ils accusaient de commerce, de concussions, de vol ; il y avait des émeutes, une répression s'imposait et les plus mutins étaient exilés dans la solitude et l'abandon sur la rive droite du Kourou. La colonie de Cayenne, de son côté, persistait à ignorer tout ce qui se passait là.

Quelque chose de ces étranges histoires avait cependant fini par parvenir à Paris et le chef théorique de cette aventure, le chevalier Turgot, frère aîné de l'économiste,

colonel de dragons et auteur d'un *Mémoire sur la manière de rassembler, préparer et conserver les diverses curiosités d'histoire naturelle*, ainsi que d'une recette pour le faisan à la tartare, avait eu l'ordre de regagner un poste dont il s'obstinait à se tenir éloigné depuis deux ans. Il arriva le 19 décembre 1765 et son premier soin fut de faire arrêter le malheureux Chanvallon qui fut durement traité, et emprisonné jusqu'en 1770 (il fallut ensuite indemniser sa famille) ; le gouverneur ne fit d'ailleurs qu'une apparition au Kourou et repartit au bout de quatre mois, ayant distribué 200 000 livres en libéralités diverses aux principaux membres de la colonie.

Et ce fut la fin de cette lamentable histoire et de la plus grandiose tentative de colonisation par le peuplement qui ait jamais été risquée par la France ; elle avait gaspillé plus de dix mille vies humaines, — le chiffre total des embarquements aurait été, d'après d'Aubigny, de 10 996, sur lesquels il demeurait, en janvier 1766, 918 présents — et plus de 30 millions ; à la Guyane une vingtaine de familles colonisèrent les quartiers de Kourou et de Sinnamary. L'aventure avait surtout établi l'effroyable renom d'insalubrité qui devait jusqu'à nos jours rendre cette colonie si impopulaire.

CONTINUATION DES ESSAIS DE COLONISATION : MALOUET

Choiseul et ses amis ne voulaient cependant pas s'avouer vaincus ; ils tentèrent encore, en s'adjoignant Dubuc, une autre expérience, portant cette fois sur les régions d'Approuague et de Tonnegrande, pour laquelle ils formèrent une nouvelle compagnie ; le seul résultat fut de dépenser une nouvelle somme de 800 000 livres et, grâce aux soins de l'ordonnateur Maillart, d'arriver à acclimater en ce pays la race bovine qui, formée à l'origine de ce qui avait été importé pour le Kourou, y réussit au point qu'un certain Pomme, en 1789, avait jusqu'à 120 000 têtes de bétail dans ses savanes d'Ouana, près de l'Oyapock ; mais Pomme, élu député, partit pour la France et ses bœufs laissés à eux-mêmes dépérirent. La Guyane moderne fait venir sa viande du Vénézuela.

MALOUET
(D'après la gravure de Labadye).

Les faiseurs de projets ne se décourageaient pas : un Bessner, commandant des troupes, imaginait de renouveler là les rêveries de Locke

sur la constitution de la Caroline et proposait de faire appel, pour les réaliser, au concours des Indiens, dont il évaluait le nombre à 100 000, et de 20 000 nègres marrons que l'on aurait tirés de Surinam. Le passage d'un homme de bon sens, heureusement, mit un terme à ces billevesées.

Malouet, arrivé en 1766, s'étonna que l'on ne pût réussir à la Guyane, tandis que les Hollandais, à côté, tiraient un gros profit de leur établissement ; il alla voir ce qui se faisait là et en ramena l'ingénieur Guizan, avec des vues raisonnées et techniques : les Français s'étant bornés jusque-là à une manière de cueillette limitée aux hauteurs, il suffirait, pour réussir, de réaliser une culture intensive des denrées coloniales comme aux Antilles, en mettant en valeur les terres inondées du littoral, savanes tremblantes, pripris ou pinautières, entretenues dans un état de sécheresse relative par un réseau de canaux qu'il faudrait d'abord creuser. On les distribuerait alors, après un premier aménagement, entre des concessionnaires auxquels on fournirait des avances pour faire le reste et d'abord les garnir de nègres, ce qui était le plus indispensable. Pour débuter on prévoyait une dépense de deux millions, correspondant à l'établissement de vingt habitations.

L'exécution commença aussitôt et ne tarda pas à donner des résultats appréciables, grâce surtout à l'introduction des plantes à épices, girofliers, canneliers et muscadiers, envoyées par Poivre en 1773, et qui prospérèrent aussitôt sous un climat qui semblait fait pour elles. L'ouverture de la colonie au commerce de toutes les nations, par ailleurs décrétée le 1er mai 1768, lui permit de se soustraire à ce qu'avait de fâcheux le régime de l'exclusif et de se procurer à bon compte les bras dont elle avait besoin ; s'il ne s'agissait plus des chiffres grandioses de l'âge précédent, il était permis d'espérer que, comme colonie de plantation et annexe des Antilles, un avenir restreint mais fructueux restait permis à la Guyane.

Malouet partit en 1778 et le sage gouverneur Jacau de Fiedmont qui, depuis quinze ans, ne s'était attaché qu'à maintenir la paix, le suivit de près. La guerre d'Amérique laissa à peu près tranquille la Guyane, qui eut seulement la satisfaction de s'annexer momentanément sa grande voisine hollandaise, mais aussitôt après les extravagances recommencèrent. Bessner y revint comme gouverneur et eut la permission d'y appliquer son fameux plan, dont l'échec le fit peut-être mourir de chagrin ; d'autres suivirent, mais, dans l'ensemble, l'impulsion donnée par Malouet continua à avoir ses heureux effets ; la population qui, en 1769, était de 1 291 blancs et 8 047 hommes de couleur, était passée en 1788 à 1 307 blancs, 480 libres et 10 478 esclaves ; les importations de France s'élevaient à 557 000 livres, celles de l'étranger à 112 000, les exportations respectivement à 444 000 et 87 000.

Il n'avait malheureusement pas pu en être de même de l'autre forme de notre activité en ces régions et, pour les Missions, le désastre avait été complet : en dépit de leur complaisance à l'égard de l'entreprise du Kourou, les jésuites n'avaient pu échapper au sort de leurs frères de France ; en vain la colonie avait-elle demandé qu'il fût fait une exception en leur faveur, en vain avait-elle même désobéi aux ordres venus de la métropole (le Père Ruelle, préfet apostolique, continuait à s'intituler supérieur encore en 1768 et il y eut des jésuites, paraît-il, à Approuague, jusque pendant la Révolution), la loi générale n'en eut pas moins là son effet comme ailleurs ; des prémontrés et des dominicains remplacèrent les jésuites pour le service des Européens, mais les sauvages désapprirent le chemin des cérémonies religieuses dès que cessèrent les distributions de tafia par lesquelles on avait un instant cherché à les retenir ; ceux du Kourou et de Sinnamary passèrent en territoire hollandais ; lès missions de l'Est subsistèrent un peu plus longtemps ; on fit même revenir, en 1777, quatre ex-jésuites portugais pour leur rendre un peu d'existence ; mais là aussi le relâchement du zèle fit son œuvre et les populations auxquelles on avait eu depuis cinquante ans tant de peine à donner un semblant d'existence sociale recommencèrent à se dissiper suivant les hasards de la chasse et de la pêche ; les dernières missions, celles de Carapapori, de Macari et de Counani durèrent jusqu'à la Révolution française et disparurent alors par l'effet des troubles et des invasions.

LA RÉVOLUTION EN GUYANE

La Révolution, en Guyane, suivit un cours assez analogue, en gros, à ce qu'elle fut dans l'ensemble de nos colonies, mais sans catastrophes retentissantes : au début, cependant, une sorte d'agitation électorale pour la formation des municipalités mit bien aux prises les « grands blancs » et la petite démagogie des bourgs, artisans et boutiquiers, mais tous étaient d'accord au fond pour défendre leurs privilèges et quand arriva le commissaire Guyot, soupçonné de venir apporter l'égalité pour les hommes de couleur, peu s'en fallut qu'il ne fût renvoyé d'autorité en Europe. On le reçut pourtant, ainsi que son successeur Jeannet Oudin, neveu de Danton, et il fallut bien que celui-ci, se conformant aux instructions venues de France, publiât le décret d'émancipation (17 juin 1794). Ce furent alors les saturnales ordinaires et l'abandon de tout travail, même par les infirmiers de l'hôpital ; mais il fallait vivre, et un arrêté du commissaire, bientôt confirmé par un décret de la Convention (7 février-11 mai 1795), mit en état de réquisition pour les plantations tous les anciens travailleurs, sous peine de contre-révolution ; on prescrivit même la destruction de tous les prétendus

petits établissements de culture qu'ils avaient essayé de fonder dans l'intervalle, pour avoir un prétexte de ne pas regagner les habitations. Un instant, en 1799, le commissaire Burnel fit mine de s'appuyer sur eux pour instituer une sorte de tyrannie démagogique, mais les troupes, l'ancien bataillon d'Alsace, firent cause commune avec la garde nationale et Burnel fut embarqué pour la France.

A partir de 1794, une série d'événements d'un ordre nouveau vint rappeler à la mémoire des Français ce pays au renom déjà si sinistre ; c'était la suite du décret du 23 avril 1793 sur la déportation des prêtres insermentés et des citoyens convaincus d'incivisme ; les premières victimes de cette « guillotine sèche », comme on l'appela, furent des Montagnards, Collot-d'Herbois et Billaud-Varennes, ce dernier qui s'en accommoda assez bien, puisqu'il demeura à la Guyane jusqu'en 1815 et ne s'enfuit alors, pour aller mourir en Haïti, que par crainte des rigueurs du régime nouveau ; en 1795 commencèrent à arriver les déportés de Fructidor, Barthélemy, Pichegru, Barbé-Marbois, et, par centaines, des ecclésiastiques réfractaires dont le sort, dans les solitudes de Sinnamary et de Connamana, fut effroyable ; sur 321 arrivés par la seule *Décade*, 163 moururent en quelques mois, et l'on peut seulement s'étonner, qu'étant données les conditions dans lesquelles ils se trouvaient il n'en soit pas mort davantage. Plus que jamais la Guyane eut la réputation d'être le cimetière des Européens.

L'EMPIRE : VICTOR HUGUES La Révolution cependant était terminée et cela voulait dire, pour la Guyane comme pour le reste de nos colonies, que l'esclavage allait être rétabli. Celui qui s'en chargea à Cayenne fut précisément ce Victor Hugues, dont nous avons vu l'ardeur révolutionnaire aux Iles et qui maintenant, agent des Consuls après l'avoir été du Directoire, en attendant qu'il devînt commissaire impérial, tint la parole qu'il avait donnée de montrer la même énergie à faire exécuter les instructions qu'il aurait reçues du gouvernement de la métropole, quelles qu'elles fussent. Il n'y eut pas de résistance, et la grande question redevint, comme elle avait toujours été, celle de la mise en valeur. Le Premier Consul, paraît-il, attachait un grand intérêt à la Guyane et l'estimait le plus beau pays du monde pour former une colonie ; il aurait songé à en charger Pichegru. Il y fut servi par Hugues, admirable administrateur ; les introductions de noirs s'élevèrent à 860 en un an, plus qu'il ne s'était jamais vu ; les exportations atteignirent 560 000 francs en 1802, 1 755 000 en 1807.

La Guyane était jusque-là restée à peu près en dehors de la guerre, protégée de l'invasion en quelque sorte par son insignifiance même ; tout au plus avait-elle vu la Guyane néerlandaise, sa voisine, occupée de 1796 à 1799, puis en 1802, par les

Anglais, qui devaient toujours en conserver une partie, et avait-elle servi de base ou de point de relâche aux opérations de quelques-uns de nos corsaires ou de nos croiseurs ; mais cette tranquillité ne pouvait durer indéfiniment.

L'OCCUPATION PORTUGAISE — 1809-1817

Tout à côté d'elle, en effet, il existait une puissance qui, relativement forte en cette partie du monde, pouvait être tentée de chercher là une compensation aux humiliations qui l'accablaient en Europe : le Portugal ne s'était jamais entièrement consolé de la perte

LES ÎLES DU SALUT (ÎLE DU DIABLE)

de sa capitainerie du Cap de Nord, concédée au seizième siècle à Bento Maciel Parente, non plus que du voisinage que nous lui avions imposé par la force des armes. Dès 1794, ses troupes avaient profité de notre faiblesse momentanée pour venir pousser des incursions jusqu'au delà de l'Oyapock, y détruire nos établissements et ramener sur son territoire ce qu'elles avaient pu des populations ralliées à notre domination.

La maîtrise de la mer, passée sans conteste entre les mains de ses alliés les Anglais, allait lui permettre de tirer un meilleur parti encore de la situation ; en novembre 1808, le corps d'armée du colonel Marquez, transporté par la division du capitaine Yeo, venait ainsi débarquer à l'embouchure de l'Oyapock. Hugues retrouvait son énergie de 1794 pour organiser la défense ; mais il était devenu propriétaire et lorsqu'il vit les envahisseurs menacer d'une destruction complète les richesses qu'il s'était donné tant de mal à constituer, le cœur lui manqua : la capitulation qu'il signa le 12 janvier 1809 portait expressément qu'il cédait seu-

lement « au système destructeur d'affranchir les esclaves qui se rangeaient sous le drapeau de l'ennemi et d'incendier les habitations » ; l'affaire faite, il s'efforça encore d'en adoucir les conséquences en donnant les meilleurs conseils d'administration à son successeur portugais, et montra à quel point il tenait à ce pays en revenant s'y installer et y vivre comme simple particulier, lorsque les circonstances lui en eurent rendu la possibilité en 1815.

Les Portugais gardèrent donc leur conquête et s'y conduisirent fort correctement de 1809 à 1817 ; les Anglais s'étaient contentés, pour leur part, de la merveilleuse collection d'ornithologie Martin, qui est au British Museum. Mais cette occupation ne devait être qu'un intermède et, dès le début de 1815, il apparut que le gouvernement de Louis XVIII aspirait à reprendre au plus vite possession de ces territoires, ainsi que les traités lui en donnaient le droit formel.

LA REPRISE DE POSSESSION

Les intentions du Portugal étaient tout autres : la cour de Lisbonne, en effet, ou plutôt celle de Rio, car le prince régent résidait en Amérique depuis 1808, ne niait pas le principe, mais prétendait en subordonner l'exécution à la détermination préalable des frontières définitives. Le gouvernement de Louis XVIII dut aller jusqu'à donner l'ordre à l'amiral Bergeret et au général Carra Saint-Cyr, chargés de l'affaire, d'agir par la force pour faire reconnaître nos droits ; il ne fut heureusement pas besoin d'en venir là : l'Angleterre se chargea de rappeler les Portugais au respect des traités et les formalités finirent par s'accomplir sans difficultés le 8 novembre 1817.

L'énergie un peu inattendue que venait de déployer le ministère s'explique par l'importance qu'on attachait à cette possession : à défaut de Saint-Domingue, la Guyane était, avec la côte d'Afrique, où des essais du même ordre allaient être tentés, le seul point du globe où il nous fût possible de chercher un développement nouveau de ces cultures tropicales que l'on estimait indispensables à notre prospérité économique, ne fût-ce que pour nous libérer du tribut de 86 millions que leur ruine nous condamnait à payer à l'étranger ; d'autres considérations assez singulières venaient encore renforcer l'effet de ce raisonnement inspiré par la vieille mentalité mercantile.

C'était alors un fait presque universellement admis que les pays d'Europe étaient trop peuplés, et que de ce pullullement exagéré, ainsi que du développement de l'industrie, et du paupérisme qui en était la conséquence, résultaient les plus sérieux dangers pour la paix et la prospérité sociales ; tout au moins convenait-il d'utiliser les excédents de population qui tombaient à la charge du public et finis-

saient par constituer un poids insupportable pour le Trésor de l'État. L'émigration en Amérique, aux États-Unis, était une manière de soupape de sûreté qui atténuait le mal ; mais les forces qui s'en allaient ainsi étaient perdues pour la France ; combien eût-il été préférable de les conserver en les canalisant à notre profit, et de les faire servir au mieux de nos intérêts et de notre grandeur dans le monde. C'est ce qui rendait les esprits aussi préparés que possible à accueillir les suggestions comme celle que vint leur proposer M. Catineau-Laroche (1819).

CATINEAU-LAROCHE

Ce Catineau-Laroche, ancien fonctionnaire des douanes et de la librairie, ancien sous-préfet, était le type même du colonisateur en chambre ; convaincu que la colonisation et le travail par les blancs étaient possibles sous les tropiques, il offrait de constituer en Guyane un établissement de peuplement où l'on installerait en dix ans cent mille personnes, familles pauvres, ouvriers ou orphelins des hospices ; une compagnie, ou le gouvernement, feraient les premiers frais : l'affaire rapporterait au bout de la deuxième année ; avec 10 millions, on aurait en dix ans 187 millions, en vingt-huit ans, dans une autre combinaison, 391, dont 96 reviendraient à l'État ; et l'on aurait « assuré aux familles pauvres et laborieuses ce que leur refusait l'Europe ».

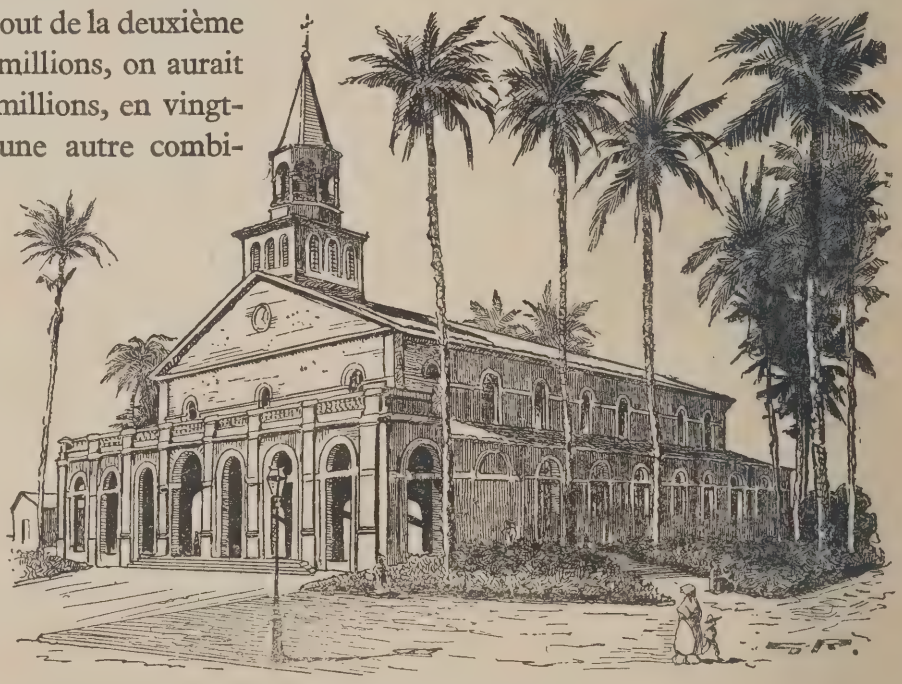

L'ÉGLISE DE CAYENNE

En dépit des réserves et des objections, on décida de tenter un essai, mais cela ne dispensa pas de donner corps, en attendant, à toutes les propositions les plus saugrenues des faiseurs de projets : transport en Guyane à grands frais de trente-

deux Chinois et Tagals, conducteurs de buffles, que le capitaine de vaisseau Philibert alla chercher à Manille et qui se refusèrent absolument à travailler (1820), prétendus « settlers » des États-Unis que le préfet Laussat installa dans sa ville de Laussadelphie à Passoura et qu'il fallut aussi rapatrier au bout de quelques mois (1822), concession de la même Laussadelphie à un caporal et huit hommes que l'on en retira encore, sans que l'on puisse savoir au juste pourquoi (1823-1825), etc... Enfin, en 1823, l'emplacement de la Mana, que Catineau-Laroche avait reconnu au cours d'un voyage de trois mois en Guyane, fut jugé prêt et l'on y procéda à l'installation de la « Nouvelle-Angoulême ».

A titre de premier essai, le baron Milius, gouverneur, y avait envoyé une compagnie d'ouvriers militaires, des sapeurs, des ouvriers, en tout 167 personnes, et 127 orphelins amenés de France ; le résultat fut lamentable ; il fallut faire intervenir la gendarmerie pour mettre un terme à certains excès ; puis la maladie se mit de la partie ; sur 31 cultivateurs, 17 moururent en dix mois. On se résigna à les rapatrier et à réduire encore l'affaire à l'établissement de trois familles jurassiennes, qu'un capitaine Gerbet avait engagées pendant un congé en France. On leur fit passer l'océan sur un bateau à vapeur, la *Caroline*, le premier qui ait traversé l'Atlantique (mais à la voile !), et les débuts furent magnifiques ; les Jurassiens écrivaient des lettres enthousiastes et 187 familles de leur pays, paraît-il, demandaient à les rejoindre. Mais les distributions de vivres cessèrent ; les colons ne cultivant rien, essayèrent quelque temps de se transformer en cabaretiers, puis, n'y tenant plus, supplièrent qu'on les renvoyât en France (10 juin 1828) ; les frais, prévus pour 500 000 francs, avaient fini par s'élever à 1 100 000.

MADAME JAVOUHEY

Quelqu'un pourtant s'offrit à tirer parti de ce qui avait été fait : Mme Javouhey, fondatrice de la congrégation de Saint-Joseph de Cluny (1779-1851), qui avait un pensionnat à Cayenne depuis 1821, proposa de reprendre la Mana, où elle installerait avec ses sœurs une colonie pour transformer en agriculteurs quelques-uns des orphelins qui encombraient les hôpitaux de France ; elle prendrait comme collaborateurs des engagés payés, qui accepteraient son autorité, et tout ce monde vivrait en commun sous des règles évangéliques. L'idée fut acceptée (22 août 1827), et il est certain que, les qualités d'ordre et de bienveillance de Mme Javouhey aidant, de premiers résultats furent obtenus, mais ces engagés ne purent s'accommoder de l'existence monastique que la Mère leur faisait mener ; ils la quittèrent presque tous à l'expiration de leur engagement et elle dut se pourvoir de nègres pour les remplacer ; l'éducation et

l'acclimatation des orphelins, par ailleurs, ne progressaient pas : la subvention de Mme Javouhey, qui avait reçu 196 000 francs en trois ans, ne fut pas renouvelée.

Mme Javouhey eut alors une autre idée : il y avait en ce moment à la Guyane un assez grand nombre de « nègres de traite », saisis à bord des négriers, qu'il était interdit de vendre, et qu'une loi du 4 mars 1831 obligeait à libérer après sept ans d'apprentissage. Leur entretien était une lourde charge, et cette échéance, d'autre part, inquiétait ; Mme Javouhey s'offrit : elle grouperait ces nègres dans un village où elle les formerait au travail et à la civilisation chrétienne. Le plan fut agréé (14 août 1835) et la Mana devint ainsi un de ces villages-refuges dont nous avons vu tant d'exemples dans les diverses parties du monde. Mme Javouhey se fit adorer de ses noirs et en obtint un travail qu'elle sut remarquablement diriger, principalement vers l'exploitation des bois et la fabrication du rhum. Mais la colonisation en profita assez peu, la communauté vivant en grande partie sur soi-même ; les idées humanitaires de Mme Javouhey, par ailleurs, avaient éveillé des inquiétudes chez certains colons ; son asile du Camp Saint-Denis, pour les malades et les infirmes, dut être rétrocédé aux sœurs de Saint-Paul de Chartres ; enfin il parut impossible de laisser indéfiniment tout un quartier de la colonie sous un régime d'exception : un arrêté du 22 décembre 1846 fit rentrer la Mana dans le droit commun et de l'œuvre de Mme Javouhey il ne serait resté qu'un village assez semblable à tous ceux de la colonie, avec une moralité un peu supérieure et le précédent d'une bonne affaire bien menée, s'il n'en était demeuré, bien plus encore, l'exemple de ce que peut une âme fortement trempée, au service d'une cause généreuse : la « Grande Madame », la « Reine Blanche », dont ses nègres auraient, en 1848, voulu faire leur député, est une des plus nobles figures de l'histoire de la Guyane et de toute notre histoire coloniale.

LA GUYANE DE 1815 A 1848

L'ancienne colonie cependant, « la quatrième de nos grandes colonies », comme on disait, continuait à vivre d'une existence analogue à celle qui avait toujours été la sienne ; par une tolérance qu'explique assez son isolement, les lois contre la traite y furent toujours moins exactement appliquées que dans les autres colonies et les introductions d'esclaves — on a dit 9 000, — s'y poursuivirent assez régulièrement jusqu'en 1830. La population put ainsi continuer à augmenter et passa de 987 blancs, 1 698 libres et 13 309 esclaves en 1819 à 5 970 libres et 19 988 esclaves à la veille de la révolution de 1848, en même temps les cultures et le produit progressaient d'une manière continue. Le maximum de prospérité, semble-t-il, dut être atteint aux

environs de l'année 1836, où il y eut 51 sucreries couvrant 1 300 ou 1 400 hectares (2 514 756 kilos en 1838), 280 000 kilos de coton, etc..., au total 8 269 hectares de culture. Le commerce avec la France, de 2 042 000 francs en 1818, finit par s'élever en 1840 à 6 281 000 francs (2 636 aux importations venues de France, 3 645 aux exportations) ; le commerce avec l'étranger était de 1 470 000 francs.

Mais depuis 1830 il était devenu évident que cet état de choses ne pouvait durer : l'abolition était inévitable et les conséquences en seraient redoutables en Guyane, où il n'y avait aucune réserve de main-d'œuvre ni de capitaux. Il importait de

TRAFIQUANTS ET ESCLAVES (D'après une lithographie).

trouver un remède pour sauver la colonie. Un curieux essai en ce sens fut projeté dans les années qui suivirent 1840.

On aurait formé une compagnie au capital de 50 millions, dont 30 auraient été constitués par les terres de la colonie, et le reste d'argent frais fourni par la France. La Compagnie aurait accompli l'émancipation et aurait employé ses capitaux à se procurer au dehors le travail et l'outillage nécessaires. Les Chambres consentirent à voter, le 19 juin 1845, les 50 000 francs demandés pour les études préliminaires ; mais, sur place, on se heurta aux résistances acharnées de l'individualisme des planteurs et la loi ne reçut pas même un commencement d'exécution.

L'ÉMANCIPATION ET SES SUITES

1848 arriva donc sans qu'aucune mesure d'aménagement eût été prévue et l'on vit comme une réédition de 1793 ; en un seul jour les noirs désertèrent les ateliers en chantant la liberté et ce fut l'arrêt complet du travail ; les planteurs rejetèrent les charges d'une institution

dont ils n'avaient plus les profits, et les infirmes et les vieillards auraient été exposés à périr sans le dévouement des Sœurs de Saint-Paul de Chartres. Puis il fallut s'organiser pour une existence nouvelle.

Ce qui se faisait aux Antilles ne pouvait être tenté dans cette Guyane, restée pendant deux siècles une colonie à ses débuts, presque en préparation ; l'effet de l'émancipation fut la destruction à peu près immédiate des cultures ; et depuis, on n'a pas trouvé le moyen de leur rendre les bras sans lesquels elles ne sauraient vivre ; l'immigration indienne a été interdite en 1878 pour raison d'humanité ; en vingt-deux ans elle avait introduit, en 19 convois, 8 471 travailleurs ; il en est peut-être resté 2 500, alors que la Guyane hollandaise, tout à côté, en a 15 000, la Guyane anglaise 100 000 !

Quant au reste de la population, il s'est de plus en plus concentré dans les agglomérations urbaines où il vit comme il peut, de petits métiers ; les campagnes abandonnées sont retournées à la forêt primitive qui les recouvre de sa végétation luxuriante, les canaux ont cessé d'être entretenus et l'on rencontre çà et là, sous un manteau de verdure, des pans de murailles et des débris de machines, restes d'une sucrerie ruinée. L'histoire de la Guyane a cessé d'être agricole ; elle est devenue tout entière celle d'entreprises diverses.

La colonisation pénale

La première de ces entreprises a été celle de la colonisation pénitentiaire.

L'origine en remonte à la Révolution, qui avait prescrit par une loi du 25 septembre 1791 que les criminels seraient déportés à Fort-Dauphin de Madagascar ; mais aucun effet n'avait suivi et il fallut attendre les préludes du Second Empire pour que le message présidentiel du 12 novembre 1850 vînt donner corps à cette conception dont la réalisation était depuis longtemps réclamée par beaucoup de philanthropes et de criminalistes.

On voulait supprimer l'horreur des bagnes, véritable insulte à l'humanité moderne. Aux colonies, à la Guyane en particulier, qu'une commission Mackau avait choisie pour tenter l'expérience, il serait possible de se relâcher de la rigueur de l'emprisonnement, de supprimer les chaînes, les châtiments corporels, d'organiser la régénération et le relèvement ; en dix ans, d'un forçat on ferait un colon et l'on rendrait à la société un citoyen utile, en même temps qu'on fournirait à une terre déshéritée les bras dont elle manquait.

Tel était l'idéal que l'on s'était proposé de réaliser par les lois du 27 mars 1852 et du 30 mai 1854, et dont l'exécution avait aussitôt commencé par le transfert à la

Guyane des forçats des bagnes métropolitains qui avaient opté pour ce régime : le premier convoi était parti par la corvette l'*Allier* le 31 mars 1852 ; à la fin de l'année il y en avait 2 220 rendus à destination.

Le résultat, malheureusement, répondit assez mal à ce que l'on attendait ; le commissaire général chargé de l'application du nouveau régime, M. Sarda Garriga, était un homme plein d'illusions ; moins d'un an ne s'était pas écoulé qu'il avait fallu avoir recours, pour parer aux difficultés de la situation, à la fermeté d'un gouverneur moins idéaliste, qui fut l'amiral Fourichon.

L'amiral n'eut aucune peine à assurer la tranquillité matérielle, mais la mission qu'on lui avait donnée était d'une autre portée et il eut le courage de la remplir jusqu'au bout : « Il ne me reste plus, écrivait-il au ministre, le moindre doute sur l'avenir réservé à cette entreprise ; plus on y aura mis de persistance, plus l'échec sera dommageable aux finances du pays et à l'honneur du gouvernement. »

Il ne s'agissait pas de la transportation des condamnés, dont l'amiral continuait à se déclarer partisan, mais de la colonisation pénale, de la moralisation et du relèvement par le travail ; il les considérait comme impossibles en dehors de tout contact avec une société capable d'absorber et de diriger les éléments que l'on prétendait ainsi réformer ; de plus, dans la pensée de l'amiral, le climat de la Guyane ne se prêtait pas à la mise en valeur par le travail des blancs.

Napoléon III n'était pas homme à se déprendre de l'une de ses chimères et le seul effet de la franchise de l'amiral fut une disgrâce qui dura quinze ans. L'expérience continua donc et les effets annoncés se produisirent ; les maladies, tout d'abord se déclarèrent et entraînèrent une mortalité qui, dans certaines circonstances, comme à la Montagne d'Argent, atteignirent jusqu'à 63 pour 100 en un an ; la seule épidémie de fièvre jaune de 1855 emporta 1 057 hommes ; ce fut en vain que l'on transporta les camps, les chantiers et les ateliers d'un bout à l'autre de la colonie ; en 1867 seulement, l'emplacement de Saint-Laurent du Maroni, grâce à l'expérience acquise, finit par permettre de procéder à une création qui a duré.

Mais surtout il apparaissait que la conception même sur laquelle on était parti était viciée à la base ; quels que fussent les encouragements, il était impossible d'obtenir des sujets soumis à la transportation qu'ils prissent intérêt à un travail quelconque ; tous, et surtout les libérés astreints au doublement, n'aspiraient qu'à une évasion, à un retour en France ; il n'y avait aucune ardeur, même parmi les condamnés à perpétuité, à obtenir des concessions ; celles mêmes qui étaient accordées étaient à peine exploitées : 899, en 1866, produisaient 100 819 francs ;

l'administration, par ailleurs, se montra, comme à son ordinaire, incapable d'assurer une gestion économique ; elle ne tirait aucun profit du travail des condamnés qui faisait concurrence, à perte, à l'industrie privée et les frais, de 2 273 856 francs en 1852, finissaient par s'élever en 1865 à 4 125 422 francs.

Le découragement, naturellement, s'emparait des plus ardents promoteurs de l'idée : la Nouvelle-Calédonie, à partir de 1863, doublait la Guyane comme centre de transportation et celle-ci, en 1867, cessait de recevoir les condamnés de race blanche ; on n'y envoyait plus que des Arabes, des Annamites ou des coloniaux ; la population pénale de la Guyane, qui s'était élevée en 1861 à 6 425 personnes, ne cessait ainsi de décroître, jusqu'à 3 521 en 1885.

AMIRAL DE MACKAU
(D'après H. Vernet).

Petit à petit, cependant, une manière de revirement s'opérait à la suite de certaines campagnes de presse ; M. Léveillé, notamment, réclamait pour la colonie les secours que la main-d'œuvre pénale était susceptible de lui assurer et l'on recommençait en 1887 à envoyer des condamnés à la Guyane ; le 27 novembre 1894, la Nouvelle-Calédonie était à son tour abandonnée et la Guyane reprenait son rôle dans notre organisation pénale sans que, cette fois, les conséquences sanitaires aient été aussi redoutables que sous le Second Empire ; la mortalité n'y a jamais dépassé 9,88 pour 100 (1899) et la population pénitentiaire a fini par s'y élever en 1910 à 4 190 transportés, 2 614 relégués et 1 755 libérés ; si elle a diminué depuis (3 775 en 1921), la cause doit en être uniquement cherchée dans un incontestable adoucissement de la répression.

Il n'entre pas dans notre rôle d'apprécier ce système et de juger de son efficacité du point de vue social en général ; le seul fait que nous puissions constater ici est son résultat négatif en ce qui concerne la colonisation ; non seulement la transportation et la relégation n'ont fourni aucun appoint sérieux au peuplement de la Guyane, mais ce pays n'a même tiré pour ainsi dire aucun parti de la main-d'œuvre médiocre ainsi mise à sa disposition, pas même pour la constitution d'un réseau routier, encore inexistant ; sa route coloniale n° 1, de Cayenne à Saint-Laurent

du Maroni, en est toujours au kilomètre 19. Quant aux avantages que l'agriculture et l'industrie guyanaises auraient pu tirer de la consommation de leurs produits par le supplément de population ainsi installé sur ce sol et de la partie du budget métropolitain qui lui est consacrée, ils sont presque aussi insignifiants : la colonie est incapable de suffire à ses propres besoins et les fonds ainsi importés ne font que la traverser pour aller payer des fournisseurs étrangers.

LA GUYANE SOUS LE SECOND EMPIRE. L'OR

Les chiffres de son commerce extérieur : 3 107 000 francs à l'entrée, 1 656 000 francs à la sortie, en 1850, 7 372 000 et 1 671 000 vingt ans plus tard, exprimaient bien cette situation ; les importations de plus en plus l'emportaient sur les exportations, comme si la colonie, renonçant à toute activité propre, se réduisait de plus en plus à n'être qu'un établissement pénitentiaire. Pour provoquer un renouveau d'intérêt, une résurrection de l'activité dans cette colonie mourante, il ne fallait rien moins qu'un événement fortuit et presque miraculeux, la découverte de l'or.

On n'avait jamais renoncé à trouver le « fabuleux métal » dans le pays qui, malgré tant de déceptions, restait l'Eldorado de Raleigh ; mais tous les efforts étaient restés vains quand, en 1855, un métis du nom de Paolino, qui avait travaillé au Brésil et cherchait de la salsepareille dans le Haut Approuague, crut en avoir rencontré quelques parcelles ; il s'en ouvrit aussitôt à un colon, nommé Prosper Chaton, et au commandant d'Approuague, Félix Couy et ceux-ci ayant vérifié la trouvaille, la firent connaître en haut lieu.

Mais cette découverte ne porta bonheur à aucun de ceux qui y avaient été mêlés : Paolino et Chaton moururent dans la misère, Félix Couÿ fut assassiné et aucune compagnie n'a jamais réussi à prospérer vraiment en Guyane : les placers que l'on a successivement découverts dans les différentes parties de la colonie sont restés des exploitations d'isolés ou de petits groupes qui cherchent, par des moyens de fortune, à extraire les paillettes du sable et des boues qui les renferment ; avec de la chance, du courage et de l'obstination, certains arrivent à accumuler quelques milliers de francs vite dissipés ; la plupart doivent se contenter de mener une vie misérable dans les bois, exposés à des privations et à des périls dont bien peu échappent. La production, déduction faite d'une contrebande que rien ne peut chiffrer, n'a jamais dépassé quatre mille kilos ; elle oscille, le plus souvent, entre 1 500 et 2 000 ; la valeur totale s'est élevée à 3 millions et demi pour 1854-1866, une douzaine pour 1866-1872, 40 de 1873 à 1880 ; l'or fournit à la Guyane une grande partie de son exportation, il alimente à peu près seul, par les taxes qui

sont perçues par le gouvernement, le budget qui lui permet de payer ses fonctionnaires, mais l'importance de tout cela reste assez minime.

Le plus clair résultat de la découverte de l'or a été, comme il arrive le plus souvent, la destruction de toute activité normale dans le voisinage ; plus que jamais les habitants de ce pays, anciens colons ou descendants des esclaves émancipés, se sont refusés au travail de la terre ; d'autres sont accourus des contrées voisines et même de l'Europe, qui n'ont pas davantage accepté de chercher à s'enrichir par les voies d'un travail lent et régulier ; le mirage d'une fortune rapide a incessamment lancé les uns et les autres en une course éperdue vers les nouveaux placers ; certains ont dépensé des trésors d'endurance, d'énergie, d'ingéniosité, à lutter contre les hommes et les éléments ; le profit qu'en a tiré la collectivité est resté nul ou à peu près.

Tout cependant n'a pas été perdu dans ce renouveau qui attirait l'attention sur la vieille Guyane.

LES VOYAGEURS : CREVAUX ET COUDREAU

On lui a dû d'abord d'y assister à une renaissance féconde de l'activité scientifique et exploratrice. A vrai dire elle n'avait jamais cessé en ce paradis terrestre des botanistes, ornithologistes, etc..., et après les noms des Patris, Fusée Aublet, Simon Mentelle, etc... du dix-huitième siècle, ceux des Dumonteil, Galtier, de Bauve et Ferré, etc..., du temps de la Restauration mériteraient de n'être pas oubliés ; mais les encouragements et les moyens leur avaient manqué, et la reconnaissance était restée limitée à la zone sublittorale ; il était réservé à la fin du dix-neuvième siècle, et tout d'abord à Crevaux, de la pousser dans l'intérieur et de la ramener au delà des limites qu'avaient jadis atteintes les modestes pionniers de d'Orvilliers.

Crevaux était un médecin de marine, né en 1847, qui avait brillamment fait la guerre de 1870 et qui, conduit en Guyane par les péripéties de sa carrière, s'était pris de passion pour ce pays mystérieux. Dans un premier voyage en 1877, il avait remonté le Maroni jusqu'aux Tumuc-Humac et, de là, par le cours du Yari, dont il avait redécouvert les chutes, il avait tenté de relier nos itinéraires à ceux des voyageurs qui, dans les mêmes régions, avaient reconnu les affluents de l'Amazone. Revenu dans ces régions l'année suivante, il avait pris par l'Oyapock, et ayant rejoint l'Amazone, avait entrepris l'exploitation du bassin de ce fleuve encore en grande partie inconnu : par le Yari, le Parou, le Yapura, il était arrivé à parcourir tout le pays de Cayenne aux Andes, remontant à lui seul, avec son nègre Apatou, des

rivières dont on connaissait à peine le nom ; quand il revint à Para, en 1879, son nom était classé parmi ceux des plus grands voyageurs modernes.

La suite de sa carrière ne devait pas être moins glorieuse, par son troisième voyage, dans lequel, partant de Bogota, il reliait le cours de la Magdalena à celui de l'Orénoque, et par le quatrième, où il entreprenait de passer du bassin du Paraguay dans celui de l'Amazone ; mais tout d'abord, sur la demande qui lui en était faite, il s'efforçait de reconnaître le Pilcomayo, voie nécessaire de la Bolivie à la mer. C'est au cours de cette dernière exploration qu'il était massacré par les Indiens Tobas, le 27 mars 1882, dans les solitudes du Grand Chaco. Si utiles qu'aient été ces randonnées pour la science géographique et la gloire du nom français en Amérique du Sud, elles laissaient inachevées la tâche essentielle, la reconnaissance de la Guyane intérieure ; ce devait être l'œuvre de Henri Coudreau.

DOCTEUR CREVAUX

Celui-ci était un simple professeur du collège de Cayenne, porté aux études géographiques par le goût des aventures et qui, tout de suite, avait été pris par le mystère de cette France Équinoxiale. Après s'être préparé par des courses dans les parties mieux connues de la Guyane, il entreprenait en 1889, chargé d'une mission par M. de Mahy, un premier voyage dans lequel, parti de Counani, il traversait toute la zone entre l'Amazone et les Tumuc-Humac jusqu'au Rio Negro, et revenait à Cayenne par l'Ouest ; puis de Manaos il remontait le Rio Negro et le Rio Branco, dépassait les sources du Trombetas, restait quatre mois dans un isolement complet, en dehors de toute civilisation, et revenait en 1886 avec des cartes de tout le pays entre l'Oyapock et l'Amazone et jusqu'à la frontière du Pérou. Dans un troisième et un quatrième voyages (1887 et 1888), toujours avec le fidèle Apatou de Crevaux, il faisait la reconnaissance entière de la région des Tumuc-Humac et des sources du Camopi ; enfin, en 1895 et 1896, il devait revenir en Amérique du Sud et parcourir successivement les bassins du Tapajoz, du Xingu et du Tocantins ; une grande partie de notre connaissance de l'Amérique intérieure est fondée sur les voyages de Coudreau, merveilleux observateur, écrivain d'un

vrai mérite, animé d'une rare sympathie pour les misérables populations avec lesquelles il a été amené à vivre ; sa mémoire, comme celle de Crevaux, est inscrite dans les annales de l'humanité.

LA QUESTION DES CONTESTÉS : LE CONTESTÉ FRANCO-HOLLANDAIS Ces voyages, en particulier ceux de Coudreau, avaient eu en partie pour objet de trouver une solution à la question du Contesté ou plutôt des Contestés, car il y en avait deux.

Il y avait d'abord un « contesté » franco-hollandais ; un traité de 1668, de ce côté, avait fixé la frontière au Maroni, jusqu'à sa source ; mais à une certaine distance, le Maroni se forme de la réunion de deux cours d'eau, l'Awa et le Tapanahoni, dont la géographie n'était certainement pas connue des négociateurs de 1668 : lequel devait être considéré comme représentant la limite ? La question prenait un certain intérêt du fait que la France pouvait être tentée de pousser ses établissements pénitentiaires de ce côté, du fait aussi que de l'or avait été signalé dans la région comprise entre les deux rivières ; une première expertise faite en 1861 avait établi que le bras le plus considérable, à la fois par son débit et par sa longueur, était incontestablement celui de l'Est, l'Awa ; mais certaines cartes anciennes, dressées par les Jésuites, fixaient la frontière au Tapanahoni. D'un commun accord, on convint de s'en remettre à l'arbitrage de l'empereur de Russie (29 novembre 1888) et celui-ci donna raison à la thèse des Pays-Bas (29 mai 1891) ; avec le Brésil, les choses furent un peu plus compliquées.

LE CONTESTÉ DE L'EST Le point de départ du débat, était l'article 8 du traité d'Utrecht, qui prévoyait que la frontière serait fixée à la rivière « Japoc ou Vincent Pinzon », de manière à laisser au Portugal les pays du Cap de Nord. Il s'agissait évidemment de nous écarter des rives de l'Amazone, mais où était la rivière Japoc ou Vincent Pinzon ? A l'Oyapock du cap d'Orange, universellement connu sous ce nom, disaient les Portugais, et les Brésiliens leurs héritiers ; mais le terme Japoc ou Oyapock est un terme générique désignant n'importe quel cours d'eau, répondaient les Français, et l'on ne connaît aucune rivière portant manifestement et couramment le nom de Vincent Pinzon ; le mieux était de s'en rapporter aux intentions présumées des rédacteurs, qui avaient seulement voulu laisser aux Portugais le Cap de Nord, et de chercher la rivière Vincent Pinzon dans le voisinage immédiat de ce point connu, par exemple à la rivière Araguary qui se jetait jadis très certainement au nord.

Le différend avait commencé au lendemain même du traité d'Utrecht et avait donné lieu à toutes sortes d'incidents, qui s'étaient traduits par l'installation de postes et de missions des deux nations en divers points des territoires en litige ; toutefois on peut dire que les Français n'avaient jamais reconnu les prétentions des Portugais sur ces contrées, où nous avions eu, notamment entre 1750 et 1792, des établissements florissants à Macapa et Counani.

GUYANE : LE MARCHÉ DE CAYENNE

A la fin du dix-huitième siècle, notre situation prépondérante nous avait permis à plusieurs reprises de faire triompher notre point de vue, en fixant la frontière successivement au tracé de telles ou telles rivières choisies entre l'Oyapock et le cap de Nord, le Carsevenne, l'Araguary, le Carapanatuba, etc..., mais les traités de 1815 avaient décidé qu'on se reporterait tout simplement au traité d'Utrecht, dont une commission interpréterait le texte. Cette commission ne s'était jamais réunie, et les choses étaient restées en l'état, ou plutôt la France et le Brésil avaient alternativement tenté de s'installer sur les lieux, la France à Mapa en 1836, le Brésil à Dom Pedro II sur le Tartarougal en 1840 ; une Com-

mission réunie à Paris avait tenu quinze conférences de 1853 à 1856 sans arriver à un résultat ; le Brésil avait offert la frontière du Carsevenne, mais la France avait refusé.

Il s'agissait d'une contrée fort étendue, 260 000 kilomètres carrés, 60 000 si l'on se limitait à la zone littorale, peuplée de 17 650 habitants reconnus et peut-être bien davantage ; la valeur en était sérieuse, si l'on en croit Coudreau qui écrivait : « La France Équinoxiale est-elle possible ? La Guyane répond non, mais l'Amazone dit oui. » Les émigrants, des deux côtés, commençaient à y affluer ; il semble bien cependant que les intérêts français étaient en majorité dans ce pays, où nous avions des écoles à Counani et à Mapa.

LA RÉPUBLIQUE DE COUNANI ET L'AFFAIRE DE MAPA

C'est cette situation ambiguë qui, vers 1888, donna l'idée à plusieurs Français, parmi lesquels on a le regret de trouver Coudreau, de procéder à la proclamation d'une *République de la Guyane indépendante*, à la présidence de laquelle ils appelèrent un M. Jules Gros, publiciste résidant à Vanves, dont le principal tort fut sans doute de prendre l'aventure au sérieux ; un simple avis inséré au *Journal officiel* suffit à mettre fin à l'existence de la soi-disant république.

L'affaire n'allait pas tarder à prendre une allure plus sérieuse, par la découverte, en 1893, dans la région du Carsevenne, de gisements d'or qui passèrent un instant pour les plus riches que l'on eût encore reconnus dans la contrée ; en mai 1894, près du quart de la population de la Guyane, plus de six mille personnes, étaient passées dans le Contesté ; des aventuriers brésiliens, d'autre part, sous un certain colonel Cabral da Veija, prétendirent de leur côté s'y installer en maîtres. Ce Cabral, en mai 1895, fit ainsi saisir et mettre aux fers notre agent à Mapa, le métis Trajan, et amener notre pavillon. L'excitation fut immédiatement très vive à Cayenne, d'où l'on envoya aussitôt un détachement de troupes que commandait le capitaine Lormier. Celui-ci fut tué par Cabral alors qu'il parlementait, mais le lieutenant Destoup attaqua et vengea la mort de son chef en incendiant de fond en comble le village de Mapa (15 mai 1895).

L'ARBITRAGE DE 1900

L'incident, qui n'eut pas de suites, eût pu devenir grave ; il hâta certainement la marche des négociations, qui aboutirent, le 10 avril 1897, à la rédaction d'un compromis d'arbitrage et à la désignation d'un arbitre, qui dut être le président de la Confédération helvétique.

Les géographes français continuaient, et continuèrent même après 1900, avec

M. Vidal de la Blache, dont l'ouvrage est de 1902, à estimer que scientifiquement, la rivière anciennement désignée sous le nom de Vincent Pinzon ne peut être que l'Araguary, dont l'embouchure ancienne aurait dû se trouver par 1° 51′ 20″ Nord, au canal actuel de Carapapori ; c'est donc là que, pour se conformer aux intentions manifestes des négociateurs de 1715, il aurait convenu de fixer la frontière ; il eût peut-être été équitable, d'ailleurs, de tenir compte de certaines considérations de fait, de la présence d'éléments français établis dans la zone contestée, des travaux de Crevaux et de Coudreau, etc..., mais l'arbitre se borna à l'examen des questions de pure forme, de la lettre des traités.

Or de ce point de vue nous nous trouvions évidemment désavantagés : la question du contesté guyanais était d'importance secondaire en présence des intérêts généraux de la France, et nos savants comme nos diplomates n'y avaient accordé qu'une attention intermittente ; pour les Brésiliens, au contraire, elle était d'intérêt national ; un de leurs plus grands savants, M. Caetano da Silva, y avait consacré sa vie entière et l'avait résumée dans un ouvrage : *L'Oyapock et l'Amazone*, paru en 1861, qui était un modèle de discussion critique ; le vicomte de Santarem, jadis, aurait eu entre les mains des documents établissant que le Japoc de 1715 était bien l'Oyapock d'Orange, par 4° 20′ 40″ Nord ; ils ne purent être produits, mais on retrouva dans un manuscrit Clairambault, de la Bibliothèque Nationale de Paris, n° 1016, un mémoire de M. de Férolles, de 1698, d'où il ressortait qu'à cette date le gouvernement de Cayenne et le gouvernement français savaient que pour les Portugais le Vincent Pinzon ou Oyapock était une rivière voisine de Cayenne, et portant ce nom exclusivement ; ces dix-sept lignes eurent une influence décisive et la sentence de l'arbitre du 6 décembre 1900 prononça que la frontière était l'Oyapock du cap d'Orange, de son embouchure à sa source ; puis au delà un tracé suivant approximativement la ligne de partage des eaux des monts Tumuc-Humac.

La France n'avait qu'à s'incliner devant une décision qu'elle avait acceptée d'avance ; elle le fit sans hésitation dans un large esprit de respect pour la sentence arbitrale, heureuse qu'un tel différend, prolongé pendant près de deux siècles, eût pu se terminer sans laisser aucune animosité entre deux grands peuples faits pour se comprendre et s'estimer.

LA GUYANE MODERNE La France Équinoxiale demeurait encore un gros morceau : 88 240 kilomètres carrés, plus du huitième de la France métropolitaine ; mais de ce vaste territoire, combien peu était réellement mis en valeur !

L'étendue des cultures n'avait cessé d'y diminuer depuis 1848 ; les sucreries, dès 1864, étaient réduites à onze, en 1879 à deux. La superficie passait de 1 315 hectares en 1841 à 79 en 1883, le produit tombait à 107 228 kilos en 1879, à 61 286 en 1883 ; en 1888 on cessait d'exporter des sucres, les faibles quantités que l'on récoltait encore suffisant à peine à la consommation locale ; les quelques rhumeries au rendement intermittent qui subsistent s'alimentent avec des mélasses achetées à la Trinité et à Sainte-Lucie ; les cultures des petites plantations elles-mêmes n'ont pas échappé au sort commun ; le cacao est tombé à 2 059 kilos en 1892, le café à 86 en 1891, le rocou (455 457 en 1856) à 1 912 en 1897, les épices et le coton ont comme cessé d'exister. Il n'est pas jusqu'aux plantations en vivres, nécessaires à la vie quotidienne, qui n'aient vu se réduire à la fois leur étendue et leur production : à 1 443 700 kilos en 1879, 820 000 en 1888. La superficie des terres cultivées a fini par se trouver ramenée en 1921 à 2 579 hectares.

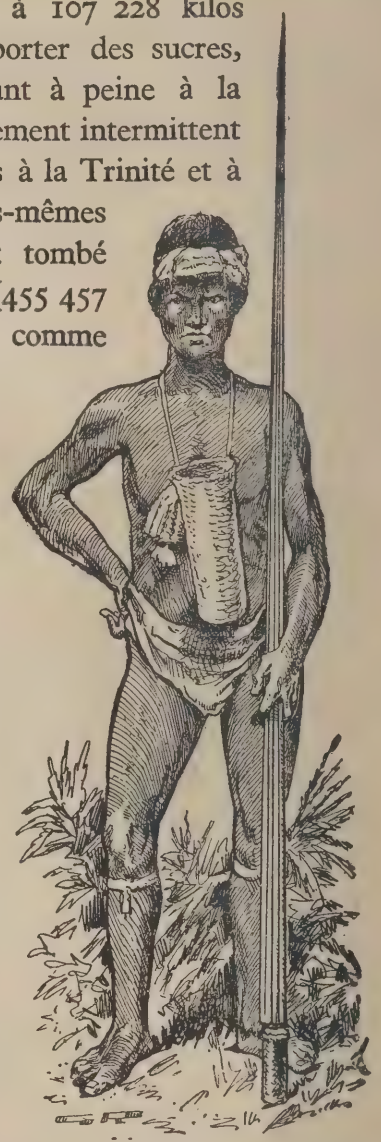

INDIEN DU SAN MIQUEL DE L'ESCORTE DU Dr CREVAUX (1879)
(D'après un document de la mission).

La population (44 202 en 1921) se réduit, si l'on en déduit les militaires, l'administration pénitentiaire, les chercheurs d'or (approximativement évalués à 11 000), les indigènes et l'effectif des pénitenciers, à 26 381 personnes, la plupart concentrés dans les villes ou soi-disant telles (10 146 à Cayenne) ; il y a quelques familles blanches, une vingtaine, disait Coudreau, installées depuis un siècle, race bâtie à chaux et à sable par la rude sélection à laquelle elle a été soumise et parmi laquelle on trouve quelques admirables spécimens d'humanité ; le reste est descendants des anciens esclaves ou récents émigrés provenant des Antilles : Cayenne a maintenant une tendance à n'être plus qu'une colonie de la Martinique ou de la Guadeloupe. Les Indiens à demi civilisés sont 2 368, parmi lesquels quelques centaines de nègres Bosch, Bonis ou Yucas, anciens marrons émigrés de la Guyane hollandaise pour rester sous notre autorité ; il y a aussi d'autres Indiens encore épars dans les bois, en dehors de la civilisation, peut-être une vingtaine de mille, débris insi-

gnifiants d'anciennes tribus dont aucune ne dépasse trois cents individus.

Tout ce monde vit d'une existence ralentie, les agitations même de la politique ne pouvant prendre toute leur amplitude dans cette société aux dimensions trop restreintes, soulevée seulement à intervalles à peu près réguliers par de brusques fièvres nées de l'espoir obstiné d'une fortune miraculeuse : fièvre de l'or, tant de fois renouvelée, fièvre de l'essence de rose, plus récemment encore fièvre de la gomme de balata, un produit végétal voisin de la gutta-percha. Quelques millions s'improvisent ainsi, bien vite évanouis, puis l'on revient à l'atonie et à la stagnation accoutumées ; les échanges, même avec ces renforts successifs, ont à peine progressé, comme s'ils ne profitaient pas de l'élan général des affaires dans le monde : 12 millions en 1890, 18 en 1900, 25 à peine en 1912 ; les chiffres d'après guerre eux-mêmes ne sont pas plus encourageants, si l'on tient compte de la diminution de valeur de l'argent : 85 782 985 francs, 43 aux importations, 42 aux exportations en 1924 ; et cela à côté de la Guyane anglaise qui, dans des conditions identiques, a 297 000 habitants (superficie triple) et fait pour 700 millions d'affaires, de la Guyane néerlandaise (40 000 kilomètres carrés de plus), qui a 136 000 habitants et dont les échanges sont le double ou le triple !

INDIENNE OUITOTOS (ANTHROPOPHAGES)
(Document de la mission Crevaux, sur le Rio Yapura).

Faut-il donc désespérer de notre Guyane ? Elle dispose pourtant de ressources immenses et, si l'on veut voir les choses, rien de ce qu'ont avancé les plus audacieux de ses apologistes n'est faux : l'exploration méthodique de son sous-sol est à peine commencée, mais déjà l'on sait que de ses richesses minérales, l'or, qui a fait sa célébrité, sa fortune et sa misère, est peut-être la moins considérable ; sa forêt est l'une des plus prodigieuses du monde, joie pour l'industriel, aussi bien que pour le naturaliste, et le souvenir du passé est là pour nous montrer ce que peuvent y être les cultures. La main-d'œuvre seule lui a toujours manqué, mais il ne semble pas qu'aucune raison de nature doive à

jamais interdire l'exploitation de ce sol par le travail humain, fût-ce celui de la race blanche. La Guyane a toujours eu ses enthousiastes ; elle ne les eût pas trouvés si elle ne les eût pas quelque peu mérités. Coudreau, l'un des hommes qui l'ont le mieux connue, avait foi en son avenir, mais : « Renonçons, disait-il, à la colonisation sentimentale. » — « Sinon, ajoutait-il dans son style un peu apocalyptique, prenons une résolution virile, à la suite de laquelle on ne pourra plus nous jeter à la face l'exemple de cette colonie comme une injure et un défi. »

En réalité l'histoire de la Guyane en est encore à ses débuts : il s'agit d'une terre vierge ou presque, pour ainsi dire sans population, — un habitant par trois kilomètres carrés, — à peine connue, même aujourd'hui, dans la plupart de ses parties. En dépit de tout ce qui s'y est fait depuis deux siècles on pourrait répéter en 1929 ce que nous disions d'elle en la considérant à la date de 1715 : c'est à peine une colonie, demain elle peut le devenir et même une fondation grandement honorable et profitable pour la France et l'humanité. Une initiation vigoureuse et intelligente pourrait, du jour au lendemain, ouvrir les horizons entrevus par les initiateurs.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

HORS-TEXTE EN COULEURS

par M. Charles SANLAVILLE

Face aux pages.

I. — Saint Louis s'embarquant pour Damiette, d'après une miniature du XV^e^ siècle (Bibliothèque nationale)..... XXXII

II. — Floride française. Les sauvages en adoration devant les armes de France, d'après la miniature de Le Moyne de Morgues (1564) (Bibliothèque du service hydrographique de la Marine)..... 32

III. — Québec au XVIII^e^ siècle, d'après une estampe en couleurs de l'époque (Bibliothèque nationale)..... 80

IV. — Louis-Joseph de Saint-Véran, marquis de Montcalm, d'après un portrait appartenant au marquis de Montcalm..... 160

V. — Acadie. — Louisbourg, d'après une estampe en couleurs du XVII^e^ siècle (Bibliothèque nationale)..... 240

VI. — La Nouvelle-Orléans en 1726, d'après une gravure en couleurs de l'époque (Ministère des Colonies)..... 368

VII. — Saint-Domingue. Le Cap Français au XVIII^e^ siècle, dessin de F. de la Brunière, gravé par N. Ponce (1790)..... 481

VIII. — Vue du Fort-Royal de la Martinique du côté du Port, d'après une estampe en couleurs du XVIII^e^ siècle (Bibliothèque nationale)..... 544

ILLUSTRATIONS EN NOIR

par M. G. RIPART

Pages.

Le canal de Suez, frontispice (G. Hanotaux fils)..... I

Plan de l'abbaye de Saint-Gall en Suisse, exécutée vers 820 d'après les plans de l'abbé Gozbert sur un dessin d'Eginhard (Viollet-le-Duc)..... V

Église de Lincoln (Angleterre), construite en 1227 par un architecte venu de Blois..... X

Pages.

Cathédrale de Trondhjem (Norvège), construite par un architecte français de Blois..... XI
Façade du Saint-Sépulcre (Jérusalem), construit par ordre de Godefroy de Bouillon..... XVI
Le krak des chevaliers (Syrie méridionale)..... XVIII
Jacques Cœur..... XXI
Entrée du port de Rhodes, d'après une gravure sur bois de 1850..... XXIV
Le roi et l'architecte, d'après Viollet-le-Duc, cul-de-lampe..... XXVI
Débarquement de Sidi-Ferruch, d'après une estampe du Musée de l'armée, frontispice..... XXVII
Cathédrale de Prague, construite par deux architectes français..... XXIX
Le manoir Ango a Varengeville..... XXXI
Intérieur de la cathédrale de Tolède, élevée en 1227 par des architectes français venus de Normandie..... XXXIV
Chateau de Stuttgardt..... XXXVII
Statue de Pierre le Grand, par Falconet, érigée à Pétrograd..... XL
Lafayette, d'après Court, Musée de Versailles..... XLII
Le Capitole de Washington..... XLIII
Bolivar, d'après Kepper..... XLIV
Palais du gouverneur a Saïgon..... XVLII
Cul-de-lampe..... XLVIII
Fabrication du breuvage chez les Topinambas de Maranhao, frontispice..... 3
Naturel du Brésil (en été), d'après une gravure de la Bibliothèque nationale..... 4
Comment ce peuple mange, d'après Thévet, *Cosmographie* (1575)..... 5
Bateau français, d'après une carte de Verrazzano (1529)..... 10
Jacques Cartier au Canada, d'après une carte du XVIe siècle. British Museum..... 12
Vue d'Hochelaga, plus tard Montréal, d'après Ramusio. *Principale navigationi* (1556)..... 14
La Nouvelle-France, d'après l'ouvrage de Ramusio (1556)..... 16
Comment les sauvages soignent leurs malades, d'après Thévet. *Cosmographie* (1575)..... 17
Fabrication de la boisson chez les Indiens du Brésil, d'après une carte de J. Houdins (1619), frontispice..... 19
Réception d'un Français au Brésil, d'après Jean de Lery, *Historia navigationis in Braziliam* 20
Ruse de Quoniambec, d'après Thévet, *Cosmographie* (1575)..... 22
Attaque par la flotte portugaise des positions françaises a Henryville ou Rio-de-Janeiro (1560), d'après Thevet, *Cosmographie* (1575)..... 24
Reconnaissance militaire de la région de Pernambouc faite pour Strozzi (1579), carte de Jacques de Vau, Bibliothèque nationale..... 25
Roi et reine de Floride, d'après une carte de Blaceu (1631)..... 27
Le sacrifice du premier-né au cacique en présence de Laudonnière, miniature de Le Moyne de Morgues (1564)..... 28
Réunion du conseil de guerre indien, miniature de Le Moyne de Morgues (1564)..... 33
Les Déportés de l'Ile de Sable, composition de G. Ripart..... 39
Buste de Champlain, cul-de-lampe..... 40
Villemarie ou Montréal, d'après une estampe du XVIIe siècle, frontispice..... 41
Habitation de Québec, d'après Champlain. *Voyages en la Nouvelle-France*..... 43
Samuel de Champlain..... 44
Guillaume Couillard, l'un des premiers colons canadiens, d'après une gravure conservée aux Archives du Canada..... 45
La Mère Marie de l'Incarnation, d'après une gravure de 1724..... 49
Le Père Lejeune..... 51
Supplice des Pères Lallemand et Brebœuf, d'après le cartouche d'une carte de la Nouvelle-France, Bibliothèque nationale (1679)..... 53
Isaac Jogues, S. J., d'après une estampe de la Bibliothèque nationale..... 56
Monseigneur de Laval, d'après une gravure de la Bibliothèque nationale..... 59
Uniforme du régiment de Carignan-Salières, d'après une reconstitution exécutée pour l'exposition des colonies d'Amérique (1929)..... 60
Construction d'un fort français, d'après de Bry..... 62
Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France..... 64
Le Révérend Père Marquette..... 65

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Pages

Jolliet et Marquette a Portage, 1673, d'après un bas-relief de Herman A. Mac Niel..... 67
Colbert, d'après la gravure de Nanteuil..... 69
Vue de Québec au XVII^e siècle, d'après J.-B.-L. Franquelin..... 71
Chef indien..... 73
Mademoiselle de Verchères, d'après une miniature appartenant au docteur Doughig, Ottawa. 76
Signatures ou totems des chefs iroquois et hurons, figurant au bas des actes dressés en mai, juillet, décembre 1666. Ministère des Affaires étrangères..... 77-79
Maitre-autel de la chapelle des Ursulines (Québec)..... 81
Prise par les Français de Fort-Bourbon, baie d'Hudson, tirée de l'*Histoire de l'Amérique septentrionale*, par Bacqueville de la Potherie..... 83
Le « Pélican » grappiné sur la glace dans le détroit de la baie d'Hudson, tirée de l'*Histoire de l'Amérique septentrionale*, par Bacqueville de la Potherie..... 84
Séchage de la morue sur l'échafaud, d'après une carte de 1698, par de Fer..... 86
Philippe de Pastour de Costebelle, collection du comte Allard du Chollet..... 90
Compas de marine (1650), Musée de la Marine, cul-de-lampe..... 92
New-York vers la fin du XVII^e siècle, d'après une carte hollandaise, frontispice..... 93
Armoiries indiennes, cul-de-lampe..... 95
Litière du XVII^e siècle, appartenant à M. de Lévis-Mirepoix, frontispice..... 99
Hutte de colons canadiens au début de la colonisation, cabinet des estampes..... 103
Modèle d'une médaille remise a un chef huron..... 106
Tribus indiennes, d'après une gravure de Henri R. Schoolcraft's..... 107
La chapelle de Tadoussac, d'après une peinture de Maillard..... 109
L'Hopital général de Québec, d'après une gravure de la fin du XVIII^e siècle..... 110
L'ancien manoir de Tilly a Saint-Antoine-de-Tilly, d'après une peinture de Maillard.... 112
Michel Sarrazin, d'après une peinture appartenant à M. Boucher de Rouen..... 114
Église de la Sainte-Famille. Ile d'Orléans, Québec..... 115
Défense de Québec en 1690 par les milices..... 117
Un intérieur canadien, d'après une aquarelle de M. Horatio Walker..... 119
Monnaie de carte..... 123
Le Saint-Laurent, moitié du XVIII^e siècle, cabinet des estampes..... 124
Un poste français près de Tiempéaleau, d'après un dessin de Mme Hattié Saint-Pierre, frontispice..... 127
« Les échanges », d'après le frontispice de l'*Histoire de l'Amérique septentrionale* de Bacqueville de la Potherie..... 129
Femme indienne de la prairie, XVIII^e siècle, Musée ethnographique du Trocadéro..... 132
Vue de la baie de Gaspé dans le golfe du Saint-Laurent et de l'établissement détruit par le général Wolfe (1758), d'après une gravure de Lhert..... 135
La Galissonnière, gravure du XVIII^e siècle..... 139
Trappeur canadien réparant ses raquettes a neige..... 142
La Jonquière, miniature du XVIII^e siècle..... 146
Washington en trappeur, d'après le portrait de Theaton, collection du comte Dillon..... 149
Maison canadienne. Ile d'Orléans..... 150
Notre-Dame des Victoires a Québec..... 151
Armoiries de Québec, cul-de-lampe..... 152
Fanions des régiments ayant combattu au Canada, frontispice..... 153
La colonne Braddock dans la vallée du Potomac..... 156
Vue des chutes Montmorency et attaque conduite par le général Wolfe sur les positions françaises près de Beaufort, d'après un dessin original du capitaine Hervey Smith..... 158
Armes des principaux fondateurs et défenseurs de Québec..... 163
Bataille de Carillon..... 167
Maison ou, dit-on, est mort Montcalm, rue Saint-Louis, a Québec..... 168
Bougainville, d'après une miniature appartenant à la vicomtesse de Saint-Sauveur-Bougainville..... 170
Le général Wolfe, gravure de l'époque..... 171
Québec après le bombardement de 1579, place de l'église Notre-Dame des Victoires, d'après une gravure anglaise du XVIII^e siècle..... 173

Pages.

MORT DU GÉNÉRAL WOLFE, d'après le tableau de West 174
VUE DU CAP ROUGE SUR LA RIVIÈRE SAINT-LAURENT, d'après un dessin de Hervey Smyth 176
QUÉBEC. MONUMENT AUX BRAVES DE 1760 178
ÉTIENNE-FRANÇOIS, DUC DE CHOISEUL, d'après Van Loo 179
MONTRÉAL. ÉGLISE DE LA POINTE-AUX-TREMBLES 181
LE MOULIN DE VINCENNES A BEAUMONT, SUR LE RUISSEAU SAINT-CLAUDE ET LE SAINT-LAURENT. 183
VIEILLE DEMEURE FRANÇAISE A SAINT-MATHIEU DE LA PRAIRIE 185
INDIENS, d'après un document de 1860 186
MÉDAILLE COMMÉMORATIVE DE LA DÉLIVRANCE DE QUÉBEC (Cabinet des médailles), cul-de-lampe .. 187
FORT PENTAGOËT (1670), d'après un document de l'époque, frontispice (G. Hanotaux fils) 191
HABITATION FORTIFIÉE : ILE SAINT-LOUIS 192
LA PLUS BELLE MINE QUE JE SACHE, C'EST DU BLED ET DU VIN 193
RUINES DU MANOIR DE POUTRINCOURT, PRÈS DE SAINT-VALERY-SUR-SOMME 195
HABITATION DE SAINTE-CROIX (extrait de Champlain : *Voyages à la Nouvelle-France*) 198
CARTE DE L'ACADIE (extrait de Champlain : *Voyages à la Nouvelle-France*) 201
CARTE DU PORT-ROYAL DE LA NOUVELLE-FRANCE, PAR MARC LESCARBOT, dessinée par Millot, gravée par Jean Avelines (1609) 205
ARMES DE POUTRINCOURT, cul-de-lampe 206
BATEAUX DE PÊCHE INCENDIÉS, d'après une aquarelle du Musée de marine. Frontispice 207
ÉTABLISSEMENT DE PÊCHE EN ACADIE 209
PÊCHEUR ACADIEN, arimier, d'après une carte du XVII^e siècle 210
RUINES FRANÇAISES DE PORT-ROYAL 213
CARTE DE L'ACADIE DÉDIÉE A COLBERT, musée de la Marine 215
MIRAMICHI, POSSESSION FRANÇAISE DANS LE GOLFE DE SAINT-LAURENT, d'après un dessin du capitaine Henry Smyth (1755) 217
CARTE DU PORT-ROYAL, d'après l'intendant de Meulles (1787) 220
HALAGE DU BOIS PAR TRAÎNEAU ATTELÉ DE CHEVAUX 221
TRANSPORT DU BOIS PAR TRAÎNEAU ATTELÉ DE BŒUFS 221
CAP BLOMIDON A L'ENTRÉE DU BASSIN DES MINES 223
ÉGLISE DU SOUVENIR A GRAND-PRÉ 225
RUINES DU FORT-SULLY A PORT-ROYAL 226
LES CASTORS, d'après une carte de l'époque 229
LES VIEUX CANONS DE PORT-ROYAL, cul-de-lampe 230
L'ANSE ET LA POINTE DES GASPAREAUX OU FURENT EMBARQUÉS LES ACADIENS, frontispice 231
RUINES DES CASEMATES DE LOUISBOURG 232
LES VIEUX SAULES ET LE PUITS D'ÉVANGÉLINE A GRAND-PRÉ 234
L'ABBÉ LELOUTRE A LA DÉFENSE DE BEAUSÉJOUR 237
DÉPORTATION DES ACADIENS (10 septembre 1755) 238
LA CROIX DES ANCÊTRES 241
STATUE D'ÉVANGÉLINE A GRAND-PRÉ, cul-de-lampe 242
DIEPPE AU XVIII^e SIÈCLE, d'après une gravure de la Bibliothèque nationale, frontispice 245
LE PHARE DE LA POINTE-AUX-CANONS 249
LE QUAI DU COMMERCE A SAINT-PIERRE 251
MARCHANDS DE SPRUCE SUR LE PORT 255
DÉBARQUEMENT DES FRANÇAIS CHEZ LES SAUVAGES, d'après une gravure de Le Clerc, XVIII^e siècle, frontispice 263
LES RIVES DU MISSISSIPI, d'après une estampe populaire du XVIII^e siècle 264
PRISONNIER AU CADRE ET LE SCALP EN LOUISIANE 266
CAVELIER DE LA SALLE, d'après le médaillon de la cathédrale de Rouen 267
HABITATION SUPPOSÉE DE CAVELIER DE LA SALLE, d'après une aquarelle provenant des Archives publiques du Canada 272
VOYAGES DE M. d'IBERVILLE, d'après l'*Histoire d'Amérique septentrionale* de B. de la Potherie 275
LE SUEUR CHEZ LES SIOUX 280
J.-B. LE MOYNE DE BIENVILLE 282
RAYON DE LA TÈCHE, NOUVELLE-ORLÉANS, frontispice 285
LES MINES 288

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Pages.

Masque de chasse des indigènes louisianais 291
Vaisseau français du XVIIIe siècle, cul-de-lampe 292
Scène de chasse en Louisiane, d'après une carte de l'époque, frontispice (G. Hanotaux fils). 293
Law 294
Une charrette de la « chaîne » 297
L'escadre de M. de Champmeslin 300
Franchissement de la passe 303
Maison du chevalier de La Houssaye, à Saint-Martin de Louisiane 305
La Harpe remonte la rivière des Arkansas 310
Trophées de guerre des Indiens Natchez, d'après K. Bodmer, frontispice 313
Mœurs de la tribu des Natchez, gravure du XVIIIe siècle 318
Jardin et édifices français du XVIIIe siècle : ancienne place d'armes de la Nouvelle-Orléans ... 319
Le culte du soleil chez les Natchez 321
Intérieur d'une cour a la Nouvelle-Orléans 325
Indien renard, d'après Karl Bodmer 327
Femmes indiennes, d'après un dessin exécuté par Champlain 330
Ustensiles et ornements des peuples sauvages, d'après G. de Saint-Sauveur, cul-de-lampe. 334
Prise du fort Loudon par les Indiens Cherokis, frontispice 335
Mœurs des Natchez : chasse aux bisons, d'après une gravure du XVIIIe siècle 340
De Kerlérec, d'après une peinture de l'époque 343
Jeune guerrier indien, d'après K. Bodmer 345
Monument magique des Indiens, d'après K. Bodmer 353
Carquois indien, d'après G. de Saint-Sauveur, cul-de-lampe 357
Le gouverneur d'Ulloa quitte la colonie, frontispice 359
Exécution de Noyan et de deux conjurés français 363
Monroë 369
Cession de la Louisiane a l'Amérique 370
Cul-de-lampe 373
Réception de F. de Razilly par le grand « bourounichave » de Maranhão, frontispice 377
Naturel habillé du « pincho », gravure du XVIIIe siècle 378
Figures de Brésiliens, d'après une gravure du XVIIe siècle, Bibliothèque nationale 379
L'Indien Ouargio baptisé a Paris, extrait de la mission de Maragnon, par Claude d'Abbeville (1613) 381
Le baptême de trois sauvages Topinambas par l'évêque de Paris en présence de Louis XIII (1613), d'après une gravure sur bois de la Bibliothèque nationale 382
Isle de Cayenne, tirée de Lefebvre de La Barre. *Description particulière de l'Isle de Cayenne* (1668). 385
Guyane, sauvage Topinambas baptisé a Paris, d'après Joachim du Vert 386
Portrait au naturel d'un Indien amené en France par Razilly, d'après J. du Vert 386
L'herbe a pétun, d'après Thevet, *Cosmographie*, cul-de-lampe 388
Histoire générale des Antilles, titre d'après le frontispice de l'*Histoire générale des Antilles* de Rochefort, XVIIe siècle 389
Vaisseaux de guerre du XVIIe siècle, composé d'après des aquarelles du Musée de la Marine, frontispice 391
Manière dont les prêtres caraïbes soufflent le courage, d'après une gravure de Picard, XVIIIe siècle 398
Le chateau du gouverneur de Poincy a Saint-Christophe, tiré de Rochefort, *Histoire des Antilles* (1726) 401
Charles Houel du Petit-Pré, d'après un portrait appartenant au vicomte de Croÿ 402
Alexandre de Prouville, marquis de Tracy, d'après Lenfant 405
Port-Royal de la Martinique, d'après une carte du XVIIIe siècle 407
Combat naval entre les flottes française et anglaise, d'après des aquarelles du Musée de la Marine 408
Manière d'empêcher les esclaves de s'enfuir 412
Les Flibustiers, d'après la décoration d'une carte de l'époque, frontispice 413
Le Fort de la Tortue, d'après une gravure de Leclerc, Bibliothèque nationale 414
Boucanier et son chien, d'après la décoration d'une carte 417

Pages.

GENTILHOMME DE FORTUNE, d'après La Belle, XVII^e siècle 421
C'ÉTAIT LA COUTUME DES FLIBUSTIERS DE PARTAGER LE BUTIN AU PIED DU GRAND MAT 423
LES PÉRUVIENNES SERVANT LE MATHÉ 427
DU GUAY TROUIN 429
BOUTON DE MASSUE DES CARAÏBES, d'après Labat, *Nouveaux Voyages aux isles d'Amérique* (1724), cul-de-lampe 430
GUADELOUPE. VILLE DE LA BASSE-TERRE, gravure du XVIII^e siècle. Bibliothèque nationale, frontispice 433
SAINT-DOMINGUE, PONT FRANÇAIS DU XVIII^e SIÈCLE 443
LE MANIOC 449
L'HABITATION PECOUL AU MORNE-ROUGE, d'après une aquarelle de Denis 450
INDIGOTERIE, d'après une gravure du XVIII^e siècle 451
LE TABAC 454
AFFRANCHIE ET ESCLAVES, d'après une gravure du XVIII^e siècle 457
RÉJOUISSANCES PUBLIQUES CHEZ LES NOIRS, d'après une gravure du XVIII^e siècle 461
LA FONTAINE D'ESTAING A SAINT-DOMINGUE, cul-de-lampe 464
PALANQUIN MARTINIQUAIS, frontispice 465
LA MARINE SOUS LOUIS XV : BOMBARDIER 468
LA MARINE SOUS LOUIS XV : MATELOT 469
RÉGIMENT DE LA MARTINIQUE 476
RÉGIMENT DE LA GUADELOUPE 477
BERRYER 481
SAINT-DOMINGUE, POMPE A FEU DU XVIII^e SIÈCLE 483
CHARLES-HENRI, COMTE D'ESTAING 485
SAINT-DOMINGUE. BOUCAN PRIMITIF 488
COCOTIERS A LA MARTINIQUE 490
GUICHEN 496
COMTE DE GRASSE 497
MULATRESSES 501
NOTRE-DAME DE LA GARDE DU VAISSEAU, gravure du XVIII^e siècle. Collection J.-H. Hyde, cul-de-lampe 502
LES ROLLEURS DE TABAC, d'après une gravure de Ponce, XVIII^e siècle, frontispice 503
MOREAU DE SAINT-MÉRY, d'après une gravure de Renedey 505
MULATRESSE DE LA MARTINIQUE 509
BARBÉ-MARBOIS, d'après la gravure de Fremy 510
VUE DU DÉBOUQUEMENT DE SAINT-DOMINGUE, d'après une gravure de Ponce. XVIII^e siècle 512
MASSACRE DES FRANÇAIS A SAINT-DOMINGUE, d'après une gravure populaire de l'époque 514
VICOMTE DE ROCHAMBEAU, collection de M. le marquis de Rochambeau 516
TOUSSAINT LOUVERTURE, lithographie de A. Parey 522
SAINT-DOMINGUE, AQUEDUC PRÈS DE SAINT-MARC 524
DESSALINES 526
FONCTIONNAIRES COLONIAUX : INGÉNIEURS GÉOGRAPHES, gravure de Ponce 529
GÉNÉRAL RICHEPANCE, d'après une gravure de Tardieux 533
TOUSSAINT LOUVERTURE REÇOIT UNE LETTRE DU PREMIER CONSUL, d'après une gravure de l'époque 534
GÉNÉRAL LECLERC, d'après une peinture d'Appiani 535
DÉBARQUEMENT DES TROUPES FRANÇAISES A SAINT-DOMINGUE, d'après une estampe populaire du temps 537
CHRISTOPHE, gravure de Bonneville 538
L.-M. DE NOAILLES, d'après la gravure de Vérité 539
VILLARET-JOYEUSE, gravure anonyme du XVIII^e siècle 541
GÉNÉRAL FERRAND, d'après Garneray 543
PORTE ET VILLE DE LA POINTE-A-PITRE, d'après une lithographie de Budan, frontispice 545
MORT DE CHRISTOPHE, d'après une gravure populaire de l'époque 548
BOYER, d'après une lithographie 550
RECONNAISSANCE DE L'INDÉPENDANCE D'HAÏTI PAR LA FRANCE, gravure allégorique contemporaine 551

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Pages.

Ruines du palais de Christophe a Sans-Souci..... 553
Moulin a sucre du XVIIIe siècle..... 555
Scène de traite, d'après le tableau de Morland..... 558
Esclavage et émancipation, d'après une lithographie..... 560
Schœlcher, d'après le buste de Syamours à Houilles..... 562
Navire négrier poursuivi par un brick de guerre jetant des esclaves a la mer, d'après une gravure du XVIIIe siècle (Bibliothèque nationale)..... 563
La Guadeloupe. La Basse-Terre, d'après la lithographie de A. Budan..... 566
La Martinique. Fort-de-France..... 568
La Martinique. Vieille sucrerie..... 570
Bambous..... 573
Lavandières de Saint-Domingue, gravure de Ponce..... 576
La Martinique : Saint-Pierre et le Mont-Pelé en 1928..... 583
Bœufs a l'abreuvoir, Martinique, cul-de-lampe..... 586
Vue de l'entrée du port de Cayenne, frontispice..... 587
Guyane : types d'Indiens..... 588
Vue de Kourou : place et statue de Louis XV, d'après une aquarelle du ministère des Colonies. 593
Malouet, d'après la gravure de Labadye..... 594
Les Iles du Salut (Ile du Diable)..... 598
L'Église de Cayenne..... 600
Trafiquants et esclaves, d'après une lithographie..... 603
Amiral de Mackau, d'après Horace Vernet..... 606
Docteur Crevaux..... 609
Guyane : le marché de Cayenne..... 611
Indien du San-Miquel, d'après un document de la mission Crevaux (1879)..... 614
Indienne Onitotos, d'après un document de la mission Crevaux..... 615
Femme guyanaise, cul-de-lampe..... 616
Exode d'Indiens en Acadie, d'après un dessin de K. Bodmer, frontispice..... 617
Attaque de Pickawillany, composition de G. Ripart, frontispice..... 625
Armoiries indiennes, cul-de-lampe..... 630

CARTES

Pages.

Nouveau Monde ou Amérique, anciennes possessions françaises..... 2
La Floride française (1562-1568)..... 29
Partie orientale de la Nouvelle-France ou du Canada, par M. Bellin, ingénieur du Roy et de la Marine..... 101
Carte du pays des sauvages renards, carte dressée à Québec en 1730, par Chaussegros de Léry. 104
Carte de la Louisiane, dressée d'après les découvertes de La Salle (1679-1682)..... 271
Carte de la rivière du Mississipi, par Guillaume de l'Isle, de l'Académie royale des sciences (1702)..... 278
Antilles ou Indes occidentales..... 395
Carte de l'Isle de Saint-Domingue, par G. Delisle, premier géographe du roi..... 436

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

par GABRIEL HANOTAUX

Pages.

Chapitre premier. — LES PREMIÈRES EXPANSIONS FRANÇAISES, DES ORIGINES A FRANÇOIS Ier..... 11

L'expansion préhistorique et légendaire. L'évangélisation de l'Europe par l'expansion gallo-franque. Antiquité de la politique d'expansion française. Son caractère et ses difficultés. Premières expansions de sécurité. En Espagne et en Portugal. Fixation des invasions normandes. Conquête de l'Angleterre. Évangélisation des pays du Nord. L'expansion française et la « contre-civilisation » en Méditerranée et en Orient. Les croisades. Les « colonies » de Terre Sainte, de Syrie, d'Orient, de Grèce. L'organisation méditerranéenne contre l'Islam. Les liens qui ne se rompent pas : le commerce; la religion et les missions. Fin de la guerre de Cent ans. Le roi réalisateur. Louis XI reprend la tradition de l'expansion colonisatrice et civilisatrice. Les ordres religieux, les missions, les écoles en Orient. Les Ordres mendiants et l'expansion chrétienne au delà de la Méditerranée.

Chap. II. — L'EXPANSION MODERNE. LE NOUVEAU MONDE. LE PREMIER EMPIRE COLONIAL FRANÇAIS. CAUSES DE SA RUINE. LA DOUBLE EXPANSION FRANÇAISE MODERNE : LIBÉRATION ET COLONISATION. XXVII

L'expansion doit-elle être religieuse? L'expansion colonisatrice victime de ses mauvaises méthodes. L'expansion coloniale de l'Ancien Régime entravée par les grandes guerres de l'unité. Succès de l'expansion civilisatrice française en Europe et dans le monde au dix-septième et au dix-huitième siècle. L'expansion civilisatrice dans l'esprit moderne. La croisade française de libération des peuples. La politique française de l'affranchissement en Amérique et en Europe. L'empire colonial reconstitué. Nouvelles méthodes colonisatrices et civilisatrices. Conclusion sur les caractères de l'expansion française.

LES COLONIES ÉPHÉMÈRES ET LES COLONIES PERDUES

par Ch. de LA RONCIÈRE

Livre premier

ESSAIS DE COLONISATION EN AMÉRIQUE DU NORD

Pages.

Chapitre premier. — Voyage de découvertes..... 3

Voyages aux Indes méridionales et occidentales (1503-1505). *Le secret de Terre-Neuve. La capture des trésors du Mexique* (1523). *L'exploration de la côte des États-Unis actuels aux frais d'un syndicat lyonnais* (1524). *Le pilote malouin Jacques Cartier. La première tentative de colonisation du Canada. Les « Isles du Pérou ».*

Chap. II. — Colonies éphémères..... 19

I. Le Brésil français. Une colonie de Lyonnais et de Marseillais aux abords de Pernambouc (1531). *La France antarctique* (1555-1560). *Le secret de la reine. — II. La Floride française. Découverte de la Floride par les Espagnols. Une colonie de protestants français en Floride* (1562). *Le massacre des colons* (1565). *La reprise de la Floride* (1568). *— III. Les Terres-Neuves. Le page de Catherine de Médicis. Troïlus du Mesgouez, vice-roi des Terres-Neuves* (1578-1603).

Livre II

Chapitre premier. — L'empire colonial fondé par Richelieu et par Colbert..... 41

I. Nouvelle-France. Samuel de Champlain. Fondation de Québec (1608). *Les Récollets. La compagnie des Cent associés* (1627). *La mort du Père de la Nouvelle-France* (1635). *Les Indiens. Les Jésuites. Villemarie* (Montréal, 1642). *Dollard des Ormeaux* (1660). *Mgr de Laval. Jean Talon. Salières et la colonisation du Canada. Campagne contre les Iroquois* (1666). *Le Père Marquette : découverte du Mississipi* (1673). *Une grande figure de gouverneur : le comte de Frontenac* (1672-1682). *Conflit entre Québec et Montréal. La guerre des Iroquois* (1684-1689). *— Le retour de Frontenac au Canada* (1689). *La guerre du roi Guillaume* (1689-1698). *L'attaque de Québec* (1690). *L'héroïsme d'une fillette, Madeleine de Verchères* (1692). *Dialogue du Rat Huron et du baron de Lahontan. La paix indienne* (1701). *La guerre de succession d'Espagne* (1702-1713). *L'église de Québec sans pasteur. Le drame de la baie d'Hudson. Québec en danger* (1711). *— II. Terre-Neuve. L'habillage des morues sur l'échafaud. La police malouine à Terre-Neuve. Le gouverneur Gargot à la jambe de bois* (1658). *Le duel entre les deux colonies française et anglaise* (1689-1713).

Épilogue

LES HUGUENOTS FRANÇAIS DE LA NOUVELLE-ANGLETERRE.. 93

LE CANADA APRÈS LE TRAITÉ D'UTRECHT

par Joannès TRAMOND

Chapitre premier. — L'apogée du Canada, colonie française..... 99

Entre la mer et les lacs : la question iroquoise. Niagara et Oswego. Le Grand Ouest. La guerre des Renards. Le Canada et la Louisiane. Le Canada et la France. Les indigènes. Les

Pages.

métis. Le peuplement. Le Canada colonial. Le régime des seigneuries. Les habitants. L'organisation religieuse. Les intérêts civils et l'administration. Le gouvernement. La vie économique, les fourrures, l'agriculture et l'industrie. La question monétaire. Le pouvoir judiciaire, formation d'un esprit public.

Chap. II. — LES PRÉLIMINAIRES DE LA CRISE..... 127

La reprise de l'expansion. L'organisation de l'Ouest : nouvelles explorations. Les Varennes de la Vérendrye. Destinées ultérieures de l'Ouest. Conséquences des guerres de l'Ouest. La crise de la guerre de la Succession d'Autriche. Forces en présence. Offensive en Acadie : l'affaire de Louisbourg. L'Amérique anglaise contre l'Amérique française. L'expédition de d'Anville. L'année 1747. La Galisionnière. La paix d'Aix-la-Chapelle. Conséquences de la guerre. Bigot. Politique nouvelle. La vallée de l'Ohio. L'expédition de Blainville. La Jonquière. Le gouvernement de Duquesne. La réaction anglo-américaine et l'attentat de Jumonville. Effet produit en Europe et en Amérique. La guerre.

Chap. III. — LA PERTE DU CANADA..... 153

Dernières négociations. Mesures militaires. L'attentat de Boscawen. La Monongahéla, 8 juillet 1755. La mésaventure de Dieskau. La guerre. Montcalm et les Canadiens. Oswego (15 août 1756). Commencement de la crise canadienne. La Grande Compagnie. L'année 1757. William Henry (29 juillet 1757). L'année 1758. Bataille de Carillon. Louisbourg et Frontenac. Détresse du Canada. Les opérations contre Québec. La bataille d'Abraham (13 septembre 1759). La chute de Québec. Niagara. L'hiver, bataille de Sainte-Foix. La fin : capitulation de Montréal (7 septembre 1760). Le traité de Paris. Le procès du Canada. La liquidation des créances canadiennes. L'abandon du Canada.

L'ACADIE

par ÉMILE LAUVRIÈRE

Chapitre premier. — FONDATION DE LA COLONIE : POUTRINCOURT, RAZILLY, AULNAY..... 191

Pierre de Monts. Jean de Poutrincourt. Dissensions. Intervention anglaise. Charles de Biencourt. Nouvelle intervention anglaise. Charles Latour. Richelieu. Isaac de Razilly. Charles d'Aulnay, Ses luttes. Son œuvre. La ruine des siens. Ruine de l'Acadie.

Chap. II. — RÉGIME ROYAL : GOUVERNEURS ET PEUPLE..... 207

I. Changement de régime. Les gouverneurs. La pêche à la morue. Pêcheurs anglais contre pêcheurs français. Péril militaire. Attaques anglaises. L'Acadie aux abois. Perte de l'Acadie. — II. Le peuple acadien. Ses origines. Sa fécondité. Son statut légal. Son clergé. Vie patriarcale. Mœurs pures. Virilité acadienne. Un peuple heureux. — Épilogue. Importance de l'île Royale du Cap-Breton. Plan de peuplement acadien. Entraves. Projet de déportation acadienne. Prise de Beauséjour. Le grand dérangement d'Halifax. Renaissance. Principe de vie. Organisation nationale.

L'ARCHIPEL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

par ALFRED MARTINEAU

Le traité de Paris. Les premiers habitants. La pêche. Rapports avec les Anglais. L'évacuation de Saint-Pierre. La reprise de possession (1783). Une nouvelle administration. La Révolution française. Saint-Pierre, de 1793 à 1816. Les temps modernes..... 245

LA LOUISIANE

par ÉMILE LAUVRIÈRE

Pages.

Chapitre premier. — LES DÉBUTS 263

I. Cavelier de La Salle. Désastres. Premières descentes du Mississipi. Opposition à de La Salle. Expédition par mer. Situation tragique et mort. Les survivants. — II. Iberville. Le Moyne d'Iberville. Établissement de Biloxi. Politique coloniale. Menaces anglaises et espagnoles. Occupation de l'embouchure du Mississipi. Hostilité espagnole. Transfert à la Mobile. Le Sueur chez les Sioux. Juchereau à l'Ouabache. Conflit ecclésiastique. Mort d'Iberville. — III. Bienville. Le Fort Saint-Louis. Politique avisée.

Chap. II. — CROZAT 285

Un sauveur. Lamothe-Cadillac gouverneur. Mercantilisme. Attitude espagnole. Les mines. Établissement. Situation militaire. Politique anglaise. Politique indigène. Lépinay gouverneur.

Chap. III. — LAW ET LA COMPAGNIE DES INDES 293

I. Compagnie d'Occident et Compagnie des Indes. Fusion des Compagnies. Banque royale. Propagande. Recrutement masculin. Recrutement féminin. Accueil lamentable. Guerre de Pensacole. — II. Fondation de la Nouvelle-Orléans. Hésitations. Le vrai fondateur de la Nouvelle-Orléans. Franchissement de la passe. Création de la balise. Essor rapide. Héros obscurs. — III. Concessions. Succès et échecs. Les Natchez. Les Illinois. Nécessité de la culture. — IV. Explorations. Juchereau de Saint-Denis. Bénard de la Harpe. Du Tisné. Baie Saint-Bernard. Rivière des Arkansas. Le Missouri. Veniard de Bourgmont.

Chap. IV. — LA COMPAGNIE DES INDES ET LA GUERRE DES NATCHEZ 313

I. Administration. Mercantilisme. Réforme. — II. Politique britannique. Lutte d'influence. Propagande impérialiste. Mesures militaires. Premiers conflits. Désarmement français. Attitude des indigènes. — III. Guerre des Natchez. Leurs mœurs. Notre établissement. Le complot. Le massacre. Panique. Faibles représailles. Attitude anglaise. Attitude indigène. Organisation. Victoire apparente. — IV. Rétrocession au gouvernement royal. Incapacité. Efforts insuffisants. Commerce. Découragement. Hostilité indigène. Acharnement anglais. Les Illinois. Changement.

Chap. V. — LES DERNIERS GOUVERNEURS 335

I. Gouvernement de Bienville. Première expédition contre les Chicachas. Deuxième expédition. Obstacle. Démission de Bienville. — II. Gouvernement de Vaudreuil. Politique indigène. Nouvelle expédition contre les Chicachas. Dissentiments. Développement. — III. Gouvernement de Kerlerec. Difficultés initiales. Situation militaire. Menaces anglaises. Habile politique indigène. Un vrai chef militaire : Aubry. Détresse. Vaine alliance espagnole. Intrigues funestes. Conflits désastreux. Abandon de la rive gauche. L'affaire Kerlerec. — IV. Le directeur d'Abbadie et le commandant Aubry. Rôle difficile. Fidélité des sauvages. Difficultés du transfert. Pontiac. Neyon de Villiers. La montée du fleuve. Mort d'Abbadie. Aubry et Foucault. Abandon du Haut Mississipi.

Chap. VI. — DOMINATION ESPAGNOLE 359

I. Antonio de Ulloa. Attitude des sauvages. Rébellion. Incohérence. Répression. Le régime espagnol. Prospérité économique. Immigration acadienne. Renaissance acadienne. — II. Rétrocession et cession définitive (1800-1803). *Tentative de Bonaparte. Opposition américaine. Renonciation de Bonaparte. Transfert. Développement de la Louisiane. Survivance française.*

LES FRANCES ÉQUINOXIALES

par Ch. de LA RONCIÈRE

Pages.

I. La première France équinoxiale. Notre éphémère colonie du Maranhão (1612-1616). — *II. La seconde France équinoxiale. La Guyane. Un Néron, puis une République française* (1626-1654). — *La colonie entre deux feux* 377

LES ANTILLES

LES ANTILLES FRANÇAISES. — BOUCANIERS ET FLIBUSTIERS

par Ch. de LA RONCIÈRE

Chapitre premier. — Les Antilles françaises 391

La Compagnie de Saint-Christophe (1626). *Les chartes-parties des colons. Les tribulations de la colonie de Saint-Christophe. La Compagnie des Isles d'Amérique* (1635). *Les Caraïbes. Le commandeur Philippe de Lonvilliers de Poincy* (1639). *Une bourrasque aux Antilles* (1645-1647). *Liquidation de la Compagnie des Isles* (1649-1653). *La paix caraïbe* (1660). *La Compagnie des Indes occidentales* (1664). *Répercussion des guerres européennes. Mort glorieuse du commandeur de Sales* (1666). *Défaite de Ruyter devant Fort-Royal de la Martinique* (1674). *Les amiraux Binckes et d'Estrées aux prises à Tabago* (1676). *Une habitation à la Martinique. La main-d'œuvre noire.*

Chap. II. — Boucaniers et flibustiers 413

La Tortue. Les boucaniers de Saint-Domingue. Les Frères de la côte. Le journal de voyage à la mer du Sud d'un flibustier parisien (1686-1688). *Le crépuscule de la Flibuste. Du Casse, gouverneur de Saint-Domingue. La prise de Carthagène. La Guadeloupe assaillie* (1708). *Les flibustiers font place aux négociants. Les Malouins dans la mer du Sud* (1698-1719). *Une victoire malouine. Prise de Rio-de-Janeiro par Duguay-Trouin* (1711).

LES ANTILLES APRÈS LE TRAITÉ D'UTRECHT. — LA GUYANE

par Joannès TRAMOND

Chapitre premier. — L'essor 433

État des possessions françaises en 1715 : les Iles du Vent. Saint-Domingue. Le système colonial. Formation de l'Exclusif. Les lettres patentes de 1717 et 1727. La théorie de l'Exclusif. Les intérêts locaux. La taxation des colonies. Le pacte de 1713. Le Gaoulé de la Martinique. Les troubles de Saint-Domingue (1720-1723). *Les Conseils supérieurs. Le gouvernement des Iles. Les milices et les états-majors. Les cultures. Le régime des terres. L'irrigation. La main-d'œuvre. Les engagés. Les esclaves. Les gens de couleur. Le peuplement blanc. La société créole. Prospérité des Iles. Le commerce étranger. Germes d'opposition.*

Chap. II. — La grande époque 465

La guerre de la Succession d'Autriche : le conflit anglo-espagnol. La guerre : les Anglais maîtres de la mer. La crise économique et ses conséquences morales. La paix. Prospérité des colonies entre les deux guerres. La guerre de Sept Ans. Conquête de la Guadeloupe. La campagne de 1762. Le traité de Paris. Résurrection de l'activité coloniale. Les réformes de M. Berryer et l'opinion publique. Clugny à Saint-Domingue. L'ordonnance de 1763. La

Pages.

mission de M. d'Estaing. Le gouvernement du prince de Rohan. Le coup d'État de 1769. *Les Iles du Vent de* 1673 *à* 1789. *L'évolution économique. L'arrêt du Conseil du* 29 *juillet* 1767. *L'arrêt du Conseil du* 30 *août* 1784. *Histoire extérieure des Antilles de* 1763 *à* 1789. *Les Iles en* 1789. *Place des Iles dans l'économie de la France.*

Chap. III. — La ruine des Antilles. La Révolution et l'Empire..... 503

L'opinion métropolitaine et les colonies. La question de la représentation aux États Généraux. La Constituante et les colonies. La question des gens de couleur. Saint-Domingue. Les Iles du Vent. Continuation des troubles. L'insurrection des esclaves. L'année 1793. *Les Anglais à Saint-Domingue. La conquête des Iles. Toussaint Louverture. Victor Hugues. La reconquête de Saint-Domingue. Le gouvernement de Toussaint Louverture. La constitution coloniale. L'administration de Victor Hugues à la Guadeloupe. Politique coloniale de la Convention et du Directoire. Commencement de la réaction aux Iles du Vent. La catastrophe de la Guadeloupe. La préparation de l'expédition de Saint-Domingue. Leclerc à Saint-Domingue. Chute de Toussaint. Perte des Antilles. Le général Ferrand à Saint-Domingue. Causes de la ruine de notre empire d'Amérique.*

Chap. IV. — Les Antilles françaises au dix-neuvième siècle..... 545

Les traités de 1814-1815. *La question de Saint-Domingue. La reconnaissance de l'Indépendance. Les Petites Antilles; les reprises de possession. La Restauration aux Iles. L'évolution économique. La question de l'esclavage. L'interdiction de la traite. Les questions de couleur et l'agitation aux Antilles de* 1815 *à* 1830. *La Révolution de* 1830. *Les préludes de l'abolition. La Révolution de* 1848 *et l'abolition. La Révolution de* 1848 *aux Iles. Le régime des amiraux. La réorganisation du travail. Progrès de la population. État des cultures : l'immigration. La situation économique : la liquidation de l'Exclusif. Prospérité des colonies sous l'Empire. La troisième République. L'assimilation et la politique. Évolution de la population. La transformation des cultures. La catastrophe de Saint-Pierre. La grande guerre et ses suites. Nos Antilles dans le monde contemporain.*

Chap. V. — La Guyane..... 587

Cayenne et la Guyane en 1715. *Les gouverneurs de* 1715 *à* 1760. *Les Missions. Les projets de colonisation de Choiseul. La catastrophe du Kourou. Continuation des essais de colonisation : Malouet. La Révolution à la Guyane. L'Empire : Victor Hugues. L'occupation portugaise* (1808-1817). *La reprise de possession. Catineau-Laroche. La Guyane de* 1815 *à* 1848. *L'émancipation et ses suites. Colonisation pénale. La Guyane sous le Second Empire. Les voyageurs : Crevaux et Coudreau. Le contesté de l'Est. La République de Counani et l'affaire de Mapa. L'arbitrage de* 1900. *La Guyane moderne.*

Table des illustrations..... 617

Cartes..... 623

Table des matières..... 625

PARIS
TYPOGRAPHIE PLON
8, rue Garancière
1929

L'OUVRAGE EST ENTIÈREMENT PUBLIÉ

GABRIEL HANOTAUX

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

HISTOIRE

DE LA

NATION FRANÇAISE

DES ORIGINES PRÉHISTORIQUES JUSQU'A NOS JOURS (1926)

15 VOLUMES IN-4° (20×24) DE 550 A 650 PAGES
ILLUSTRÉS DANS LE TEXTE PAR LES MEILLEURS ARTISTES
190 hors-texte en couleurs

INTRODUCTION GÉNÉRALE, par M. Gabriel HANOTAUX, de l'Académie française. Illustrations de A. LEPÈRE, Maurice DENIS et J. PATISSOU .....

GÉOGRAPHIE HUMAINE DE LA FRANCE. Premier volume : le Cadre permanent et le Facteur humain, par M. Jean BRUNHES, membre de l'Institut, professeur au Collège de France. Illustrations de A. LEPÈRE (25e mille)... } 1 vol.

GÉOGRAPHIE HUMAINE DE LA FRANCE. Deuxième volume : Géographie politique et géographie du travail, par MM. Jean BRUNHES et Pierre DEFFONTAINES. Illustrations de A. LEPÈRE, M. MÉHEUT, G. WYBO, R. BRODERS (20e mille)..... 1 vol.

HISTOIRE POLITIQUE. Première partie : des Origines à 1515, par M. Pierre IMBART DE LA TOUR, membre de l'Institut. Illustrations de J. PATISSOU, Simon BUSSY, MOSSA, etc. (25e mille). 1 vol.

HISTOIRE POLITIQUE. Deuxième partie : de 1515 à 1800, par M. Louis MADELIN, de l'Académie française. Illustrations de M. LOBRE et G.-L. JAULMES (20e mille)..... 1 vol.

HISTOIRE POLITIQUE. Troisième partie : de 1804 à 1926, par M. Gabriel HANOTAUX, de l'Académie française. Illustrations de G. JEANNIOT, Simon BUSSY, Mme C. HANOTAUX, Gabriel HANOTAUX fils et D. BURNAND (20e mille)..... 1 vol.

HISTOIRE RELIGIEUSE, par M. Georges GOYAU, de l'Académie française. Illustrations de Maurice DENIS (30e mille)..... 1 vol.

HISTOIRE MILITAIRE ET NAVALE. Première partie : des Origines aux Croisades, par le général COLIN ; des Croisades à la Révolution, par le colonel Frédéric REBOUL. Illustrations de Mme C. HANOTAUX et G. HANOTAUX fils (20e mille). 1 vol.

HISTOIRE MILITAIRE ET NAVALE. Deuxième partie : de la Constituante au Directoire, par le général MANGIN ; du Directoire à la Guerre de 1914-1918, par le maréchal FRANCHET D'ESPEREY ; la Guerre de 1914-1918, par M. Gabriel HANOTAUX, de l'Académie française. Illustrations de Mme C. HANOTAUX et Gabriel HANOTAUX fils (20e mille)... 1 vol.

HISTOIRE DIPLOMATIQUE, par M. René PINON, professeur à l'École des Sciences politiques. Illustrations de Mme C. HANOTAUX et M. Gabriel HANOTAUX fils (20e mille)..... 1 vol.

Ouvrage couronné par l'Académie française. Grand Prix Gobert 1929.)

HISTOIRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIERE, par M. Germain MARTIN, membre de l'Institut. Illustrations de G. RIPART et J. LAURAS (20e mille)..... 1 vol.

HISTOIRE DES ARTS, par M. Louis GILLET. Illustrations de René PIOT (25e mille)..... 1 vol.

(Ouvrage couronné par l'Académie franç., Grand Prix Gobert 1923)

HISTOIRE DES LETTRES. Première partie : *la Littérature française en langue latine*, par M. François PICAVET, directeur à l'École pratique des Hautes-Études ; *les Chansons de geste*, par M. Joseph BÉDIER, de l'Académie française ; *la Littérature de langue française* : des Origines à Ronsard, par M. Alfred JEANROY, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris. Illustrations de G. RIPART, René PIOT, etc. (25e mille)..... 1 vol.

HISTOIRE DES LETTRES. Deuxième partie : de Ronsard à nos jours, par M. Fortunat STROWSKI, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris. Illustrations de G. RIPART et Marcel VICAIRE (25e mille).. 1 vol.

HISTOIRE DES SCIENCES. Introduction générale, par M. E. PICARD, de l'Académie française et de l'Académie des Sciences ; Première partie : *Histoire des mathématiques, de l'astronomie et de la mécanique*, par M. H. ANDOYER, de l'Académie des Sciences ; *Histoire de la physique*, par M. Charles FABRY, de l'Académie des Sciences, professeur à la Faculté des Sciences de l'Université de Paris : *Histoire de la chimie*, par M. Albert COLSON, professeur de chimie à l'École Polytechnique. Illustrations de B. MESTCHERSKY (20e mille)..... 1 vol.

HISTOIRE DES SCIENCES. Deuxième partie : *Histoire des Sciences biologiques*, par M. Maurice CAULLERY, de l'Académie des Sciences, professeur à la Faculté des Sciences de l'Université de Paris ; *Histoire de la philosophie française et de la philosophie des sciences*, par M. René LOTE, maître de conférences à l'Université de Grenoble. Illustrations de Ch. SANLAVILLE et Robert FÉAU (20e mille)..... 1 vol.

UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 098038760